TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 641



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

— SAMEDI 3 JUILLET 1982

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 80 pes ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS

Tél. : 246-72-23

AU MEXIQUE

M. Miguel de la Madrid est assuré d'être élu président de la République

LIRE PAGE 15

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Changement de général - président en Argentine

Videla, Viola, Galtieri, Saint-Jean, Bignone... A la présidence de la République argentine, les généraux se suivent. Se ressemblent-ils ?

Sitôt désigné par l'armée de terre pour succéder au général Galtieri, renversé le 17 juin après l'humiliante défaite des Malouines, le général Bignone convoquait les leaders des quinze partis les plus importants du pays pour leur annoncer que, le jour même de sa prise de fonctions, le 1er juillet, les activités politiques et syndicales, suspendues depuis le coup d'Etat militaire du 24 mars 1976, seraient à nouveau autorisées.

Rendre publique une telle nouvelle sous la coupole d'un Congrès fermé depuis six ans face à des cadres politiques qui piaffent de retrouver leur place d'antan, c'était évidemment marquer un point. Le nouveau président ne ressemblera pas, quoi qu'il arrive, à ses prédécesseurs immédiats, pour qui l'« ouverture était surtout objet de discours.

Le nouveau président aura également séduit ses compatriotes en ne leur annonçant aucune trêve sur le front des Malouines. « Jamais nous ne renoncerons à ces arpents de terre si chers aux sentiments des générations argentines », a-t-il déclaré dans son discours d'investiture. C'était évidemment le seul langage qu'il pouvait tenir en cette occasion. En n'annonçant pas la fin officielle des hostilités contre la Grande-Bretagne, le général Bignone a pourtant pris le risque d'entériner l'isolement de l'Argentine par rapport aux pays occidentaux.

Le nouveau chef de l'Etat estime-t-il vraiment que son pays peut vivre replié sur l'Amérique latine, limitant ses échanges au tiers-monde et au camp socialiste, alors qu'il va sans doute devoir renégocier sa dette vis-à-vis du Fonds monétaire international ? Après des décennies de proclamations en faveur de l'« Occident chrétien » et contre le communisme, il y aurait là un singulier retournement.

C'est en réalité la politique économique du nouveau gouvernement qui constituera la pierre de touche. Les pressions en faveur d'un développement plus autarcique, ou du moins centré sur l'Amérique latine, sont très fortes dans la classe politique et les milieux populaires argentins. Un tel recentrage d'une activité économique très ouverte, ces dernières années, sur le monde extérieur serait en conformité avec les options politiques et diplomatiques proclamées pour le moment. Ses résultats seraient-ils plus probants que ceux obtenus par les derniers ministres hyper-libéraux, et qui s'analysent d'un mot : la faillite ? Pourquoi pas ! L'homme choisi par le général Bignone pour diriger l'économie, M. Pastore, passe surtout pour un pragmatique. Dans son domaine aussi, certaines inflexions pourraient, ainsi, être apportées.

A condition pourtant que les généraux argentins acceptent de laisser un peu de [illegible] à leur confrère installé à la Maison Rose ! Les dissensions entre les trois armes, naguère alliées par un pacte du sang dans leur lutte contre la « subversion », ont éclaté à l'occasion de la défaite aux Malouines. Aviateurs et marins reprochent aux « terriens » leur comportement sans gloire face aux troupes britanniques. L'armée de terre, aujourd'hui seul soutien au général Bignone, est elle-même divisée sur la question de sa propre permanence au pouvoir.

Ce pourrait-il qu'on puisse bientôt dire du général Bignone comme de ses prédécesseurs : trois petits tours et puis s'en va ?

Les efforts pour la paix au Liban

• Les Saoudiens reçoivent le chef des phalangistes

• M. Mendès France et M. Goldmann s'associent à un appel à la négociation entre Jérusalem et l'O.L.P.

Les négociations interarabes et les initiatives se multiplient pour tenter de dénouer la crise libanaise. Tandis que les tractations en vue d'assurer le retrait de l'O.L.P. de Beyrouth-Ouest se poursuivent sans discontinuer, le principal dirigeant chrétien du Liban, M. Bechir Gemayel, s'est rendu, jeudi 1er juillet, à Taëf pour examiner avec les dirigeants saoudiens et les membres du comité ministériel restreint de la Ligue arabe (Arabie Saoudite, Koweït, Syrie, Algérie, Liban, O.L.P.) les possibilités d'un accord qui régirait la présence palestinienne au Liban.

Sur le terrain le cessez-le-feu était respecté ce vendredi matin. Beyrouth a connu cependant une nuit troublée par de violents tirs d'artillerie, tandis que l'aviation israélienne effectuait de nouveaux vols d'intimidation au-dessus de la capitale, afin d'augmenter la pression sur les Palestiniens. Toutefois, Jérusalem a accordé un « nouveau et bref délai » aux tentatives de règlement menées par l'émissaire américain M. Philip Habib.

A Tripoli, dans le nord du Liban, douze personnes ont été tuées jeudi à la suite d'affrontements entre organisations libanaises pro-palestiniennes et prosyriennes. Dans le Haut-Metn, la tension demeure vive entre les membres de la communauté druze et les milices phalangistes qui tentent de contrôler la région. Un attentat à l'explosif a endommagé, ce vendredi matin, le siège de la communauté druze à Beyrouth-Ouest, faisant trois morts. Enfin, les phalangistes ont repris le contrôle de la ville de Damour.

Dans une déclaration commune remise au « Monde » dans la nuit du jeudi 1er au vendredi 2 juillet, M. Pierre Mendès France, le docteur Nahum Goldmann et M. Philip Klutznick, ancien ministre du commerce de M. Carter, appellent à la cessation des combats au Liban pour que des négociations de paix puissent s'ouvrir entre Israël et l'O.L.P. Un dirigeant palestinien, le docteur Issam Sartaoui, dans un texte séparé, salue le « courage » et la « sagesse » de ces « trois personnalités importantes du judaïsme mondial » pour avoir pris une initiative « sans précédent ».

Dans la communauté juive de France, la nature du conflit suscite, au-delà d'une solidarité avec Israël qui n'est pas remise en cause, des inquiétudes et des réticences quant à la politique menée par M. Begin.

La trame d'un processus de règlement ?

Les deux déclarations simultanées, d'une part, des trois personnalités juives et, de l'autre, du dirigeant palestinien, sont le fruit de laborieuses négociations qui se sont déroulées à Paris, dans le plus grand secret, au cours des dernières quarante-huit heures.

Elles avaient été, en fait, engagées téléphoniquement dès le début de la guerre du Liban entre M. Philip Klutznick, qui réside à Chicago, et le Dr Sartaoui, qui habite la France. Ce dernier étant interdit de séjour aux Etats-Unis, c'est le leader juif qui s'est déplacé.

L'importance exceptionnelle de l'initiative des « trois » est double. D'abord sur le plan du judaïsme mondial : outre le grand prestige dont jouit l'ancien président du conseil français, M. Mendès France, dans tous les secteurs de la Diaspora, l'autorité morale des deux autres signataires est incontestable.

Le Dr Nahum Goldmann est l'un des fondateurs du mouvement sioniste contemporain et le président à vie du Congrès juif mondial. M. Klutznick, qui lui a succédé à ce poste, est président honoraire de cette organisation « œcuménique » du judaïsme mondial, ainsi que du Bnei Brith. Ancien ministre du commerce sous l'administration Carter, il est très respecté dans le monde politique américain et passe pour être un proche du nouveau secrétaire d'Etat, M. Shultz.

L'initiative de ces trois personnalités, bien que dictée par ce qu'ils appellent « notre sens de l'histoire juive », a une portée internationale puisqu'elle peut fournir la trame d'un processus de paix.

Ils appellent les deux peuples, israélien et palestinien, à la reconnaissance réciproque de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Ils invitent explicitement l'Etat juif et l'O.L.P. à des négociations pour aboutir à une « réconciliation », garantie par des mesures de sécurité qui resteraient à définir.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

Certitudes et inquiétudes des juifs de France

Pour la première fois depuis la création de l'Etat israélien, des juifs sont confrontés à un conflit dont la nature leur pose des questions gênantes. Peut-on parler d'un malaise ? Le désarroi est en tout cas certain. Jamais lors des guerres précédentes on ne s'était véritablement posé de question. Israël était dans son droit et luttait pour sa survie. Cette fois, c'est autre chose.

La légitime défense invoquée pour un retour au calme dans les kibboutzim de Haute Galilée exigeait-elle que les soldats israéliens aillent jusqu'à Beyrouth ? La communauté juive française, qui compte environ sept cent mille personnes, s'interroge. Cela ne va pas sans quelque déchirement.

Au moment de l'affaire Dreyfus, Caran d'Ache avait publié deux dessins demeurés célèbres montrant d'abord un grand repas de famille avec des convives qui conversaient gentiment et cette légende : « *Ils n'en ont pas parlé* », puis la même table bousculée par un ouragan : « *Ils en ont parlé* ». On n'en est pas encore là dans les familles juives de France, même si les débats sont animés et les discussions fréquentes. Les organisations elles-mêmes sont partagées, et la communauté religieuse n'est pas unanime face à un événement dont on évite parfois de discuter pour ne pas provoquer de faille. Une institutrice en a témoigné, devant nous en s'interrogeant à propos du silence de certaines de ses collègues qui lors des autres guerres n'hésitaient pas à évoquer le conflit.

Tout faire pour préserver un front uni et rejeter le plus possible les germes de désaccord, telle est la réaction du monde juif. Il faut d'autre part le reconnaître : une fêlure est apparue et il est difficile de la dissimuler. Il suffit pour cela de constater avec quelle hargne on fustige les « *juifs de la honte* », ceux qui sont allés manifester le 15 juin devant l'ambassade d'Israël à l'appel de différentes organisations juives progressistes.

MICHEL BOLE-RICHARD.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

BATAILLE

Parviendront-ils enfin à prendre le contrôle de cette ville où l'ennemi a trouvé refuge ? Ils veulent faire sauter le réduit d'où il lance ses défis, ses attaques, et prépare une reconquête.

Mais l'adversaire est résolu. Il ne négociera pas. Il se battra pied à pied, quartier par quartier, arrondissement par arrondissement.

A Beyrouth, on s'interroge avec anxiété sur l'issue de la bataille de Paris.

BRUNO FRAPPAT.

—POINT—

Pas de quartier !

« Paris ne veut pas mourir », déclare M. Jacques Chirac. « Vive la démocratie », répondent d'une même voix socialistes et communistes. Voilà un vrai débat. Vingt maires — un par arrondissement — et une sorte de président de communauté urbaine, au lieu d'un maire unique, est-ce la vie ou la mort, la démocratie, Paris rendu aux Parisiens, l'éclatement, la pagaille ?

On peut regretter que ce débat soit occulté. L'effet de surprise délibérément recherché par le gouvernement, la personnalité et la dimension politique du maire de Paris l'ont imposé. L'affrontement attendu, sans doute souhaité, entre la majorité et l'opposition, se développe selon le scénario prévu, et prévisible.

M. Giscard d'Estaing, le Mouvement des jeunes giscardiens, l'U.D.F. soutiennent le maire de Paris. L'opposition est unie et M. Giscard d'Estaing n'a point fait la fine bouche, ce qui n'était pas la moindre des choses compte tenu des combats passés qui l'ont opposé à M. Chirac et dont il a fait les frais.

La majorité est solidaire dans la défense du projet gouvernemental qui répond aux vœux des communistes et des socialistes. Elle fait bloc contre le maire de Paris bien que le gouvernement n'ait pas mis tous les atouts de son côté.

Pourquoi Paris et pas Marseille dont le maire est M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur ? Parce que, au contraire de Paris, Marseille n'est pas un département, affirme M. Defferre. Parce que Marseille pourrait devenir communauté urbaine lorsqu'elle aura dépassé un million d'habitants, banlieue comprise, comme Lille ou Lyon, dit M. Mauroy. En gros, parce que Marseille n'est pas Paris. C'est un peu court et cela donne argument à l'opposition pour dénoncer « l'opération politique » lancée contre M. Chirac.

Reste que les uns et les autres ont mis de côté réserves ou rancœurs pour former deux camps irréductibles. Avec une seule consigne commune : pas de quartier !

(Lire pages 16 et 17.)

Pages 5 à 14

L'ALGÉRIE : VINGT ANS D'INDÉPENDANCE

Un supplément publié en deux parties aujourd'hui et demain.

L'ESPAGNE MALADE DU FOOTBALL

Le fiasco économique du Mundial

De notre envoyé spécial
PIERRE GEORGES

Madrid. — L'état de manque. Après un jour sans match, mercredi 30 juin, sevrage bien douloureux, un jour avec, jeudi 1er juillet. Ce Mundial un peu longuet, cette grand-messe tyrannique du football, tournerait vite à l'obsession. A l'ivresse forcée. Curieuse planète où s'oublie facilement ce qui n'est pas uniquement affaire de ballon rond. Et où le reste, l'essentiel, Beyrouth et la misère des hommes, passe facilement à l'arrière-plan.

Cette rupture salutaire pour échapper un instant à une dangereuse narcose ne fut pas trêve. D'abord, bien sûr, en raison des premiers affrontements violents entre les supporters anglais, trop souvent éméchés, et les commandos armés de jeunes ultras madrilènes de Fuerza Nueva (*le Monde* du 2 juillet).

Cette rupture ne fut pas trêve quand, profitant de ce jour sans match, l'Espagne a commencé de s'interroger sur la tournure financière du Mundial. Et de la manière la plus officielle. Le gouvernement espagnol, ou plutôt la commission de surveillance de la Coupe du monde mise en place par ce gouvernement, a convoqué en citation directe le président du comité d'organisation, M. Raimundo Saporta. Raison officieuse de cette entrevue, ce que toute la presse espagnole appelle le mystère de la billetterie.

(Lire la suite page 25.)

Page 33

Les négociations chez Talbot

« UN SUCCÈS A DOUBLE TRANCHANT »

par J.-P. DUMONT

M. BADINTER INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice, sera l'invité du « Grand Jury », l'émission de R.T.L.-« le Monde » diffusée, dimanche 4 juillet, de 18 h 15 à 19 h 30. Le ministre répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

AU FESTIVAL D'INDONÉSIE

Les secrets d'une tradition

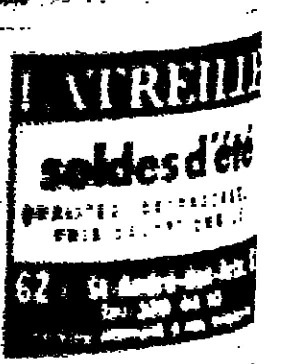
L'un après l'autre, les six spectacles du Festival d'Indonésie ont quitté Paris où ils avaient été accueillis, depuis le 11 juin, par le Festival du Marais (théâtre d'ombres et de marionnettes de Java), le Théâtre musical de Paris-Châtelet (danses traditionnelles et Ketjak de Bali) et le Théâtre du Rond-Point (danses royales de Java et danses masquées de Madura). Au mois de juillet, le festival se poursuivra en province. On le verra dans sa totalité à Châteauvallon (du 4 au 6 juillet) et à Annemasse (du 6 au 11 juillet), ou fragmentairement dans une dizaine d'autres villes.

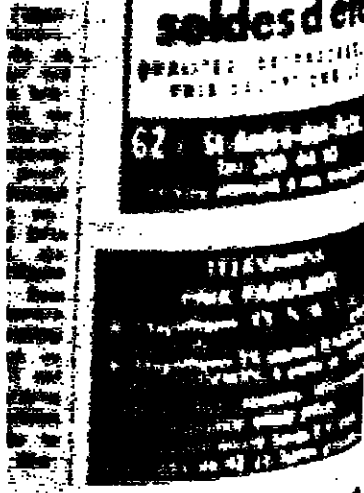
Ainsi, en un mois et demi, ces artistes villageois venus du bout du monde ou, plus exactement, de l'archipel de la Sonde, auront sillonné la France, donnant aux danseurs des leçons de musique, aux musiciens des leçons de danse et aux amateurs de spectacle total l'occasion de confronter une réalité idéale avec le prosaïsme de leurs rêves.

Comme chaque fois qu'il s'agit de manifestations artistiques échappant aux séparations occidentales modernes — car elles sont récentes, songeons à l'opéra-ballet du dix-huitième siècle français, — on se heurte aux réticences des amateurs exclusifs de jetés-battus, indifférents aux subtilités de l'accompagnement, ou des tenants du système tempéré à douze demi-tons rigoureusement égaux entre eux, adeptes de la musique pure, ennemis jurés de l'opéra et de la chorégraphie.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 26.)









Le Monde

idées

De Gaulle et son ombre

La publication des Mémoires posthumes de Georges Pompidou ramène au premier plan de l'actualité la figure du général de Gaulle. A-t-il vraiment eu, en mai 1968, une défaillance ? Gabriel Matzneff en rappelle une autre, celle de Pompée avant Pharsale, qui a changé le cours de l'histoire. Mais Jean Marin doute qu'il y ait lieu de prendre au pied de la lettre ce qui n'était, à ses yeux, qu'une boutade ambiguë. Olivier Duhamel rend compte d'un livre de Serge Sur consacré à la vie politique sous la République fondée par le général, et Louis Salleron revient sur la controverse qui se poursuit depuis l'appel du 18 juin, et a rebondi encore récemment, sur les rapports de la légalité et de la légitimité.

Le général

par JEAN MARIN (*)

LES plus anciens des compagnons du général de Gaulle ou des témoins convaincus, de son action, entre 1940 et 1944, avaient appris à le connaître dans les meilleures conditions possibles : tel qu'il était en toute vérité humaine ; tel que le destin historique et non seulement politique exigeait qu'il fût ; tel donc qu'à chaque instant nous attendions qu'il se tînt à sa manière et selon son tempérament, par la réflexion et par l'action, au service du pays.

Le regard, libre de tout calcul, que nous posions sur lui possédait — en raison des circonstances et de la nature de notre audition — une qualité de lucide innocence qui nous permettait de faire la part des choses et de n'attribuer qu'à la poursuite harassante du but lointain telle ou telle singularité, apparemment déconcertante, dont le général, par nature ou à dessein, avait accoutumé d'envelopper la préparation de son action.

Par souci de séparer, dans le comportement du chef de la France libre — qui ne comptait que des volontaires, — l'incident anecdotique de la résolution qui requérait parfois d'être d'abord dissimulée, compagnons et témoins se sont généralement sentis peu enclins à rapporter avec emphase ces singularités dont à l'usage nous avions appris à pénétrer la réelle nature et qui, au demeurant, par la touche humaine qu'elles ajoutaient au personnage, nous renforçaient dans notre attachement affectueux.

Mais que de fois, en effet, avons-nous découvert les uns et les autres que le général essayait hardiment sur nous, observant la réaction avec gravité ou avec humour, les arguments qu'il allait soutenir ou les arabesques d'une escrime dont il méditait la botte. Que de fois, même, nous a-t-il frappés ou sur le moment choqués en simulant l'hésitation, le scepticisme et, pourquoi pas, le découragement, étudiant, l'œil gauche plissé, quand nous le confirmions par notre sursaut dans le bien-fondé de l'audace ou de l'habileté qu'il faisait semblant de mettre en doute, mais dont en réalité il se préparait à tendre les fils.

Si surprenantes ou dramatiques que fussent les occasions de ces feintes dont, par nature et par état, le général ressentait sans doute une sorte de besoin, l'idée ne vint jamais à aucun d'entre nous, sauf à se juger outrecuidant ou à se décrire ténébreux, que de telles attitudes pussent correspondre effectivement à un abattement et encore moins à un abandon. Nous étions, *lui et nous*, trop exactement accordés, pour que nous fussions tentés, une seconde de trop, de prendre l'ombre agitée pour la vivante réalité.

Lequel de nos camarades de ce temps-là eût été assez troublé, en 1968, pour prendre au pied de la lettre, s'il en avait été le confident, une boutade, étudiée et peut-être délibérément ambiguë, du général parlant de découragement ou de profond mécontentement de soi ?

Lequel d'entre eux se serait alors laissé aller à croire que le général, ces jours de mai, ait pu songer, en son irréductible for intérieur, à se réfugier à demeure en Allemagne et qu'il n'ait dû qu'aux objurations d'un autre soldat, assurément dévoué, de décider soudain de revenir en France ?

De fait — et quels qu'aient pu être les mots alors proférés ou les phrases passionnément lancées au vent familier des abîmes, — déjà, sur ses ordres, son lit serait prêt pour le soir même à Colombey, comme nous en étions sûrs avant même de l'apprendre. Déjà aussi prenait forme le texte bref qui, à la suite du conseil des ministres décidé et présidé par le général, allait faire déborder Paris d'une foule pacifique, par là, restaurer sur le champ et sans la perte d'une seule vie, la paix civile plus importante que tout.

Il est vrai, en revanche, qu'on peut imaginer le général de Gaulle en ces jours vertigineux, affectant, non sans risques, une sévérité rude et morose contre lui-même, assuré ou espérant encore que, comme naguère, il ne serait pas cru et qu'on le lui crierait (ce que Massu fit sans aucun doute) avec la véhémence chaleureuse et confiante à laquelle ses compagnons et ses témoins de la guerre, qui n'étaient pas des hommes de peu de foi, l'avaient habitué dans d'autres périls, plus grands et moins sournois.

(*) Ancien de l'équipe « Les Français parlent aux Français » à la B.B.C. pendant la guerre.

D'une légitimité à l'autre

par LOUIS SALLERON (*)

CE beau printemps nous a valu l'éclosion d'un curieux débat, appelé à rebondir, sur la légitimité. On s'en rappelle les phases. Après les quatre élections législatives partielles et les élections cantonales, la majorité s'est sentie ébranlée et l'opposition raffermie. MM. Peyrefitte et Debré, forts des conceptions du général de Gaulle qui liait la légitimité du pouvoir à la permanence de l'adhésion populaire, s'interrogèrent sur l'illégitimité virtuelle du gouvernement socialiste, et M. Labbé, invoquant le climat d'insécurité dans lequel vivent les Français, déclarait, parlant du président et du premier ministre : « *Qu'ils s'en aillent, ce sont des incapables.* »

Ces propos déclenchèrent la tempête. M. Jospin fustigeait ces « *curieux légitimistes* » (*le Monde* du 4 mai) et M. Mauroy lui-même montait au créneau pour dire son indignation et la vraie doctrine : « *Chercher à propager l'inquiétude dans le pays, affirmer le culte de la force et l'illégitimité du pouvoir, prendre pour cibles les hommes plutôt que les idées ou les actes, tels sont les éléments mis en avant aujourd'hui par l'opposition. Ils ont déjà servi dans l'histoire et ont donné naissance à des idéologies et des régimes qui ont plongé plusieurs pays d'Europe dans la dictature, puis dans la guerre.* » Riposte qu'on est en droit de trouver disproportionnée à l'attaque et de surcroît mal fondée, car les idéologies et les régimes invoqués étaient précisément socialistes.

Petite histoire d'un mot

La légitimité transcende la légalité comme l'éthique transcende le juridique, et l'esprit la lettre. Tout pouvoir politique se veut légitime, mais qui dira la légitimité et qui en sera le gardien ?

Depuis 1789, le mot et l'idée ont connu de nombreux avatars. Chargé d'une histoire confirmée pour l'Europe entière par le Congrès de Vienne, le mot portait l'idée de Dieu, de roi et de succession dynastique. Les idées contraires de laïcité, de république et de suffrage universel se trouvaient sans vocable. Il fallut la Troisième République pour inventer la « *légalité républicaine* » qui signifiait la nouvelle légitimité. *Légalité* — parce qu'il n'est d'autre loi que celle qui fait le peuple souverain. *Républicaine* — parce que l'exégèse de la loi, qui permet d'en dégager l'esprit en cas de contestation sur la lettre, appartient aux « vrais » républicains, lesquels sont ceux dont la profession de foi anticléricale, antimonarchique et antidynastique est sans réserve et sans contradiction, ceux qui se reconnaissent dans « la gauche » et ne se connaissent pas d'ennemis à gauche. La droite ne bénéficie que de la légalité simple définie par la légalité républicaine.

1940. L'invasion. Tout est emporté. A Londres, méditant sur le malheur de la France et les leçons à en tirer, Simone Weil écrit dans *l'Enracinement* : « *...La Constitution de 1875 ne peut plus être un fondement de légitimité après avoir sombré en 1940 dans l'indifférence ou même le mépris général, après avoir été abandonnée par le peuple de France. Car le peuple de France l'a abandonnée. Ni les groupes de résistance, ni les Français de Londres n'y peuvent rien (...). Étant donné qu'en fait il y a eu rupture de continuité dans notre histoire récente, la légitimité ne peut plus avoir un caractère historique ; elle doit procéder de la source éternelle de toute légitimité. Il faut que les hommes qui se proposeront au pays pour le gouverner reconnaissent publiquement certaines obligations répondant aux aspirations essentielles du peuple, éternellement inscrites au fond des âmes ; il faut que le peuple ait confiance dans leur parole et dans leur capacité et reçoive le moyen de le témoigner ; et il faut que le peuple sente qu'en les acceptant il s'engage à leur obéir.* »

1944. La libération. Quatorze années de confusion s'ensuivent dont onze d'une IVe République qui, après avoir épuisé ses faibles forces en vingt-deux gouvernements, s'effondre. Le général de Gaulle peut alors instituer la légitimité telle qu'il l'avait définie dans son discours de Bayeux, le 10 juin 1946, par l'accord de « *l'intérêt supérieur du pays* » avec « *l'adhésion confiante des citoyens* ». Pour obvier à l'impuissance d'un Parlement omnipotent, il fonde la Ve République sur l'élection au suffrage universel tant du président de la République que de l'Assemblée nationale. La Constitution du 3 octobre 1958, modifiée par la loi du 6 novembre 1962, y pourvoit. C'est le « *coup d'État permanent* » que dénonce alors M. Mitterrand. Il durera tout de même vingt-trois ans, subissant l'érosion du temps activée par la critique agressive de la gauche. Aux élections de 1981, celle-ci en cueille l'héritage, comme un fruit mûr.

L'onction de la gauche ?

A la débâcle gaulliste échappe la légitimité. Le mot. La « *légalité républicaine* » est devenue la « *légitimité socialiste* ». L'épithète donne l'onction de la gauche à tout ce qu'elle touche. Le coup d'État permanent est désormais le pouvoir socialiste. La France socialiste et les droits socialistes de l'homme (!) disent *urbi et orbi* où est la vérité, où la légitimité. La droite qui a été au pouvoir pendant vingt-trois ans doit refaire ses classes. A quoi elle s'emploie, comme nous l'avons vu.

Envions l'alternance paisible des conservateurs et des travaillistes en Grande-Bretagne, des républicains *et des démocrates aux États-Unis.* Là-bas, la gauche et la droite sont également légitimes. Chez nous, on en discutera encore en 1987 pour le millénaire de Hugues Capet, et en 1989 pour le bi-centenaire de la prise de la Bastille. On conçoit que Simone Weil ait préféré mourir en 1943.

(*) Ecrivain.

UNE ÉTUDE DE SERGE SUR

La vie politique sous la Ve République

par OLIVIER DUHAMEL (*)

RARES *sont ceux qui se risquent* à écrire des manuels de vie politique contemporaine. On ne compte Jacques Chapsal ou Alain Lancelot. Aujourd'hui Serge Sur, professeur à Paris-X-Nanterre, vient rivaliser avec les spécialistes de la Fondation des sciences politiques en publiant une deuxième édition considérablement *enrichie de la Vie politique en France sous la Ve République.*

Raconter la vie implique de dégager et de suivre une chronologie. Si l'auteur affirme d'emblée qu'il redoute ainsi de sacrifier « *la compréhension à l'événement fortuit, le permanent et l'important au superficiel et au contingent* », il accepte, et c'est heureux, d'en courir le risque. De l'analyse des institutions politiques à la constitution d'une science politique, les ouvrages actuels tendent à délaisser l'exposé des faits dont la connaissance reste pourtant impérative ; ni l'apologie du commentaire ni la prétention à l'explication ne sauraient conduire à en faire l'économie. D'autant moins qu'il s'agit de manuels à l'usage de générations qui se renouvellent. Le manuel de Serge Sur a le mérite et l'honnêteté de se livrer à la restitution événementielle, une active réalité.

Mais *la Vie politique [...] sous la Ve République* ne se présente pas seulement comme un traité de savoir-voter à l'usage des jeunes générations ou un album de famille des gouvernements pour les autres. Serge Sur avance, en effet, à toute étape des explications. Il manie délibérément l'anachronisme pour éclairer notre présent. Beaucoup apprendront — ou réapprendront — que dès 1958 « *commence l'active rivalité, permanente sous la Ve République, entre le courant indépendant et le mouvement gaulliste au sein de la majorité* ». D'autres apprécieront la pertinence et l'impertinence du rapprochement entre mai 1958 et mai 1968 pour déceler la modernisation de notre vie politique : « *Comme en mai 1968 on assiste à une révolution symboliste, en mai 1958 se produit un coup d'État symbolique. On peut y voir une confirmation de la tendance profonde à l'atténuation des conflits politiques en France, chacun, consciemment ou non, refusant la guerre civile. De telles épreuves ne sont plus principalement un mode d'exclusion de l'adversaire, mais un mode de communication avec lui qui se substitue aux canaux réguliers devenus insuffisants.* »

Dans ses commentaires, l'auteur s'efforce d'éviter tout autant la souvent fausse et parfois plate neutralité que le parti pris, toujours insuffisant qu'il rencontre et exaspérant pour ceux qu'il froisse. Pourtant, si les options politiques de Serge Sur ne se dévoilent guère dans ces six cent cinquante-deux pages, quelques-uns de ses rejets sont patents. Les lecteurs de sensibilité centriste vont souffrir de la lignée tracée, du brissotisme au giscardisme, qui passe par Louis-Philippe, par Thiers, et « *même Vichy d'une certaine manière* ». Avec Giscard d'Estaing, « *le volontarisme gaullien cède la place à l'opportunisme et à l'attentisme* », et l'on retrouve « *un Queuille mirobolant, mâtiné de Tardieu* ».

Par comparaison, la gauche recueille nettement les sympathies de l'auteur, qui écrit par exemple à propos de François Mitterrand candidat en 1981 : « *Son passé et son expérience lui confèrent une stature d'homme d'État, reconnue par la plupart de ses adversaires* ». Finalement, le savant ne fait pas taire le politique sous la plume de ce républicain libéral gaullo-mitterrandien.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, l'essentiel n'est évidemment pas là. Plus sérieux sera le débat que suscitera inéluctablement la construction proposée par l'auteur. Après une partie préliminaire, « De la libération à la chute de la IVe » — qui apprend beaucoup en peu de pages, — se succèdent « la République gaullienne (1958-1969) », « le Quinquennat pompidolien (1969-1974) », « le Septennat giscardien (1974-1981), « Mitterrand président ». Pourquoi ? Parce que, « *sous la Ve, c'est à l'évidence la personnalité des présidents qui rythme et homogénéise le fonctionnement du régime comme des règnes républicains* ». Est-ce évident ? La structuration du pouvoir ne découle-t-elle pas plutôt du rapport entre président et majorité, c'est-à-dire entre le président et les partis de la majorité parlementaire ? Auquel cas on retrouve quatre périodes, mais avec d'autres césures : à deux reprises, le président ne dispose pas d'un parti dominant (1958-1962, avec compensation césarienne ; 1974-1981, avec impuissance du monarque) ; dans les deux autres périodes, il domine le système avec et par son parti (1962-1974 : *de Gaulle-U.N.R. puis Pompidou-*U.D.R. ; 1981-... : Mitterrand-P.S.).

Paradoxalement, la lecture même de cette somme d'informations et d'analyses sur notre vie politique invite aussi à s'en écarter. Pour recréer le lien entre l'élu et les électeurs, la Ve République n'a-t-elle pas réinventé les organisations politiques, dotant ainsi la France, pour la *première fois, quoi qu'on en dise,* et malgré les intentions de ses fondateurs, d'un authentique régime des partis ?

(*) Professeur de droit, directeur de la revue *Pouvoirs.*

★ Éditions Montchrestien, collection « Université nouvelle », précis Domat, 652 p., dont les résultats sous la Ve en annexe, bibliographies, index des noms, 120 F.

Le grand Pompée

par GABRIEL MATZNEFF

DANS ses *Commentaires* sur la guerre civile, César décrit malignement Pompée comme quelqu'un de désemparé, d'émotif, de versatile. Certes, César possède au plus haut degré l'art de la déformation historique, et sa volonté de dénigrer son illustre adversaire est patente. Néanmoins, le vainqueur de Pharsale en est pour ses frais. On ne ternit pas l'image d'un grand homme en publiant ses faiblesses, car ce sont ces failles mêmes qui nous le rendent, par-delà les siècles, attachant, proche, fraternel.

Durant cette guerre civile, à Dyrrachium puis à Pharsale, Rome a quatre hommes supérieurs : César, Pompée, Cicéron et Caton. César, aventurier de génie, nous fascine ; Caton, héros exemplaire, excite notre admiration ; mais seuls nous touchent véritablement Pompée et Cicéron, âmes contradictoires, où le courage et la peur, l'ambition et le détachement, l'égoïsme et la générosité se mêlent dans une confusion rebelle à toutes les étiquettes.

César n'est pas le seul à évoquer le passage à vide, la défaillance de Pompée durant les deux semaines qui s'écroulèrent entre la victoire de Dyrrachium et la défaite de Pharsale. Tous les contemporains, y compris ceux qui, comme Cicéron, faisaient partie du camp de Pompée, en font état. Et d'abord, pourquoi Pompée *n'a-t-il pas su exploiter* les échecs de César devant Dyrrachium ? Pourquoi n'a-t-il pas su saisir la victoire qui était à sa portée ? Dans sa passionnante *Histoire des guerres civiles de la République romaine* (1), Appien observe que si, à ce moment-là, Pompée était entré en force dans le camp de César, « *ce succès unique aurait mis fin à la guerre* ». Au lieu de cela, Pompée se contenta de poursuivre les fuyards, laissant ainsi échapper une occasion décisive. On sait le mot de César à ce sujet : « *C'en était fait de nous aujourd'hui, si l'ennemi avait su vaincre.* »

Quelques jours plus tard, à Pharsale, ce sera l'effondrement. Le grand Pompée, qui avait triomphé de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, et dont la gloire était universelle ; le grand Pompée, « *accoutumé depuis trente-quatre ans à tout vaincre et à tout dominer* » (Plutarque), désespère soudain de la situation et sombre dans l'abattement. Il ressemble à un homme frappé de vertige. « *Oubliant qu'il est le grand Pompée,* écrit Plutarque, *il ne dit mot à personne et rentre dans son camp.* »

L'historien allemand Gelzer explique cette défaillance fatale par une « *faiblesse nerveuse sans laquelle la défaite n'aurait pas pris les allures d'une catastrophe* ». Et M. Cacieri met, lui, en avant la malaria chronique dont souffrait Pompée : « *La vigueur de la volonté lui manquait désormais* » (2). Quelles que soient les raisons psychosomatiques du découragement de Pompée à Pharsale, celui-ci a frappé toute l'Antiquité de stupeur. Aujourd'hui encore, un amoureux de l'ancienne Rome ne lit pas sans émotion la fameuse lettre de Cicéron à Marcus Marius : « *A partir de ce moment, cet homme si grand ne fut vraiment plus un général : vaincu et ayant perdu jusqu'à son camp, il s'enfuit dans la solitude* » (3).

(1) Editions Mame, 1808, tome 1, pages 358-359.

(2) On lira ces textes d'auteurs modernes dans *Pompée le Grand* de J. Van Ooteghem, Bruxelles, 1954.

(3) *Ad familiares*, VII, 3.

Le Monde

étranger

L'INVASION DU LIBAN PAR ISRAËL

Près d'un mois après le début de l'invasion du Liban par Israël, les pays arabes intensifient leurs consultations et l'Union soviétique hausse quelque peu le ton.

● A MOSCOU, l'agence Tass a pressé, jeudi 1er juillet les pays arabes de « resserrer leurs rangs » et « d'utiliser efficacement l'aide opportune » que leur fournit l'Union soviétique. Elle leur rappelle aussi qu'ils disposent « d'une arme redoutable », l'arme du pétrole qui pourrait, à condition que les divergences inter-arabes soient éliminées, jouer un « rôle décisif ». L'agence Tass a également accusé le président Reagan de « transformer le Proche-Orient en polygone d'essai » des armes américaines et de « violer grossièrement » la convention internationale de 1981 sur l'interdiction de certaines armes classiques particulièrement traumatisantes comme les bombes à billes fournies par les Etats-Unis à Israël.

Radio-Moscou a annoncé qu'un « important groupe » de blessés libanais et palestiniens seront soignés en U.R.S.S. En outre, deux responsables palestiniens ont effectué une visite à Moscou. Enfin, M. Brejnev a fait savoir au roi Fahd que Moscou souhaite accroître sa coopération avec l'Arabie Saoudite.

● A DAMAS, le commandant Jalloud, « numéro deux » lybien, a rendu visite jeudi au président syrien, M. Hafez el Assad. D'autre part, M. Yasser Abed Rabbo, un des responsables du Front démocratique de libération de la Palestine, a qualifié le président Reagan de « boucher » et affirmé que son organisation pourrait s'attaquer aux intérêts américains dans le monde arabe, en raison de leur soutien « aux pratiques nazies et fascistes » d'Israël.

● A JERUSALEM, une délégation de quatre parlementaires français de l'opposition, MM. J.-P. Pierre-Bloch (U.D.F.), François Léotard (U.D.F.), Didier Bariani (radical) et J.-T. Normand (radical), est arrivée jeudi. Ses membres entendent rencontrer des dirigeants israéliens puis se rendre au Liban.

● A ALGER, un navire algérien transportant des produits alimentaires, des vêtements et des tentes a quitté le port pour le Liban. L'Algérie a déjà envoyé deux avions chargés de médicaments.

LES TRACTATIONS SUR LE SORT DE L'O.L.P. ET LE RÈGLEMENT DU CONFLIT

Jérusalem aurait accordé à M. Habib un nouveau mais bref délai

De notre correspondant

Jérusalem. — Le gouvernement de M. Begin aurait accordé un nouveau mais bref délai à M. Habid pour obtenir le départ de l'O.L.P. C'est ce que l'on laissait indirectement entendre de sources israélienne et américaine à Jérusalem, après des entretiens le 1er juillet entre l'assistant de M. Habid, M. Morris Draper, sous-secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires du Proche-Orient, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir.

On a déclaré officiellement que l'envoyé américain n'était venu que pour faire un « rapport » sur l'état des pourparlers à Beyrouth. Cependant, il semble que les dirigeants israéliens ont accepté, à la demande expresse des Américains, de faire encore preuve de « patience », puisqu'un conseil des ministres extraordinaire, prévu avant le Sabbat pour faire le point de la situation et éventuellement prendre une « décision », a été purement et simplement annulé.

Le cabinet ne se réunira donc que dimanche. Mais dans les milieux proches du gouvernement on indique que le conseil des ministres, s'il n'y a pas d'ici là de « progrès », pourrait envisager « d'autres options ». C'est là, bien sûr, une menace. Il ne serait pas forcément question de donner l'ordre d'un assaut final contre le camp retranché de l'O.L.P. à Beyrouth-Ouest, mais plutôt de resserrer davantage l'étau autour de la ville. Malgré l'octroi de ce nouveau délai, les dirigeants israéliens continuent de faire savoir que « le temps presse », et le chef d'état-major, le général Rafaël Eytan, dans une interview, a rappelé jeudi que si l'O.L.P. n'acceptait pas de quitter Beyrouth, il faudrait l'y contraindre et l' « éliminer ».

Le gouvernement de Jérusalem aurait, d'autre part, indiqué qu'il refuse un retrait, fût-il symbolique, de ses troupes autour de Beyrouth, et qu'il rejette l'idée de l'éventuel maintien dans la capitale libanaise d'un bureau « politique » de l'O.L.P., même si l'organisation était désarmée.

A propos du voyage de M. Bechir Gemayel en Arabie saoudite, l'éditorialiste du journal *Al Hamishmar* organe du parti d'opposition MAPAM a écrit le 2 juillet qu'Israël doit en comprendre l'importance car il ne fait aucun doute qu'il signifie que les dirigeants saoudiens sont prêts à négocier avec Israël. Il souligne également que le gouvernement de Ryad depuis le début de l'intervention israélienne au Liban, a fait preuve d'une grande modération et il ajoute que les dirigeants saoudiens souhaitent un rapprochement notable avec les Etats-Unis pour assurer la défense du Golfe et qu'un tel rapprochement implique la reconnaissance d'Israël.

Le quotidien *Davar* met, pour sa part, en garde le gouvernement de M. Begin contre d'éventuelles erreurs d'interprétation. Il fait remarquer que cette initiative de M. Gemayel prouve que les Libanais même s'ils se sont tournés vers Israël, n'ont pas d'autre choix que de demeurer « *arabes* » c'est-à-dire qu'ils préféreront toujours une alliance avec les pays arabes plutôt qu'avec Israël.

Les deux émissaires français (1) qui sont arrivés jeudi soir en Israël et devaient être reçus ce vendredi par M. Shamir ont été bien mal accueillis. Tant dans la presse que dans les propos de hauts fonctionnaires israéliens, c'est un tollé contre l'attitude de la France et ses différentes démarches diplomatiques entreprises ces dernières semaines.

Rien ne va plus entre Paris et Jérusalem. Des diplomates israéliens n'ont pas hésité à indiquer que le gouvernement français — « *qui ne pense plus qu'à sauver l'O.L.P. et ignore la position israélienne* » — devrait reprendre une politique « *plus équilibrée* » envers Jérusalem avant de prétendre jouer un rôle « *utile* » pour résoudre la crise libanaise.

Le *Jérusalem Post* estime que dans les circonstances actuelles « *il ne peut y avoir de dialogue efficace entre la France et Israël* ». Le quotidien de langue anglaise a précisé vendredi qu'un gouvernement travailliste manifesterait les mêmes réticences que celui du Likoud.

Le journal *Maariv* qui se montre souvent proche du gouvernement a été lui beaucoup plus agressif. Dans un éditorial publié le 28 juin il déclarait que la France « *doit reconnaître que la destruction de l'infrastructure militaire de l'O.L.P. au Liban est une bénédiction pour le monde libre tout entier* ». Et le journal ajoutait : « *Est-il vrai que selon la rumeur, il y aurait un accord secret entre la France et l'O.L.P. selon lequel Paris accorderait un soutien politique aux terroristes palestiniens en échange d'une promesse de ces derniers de ne pas commettre d'attentats en France ? Est-ce à cause de cet accord que les enquêtes sur les derniers attentats contre des Israéliens et des Juifs en France n'ont pas abouti et que personne n'a été arrêté ?* »

FRANCIS CORNU.

(1) MM. Francis Gutman, secrétaire général du ministère des relations extérieures, et M. Bruno Delaye, conseiller technique auprès de M. Cheysson.

L'Arabie saoudite entend obtenir des concessions des phalangistes sur la présence palestinienne

De notre correspondant

Beyrouth. — M. Bechir Gemayel, commandant des forces libanaises (chrétiennes), se trouve en Arabie Saoudite en tant que principal interlocuteur libanais du monde arabe, représenté par une commission comprenant, au côté du royaume saoudien et du Koweït, l'O.L.P., la Syrie et l'Algérie. Que de chemin parcouru depuis le temps de l'opprobre pour « collaboration avec Israël » !

Il est vrai que les Israéliens campent aux portes de Beyrouth et que le monde arabe, O.L.P. comprise, en est à la recherche de conditions « honorables » pour une reddition de la résistance palestinienne, apparemment inéluctable, puisqu'elle est exigée par les Israéliens et par les chrétiens du Liban, et souhaitée, au fond, par tous les Libanais.

L'invitation est parvenue à M. Gemayel mercredi soir. Il s'est rendu à Chypre jeudi après-midi, où un avion spécial saoudien l'attendait, qui l'a déposé à Taëf. Là, il a été aussitôt reçu par le roi Fahd, puis par l'émir Saoud El F…çal, ministre des affaires étrangères. Entre-temps, la commission interarabe précitée avait suspendue ses travaux durant cinq heures pour attendre le résultat des entretiens entre M. Gemayel et les dirigeants saoudiens.

Que peuvent demander les Arabes, en particulier l'Arabie Saoudite, au leader libanais le plus inflexible concernant le départ de l'O.L.P. du Liban et le désarmement total des Palestiniens, objectif pour lequel il milite depuis huit ans, alors qu'il paraissait totalement irréaliste ? Et que peuvent-ils lui offrir ?

Certes, la clé de la situation est entre les mains de MM. Begin et Sharon et non entre celles de M. Gemayel. Pour arracher des concessions à Israël, c'est par le canal de Washington qu'il faut passer, non par celui des chrétiens du Liban. Toutefois, le jeune dirigeant chrétien libanais peut apporter aux Arabes un élément considérable, sinon décisif, au cas où ils accepteraient une certaine forme de présence de l'O.L.P. au Liban.

On croit savoir à Beyrouth qu'il est prêt à des concessions sur le plan de la présence politique de l'O.L.P., mais qu'il ne veut entendre parler d'aucune arme et d'aucun homme armé, dans quelque cadre que ce soit, y compris celui des troupes régulières de l'Armée de libération de la Palestine placées sous le commandement direct des chefs de l'armé– libanaise. Ce refus rejoint les thèses de Washington.

L'Arabie Saoudite souhaite que l'on acquiesce à la demande palestinienne d'une force militaire symbolique au Liban, pour sauver la face à M. Arafat. M. Gemayel se laissera-t-il fléchir en levant ainsi à Israël l'essentiel de sa « couverture locale » pour une éventuelle reprise de ses opérations militaires, en particulier pour un assaut des camps palestiniens de Beyrouth-Ouest ?

En lui offrant *a priori* le privilège d'être leur interlocuteur, les Arabes, dans le sillage des Saoudiens, peuvent faire miroiter aux yeux de M. Gemayel la possibilité d'être le prochain président de la République libanaise. « *Homme fort* » souhaité par les Israéliens et par le gros de la communauté chrétienne, il pourrait surmonter, avec une caution arabe, l'infranchissable obstacle de l'Islam libanais. Sa candidature à la présidence, qui paraissait il y a peu encore une vie de l'esprit, devient après ce voyage saoudien une hypothèse de travail crédible.

Le prochain président ?

De surcroît, le Liban garderait ainsi des relations arabes quasi intactes malgré les attaches israéliennes de ses dirigeants chrétiens.

On n'en est pas là. Car tout se déroule depuis plusieurs jours, comme si l'acceptation du départ de l'O.L.P. du Liban était un fait acquis, du moins de la part de M. Arafat. Ce pourrait l'être, en effet. Mais ce ne l'est pas. Le départ des Palestiniens sans bataille de Beyrouth reste aléatoire, leur « oui » final étant lié aux conditions de survie politique qui leur seront faites. L'émissaire américain, M. Philip Habib, a rappelé, jeudi, que « sa » priorité était le retrait palestinien et son adjoint M. Draper, délégué à cet effet à Jérusalem, a arraché un nouveau délai à M. Begin.

Mais si Israël se montre flexible dans la forme, prorogeant les délais, acceptant que les fedayin sortent avec leurs armes légères, admettant le contrôle de ce désarmement et de ce départ par une tierce partie qui pourrait être l'armée libanaise, il se montre intransigeant quant au fond. Ses exigences sont immuables.

— Plus de Palestiniens en armes au Liban ;

— Contrôle final par son armée du départ et du désarmement des fedayin ainsi que de la récupération d leurs armes laissées sur les lieux, à un stade quelconque de l'opération : désarmement subséquent des milices de Beyrouth-Ouest liées aux palestiniens afin qu'elles ne puissent servir de couverture à une réapparition déguisée de ces derniers ;

— Evacuation du Liban par l'armée syrienne.

Comme le soulignait un commentateur du camp chrétien, on ne peut parler d'un choix entre solution politique et solution militaire. Il s'agit dans tous les cas d'une solution imposée par Israël aux Palestiniens par les armes, dans le premier cas en utilisant la formidable pression du siège de Beyrouth et, dans le second, en passant à l'action contre le secteur palestinien de la capitale.

LUCIEN GEORGE.

Une visite à Damour ou l'agenda des massacres...

De notre envoyé spécial

Damour. — L'histoire, ici, s'était écrite en vengeances et en massacres. Elle n'est plus qu'un immense chaos, et l'on se déchirera demain pour s'attribuer la cité martyre. Les ruines s'entassent à Damour en sédiments — témoins de guerres successives et contraires. Les ruines d'hier étaient chrétiennes, dévorées par le feu. Celles d'aujourd'hui sont palestiniennes, réduites à des tas de pierrailles. Damour, c'est l'agenda sinistre d'une interminable bataille.

Janvier 1976 : le village brûlé, pillé, incendié, maison après maison, par une horde de fedayin et de Libanais alliés. Ils y viennent venger, sur ce gros bourg chrétin, leurs cinq cents « *frères* » exterminés par une autre horde, phalangiste celle-là, qui a « *nettoyé* », trois jours plus tôt, le vieux bidonville de la quarantaine. Damour expie de cinq cents autres morts : les seuls à être restés là quand le village entier a déjà pris la mer. Ils se croyaient invulnérables, eux qui toujours votaient Joumblatt. Ils étaient de « *gauche* », comme l'assaillant. Naïfs ! Ils étaient d'abord maronistes...

Octobre 1976 : Damour a repeuplé ses ruines. Village fantôme sans eau ni toits. Village symbole aussi : squatters de ses décombres, ses centaines de Palestiniens ont survécu d'un dernier massacre, émigré en colonnes vaincues des pentes de Tall El Zaatar.

Juillet 1982 : Damour n'est plus rien. Qu'un amas de pierres, de poutres et de ferraille. L'armée israélienne a fait table rase et ses hommes se promènent aujourd'hui comme en terrain de labours. Les réfugiés des ruines d'hier ont fui la guerre, s'enfermant dans Beyrouth assiégée et ses caves poisseuses, pris au piège au terme de l'errance. Et voilà que reviennent déjà les villageois d'avant-hier, retour d'un Beyrouth « libéré », celui de l'est, après six ans d'absence. Ils vont et viennent, traversent sans même s'arrêter, abassourdis.

« On vivra comme avant et on oubliera »

Seul, tout au bout du village, un vieil homme est venu revivre. Il a ouvert boutique dans ce décor lunaire, et guette, irréel devant son étal, le client de passage. Kamel Aoun est potier à Damour depuis bientôt trente ans. Il est parti avec les autres quand l'ennemi approchait. Il est revenu, voilà trois jours, a relevé son rideau et s'est assis. Toutes les poteries sont là, intactes, et Kamel savoure le miracle : seuls, sa maison, son toit et ses pots de terre ont survécu à sept ans de guerre.

« *Je les avais confiés à Dieu. Il m'a exaucé...* », murmure-t-il à peine étonné. Il a quitté Sinn el Fil, cette banlieue de l'est où les phalanges lui avaient trouvé un refuge, et il a fait un peu de ménage, ici, chez lui. La famille le rejoindra bientôt, quand il y aura de l'eau et de l'électricité... Et toutes ces ruines, et cet Israélien qui les occupe ? « *On aime toujours ceux qui vous rendent votre maison. Bientôt, tout le monde reviendra. On vivra comme avant et on oubliera...* »

Sur une poutrelle calcinée, un drapeau blanc frappé du cèdre flotte au vent : les phalangistes aussi sont de retour qui ont écrit sur leur emblème « *Damour aux Damouriens* ». C'est un retour en force, sur les talons du « *libérateur* ». Le haut commandement des forces libanaise a envoyé là le chef de sa police et une escouade d'hommes armés. Mission : remettre de l'ordre dans toute la région.

En quelques jours ils ont quadrillé le terrain, installant leurs barrages le long du littoral jusqu'aux lisières de Saïda, et pénétrant vers l'est les contreforts du Chouf. Leur quartier général, sur les pentes qui dominent Damour, s'équipe en toute hâte : les matelas s'entassent sur la terrasse et les tableaux de service sont déjà accrochés au mur à côté d'une petite photo de « *Cheikh Pierre* », Père-fondateur des phalanges.

« Un Etat has-been »

C'est un pouvoir de fait qu'ils ont désormais instauré sur ce « *territoire libéré* ». Un pouvoir qu'ils exercent sur des villages tant musulmans que chrétiens, à l'ouest de l'israélien qui a maintenu, un peu partout, ses contrôles et ses propres barrages. M. Dib Anastase, leur chef, siège dans un bureau encore poussiéreux, au premier étage de la villa transformée en quartier général. Front large et moustache drue, battle-dress impeccable, il n'a pas la réputation d'un tendre.

« *Je suis ici*, dti-il d'emblée, *en ma qualité de chef de la police, pour tout le Liban...* » Ravi de l'effet, il sourit de notre étonnement. « *C'est notre pays, non ? Il faut mettre de l'ordre et je suis fait pour cela...*

— *Et la police d'Etat ?*

— *Quel Etat ? Celui de M. Sarkis ? C'est un Etat Has Been, monsieur, complètement dépassé...*

— *Et les Israéliens ? Ils vous aident ?*

— *A chaque tâche son spécialiste. Ils ont déblayé le terrain. Moi, je ne fais que la police.*

— *Jusqu'où ?*

— *Dans toute la région. Pour l'instant jusqu'à l'entrée de Saïda.*

— *Vous entrerez à Saïda ?*

— *Bientôt, sans doute.* »

Et d'expliquer, avec force détails, l'accueil chaleureux réservé à ses hommes par les musulmans, « *ravis de voir enfin venir la paix et l'ordre* ».

Les Kataeb ne sont pourtant pas rentrés dans la grande ville du Sud. Hésitation ? Prudence ? Il semble en fait que l'état-major israélien, seul maître des décisions, n'applique pas partout la même politique. Cette région du littoral, des lisières de Damour aux faubourgs de Saïda-Est, est bien « *confiée* » à la police phalangiste, mais le sud reste encore « *sous traité* » au major Haddad, qui élargit ainsi son domaine frontalier. Le chouf druze n'est pas touché, sinon à ses confins du nord, du côté de Aley ou d'évidence Israël veille à ce que les Kataeb se montrent discrets. Enfin, le Sud-Metn, autour de Hammana, reste disputé. Druzes et Maronites y bataillant plus ou moins durement sous l'œil seulement attentif de l'armée israélienne.

Tous ces détails ne semblent pas troubler M. Dib Anastase, le policier en chef installe sur ses nouvelles terres. « *La reconquête est commencée*, déclame-t-il, *le Liban a besoin d'ordre. Partout... Nous reconstruirons Damour. Les plans sont là. Dans un mois, nous serons à pied d'œuvre...* »

Devant ses poteries, le vieux Kamel attendra. Il a déjà attendu sept ans...

DOMINIQUE POUCHIN.

● *Le Centre français de protection de l'enfance*, qui depuis quatre ans aide des enfants à Beyrouth, engagera une nouvelle opération dès que les conditions le permettront, en faveur de nombreux enfants victimes de la guerre. C.F.P.E., 97, boulevard Berthier, 75017 Paris. C.C.P. Paris 6409 47 M en précisant « enfants Liban ».

La trame d'un processus ?

(Suite de la première page.)

Ils récusent à cet effet le deuxième volet des accords du Camp David en déclarant que « *des concepts tels que « l'autonomie » ne suffisent plus car ils ont été davantage utilisés pour esquiver que pour clarifier* ». Il n'est pas inutile de rappeler que les trois signataires avaient approuvé, en son temps, les accords conclus en 1978 entre MM. Sadate, Begin et Carter.

Pour que le processus de paix puisse être ébauché, les trois signataires déclarent, en toute logique, que « *la guerre du Liban doit cesser ; Israël doit lever le siège de Beyrouth* ».

Il va de soi que MM. Mendès France, Goldmann et Klutznick n'ont pas le pouvoir de mettre en œuvre leurs suggestions. Mais celles-ci sont conformes à la volonté de la très grande majorité des membres de l'ONU et singulièrement à la stratégie diplomatique que le président Mitterrand a maintes fois exposée. Ils espèrent sans doute que la France, épaulée par d'autres Etats, intensifiera ses efforts dans ce sens.

Beaucoup dépend, bien entendu, de la réaction officielle de l'O.L.P. Certes, M. Sartaoui est un dirigeant de la « centrale » des fedayin et plus particulièrement membre du Conseil national palestinien (le Parlement). Mais il fait figure de franc-tireur parce que M. Yasser Arafat a eu souvent recours à lui pour lancer des ballons d'essai et pour mener à bien une « diplomatie parallèle ». C'est ainsi qu'il avait joué un rôle central, notamment dans l'établissement de rapports confiants entre le chancelier Kreisky et le président de l'O.L.P. Ce dernier ne l'avait pas « couvert » quand M. Sartaoui avait engagé en 1974 des pourparlers secrets, à Paris, avec des personnalités israéliennes de l'opposition. Mais, trois ans plus tard, M. Arafat avait obtenu la caution de son Parlement à ces pourparlers.

M. Sartaoui avait fait transmettre à M. Arafat les textes de la déclaration des trois et la sienne quelques heures avant qu'ils soient livrés au *Monde*. Le président de l'O.L.P. n'avait pas réagi en fin de matinée, ce vendredi 2 juillet. Faudrait-il interpréter ce silence comme un « feu vert » ? Certes, qui ne dit mot consent. Mais, compte tenu de la division de l'O.L.P. à un moment crucial de son existence, on peut penser — en l'état actuel des choses — qu'il préfère ne pas trancher. M. Arafat n'est pas, loin de là, un jusqu'au-boutiste. Mais il doit tenir compte de l'esprit de résistance qui anime ses troupes assiégées, des lourdes pertes qu'ont subies les Palestiniens au cours de la guerre du Liban et, par conséquence, de leur état d'esprit. Accepter aujourd'hui sous la menace des canons israéliens ce qu'il a refusé hier en période d'accalmie lui pose sans doute un dilemme redoutable. On pourrait, dès lors, estimer que son silence constitue un « feu orange » qui laisse à M. Sartaoui le soin de poursuivre son initiative à ses risques et périls.

Si celle-ci devait « réussir », c'est-à-dire susciter l'intérêt de puissances étrangères, bien disposées à l'égard des Palestiniens et de l'O.L.P., M. Arafat se trouverait en meilleure position pour « embrayer ». Il sauverait peut-être ainsi la face et la mise.

ÉRIC ROULEAU.

L'INVASION DU LIBAN PAR ISRAËL

Certitudes et inquiétudes des Juifs de France

(Suite de la première page.)

A ce propos, M. Pierre Vidal-Naquet a reçu des coups de téléphone d'insulte, allant jusqu'à l'accuser de vouloir susciter en France un « *Judenrat* », organisation créée par les nazis pour contrôler afin de mieux l'exterminer la communauté juive. L'écrivain réplique que « *le prétexte de l'intervention au Liban est digne de celui invoqué pour la nuit de Cristal* » et clame qu'on est en train de « *déjudaïser le peuple juif* ».

« Quelques marginaux »

Le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives en France) a parlé « *des clameurs de quelques marginaux* (qui) *ne remettent absolument pas en cause l'ampleur et la profondeur du soutien des juifs de France à Israël* ». Il est vrai que si personne n'a de doute sur sa solidarité vis-à-vis de l'Etat hébreu, on peut en éprouver sur l'opportunité d'une telle guerre et sur la politique menée par le gouvernement israélien. Le professeur Vladimir Jankélévitch, particulièrement respecté dans la communauté juive, était lui aussi devant l'ambassade d'Israël. Depuis, il regrette d'y être allé. Son attitude n'a pas été comprise et a été ressentie comme une trahison. Lundi soir 28 juin, après une cérémonie à l'école des Hospitalières St-Gervais dans le Marais, où l'on célébrait le quarantième anniversaire de la déportation de plus de deux cents enfants juifs, plusieurs personnes l'ont pris à partie. On lui a demandé de s'expliquer : « *Pourquoi avez-vous fait cela?* « Le philosophe est resté, de son propre aveu, « *bouche bée* ». « *Je ne savais que répondre*, dit-il. *Il m'est insupportable de faire de la peine aux déportés. On ne peut hypnotiser le passé. Celui qui a commis la gaffe a toujours tort.* »

M. Jankélévitch, déchiré, bouleversé par ce qui se passe au Liban, pense que « *le judaïsme français est ébranlé dans ses profondeurs* ». Ceux qui condamnent l'intervention au Liban sont montrés du doigt.

Ainsi, le professeur Alexandre Minkovski est voué aux gémonies pour sa prise de position radicale. *La communauté juive s'inquiète devant ceux qui lui paraissent des dissidents, en minimise exagérément le nombre, les marginalise carrément.* L'écrivain Marek Halter les qualifie de « flagellants » qui veulent se faire pardonner d'être juifs. M. Henri Hadjenberg, président du Renouveau juif, nous déclare : « *Ce qui me gêne, c'est que des intellectuels élèvent la voix maintenant alors qu'ils n'ont rien dit pendant des années et que certains juifs mettent en avant leur judaïsme pour l'accoler à leur honte.* »

Pourtant, ceux qui émettent des réserves sur le bien-fondé de cette guerre revendiquent leur judaïté. Mais ils ont du mal à cautionner ce qui se passe au Liban. Ce ne sont pas seulement des gens qui ont « *des états d'âme* », comme certains l'affirment. Du cercle Gaston Crémieux, en passant par l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide, au cercle Bernard-Lazare et à l'Arbeter Ring, plus connu sous le nom de (cercle amical), les nuances sont importantes. Des communistes, des progressistes, une petite minorité vous dit-on, mais ils ne sont pas seuls.

L'écrivain Albert Memmi estime qu'il lui faudrait une « *demi-page du* Monde » pour s'expliquer. Mme Lilly Scherr, qui enseigne la *civilisation* d'Israël aux Langues orientales, déclare : « *Parce que je suis pour l'Etat d'Israël, je sais que je suis coresponsable quelque part. Mais on ne peut se désolidariser des siens quand Israël est en danger et quand sont ébranlées les valeurs morales du sionisme.* » A ses yeux, cela n'implique pas qu'on jette de l'huile sur le feu. Un peu partout, on se méfie des déclarations à l'emporte-pièce et des mots qui peuvent trahir le fond de la pensée. Le problème est complexe et les nuances de taille.

Sauf lors du meeting de l'Alliance France-Israël, le 29 juin à la Mutualité, où l'on pouvait signer une lettre intitulée « Merci à Begin », à qui l'on sait gré d'avoir notamment « *assumé une tâche que le monde libre dans sa lâcheté n'a pas osé assumer* », où l'écrivain Michel de Saint-Pierre a qualifié l'O.N.U. de « *porc des nations vautré dans sa mare de pétrole* » et où M. Jean Pierre-Bloch a parlé des « *ignobles individus qui sont allés devant l'ambassade d'Israël* ».

A cette réunion, la presse française dans son ensemble a été mise en cause, déclarée partiale et malhonnête. On l'a accusée de « *mensonges* » et de « *désinformation* ». Une responsable de l'organisation La Wiso, mouvement sioniste féminin, Mme Bernice Dubois, lui impute la fracture qui s'est opérée dans le front uni juif. M. Henri Bulawko, président du Cercle Bernard-Lazare, estime au contraire que « *l'attitude de la presse a ressoudé la communauté. On a une attitude maximaliste à l'égard l'Israël. On veut un Etat pur et sans tache. On critique cette guerre. Elle ne devait être qu'un support pour un projet politique que nous ne voyons pas* ».

M. Bulawko, ancien déporté à Auschwitz, refuse d'adopter une attitude de ruptude, pour ne pas se couper de la communauté et la mener à une véritable réflexion qui est souvent occultée par des polémiques.

« On ne nous aime pas »

On insiste beaucoup dans la communauté juive sur le fait qu'Israël est une démocratie, que le gouvernement Begin est légitime et que, si cette guerre est une erreur, la nation le fera vite comprendre à ses dirigeants.

M. Hadjenberg qui « *se refuse pour l'instant à approuver ou désapprouver* » — d'autant qu'il estime ne pas avoir tous les éléments nécessaires — se demande dans quel pays ont tolérerait que *vingt mille manifestants* descendent dans la rue pour demander que soit mis fin au conflit et où des anciens généraux pourraient publiquement critiquer la politique de leur pays en guerre. « *Ce malaise est sain*, ajoute-t-il. *Il est souhaitable que n'importe quel peuple en guerre se pose des questions.* »

On fait aussi valoir que les responsables ne sont pas exclusivement israéliens, que les péchés d'Israël n'ont d'égal que ceux commis par les « *frères arabes* » des Palestiniens et l'intransigeance de ces derniers. « *Aucun droit ne peut se fonder sur la négation d'un autre droit* », lance-t-on, visant ainsi la charte de l'O.L.P. qui préconise la disparition de « *l'entité sioniste* ». Un argument souvent repris pour expliquer le côté inéluctable de cette guerre qui n'en finit pas.

« *Certes, il y a beaucoup de victimes civiles, beaucoup trop*, explique un groupe de jeunes du Centre Racchi. *Mais pourquoi les Palestiniens s'en servent-ils comme bouclier? Il ne faut pas tout mettre sur le dos d'Israël.* » Et toujours ce leitmotiv : « *Pourquoi les guerres d'Israël sont-elles plus sales que les autres?* » « *On ne nous aime pas*, ajoute Mme Billy Scherr. *Israël vit aussi une tragédie dont on se serait bien passé. Cette fois, c'est la guerre des fils et non plus des pères. Ces derniers n'ont pas envie de voir leurs fils mourir. Que pèsent nos déchirements à côté de cela?* »

Cette enseignante, comme beaucoup de ses coreligionnaires se demande dans quelle mesure les juifs de la Diaspora peuvent juger de ce qui se passe au Liban. « *La guerre des mots c'est trop facile* », dit-elle. « *Je ne suis pas Israélien par procuration, la Diaspora ne peut pas dire Begin-Démission. Mon président, c'est Mitterrand.* » explique Jacques Tarnero, de l'AUCPPO (Association des universitaires et chercheurs pour la paix au Proche-Orient). Pour lui, « *le côté policier de cette guerre, qui est une horreur* » est trop dur à porter. Dès la semaine prochaine, il ira en Israël au milieu des siens, dans cette société israélienne qui « *devient une société militarisée* », dit-il.

Rien n'est simple et le dilemme est profond, mais M. Tarnero regrette « *l'usage dévergondé de la terminologie utilisée par certains pour traiter Begin de nazi, parler de génocide. Ainsi, en ces analogies, tout ce qui touche aux juifs est hystérique et on ne cesse d'alimenter cette hystérie. La communauté juive vit dans un état de stress permanent. A la limite, elle devient schizophrène* ».

Le simple fait de prétendre que la communauté juive est partagée soulève la réprobation, comme si une atteinte était portée à la solidarité légendaire de ce peuple. Pourtant, un proverbe dit : « *Pour deux juifs, il y a trois synagogues.* » MM. Abraham Wieviorka, président de l'Arbeter Ring, et Henri Minczélès reconnaissent, malgré tout, qu'il « *n'y a pas d'unanimité au CRIF et que les communiqués de cette organisation ne satisfont pas tout le monde* ». La communauté juive française n'a jamais été monolithique. *Le conflit du Liban* a révélé des sensibilités diverses. Même si l'essentiel n'est pas remis en cause, la solidarité avec Israël.

Comme le dit M. Marek Halter : « *Les gouvernements ne sont que provisoires.* » Le doute qui s'est insinué disparaîtra-t-il quand MM. Begin et Sharon ne seront plus au pouvoir? Nombreux sont ceux qui le pensent.

M. Hadjenberg estime que « *si l'opération est un échec, c'est une action condamnable* ». Est-ce à dire que l'idéal sioniste aura été *dévoyé?* « *Il faudra bien admettre un jour*, répond M. Marek Halter, *que l'Etat d'Israël est un Etat comme un autre et que ses actions n'engagent ni toute la population ni toute la communauté.* » Il espère que « *cette bataille sera la dernière et qu'elle permettra au moins une prise de conscience du fait palestinien* ». « *Que quelqu'un commence à briser le cercle de la haine* », conclut le professeur Jankélévitch.

Le trouble de la communauté juive marque-t-il l'amorce de ce processus?

MICHEL BOLE-RICHARD.

M. ALAIN DE ROTHSCHILD, PRÉSIDENT DU CRIF : « Voici Israël devenu le juif des nations. »

M. Alain de Rothschild, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), entouré des dirigeants de cette institution et des représentants de plusieurs organisations non adhérentes au CRIF (MM. Grosmann, président de la Fédération des juifs de France; Henri Hadjenberg, président du Renouveau juif; Maurice Chiche, section française du Congrès juif mondial), a tenu, le 1er juillet, une conférence de presse pour exprimer « *la solidarité totale de la communauté juive de France avec Israël* ».

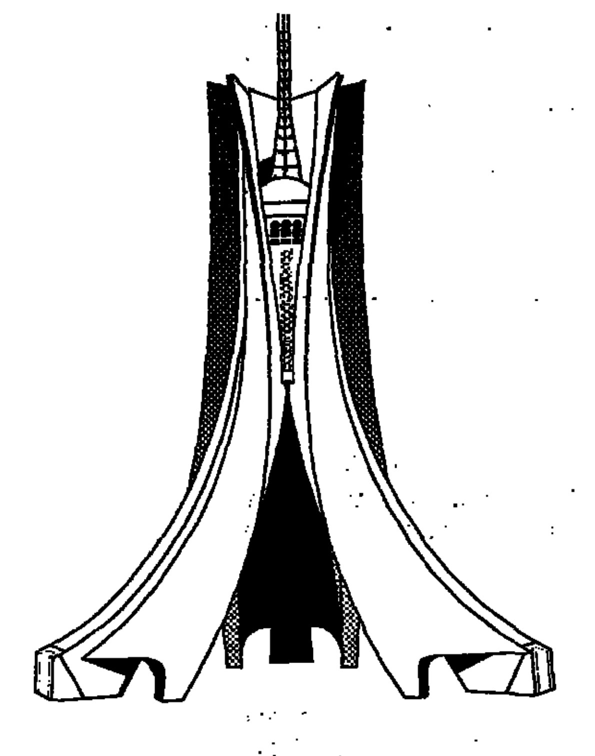
Plusieurs personnalités dirigeantes de cette communauté s'étaient toutefois abstenues. « *Je peux vous affirmer*, a déclaré M. Alain de Rothschild, *que notre communauté, devant les tragiques événements du Liban et l'émotion qu'ils suscitent, fait preuve d'unité dans l'expression de sa solidarité avec Israël. En témoigne la présence avec nous, pour une attitude et une action communes, des organisations juives qui, à des titres divers, ne sont pas membres de notre confédération. La communauté juive de France vous parle aujourd'hui d'une seule voix.* »

Après avoir « *déploré avec une infinie tristesse les victimes de cette guerre* »; le président du CRIF a poursuivi : « *Voici de nouveau Israël devenu le juif des nations (...). Il faut que le combat que mène Israël soit évalué sur les mêmes critères que le monde applique aux autres conflits. Je m'élève avec la plus énergique vigueur contre le rapprochement scandaleux entre Israël et l'Allemagne hitlérienne. C'est là une véritable infamie.* »

Le président du CRIF s'élève ensuite contre la venue éventuelle du chef de l'O.L.P. à Paris : « *L'accueil officiel qui pourrait lui être réservé*, précise-t-il, *ne pourrait que compromettre les efforts vers la paix.* » En conclusion, comme le feront après lui d'autres orateurs, il dénonce « *le comportement constamment criminel de l'O.L.P.* ».

Algérie : vingt ans d'indépendance

I. – PROGRÈS ET ÉPREUVES D'UNE JEUNE NATION



Pièce maîtresse d'un vaste ensemble culturel qui sera aménagé sur les hauts l'Alger, cette tour en béton de 92 mètres de haut – trois palmes stylisées – forme une « voûte de recueillement » à la mémoire de tous les « martyrs » tombés pour la libération de l'Algérie. Le *Ryad el Fath*, jardin de la victoire, s'étendra sur plusieurs hectares et comprendra un musée du Moudjahid (combattant).

L'ALGÉRIE célèbre, le 5 juillet, le vingtième anniversaire de son indépendance. C'est un *« moment-symbole »*, selon l'expression de Mme Z'Hor Ounissi, première Algérienne appelée au gouvernement par le président Chadli Bendjedid au début de 1982, *ce qui est aussi un jalon quand on se* souvient qu'une autre femme, née en France, Warda el Jazaïria, a chanté dans le monde arabe la révolution du 1er novembre 1954, et *que la guerre de libération a eu ses héroïnes*, conformément à une vieille et tenace tradition maghrébine.

***« Moment-symbole »* pour les Algériens, *mais aussi pour les Français, intimement* mêlés à leur histoire par cent trente-deux ans de colonisation et un conflit meurtrier de près de huit ans qui a profondément marqué les deux peuples. Le temps a contribué à cicatriser les blessures et à apaiser les passions, de sorte que Houari Boumediène pouvait dire, dès 1975, en accueillant M. Giscard d'Estaing, premier chef d'Etat français à se rendre en visite officielle à Alger : *« L'Algérie a tourné la page. »* Déjà, dix ans plus tôt, il avait affirmé : *« La géographie et l'histoire condamnent l'Algérie et la France à s'entendre. »* M. François Mitterrand l'a bien compris, lui qui a manifesté la volonté politique de faire des deux pays des partenaires privilégiés, tout comme de Gaulle l'avait déjà souhaité dès 1962.**

Vingt ans après... On peut encore parler, comme M. Slimane Chikh, de la jeunesse d'un peuple et de l'enfance d'un Etat. Pourtant, ce même Etat a manifesté sa maturité en dotant le pays d'institutions qui ont fait leurs preuves, *en posant les bases du développement économique et social*, en formant des élites volontaristes, en faisant de l'Algérie un des chefs de file du tiers-monde et l'initiateur d'un nouvel ordre économique international.

Mais les succès ont engendré des *contradictions*. En *voulant brûler les étapes* de l'industrialisation, l'Etat a négligé l'agriculture et l'habitat ; il a consenti un immense effort pour élever le niveau de vie et de culture, mais il a suscité, du même coup, de nouvelles exigences au sein de la population ; il a voulu instituer une société socialiste, mais les retombées du développement ont favorisé l'émergence d'une bourgeoisie de moins en moins discrète ; il a fortifié la personnalité algérienne et renoué avec ses racines arabes et islamiques, mais il a vu s'affirmer la revendication culturelle berbère et les éléments intégristes.

***Vingt ans après... L'heure est propice* pour dresser un bilan et brosser des perspectives, mais aussi pour alimenter le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée. Dans *une première partie, consacrée à la politique* et à la culture, et dans une seconde (*le Monde* daté 4-5 juillet) qui traitera de l'économie et du social, nous avons donné la parole à des historiens et à des hommes d'Etat algériens qui analysent les composantes de la personnalité algérienne et prennent la mesure de ses réalisations depuis deux décennies, tandis que des écrivains, des enseignants et des journalistes français et algériens examinent d'autres secteurs importants de la vie du pays, sans prétendre les passer tous en revue. Bien qu'exprimant des sensibilités différentes – quoi de plus naturel – ces voix nous ont paru se répondre et se compléter.**

P. B.

1830 – 1962 – 1982

par PAUL BALTA

CENT cinquante-deux ans, jour pour jour, après la reddition d'Alger au maréchal Bourmont, le 5 juillet 1830, l'Algérie célè*bre le vingtième anniversaire de son* indépendance. Impossible de parler de l'Algérie d'aujourd'hui, de cette « Algérie des Algériens » – qui doit, dit-on, *résoudre « une montagne de problèmes »*, – sans évoquer l'Algérie française. Les anciens colons ont, en effet, tendance à mettre l'accent sur *l'« héritage »* qu'ils ont laissé. Encore faut-il en préciser le contenu et les limites, avant de porter un jugement sur le présent.

La création des villages de colonisation, la culture intensive de la vigne – la production de vin était encore de plus de 8 millions d'hectolitres en 1964, alors que l'islam en interdit l'usage aux musulmans, – la modernisation de l'agriculture grâce à une aide colossale de Paris, la construction de routes et de ports, une timide industrialisation qui ne devait surtout pas concurrencer celle de la métropole, la découverte du pétrole, tout cela – que nul ne songe à nier – a été réalisé pour les Européens et à leur seul profit. Les *« indigènes »* ou les *« musulmans »*, comme on disait *dans « l'Algérie de papa »*, selon l'expression de De Gaulle restée célèbre, n'en recueillaient alors que les miettes.

Par une pudeur qui s'explique, les Français ont tendance à occulter l'ampleur des bouleversements provoqués par une guerre impitoyable de *près de huit ans* qui a *marqué* les Algériens dans leur chair et dans leur vie quotidienne. L'Algérie se présente comme *« le pays du million et demi de martyrs »*. Ce chiffre est souvent contesté en France : certains vont jusqu'à le diviser par dix sans se rendre compte que cela est encore énorme et ne constitue en aucun cas une *excuse. Faut-il ajouter que, selon* la Charte d'Alger (1964) près de trois millions de personnes – une enquête française avançait en 1959 le *chiffre de deux millions – avaient été* arrachées à leurs villages et envoyées dans des *« camps de regroupement »* ? Aujourd'hui, refusant *toute vision manichéenne ou mutilante*, les Algériens veulent récupérer leur histoire, toute leur histoire, avec ses lumières et ses ombres *(lire l'article de Slimane Chikh)*.

En 1962, le legs culturel de près d'un siècle et demi de colonisation est de quelques centaines de *diplômés des universités françaises, de* mille sept cents instituteurs et de moins de trois mille étudiants pour une population de dix millions d'habi*tants (lire l'article de D. Junqua)*. Déchirée entre une petite élite de formation française et une masse de culture arabo-islamique, l'Algérie, *héritière d'une économie extravertie,* se trouve privée de cadres par le départ massif des Européens. Plongée dans une situation anarchique, elle semble alors mal partie...

En accédant au pouvoir le 19 juin 1965, après avoir renversé le président Ahmed Ben Bella, Houari Bou*mediène se garde* – comme cela n'arrive que trop souvent dans le tiers-monde – de faire table rase du passé. Il rejette le terme « coup d'Etat » et explique que le *« redressement révolutionnaire »*, effectué sans effusion de sang, est destiné à appliquer plus fidèlement et plus rigoureusement les principes définis par les différentes chartes algériennes depuis le 1er novembre 1954.

Boumediène – ce « moine-soldat » dans la tradition des « mourabitoun » maghrébins du onzième siècle – affirme avec d'autant plus de ténacité sa passion de l'Etat que le colonisateur n'a cessé d'en nier l'existence tout autant que celle de la personnalité algérienne, qu'avait pourtant incarnée de façon émouvante l'émir Abdel-Kader, le *« guerrier fou de Dieu »*. Avec son équipe, il se fixe trois objectifs : édifier l'Etat et fortifier l'unité nationale, consolider l'indépendance politique par la récupération des richesses naturelles, jeter les bases du « décollage » économique *(lire l'article d'Abdelhamid Brahimi)*.

Une triple révolution

Pour y parvenir, le pouvoir lance, en trois lustres, une triple révolution – industrielle, agraire et culturelle, – crée une cinquantaine de sociétés nationales – colonne vertébrale de l'économie – et met en place les institutions *étatiques (lire l'article de J. Leca)*.

Ainsi résumé, ce parcours, considérable en soi, ne rend guère compte dans sa sèche énumération de l'effort déployé par l'État et des sacrifices consentis par la population, que ce soit pour nationaliser les richesses nationales, construire les routes qui, tel un réseau sanguin, relient pour la première fois les chefs-lieux des trente et un départements, édifier des écoles et des hôpitaux et, selon l'expression de M. Belaïd Abdesselam, *« semer du pétrole pour récolter des usines » (Lire les articles de A. Benachenhou et B. Dethomas.)*

(Lire la suite page 14.)

Faire, dire, écrire l'histoire

par SLIMANE CHIKH (*)

L'ALGERIE *indépendante a vingt* ans ; la jeunesse d'un peuple, l'enfance d'un Etat. Vingt ans, c'est également le temps du bilan et *du regard rétrospectif. Le vingtième* anniversaire de l'indépendance de l'Algérie se présente sous le signe de l'écriture de l'histoire du pays et no*tamment l'histoire de ces années* de feu allant de 1954 à 1962. Il était temps. Car le temps, d'une façon inexorable, travaille à effacer les traces *laissées et à faire disparaître*, chaque jour et un à un, les témoins de cette période particulièrement tourmentée. C'est également une période éminemment *historique dans la* mesure où elle a profondément marqué l'évolution ultérieure. Le présent ne peut s'expliquer que par référence à ce passé récent. *Or déjà* plus de *la* moitié de la population a moins de vingt ans et n'a pas vécu les événements de l'Algérie en armes. Il ne reste plus pour établir *la* continuité historique entre les générations que l'intercession de la mémoire collective. La génération montante a le droit de savoir et de tout savoir sur le passé récent du pays, et les moins jeunes, ceux qui se sont sacrifiés pour la cause nationale, ont également droit non seulement à la reconnaissance de la patrie mais également à la consignation de leur action par l'histoire.

La tentation naturelle est de faire de cette dernière un récit épique aux accents triomphalistes. Il serait naïf de s'en étonner ou même de s'en offusquer au nom d'une prétendue objectivité aux motivations inavouées. Le prix payé a été suffisamment élevé pour légitimer une présentation positive de cette période et la cause défendue inspire à bon droit plusieurs motifs de fierté. Et quel pays n'a pas son histoire édifiante, qui constitue pour ses différentes générations une commune référence à un patrimoine historique dans lequel elles puisent leur légitimité ?

La lutte de libération nationale menée sous la bannière du F.L.N. a *non seulement entraîné de profonds* bouleversements en Algérie même, mais a connu d'importantes répercussions internationales. Il en a tout d'abord coûté à la France une République et des traumatismes profonds dont la cicatrisation n'est pas tout à fait achevée. Le conflit a, en second lieu, dépassé les limites des deux pays. Il suffit de rappeler les événements de Suez, le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef, le détournement de l'avion transportant la délégation extérieure du F.L.N... La « question algérienne » a, tout au long des sept années de lutte, mobilisé les débats au sein de l'ONU. Enfin le processus de décolonisation des possessions françaises en Afrique a été accéléré *par le combat mené en Algérie*. Cette dernière a, de ce fait, émergé sur la scène internationale et y a occupé une place très remarquée.

D'affirmation de soi, la revendication nationale, radicalisée par le recours à la violence, a abouti à une *proclamation* d'universalisme. Le message porté est celui de l'émancipation des peuples dont on prend en charge la cause. Plus de sept années de lutte ont permis d'effacer plus d'un siècle de silence et de marginalité tandis que tout un peuple devenait le véritable acteur de son histoire et l'artisan de son propre destin.

Le panthéon et la poubelle de l'histoire

La parole, si longtemps contenue, donne assez volontiers de la voix en se libérant. L'histoire de la lutte armée emprunte ainsi souvent le ton de *l'hymne triomphaliste, qui se veut un* juste hommage aux martyrs. Hagiographie plutôt qu'histoire, le récit de la geste révolutionnaire projette l'image mythique d'un univers manichéen où les rôles sont clairement partagés entre les héros et les traîtres, les libérateurs et les oppres*seurs. Le genre* oblige aux simplifications commodes et aux pieuses omissions. En sens inverse, la littérature colonialiste s'attache à donner du mouvement de libération nationale l'image d'un agrégat de clans dont le fanatisme inspire des méthodes brutales et expéditives et dont l'action se limite à des règlements de comptes sordides.

Le recul relatif permis par les vingt années d'indépendance doit engager l'historiographie *algérienne dans une* nouvelle voie, différente de celle d'une simple réponse au triomphalisme colonial.

(Lire la suite page 14.)

(*) Historien, recteur de l'université d'Alger, auteur de *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*. Economica, Paris, OPU, Alger, 1981.

Une « diplomatie de maquisards » au service du nouvel ordre international

par CLAUDINE RULLEAU

CE n'est sans doute pas un hasard si la première thèse universitaire française consacrée à l'ensemble de la politique étrangère de l'Algérie (1) a été soutenue à l'Institut d'études politiques de Paris, *trois semaines avant* le vingtième anniversaire de l'indépendance de ce pays. Ce secteur particulièrement dynamique de l'ac*tion gouvernementale algérienne* a, en effet, suscité depuis des années l'intérêt des observateurs étrangers.

La diplomatie algérienne a effectué ses premières passes bien avant 1962, hors des circuits officiels et traditionnels. Elle a concentré ses ef*forts, au départ, sur ce qui* constituait alors l'objectif no 1 : l'obtention de l'indépendance politique. Un des premiers textes fondamentaux de la révolution, rédigé lors du congrès de la Soummam, le 20 août 1956, centrait ses quelques paragraphes consacrés à l'activité internationale sur la nécessité de la solidarité nord-africaine et sur l'aide des peuples qui avaient participé au congrès de Bandoung : se dessinait, en filigrane, l'opposition au bloc des nantis, alliés de la France (Grande-Bretagne et États-Unis) ; s'imposait la recherche des appuis *indispensables* à la progression de cette cause. A partir de 1958, il fallut en outre obtenir le maximum de reconnaissances, sur le plan international, du premier gouvernement provisoire de la République algérienne.

De cette époque datent quelques-unes des constantes qui ont ensuite marqué la politique étrangère de l'Algérie devenue indépendante : fidélité, d'abord, envers ceux – hommes, partis ou gouvernements – qui l'ont aidée avant 1962 ; soutien accordé à tous les mouvements de libération, notamment africains, qui en *exprimeront* le désir ; tactique particulière pour parvenir aux buts fixés qui a fait dire de l'Algérie qu'elle avait une « diplomatie de maquisards » (2).

Quatre lignes d'action

Les dirigeants algériens en viendront rapidement à tenter de théoriser l'expérience acquise pendant les années de la lutte armée : les limites de la seule indépendance politique leur sont vite apparues, de même *que leur est apparue la nécessité de* continuer le combat sur le terrain de l'économie pour obtenir le recul des quelques « grands et riches » qui ont *imposé leur domination au monde.* Pour ce combat, l'union de tous les « petits » – que peuvent opposer de sérieuses différences idéologiques – ne sera pas superflue. D'où la définition de quatre lignes d'action : *a)* contre l'impérialisme et le colonialisme pour accéder à l'indépendance économique ; *b)* soutien des mouvements en lutte pour l'unité ; *c)* appui aux mouvements de libération ; *d)* pour la coopération internationale qui passe, entre autres, par « *le renforcement des liens avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, et le développement des échanges dans tous les domaines avec les pays socialistes* ».

L'Algérie restera fidèle à ces principes de base, qu'elle sera amenée à préciser, à affiner et à expérimenter sur un terrain semé d'embûches. L'annulation de la conférence d'Alger, prévue pour l'été 1965, et le comportement plutôt austère de Houari Boumediène prenant la succession de Ahmed Ben Bella, qui avait su s'imposer comme une figure marquante du tiers-monde, donnèrent l'impression d'un certain effacement à de nombreux observateurs étrangers. C'était mal connaître le volontarisme de la nouvelle équipe dirigeante : peu de démarches spectaculaires au début mais une détermination appliquée à récupérer systématiquement chaque pouce de terrain et les richesses naturelles du pays pour parachever le recouvrement de la souveraineté, se conformer au principe maintes fois énoncé par *Houari Boumediène* – après Nasser entres autres – et repris au début du chapitre de la Charte nationale (1976) consacré à la politique extérieure : « *La politique extérieure doit refléter la politique intérieure.* »

De la nationalisation des exploitations minières, des compagnies d'assurances et des biens vacants (1966), à celle du secteur bancaire (1972), en passant par celle des sociétés étrangères de distribution des produits pétroliers (1967), des sociétés pétrolières françaises et des gisements de gaz (1971) – pour ne citer que les plus importantes, – l'Algérie se sera, en une décennie environ, soustraite au capital étranger opérant chez elle. Ces nationalisations n'allaient pas de soi à l'époque : on avait vu ce qu'avait coûté à *Mossadegh celle de l'Anglo-Iranian* Oil Cy, en 1951, et, à Nasser, celle de la Compagnie universelle du canal de Suez, en juillet 1956. De ces *nouvelles expériences, les dirigeants* algériens tireront aussi les conséquences : de la charte dite des « 77 », adoptée à Alger en octobre 1967, *qui insistait sur les efforts* internes que devaient accomplir les pays en développement, au « *droit à la nationalisation* » que défendra *Houari Boumediène devant* l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies, en avril 1974, s'effectuera la lente gestation de la théorie *du nouvel ordre économique international*.

Tous azimuts

Entre-temps, l'Algérie s'était employée à aplanir ses différends avec ses voisins : signature le 15 janvier 1969 d'un traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération (traité d'Ifrane) avec le Maroc, qui finit par accepter de reconnaître la Mauritanie, dont il avait *jusque-là* refusé l'existence, conclusion d'un accord identique, en janvier 1970, avec la Tunisie. La France – avec qui s'établira une coopération jalonnée de crises – a, quant à elle, démonté la base atomique de Reggane en 1966, évacué la base de Bizerte, le 1er février 1968, et celle de Bou-Sfer, le 28 décembre 1970. Alger va pouvoir déployer tous azimuts sa diplomatie, forte de l'aura que lui a conférée aux yeux de nombreux peuples du tiers-monde sa guerre de libération, forte aussi d'une petite troupe de « diplomates-militants » qui savent admirablement, sous le duumvirat Boumediène/Bouteflika (3), préparer avec minutie et compétence les dossiers.

(Lire la suite page 7.)

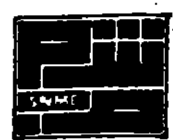
(1) *La politique extérieure de l'Algérie, 1962-1978. Essai d'interprétation.* Nicole Grimaud. Thèse de doctorat d'État en sciences politiques, soutenue à l'Institut d'études politiques de Paris (cycle supérieur d'études politiques), le 14 juin 1982, 500 p.

(2) *Cf.* Paul Balta et Claudine Rulleau, avec la collaboration de Mireille Duteil : *l'Algérie des Algériens, vingt ans après.* Ed. Ouvrières, Paris, 1981, p. 191-201.

(3) Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie de 1965 à 1980.

SOMMAIRE

(Publicité)



الشركة الوطنية لمواد البناء

SOCIETE NATIONALE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

S. N. M. C.

Société Nationale créée par ordonnance no 67-280 du 20 Décembre 1967

Au lendemain de l'Indépendance, le secteur des Matériaux de construction n'existait pratiquement pas et se composait essentiellement d'unités archaïques implantées en zones rurales et d'autres implantées près des grands centres de consommation et qui constituaient le prolongement d'entreprises mères françaises, d'où une mauvaise répartition sur le territoire national, avec une faible capacité de production qui ne couvrait pas l'ensemble de la gamme des Matériaux de construction.

La situation qui prévalait sur le plan du marché jusqu'en 1967 était :

— Un faible niveau d'investissement public et privé ;

— Une importation du ciment accrue et une sous-utilisation des capacités de production.

Depuis, compte tenu des faiblesses constatées et dans le but de dynamiser ce secteur vital de l'économie nationale, les autorités ont procédé à la mise en place des structures appropriées destinées à relancer cette branche d'activité. C'est ainsi que, le 20 décembre 1967, fut créée la Société nationale des matériaux de construction. Sous la tutelle du ministère de l'industrie et de l'énergie, elle se voit confier pour mission de :

a) Promouvoir le développement des industries des matériaux de construction ;

b) Exploiter et gérer les unités de production du secteur ;

c) Exploiter toutes les unités réalisées acquises par elle ou confiées à sa gestion par l'État.

LES CHAMPS D'ACTIVITÉ DE LA S.N.M.C. SONT LES SECTEURS SUIVANTS :

- **LIANTS HYDRAULIQUES :**
  - Ciments ;
  - Plâtres et produits en plâtre ;
  - Chaux.
- **PRODUITS ROUGES :**
  - Briques et tuiles.
- **CÉRAMIQUES :**
  - Céramique à carreaux ;
  - Céramique sanitaire.
- **PRODUITS MANUFACTURÉS :**
  - En amiante-ciment ;
  - En béton.
- **LES AGRÉGATS.**

Par ailleurs, des produits nouveaux ont été introduits sur le marché national algérien. Il s'agit :

— *Des produits en P.V.C. (les revêtements de sols et les tuyaux) ;*

— Des produits en béton cellulaire (Siporex).

Aujourd'hui, quinze ans après sa création, la S.N.M.C. assure la gestion de 79 unités de production ainsi réparties :

- 9 cimenteries en production ;
- 1 cimenterie en cours de réalisation ;
- 2 cimenteries en projet ;
- 31 briqueteries-tuileries ;
- 4 plâtrières et chaux ;
- 7 agglomérés ;
- 4 amiante-ciment ;
- 3 céramique carreaux ;
- 3 céramique sanitaire ;
- 14 agrégats ;
- 2 plastiques ;
- 2 Siporex.

LA PRODUCTION DE CES UNITÉS EST LA SUIVANTE :

PRODUITS	UNITÉ/ MESURE	PRODUCTION ANNUELLE
Ciment	T	4 457 016
Plâtre	T	116 239
Ouvrages en plâtre	M2	113 614
Chaux	T	20 877
Agrégats	M2	2 350 698
Briques	T	1 060 765
Tuiles	T	104 911
Céra-carreaux	M2	1 940 728
Céra-sanitaire	P	834 035
Carrelage	M2	448 158
Agglomérés	T	148 472
Poutrelles	ML	901 222
Buses	ML	374 376
Ouvrages en amiante	T	116 549
Siporex	M2	113 896
Tubes P.V.C.	T	3 617
Revêtements de sols	M2	800 114

LA GAMME DE SES PRINCIPAUX PRODUITS PEUT ÊTRE AINSI PRÉSENTÉE :

Siporex.

Produits rouges :
- *Briques ;*
- Tuiles.

Agglomérés :
- *Parpaings ;*
- *Hourdis ;*
- Claustras ;
- Carreaux ciment ;
- Carreaux Granito ;
- Carreaux trottoirs ;
- Tuyaux d'assainissement ;
- Buses ;
- Poutrelles ;
- Bordures trottoirs ;
- Bordures jardins.

Produits en amiante-ciment :
- Plaques planes ;
- Plaques ondulées ;
- Tuyaux bâtiment ;
- Tuyaux pression ;
- Articles de jardin.

Agrégats.

Céramique :
- Carreaux faïence ;
- Plinthes.

Liants :
- Ciment ;
- Plâtre ;
- *Chaux ;*
- Clinker.

Plastiques :
- Tuyaux P.V.C. pression ;
- Tuyaux P.V.C. écoulement ;
- Plaques revêtement de sols.

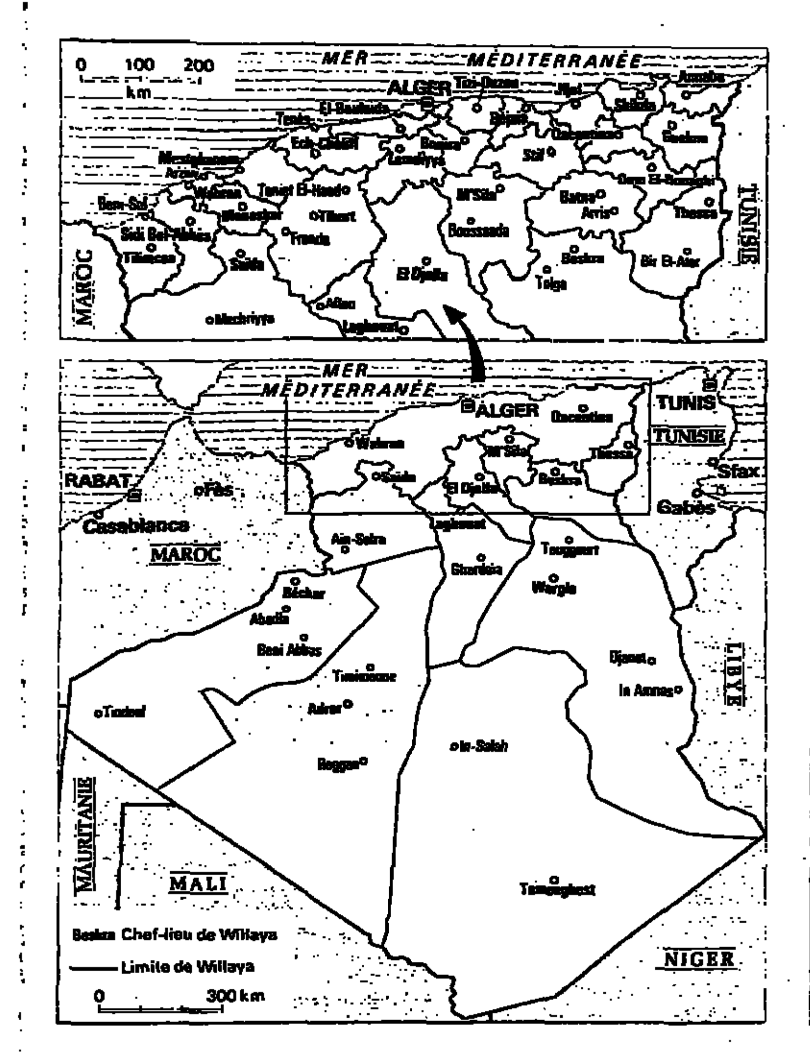
Articles sanitaires :
- Lavabos ;
- Colonnes ;
- Bidets ;
- Cuvettes w.c. ;
- W.C. turcs ;
- Lave-mains ;
- Tablettes ;
- Receveurs douches ;
- Réservoirs w.c. ;
- Urinoirs ;
- Éviers ;
- Accessoires.

Parallèlement à la fonction de réalisation d'unités et à la fonction de production, la S.N.M.C. a développé un important réseau de distribution réparti à travers le territoire national et présenté par une unité commerciale par chef-lieu de Wilaya.

Ces unités commerciales ont pour support 164 points de vente facilitant l'acquisition des matériaux de construction aux différents utilisateurs. A la fin de l'année 1981, la S.N.M.C employait un effectif de 25 517 agents et réalisait un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dinars algériens.

De par son importance stratégique dans l'arsenal industriel mis en place pour sortir l'Algérie de son sous-développement, notre société, complètement engagée dans la bataille d'édification nationale, est appelée à soutenir d'autres efforts et à connaître un développement plus accru.





L'espion de Napoléon

par AUGUSTIN BARBARA (*)

LA colonisation française en Algérie née le jour du débarquement en juillet 1830, à Sidi-Ferruch, n'était que l'aboutissement d'une politique d'expansionnisme napoléonien. Dès 1798, *une expédition* fut projetée contre les régences d'Alger, Tripoli et Tunis, avec la volonté de faire de la Méditerranée un lac français et d'empêcher l'Angleterre de mettre pied sur ces rivages.

Dix ans plus tard, en 1808, le projet d'une expédition structurée prend forme dans le cadre d'une politique de rivalité avec l'Angleterre. Napoléon veut conquérir l'Orient et doit s'assurer une route sans embûches d'autant plus que Gibraltar et Malte sont déjà occupés par les Anglais. Alger devient le centre d'une stratégie française en Méditerranée. *« Un pied sur cette Afrique donnera à penser à l'Angleterre »*, écrit alors Napoléon. Nous sommes déjà dans la phase de préparation active. Il écrit à Decrès *« (...) Méditez l'expédition d'Alger, tant sous le point de vue de mer que sous celui de terre... Y a-t-il, sur cette côte, un port ou une escadre qui soit à l'abri d'une force supérieure ? Quels seraient les ports où l'armée, une fois débarquée, pourrait être ravitaillée (...)* (1). »

L'intention est très claire, Napoléon demande des précisions pour réaliser une conquête militaire de l'Algérie. Il fallait un homme pour obtenir des renseignements sur ce pays alors lointain. Décision fut prise de le chercher. Napoléon en trace lui-même le portrait dans une lettre toujours au même Decrès. *« Envoyez un de vos ingénieurs discrets sur un brick (...) ; mais il faudrait que cet ingénieur fût un peu officier de marine et un peu ingénieur de terre (...) (1). »* C'est ainsi que fut désigné le chef de bataillon du génie Vincent-Yves Boutin, appelé aussi l'*« espion de Napoléon »*.

Originaire de la région nantaise, cet officier se signalait déjà par son courage. Le 28 décembre 1807, il est nommé chef de bataillon par l'Empereur et le 15 janvier 1808 il reçoit la Légion d'honneur. Il avait toutes les qualités pour faire cette mission de reconnaissance en Algérie. Son séjour du 24 mai jusqu'au 17 juillet 1808 lui permet de prendre des notes très précises et de faire des relevés de terrain qu'il consigna dans un rapport qu'il remet le 22 février 1809. Huit jours plus tard, Napoléon lui exprima sa *satisfaction... Mais la guerre qui* faisait rage sur le front continental le détourna de son projet d'expédition militaire sur l'Algérie.

Le dossier fut classé... jusqu'en 1830 où les renseignements fournis par Boutin apparurent très pertinents aux militaires *colonisateurs... Le débarquement* à Sidi-Ferruch était bien le lieu choisi alors par Boutin pour réussir l'opération. De même, il indiquait l'état des forces du dey, *aussi bien en temps de paix* qu'en temps de guerre, l'état des munitions. Estimant qu'il fallait un minimum d'un mois pour la conquête d'Alger et des environs, *les provisions de l'armée* française devraient être prévues pour deux mois. N'a-t-il pas indiqué que l'époque des grandes chaleurs s'étalait de la mi-juillet au 15 septembre et qu'il valait mieux débarquer avant cette période. Il donne des appréciations très précises sur l'eau, l'air, les maladies, les mœurs des habitants du pays. Outre des dessins, des croquis sur les forteresses de Bal-el-Oued, des Anglais, de Bab-Azoun, de Fort-l'Empereur, il va jusqu'à indiquer les principaux itinéraires entre les grandes villes de la régence d'Alger en signalant chaque fois les distances, le temps estimé et des renseignements de tous ordres.

Ainsi, l'histoire du coup d'éventail du dey d'Alger au consul de France Deval que nous avons lue dans tous les manuels d'histoire de France apparaît bien ridicule face aux intentions politiques françaises sur l'Algérie plus de vingt ans avant cet événement futile dont on peut même douter qu'il déclenchât l'expédition trois ans après puisqu'il eut lieu en avril 1827.

Mais il y avait aussi une dette de blé... Il y avait surtout une Méditerranée convoitée par les grandes puissances. Lors d'une récente visite de la reine d'Angleterre en Algérie, ne rappelait-elle pas que *« le traité d'amitié de 1765 était toujours en vigueur... »* ? Il serait peut-être temps de préférer l'histoire vraie aux mensonges de ceux qui ont écrit toutes ces histoires.

---

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, Paris, 1865, T. XVII, p. 20.

(*) Maître-assistant de sociologie.

« Une diplomatie de maquisards » au service du nouvel ordre international

(Suite de la page 5.)

« Pauvres dans le monde, unissez-vous ! » Les banderoles qui accueillent les représentants des pays non alignés au sommet d'Alger, en septembre 1973 (4), marquent bien le contenu économique du non-alignement que l'Algérie entend insuffler au mouvement. Non pas que les pays du tiers-monde n'aient été conscients de leurs problèmes économiques et de leurs difficiles rapports avec les pays *sous-développés* (5), mais c'est l'Algérie qui va établir un « cahier des doléances » à l'échelle mondiale et en faire son cheval de bataille. Avec la guerre d'octobre 1973, *elle testera* l'*« arme du pétrole »*, une des seules dont disposent les pays producteurs du tiers-monde : l'Algérie s'efforcera, par la même occasion, de maintenir la difficile cohésion de l'OPEP et d'empêcher ses représentants les plus riches de rejoindre les « nantis » et de se couper ainsi du tiers-monde.

Pour faire triompher – ou, à tout *le moins, avancer – ses vues*, l'Algérie profite des non-alignés mais aussi de toutes les possibilités qui peuvent s'offrir à elle : Abdelaziz Bouteflika, alors ministre des affaires étrangères, est élu président de la vingt-neuvième assemblée générale de l'ONU : Smaïl Mahroug, alors ministre des finances, du groupe des vingt-quatre du F.M.I. ; Lamine Khène, qui a été le secrétaire général de l'OPEP, devient président exécutif de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel) ; Mohamed Sahnoun, qui quitte ces jours-ci son poste d'ambassadeur à Paris pour représenter son pays à l'ONU, assure à l'époque la liaison entre l'O.U.A. et la Ligue arabe ; Layachi Yaker, alors ministre du commerce, s'occupe de la conférence de Dakar sur les matières premières, en février 1974, et, au mois d'avril suivant, Houari Boumediène s'en va défendre le nouvel ordre économique international devant l'Assemblée générale de l'ONU, *convoquée sur sa* demande, au nom des non-alignés. Un peu plus tard, l'Algérie prendra l'initiative de réunir le premier sommet de l'OPEP, en mars 1975.

Ces initiatives ne sont pas toutes également couronnées de succès, et il n'est pas étonnant de voir des textes comme la Déclaration sur l'établissement d'un ordre économique *international nouveau*, la Charte des Droits et des Devoirs économiques des États ou le Plan d'industrialisation proposé à la conférence de l'ONUDI à Lima, en mars 1975, adoptés, certes, mais contre la volonté des plus puissants et des plus développés avec, en corollaire, leur hostilité déclarée ou latente (6).

Mais l'Algérie s'efforce avec constance de mettre en pratique ce qu'elle prône : construction de la Transsaharienne ou route du l'Unité, création de nouvelles liaisons aériennes et maritimes avec les pays d'Afrique, essai de diversification de ses approvisionnements et de son commerce extérieur.

La longue marche des « nations-prolétaires »

La crise du Sahara occidental qui éclate à la fin de 1975 va quelque peu secouer cette progression, et l'Algérie se retrouve un temps isolée : le Maroc a effectué sur la question une bonne contre-offensive et plusieurs pays du tiers-monde, agacés par les succès de l'Algérie, ne sont pas *mécontents de la voir mar*quer le pas. Le gouvernement de Houari Boumediène saura alors se replier, laisser passer l'orage et remonter lentement la pente. Il n'abandonnera pas pour autant la partie économique de son combat et suivra avec attention la première phase des négociations du dialogue Nord-Sud à Paris, d'octobre 1975 à juin 1977 : si certains pays en jugeront les résultats décevants, les « nations prolétaires » y obtiendront cependant quelques concessions, notamment l'augmentation à 0,7 % de leur P.N.B., la contribution des pays industrialisés en faveur des plus démunis et le principe de la création d'un Fonds de stabilisation des matières premières... dont la signature n'a finalement été acquise qu'en juin 1980... sans pour autant devenir opérant, les ratifications n'étant toujours pas en nombre suffisant au début de 1982... Preuve que le combat pour un nouvel ordre économique international relève réellement d'une « longue marche » dont l'Algérie ne s'est pas désintéressée jusqu'à aujourd'hui, malgré toutes les difficultés.

*La disparition du président Bou*mediène, en décembre 1978, n'a pas entraîné, sur le plan intérieur, la réalisation des prévisions catastrophiques que certains avaient cru *pouvoir faire, ni l'effacement de* l'Algérie sur la scène internationale. A homme nouveau – le président Chadli Bendjedid, – style différent, mais l'Algérie n'a rien cédé sur le plan des principes. Le nouveau président – qui ne s'est toujours pas rendu en France malgré la visite officielle de M. Mitterrand à Alger – a consacré les siennes à des pays dans l'axe traditionnel de la politique étrangère algérienne : plusieurs États arabes, tout d'abord, et long périple africain (mars-avril 1981) qui lui a permis de visiter onze pays, en commençant par le Mali pour finir par le Niger, via l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe, le Mozambique, Madagascar, les Seychelles, la Tanzanie, le Congo et le Nigeria.

Elle n'a rien cédé sur le plan des principes et a vu admettre – même par des pays peu suspects de favoritisme à son égard – ses capacités d'organisation et son « sérieux ». Ses « bons offices » dans la délicate négociation de la libération des otages américains détenus par Téhéran, d'octobre 1980 à janvier 1981, ses tentatives de médiation entre l'Irak et l'Iran, au printemps de cette année, brutalement interrompues par la disparition tragique, le 3 mai, de son ministre des affaires étrangères, M. Mohamed Seddik Benyahia, et de ses treize compagnons – dont plusieurs brillants directeurs de son ministère – montrent, s'il en était besoin, l'autorité reconnue à l'Algérie et à ses capacités de ténacité et de discrétion. Le Dr Ahmed Taleb Ibrahimi, nouveau responsable de la *diplomatie* algérienne, a *occupé pré*cédemment plusieurs postes ministériels et a été un des *missi dominici* du gouvernement algérien. Il imprimera peut-être son style personnel – culture et charme – à sa démarche ; il restera intransigeant sur les options fondamentales de son pays, résumées dans la Charte nationale de 1976 : le Dr Ibrahimi les connaît d'autant mieux qu'il a participé à sa *rédaction*.

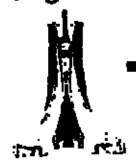
CLAUDINE RULLEAU.

---

(4) Le quatrième sommet des pays non alignés a réuni à Alger, du 5 au 9 septembre 1973, quatre-vingt-sept pays, trois organisations internationales *et quatorze mouvements de libération*. Il faisait suite à ceux de Belgrade (1961), du Caire (1964) et de Lusaka (1970).

(5) Nasser en avait posé la problématique dans son discours au deuxième sommet des non-alignés, au Caire, en octobre 1964 : *« Nous ne voulons pas que la division du monde en un bloc occidental et un bloc oriental prenne fin pour que d'autres blocs plus grands et plus dangereux surgissent à leur place : un bloc de pauvres et un bloc de riches, un bloc de développés et un bloc de sous-développés, un bloc septentrional qui a droit à la prospérité et un bloc méridional qui n'a pour tout lot que la privation... »* Cf. P. Balta et Cl. Rulleau : *la Vision nassérienne*, Sindbad, Paris, 1982.

(6) A titre d'exemple, décompte du scrutin de vote de la Déclaration de Lima : 82 voix pour. *États-Unis : contre.* Abstentions : 7 (Grande-Bretagne, R.F.A., Canada, Japon, Belgique, Italie, Israël).



UNE TENTATIVE DE DÉCENTRALISATION ORIGINALE

Le code communal

« Bien avant 1830, la collectivité locale en Algérie était une réalité vivante et organisée. La « djemaa », qui en était l'expression, reflétait par sa composition, non seulement les différentes branches du douar et du village, mais aussi l'importance des différentes activités locales : fellahs, éleveurs, artisans ». **C'est en ces termes que la charte communale adoptée par le Conseil de la Révolution en octobre 1966 affirmait que l'Algérie avait sa tradition propre avant la colonisation et qu'il fallait renouer avec elle en l'adaptant aux objectifs d'édification d'une société socialiste. Dès l'indépendance, la décentralisation avait été à l'ordre du jour. La première Constitution disposait que** ***« la collectivité territoriale économique et sociale de base est la commune ».*** **La Charte d'Alger, adoptée par le premier congrès du F.L.N. en temps de paix (1964), affirmait :** ***« L'option socialiste et le fonctionnement harmonieux de l'autogestion, la nécessité de donner aux collectivité locales des pouvoirs réels, impliquent une réforme administrative radicale. »*** **Vingt ans après l'indépendance, les résultats sont-ils à la hauteur des ambitions ? En fait de décentralisation, n'y a-t-il en Algérie qu'un jacobinisme camouflé et aggravé par le système de parti unique ? Ou bien, au fil des ans, Boumediène et son successeur ont-ils créé un système original, justifiant la comparaison avec la Yougoslavie ? La réponse est sans doute entre les deux jugements.**

par JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

DANS les mois qui suivent l'indépendance le gouvernement d'Alger doit pallier rapidement l'effondrement de l'ancienne administration coloniale et remédier à la multiplication des centres de pouvoir nés des nécessités de la lutte de libération nationale (le wilayisme). L'État renforce les pouvoirs des autorités exécutives locales. Les anciens conseils municipaux sont dissous et remplacés par des délégations spéciales. Les préfets disposent pratiquement de tous les moyens et compétences pour le maintien de l'ordre et l'attribution des « biens vacants ». Les attributions des anciens conseils généraux leur sont dévolues.

La mise en place de la nouvelle administration locale permet le reclassement partiel des anciens moudjahidine prévu par la loi du 31 août 1963, mais les moyens financiers dont peuvent disposer les communes sont faibles. Les ressources fiscales et les revenus du patrimoine sont en diminution.

En raison de la multiplication des budgets en déficit, l'État décide que l'approbation des dépenses et des recettes communales sera soumise au contrôle du préfet et, dans le cas des communes de plus de 30 000 habitants, à celui du ministère de l'intérieur.

Cette situation est cependant considérée comme un pis-aller provisoire. La Charte d'Alger définit l'idéal vers lequel il faut tendre : *« Outre ses fonctions administratives, sociales et culturelles, la commune doit pouvoir disposer de pouvoirs lui permettant de procurer les conditions de développement et d'améliorer la situation culturelle au sein de la commune, d'orienter le développement économique, de répartir une part du revenu réalisé dans les communes vers la satisfaction des besoins économiques et sociaux, d'adapter les intérêts de ses habitants aux intérêts généraux de la société. »* En fait, on en reste au stade du vœu pieu jusqu'à l'ordonnance du 18 janvier 1967 relative au code communal.

Cette ordonnance entend aller plus loin qu'une simple décentralisation et vise à donner à la commune *« des compétences quasi générales pour administrer une portion du territoire national »*.

Une assemblée populaire communale (A.P.C.) est élue pour cinq ans au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à un tour. En pratique, le parti unique sélectionne lui-même les candidats et soumet au choix des citoyens une liste comprenant trois fois plus de noms que de sièges à pourvoir. L'électeur ne se prononce donc pas sur un programme mais sur des personnes.

Les états généraux de 1968

Théoriquement investie d'un pouvoir général, l'A.P.C. se réunit de plein droit quatre fois par an. Elle peut constituer des commissions d'études où siègent des fonctionnaires et des agents publics concernés, ainsi que tout citoyen susceptible d'éclairer les autres membres par des informations utiles. *« Ces commissions sont intéressantes*, note un enseignant à l'institut de droit et des sciences administratives de l'université d'Oran, le vice-recteur Bekhechi (1), *car elles peuvent assurer une parfaite transition entre la traditionnelle Djemaa rurale, là où elle existe toujours, et l'association des citoyens aux élus et aux techniciens dans un souci de gestion efficace. »*

L'A.P.C. élit un exécutif communal composé d'un président et de vice-présidents. Le président de l'A.P.C. gère le budget et le patrimoine communal, dirige les services communaux et est chargé de *« l'exercice des pouvoirs de police sous le contrôle de l'A.P.C. et sous la surveillance de l'autorité supérieure »*.

Dans les années qui suivirent la réforme communale, une pratique *originale, que ne régissait aucun* texte officiel, donna un poids certain aux élus locaux : la conférence des présidents des A.P.C. A l'origine de cette réunion, il y a un simple « séminaire » organisé le 27 février 1967 pour les présidents de six cent soixante-seize assemblées — élues quelques jours plus tôt dans le cadre de la nouvelle organisation régionale. Il s'agissait seulement d'une prise de contact entre le pouvoir central et ses administrés. Mais les événements de décembre 1967 — la tentative de putsch du colonel Tahar Zbiri — amenèrent un an plus tard Boumediène à faire d'une nouvelle rencontre avec les présidents des A.P.C. une occasion de consolider le régime grâce au dialogue. En ouvrant la conférence, il demanda à chaque président de *« discuter sincèrement avec les représentants du parti et de l'Etat »*.

Mais, forts de leur jeune expérience, les élus locaux saisirent à leur tour l'occasion pour faire valoir leurs propres préoccupations et revendications, au point qu'on a pu parler des *« états généraux »* de février 1968 (2). Ainsi les élus d'Oran et de Tiaret critiquèrent sans ambages l'autogestion agricole : *« Contrairement à sa définition, le domaine autogéré agricole constitue un secteur économique qui ne se gère pas lui-même [...] Une autre contradiction se situe dans la lourdeur des rouages desquels émane le comité de gestion. Il s'agit d'une élection qui évince les meilleurs pour des motifs divers : corps électoral insuffisamment averti, népotisme, intrigue des candidats présidents »*. Le rapport d'Oran s'en prit d'autre part aux *« méthodes scolastiques »* des instituteurs chargés de la mise en œuvre de l'arabisation — jugée *« trop rapide »* — de l'enseignement primaire.

Mot d'ordre et incantation

Malgré cet esprit frondeur, le gouvernement vit l'utilité de telles confrontations et, s'inspirant peut-être de la *« réunion permanente des communes »* en Yougoslavie, le ministre de l'intérieur accueillit la troisième conférence des présidents d'assemblées populaires communales comme des assises qui avaient *« conquis droit de cité dans l'édifice de l'institution communale »*.

Aujourd'hui, le rôle du président de l'A.P.C. demeure cependant passablement ambigu. Pourtant peu suspect de faire de la surenchère régionaliste, le vice-recteur Bekhechi déclare par exemple : *« La pratique révèle dans de nombreux cas que la dualité de statuts qui s'attache à la personne du président d'A.P.C. en fait beaucoup plus un collaborateur de l'Etat qu'un organe de décision de la collectivité communale. Or à travers son président c'est toute l'A.P.C. qui, au lieu d'être le lien naturel de la participation effective des populations au plan de développement national et à la gestion de leurs propres affaires, devient une simple courroie de transmission de l'administration centrale. »*

C'est que le wali (préfet) conserve un important droit de regard sur les affaires de la commune. Les décisions de l'A.P.C. ne sont exécutoires, dans de nombreux cas, qu'après avoir été approuvées par le représentant du pouvoir central.

Cela s'applique notamment dans le domaine des moyens financiers des communes : budget, emprunts, emplois communaux, opérations immobilières, marchés communaux. Le wali a toute latitude pour se prononcer en se fondant sur de simples critères d'opportunité.

Il reste à l'A.P.C. le recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur et aussi, en principe, à la justice administrative. Mais, note un autre enseignant à l'université d'Oran, M. Ramdane Babadji, *« la justice administrative, censée limiter les empiètements illégaux des autorités de tutelle sur les collectivités, ne joue hélas pas son rôle. Non qu'elle s'y refuse, mais tout simplement parce que les communes répugnent visiblement à y avoir recours. A nos jours, il n'a été publié aucune décision juridictionnelle rendue à propos d'un litige opposant communes et autorité de tutelle »*.

La tutelle du wali ne s'exerce pas seulement sur les décisions de l'A.P.C. mais aussi sur le comportement de ses membres. Le wali peut proposer l'exclusion, par décret, d'un élu qui se livrerait à *« une activité qui n'aurait pas l'approbation du parti »*. Le principe de la primauté de la *« légalité révolutionnaire »*, qui permet au représentant de l'Etat, *« plus averti des exigences nationales »*, de concilier l'autonomie communale et les *« options fondamentales du pays »*, reste solidement établi.

« Le thème de la décentralisation dont fait grand usage le discours algérien relève plus du mot d'ordre et de l'incantation que d'autre chose », estime M. Babadji. Il reste qu'en recherchant avec constance une solution originale et en acceptant à l'intérieur même du pays un fécond débat sur le sujet, le gouvernement d'Alger a fait preuve, avec des succès divers, d'un esprit de dialogue qu'on ne trouve pas dans d'autres pays où la redistribution de la *« rente pétrolière »* donne à l'Etat une puissance dont il est tenté d'abuser.

---

(1) Communication au colloque organisé par l'université d'Oran et l'Association française pour l'étude du tiers-monde (Afetimon), en mai 1982, sur le thème « Démocratie locale et participation populaire dans les pays africains et arabes ».

(2) Article du professeur Leca, intitulé « Administration locale et pouvoir politique en Algérie », dans l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1971.



(Publicité)

سوناطراك
sonatrach
Siège social :
Immeuble Maurétania
AGHA - ALGER
Téléphone : 61-13-66
Télex : 53 725
Sonatrach : Réalisations et Perspectives

Le rôle stratégique du secteur des hydrocarbures était perçu avant l'accession du pays à l'indépendance. En juin 1962 déjà, le programme de Tripoli attribuait au secteur pétrolier un rôle moteur dans le développement industriel. Cependant les sociétés étrangères, auxquelles les accords d'Evian assuraient une mainmise sur nos ressources, persistaient dans leur attitude qui consistait à tirer le maximum des gisements existants pour réaliser le plus de profit possible en un minimum de temps, compromettant ainsi gravement la durée de vie des gisements. Sur le plan fiscal, les conditions octroyées à ces sociétés par ces mêmes accords limitaient gravement les ressources financières du pays à un moment crucial pour son développement. Parallèlement elles ont pratiquement cessé tout effort d'exploration, les activités géophysique et de forage ayant baissé respectivement de 90 % et 70 % entre 1962 et 1965.

L'Algérie décidait alors de mettre un terme à un état de fait imposé par les circonstances historiques du moment, déterminée qu'elle était à s'assurer le contrôle effectif de ses ressources naturelles, contrôle sans lequel toute politique indépendante et souveraine de développement n'est qu'illusoire.

LA RÉCUPÉRATION DES RICHESSES NATIONALES

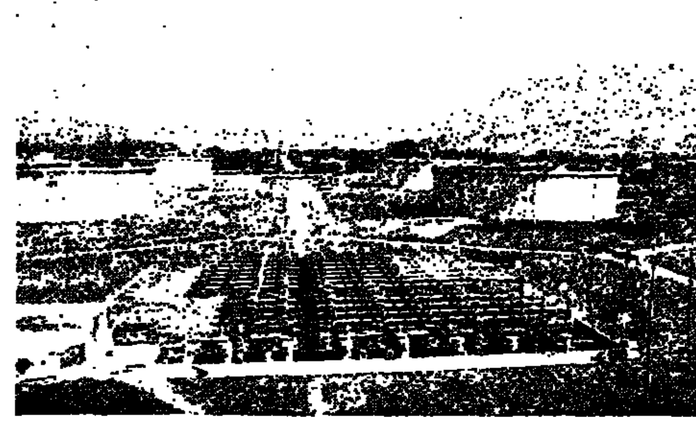
Fin 1963, l'Etat algérien se dotait d'un instrument pour la mise en œuvre de sa politique énergétique, en créant la société nationale SONATRACH. Limitée initialement au transport et à la commercialisation des hydrocarbures, la mission de SONATRACH est élargie en 1966 à toutes les activités relatives aux hydrocarbures : Recherche, Production, Transport, Transformation et Commercialisation.

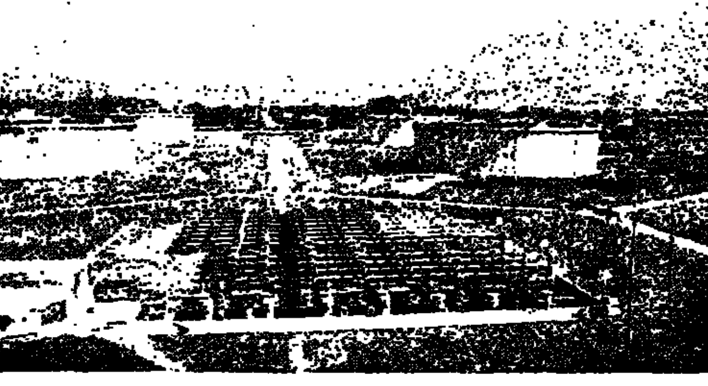
L'Etat s'est alors engagé dans une série d'actions pour la maîtrise du secteur des hydrocarbures. Dès 1968, il s'assurait le contrôle de la totalité des activités de distribution et décidait une réduction substantielle des prix à la consommation du gaz, des G.P.L. et du mazout, ainsi que la suppression du système de « zone de prix » qui défavorisait certaines régions dupays.

Simultanément, SONATRACH s'emploie à redynamiser une activité d'exploration en se dotant au fur et à mesure de moyens propres d'intervention et en étendant considérablement son domaine minier. Elle devient ainsi opérateur sur la presque totalité des zones de recherches.

Les nationalisations successives de 1967 à 1970 ont permis à SONATRACH de s'assurer une part croissante des hydrocarbures produits (de 11 % en 1965 à 31 % en 1970) et de rationaliser les méthodes de gestion des gisements surexploités jusqu'alors par les sociétés étrangères qui refusaient délibérément de consentir les investissements nécessaires à leur développement.

Après les nationalisations du 24 février 1971 qui parachèvent la phase de récupération des richesses naturelles, SONATRACH assure l'intégralité des activités d'extraction, de traitement, de transport des hydrocarbures liquides et gazeux, de raffinage, de distribution ; et sa part dans la production de pétrole brut s'est accrue progressivement de 31 % en 1970 à 56 % en 1971 et 82 % en 1980. En 1981, SONATRACH a récupéré la majeure partie des intérêts miniers détenus par les associés étrangers, portant ainsi sa part à 98,5 %. C'est ainsi que toute la production du champ pétrolier de Hassi-Messaoud est passée sous le contrôle exclusif de SONATRACH.

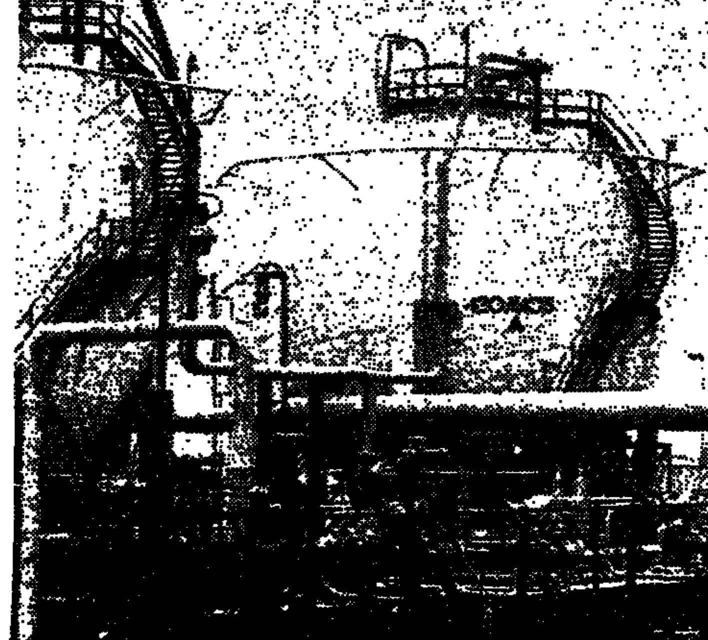




La récupération des richesses naturelles devait permettre au secteur des hydrocarbures d'assumer son rôle dans le développement national. Les principaux objectifs assignés au secteur des hydrocarbures et reconfirmés par la Charte nationale sont les suivants :

- *Assurer les sources d'accumulation de capital nécessaire au soutien financier de l'effort national de développement.*
- *Satisfaire les besoins du pays en produits énergétiques et autres dérivés destinés à la consommation finale.*
- *Fournir les matières premières aux branches essentielles de l'industrie nationale.*

Une description sommaire des plans successifs donnera un aperçu des investissements consacrés à la réalisation de ces objectifs.



LES INVESTISSEMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Au cours de la période triennale (1967-1969), 3,4 milliards de DA ont été consacrés à l'exploration, à la mise en valeur des gisements de pétrole, à la construction d'oléoducs ainsi qu'à l'implantation d'un complexe d'engrais azotés.

Le premier plan quadriennal (1970-1973) a vu le triplement de l'effort d'investissement, soit 11,2 milliards de DA dont 73 % ont été affectés essentiellement aux activités d'exportation, mettant en relief la fonction d'accumulation assignée au secteur. C'est dans ce cadre que SONATRACH imprime une impulsion à son programme de développement gazier avec l'achèvement de la construction des trois premières lignes de liquéfaction de gaz à Skikda, le lancement de la réalisation des trois lignes additionnelles à Skikda et de celle du premier complexe de liquéfaction d'Arzew.

Parallèlement, le plan de développement des hydrocarbures se poursuit par la construction d'une raffinerie à Arzew, d'un complexe d'engrais phosphatés à l'Est du pays, des premières unités de transformation plastiques et par le démarrage du chantier d'un complexe de matières plastiques à Skikda.

C'est surtout au cours du plan suivant (1974-1978) que l'investissement du secteur a connu une phase d'accélération sans précédent : 60,2 milliards de DA dont le tiers pour la valorisation du gaz.

Le plan de développement du champ gazier de Hassi-R'mel est mis en œuvre à partir de 1975, de nouvelles canalisations d'évacuation des produits (gaz et condensat) sont réalisées, le premier grand complexe (G.N.L.I.) de liquéfaction d'Arzew est achevé et la réalisation du second complexe est entamée.

Les investissements pour le développement des champs d'huile et pour les extensions d'oléoducs existants ont représenté pour cette période le quart de l'investissement global.

L'activité transformation a enregistré au cours de cette période la construction d'une raffinerie de 15 millions de tonnes à Skikda à vocation d'exportation, la construction d'un complexe de méthanol et de résines synthétiques à Arzew et le lancement d'un programme de construction d'unités de transformation plastique et d'extension des complexes d'engrais.

En définitive, c'est plus des deux tiers de cet investissement qui sont consacrés aux activités liées à l'exportation des hydrocarbures.

Le plan quinquennal 1980-1984, adopté par le congrès extraordinaire du parti F.L.N., a autorisé un programme d'investissement de 63 milliards de DA pour le secteur des hydrocarbures. L'action au cours de cette période portera essentiellement sur l'achèvement des projets, l'exploration et le développement des gisements de pétrole et de gaz.

Parallèlement, un important programme de distribution est lancé visant à assurer dès 1984 un approvisionnement en produits pétroliers à l'ensemble du pays.

Cette importante concentration des investissements dans le secteur des hydrocarbures a permis la mise en place d'un très vaste appareil de production :

- *1 312 puits producteurs de brut.*
- *155 puits producteurs de gaz.*
- *5 modules de traitement du gaz ayant une capacité annuelle de :*
  - *92 milliards de mètres cubes de gaz ;*
  - *18,2 millions de tonnes de condensat et*
  - *2,6 millions de tonnes de G.P.L.*
- *Une capacité de transport de :*
  - *61 millions de tonnes de brut ;*
  - *61,5 milliards de mètres cubes de gaz (dont 8,3 pour la phase initiale du gazoduc d'exportation vers l'Italie) ; 23 millions de tonnes de condensat.*
- *Une capacité de transformation de :*
  - *22 millions de tonnes de produits raffinés ;*
  - *31 milliards de mètres cubes d'équivalent-gaz sous forme de G.N.L. ;*
  - *1,5 millions de tonnes/an d'engrais ;*
  - *600 000 tonnes/an de produits pétrochimiques de base (éthylène, méthanol, etc.).*

UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'ÉNERGIE

Cette dynamique, appliquée à tous les autres secteurs de l'économie nationale, a permis la constitution d'un tissu industriel diversifié, dont l'ampleur a accru les besoins en énergie. Sous l'effet de la croissance démographique particulièrement rapide, de l'élévation sensible du niveau de vie de la population et de l'industrialisation, la demande intérieure en énergie a connu un taux d'accroissement élevé de 14 % entre 1969 et 1979. La consommation nationale d'énergie est ainsi passée de 4 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 1970 à 14 millions de TEP en 1980, elle devait atteindre 42 millions de TEP en 1990.

Cette situation a amené le congrès extraordinaire du F.L.N. de juin 1980 à souligner dans sa résolution finale : « ... la nécessité de définir et d'appliquer une politique nationale de l'énergie qui s'intègre étroitement dans la stratégie de développement économique et social du pays, de fixer des niveaux de production et d'exportation des hydrocarbures liquides et gazeux qui soient compatibles avec, d'une part, les besoins financiers qu'exige le développement économique et social du pays, et, d'autre part, les besoins énergétiques et en matières premières de l'industrie nationale à laquelle la priorité doit être réservée. A cet effet, le congrès demande notamment la constitution et la préservation de réserves stratégiques nationales ».

Ces orientations, précisées et développées par les travaux du comité central lors de la deuxième session de décembre 1980, seront traduites par les actions programmées dans le plan quinquennal 1980-1984, et qui comprennent notamment :

- *L'intensification de l'effort d'exploration permettant une meilleure connaissance du sous-sol national et l'extension de campagnes géologiques et géophysiques en dehors des zones déjà explorées ;*
- *La généralisation des techniques de récupération assistée à l'ensemble des gisements de pétrole ;*
- *L'extinction de toutes les torchères et la récupération à la fin du plan quinquennal de 7 milliards de mètres cubes par an de gaz associé, brûlés jusque-là ;*
- *L'amélioration des performances et de la durée de vie des gisements de gaz par la poursuite du programme de réinjection ;*
- *La multiplication des forages de développement pour une meilleure connaissance des réserves en place ;*
- *L'amélioration des performances des appareils de forage, des installations de production et de la logistique.*



Une des mesures de conservation consiste aussi à mieux valoriser les exportations d'hydrocarbures. C'est ainsi que l'Algérie a mené une lutte permanente, notamment au sein de l'OPEP, pour obtenir l'amélioration du pouvoir d'achat du pétrole brut. Parallèlement, elle s'est dotée d'une industrie de raffinage qui lui permet, en combinant les différents produits à exporter, de rechercher une meilleure optimisation de ses exportations.

En ce qui concerne le gaz, l'Algérie, qui a adopté une politique volontariste d'exportation, a eu le souci permanent d'adapter les modes de fixation des prix de cette énergie au contexte énergétique, notamment en tentant de lier son évolution à des critères plus objectifs et moins unilatéraux que ceux que les pays acheteurs ont toujours fait prévaloir (les conditions spécifiques de leur marché interne et la structure de consommation d'énergie pour lesquelles ils ont opté). La détermination de l'Algérie à poursuivre la lutte pour la revalorisation de ses ressources naturelles s'est caractérisée par les accords conclus avec Distrigaz Belgique et Gaz de France, et qui modifient les modalités de détermination du prix de gaz.

LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR

Après cette phase de développement accéléré, le secteur des hydrocarbures dispose aujourd'hui d'un appareil de production à la fois imposant par sa taille, diversifié par la gamme de ses produits et complexe par la technologie qu'il met en œuvre. Une meilleure maîtrise de cet outil s'imposait donc ; la réorganisation en cours du secteur s'inscrit dans ce cadre.

Le schéma directeur approuvé par le gouvernement prévoit la création de treize entreprises nouvelles. Une première étape a été franchie puisque, sur les neuf nouvelles entités créées par décret, cinq sont opérationnelles depuis le 1er janvier 1982 (E.R.D.P., E.N.P.C., G.T.P., ENAGEO et ENAFOR). D'ores et déjà, une minutieuse phase de préparation est en cours pour permettre aux autres entreprises de devenir opérationnelles à leur tour. Cette préparation s'appuie sur une réorganisation interne de la SONATRACH, qui mettra en place autant de structures internes qu'il y aura d'entreprises nouvelles.

Dans le cadre de cette opération de restructuration, une des préoccupations majeures étant l'introduction de la gestion socialiste des entreprises dans le secteur des hydrocarbures, une commission ad hoc *a été chargée d'étudier et de mettre en place progressivement les structures de la G.S.E.*

ÉVOLUTION DE LA PART DES HYDROCARBURES DANS LA P.I.B.

PRODUCTION INTÉRIEURE BRUTE (en prix courants)

	Totale	Branche hydrocarbures	%
1973	30 808	6 453	20,94
1974	47 750	18 418	38,57
1975	50 340	15 562	30,99
1976	61 044	19 630	32,15
1978	85 600	24 481	28,60
1979	104 765	33 710	32,17
1980	133 445	50 100	37,54

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

Années	Effectif
1963	34
1968	6 717
1971	20 973
1972	27 270
1973	37 648
1974	46 997
1975	57 122
1976	70 500
1977	81 284
1978	86 759
1979	93 150
1980	94 698
1981	103 186

BILAN DE LA FORMATION DE SONATRACH

(de 1970 à 1979)

	A l'étranger	En Algérie	Total
Cadres	992	629	1 621
Maîtrise	742	3 985	4 727
Exécution	6	4 709	4 715
Total	1 740	9 323	11 063

La personnalité algérienne, fondement

Le rayonnement de la résistance du peuple algérien depuis 1830 a atteint une dimension universelle. Cette dimension tient tant à la nature et à la diversité des procédés utilisés par l'administration française de l'époque pour étouffer dans l'œuf toute velléité de réaction nationale par la destruction des éléments essentiels de la personnalité algérienne qu'à la détermination et à la persévérance du peuple algérien dans sa riposte systématique et adéquate. Pendant près d'un siècle, l'unité nationale gagnera en profondeur, l'identité algérienne s'affirmera par la préservation de ses éléments fondamentaux, à savoir sa religion, sa langue et un patrimoine culturel accumulé au cours de plusieurs siècles d'histoire.

CE processus élèvera qualitativement la lutte du peuple algérien en renforçant sa confiance en ses possibilités et en développant l'exigence de l'unité la plus large dans la riposte. C'est cela qui va constituer un immense capital d'expériences et d'enseignements conduisant à la nécessité de s'organiser dans la lutte politique, puis révélant les limites de celle-ci, à l'avènement de la lutte armée.

Notre intention consistera à évoquer ici cette résistance nationale dans sa double dimension idéologique et culturelle. La nature et l'ampleur de cette résistance ont, en effet, contraint les chefs militaires français à admettre qu'ils étaient combattus par un peuple qui œuvrait par tous les moyens pour se libérer. Cet aveu va conduire les théoriciens du système colonial à étudier les mécanismes profonds qui animaient cette résistance en vue de les détruire à la racine. En dépit de leurs efforts, ils ne parviendront pas à accéder à une intelligence complète de la réalité.

La profondeur populaire et la portée nationaliste de la résistance qui fit de l'Algérie entière un immense champ de bataille étaient masquées par le primat d'une interprétation religieuse expliquant le refus de l'occupation par un artifice, *« le fanatisme musulman »*. Cette absence de discernement ne pouvait manquer de surprendre l'observateur, car les héritiers de 1789 pouvaient trouver dans leur expérience historique les concepts et les enseignements capables de leur faire saisir le caractère national de la résistance algérienne.

Mais, sachant que la Révolution française a particulièrement combattu l'Eglise jusqu'à tenter d'édifier un temple pour diviniser la raison et mettre un terme définitif à l'influence du clergé, on peut comprendre que cette démarche répondant à une situation historique spécifique, ait pu fausser à un tel point leur analyse qu'ils ne pouvaient reconnaître, dans des conditions totalement différentes, des attributs révolutionnaires à un mouvement dont la manifestation apparente privilégiait l'aspect religieux.

Descendants des Romains et de Saint Louis ?

Au-delà de la confrontation militaire est mis en œuvre un plan à trois niveaux :

1) Exploiter la diversité ethnique de la population, dont une partie parle les dialectes autres que la langue arabe (qui est la langue de l'islam), en essayant de dresser l'élément berbère contre l'élément arabe, à partir de la propagation des théories qui tentent de donner une légitimité historique à des affirmations, telles que *« les Berbères sont d'origine européenne »*, les régions berbères doivent être considérées comme un *« Liban africain »*. Ces manœuvres de division s'appuyaient sur d'autres contre-vérités, à savoir que les « Beni Fraoussen » de Kabylie étaient des descendants des soldats qui accompagnaient Saint Louis dans sa croisade, de même que les Chaouis des Aurès auraient pour ancêtres les soldats rouquins aux yeux bleus de la légion étrangère romaine. Dans cet esprit, d'aucuns n'hésitent pas à prétendre que *« le Lycurgue inconnu qui dicta les canons kabyles n'appartenait pas à la famille de Mohamed et de Moïse mais à celle de Montesquieu et de Condorcet (1) »*.

2) Nourrir et développer les manœuvres de division de la population algérienne, à partir de la diversité ethnique, par la diffusion d'inexactitudes historiques comme celles selon lesquelles les Berbères étaient auparavant *des chrétiens qui résistèrent à* l'islam durant douze siècles en attendant que l'administration française les arabise jusqu'à en faire des musulmans en cinquante ans ! Sur la base de ces allégations, des directives officielles sont proclamées, *« interdisant l'approfondissement de l'islamisation de ces musulmans superficiels »* et bloquant le processus de *« leur arabisation par leur soumission à la jurisprudence coranique »*.

Les enseignants sont, en même temps, tenus à cette règle : *« Apprenez tout aux Berbères, excepté l'arabe et l'islam. »* Les promoteurs de ce plan ne cachaient pas que la manipulation de la diversité ethnique était impossible sans une action contre la religion : *« La population que nous avons trouvée en Algérie manque d'homogénéité... Il n'y a qu'un trait qui rapproche tous les groupes, c'est la religion »*, déclarait l'un d'eux. A quoi ajoutait Leroy-Baulieu : *« En Algérie, le défaut d'homogénéité nous sera d'un puissant secours pour mener à bien notre œuvre de sécularisation* (2). »

Le projet de combattre l'islam devenait clair et prioritaire dans l'esprit de ces théoriciens. L'objectif était donc de remplacer l'islam par le christianisme : *« L'Algérie était chrétienne pendant l'empire romain, l'islam en fit bien un pays sans âme, lorsqu'il en chassa le christianisme »*, déclarait l'un d'eux.

Le cardinal Lavigerie : « Christianiser les Kabyles »

La réalisation de ce projet est ponctuée par la création de l'association des Pères blancs, puis, presque vingt années après, par celle des sœurs, espérant par là que ces religieuses pourraient s'introduire dans les familles et les structures algériennes conservatrices afin de permettre *« la résurrection du Christ qui régnera à nouveau dans ces foyers »*, comme le souhaitait un académicien français dans les années 30. La revue *Histoire des missions* confirme pleinement l'objectif de ces démarches *lorsqu'elle appelle à tout faire* pour *« permettre au christianisme d'influencer l'esprit berbère »*, ce qui veut dire, sans aucun doute, *« la dislocation du bloc arabe, donc la disparition de l'islam de notre terre, en Afrique du Nord, au profit de notre civilisation et de notre race »*. Le cardinal Lavigerie ne cache pas non plus que la mission de ses hommes consiste à convertir au christianisme la Kabylie et à *« reprendre l'apostolat de ces futurs maronites »* (3).

3) Resserrer l'étau autour de la culture arabo-islamique par la fermeture de ses écoles, la diminution du nombre d'écoles coraniques, en imposant un contrôle strict des pèlerins *« qui reviennent souvent du pèlerinage avec des idées révolutionnaires »*. Le nombre des mosquées, qui, à l'époque, constituaient un cadre d'instruction, baisse, ainsi que celui des écoles : à Alger, il passe de cent soixante-seize en 1830 à quarante-huit en 1862. Tocqueville souligne le rôle de l'administration coloniale dans la décadence de l'enseignement : *« Nous avons laissé tomber les écoles, dispersé les séminaires. Autour de nous, les lumières se sont éteintes... C'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître* (4). »

Les Algériens ne pouvaient plus compter que sur eux-mêmes puisque l'administration coloniale avait mis la main sur les biens habous (religieux) dont la rente était consacrée à l'enseignement. Comme ils étaient contraints de recourir à l'aide d'enseignants venant de l'extérieur pour compenser la baisse du nombre d'enseignants algériens pour les raisons que nous venons de voir, l'administration française décide d'interdire toute activité aux professeurs étrangers et considère la langue arabe comme une langue étrangère. Cependant, sa maîtrise étant parfois nécessaire pour l'exercice de certaines professions, cette même administration décide d'octroyer une prime supplémentaire à tout fonctionnaire qui la possède, à condition qu'il ne soit pas de confession musulmane.

L'Algérie et tout le Maghreb sont considérés comme spirituellement romains et culturellement latins. L'accent est mis sur la *« vocation occidentale, sinon latino-chrétienne du monde berbère »*, et l'on juge imminent d'œuvrer à la résurrection de l'*« Afrique latine »*, avec, à l'appui, des auteurs comme Louis Bertrand qui s'attacheront à vouloir accréditer l'idée de *« la romanisation de la berbérie »* (5).

En vue de faciliter la réalisation de cet objectif, les tentatives de séduction pour amener les Algériens à apprendre le français se multiplient dans le but de *« jeter une heureuse*

par
MOHAMED EL-MILI
BRAHIMI (*)

perturbation dans le cours de leurs idées, saper le fondement de leurs croyances arriérées et grossières, de leurs coutumes barbares et honteuses, de leurs préjugés étroits et tenaces », tel que l'indiquait Combes dans un rapport présenté au Parlement en 1882 (6). De fait, la culture nationale est privée de possibilités d'évolution et de contact avec l'aire culturelle arabo-islamique et l'ensemble des cultures étrangères.

C'est dans ce même contexte que l'on peut apprécier les manipulations qui visaient à soulever les Zaouias (7) les unes contre les autres afin de neutraliser les plus réfractaires à la colonisation et d'utiliser les autres pour anesthésier, par le biais de la religion, le sentiment national, déjà vivace, en faisant de la colonisation un fait accompli par l'irrémédiable volonté de Dieu. L'application de ce plan s'accompagne de l'institution de mécanismes de naturalisation dont la finalité est de déstabiliser les petites communautés (tribus, villages, etc.), voire les familles. Cependant, les Algériens qui ont été abusés par les mirages de l'entreprise de francisation se sont retrouvés en porte à faux. Exclus *de facto* de leur milieu originel, ils ne jouissent pas non plus des droits et privilèges dont bénéficient les citoyens français en matière d'emploi, de traitement ou de considération sociale.

Avec les possibilités de promotion qu'elle offre, la naturalisation n'a été en fait qu'une solution intermédiaire pour permettre à certains Algériens de sortir de leur situation « d'indigènes » sans pour autant s'identifier aux attributs de la citoyenneté française. Au-delà de la méfiance naturelle des populations face à toute tentative coloniale, elle se heurta, dans une première étape, à des réactions spontanées dans la mesure où tout le processus d'identification à l'occupant était systématiquement rejeté. D'où l'échec de l'entreprise : de 1869 à 1875, on n'enregistre que trois cent soixante et onze cas de naturalisés pour tout le pays, avec seulement trente cas pour la Kabylie où les autorités escomptaient de bons résultats. De même qu'aucun cas de conversion au christianisme n'est signalé de 1863 à 1870. L'entreprise *s'est partout heurtée à un « obstacle insurmontable dans l'étroite solidarité qui lie l'individu à la famille, la famille à Kharrouba, la Kharrouba au village »*, selon la formule de Hanoteau (8).

Une réaction réfléchie et organisée vit ensuite le jour : elle visait à mettre en échec une éventuelle normalisation à terme du phénomène par une résistance idéologique et culturelle renforcée dans ses fondements et élargie dans son champ d'expression.

La langue française contre l'occupant

1) *L'organisation de l'enseignement arabe* : il est vrai que les écoles arabes libres ne pouvaient mettre sur pied un enseignement de la langue

(*) Historien, ambassadeur d'Algérie en Grèce.

de l'unité nationale

arabe concurrençant celui du français, mais la seule existence d'écoles organisées à travers le territoire algérien, indépendantes de l'administration française ; constituait un élément de révolte morale permanente contre la présence étrangère . Tout ce qui a été entrepris pour l'organisation de l'enseignement de la langue arabe par le mouvement national constitue une réaffirmation de l'appartenance au patrimoine arabo-musulmen. Démarche assurément juste visant à renforcer le rayonnement de la civilisation arabo-musulmane sur la personnalité algérienne, et à confirmer que la résurgence de cette personnalité passe par cette voie. Dire que l'arabe classique nuit aux dialectes locaux, n'est pas vide de connotation politique : ceci voudrait renforcer l'opinion surfaite selon laquelle l'expansion de la langue arabe est liée à celle de *« l'ethnie arabe »* considérée comme une implantation « étrangère ».

Cette prétention veut, à l'évidence, remplacer cette implantation arabe « étrangère » par une forte implantation « européenne ». Certains d'entre eux demandaient, dès 1857, l'implantation en Algérie d'un minimum de 2 millions d'Européens. Cependant l'histoire témoigne que l'expansion de la langue arabe n'est pas le fruit d'Arabes uniquement : plusieurs princes berbères entreprirent la tâche d'étendre cette langue arabe qui était celle de l'islam, de la science et qui véhiculait toute une civilisation.

2) *L'utilisation de l'enseignement du français contre l'occupant* : Le mouvement national saisit toute l'importance que pouvait constituer l'utilisation de cet enseignement. Ce qui explique l'ampleur que prit l'apprentissage de la langue française au sein d'une société qui lui résistait. Il est difficile de nier que des facteurs socio-économiques ont contribué à changer le point de vue national vis-à-vis de l'*apprentissage* du français mais on ne peut, non plus, oublier que des écrits émanant de nationalistes algériens, dès les années 20 et surtout à partir de 1930 incitaient à l'exploitation des possibilités intellectuelles et scientifiques qu'offrait la langue française afin de les investir au profit de la patrie.

« Comprenant que le peuple algérien ne gagnerait rien à être tiraillé entre deux monolinguismes jaloux et que l'unité nationale à laquelle il aspirait ne pourrait se réaliser dans la division culturelle, le mouvement nationaliste s'est prononcé pour l'ouverture des Algériens à la double culture (9). » Dans cette perspective, le mouvement national s'efforçait de favoriser des ouvertures sur l'extérieur tout en renouant avec les sources de la pensée arabo-*islamique*. Ces efforts ont permis de faire connaître les grandes figures de la pensée universelle. Les écrits de penseurs comme Al Ghazali, Averroès, Ibn Tofayl, Ibn Khaldoun, Ibn Tymia, El Djahith, Al Mubarad, Al Djurdjani, etc., seront l'objet d'un incontestable intérêt de la part d'Algériens lettrés dont l'horizon était précédemment limité à la connaissance peu féconde d'auteurs tels que Sidi Khalil (10).

Les fils de Ya'rub et les fils de Mâzig

3) *Œuvrer à confirmer l'unité nationale et à réaliser celle du peuple autour du patrimoine qui constitue sa personnalité.*

Le mouvement national s'est efforcé d'enraciner l'idée de patrie algérienne historiquement liée, bien avant l'occupation romaine, en combattant la division ethnique et de préserver les enseignants du danger qui les menaçait, face à une culture qui dédaignait l'histoire de notre pays jusqu'à en nier l'évidence.

Dans cet esprit, les nationalistes algériens publieront une série d'articles et d'études et multiplieront leurs actions pour sensibiliser le peuple à travers des discours et des conférences. Au centre de ces entreprises, le rôle et le rayonnement de Cheikh Abdelhamid Ben Badis, dont il nous semble indiqué de citer cet article de févner 1936 : « *Les fils de Ya'rub* (les Arabes) *et les fils de Mâzig* (les Berbères) *sont unis par l'islam depuis plus de dix siècles. Et tout au long de ces siècles, ils n'ont cessé d'être étroitement liés les uns aux autres dans la mauvaise et la bonne fortune, dans les jours de joie et les jours d'épreuves, dans les temps heureux comme dans les temps difficiles ; de sorte qu'ils forment depuis les âges les plus reculés un élément musulman algérien, dont la mère est l'Algérie et le père est l'islam. Les fils de Ya'rub et ceux de Mâzig ont inscrit les marques de leur union sur les pages de l'histoire avec le sang qu'ils ont versé sur les champs d'honneur pour assurer la suprématie de la parole de Dieu, et avec l'encre qu'ils ont fait couler au service de la science. Après cela, quelle force est-elle capable de les séparer ?... Ils ne se sont point divisés du temps qu'ils étaient les plus forts, comment le pourraient-ils alors que ce sont d'autres qu'eux qui détiennent le pouvoir ? Par Dieu non ! et toute tentative pour les diviser ne fera que renforcer leur union et consolider leurs liens* (11). »

Cela confirme l'ardeur et la persévérance du mouvement national à veiller jalousement à la réalisation de l'unité du peuple algérien, la résumant dans le mot d'ordre : « *L'islam est notre religion, l'arabe notre langue et l'Algérie notre patrie.* » En outre, les populations de Kabylie, du M'zab et des Aurès se joignent, pour la défense de la notion de la patrie, de la religion et de la langue arabe, aux autres populations des différentes régions d'Algérie.

4) Le mouvement national perçut les dangers que constituaient les tentatives de christianisation et de naturalisation pour le peuple qui travaillait alors à préserver l'image réelle de l'islam afin de renforcer la résistance face aux séductions que pouvait présenter le modèle chrétien français.

Le mouvement national dénonça les implications politiques et religieuses de la naturalisation. L'association des oulémas la frappa d'apostasie (12). Le Parti du peuple algérien considérait la naturalisation comme une trahison parce que l'islam était partie intégrante de la personnalité nationale (13).

Cependant, le mouvement national, qui veillait à l'unité la plus large du peuple, et qui considérait les naturalisés comme des victimes, tenta de gagner à ses rangs les naturalisés repentis et de les intégrer dans la lutte, sans pour cela revenir sur sa condamnation de la naturalisation, condamnation de principe et indiscutable. Commentant cette position, un membre de l'association des oulémas écrit à ce propos : « *Nous nous unirons à tous ceux qui ont avec nous un objectif commun, la Fetwa n'est pas une déclaration de guerre aux naturalisés, elle ne vise pas à soulever les sentiments de guerre contre eux ni à les diminuer socialement* (14). » Cet écrit atteste la volonté des animateurs de la résistance de travailler inlassablement à la réalisation de l'unité du peuple et à la consolidation de l'unité nationale, loin de tout chauvinisme et de tout sectarisme.

Le pari de la modernité

A travers ses organisations, leurs écrits et leurs activités, la résistance interpelle le colonialisme en rappelant que l'Algérie existait, avant 1830, en tant que patrie ayant son histoire propre et ses possibilités d'évolution ; simultanément, elle considérait pouvoir tirer profit des acquis de la modernité, quitte à exploiter dans un sens nationaliste certains aspects de quelques projets colonialistes. A l'indépendance, les circonstances particulières d'un tel moment historique vont révéler des contradictions susceptibles de nuire à la souveraineté nouvellement reconquise et à l'unité du peuple autour des acquis patriotiques. Ces contradictions se manifestent à trois niveaux :

1) Le dénigrement du patrimoine arabo-islamique et de son apport au mouvement de libération nationale : l'exploitation de l'existence de courants représentant une vision étroite et parfois rétrograde de l'islam et de son rôle historique va jusqu'à l'opposer au socialisme en tant que projet de société. L'exemple de certaines pratiques socio-économiques, aux antipodes des principes de justice sociale prônés par l'islam, et le sort peu enviable imposé aux femmes dans certains pays musulmans sont à cet égard tout à fait édifiants.

2) L'enthousiasme de l'accession à l'indépendance et le relâchement objectif de l'ardeur et de l'esprit de sacrifice d'un peuple, à peine sorti d'une guerre meurtrière, ont contribué à faire négliger la nécessaire compréhension dialectique du mouvement social, des exigences de son évolution et des moyens de sa libération économique et culturelle totale.

3) L'absence d'une plate-forme idéologique capable de stimuler l'action d'édification. Deux éléments expliquent ce handicap : d'une part, la sympathie et l'appui naturel de l'environnement arabo-musulman à la révolution ont fait oublier à celle-ci la nécessité *d'élaborer l'architecture* théorique de sa cohésion et de son action. D'autre part, l'hostilité de l'opinion occidentale, française en particulier, obligera les responsables de la lutte de libération à adopter, pour la sensibiliser à notre combat, une démarche culturelle qui utilise un langage, des méthodes et certaines références davantage imprégnés des valeurs occidentales que de la culture arabo-islamique. Cette démarche, dont il convient de souligner l'impact positif dans les circonstances spéciales de la guerre et de ses exigences, ne correspondait plus, à l'indépendance, aux impératifs de construction de l'Algérie nouvelle.

Tous ces facteurs, et les problèmes inhérents à la réalisation de la stratégie nationale de développement, vont donner naissance à des théories véhiculant des slogans susceptibles de porter atteinte à l'unité nationale. Ainsi des événements de 1980 (15) auxquels la fermeté et la clairvoyance de la direction politique ont apporté une riposte : son contenu démocratique a permis un bond qualitatif des consciences sur les questions de l'unité nationale, de la personnalité algérienne et de toutes ses composantes, ainsi que sur les voies et moyens capables de l'affermir.

Les réalités contemporaines ont fait de la lutte du peuple algérien un modèle caractéristique des efforts de l'ensemble des nations qui ont concouru directement à l'écroulement des empires coloniaux. Cette réalité ne manque pas de susciter, à l'égard de notre volonté d'indépendance et de notre stratégie de soutien à l'ensemble des forces qui participent au combat pour la paix, le progrès et un ordre mondial plus équitable, une défiance de l'impérialisme et de ses alliés. Cette défiance se traduit par la volonté de contrarier nos efforts de développement et de renforcement de notre souveraineté, en créant et en entretenant un climat de tension à nos frontières, et en manipulant — en liaison avec la réaction — des contradictions mineures et provisoires afin de nous détourner de nos choix fondamentaux.

L'Algérie, qui a fait le pari de la modernité dans l'indépendance et le socialisme, n'entend pas se laisser entraîner dans ces pièges grossiers qui ne sauraient nous conduire à dévier de l'essentiel, ni à nous replier sur nous-mêmes. L'ouverture sur le monde que nous prétendons assumer, en toute sérénité, est une exigence historique : nous y puiserons tous les éléments novateurs capables d'épanouir notre personnalité. Mais ceux qui veulent nous imposer une confrontation, directement ou indirectement, trouveront en même temps un peuple renforcé dans ses acquis et ses convictions et capable de défendre ce qui fait aujourd'hui sa fierté et son honneur. Forts de notre expérience historique et de notre adhésion aux courants les plus avancés de notre ère, nous saurons trouver les énergies et les alliances nécessaires à une riposte efficace. Mais c'est d'abord dans la fidélité à nous-mêmes et dans l'unité que nous pouvons avancer et contribuer aux grandes mutations qui animent le siècle. L'évolution de la situation dans ce berceau de civilisation qu'est la Méditerranée et la montée des forces démocratiques renforcent les possibilités d'un dialogue et d'une coopération entre les peuples riverains. L'une et l'autre sont susceptibles de rassembler et d'unir dans un vaste mouvement d'annihilation des dangers militaires, de restauration de la paix et d'épanouissement de l'homme.

L'histoire n'est que l'histoire des peuples. Le peuple algérien pour sa part continuera à construire la sienne, fort de ses valeurs essentielles, de sa culture arabo-islamique et du riche apport de la civilisation universelle, notamment celle des luttes multiformes pour la dignité de l'homme et sa libération définitive de toutes formes d'exploitation.

---

(1) Charles-Robert Ageron : *les Algériens musulmans et la France 1871-1919*. PUF, Paris, 1968, p. 275.

(2) Ibid., p. 276.

(3) Ibid., p. 273.

(4) Cité par Ageron, op. cit., p. 318.

(5) Ali Merad : *le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940*. Mouton, 1967, p. 357.

(6) Fanny Colona : *Instituteurs algériens*. Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1975, p. 148.

(7) Zaouias : congrégations religieuses dont l'organisation a pris au Maghreb une forme singulière. Elles jouèrent un rôle de première importance dans la lutte contre l'occupation, mais nombre d'entre elles ont concouru, par l'interprétation et la manipulation des préceptes de l'islam, à l'instauration du maraboutisme.

(8) Cité par Ageron, op. cit., p. 280.

(9) Ali Merad, op. cit., p. 349.

(10) Khalil Ibnou Ishak, jurisconsulte malékite mort au Caire en 1374. Son traité de droit musulman fut très répandu au Maghreb et fit autorité en matière de droit musulman malékite.

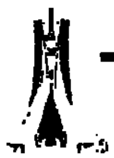
(11) Traduction de Merad, op. cit., p. 360.

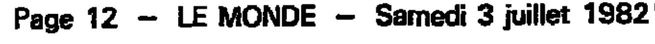
(12) Slimane Chikh : *l'Algérie en armes ou le temps des certitudes*. Office des publications universitaires, Alger, 1981, p. 60.

(13) Le texte intégral de cette fetwa a été publié dans le journal *El Bassaïr*, nº 95, en date du 14 janvier 1938.

(14) *El Bassaïr*, nº 100, du 18.2.1938.

(15) N.D.L.R. : l'auteur fait allusion à la revendication culturelle berbère *qui s'est traduite, notamment*, par une agitation en Kabylie au printemps 1980.





Des institutions qui ont fait

Bien que quelques règles institutionnelles de base aient été posées dès 1962 (par exemple, la prééminence du parti unique, le refus de la séparation des pouvoirs et du pluralisme politique), c'est surtout après 1965 et sous l'autorité du colonel Boumediène, président du Conseil de la révolution, que les institutions politiques et administratives actuelles se sont développées. En une dizaine d'années, le gouvernement, avec une remarquable continuité, a mis en place une pyramide d'organisations qui tendent à associer le peuple à la transformation sociale tout en veillant à ce que cette mobilisation demeure sous contrôle.

par
JEAN LECA *

LA *charte communale* du 18 janvier 1967 confère à une assemblée populaire communale, élue à l'origine pour quatre ans au suffrage universel direct sur proposition du parti, le soin de gérer les affaires intérieures de chaque commune. Elle élabore son propre programme économique local et définit, conformément au plan national de développement, les actions économiques susceptibles d'assurer le développement communal. (Lire l'article de Jean de la Guerinière).

La charte de la wilaya (département) du 23 mai 1969 crée une assemblée populaire de wilaya élue pour cinq ans au suffrage universel direct sur proposition du parti ; elle est assistée d'un conseil exécutif placé sous l'autorité du wali (préfet), nommé par le gouvernement central et chargé d'exécuter les délibérations de l'assemblée. Comme la commune, la wilaya a d'importantes fonctions économiques, elle participe en particulier au contrôle au plan local de la gestion des entreprises nationales et relevant du secteur socialiste. Le wali est le rôle-clé aussi bien de la commune sur laquelle il exerce une tutelle administrative et financière que de la wilaya. Il apprécie en particulier la conformité des actes des organes locaux à « *la légalité révolutionnaire* ». Il est à la fois « gouverneur » et « tuteur ».

L'ordonnance du 8 novembre 1971 portant « révolution agraire » représente, chronologiquement, la troisième étape importante. Elle touche le quart du secteur agricole et environ 120 000 « attributaires », regroupés en coopératives de types divers (exploitation en commun, production collective, services polyvalents et spécialisés).

L'ordonnance du 16 novembre 1971 organise la gestion socialiste des entreprises, appliquée avec beaucoup de lenteur à toutes les entreprises « *dont le patrimoine est constitué intégralement par les biens publics* ». Selon le schéma désormais classique, la base en est constituée par l'assemblée des travailleurs élue pour trois ans par le collectif de l'ensemble des travailleurs, parmi les travailleurs syndiqués proposés par une commission électorale tripartite (parti, syndicat, administration). Elle peut être dissoute à l'initiative du syndicat, du parti, ou à la demande individuelle de ses membres. Elle dispose en principe de tous les « *pouvoirs de contrôle sur la gestion de l'entreprise ou de l'unité et sur l'exécution des programmes* » et doit décider de l'affectation des résultats financiers de l'entreprise et de la répartition des bénéfices éventuels en accord avec la direction et en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Le pouvoir important est détenu par le conseil de direction : celui-ci comprend un ou deux membres de l'assemblée élus par celle-ci, mais il est présidé par le directeur général nommé et révoqué par l'autorité de tutelle sur proposition du directeur général. Ce dernier qui « *agit sous l'autorité de tutelle* » est « *responsable du fonctionnement général de l'entreprise* » et « *exerce l'autorité hiérarchique sur le personnel* ».

Ce modèle général reproduit à l'échelle de l'entreprise le système politique global : les « citoyens-travailleurs », base du pouvoir, encadrés par le syndicat et le parti, sont mobilisés pour participer au bon fonctionnement des différentes « républiques » (communales, départementales, coopératives, entreprises) sous le contrôle du « pouvoir révolutionnaire » (pour le recrutement) et du pouvoir d'État (pour l'exécution et la tutelle).

La charte nationale, source de référence

La Constitution du 22 novembre 1976, précédée par la charte nationale largement discutée dans la presse et le public, vient couronner l'édifice. (La charte a été adoptée par référendum le 27 juin 1976 par 98,5 % de oui.) Les deux textes n'ont cependant pas le même statut : comme pour la révolution agraire et la gestion socialiste, le texte juridique (la Constitution) est l'application de la philosophie et des principes énoncés dans la charte qui le précède.

L'article 6 de la Constitution précise lui-même : « *La charte nationale est la source fondamentale de la politique de la nation et des lois de l'Etat. Elle est la source de référence idéologique et politique pour les institutions du parti et de l'Etat à tous les niveaux. La charte nationale est également un instrument de référence fondamental pour toute interprétation des dispositions de la Constitution* ». Elle est l'objet du serment que prête le président de la République. Il faut donc, quitte à simplifier outrageusement, dire quelques mots d'un texte riche et complexe. L'Algérie y est présentée comme un pays divisé en classes et en groupes divers, mais non en ethnies. L'Algérie « *n'est pas un assemblage de peuples en une mosaïque d'ethnies disparates* ».

L'Algérie est une totalité organique où le socialisme développe rationnellement ce que la guerre de libération nationale avait entamé : la renaissance de la nation et la refonte totale de la société. Il s'ensuit que le pluralisme social ne doit pas pour le moment se traduire dans un pluralisme politique par l'intermédiaire d'associations volontaires politiquement autonomes présentant chacune leur version de l'intérêt général doit se résoudre en une intégration sociale grâce à l'action d'un pouvoir politique fortement concentré.

La société est incluse dans un Etat qui ne lui est pas extérieur et qui doit même lui être transparent. La charte prétend réintégrer les sphères que la société bourgeoise a séparées : politiques, économiques et religieuses. Chaque Algérien doit être à la fois militant de la révolution socialiste, producteur d'une société industrielle, consommateur du marché national, et croyant dans la religion de l'Etat. (Il existe certes quelques Algériens officiellement non musulmans, et les bénéficiaires des accords d'Evian, juifs et chrétiens ayant acquis la nationalité algérienne ; ils ne constituent pas la millième partie de la population.)

Islam et socialisme

L'islam est en effet partie intégrante de l'idéologie de l'Etat comme « *composante fondamentale de la personnalité algérienne* ». De plus il est la seule « *religion de l'Etat* » (puisque « *le socialisme n'est pas une religion* » dit la charte) mais il s'en ensuit que c'est l'Etat qui en définit la portée politique. La charte précise que « *l'islam n'est lié à aucun intérêt particulier, à aucun clergé spécifique ni à aucun pouvoir temporel* » et en conclut que « *l'édification du socialisme s'identifie avec l'épanouissement des valeurs islamiques* ».

Le décret du 9 février 1980 portant attribution du ministre des affaires religieuses dispose qu'il a pour tâche « *d'expliquer et de diffuser les principes socialistes contenus dans la justice sociale qui constitue l'un des éléments essentiels de l'islam* ». L'islam se manifeste dans la personnalité algérienne et s'épanouit dans le socialisme, l'État est le garant de l'une et de l'autre et donc aussi le garant de l'islam. L'État instaure « *un ordre public religieux* », mais seulement dans la mesure où l'islam est la religion du socialisme algérien.

Sur ces bases, la Constitution établit un système de pouvoirs assez simple. C'est d'ailleurs, à la lettre, un système de fonctions, l'Algérie ne reconnaissant aucune « séparation de pouvoirs » autonomes. L'Assemblée populaire nationale s'inscrit dans la pyramide des assemblées populaires qui constituent « *le cadre dans lequel s'exprime la volonté populaire et se réalise la démocratie* ». Les étages de cette pyramide ne communiquent qu'avec l'autorisation du gouvernement : les assemblées locales « *peuvent saisir d'un vœu le gouvernement, qui jugera de l'opportunité d'en faire un projet de loi* ». L'Assemblée nationale, titulaire de la « *fonction législative* », fait la loi dans le domaine fort large qui lui est attribué par la Constitution ; elle peut adopter une résolution de politique étrangère, approuve expressément la ratification des traités politiques, adopte la révision constitutionnelle, enquête si elle le juge utile sur toute affaire d'intérêt général et contrôle les entreprises publiques.

Le président de la République « *arrête la politique générale de la nation... et conduit et exécute cette politique* ». Il nomme les membres du gouvernement et fixe leurs attributions. Ils sont responsables devant lui. Il a seul l'initiative de la révision constitutionnelle. Il peut saisir le peuple sur toute question d'importance nationale par voie de référendum. Sur tous ces points, l'Assemblée ne peut mettre en cause le président, puisque, si elle peut interpeller le gouvernement, la réponse de ce dernier n'est pas suivie de débat et aucune résolution ne peut être soumise à l'Assemblée à cette occasion, pas plus qu'à l'occasion du message annuel que lui adresse le chef de l'État.

Le président peut dissoudre l'Assemblée, l'instance dirigeante du parti et le gouvernement réunis, ce qui provoque dans les trois mois de nouvelles élections. Il peut enfin décréter l'état d'exception, en cas de péril imminent pour les institutions, l'indépendance de l'intégrité territoriale du pays, les hautes instances du parti et le gouvernement réunis. Pendant cette période, il peut prendre les mesures exceptionnelles que commande la sauvegarde de la nation et des institutions de la République.

Le parti : « guide de la révolution »

Le président était élu pour six ans, mais depuis la réforme constitutionnelle du 7 juillet 1979, la durée de ce mandat est fixée à cinq ans, tout comme celui des différentes assemblées. Selon une pratique qui s'est instaurée depuis la charte communale de 1967, le parti propose pour les assemblées deux ou trois *fois plus de candidats qu'il n'y a de* sièges à pourvoir. La procédure du choix au sein du parti est étroitement contrôlée par l'échelon national. Le député ne peut détenir un autre mandat que le mandat parlementaire : il est certes associé à la vie locale dans différentes institutions, mais il ne peut capitaliser une pluralité de mandats, pas plus qu'un permanent du parti ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions administratives ou au sein des organisations de masse. La composition socio-professionnelle de l'assemblée élue en février 1982 est sensiblement la même que celle de 1977 : les fonctionnaires de l'État et les membres du parti constituent la grosse majorité des candidats et des élus.

Couvrant l'ensemble, le parti exerce la fonction politique. « *Avant-garde formée des citoyens les plus conscients, dont l'objectif ultime est le triomphe du socialisme* », le parti « *guide de la révolution socialiste et force dirigeante de la société* », mobilise le peuple, sa direction oriente la politique générale du pays, recrute les élus aux assemblées. Son appareil permanent est séparé organiquement de celui de l'État, sauf en ce qui concerne « *les fonctions déterminantes de responsabilité au niveau de l'État* » qui « *sont détenues par les membres de la direction du parti* ». Son organisation obéit en principe aux règles du centralisme démocratique, élection à tous les niveaux (mais l'élection ne jouera pas avant 1979 pour les instances nationales), discussion, soumission de la minorité, interdiction de constituer des fractions. Son recrutement est sélectif, formellement (la demande d'admission doit être approuvée par le comité de kasma) et substantiellement (le militant doit vivre uniquement du produit de son travail et, s'il est né avant 1941, avoir participé à la lutte de libération). Les différentes instances en sont : au niveau du quartier ou du lieu de travail, la cellule ; au niveau de la commune, la kasma ; au niveau de la wilaya, la fédération.

Au-dessus des fédérations, les instances nationales dirigées par un coordinateur ou un responsable de l'appareil assurent la direction et le contrôle de l'ensemble à travers des commissions permanentes.

Les règles de fonctionnement

Le Conseil de la révolution, instance suprême du pays depuis le 19 juin 1965, « assume ses responsabilités » lors de l'annonce du décès du président Boumediène, après avoir pris les mesures nécessaires à la coordination des rouages de l'État en relation avec le président de l'A.P.N., les présidents des commissions permanentes du F.L.N. et les secrétaires généraux des organisations de masse. Il disparaîtra en 1979 avec le congrès du parti.

Les règles de fonctionnement du régime reposent sur l'existence d'une « *chaine de la représentation* » que l'on peut hiérarchiser comme suit :

1) Les représentants politiques qui produisent l'intérêt général et représentent *le corps social tout entier* rassemblé. Ils se subdivisent eux-mêmes en deux : les « hautes instances du parti et de l'État » (comité central, bureau politique, président-secrétaire général) : Eux seuls sont les représentants-pléniers : leur action est imputée à l'ensemble du peuple, elle le lie et doit être regardée *par ce dernier comme* légitime. Les élus des assemblées populaires sont les recrues des représentants, ou, si l'on préfère, des représentants politiques dérivés, chargés de mettre en œuvre les choix fondamentaux (ce qui leur laisse parfois une grande liberté d'action) ;

2) Les représentants politiques des intérêts (permanents des organisations de masse). Ils sont la base sociale du régime et sont invités par conséquent à se doter d'une direction spécifique, capable de signaler aux représentants politiques leurs exigences et leurs mécontentements. Mais ces exigences doivent s'inscrire dans le projet révolutionnaire. Ils sont écoutés... mais doivent être fidèles, tout comme les membres des assemblées populaires communales ;

3) Les représentants des intérêts professionnels (unions d'avocats, ingénieurs, médecins, etc.) ont le droit de se comporter éventuellement en groupes de pression, mais non de se manifester dans une arène officielle. Ils sont cependant étroitement contrôlés par le parti : pour triompher, un groupe professionnel doit *avoir un soutien au niveau des* hautes instances.

En outre, la prééminence des sommets de l'État (président, Conseil de la révolution, bureau politique) se manifeste par le fait qu'eux seuls pratiquent systématiquement le cumul des fonctions (dans l'État, le parti et l'armée). Au-dessous, c'est-à-dire à partir du comité central et du gouvernement, le non-cumul est la règle : on est permanent du parti, d'une organisation de masse, fonctionnaire de l'État, militaire, élu local ou national sans jamais pratiquement jouer en même temps deux rôles.

La consolidation du régime

La disparition, à la fin décembre 1978, du chef de l'État après une maladie à l'évolution rapide a permis d'observer comme de coutume une agitation suivie d'un reclassement au sein du personnel politique. Mais l'édifice institutionnel a convenablement fonctionné pour assurer la transition, la succession, enfin la consolidation du régime.

Le congrès du parti tenu à la fin du mois de janvier 1979 réunit 3 290 délégués composant toutes les catégories de l'élite politique *telle* que la commission préparatoire *l'avait* définie, représentants élus des kasmates du F.L.N., conseils nationaux des organisations de masse, représentants de l'appareil central du parti, membres du Conseil supérieur islamique, de l'Assemblée populaire nationale, présidents des assemblées de travailleurs, walis, présidents des assemblées populaires de wilayas, membres du gouvernement, du Conseil de la révolution, hauts fonctionnaires, responsables de certaines sociétés nationales, et bien entendu et surtout représentants de l'armée. Le congrès a fait un choix institutionnel en même temps que personnel : il n'a désigné qu'un titulaire aux fonctions de président de la République et de secrétaire général du F.L.N. *Une autre loi non écrite du régime* s'est d'ailleurs vérifiée par la même occasion : le président doit avoir également autorité directe sur l'armée. Chadli Bendjeddid, membre du Conseil de la révolution, commandant de la région militaire d'Oran, assez éloigné de la politique immédiate mais attentif à la modernisation de l'armée, est désigné dès la fin décembre 1978 coordinateur des forces armées et sera élu président le 7 février 1979 par 94,23 % des suffrages exprimés : quand il formera le gouvernement, il sera ministre de la défense nationale. Comme son prédécesseur.

Les statuts du parti adoptés par le congrès prévoient un comité central nombreux (de 120 à 160 membres) et un bureau politique étoffé (de 17 à 21 membres). Le bureau politique désigné comprend parmi ses dix-sept membres tous les membres du Conseil de la révolution, ainsi que les présidents des commissions créées par le comité central. Il joue un rôle provisoire de rassembleur de toutes les tendances, y compris celles qui ont enregistré un échec au moment de la succession. Mais il sera profondément remanié par la suite et le nombre de ses membres ramené dans une fourchette se situant entre sept et onze.

La consolidation s'opérera par des révisions constitutionnelles et des développements législatifs ainsi que par des modifications touchant le parti et le gouvernement.

La révision du 7 juillet 1979 réduit le mandat présidentiel de six à cinq ans, rend obligatoire la désignation du premier ministre, ouvre la

* Directeur scientifique de la revue *Maghreb-Machrek*.

Bibliographie

L'Algérie a fait l'objet de très nombreuses études. Nous avons procédé à une sélection d'ouvrages de base parmi les plus récents.

– Ageron (Charles-Robert), *l'Algérie algérienne de Napoléon III à de Gaulle*, Sindbad, Paris, 1980.

– Azzedine (commandant), *On nous appelait fellaghas*, Stock, Paris, 1976.

– Balta (Paul) et Rulleau (Claudine), *la Stratégie de Boumediène*, Sindbad, Paris, 1978.

– Balta (Paul), Rulleau (Claudine) et Duteil (Mireille), *l'Algérie des Algériens, vingt ans après*, Ed. ouvrières, Paris, 1981.

– Bedrani (Slimane), *l'Agriculture algérienne depuis 1966 : étatisation ou privatisation*, Economica, Paris, 1981.

– Benissad (Mohamed El-Hocine), *Economie et Développement de l'Algérie*, Economica, Paris, 1979.

– Bensalah (Tabrizi), *la République algérienne*, Librairie de droit et de jurisprudence, Paris, 1979.

– Bourdieu (Pierre), *Sociologie de l'Algérie*, PUF, Paris, 1980.

– Camps (Gabriel), *Berbères, aux marges de l'histoire*, Les Hespérides, Toulouse, 1980.

– Chikh (Slimane), *l'Algérie en armes ou le Temps des certitudes*, OPU, Alger, Economica, Paris, 1981.

– Colonna (Fanny), *Instituteurs algériens (1883-1939)*, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1975.

– Courrière (Yves), *la Guerre d'Algérie*, Hachette, Paris, 1974 (réédité), 4 volumes : 1) *les Fils de la Toussaint* ; 2) *le Temps des léopards* ; 3) *l'Heure des colonels* ; 4) *les Feux du désespoir*.

– Cubertafond (Bernard), *l'Algérie contemporaine*, PUF, Paris, 1981.

– Dahmani (Mohamed), *l'Algérie : légitimité historique et continuité politique*, Le Sycomore, Paris, 1979.

– Étienne (Bruno), *l'Algérie : culture et révolution*, Le Seuil, Paris, 1977.

– Francos (Ania) et Sereni (Jean-Pierre), *Un Algérien nommé Boumediène*, Stock, Paris, 1976.

– Grimaud (Nicole), *la Charte nationale algérienne*, La Documentation française, Paris, 1976.

– Harbi (Mohamed), *Le F.L.N., mirage et réalité*, J.A., Paris, 1980.

– Harbi (Mohamed), *les Archives de la révolution algérienne*, J.A., Paris, 1981.

– *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome I : *Conquête et colonisation*, par Charles-André Julien, PUF, Paris, 1979 ; tome II : *De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1871-1954)*, par Charles-Robert Ageron, PUF, Paris, 1979.

– Lacheraf (Mostefa), *l'Algérie : nation et société*, Maspero, Paris, 1974.

– Lambotte (Robert), *Charte nationale du peuple algérien. Algérie, naissance d'une société nouvelle*. Ed. Sociales, Paris, 1976.

– Leca (Jean) et Vatin (Jean-Claude), *l'Algérie politique : institutions et régime*, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1975.

– Renaudot (Françoise), *l'Histoire des Français en Algérie (1830-1962)*, Laffont, Paris, 1979.

– Souriau (Christiane) et divers, *le Maghreb musulman en 1979*, extrait de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1979, édit. C.N.R.S., Paris, 1981.

– Seddiki (Hocine), *Rachid Mekloufi, l'imagination au bout du pied*, SNED, Alger, 1982.

– Taleb Ibrahimi (Ahmed), *De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)*, SNED, Alger, 1973.

– Yacine (Kateb) *Nedjma*, Le Seuil, Paris, 1981.

D'INDÉPENDANCE

leurs preuves

possibilité de désigner plusieurs vice-présidents et introduit une troisième cause de terminaison du mandat de président : « *l'état d'empêchement* » consécutif à « *une maladie grave et durable* » qui met le président « *dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions* ».

La révision du 12 janvier 1980 a créé une Cour des comptes placée sous l'autorité du président de la République, institution à compétence juridictionnelle, chargée du contrôle des finances de l'Etat, du parti et des institutions élues, des collectivités locales et des entreprises socialistes de toute nature. La Cour statue sur la responsabilité prise par le comptable dont la gestion est mise en cause. La Cour, placée en août 1980 sous la présidence de Mohamed Amir, membre influent de l'armée, auquel succédera le docteur Ahmed Taleb Ibrahimi, fait partie d'un dispositif de contrôle plus serré destiné à faire la preuve devant le peuple que les deniers publics ne sont pas l'objet de gaspillage (au mieux), de détournements (au *pire*).

Le gouvernement s'attache à donner l'impression que le « pouvoir révolutionnaire » n'est pas tout-puissant et qu'il doit être soumis à un état de droit. Ainsi, la loi du 1er mars 1980 précise la fonction de contrôle dévolue à l'Assemblée. C'est le même souci que révèle la loi électorale du 25 octobre 1980 destinée à fixer les règles du jeu et à doter les citoyens des moyens de protester contre les manipulations.

Le parti a subi également des modifications. En 1979, le congrès du F.L.N. avait adopté des statuts codifiant dans une très large mesure la pratique suivie antérieurement. Il avait surtout doté le parti de structures nationales élues, complétant ainsi l'édifice d'un « toit » manquant depuis le 19 juin 1965. Le congrès, instance suprême, se réunit en session ordinaire tous les cinq ans, et en session extraordinaire à la demande du secrétaire général, des deux tiers des membres du comité central, et de plein droit en cas de vacance définitive de la présidence de la République. Composé de militants élus démocratiquement (dont ceux de l'armée « *dégagés selon des procédures particulières* ») et pour un sixième au maximum des permanents du parti, des organisations de masse, désignés selon des procédures établies par le comité central, le congrès est souverain. Il détermine les grandes orientations politiques, traite les problèmes institutionnels de l'Etat, élit le comité central, approuve le choix du secrétaire général et le propose à la présidence de la République. Le comité central, plus haute instance du parti dans l'intervalle de deux congrès, et responsable devant le congrès, oriente la politique du pays, élit en son sein le secrétaire général (élection soumise à l'approbation du congrès) et, sur proposition de ce dernier les autres membres du bureau politique.

Le bureau politique, « *responsable devant le comité central dont il est l'organe d'exécution* », dirige l'ensemble des activités du parti dans l'intervalle de deux sessions du comité central. Il est désigné par le comité central sur proposition du secrétaire général. Enfin, le secrétaire général dirige et coordonne les activités du bureau politique et du comité central. Un coordonnateur du parti assure la responsabilité de l'organisation du parti.

Le congrès extraordinaire de juin 1980 a également apporté des précisions et des modifications significatives. Il impose au militant de « *préserver en toutes circonstances les secrets du parti* » (art. 23, alinéa II, nouveau, des statuts du parti), ce qui entraîne pour conséquence que « *tout démissionnaire est tenu de restituer à l'organe dont il relève tous les documents et les biens en sa possession et demeure pendant cinq années soumis aux dispositions de l'alinéa II de l'article 23* » (précité). « *L'élection de toutes instances et de tous les responsables du parti à tous les niveaux* » n'est plus impliquée qu'« *en principe* » par le centralisme démocratique. Les bureaux de *mouhafadha* (nouveau nom de la fédération) sont désormais composés de moins de membres.

Le bureau politique se réunit au moins une fois par mois (contre deux précédemment). Toujours responsable devant le comité central en tant qu'organe d'exécution de ce dernier, « *ses membres sont responsables devant le secrétaire général dans l'accomplissement des tâches qui leur sont assignées* ». Le secrétaire général a la haute main sur le bureau politique : la nouvelle rédaction dispose qu'il « *procède au choix des membres du bureau politique parmi les membres du comité central et le soumet à l'approbation du comité central.* » Tout concourt à donner l'impression que la prééminence officielle du secrétaire général a été renforcée et surtout que la structure centrale du parti s'est resserrée : le bureau politique est composé des responsables des « *grands appareils* ». Il groupe, en effet, autour du président, M. le premier ministre (M. Abdelghani), le vice-ministre de la défense (M. A. Belhouchet), le ministre des affaires étrangères (M. A. Taleb Ibrahimi), le *ministre de la justice* (M. B. Baki), les ministres de l'intérieur et des finances (MM. Yala et Benhamouda), le président de l'Assemblée (M. R. Bitat), le président de la commission économique et sociale du comité central (M. S. Mazouzi) et le responsable du secrétariat permanent du comité central (M. C. Messaadia).

Le resserrement du contrôle paraît également sensible au niveau des organisations nationales (syndicat, Union des femmes, des jeunes, etc...) où l'appartenance au parti est de plus en plus nécessaire pour parvenir à un poste de responsabilité, même moyen, et de l'Assemblée populaire nationale, dont les membres récemment élus proviennent dans *une proportion plus importante* qu'en 1977 de l'appareil du parti. La remarque la plus troublante est, peut-être, que cet apparent raidissement institutionnel survient à un moment où les revendications et les contradictions sociales s'intensifient et où la direction centrale semble s'interroger sur la meilleure façon de les traiter.





Faire, dire, écrire l'histoire

(Suite de la page 5.)

La critique de ce dernier doit révéler les différentes ruses du discours idéologique paré des oripeaux de la scientificité, et aider à s'en prémunir. Elle doit également rappeler qu'il ne suffit pas de critiquer pour s'assurer le label de la rigueur et de l'objectivité. *L'approche critique de l'histoire* ne peut demeurer externe, attachée exclusivement à exhumer des lambeaux de vérités enfouis dans la « poubelle de l'histoire ». Ni béatitude ni contrition, mais critique *interne et compréhensive,* soucieuse de situer le débat dans son contexte et d'en mesurer les enjeux aussi bien pour le passé que pour le présent et l'avenir. Telle pratique autoritaire, telle purge ou telle liquidation physique n'ont de signification que si elles sont situées dans leur contexte et si leurs implications peuvent révéler leur caractère conjoncturel ou structurel. Restituer aux faits leur dimension humaine implique la référence aux principaux témoins ; donner à ces derniers la parole, c'est permettre à ceux qui ont fait l'histoire de la dire.

Le griot et le scribe

Le premier séminaire national sur l'écriture de l'histoire de la Révolution algérienne, tenu à la fin du mois d'octobre 1981 à Alger, a permis aux anciens membres de l'A.L.N. et de l'O.C.F.L.N. de se retrouver. Ce séminaire a eu le mérite de relancer l'intérêt de consigner l'histoire de la lutte armée et d'en faire l'affaire de tous et non d'une minorité de spécialistes n'ayant avec les événements étudiés qu'une relation intellectuelle. Le poids de l'expérience vécue apporte une dimension essentielle à l'écriture de cette histoire, celle de la relation directe avec l'événement, celle du rapport subjectif à l'histoire.

Il s'agit en fait moins d'aspirer à une objectivité mythique projetée du point de vue de Sirius que de permettre l'expression des différentes subjectivités. C'est à ce prix qu'un véritable débat pourra s'instaurer et permettre la reconstitution patiente des multipes événements qui ont *agité la période de lutte armée.*

Si plusieurs faits sont relativement cernés, un plus grand nombre demeurent encore mal ou partiellement connus. Que sait-on de l'histoire des différentes wilayas, sinon des bribes et des données parcellaires ? On en sait encore moins sur l'organisation du F.L.N. à l'étranger, et notamment sur la Fédération de France. Une autre lacune encore plus importante concerne les prisons et autres lieux de détention où l'organisation du F.L.N. a réalisé un vaste travail de *politisation et d'alphabétisation et où* s'est opéré un profond brassage social mettant en contact la ville et la campagne, le riche et le pauvre, le jeune et le vieux, l'arabophone et le berbérophone. C'est, en dimension réduite, l'illustration du processus *d'intégration nationale réalisé à la faveur* de la mobilisation patriotique. En sens inverse, l'anti-patriotisme a été occulté, et l'étude de la collaboration et du phénomène harki est demeurée taboue. Il est temps de lever le voile sur cette réalité et d'aborder le problème avec sérénité, sans esprit de revanche ou d'inquisition.

Le champ d'investigation ne se limite pas à ces quelques sujets évoqués à titre d'exemple. Les zones d'ombres, qu'il convient d'éclairer, sont encore plus nombreuses. Elles requièrent l'effort et la participation de tous à cette entreprise de collecte de l'information en vue de l'écriture de l'histoire. Une vaste campagne de sensibilisation a commencé à travers la presse algérienne. Le quotidien *El Moudjahid* a notamment ouvert une rubrique histoire et a consacré ses colonnes à des articles et à des lettres de lecteurs sur certains noms de la lutte de libération (Taleb Abderahmane, Larbi Ben M'Hidi...) ou sur un événement précis (la bataille d'Alger). Une série d'articles ont permis de faire sortir de l'ombre l'important service des transmissions, qui a rempli le rôle stratégique de coordination de l'action armée. La publication des lettres de lecteurs a ouvert le débat sur différents épisodes de la lutte de libération et a donné l'occasion d'utiles mises au point. Débat assez large qui a permis l'expression de différentes sensibilités. Il convient de l'élargir davantage à travers séminaires, « tables rondes » et journées d'étude qui ne rassembleraient pas seulement des spécialistes mais des témoins directs qui rapporteraient le vécu des événements.

La lutte de libération nationale en tant qu'affirmation de soi est prise de parole exprimée non seulement par le langage des armes mais à travers chants et poèmes dont il reste peu de traces. Le transistor a étouffé la voix du « meddah », et pourtant cette voix a contribué, pour une part, à dire l'histoire. Toute une littérature militante et populaire risque de disparaître si elle n'était soigneusement répertoriée, recueillie et consignée.

Témoignages oraux mais également écrits sollicitent le travail de collecte de l'information historique. Certes, le caractère clandestin de la lutte armée a laissé peu de traces écrites. De même que la majorité des combattants, illettrés, n'ont pas pu témoigner sur le papier. Néanmoins, un fond documentaire non négligeable a été produit, et sa consultation peut éclairer maints événements demeurés obscurs : tracts, circulaires, rapports, procès-verbaux de réunion, lettres, bulletins intérieurs, archives personnelles. Tous ces documents dispersés, restés en possession de particuliers qui les gardent souvent dans des conditions précaires de conservation, devraient servir de base à l'écriture de l'histoire récente du pays.

Cette récupération ne peut, bien évidemment, se faire de façon autoritaire et bureaucratique. Elle ne peut être que volontaire dans la mesure où ces différents documents font partie à la fois de l'histoire du pays et de l'histoire particulière des individus. Ces derniers ne consentiront à s'en dessaisir que s'ils sont convaincus de contribuer, par leur geste, à l'entreprise collective d'écriture de l'histoire comme a été collective la lutte de libération à laquelle ils ont participé. Ils ont, pour ce faire, besoin notamment de voir le résultat concret de ce geste. La publication des textes récupérés pourrait aider à emporter la conviction, de même que le développement de la recherche à partir des éléments existants. Ainsi, l'enrichissement et l'exploitation méthodique du fichier établi par les services du ministère des anciens moudjahidine permettraient de reconstituer la composition humaine du mouvement de libération nationale à partir des informations recueillies (âge, origine sociale, localisation régionale, situation familiale, niveau d'instruction, antécédents politiques...). Il suffit de mobiliser une équipe de chercheurs pour réaliser le travail.

L'Université a, dans ce domaine, un rôle important à jouer à la fois en tant que lieu de débat et centre de recherche. Le nombre de thèses et de mémoires en cours ou déjà soutenus et traitant de l'histoire du mouvement national n'est pas négligeable. Cette production devrait être dynamisée en permettant aux universitaires l'accès aux documents existants. C'est par ces chercheurs que le soubassement monographique, préalable à l'écriture de l'histoire, pourra se constituer. Une collaboration déjà engagée entre l'Université et des organismes tels le Centre national d'études historiques ou le musée du Moudjahid mérite d'être développée afin de donner une sérieuse impulsion à la recherche historique.

Cette recherche ne peut, cependant, *se cantonner au dialogue* interne au risque de n'être qu'un monologue aux modulations variées. Il est nécessaire de l'ouvrir au dialogue externe pour l'arracher à son unanimisme et l'inciter à plus de relativité. Une partie de la production historique *actuelle, aussi bien en France* qu'ailleurs, a rompu radicalement avec l'historiographie coloniale et a pris en compte les marginalités de l'histoire. Même si pointe, de temps à autre, le regret nostalgique des « occasions perdues », la perspec*tive ouverte est suffisamment inté*ressante pour autoriser un débat fécond et permettre aux uns et aux autres de prendre parti sans être de parti pris.

SLIMANE CHIKH.

1830 — 1962 — 1982

(Suite de la page 5.)

Le régime a l'art de forger des slogans mobilisateurs en faveur de la révolution agraire, destinée à *« changer la mentalité des paysans »,* du *« barrage vert »,* destiné à arrêter la progression du désert, de la Transsaharienne, qui relève des travaux d'Hercule et doit relier la Méditerra*née au cœur de l'Afrique noire.* Mais le suivi n'est pas toujours assuré...

« L'Algérie était une terre désolée et déchue où l'Arabe campait depuis des siècles... Rien n'existait en 1830, tout fut édifié en un siècle », écrivait-on lors de la célébration du centenaire de l'Algérie française. En constatant qu'en moins de quinze ans ils avaient réalisé dix ou vingt fois plus, comment les dirigeants algériens n'auraient-ils pas cédé à un certain triomphalisme ? Quant aux difficultés qu'ils rencontraient, ils les mettaient souvent sur le dos du « colonialisme » et de l' « impérialisme ».

Pourtant, des voix s'élevaient dans le pays : *« Pourrons-nous indéfiniment mettre sur le dos de la colonisation les maladies infantiles d'un jeune État indépendant qui a par ailleurs fait preuve de sa maturité ? »* L'examen de conscience commence, en fait, du vivant même de Boumédiène, comme le prouve, entre autres; la première ébauche du plan quinquennal 1980-1984 (le *Monde diplomatique,* juin 1978), et se poursuit jusqu'à son adoption.

Des revendications nouvelles

Les planificateurs réfléchissent sans complaisance sur les maux, les lacunes et les erreurs : le risque bureaucratique, les échecs de l'agriculture, qui accroissent le déficit alimentaire et « mangent » une part croissante des bénéfices pétroliers, la difficulté de gérer et de rentabiliser des usines qui parfois ne fonctionnent qu'à 30 % de leur capacité et des sociétés nationales trop vastes, la nécessité de mieux prévoir l'aménagement du territoire pour sauvegarder les terres agricoles et l'environnement, les inconvénients d'une formation qui circule mal... Mais ils relèvent aussi que ces problèmes ne sont plus ceux de 1962, *« parce que maintenant l'Algérie à quelque chose à gérer et les moyens de bien le faire ».*

L'Algérien d'aujourd'hui n'a plus le ventre creux et ses enfants vont à l'école. Ses revendications sont désormais d'ordre culturel et social. Il ne réclame plus du pain mais la télévision et la voiture : il veut mieux vivre. *« La vraie révolution,* nous confiait Boumédiène il y a près de dix ans, *ce sont toutes ces petites filles qui vont à l'école. »* Devenues maintenant étudiantes ou femmes au foyer, elles refusent qu'on leur impose un statut qu'elles jugent rétrograde. De son côté, l'État a pris conscience du handicap que représente la démographie galopante et entend y faire face *(lire l'article de Z. Ounissi).*

Mais d'autres questions se posent : avec la technologie, l'Algérie n'importe-t-elle pas un modèle culturel différent ? Comment concilier alors authenticité et modernité ? La vague intégriste qui déferle sur le monde musulman est-elle compatible avec le socialisme algérien ? Quelle réponse donner au phénomène migratoire alors qu'un nombre croissant de jeunes Algériens, baignant dans la société de consommation, se trouvent partagés entre deux cultures ?

C'est dans ce contexte qu'à éclaté la revendication culturelle berbère. L'État, qui n'avait pas oublié les méfaits de la colonisation qui avaient tenté d'utiliser les Kabyles contre l'unité nationale *(lire l'article de Mohamed El Mili Brahimi),* a réagi avec vigueur. Mais conscient du patriotisme qu'ils ont toujours manifesté, il a ensuite cherché, avec plus ou moins de bonheur, à engager le dialogue. Ainsi, vingt ans après l'accession à l'indépendance, c'est sur le front culturel, au sens large du terme, que le pouvoir doit faire face à des problèmes majeurs. Mais les défis existent aussi, comme on l'a vu, dans d'autres secteurs. Pour les relever, l'Algérie de 1982 ne manque pas d'atouts.

PAUL BALTA.

AMÉRIQUES

Mexique

Une campagne présidentielle intense pour un candidat assuré d'être élu...

Trente-deux millions d'électeurs mexicains sont appelés à élire, le dimanche 4 juillet, le président de la République, soixante-quatre sénateurs et quatre cents députés. Ils auront théoriquement à choisir entre sept candidats pour les fonctions de chef de l'État et entre neuf formations politiques pour ce qui est des élections législatives : au pouvoir depuis cinquante-trois ans, le parti révolutionnaire institutionnel (PRI) est cependant assuré de l'emporter. Mais, dans ces élections sans suspens, son principal adversaire sera l'abstentionnisme croissant, signe d'une grave crise de crédibilité du système.

De notre correspondant

Las Varas (Nayarit, au nord du Mexique). — Cavaliers aux chapeaux à larges bords, orchestres traditionnels avec violons et trompettes jouant de vieux airs révolutionnaires, paysans nu-pieds amenés en camions par le syndicat, pancartes géantes aux couleurs du parti, confettis jetés du toit des maisons à un étage comme on le fait à New-York du haut des gratte-ciel : tout le folklore mexicain est déployé à Las Varas pour accueillir Miguel de la Madrid, candidat du parti révolutionnaire institutionnel à la présidence de la République. Cette localité du nord du Mexique, qui compte quelques milliers d'habitants seulement, n'est qu'une des cinq cent quatre-vingts municipalités qu'il aura visitées au cours de sa campagne électorale. Curieusement cet homme, que *« rien, sauf la mort »*, ne peut empêcher de devenir président depuis qu'il a été choisi par le système le 25 septembre dernier, fait l'une des campagnes politiques les plus intenses que l'on puisse imaginer.

Le seul chiffre que le PRI garde secret est celui du coût. Il est difficile à évaluer dans la mesure où les cotisations (volontaires ou non) des militants s'ajoutent à l'appui des syndicats, à la contribution de la commission fédérale électorale et à l'utilisation, pas toujours discrète, de moyens de l'Etat avec lequel on accuse volontiers le PRI de se confondre.

Pour le reste, on sait que le candidat a parcouru plus de 114 000 kilomètres (le double de M. Lopez-Portillo !). Il a été vu et entendu par près de 12 millions de personnes ! Et il a écouté encore plus de discours qu'il n'en a prononcé !

Orphéons et crécelles saluent « M. M. » alors qu'il traverse la foule réunie sur la place centrale de Las Varas. Cet homme que personne ne connaissait voici quelques mois est devenu du jour au lendemain l'objet d'un culte populaire. On veut le toucher, on veut l'embrasser, on veut pouvoir dire : *« Je lui ai parlé, il m'a serré la main. »* Le rite de ses meetings est immuable. Un premier orateur fait l'éloge du candidat avec la rhétorique la plus fleurie, la plus plate, que l'on puisse imaginer. Mais le second expose les doléances de la population. On s'adresse souvent au futur président comme à un père Noël, qui pourrait tout offrir : adductions d'eau, électricité, écoles, etc. Celui qui est là, il est vrai, détiendra pendant six ans un pouvoir presque absolu : il serait criminel de le laisser passer sans lui réclamer le maximum !

M. de la Madrid prend le pouls du pays

« Je parcours le pays pour renforcer ma conscience politique et pour apprendre », dit Miguel de la Madrid à Las Varas. Elevé dans la capitale, formé à l'université, le candidat a fait sa carrière dans les hautes sphères de la finance et du gouvernement. Ancien ministre du budget et du Plan, il connaît les problèmes globaux au travers des statistiques ; mais il n'avait jamais, jusqu'à cette campagne, eu l'occasion de prendre le pouls du pays, de regarder ses habitants *« dans les yeux... »*.

Il y a aussi les réunions de travail organisées par le PRI dans chaque Etat de la Fédération. Une dizaine d'orateurs disposent chacun de quelques minutes pour exposer au candidat un des problèmes locaux.

Personne ne croit, bien entendu, que tout va changer dans le pays grâce à une campagne électorale. Tous les prédécesseurs de M. de la Madrid en ont fait, et les injustices n'ont pas disparu. Il s'agit plutôt de détecter les urgences telles qu'elles sont ressenties par la population.

Le technocrate d'hier n'a pas abandoné sa vision du monde ; mais celle-ci s'est enrichie, peut-être, d'une dimension plus humaine, plus sociale, plus politique.

Il est d'ailleurs fréquent, ici, que des ministres connus plutôt comme hommes de droite aient fini, comme présidents, par mener une politique relativement progressiste. La remarque vaut, certes, surtout pour la politique internationale, traditionnellement plus « à gauche » que la politique intérieure ; mais la campagne électorale, manifestement l'une des pièces-clés du système mexicain, joue son rôle dans les évolutions des hommes.

Les bains de foule, les contacts avec les cadres du parti, de l'administration, de la société dans son ensemble, ont donc une fonction pédagogique évidente. Un autre de leurs effets, tout aussi important, est de conférer au futur président une légitimité que sa carrière ne lui a pas donnée, que le mode de désignation ne saurait lui conférer et sans laquelle il ne pourrait gouverner. *Le candidat étant choisi*, dans le plus grand secret, pour l'essentiel par le président en exercice, en fonction de son appréciation des rapports de forces du moment et des besoins futurs du pays, les ambitieux ont intérêt à *mener une carrière discrète car il* est plus important ici d'avoir peu d'ennemis que des amis encombrants. Reste ensuite à se faire accepter par le pays. Dans cette civilisation où les rapports personnels sont déterminants, le fait d'avoir *vu le futur président, ou de lui* avoir exposé personnellement un dossier, est essentiel.

Des recettes éprouvées

La campagne est, en outre, le grand moment, *peut-être le seul*, de vie pour le parti révolutionnaire institutionnel, qui est en demi-sommeil cinq années sur six. En temps normal, les seize millions d'adhérents (dont beaucoup le sont obligatoirement du seul fait qu'ils sont membres d'un syndicat) ne sont guère sollicités — hormis pour le paiement de leurs cotisations.

Mais la préparation de l'élection présidentielle est l'occasion d'une activité frénétique. Cela peut aller de la rénovation des locaux du siège jusqu'à la distribution de tracts et autres activités électorales classiques. Un million et demi de « priistes » ont participé à la campagne qui vient de s'achever. Le changement de président sera, en outre, l'occasion d'un grand mouvement de cadres au sein du parti, dans l'administration, et entre l'un et l'autre : tous ont donc intérêt à faire de leur mieux s'ils veulent profiter de l'aubaine.

C'est le moment pour chaque secteur d'avancer des pions, de faire connaître ses problèmes, de s'agiter pour obtenir la reconnaissance de ses droits. Cette secousse sexennale de la société est un des secrets de la longévité du régime. Le système est vieux, en effet, et sa crédibilité s'émousse. Les recettes, si bonnes soient-elles, donnent de moins bons résultats à mesure que le temps s'écoule. La preuve en est donnée par la constante augmentation du taux d'abstention depuis 1958 : de *48,2 % en 1976, pour l'élection du* président Lopez Portillo, il est passé à 55,1 % en 1979, lors des dernières élections législatives. Plus grave encore : le P.R.I. a perdu (1), de 1973 à 1979, près de 800 000 voix sur 10 millions.

Dans l'espoir de redonner un peu de vigueur au système et de le moderniser, le président Lopez Portillo a mis en place, en 1979, une « réforme politique » dont ses adversaires se plaisent à dire qu'elle n'est qu'une *réforme* électorale. Cependant, grâce à elle, les Mexicains auront, pour la première fois, le choix entre un nombre appréciable de candidats, représentant des idées et des programmes largement différents. D'un *régime de parti unique*, on est passé à un régime de parti dominant.

A droite, le parti d'action nationale (PAN), dont le candidat est M. Madero, lutte essentiellement contre la corruption. Le PAN est le plus ancien des opposants (il est né en 1933) et il *arrive* traditionnellement en seconde place, grâce à son succès auprès des classes moyennes (10 % des voix en 1979).

Les deux plus importants adversaires du PRI sur sa gauche sont, d'une part, M. Martinez Verdugo, *candidat du parti socialiste unifié du* Mexique. Le PSUM est né à la fin de l'année dernière de la fusion du parti communiste et de diverses formations de gauche de moindre importance. L'opération a été fortement discutée dans les milieux *progressistes mexicains. L'objectif principal* du PSUM est d'obtenir un score supérieur à celui qu'il avait réalisé en 1979 sous le sigle du parti communiste (5 %).

Première femme candidat à la présidence de la République de l'histoire mexicaine, Mme Rosario Ibarra est connue pour sa lutte en faveur des prisonniers politiques, des disparus et des exilés (elle est sans nouvelles d'un de ses fils arrêté, en 1975, par la police). Elle a pris la tête d'une liste animée par le parti révolutionnaire des travailleurs (P.R.T.), d'obédience trotskiste. Mme Ibarra ne se fait pas plus d'illusions que les autres adversaires de M. Miguel de la Madrid sur ses chances de remporter l'élection *présidentielle . Mais elle est sûre de* compter quelques députés à la Chambre, et elle promet aux « priistes » qu'elle va les *« empêcher de dormir ! »*.

On se demandait ici si les retransmissions télévisées du Mundial (qui ont lieu, compte tenu du décalage horaire, entre 9 heures et 15 heures) n'allaient pas, dimanche, encourager l'abstention. Mais cela aussi a été prévu : depuis trois semaines, chaque match est l'occasion d'un *matraquage publicitaire, invitant les* citoyens à remplir leur devoir électoral !

FRANCIS PISANI.

(1) En 1976, M. Lopez Portillo, seul candidat à la présidence de la République, avait obtenu 91 % des suffrages. Le PRI, quant à lui, avait recueilli 80 % des voix aux législatives de la même année, et 70 % en 1979.

El Salvador

LA GUÉRILLA MÈNE UNE CAMPAGNE DE DESTRUCTION SYSTÉMATIQUE D'OBJECTIFS ÉCONOMIQUES.

San-Salvador *(A.F.P., A.P.)*. — *La* majeure partie du Salvador était privée d'électricité le jeudi 1er juillet à la suite de plusieurs attentats de la guérilla. Celle-ci a annoncé, le 29 juin, dans une émission de sa radio clandestine Venceremos, qu'elle allait étendre son activité militaire à la totalité du pays.

Le dernier sabotage en date a eu lieu le mercredi 30 juin, une cinquantaine de guérilleros armés de lance-grenades ont attaqué et dynamité un centre de distribution électrique à Quezaltepeque, à 25 kilomètres à l'ouest de la capitale.

La Société nationale d'électricité a annoncé qu'elle allait rationner la distribution et donner la priorité aux usines (la plupart des installations industrielles sont situées dans la capitale).

D'autre part, la campagne de destruction systématique des moyens de transport a atteint, le 30 juin et le 1er juillet, une intensité exceptionnelle. Plus de vingt véhicules, principalement des autocars et des camions, ont été incendiés ou dynamités à travers le pays par les guérilleros du F.M.L.N. (Front Farabundo Marti de Libération nationale), portant à une centaine le nombre d'unités détruites en moins de dix jours, a annoncé le Front.

Guatemala

RAPPEL DES RÉSERVISTES POUR L'OFFENSIVE ANTI-GUÉRILLA

Guatemala *(A.F.P., Reuter)*. — Le président du Guatemala, le général Efrain Rios Montt, a ordonné, le jeudi 1er juillet, la *mobilisation de tous les hommes* de dix-huit à trente ans ayant effectué leur service militaire pour participer à une importante offensive anti-guérilla. Cet ordre de mobilisation partielle des réservistes intervient après l'expiration, le 30 juin, du délai de trente jours accordé aux insurgés pour bénéficier d'une amnistie.

Selon un communiqué des autorités militaires, le renforcement des forces armées a pour but l'intensification de la lutte contre les guérilleros notamment dans le nord du pays, où les insurgés ont multiplié les opérations au cours des dernières semaines.

L'état de siège, décrété la veille, est entré en vigueur jeudi pour une période de trente jours. La *liberté de l'information* a été suspendue, et les activités syndicales sont interdites durant cette période.

Des tribunaux d'exception ont également été installés dans le pays pour juger les personnes soupçonnées d'acte de subversion.

Le général Rios Montt a assuré qu'il s'agissait désormais de livrer « la bataille finale » à la guérilla.

DIPLOMATIE

RÉUNIE A PARIS

La conférence de l'Union démocratique européenne illustre les ambitions internationales nouvelles des formations de droite

La cinquième conférence des chefs de parti de l'Union démocratique européenne (U.D.E.) qui regroupe des formations libérales, chrétiennes-démocrates et conservatrices, et quelques « inclassables » comme le R.P.R., est réunie à l'Hôtel de Ville de Paris pour trois jours à partir de ce vendredi 2 juillet, à l'invitation de M. Jacques Chirac. Divers partis se situant dans la même mouvance, dont l'U.D.F., ont envoyé des observateurs.

Les travaux de la journée de vendredi, après les traditionnelles allocutions de bienvenue, devaient essentiellement être consacrés à un débat sur la situation internationale, la sécurité et le désarmement. Samedi, après un examen de l'état de l'économie mondiale, aura lieu jusqu'à la fin de l'après-midi de dimanche une « conférence inter-partis » avec les représentants de l'Union démocratique du Pacifique, constituée à Tokyo le 26 juin dernier, et de l'Union démocratique américaine, en cours de formation.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour donner à la réunion de Paris une signification et un éclat particuliers. *Le plus conjoncturel, mais non* le moins important, est naturellement l'offensive dont le maire de Paris, qui joue dans cette rencontre le rôle de puissance invitante, est actuellement l'objet de la part du pouvoir, avec le projet de démantèlement politique de la capitale. Même si l'examen de cette crise ne figure pas, pour d'évidentes raisons, à l'ordre du jour de la conférence, les délégués — en particulier ceux qui sont eux-mêmes de « grands » élus locaux — pourront difficilement éviter d'évoquer avec M. Chirac les différents aspects de cette opération.

Au-delà de ce conflit particulier entre la Ville de Paris et le gouvernement français, il n'est pas sans signification que l'U.D.E. réunisse ses *chefs de parti dans la capitale d'un* pays géré par la gauche, et au moment où cette gauche connaît, au minimum, certaines déconvenues dans le domaine économique et monétaire. *« Nous ne voulons aucunement faire notre petit Versailles à nous*, précise toutefois un participant, *ce serait à la fois ridicule et de mauvais augure si l'on songe à ce que le vrai sommet a donné... »* Le débat sur l'économie, samedi, devrait tout de même donner lieu à des analyses *particulièrement* critiques à cet égard, même si c'est à un autre niveau que prétend se situer le débat.

Enfin, la réunion de Paris prend un certain relief en raison du rang de la plupart des participants. Les deux chefs de l'opposition ouest-allemande, MM. Helmut Kohl (C.D.U.) et Franz-Josef Strauss, ministre-président de Bavière (C.S.U.), celui de l'opposition autrichienne, M. Aloïs Mock (parti populiste), y côtoient le premier ministre norvégien, M. Kare *Willoch, et son ministre de* la défense, M. Anders Sjaastad, ainsi que le ministre des affaires étrangères britannique, M. Francis Pym, le *président* du parti conservateur, M. Parkinson, et de nombreux autres dirigeants des partis de droite en Europe, *du Portugal à Chypre, du* Danemark à la Grèce. Le président du R.P.R. n'est probablement pas mécontent de faire la démonstration qu'il est en mesure de rassembler à Paris une telle « brochette » *d'hommes politiques européens.*

Est-on en train d'assister, depuis quelques années mais plus particulièrement avec la conférence de Paris, à la constitution d'une sorte d' « Internationale de la droite » ? On s'en défend à l'U.D.E., en faisant valoir deux arguments. Le premier est que, si ces formations ont en commun l'attachement à un certain nombre de grands principes. *(« le refus de tout dogmatisme, la défense des droits de l'homme, le refus absolu de la notion archaïque de lutte des classes »* et la défense *« de la participation ou de la cogestion »)*, elles divergent parfois sensiblement, sur les modalités d'application. *« Pour nous gaullistes,* souligne, par exemple, M. de Lipkowski, *la planification demeure une « ardente obligation », comme disait le général. Pour nos interlocuteurs ouest-allemands ou américains, il n'en est rien. Nous ne prétendons surtout pas unifier en un corps de doctrine rigide nos différentes options. Si internationale il y a, c'est celle de la liberté. »*

En second lieu, l'U.D.E. et les unions homologues des autres continents voudraient éviter de *« se poser en s'opposant »* et de ne se définir *que par rapport à l'Internationale* socialiste. Ce qui aurait à la fois un effet plutôt négatif pour elles-mêmes et valorisant pour l'I.S. *« Nous ne sommes pas une réaction,* dit encore M. de Lipkowski, *mais une action. »*

Il n'en reste pas moins que, si les liens sont déjà fort anciens entre les partis dont la doctrine est explicitement internationaliste, il n'en allait pas de même, jusqu'à une date récente, pour ceux du centre et de la droite. En particulier pour le R.P.R., né d'une expérience politique — le gaullisme — qui n'a guère eu d'équivalent à l'étranger. Le regroupement amorcé voici quelques années, et auquel la réunion de Paris voudrait apporter une confirmation éclatante, traduit de leur part une ambition nouvelle.

BERNARD BRIGOULEIX.

EUROPE

Italie

M. Spadolini va poser la question de confiance

De notre correspondant

Rome. — C'est le Parlement qui tranchera l'avenir du cabinet Spadolini. Ainsi en a décidé, jeudi 1er juillet, le chef du gouvernement, à la suite d'un entretien avec le président de la République *(le Monde* du 2 juillet). M. Spadolini exposera le 8 juillet devant le Sénat les grandes lignes de sa politique et les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui. Cette intervention sera suivie d'un débat et vraisemblablement d'un vote de confiance.

Cette procédure est en fait *celle dont étaient convenus le* président de la République et M. Spadolini lorsque ce dernier accepta le mandat de président du conseil. Presque tous les gouvernements depuis la guerre sont tombés à la suite de manœuvres de couloirs sans vote du Parlement. L'actuel président du conseil a toujours été résolu à recourir au vote de confiance pour contraindre les forces politiques hostiles à jouer cartes sur table.

Or, depuis mercredi, la situation *au sein du cabinet* paraît bloquée. Après un conseil des ministres, qui a duré neuf heures, M. Spadolini a dû renoncer à l'espoir d'un compromis entre ses ministres démocrates-chrétiens et le reste de son cabinet sur l'attitude à adopter à la suite de la remise en cause de l'accord sur l'échelle mobile des salaires, par l'Association des entreprises à participation d'Etat (Intersind).

Si la date du 8 juillet a été retenue pour le vote de confiance, c'est en raison du calendrier chargé du président de la République, qui doit se rendre à Paris le 5 juillet, et de celui de M. Spadolini qui doit faire une visite officielle à Madrid et recevoir, le 7 juillet, Mme Thatcher. Ce laps de temps permet aussi aux partis de préciser leurs positions.

Apparemment, celles-ci sont inconciliables. D'un côté, les socialistes et les partis « laïcs » demandent que soient respectées par l'Association des entreprises à participation d'Etat les directives du gouvernement (c'est-à-dire que ne soit pas remis en cause le système de l'indexation des salaires comme le fit au début du mois de juin la Confindustria — le patronat), et de l'autre, les démocrates-chrétiens défendent la position de l'Intersind. Les compromis présentés par M. Spadolini ont été refusés par les démocrates-chrétiens qui se sont déclarés opposés à toute intervention directe du gouvernement. Rejetant à son tour le délai de réflexion de vingt-quatre heures proposé par les ministres démocrates-chrétiens, M. Spadolini est passé à *la contre-offensive* en levant la séance et en annonçant son intention de recourir au vote de confiance.

Au point où en sont arrivées les choses, se profilent de plus en plus nettement à l'horizon les *élections anticipées pour octobre*. A moins que les démocrates-chrétiens ne fassent marche arrière et permettent de parvenir à un compromis donnant ainsi un nouveau sursis au gouvernement Spadolini.

PHILIPPE PONS.

A travers le monde

Iran

- LE MINISTERE IRANIEN DES AFFAIRES ETRANGERES a décidé, jeudi 1er juillet, de fermer jusqu'à nouvel ordre les représentations diplomatiques et consulaires iraniennes en Allemagne fédérale, a annoncé l'ambassadeur iranien, M. Mohammad-Mehdi Navab-Motlagh. L'ambassadeur a précisé que cette mesure a été décidée pour protester contre l'expulsion d'étudiants iraniens impliqués dans des manifestations violentes fin avril à Mayence, qui avaient opposé des Iraniens pro et anti-khomeinistes. Au total 68 ressortissants iraniens avaient été arrêtés à la suite des événements du 24 avril dernier à Mayence, dont 17 ont déjà été expulsés. — *(A.F.P.)*

Pologne

- VINGT-CINQ POLONAIS venus en Espagne pour assister au championnat du monde de football, ont demandé l'asile politique aux autorités de Madrid, a-t-on appris, le jeudi 1er juillet. Leur demande est examinée par le gouvernement espagnol. — *(A.F.P., Reuter.)*

- LE PRIMAT DE POLOGNE, Mgr Glemp, se rendra au Vatican le lundi 5 juillet. Ce voyage, qui fait suite à la visite de quinze jours que vient d'effectuer en Pologne le nonce itinérant chargé des rapports entre le Vatican et les pays de l'Est, Mgr Poggi, a pour objet, selon les observateurs, la visite que Jean-Paul II se propose d'effectuer, en août, en Pologne. — *(A.F.P.)*

LES ADIEUX DE M. SAHNOUN ambassadeur d'Algérie

Le président Chadli Bendjedid a décidé d'annuler *« en signe de solidarité du peuple algérien avec ses frères au Liban et le peuple palestinien dans sa lutte »*, toutes les manifestations — à l'exception des cérémonies de recueillement — qui devaient célébrer en Algérie et à l'étranger le vingtième anniversaire de l'indépendance *(le Monde* du 2 juillet). Ainsi n'aura pas lieu la réception *que devait offrir le mardi 6 juillet*, à Paris, l'ambassadeur, M. Mohamed Sahnoun, afin de prendre congé des membres du gouvernement et des très nombreux amis qu'il s'était faits en France.

M. Sahnoun, qui va rejoindre son poste de représentant de l'Algérie à l'ONU, regrettera certainement de ne pouvoir remercier lui-même tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche depuis son arrivée en septembre 1979. A l'époque, les relations franco-algériennes étaient encore bien médiocres en raison de la crise saharienne. M. Sahnoun a été, avec Mohamed Seddik Benyahia, ancien ministre des affaires étrangères, et un de ses plus proches collaborateurs, M. Benouniche — tous deux morts dans un accident d'avion, en route pour Téhéran — l'un des artisans du rapprochement franco-algérien.

Ancien secrétaire général adjoint de l'O.U.A. puis de la Ligue arabe, chargé des affaires africaines, il continuait à s'intéresser à ces deux secteurs. Ouvert et disponible avec les journalistes, il sera également regretté par la communauté algérienne, à Paris et en province, à laquelle il consacrait la plupart de ses fins de semaine.

P. B.

TASS DÉMENT L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX EUROMISSILES SOVIÉTIQUES

L'U.R.S.S. a catégoriquement démenti jeudi 1er juillet, l'affirmation américaine selon laquelle l'Union soviétique poursuit le déploiement des missiles SS-20 dans sa partie occidentale en dépit du moratoire annoncé le 16 mars par M. Brejnev.

Cette accusation portée mercredi à Bruxelles par M. Burt, *secrétaire d'Etat adjoint* américain *(le Monde* du 1er juillet) est qualifiée par l'agence Tass de *« mensonge délibéré (...) grossièrement fabriqué dans le but de compliquer le dialogue Est-Ouest et de justifier la ligne militariste de l'administration Reagan. L'U.R.S.S. n'a pas seulement cessé le déploiement de ces missiles dans la partie européenne du pays, mais elle en réduit déjà considérablement le nombre. »*

Cependant, le président Reagan s'adressant jeudi à Los Angeles, à un groupe de rédacteurs en chef, a déclaré que l'Union soviétique continuait à développer son armement nucléaire déjà supérieur, selon lui, à celui des Etats-Unis. Il a exprimé la certitude que c'est le processus de réarmement de son gouvernement qui a amené les Soviétiques à s'asseoir à la table des négociations de Genève sur la réduction des armes stratégiques (START). — *(A.F.P.)*

- *Les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture espagnols*, MM. Perez Llorca et Jose Luis Alvarez, sont attendus à Paris les 15 et 16 juillet pour des entretiens avec leurs collègues Français. Cette visite se situe dans le prolongement du voyage de M. Mitterrand à Madrid.

politique

LA POLÉMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION

Le soutien de M. Giscard d'Estaing à M. Chirac renforce la cohésion de l'opposition

L'ouverture des hostilités à Paris par le gouvernement a eu pour premier effet de provoquer un resserrement spectaculaire des rangs de l'opposition, autour de M. Jacques Chirac. Tous les membres de la majorité municipale de l'hôtel de ville de Paris, même les moins favorables au maire, parmi les U.D.F., l'ont assuré de leur solidarité. M. Roger Chinaud, président de la fédération U.D.F. de Paris, a rencontré M. Chirac à cette occasion.

Mais surtout, pour la première fois, M. Giscard d'Estaing a apporté son soutien à M. Jacques Chirac.

L'ancien président de la République a, en effet, téléphoné, jeudi après-midi, au maire de Paris pour lui dire notamment qu'il approuvait son combat pour la défense du statut actuel de la capitale, voté d'ailleurs sous son *septennat, en 1975. Les deux* hommes ne se sont que très rarement rencontrés en des occasions officielles depuis le départ de M. Chirac de l'Hôtel Matignon, en août 1976.

Depuis le 10 mai 1981, M. Giscard d'Estaing n'a téléphoné qu'une seule fois à M. Chirac, alors que celui-ci était en Corrèze, pour l'informer qu'il allait faire, le 15 décembre, une déclaration dans laquelle il «*jetait la rancune à la rivière*».

La reprise de contact de l'ancien président de la République prend d'autant plus de valeur aux yeux de son destinataire qu'elle n'a pas été sollicitée.

M. Giscard d'Estaing a jugé que la crise politique ouverte entre la majorité et l'opposition était suffisamment grave pour qu'il n'hésite pas à apporter rapidement son appui à celui qui fut pendant plus de cinq ans un contestataire de sa politique. Par son geste, l'ancien chef de l'Etat lave donc M. Chirac de l'accusation de trahison à son égard que M. Gaston Defferre avait, le matin même, lancée contre lui. Il veut montrer concrètement qu'il ne lui garde pas «rancune».

Par cette initiative, M. Giscard-d'Estaing rend aussi sa politesse à M. Chirac. En effet, lors du débat de censure à l'Assemblée nationale, le 23 juin, le président du R.P.R. avait assumé tout le passé de la Vᵉ République jusqu'au 10 mai 1981, y compris la *période pendant laquelle, il* n'avait pas ménagé ses critiques au président de la République. A son tour, M. Giscard-d'Estaing consent à oublier, ou tout au moins à mettre entre parenthèses, cette époque de rivalités fratricides au sein de l'ancienne majorité, pour ne retenir que la nécessité de l'union désormais imposée face à l'adversaire commun. Peut-être se souvient-il aussi que, lors du deuxième tour de l'élection présidentielle, M. Chirac avait indiqué qu' «*à titre personnel*», il votait pour le président sortant.

En agissant de la sorte, M. Giscard d'Estaing fait le même geste que la gauche en 1954 lorsque Edouard Herriot, à Marseille, avait «*incliné sa personne et son passé*» devant M. Pierre Mendès France, mettant alors un terme au conflit entre «anciens» et «modernes» dans la famille *radicale*.

Dans la même journée, le maire de Paris a pu enregistrer de nombreux autres soutiens, à commencer par celui de M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a dénoncé la «*cuisine électorale scandaleuse*» pratiquée par le maire de Marseille.

M. Chirac a reçu également de très nombreux télégrammes et appels téléphoniques de maires de villes de province l'assurant de leur soutien en l'exhortant à s'opposer aux projets du pouvoir.

L'initiative de M. Giscard d'Estaing et ces diverses manifestations correspondent sans aucun doute à l'attente de l'opinion hostile à la politique du gouvernement, mais dont une fraction déplorait les rivalités qui subsistaient entre les anciens alliés et redoutait que ne reprenne le le «*combat des chefs*». Cette réconciliation, aussi ténue soit-elle, va donc fournir à l'opposition un tonus supplémentaire.

Les «giscardiens», qui ont toujours affirmé que l'ancienne majorité n'a connu l'échec qu'à cause de ses divisions, trouveront une raison de croire de nouveau à une possible alternance.

Les «chiraquiens», de leur côté, constateront non sans une certaine fierté que leur leader reçoit là un hommage qui vaut que les anciens griefs soient mis sous le boisseau.

Une décision personnelle de M. Mitterrand ?

A l'hôtel de ville de Paris, après le choc du mercredi 30 juin, *on ne veut pas s'attarder à chercher* en vain les motivations du pouvoir. On se doute cependant que le projet du gouvernement, qui va au-delà de ce que souhaitaient les socialistes parisiens eux-mêmes et qui ne correspond pas aux intentions initiales du ministre de l'intérieur, reflète en réalité une décision personnelle de M. Mitterrand, fortement appuyé, en l'occurrence par M. Pierre Mauroy. Bien peu de membres du gouvernement avaient en tout cas été mis dans la confidence avant la réunion du conseil des ministres, et plusieurs se disaient à l'issue des travaux peu éclairés sur les motivations réelles du président de la République.

Le maire de Paris, ses adjoints et ses collaborateurs se sont donc attelés sans tarder à organiser leur riposte. Une campagne d'affiches, de tracts, de réunions et de discours va tendre à sensibiliser l'opinion, bien que la période estivale s'y prête mal. Les Parisiens vont être invités à écrire à leur maire pour dire leurs sentiments. Le 13 juillet, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, un spectacle son et lumière célébrera le centenaire de la restauration de l'édifice incendié pendant la Commune. Ce sera l'occasion d'exalter les libertés et de rappeler le rôle de l'entité capitale dans l'Histoire.

Des initiatives nationales seront lancées, comme la fondation, sous la présidence de M. Alain Poher, président du Sénat, d'une association pour la défense du statut de Paris.

En septembre, lorsque le projet de loi sera connu avec précision, se déroulera une vaste manifestation populaire dans Paris, à laquelle tous les Parisiens et les maires d'autres villes seront conviés.

Dans l'immédiat, les relations de la municipalité avec l'Etat vont se durcir et l'aimable courtoisie qui les accompagnait va disparaître. Déjà, la question se pose de l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet que le ministre de la Culture avait *demandé à la Ville d'assurer du* haut de l'Arc de triomphe. S'il est maintenu, ce sera — assure-t-on — uniquement pour ne pas priver les Parisiens de ce traditionnel spectacle. Mais il est douteux que la coopération des services municipaux soit maintenue pour la préparation de l'exposition universelle de... 1989, à laquelle l'Elysée semble beaucoup tenir.

Déjà M. Chirac rassemble ses arguments pour répondre aux critiques que les élus socialistes adressent à sa gestion et pour développer son action politique dans les circonscriptions électorales tenues par la gauche.

M. Chirac va enfin tirer argument du refus que lui ont opposé le premier ministre et le ministre de l'intérieur d'organiser une «consultation populaire». Il souligne qu'il n'a pas utilisé le terme «*référendum*», *qui, dans le droit* français, a un sens juridique précis. Mais il s'étonne que le gouvernement repousse une procédure de démocratie directe pour imposer à la Ville, au nom d'un surcroît de démocratie, une structure nouvelle.

ANDRÉ PASSERON.

M. Mitterrand et Paris

Depuis son élection, M. François Mitterrand avait évoqué les relations entre l'Etat et Paris en deux occasions officielles.

Reçu à l'Hôtel de Ville le 21 mai 1981, jour de son installation à l'Elysée, le président de la République, répondant aux hommages de M. Jacques Chirac, avait notamment déclaré : «*Oui, c'est à Paris qu'on peut le mieux parler de République et de liberté. Et c'est à l'Hôtel de Ville de Paris qu'on peut le mieux parler de République et d'égalité.*

» *Premier contre-pouvoir face au château du seigneur, l'Hôtel de Ville s'affirme comme la maison commune : vieux face-à-face du roi et du prévôt.*

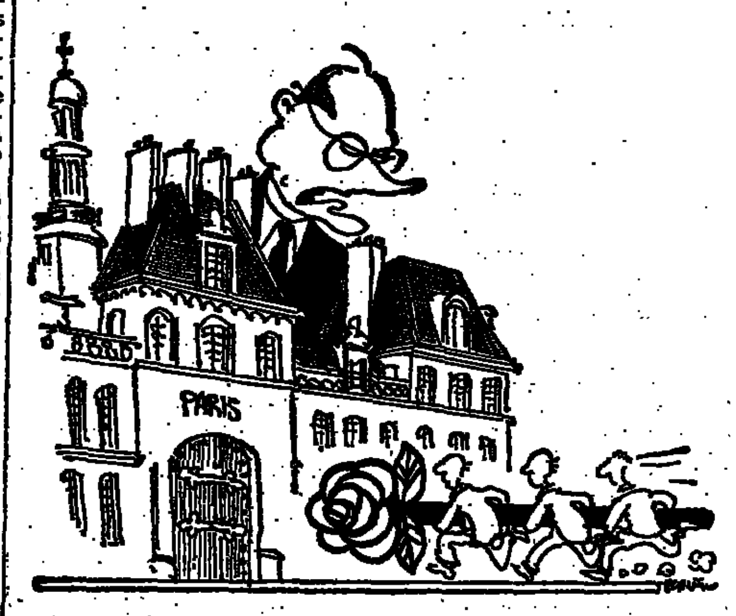
» *La Commune, 1830, 1848, 1870 : beaucoup de libertés sont devenues des faits, mais n'oublions pas qu'elles furent d'abord des combats.*

» *L'absolutisme ne pardonne pas au pouvoir municipal, à celui-ci moins qu'à tout autre. Ce n'est pas un hasard si Napoléon Bonaparte supprima le conseil municipal de Paris ; ce n'est pas un hasard si Louis-Napoléon à son tour (...). Qui s'adresse à Paris, s'adresse au monde entier (...).*

» *Oui, monsieur le maire, il y a beaucoup à faire. Paris ville de lumière est aussi celle de l'imagination parce qu'elle est aussi ville de mémoire. Sachons, à présent, inventer l'avenir. Vive Paris ! Vive la République !*»

Le 4 janvier 1982, recevant à l'Elysée les vœux du Conseil de Paris présentés par le maire de Paris accompagné de ses adjoints, M. Mitterrand avait assuré qu'il ne «*méconnaissait pas ses propres obligations à l'égard de la ville et qu'il avait lui-même veillé à ce que le droit commun soit préservé*».

M. Chirac, auparavant, avait exprimé en effet sa «*satisfaction de voir que l'unité de la capitale avait été sauvegardée par les textes sur la décentralisation et qu'un statut de droit commun était maintenu pour celle-ci*».



(Dessin de PLANTU.)

Dans la majorité

M. GEORGES SARRE, président du groupe socialiste du Conseil de Paris : «*Décider ensemble dans son quartier, rejeter la tutelle étouffante d'une bureaucratie centrale, écarter ce quadrillage politique fait de démagogie, de spectacle et d'électoralisme pour faire naître à la place la démocratie où les habitants choisissent ensemble leurs élus, dans leur arrondissement, voilà notre choix.*» M. Sarre a qualifié de «*plaisanterie*» l'idée d'un référendum auprès des Parisiens avancée par M. Chirac.

M. BERTRAND DELANOE, député de Paris, porte-parole du P.S. : «*Avant tout homme politique et leader du R.P.R., M. Chirac attaque sur le terrain le plus politicien. Nul propos n'est venu de sa bouche pour se poser le problème des Parisiens et de leur représentation (...). Seul son bastion de pouvoir le préoccupe et non la vie quotidienne de ses administrés.*» M. Chirac, selon lui, «*perd son sang-froid*».

● M. HENRI MALBERG, premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F. : «*L'instauration, dans chaque arrondissement, d'une municipalité de plein exercice, constitue un pas important dans le sens de la démocratisation, comme l'avaient, depuis longtemps, proposé les élus communistes de la capitale (...). La loi électorale, qui recueille l'assentiment du parti communiste et du parti socialiste, permettra la représentation de tous les courants d'opinion au sein des municipalités d'arrondissement (...). Ces dispositions (...) créent les conditions d'une avancée démocratique, à laquelle les communistes parisiens entendent, dans l'union, apporter toute leur contribution.*»

M. PAUL LAURENT, membre du secrétariat du P.C.F. a déclaré jeudi 1ᵉʳ juillet à Antenne 2 au sujet du projet concernant Paris : «*Ce projet répond à des vœux très anciens des communistes, c'est-à-dire rapprochement des élus, pouvoirs réels pour les arrondissements de la capitale, et les thèmes essentiels du projet nous conviennent parfaitement. Une démocratisation, une décentralisation et le maintien de l'unité de Paris qui est préservée aussi par le projet. Donc, tout cela va dans le sens que nous souhaitons depuis longtemps.*

» *Dans la mesure où Jacques Chirac s'est toujours opposé à la décentralisation et où il a pratiqué une politique de classes, à Paris, je suis tout à fait certain que ça ne lui plaît pas.*»

L'HUMANITE publie, vendredi 2 juillet, un éditorial de Jean Le Lagadec, qui écrit : «*Quoi de surprenant dans le fait que les formations portées au pouvoir par la majorité des Français s'attachent à réaliser en tant que gouvernants ce qu'ils proposaient dans l'opposition ? Ce qui est étonnant, c'est de trouver tant de champions habituels de la démocratie réticents devant l'extension de la démocratie locale à la gestion de la plus grande ville de France.*»

LE GROUPE COMMUNISTE DU CONSEIL DE PARIS : «*En criant à la casse de Paris et au règlement de compte politique, M. Chirac monte un bien mauvais procès, révélateur du dépit d'une droite qui a toujours combattu les libertés parisiennes. L'accord des élus communistes de Paris avec le projet gouvernemental n'a rien de circonstanciel. Depuis de nombreuses années, et à l'occasion de chaque débat sur le statut de Paris, nous avons avancé cette solution, et nous nous félicitons qu'elle soit prise en compte.*»

LE P.S.U. estime que «*le nouveau statut de Paris, en faisant des arrondissements des mairies de plein droit, devrait être un facteur de développement de la vie locale et de quartier*».

LE BUREAU EXECUTIF DU MOUVEMENT DES DEMOCRATES, que préside M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur «*constate que le projet gouvernemental sur le statut de Paris a sa logique dans la mesure où il vise à rapprocher les élus du citoyen et à permettre à toutes les formations politiques d'aborder les élections municipales dans des conditions équitables*».

M. ALAIN KRIVINE, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.), estime : «*En décidant la réforme du statut de Paris, le gouvernement a provoqué un tollé de la droite qui voit là son pouvoir entamé. Toutefois, tant qu'elle se cantonnera à ce seul terrain, l'épreuve de force engagée contre la droite, dans ces conditions, ne pourra apparaître que comme une manœuvre de diversion pour mieux faire passer la politique d'austérité. Pour être gagnée, la bataille contre la bourgeoisie suppose des mesures radicales sur le plan social. C'est cela qu'attendent les travailleurs.*»

LA FEDERATION ECOLOGISTE D'ILE-DE-FRANCE «*tient à rappeler que le statut de commune pour chacun des arrondissements de Paris fait partie du programme des candidats écologistes*».

Dans l'opposition

M. Lecanuet : le projet sera déféré au Conseil constitutionnel

Au terme des travaux du conseil politique de l'U.D.F., largement consacrés au statut de Paris, M. Jean Lecanuet a tenu à rappeler, jeudi 1ᵉʳ juillet, que l'idée d'administrer Paris comme les autres villes de France avait été défendue pendant longtemps par les centristes et avait abouti sous le précédent septennat.

Après avoir critiqué l'«*absence de concertation*» et estimé que le gouvernement «*se contredit*», le président de l'U.D.F. a déclaré : «*Le gouvernement cherche une opération de diversion pour détourner l'attention de la dégradation de plus en plus préoccupante de la situation économique et sociale. C'est une compensation accordée aux fédérations socialistes et communistes qui doivent faire face aux mécontentements du «blocage», en satisfaisant une promesse du programme commun qu'on croyait enterré (...). C'est une machination et un non-sens.*»

Evoquant la prochaine réforme du mode de scrutin municipal, l'ancien *ministre a affirmé* que cette «machination» se situe dans «*la ligne des manipulations électorales imaginées par le P.S. et le P.C. qui inventent la proportionnelle à deux tours et à niveau variable.*» M. Lecanuet a dénoncé le morcellement de Paris comme étant une «absurdité» et il assure que le «*réflexe national*» joue quand on touche à la capitale.

Jugeant «*très bonne*» l'idée d'un référendum proposé par *M. Chirac, il a observé* : «*Le gouvernement est au pied du mur : il nous rabat les oreilles avec le dialogue, la concertation,* [il dit vouloir] *rapprocher l'administration des citoyens. Qu'il rapproche son projet de la base par un référendum.*» Le président de l'U.D.F. précise que si «*cette loi d'exception discriminatoire pour les Parisiens*» était votée, le texte serait déféré au Conseil constitutionnel.

M. Lecanuet a ajouté : «*Le projet vise une ville, si l'on se met à faire des lois par ville, c'est le contraire de la décentralisation, c'est une nationalisation qui s'impose à une ville.*» Après avoir jugé «*curieux de voir M. Mitterand se comporter comme Thiers à Versailles*», il a souligné que l'objectif de l'opposition «unie» est de gagner dans les vingt arrondissements : «*L'actuelle majorité veut briser l'unité de Paris, nous faisons appel au sursaut unitaire des Parisiens pour briser l'offensive.*»

● M. ADOLPHE CHAUVIN, président du groupe centriste du Sénat : «*C'est la première fois dans l'histoire du Parlement qu'un ministre de l'intérieur ayant pris un engagement devant le Sénat, celui de ne pas modifier le statut de Paris, manque de façon aussi nette à sa parole. Nous savions que le gouvernement se livrait à une «magouille» pour l'élaboration de la loi électorale dans l'espoir d'arriver à maintenir les positions de la majorité gouvernementale aux prochaines élections municipales. C'est le même état d'esprit qui l'anime quand il touche au statut de Paris. Il ne fait pour moi aucun doute que les électeurs réagiront très vigoureusement lors des prochaines municipales. Le gouvernement, quels que soient ses efforts, enregistrera un échec cuisant, échec qui aura des conséquences considérables pour l'avenir de la France.*»

● *Le parti radical*, que préside M. Didier Bariani, estime notamment : «*La décision de transformer les arrondissements de Paris en communes de plein exercice est stupéfiante. Contradictoire avec les engagements pris par le pouvoir, elle est aussi contradictoire avec l'évolution des cités modernes, et tout bonnement, contradictoire avec le bon sens.*

» *Elle traduit un dangereux alignement des autorités de l'Etat sur l'aile la plus extrémiste du parti socialiste. Elle traduit surtout la volonté de faire obstacle à l'existence de toute forme de contre-pouvoir et d'installer une domination sans partage.*»

● M. JEAN-MARIE LE PEN, président du Front national (extrême droite) : «*De toute évidence, la gauche a peur des élections municipales. Pour tenter de se soustraire au verdict du peuple, les gouvernants viennent d'imaginer l'inimaginable : dépecer Paris. C'est du marxisme à la Groucho. Ce défi insolent à la démocratie, dont pourtant ils se réclament rituellement, devrait pouvoir créer les conditions d'une riposte unitaire et victorieuse. Il constitue pour l'avenir un indice grave et prouve que les marxistes sont prêts à tout pour conquérir le pouvoir ou s'y maintenir.*»

LE PARTI DES FORCES NOUVELLES (P.F.N., extrême droite) estime que «*la décision du gouvernement constitue avant tout une manœuvre politicienne proche d'une vulgaire magouille. A Paris, la division en vingt municipalités serait une mesure réellement démocratique,* indique-t-il, *à la condition que toutes les tendances politiques détiennent une partie du pouvoir*».

Le référendum communal : une idée qui fait peur

Le dernier débat sur l'opportunité d'instituer le recours au référendum communal dans la pratique de la démocratie locale remonte à 1979. M. Raymond Barre, alors premier ministre, avait retenu ce projet parmi les «*objectifs d'action*» de son «*Programme de Blois*» présenté au pays le 7 janvier 1978 au cours de la pré-campagne pour les élections législatives. Mais les maires consultés par l'Elysée s'étaient, à l'époque, vivement opposés à cette idée dans la mesure où M. Barre avait proposé que l'organisation d'un référendum communal pouvait être *décidée non seulement* par le maire et le conseil municipal, mais aussi, «*dans les communes d'une dimension suffisante*», à l'initiative du quart des électeurs inscrits.

Jusqu'au dernier moment, le gouvernement avait donc hésité à reprendre cette idée dans le projet de loi-cadre sur le développement des responsabilités des collectivités locales, dont M. Giscard d'Estaing avait fait l'un des grands desseins de son septennat.

Finalement, le gouvernement avait retenu la proposition mais en l'édulcorant : il avait rejeté la possibilité de laisser l'organisation du référendum à l'initiative d'une *partie de la population.* Cette version édulcorée n'avait pas été pour autant acceptée par le Snat, saisi *en première lecture* dudit projet de loi-cadre. L'institution du référendum communal avait été repoussée par les sénateurs à la quasi unanimité, puisque la proposition gouvernementale défendue par M. Marc Bécam, alors secrétaire d'Etat, avait été rejetée lors d'un scrutin public, le 8 novembre 1979, par 286 voix contre 2. Les porte-parole des groupes étaients, *dans ce débat*, M. Michel Giraud pour le R.P.R., Franck Sérusclat pour les socialistes, et Jacques Eberhard pour *les communistes*.

Les sénateurs avaient préféré opter, dans leur majorité, pour une disposition proposée par la commission des lois, à laquelle le gouvernement s'était rallié, admettant la consultation des électeurs sur les affaires commerciales mais précisant qu'une «*consultation*» n'est qu'«*un avis qu'on est n'est pas obligé de suivre*». Cette proposition avait été adoptées par 230 voix contre 30, les membres du groupe des républicains et des indépendants ayant *voté contre*.

En la circonstance, le comportement quasi unanime du Sénat, grand conseil des communes de France, avait confirmé que le référendum communal reste une idée qui fait peur à la plupart des élus locaux, jaloux de leurs prérogatives.

Ce n'est pas par hasard que le maire de Paris n'a parlé que d'une éventuelle «*consultation populaire*». — A. R.

M. FISZBIN ET SES AMIS DEMANDENT UN DÉBAT SUR LA «DÉMOCRATISATION DU STATUT DE LA CAPITALE»

Mme Françoise Durand et MM. Michel Férignac, Henri Fiszbin et Jean-Jacques Rosat, conseillers de Paris, exclus du groupe communiste ont publié une déclaration commune dans laquelle ils se félicitent de la décision du gouvernement sur le statut de Paris.

Après avoir dénoncé le «*formidable charivari de la droite*», sur ce sujet, les signataires de cette déclaration continuent :

«*Nous considérons que les élus de gauche de Paris ont la responsabilité d'éclairer les véritables données du problème et de susciter la mobilisation et l'intervention populaires pour un Paris démocratique. Nous proposons que les groupes communiste et socaliste prennent l'initiative de réunir tous les élus de gauche de la capitale* (conseillers de Paris, députés, sénateurs) *en vue delancer un manifeste aux Parisiens pour la démocratie à Paris. Au maire de Paris, onus demandons que lors de la prochaine séance du Conseil de Paris, le 12 juillet, un véritable débat sur la démocratisation du statut de la capitale ait lieu et que l'ordre du jour soit modifié en conséquence.*»

LA «PROMESSE» DE M. DEFFERRE

Le 12 novembre 1981, devant le Sénat, M. Defferre, répondant à la demande des sénateurs R.P.R. de Paris, avait accepté de revenir sur le vote de l'Assemblée nationale qui voulait un statut particulier pour la capitale. A ces sénateurs qui réclamaient «le droit commun pour la plus grande commune de France», *le ministre d'Etat avait promis de répondre à leur vœu sous réserve de l'approbation du conseil des ministres.*

Sept jours plus tard, le 19 novembre, le gouvernement saisissait le Sénat de quatre amendements qui faisaient bénéficier Paris du droit commun appliqué aux autres communes. M. Romani, sénateur R.P.R. de Paris, remerciait le ministre et le félicitait «très sincèrement» *de la manière dont il tenait ainsi ses «engagements publics.*»

SUR LE STATUT ÉLECTORAL DE LA CAPITALE

M. MAUROY : pas de statut d'exception.

M. Pierre Mauroy a déclaré, en réponse à plusieurs journalistes qui l'interrogeaient sur cette polémique : « *Il n'est pas question de désarticuler Paris, mais il n'y a aucune raison pour que la capitale bénéficie d'un statut d'exception. Ce n'est pas une question de personne. Si Marseille atteint un jour le million d'habitants, elle deviendra aussi communauté urbaine. Cela n'a rien à voir avec la personnalité du maire en place, qui peut d'ailleurs demeurer maire de la nouvelle communauté urbaine. Il lui restera encore des pouvoirs très étendus. Je connais bien Paris*, a ajouté le premier ministre. *Je sais que chaque arrondissement a son histoire, et sera content d'avoir son maire, avec tous les services attachés à une véritable mairie.* »

M. GASTON DEFFERRE : je n'ai pas de leçon d'honnêteté à recevoir de M. Chirac

M. Gaston Defferre a expliqué le projet gouvernemental au cours des journaux télévisés de la mi-journée de TF 1 et Antenne 2, jeudi 1er juillet. Il s'est étonné de la demande de « *consultation populaire* » formulée par le maire de Paris : « *M. Chirac, dont les amis se sont toujours prononcés contre le référendum à usage local, aujourd'hui dramatise*, a-t-il indiqué. *La colère est mauvaise conseillère (...). Si M. Chirac ne veut pas discuter maintenant, la discussion aura lieu à l'Assemblée nationale lors de l'examen du texte.* »

Evoquant les références du président du R.P.R. à ses engagements antérieurs — notamment le 28 juillet 1981 à l'Assemblée nationale, — M. Defferre a ajouté : « *Je n'emploierai pas le genre d'argument de M. Chirac, je ne dirai pas qu'il ment. Je dirai qu'il se trompe, car je répondrais à une préoccupation qui était dans l'esprit de beaucoup, alors, et qui tenait au dépôt par le groupe socialiste, quand il était dans l'opposition, d'une proposition de loi qui donnait aux arrondissements, dans le cadre d'une mairie couvrant tout Paris, des pouvoirs spéciaux, ce qui est contraire au fonctionnement de la Ville telle qu'elle existe (...)*

» *Je n'ai pas de leçon d'honnêteté morale ou politique à recevoir de M. Chirac. Ce n'est pas moi qui ai trahi M. Chaban-Delmas, ce n'est pas moi qui, après avoir soutenu mes engagements, j'ai toutrahi. Je ne me comporte pas de cette façon. Toute ma vie, j'ai tenu mes engagements, j'ai toujours été fidèle à ma parole et à mes amis, il [M. Chirac] ne peut pas en dire autant !* »

M. CHIRAC : je ne négocierai pas.

En réponse à une question relative à l'offre de discussion sur les conditions d'application du futur statut fait par M. Gaston Defferre, M. Jacques Chirac a répondu au cours de sa conférence de presse qu' « *il ne négocierait pas dans ces conditions.* » Il a, en effet, expliqué que « *ce projet de réforme condamnait à mort le maire de Paris. M. Defferre nous dit en substance : j'ai décidé de vous tuer. Mais comme je suis un homme de dialogue, nous allons étudier ensemble la façon dont je vous exécuterai. En somme, il me demande si je préfère être empalé ou écartelé* ».

M. GISCARD D'ESTAING : la réforme de 1975 répondait aux aspirations des habitants

Après s'être entretenu par téléphone avec le maire de Paris, jeudi 1er juillet, M. Giscard d'Estaing a fait diffuser par son secrétariat le communiqué suivant : « *La réforme du statut de Paris a été réalisée à mon initiative, sous le précédent septennat, et votée en 1976 par les deux Assemblées parlementaires, l'Assemblée nationale et le Sénat. Son objectif était de doter Paris exactement des mêmes institutions que toutes les autres communes de France, grandes ou petites, et de lui rendre, après cent ans, un maire élu dans les conditions du droit commun.*

» *Je reste attaché à cette réforme qui répond aux aspirations des habitants de la capitale et qui permet de gérer la capitale de la France dans des conditions raisonnables et efficaces. Toute opération politique, qui ne vise que Paris, irait contre le sentiment de ceux qui veulent voir les institutions municipales échapper aux manipulations.* »

● RECTIFICATIF. — Dans l'article sur la communauté urbaine de Lille publié dans *le Monde* du 2 juillet, il est indiqué que le montant du budget est d'environ 2,7 millions de francs. Il s'agit en réalité de 2,7 milliards de francs.

LE CONSEIL D'ÉTAT DONNE RAISON A M. CHIRAC

La loi de décentralisation s'appliquera aussi au département de Paris

Au moment où la Ville de Paris risque de perdre un maire, elle trouve un président du conseil général. A la suite d'une interprétation divergente sur l'application de la loi de décentralisation au département de Paris entre les services de la mairie et ceux du ministère de l'intérieur, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, ministre de la décentralisation, a saisi pour avis le Conseil d'État, conseiller juridique du gouvernement (« le Monde » du 31 mars). La Haute Assemblée vient de trancher : la loi de décentralisation doit s'appliquer au département de Paris, comme le réclamait M. Chirac. C'est donc lui qui, désormais, convoquera le conseil général siégeant à l'Hôtel de Ville.

Pour bien comprendre la situation, il faut savoir que la loi du 31 décembre 1975 (qui règle le statut de la capitale) a créé à Paris une commune et un département dont les limites géographiques coïncident exactement. Sur ce territoire s'exercent *trois autorités : celle d'un* préfet (devenu commissaire de la République), celle du maire et celle du préfet de police. L'assemblée départementale présente donc des traits particuliers. Les Parisiens n'élisent pas en tant que tel un conseil général, mais c'est le Conseil de Paris qui, sous la présidence du maire de Paris, exerce, pour le département de Paris, les attributions dévolues aux conseils généraux de droit commun. Bref, les édiles de la capitale portent deux casquettes : celle de conseiller municipal et celle de conseiller général. M. Chirac est donc à la fois maire de Paris et président du conseil général.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 n'a pas oublié Paris. L'article 104 précise, en effet : « *Les dispositions de la loi relative au régime des actes administratifs et budgétaires des communes et des départements sont applicables à Paris.* » Mais l'article 107 indique : « *Une loi fixera les modalités d'application à Paris du régime de droit commun dans un délai de six mois.* » Ces articles de loi peu clairs ont donné lieu à des interprétations différentes. Dans l'entourage de M. Chirac, on estimait que « *l'esprit de la loi de décentralisation prévoit le transfert de l'exécutif du préfet au président du conseil général. En l'occurrence, ici, le maire de Paris* ».

Ce n'était pas l'avis de M. Lucien Vochel, préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris, qui nous avait déclaré au mois de mars dernier : « *Tout le monde sait que Paris fera l'objet d'un traitement spécial en raison de sa spécificité. Quelle signification aurait l'article de la loi de décentralisation qui prévoit l'étude d'un nouveau statut de la capitale si l'on appliquait aujourd'hui à Paris toutes les dispositions prévues par la loi.* »

Les socialistes de la capitale estimaient, eux aussi, que « *M. Chirac allait un peu vite en besogne* ». Et M. Georges Sarre déclarait que « *le maire de Paris n'est pas fondé à demander le transfert des pouvoirs du préfet* ».

Aucun terrain d'entente n'ayant été trouvé, le « clash » était inévitable. Il eut lieu le lundi 29 mars. Dès le début de la séance du conseil général du département de Paris, M. Chirac lisait aux édiles de la capitale une lettre de M. Vochel lui demandant de « *suspendre la séance* » et annonçant que « *le ministre de l'intérieur saisit le Conseil d'Etat* » (*le Monde* du 31 mars). Devrait-on ou non appliquer la loi de décentralisation au département de Paris ? La section de l'intérieur du Conseil d'Etat, à une écrasante majorité, a répondu « oui ». L'assemblée générale de la Haute Assemblée vient de confirmer cet avis, sous réserve cependant que la *loi du 31 décembre 1975 stipule* dans son article 21, alinéa 3, que « *le préfet est l'ordonnateur du budget départemental* ».

L'ordonnancement est une procédure comptable qui permet au préfet, aujourd'hui commmissaire de la *République, d'exécuter une dépense.* Imagine-t-on M. Vochel se conduire comme une sorte de chef de bureau à l'égard du maire de Paris ? Le ministre de l'intérieur a parfaitement compris le ridicule de la situation. Et le jour même où le conseil des *ministres faisait* « *éclater* » *la Ville* de Paris en vingt *municipalités* d'arrondissement, M. Defferre, se conformant au Conseil d'Etat, faisait voter par le Sénat un amendement prévoyant le transfert de l'exécutif départemental au maire de Paris. C'est-à-dire que la loi de décentralisation s'applique au département de Paris. M. Chirac devient donc un président de conseil général comme dans les autres départements. Ce transfert des pouvoirs devrait avoir lieu au cours du mois de septembre prochain.

Seule l'aide sociale

Quelles vont en être les conséquences ? La voirie, le patrimoine, l'aide sociale et les subventions aux communes sont les grands chapitres des dossiers qu'ouvrent les conseils généraux. Or la voirie du département de Paris est une voirie municipale. Le patrimoine ? C'est celui de la Ville. Bref, il ne reste véritablement au département de Paris que le secteur de l'aide sociale, qui passera donc, lui aussi, sous l'autorité du maire. Le personnel départemental devra aussi « travailler » en parfaite harmonie, sur un même territoire, *avec les trente-quatre mille agents* municipaux existant actuellement et régis par quatre-vingt-dix statuts différents. Pour les Parisiens, cela ne changera pas grand-chose, puisque c'est le même contribuable qui finance la Ville et le département.

Au *moment* où la « bataille pour Paris » s'engage entre la majorité et l'opposition, la décision du Conseil d'Etat renforce donc la position de M. Chirac dans la capitale. Mais quel va être le sort de ce département de Paris dans le nouveau statut étudié par les services du ministère de l'intérieur ? Le projet de loi est, pour l'instant, muet sur ce point. Les vingt communes de la capitale formeront vraisemblablement un département. Il faudra alors élire un « vrai » conseil général, à moins que les nouveaux édiles des arrondissements siégeant à l'Hôtel de Ville continuent à porter la double casquette d'élus locaux et d'élus départementaux, comme c'est le cas actuellement. M. Sarre a récemment laissé entendre qu' « *il faudrait, peut-être, découper Paris en cantons* ». Des élections cantonales dans la capitale ? Là encore du jamais vu !

JEAN PERRIN.

Quel « statut d'exception » ?

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a déclaré, le jeudi 1er juillet, que le projet du gouvernement mettrait fin au « statut d'exception » de la capitale par rapport aux autres communes de France. C'était déjà l'objectif de la réforme de 1975 qui mettait fin à la tutelle complète de l'Etat sur la Ville : les décisions étaient prises par le préfet, après délibération du conseil de Paris.

La loi du 31 décembre 1975 a donné à Paris un nouveau statut. Le principe de l'application du droit commun a été retenu mais des aménagements particuliers ont été apportés en raison de la spécificité de la ville où siège le gouvernement. La loi a créé une commune dont l'organisation est régie pour l'essentiel par le code des communes et un département.

Les exceptions au droit commun sont au nombre de trois :

● Paris est à la fois une commune et un département, aux mêmes limites géographiques. C'est donc le maire qui exerce les attributions dévolues aux conseils généraux de droit commun ;

● Des officiers municipaux sont nommés, par le maire, dans chaque arrondissement pour assurer les fonctions d'état civil ;

● Des commissions d'arrondissement ont été créées. Elles ont un rôle consultatif et sont destinées à animer la vie locale.

Mais deux autres particularités figurent aussi dans l'actuel statut de Paris. Le maire de Paris, à la différence de ses homologues, n'a pas la responsabilité de la police municipale qui revient au préfet de police, nommé par le gouvernement. Le préfet de police dispose donc d'un budget spécial qu'il prépare et défend devant le conseil de Paris. Enfin, en raison du nombre de tâches qui lui incombent, le maire de Paris, cas unique en France, a reçu du législateur le droit de déléguer sa signature non seulement à ses adjoints mais aussi aux hauts fonctionnaires de son administration.

Puisque le ministre de l'intérieur n'envisage pas, semble-t-il, de rendre au maire de Paris les pouvoirs de police qu'ont tous ses homologues français, on ne voit pas en quoi le projet du gouvernement mettrait fin aux véritables exceptions du statut de Paris.

Une autre indication curieuse peut être relevée dans les propos du premier ministre. « *Si Marseille atteint un jour le million d'habitants, elle deviendra aussi communauté urbaine* », a déclaré M. Mauroy aux journalistes. Cette observation n'a pas de fondement juridique. Aucune disposition légale ne lie le découpage des collectivités locales territoriales (communes, départements) au nombre de leurs habitants.

Le statut de « communauté urbaine », (établissement public) créé par la loi du 31 décembre 1966, a été appliqué d'office aux agglomérations de Lille, *Lyon, Bordeaux et Strasbourg.* Aucune de ces villes ne s'approchait d'un million d'habitants, que Marseille frôle avec 914 356 habitants. D'ailleurs, il s'agissait de rassembler des communes, et non d'en diviser une trop grande...

Une machine de guerre en trompe l'œil

Paris aux cent villages... La formule dit assez que la vie des quartiers de Paris, quand elle existe encore, ne coïncide pas avec les limites administratives des vingt arrondissements. D'ailleurs, on serait bien en peine de les nommer, alors qu'on parle encore de Montparnasse, d'Auteuil, de Belleville ou du quartier Latin, ou de celui de l'Opéra...

Leur taille, leurs activités, leur poids (le quinzième arrondissement abrite dix fois plus d'habitants que le premier), n'ont aucune mesure commune. Et l'argument de l'harmonisation avec les villes de province de taille comparable ne tient pas...

Paris n'a que deux millions d'habitants. Ses limites actuelles datent de 1860 et son entité n'est réellement contestée par personne. Si l'on considère l'aménagement urbain et sa logique, c'est plutôt vers un ensemble plus large, celui de l'agglomération, des banlieues, de la région Ile-de-France, qu'il faut regarder. Si l'on s'occupe d'améliorer la démocratie locale, c'est de la base, des groupements spontanés d'habitants, préoccupés de leur environnement quotidien, qu'il faut partir.

Aménager tel carrefour, créer un square dans un îlot, planter une avenue, construire des logements ou une école, cela pourrait se faire avec les habitants, sur place. Et des commissions d'arrondissement, élues au suffrage universel, comme le demandaient les élus socialistes de Paris, auraient pu en discuter utilement.

Fallait-il alors octroyer d'en haut un partage qui, au-delà de ses intentions politiciennes, ne pourrait être que mortel pour la Ville, ou purement formel...

Si des municipalités d'arrondissement, « de plein exercice », comme dit le communiqué du conseil des ministres, recevaient des pouvoirs nombreux et complets, la Ville deviendrait, en effet, impossible à gérer : l'équipement, la voirie, l'urbanisme, les transports, la circulation, ne peuvent, à l'évidence, être découpés en tranches... C'est pourquoi la référence officielle est celle de la communauté urbaine prévue par la loi de 1966 pour regrouper des communes au sein des agglomérations et permettre une gestion cohérente.

Celles-ci sont dotées, de droit, de compétences étendues sur l'urbanisme et la voirie, mais aussi sur le logement et les écoles, leviers importants de la « démocratie locale », compétences qui sont retirées aux communes.

Un système lourd et souvent paralysant, tel qu'il a été expérimenté dans neuf agglomérations de province. *S'agirait-il alors d'une machine* de guerre en trompe l'œil. Une opération coup de poing qui s'arrêterait aux symboles... Courtois, le ministre de l'intérieur a précisé que le président de la future communauté urbaine garderait le titre de maire de Paris. Après qu'on aura distribué les fragments de la couronne à vingt « mairelets »... — M. Ch.

DANS LA PRESSE

Vocabulaire de guerre

La presse parisienne n'a pas de titres assez forts, dans ses éditions du vendredi 2 juillet, pour présenter et exploiter l'événement. Les journaux d'opposition se lancent dans cette « bataille de Paris » avec gourmandise et indignation. C'est *le Quotidien de Paris* qui, en voyant la capitale divisée en vingt, présente une France « *coupée en deux* ». Dans son éditorial de « une », l'organe de Philippe Tesson ouvre le dossier par ces phrases : « *Il fallait bien — qu'aurait écrit l'Histoire ? — que François Mitterrand commît la première faute politique et psychologique majeure de son parcours présidentiel. Voilà qui est fait. On s'interroge encore : pourquoi ?* »

Le Figaro, sous un quatre colonnes : « Le coup de Jarnac des socialistes », voit l'avenir sous des couleurs assez sombres : « *Demain Paris n'aura peut-être plus de maire, mais, à l'allure où se dégradent les rapports entre la majorité et l'opposition, la France sera-t-elle encore une démocratie ?* » Titre en caractères épais pour *France-Soir* : « Chirac en appelle au peuple de Paris » : ces Parisiens sur l'avenir desquels le journal s'interroge : « *Si la réforme choc est mal appliquée, on verra une administration se superposer à une autre et les impôts locaux augmenter. C'est un risque que le gouvernement a accepté allègrement de courir. L'avenir dira si Paris valait réellement un tel pari.* »

Libération (« Paris brûle-t-il ? ») avance l'hypothèse suivante : « *Si les socialistes ont voulu provoquer Chirac pour donner le coup d'envoi des municipales, l'opération est réussie.* » Une opération néanmoins qui n'écarte pas toutes interrogations sur son bien-fondé ni sur la manière dont elle a été montée. Ainsi, il « *reste à savoir si, en donnant à Chirac, le drapeau du défenseur des* « *libertés locales* », *la bataille a été engagée sur le bon terrain. Pour l'heure, rien ne l'indique.* »

Vocabulaire de guerre également dans *le Matin* : « Chirac contre-attaque » en « *appelle à une consultation populaire* » et « *rejette la négociation que lui proposait Gaston Defferre* ». Où l'on reparle de l'ancien chef de l'Etat : « *Giscard téléphonant à Chirac pour l'assurer de son soutien, voilà sans doute le résultat le plus inattendu de l'annonce par le gouvernement d'un projet de réforme du statut de Paris.* »

La province est attentive et ne cache rien de l'affaire à ses lecteurs : « Mitterrand assiège le maire de Paris. » *(Ouest-France)* ; « Municipales à Paris : la bombe rose. » *(Nice-Matin)* ; « Le maire de Paris : coup de force contre rect. » *(le Progrès)* ; « Le P.S. morcelle Paris pour diminuer Chirac. » *(le Méridional)* ; « Mairie di Paris : coup de force contre Chirac. » *(le Bien public)*.

Et puis ce mot, « *principauté* » que les Parisiens n'avaient pas encore trouvé et que *la Dépêche du Midi* emploie dans cette démonstration : « *En effet, la mairie de Paris, serait, il faut bien le dire, le prestige de M. Chirac. En outre, cette principauté, contredisait un peu les principes socialistes de la décentralisation...* » Vers la fin d'une principauté ? J.-P.Q.

La préparation des élections régionales

Une liste socialiste dissidente est constituée en Corse

De notre correspondant

Bastia. — Plusieurs responsables socialistes parmi lesquels M. Charles Santoni, premier secrétaire de la fédération de Haute-Corse du P.S., ont annoncé, ce vendredi 2 juillet en fin de matinée à Ghisonaccia, la constitution d'une seconde liste socialiste aux élections régionales alors que la liste soutenue par le secrétariat national et conduite par M. Bastien Leccia est en cours de constitution, et doit être ratifiée mardi 6 juillet par une convention régionale.

La liste dissidente, dont la composition n'est pas encore connue, regrouperait « *un ensemble majoritaire des secrétaires fédéraux responsables* », des militants, auxquels se sont jointes des « *personnalités de gauche* ». Elle pourrait être conduite par l'amiral Antoine Sanguinetti ou M. Charles Santoni, tous deux anciens candidats aux élections législatives de juin 1981.

La décision de ces socialistes, qui ont voulu « *tirer la sonnette d'alarme* », s'explique par trois raisons majeures. Ils ont été tout d'abord vivement mécontents du mode d'élaboration de liste qui aurait été, selon eux, imposé de Paris.

Au moment de la décentralisation et du statut particulier, ils y voient une « *contradiction fondamentale* » entre la démarche proclamée et la réalité. Ensuite, malgré le fait que le gouvernement a su « *créer dans l'île l'apaisement, œuvre considérable* », ils estiment que le processus de démocratisation de la vie publique, notamment par la révision approfondie des listes électorales, n'a pas été suffisant. De plus le statut particulier lui-même est, selon eux, en partie « *vidé de sa substance* » à travers les nombreuses rédactions qu'a connues ce texte. Enfin, la troisième raison de leur opposition concerne le style et les méthodes de M. Leccia.

Les socialistes dissidents lui reprochent notamment de vouloir « *s'assurer la présidence de la future Assemblée de Corse sans être regardant sur les alliances, sans débattre d'un programme ou d'un contrat avec les partenaires éventuels* ». « *Le paradoxe de la situation*, ajoute M. Santoni, *serait que le P.S. vienne à entrer dans les mécanismes du clan au moment même où d'autres tentent d'en sortir* », alors que l'objectif affirmé du P.S., selon le premier secrétaire fédéral de Haute-Corse est plus que jamais de « *dégager la société corse des poisons du clanisme et de l'impasse des violences* ».



POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ADOPTION DU PROJET SUR LES OFFICES PAR PRODUITS

La régularité des transactions viticoles

Jeudi 1er juillet, premier jour de la session extraordinaire, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole (« le Monde » des 10 mars et 29 juin).

L'article 4. modifié par la du conseil de direction des offices. Celui-ci comprendra en majorité des représentants de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation ; parmi eux, les représentants de la production seront majoritaires. Les salariés, les consommateurs et les pouvoirs publics seront également représentés. Sur proposition de la commission de la production et des échanges, l'Assemblée précise que le président et le directeur du conseil de direction seront nommés par décret. M. d'Aubert (U.D.F., Mayenne) commente cette disposition en soulignant : *« Voilà l'étatisation ! »* Il affirme qu'au FORMA et à l'ONIBEV (1), *« des militants socialistes, des hommes repérés comme tels, ont été nommés aux postes de direction »*. Mme Cresson, ministre de l'agriculture, s'élève contre ce *« langage policier »*. L'Assemblée adopte ensuite un article additionnel, proposé par la commission, stipulant que des délégations régionales peuvent être créées dans le cadre d'une ou plusieurs régions.

L'article 4, modifié par la commission et par M. Coïntat (R.P.R., Ille-et-Vilaine), prévoit que les offices sont consultés chaque année sur les programmes d'activité et les budgets des organisations interprofessionnelles reconnues, des comités économiques agricoles et des instituts ou centres techniques du secteur concerné. Les offices pourront également passer des conventions avec ces différents organismes, afin d'harmoniser les actions entreprises.

L'article 5 fixe les conditions d'intervention des offices lorsque aucun accord interprofessionnel n'a été conclu. Dans ce cas, l'organisme directeur de l'office réunit les représentants des professions concernées en vue de conclure un accord, qui peut alors bénéficier d'une extension, selon la procédure prévue par l'article 2 de la loi du 10 juillet 1975. L'Assemblée adopte deux amendements de la commission prévoyant, d'une part, que l'intervention de l'office a lieu avant l'ouverture de la campagne de commercialisation d'un produit — afin de lui donner toute son efficacité — et dans un délai permettant de tenir compte de la diversité des situations selon les produits ; d'autre part, que, en cas de défaut d'accord et donc d'échec de cette procédure, *« l'office propose à l'autorité compétente les mesures qu'il estime nécessaires »*.

L'article 6 étend aux offices la possibilité actuellement accordée aux comités économiques agricoles de proposer à l'autorité administrative de prendre les mesures d'extension à l'ensemble des producteurs d'une région, des règles relatives à l'organisation des marchés, règles prévues par la loi du 8 août 1962.

L'article 7 prévoit que les informations nécessaires à la connaissance de la production et du marché doivent être fournies à l'office compétent par les producteurs, les négociants et les transformateurs de produits agricoles et alimentaires, selon des modalités fixées par décret. L'Assemblée adopte un amendement de la commission tendant à imposer également aux importateurs et aux exportateurs la fourniture d'informations à l'office compétent.

L'article 8 modifie la composition et le rôle du conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire, créé par la loi du 4 juillet 1980. Le conseil est élargi aux parlementaires, tandis que les représentants des salariés ne proviennent plus seulement de l'agriculture, mais des différentes activités économiques du secteur agro-alimentaire. Son rôle est modifié de façon qu'il devienne un organisme horizontal couvrant l'ensemble des filières. Il participera à la définition des politiques sectorielles et se prononcera sur la définition de la politique agricole alimentaire, sur les grandes orientations de politique de filières, etc. A l'initiative de la commission, les compétences du conseil sont encore élargies : celui-ci aura notamment à se prononcer sur *« les choix industriels et technologiques relatifs aux produits et équipements indispensables à l'agriculture, ainsi que sur les dispositions nécessaires à la limitation des coûts de production »*.

L'article 9 prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics régionaux préparent leurs décisions en liaison avec l'office compétent, ces décisions étant mises en œuvre par voie de convention avec l'office.

Le fonctionnement des marchés

Après avoir adopté l'article 10 (facturation obligatoire), l'Assemblée examine l'article 11 qui porte sur le fonctionnement des marchés de commercialisation autres que les marchés d'intérêt national et les marchés de détail qui se situent au dernier stade avant la consommation. Cet article, modifié par la commission, prévoit de soumettre, dans un délai de trois ans, les marchés concernés pour les produits figurant sur une liste fixée par décret, à un agrément délivré après avis de l'office, et si les *opérations effectuées sur le marché sont* conformes à un cahier des charges. Celui-ci devra prévoir, notamment, que le marché dispose des moyens nécessaires pour connaître les quantités apportées et commercialisées, les qualités, les prix pratiqués et les origines ; permettre la diffusion rapide de ces informations à ses usagers ; assurer la centralisation de facture et, progressivement, la facturation détaillée des transactions ; assurer la sécurité des transactions, notamment en définissant les conditions d'accès des opérateurs aux marchés.

L'article 12 organise la mise en place d'un office des fruits et légumes en assurant une plus grande transparence des marchés et une simplification des modes de mise en marché, afin d'obtenir une connaissance exacte des quantités et des qualités commercialisées, ainsi que des prix pratiqués. Cet article établit un minimum d'ordre dans les transactions au stade de la première mise en marché. Suivant le point de vue exprimé à la fois par la commission et par M. Cointat, l'Assemblée exclut les produits horticoles du champ d'application de l'article.

L'Assemblée adopte ensuite l'article 13 (application — par décret — de l'article 12 au marché des produits horticoles et à celui de la pomme de terre de conservation), l'article 14 (office des viandes), ainsi que les articles 15 et 16 (cuirs et peaux d'une part, laine, d'autre part).

Les articles 19, 20 et 21 (office des plantes à parfum) sont *adoptés, de même que l'article* 22, qui propose de rendre obligatoire l'adhésion des groupements de producteurs reconnus au comité économique et agricole compétent, dès lors que celui-ci est agréé.

L'article 25 prévoit une amende comprise entre 2 000 et 60 000 F pour quiconque aura mis obstacle à l'exercice régulier de la mission de contrôle et de vérification des agents habilités *à constater les infractions* aux dispositions de la loi. Outre les agents placés sous l'autorité du ministre de l'agriculture, sont habilités à procéder à ces vérifications : certains agents des ministères des finances et du budget, de la consommation, de la santé et de la justice.

Après une longue suspension de séance, demandée par Mme Cresson, l'Assemblée examine les articles 17 et 18, précédemment réservés, qui rendent compétent l'office des vins pour tous les vins et les produits issus de la vigne autres que les raisins de table.

Les missions que cet office remplira correspondent à celles énumérées aux articles 2 et 4 du projet, sous réserve de respecter les dispositions concernant la définition et la protection des appellations d'origine, et à l'exception des compétences exercées par l'Institut des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (INAO) et par les organisations interprofessionnelles du secteur des appellations d'origine.

Adoptant un amendement du gouvernement, l'Assemblée précise que le domaine des compétences de l'office *« s'étend aux produits de la vigne autres que les raisins de table, mais destinés à la consommation en l'état et les raisins destinés au séchage ou à la conserverie »*.

L'article 18 réglemente la première mise en marché des produits issus de la vigne (à l'exception des vins d'appellation d'origine) figurant sur une liste fixée par arrêté des ministres de l'économie et des finances, du budget et de l'agriculture.

L'Assemblée examine ensuite un article additionnel proposé *par le groupe socialiste* et sous-amendé par MM. Billardon (P.S., Saône-et-Loire) et Soury (P.C., Charente), stipulant : *« Dans le cadre de la réglementation communautaire, les produits viticoles seront contrôlés selon les principes et les modalités en vigueur. A cet effet, le négoce devra répondre aux critères permettant de garantir la régularité des transactions commerciales. Les produits viticoles qui en feront l'objet devront transiter dans des chais préalablement agréés. Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret. »*

M. Bayou (P.S., Hérault) estime qu'en votant cet article l'Assemblée *accomplit un acte de « salubrité »*. Hostile à l'amendement, M. Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture, déclare : *« Il y a en effet un drame de la viticulture (...), mais, au-delà de cette situation qui n'est pas que conjoncturelle, il est nécessaire de prévoir du temps (...). Il ne faut pas dépasser les limites que le règlement communautaire nous impose. »* L'article additionnel est ensuite adopté.

A l'occasion d'une seconde délibération, l'Assemblée adopte un amendement déposé par les groupes socialiste et communiste modifiant l'article premier de la manière suivante : *« Afin (...) de contribuer à réunir les conditions d'une meilleure garantie et du relèvement des revenus des agriculteurs (...), des offices par produit peuvent être créés »* En première lecture, l'Assemblée avait prévu seulement *« la sécurité et l'amélioration des revenus »* (*le Monde* du 2 juillet).

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 333 voix contre 152 sur 485 votants et 485 suffrages exprimés. — L. Z et P. V.

(1) FORMA : Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. ONIBEV : Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.

SANS PRÉCÉDENT AU PALAIS-BOURBON

Mercredi 30 juin, en séance de nuit, l'Assemblée discute du projet sur les offices par produits. M. Louis Mermaz préside. *Derrière lui, sur le « plateau »*, M. Paul Borgniet, secrétaire général de l'Assemblée nationale et de la présidence, entouré des administrateurs de la division de la séance et de la division des lois, veille au bon déroulement des travaux législatifs. Comme c'est son rôle, M. Borgniet conseille le président.

Que lui dit-il ce soir-là ? M. Mermaz est visiblement agacé. Distinctement, comme s'il s'adressait aux députés, M. Mermaz déclare : *« Je n'entends que M. Borgniet... Si vous voulez bien vous asseoir et me laisser écouter les députés... »* Les députés n'ont pas fait attention à l'incident. Pour les administrateurs, l'événement est d'importance. Un peu congestionné, M. Borgniet descend du « plateau » et quitte immédiatement l'hémicycle.

Il revient un peu plus tard. Alors qu'il discute avec l'attaché parlementaire du ministre de l'agriculture, M. Mermaz sans se retourner, fait un signe répétitif de la main pour lui intimer le silence... Plus tard encore : M. Mermaz a oublié le numéro d'un amendement. Il ironise : *« Le secrétaire général m'a apporté des papiers... Je suis perdu ! »*

L'incident peut apparaître anodin. Il l'est. Il n'empêche : c'est la première fois qu'un fonctionnaire de l'Assemblée nationale — à plus forte raison le secrétaire général — est publiquement mis en cause. Parfois, les administrateurs auraient des raisons de critiquer la conduite des travaux législatifs. Mais leur statut le leur interdit. M. Borgniet s'est-il — un instant — affranchi de cette règle ? M. Mermaz, en tout cas, a créé un précédent. — L. Z.

Le Sénat adopte le projet de réforme de la planification, légèrement modifié

Le Sénat a adopté, à main levée, jeudi 1er juillet, communistes, socialistes et radicaux de gauche s'abstenant, l'ensemble du projet de réforme de la planification.

Le texte voté, que la gauche n'a pas voulu « ratifier » a été renvoyé devant une commission mixte paritaire. La majorité sénatoriale a buté sur deux aspects de la *réforme* : l'articulation du plan de la nation avec les plans régionaux et les moyens financiers offerts par les budgets nationaux et régionaux ; elle a modifié le projet en tentant deux corrections aux dispositions initiales : *maintenir* la cohérence des plans régionaux entre eux et avec le plan national mais en touchant le moins possible à l'autonomie régionale.

Ces exigences contradictoires ont conduit à des votes dont la cohérence n'apparaissait *pas toujours*, tantôt le ministre d'Etat M. Michel Rocard apparaissant plus « libéral » (moins contraignant) que les rapporteurs R.I. et centriste, MM. Barbier (Côte-d'Or) et Lombard (Finistère), tantôt l'inverse.

Le débat a conservé un caractère technique, cette tonalité étant favorisée par l'effort de modération et de conciliation dont a fait preuve le ministre. Dans la dernière séance, M. Rocard a obtenu des deux rapporteurs qui voulaient lier les incitations fiscales des contrats de Plan aux contraintes de la loi de finances, qu'ils renoncent à leurs amendements.

Contre l'avis du ministre, un amendement, toutefois, a été adopté, qui écarte le deuxième alinéa de l'article 14 du projet. Cet alinéa donnait aux régions la possibilité de consulter les entreprises publiques avant l'établissement des contrats de plan. M. Rocard avait ainsi justifié cette disposition : *« L'Assemblée nationale voulait instituer pour les entreprises publiques implantées dans une région, l'obligation — je dis bien : l'obligation — de communiquer à la région le plan de leurs activités régionales.*

» Le gouvernement s'y est opposé parce qu'une telle disposition allait à l'encontre de l'autonomie de gestion de ces entreprises. Cependant, j'ai tenu compte des intentions des auteurs de l'amendement et j'ai donc proposé, au bénéfice de la région, une possibilité simple. » — A. G.

RÉFORMES DE L'AUDIOVISUEL : ÉCHEC DE LA COMMISSION PARITAIRE

La commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle, réunie jeudi 1er juillet, n'est pas parvenue à rapprocher les points de vue entre l'Assemblée nationale et le Sénat. M. Charles Pasqua (R.P.R., Paris) rapporteur du projet au Sénat, estime que la majorité sénatoriale avait pourtant préconisé une composition d'une haute autorité qui la détache du pouvoir politique ainsi qu'un accroissement de ses pouvoirs. Selon ce rapporteur, *« le rejet en bloc de toutes ces propositions est la manifestation tangible de la volonté du pouvoir en place de porter atteinte aux libertés publiques dans ce qu'elles ont de plus fondamental pour la vie quotidienne des Français, qu'il s'agisse de l'indépendance de l'information audiovisuelle ou du pluralisme de la presse écrite »*. Les commissaires communistes n'ont pas participé aux travaux de la commission.

● *M. Claude Cheysson*, répondant, jeudi 1er juillet, devant la commission sénatoriale des affaires étrangères à une question sur le terrorisme et le droit d'asile, a affirmé que *« la Fance restera une terre d'asile »*. Le ministre des relations extérieures a estimé qu'il fallait *« mener une lutte d'ensemble contre le terrorisme »*, ajoutant toutefois que *« la France ne ratifiera pas la convention européenne contre le terrorisme, car cet acte, dont les clauses auraient entraîné pour les tribunaux français l'obligation d'appliquer des lois étrangères, était inacceptable »*.

● *M. Gaston Defferre* a déclaré jeudi devant la commission des lois du Sénat que la mise en place d'institutions propres à la région de Corse doit contribuer à éviter que ne reprenne le cycle « attentats-répression ». Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a souligné que la vague d'attentats terroristes qui avait atteint le Continent avait cessé. Selon les statistiques du ministère de l'intérieur, le nombre des attentats perpétrés en Corse pendant l'année 1981 a diminué d'environ 40 % par rapport à l'année *précédente, principalement* pendant le second semestre.

DÉFENSE

Un rapport suggère à M. Hernu de ne pas écarter les femmes des emplois opérationnels dans les armées

En présentant, jeudi 1er juillet à Paris, au ministre de la défense, M. Charles Hernu, son rapport sur la condition de la femme militaire, le médecin général inspecteur Valérie André, qui présidait la « commission d'étude prospective de la femme militaire » comprenant vingt-six membres dont seize femmes, a insisté sur la nécessité d'ouvrir, aux femmes dans les armées, certaines spécialités, y compris les emplois opérationnels liés à une participation plus ou moins directe au combat.

« Si des femmes possèdent la compétence, la motivation et l'aptitude requises pour occuper des emplois opérationnels, et si elles sont volontaires pour se préparer à la défense du pays en s'orientant vers une carrière militaire, rien ne permet de s'y opposer », a expliqué le médecin général inspecteur Valérie André. *« Essayer de définir des postes de combattants et de non-combattants reviendrait, en fait, à exclure ces femmes de tous les emplois de pilotes et de toute possibilité d'embarquement, car il est très difficile, voire impossible, de dire où commence et où s'arrête le combat. »*

C'est en février dernier que M. Hernu avait officiellement installé cette commission, qui a entendu une série de responsables et de personnalités, visité des bases et des navires de guerre, et qui s'est rendu aux Etats-Unis et en Israël. On compte actuellement environ dix-sept mille femmes dans les armées françaises, et l'intention du ministre de la défense est d'en doubler progressivement le nombre, après avoir admis des pilotes féminins à bord de certains hélicoptères de l'armée de terre, créé un détachement d'intervention parachutiste féminin, permis à des femmes gendarmes d'accéder dans des unités opérationnelles et porté de quatre cent cinquante à neuf cents le nombre des postes de volontaires féminins effectuant un service national.

En fonction des aptitudes

Le rapport remis à M. Hernu par le médecin général inspecteur Valérie André est un document de trente-six pages qui suggère, pour l'essentiel, que les femmes en uniforme ne soient pas jugées en fonction de leur sexe mais de leurs aptitudes militaires. Le rapport propose une série de mesures.

Pour l'armée de terre : ouverture des armes des transmissions, du matériel, du train et du génie ; accès à des postes d'officiers de tir ou de servants dans les systèmes d'armes sol-air Hawk et dans l'artillerie nucléaire ; ouverture de l'aviation légère de l'armée de terre, à l'exception des hélicoptères de combat ; accès à tous les types de recrutement d'officiers, y compris l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Pour la marine nationale : embarquement, à titre expérimental, barquement, à titre expérimental sur des bâtiments de surface, d'officiers et d'officiers mariniers supérieurs volontaires ; accès au personnel navigant dans les escadrilles de liaison, les hélicoptères (qui ne sont pas de combat) et les avions de surveillance maritime ; ouverture de l'Ecole navale aux candidats féminins.

Pour l'armée de l'air : ouverture du corps des officiers issus de l'Ecole de l'air aux candidates ayant vocation à devenir pilote d'avion ou d'hélicoptère de transport ; expérimentation de pilotes de chasse, de reconnaissance et de bombardement féminins ; accès à des postes d'officiers de tir ou de servants dans les systèmes d'armes sol-air du type Crotale.

Pour la gendarmerie : accès à des postes opérationnels dans la gendarmerie départementale (unités spécialisées et brigades territoriales) et dans la garde républicaine.

Le ministre de la défense a annoncé qu'il déposerait, à la fin de l'année, au Parlement un texte de loi qui étendrait le service national d'un an au volontariat féminin. En effet, les neuf cents volontaires féminins que les armées comptent actuellement ne servent sous les drapeaux qu'à titre expérimental. M. Hernu voudrait qu'il s'agisse désormais d'une disposition législative permanente. Le texte sera déposé en même temps qu'un autre projet de loi autorisant les appelés du contingent à faire leur service national dès dix-huit ans, avec un an d'avance sur l'âge d'appel actuel. — J. I.

Deux changements au cabinet du président de la République

M. JEAN-LOUIS BIANCO NOMMÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Jean-Louis Bianco, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé, jeudi 1er juillet, secrétaire général de la présidence de la République, en remplacement de M. Pierre Bérégovoy, *nommé le mardi* 29 juin ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Il occupait jusqu'alors les fonctions de chargé de mission au cabinet de M. François Mitterrand où il était chargé notamment des affaires économiques en liaison avec M. Jacques Attali, conseiller spécial, et des dossiers relatifs à l'audiovisuel, en liaison avec M. André Rousselet, directeur du cabinet.

Contrairement à M. Bérégovoy, M. Bianco ne sera pas chargé de rendre compte à la presse des délibérations du conseil des ministres. Le porte-parole de l'Elysée, M. Michel Vauzelle, a précisé en effet, jeudi 1er juillet, que cette tâche sera désormais assurée par M. Jacques Attali, qui conserve ses fonctions de conseiller spécial mais assistera dorénavant au conseil des ministres.

[Né le 12 janvier 1943, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), M. Jean-Louis Bianco est ancien élève de l'ENA (promotion Thomas More) et de l'Ecole des mines. Licencié en sciences économiques, il est nommé en 1971 auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat, rapporteur près la Commission spéciale de cassation pensions, avant de devenir successivement : en 1972, administrateur de l'ENA, auditeur de première classe au Conseil d'Etat ; en 1975, rapporteur de la commission « Vie sociale » pour la préparation du septième plan ; en 1976, chargé de mission auprès du directeur de l'action sociale au ministère de la santé, membre du conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; en 1977, membre de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, chargé de la sous-direction de la famille, de l'enfance et de la vie sociale à la direction de l'action sociale au ministère de la santé. A ce titre, il avait notamment présenté, en 1980, un rapport sur l'aide sociale à l'enfance intitulé *« l'Aide à l'enfance demain »*, en collaboration avec *M. Pascal Lamy, inspecteur des finances*.]

M. CHRISTIAN SAUTTER DEVIENT SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

M. Christian Sautter, conseiller technique à la présidence de la République est nommé secrétaire général adjoint en remplacement de M. Jacques Fournier, nommé secrétaire général du gouvernement.

[Né en avril 1940, M. Sautter est ancien élève de l'Ecole polytechnique. Diplômé de l'école nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est administrateur de l'INSEE depuis 1965. Directeur adjoint au centre d'études prospectives et d'informations internationales en 1978, nommé directeur en 1980. Il est membre du comité de l'économie internationale et des échanges extérieurs pour le VIIIe Plan. Directeur d'études depuis 1975 à l'école des hautes études en sciences sociales. Il y a créé un centre de recherches sur le Japon. Il est aussi conseiller du centre de prévision et d'analyse du ministère des relations extérieures. Il était conseiller technique à la présidence de la République depuis juin 1981.]

LA VISITE DU MINISTRE DE LA SANTÉ AUX ANTILLES

M. Ralite : il est grave que des députés s'emparent de ragots pour attaquer le gouvernement

De notre correspondant

Fort-de-France. — A son arrivée à la Martinique, lundi 28 juin, M. Jack Ralite a été accueilli par de nombreuses personnalités, mais parmi celles-ci ne se trouvait aucun dirigeant du parti communiste martiniquais (P.C.M.), qui n'apporte qu'un soutien très critique au gouvernement. Le ministre de la santé a commencé par visiter le petit centre hospitalier de la commune du Saint-Esprit, puis s'est rendu à l'hôpital du Lamentin en compagnie du maire de la commune, M. Georges Gratiant, membre du P.C.M.

Le lendemain, M. Ralite a visité un troisième établissement hospitalier, celui de Lameynard, actuellement en construction. Il y a dialogué avec les syndicalistes et le corps médical. A cette occasion, il a annoncé la création d'un centre hospitalier régional aux Antilles.

Le ministre de la santé a insisté sur la nécessité d'allier tous les personnels, et plus particulièrement le personnel paramédical, à toutes les décisions concernant la médecine préventive. Il a annoncé que se tiendra à la fin de l'année à Paris une conférence qui réunira toutes les parties concernées par les problèmes de la santé dans les DOM.

Pour sa part, M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, arrivé à Fort-de-France le 29 juin, a participé, en compagnie de M. Ralite, à une réunion de travail au conseil général de la Martinique. Les deux membres du gouvernement ont répondu aux questions posées par les conseillers généraux, mais aucun d'eux n'a abordé la question de l'assemblée unique qui alimente depuis de longs mois la vie politique locale.

A propos de la conversation téléphonique qu'il aurait eue avec M. Krasucki (*le Monde* du 29 juin), M. Ralite a déclaré : « Minute *est un journal qui fait honte à la presse française parce qu'il écrit n'importe quoi. Cela, on le sait, et personne ne porte guère de crédit à ce que dit ce torchon. Mais ce qui est grave, c'est que des députés de l'opposition puissent s'emparer de tels ragots pour m'attaquer et attaquer le gouvernement. Ceci dit, il est vrai que je rencontre M. Krasucki, qui est responsable d'une importante centrale syndicale, de la même façon que je rencontre n'importe quel ministre.* »

MM. Ralite et Emmanuelli sont partis le jeudi 1er juillet pour la Guadeloupe où ils trouveront un climat beaucoup plus tendu qu'à la Martinique, puisque tout le secteur hospitalier de l'île voisine est actuellement en grève.

FIRMIN RENÉVILLE.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

HOTELS EN ÉTÉ

A HENNEBONT

La châtelaine serre les prix

Il plaît, ce château-hôtel de Locguenolé qui, aux portes d'Hennebont, tout au fond de sa ria verdoyante, accueille des clients pas si fortunés que ça, mais friands d'élégance et de tradition. Pourtant les grands salons aux boiseries ouvrées, les chambres immenses du premier étage ou les duplex plus intimes et plus rustiques sous les arcs des charpentes ne sont pas tombés comme par enchantement dans ce beau parc anglais.

Il a fallu pour réaliser ce petit miracle tout l'entêtement et la passion de Mme Alyette de la Sablière. Celle-ci ne pouvait évidemment porter à bout de bras la noble demeure familiale aux quatre-vingt-sept fenêtres. Elle ne se résigna pas pour autant et, en quelques lustres, tailla vingt-huit chambres dans les bâtiments du château, des communs et de la chaumière. Et elle accrocha deux « étoiles » à sa table grâce à Michel Gaudin et à ses raviolis de tourteau parfumés au curry et à la courgette.

Locguenolé et Mme de la Sablière : un château et une châtelaine qui symbolisent à merveille la chaîne hôtelière de tradition de « Relais et châteaux ». Il était une fois un groupement d'hôteliers de qualité qui naquit, vers 1954, en Ardèche : les « Relais de campagne ». Il était une autre fois un groupement concurrent et non moins de qualité qui se nomma, vers 1961, les « Châteaux-Hôtels ». Ce fut la guerre et puis l'armistice, suivi d'une fusion en 1975. M. Joseph Olivereau préside depuis cette date la nouvelle chaîne « Relais et châteaux » qui compte aujourd'hui trois cent douze établissements, neuf mille quatre cent cinquante chambres dans vingt-cinq pays et qui génère 1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires.

Les cinq mots d'ordre — les cinq « C » — sont à réciter par cœur si l'on veut adhérer à l'institution : caractère, courtoisie, calme, confort, cuisine. « Nous tenons une fiche par établissement, *explique M. Olivereau*. Lorsque nous recevons trois remarques négatives sur l'un des cinq « C », je prends contact avec l'hôtelier ou le restaurateur afin de comprendre ses difficultés et de l'aider à y remédier. Nous mettons à sa disposition notamment des conseillers culinaires ou des gestionnaires. Si les choses continuent à se dégrader, nous donnons un avertissement. En fin de compte, nous devons quelquefois faire le ménage et c'est ainsi qu'en 1982 dix-huit maisons ont quitté notre chaîne ».

Maisons artisanales de qualité

Pour les candidats, la procédure d'entrée n'est pas moins progressive. Soixante-cinq avaient présenté leur dossier, neuf Français seulement viennent d'être admis après avoir été inspectés six fois. « L'idéal est qu'ils reçoivent d'une façon personnalisée ; que leurs clients se sentent dans leur établissement comme chez eux. Il faut aussi qu'ils soient perfectibles malgré leurs trois étoiles ».

Claire et Jean-Louis Goumy et leur Castel Clara de Belle-Ile-en-Mer se trouvent, depuis cette année, admis « à l'essai ». « Et ça nous plaît ! Nous ne pensions pas pouvoir y arriver, car nous ne sommes pas un château. Mais nous sommes décidés à apprendre pour nous mettre au diapason ». *C'est vrai, Castel Clara fleure un peu le moderne, mais la vue sur l'anse du port Goulphar est si attachante ! Et puis, M. et Mme Goumy font preuve d'un sens de l'hospitalité si simple et si chaleureux qu'on se sent bien vite « chez soi » chez eux.*

« Relais et châteaux » a d'abord classé ses membres. Il existe une catégorie de très grand confort avec service luxe dont l'exemple pourrait être le château d'Artigny près de Tours ; une autre de grand confort où figure le château de Locguenolé et enfin une catégorie « bon confort dans une certaine simplicité » *à laquelle appartient le Castel Clara. Les « Relais gourmands » rassemblent les excellentes tables telles que l'Archestrate à Paris ou le Camélia à Bougival, où Jean Delaveyne officie avec talent et truculence.*

La chaîne joue un rôle important dans les réservations en provenance de l'étranger, dans les achats de boissons, dans l'harmonisation des prix et des prestations. Elle a mis, cette année, en vente son guide au prix de 10 F dans toutes les librairies, afin de faire savoir à tous que « la qualité est raisonnable ».

Tel est bien le souci de M. Olivereau : « Nous nous sommes laissé imposer une réputation de cherté qui n'est pas fondée. C'est pourquoi nous *avons d'un commun accord* décidé de lancer un menu d'inspiration régionale à 130 F tout compris, c'est-à-dire service, taxes, *boissons* et *café* inclus. Une de nos missions est de faire savoir que nous sommes des maisons artisanales de qualité et non des palaces. Et nos tarifs le prouvent puisque le prix moyen de nos chambres s'établit à 250 F et celui de nos repas commence à 100 F. Sait-on qu'il n'en coûte que 800 F à deux personnes pour séjourner dans nos maisons en pension complète pendant un week-end, soit deux jours, avec de surcroît l'usage de la piscine, de tennis, voire de montures ? C'est la vie de château et pour pas cher ! »

La clientèle emboîte le pas. Il y a celle plus traditionnelle qui se regroupe dans le « club » des clients. Elle voyage, en groupe, de relais en châteaux. Elle parraine trois élèves méritants des écoles hôtelières en prenant en charge leurs frais d'études et de pensions.

Mais il en existe une plus jeune et plus sensuelle qui aime faire la fête avec une certaine patine alentour. Mme de la Sablière a raison : « Les jeunes éprouvent le besoin de retrouver les habitudes anciennes. Ils viennent chez nous pour le feu dans la cheminée, pour les boiseries, pour l'accueil et pour le temps qui coule ».

ALAIN FAUJAS.

★ Relais et châteaux, 10, place de la Concorde, 75008 Paris. Tél. : 742-00-20.
★ Château de Locguenolé, route de Port-Louis, 56700 Hennebont. Tél. : (97) 76-29-04.
★ Castel Clara, 56360 Belle-Ile-en-Mer. Tél. : (97) 31-84-21.

AUBERGISTES GRINCHEUX

« Les enfants ne sont pas admis dans l'établissement »

Un mot se vide de sens : pension de famille. Aller à *l'hôtel avec des enfants*, c'est se sentir coupable en permanence : de gêne, de bruit, de laxisme. Les hôteliers ne sont pas seuls en cause. Les autres clients sourient à l'arrivée de vos enfants, mais se renfrognent à la première « bêtise ». Les rédacteurs des guides de tourisme se soucient de cette question comme de leur première étoile : seul *l'Auto-Journal* a, pour la première fois dans son édition 1982, indiqué les hôtels qui ont pris des dispositions pour l'accueil des enfants. Chez Michelin, on répond qu'« *il ne faut pas multiplier les sigles* ». Pourtant, la plupart des guides ont un petit *symbole* pour indiquer l'accueil des animaux.

Silence total, aussi, des règlements hôteliers. Les seules obligations légales sont celles qui découlent de l'interdiction du refus de vente et de la subordination de vente. En d'autres termes, il n'est pas légal de refuser des clients sous prétexte qu'ils sont accompagnés d'enfants, obligation que les hôteliers tournent *parfois* en se prétendant complets.

Il n'est pas légal d'imposer la prise de repas à tous les membres d'une famille que l'on héberge pour la nuit. Les prix sont entièrement libres. Une mère qui demandait quel serait le prix de pension pour son fils de trois ans s'est entendu répondre : « *Ça dépendra de ce qu'il mange.* »

Tel hôtelier demandera pour la pension d'un enfant le même prix que pour un adulte, tel autre fera demi-tarif, un troisième accordera la gratuité de l'hébergement jusqu'à un âge donné. Au restaurant, mêmes disparités, mais l'hôtelier doit, s'il ne propose pas de « menu-enfant », indiquer le prix du couvert (qui n'existe plus pour les adultes !).

Quant au classement, s'il prévoit *jusqu'aux détails* de l'éclairage ou de l'ignifugation des rideaux, il est muet en ce qui concerne les équipements pour les enfants.

Quelques tentatives ont fait long feu. Ainsi en est-il des idées émises lors d'un colloque du Crédit hôtelier en 1977 sur l'animation à l'hôtel. On y suggérait d'équiper les établissements de salles de jeux, de bibliothèques, de chaises hautes, et même d'interphones électroniques pour garderie automatique. Sous le précédent septennat, Mme Pelletier, ministre de la condition féminine, avait suggéré aux hôteliers de consentir un « programme minimum » pour l'accueil des enfants.

Incontestablement les hôteliers sont crispés. Ils incriminent, et souvent non sans quelque raison, la pédagogie du laisser-faire, la « mauvaise éducation » des enfants et de leurs jeunes parents. Dans un questionnaire remis aux adhérents d'une association hôtelière, les enfants sont au banc des accusés. « *Ils tachent les moquettes* », « *écrivent sur les murs* », « *ne respectent pas le silence des lieux* ». A la question : « *Quel est le portrait-type du client indélicat ?* », l'un répond : « *Les enfants de moins de quinze ans.* »

Certains ont réagi. Ils ont créé de vraies formules « club » pour l'accueil des familles : l'hôtel des Carrettes à Valloire édite un petit journal : *le Cri des Marmottons* prévoit pour les enfants des brochettes-parties et des excursions, des veillées et des concours photos, organise un service de garde. Devise de cet hôtelier entreprenant : « *Ne passez plus vos vacances, vivez-les !* »

« *Mon hôtel, c'est le logis de la famille* », explique M. Gérard, hôtelier au Tholy, dans les Vosges. « *Comment voulez-vous avoir les parents si vous n'avez pas les enfants ?* » Pour eux, il a tout prévu : canapés, lits d'appoint dissimulés dans des coffres, accès des mères de famille à l'office, repas pris avant celui des adultes, et même, pour les adolescents, de petites chambres sous les combles pour qu'ils se sentent « *indépendants* ».

A Saint-Jorioz (Haute-Savoie), l'hôtel Les Châtaigniers est un vrai paradis d'enfants. Sa propriétaire a voulu concilier l'accueil des enfants et la tranquillité des autres générations : « *Nous avons eu l'idée de construire un petit chalet en bois au fond du jardin. Les enfants y jouent sous la surveillance d'une monitrice rémunérée par l'hôtel. Elle surveille aussi leurs repas, pris dans une salle à manger séparée.* » Ce service est gratuit, sauf les gardes au-delà de 20 h. 45. Dans leur chalet les enfants ont une scène de théâtre; ils organisent de petits spectacles dont le rapport sert à financer les frais supplémentaires...

Aux sports d'hiver, ces formules prennent un certain essor, en liaison avec le développement des garderies et des écoles de neige. A l'hôtel Les Lindars à Flaine, le dernier étage a été aménagé en nurserie avec une section pour les bébés et une autre pour les enfants jusqu'à trois ans.

Chiffres alarmants

Hélas ! ces exemples sont aussi édifiants que rares. Dans l'ensemble, les hôteliers français restent sur la réserve et laissent le champ libre aux autres formes d'hébergement : maisons familiales, gîtes ruraux, campings, fermes-auberges. La seule association V.V.F. (Village-Vacances-famille) doit refuser cinquante mille familles chaque année, ce qui prouve l'ampleur des besoins. Les hôteliers devraient pourtant prendre garde à certains chiffres alarmants.

Selon un rapport présenté par M. Hellmann, membre du conseil supérieur du tourisme, le parc hôtelier français a beaucoup diminué en deux ans. Cette baisse affecte surtout l'hôtellerie non homologuée, qui a perdu plus *de cinq mille quatre cents hôtels* et plus de quarante-six mille chambres, tandis que l'hôtellerie de tourisme n'a progressé que de six cent vingt établissements et de treize mille chambres. La situation paraît encore plus grave si l'on considère l'hébergement en milieu rural. L'hôtel y arrive en lanterne rouge avec 3,3 % des séjours totaux. Et le rapporteur d'insister sur le fait que cette sous-fréquentation, si elle est due pour l'essentiel aux difficultés économiques, est particu*lièrement criante dans* les classes d'âge de zéro à vingt-quatre ans et de trente à trente-neuf ans, celles des jeunes enfants et de leurs parents.

Les hôteliers font un bien mauvais calcul en n'accueillant pas les familles. L'enfant est un client, exigeant certes, mais qui rapporte : c'est souvent lui qui décide de l'étape, qui demande à retourner dans un hôtel qui lui a plu et où il s'est fait des amis, qui s'attache aux emblèmes ou aux panonceaux amusants.

La revue *Néo-restauration*, qui s'attache à promouvoir une hôtellerie moderne, titrait récemment un article : « L'enfant à l'hôtel, un excellent argument de relations publiques ». Leçon reçue cinq sur cinq par certaines chaînes hôtelières, qui, à l'exemple de ce qui se fait aux Etats-Unis, intègrent le « produit-enfant » *dans leur conception*.

Ce sont les chaînes de haut de gamme, que l'on croirait pourtant vouées à la clientèle d'affaires, qui ont les premières pensé aux enfants : Hilton International leur offre la gratuité de l'hébergement lorsqu'ils partagent la chambre de leurs parents. Sofitel compte 40 % de chambres dites doubles, c'est-à-dire dotées de quatre lits, pouvant convenir à des familles.

MADELEINE MELQUIOND.

(*Lire la suite page 20.*)

CHAINE

Mercure : objectif des 50

Une politique régionale affirmée qui s'accompagne d'un renforcement de son activité en Ile-de-France, telles sont les principales données du développement de la chaîne Mercure pour les années qui viennent.

Créée en 1972, la société d'exploitation des hôtels Mercure est devenue en 1975 filiale du groupe Novotel S.I.G.H. Elle compte cette année 42 hôtels et 4 378 chambres et regroupe des établissements « *qui manifestent une volonté d'association mais veulent conserver leur caractère propre par-delà un service hôtelier commun* ».

La lecture des résultats de la société indique, entre 1980 et 1981, une diminution du nombre de chambres, malgré une stabilité du nombre d'établissements, qui est due à l'« *abandon de certains hôtels qui ne pouvaient plus garantir le service Mercure et au rachat d'autres unités de caractères inférieurs* ». Les responsables de la chaîne veulent ainsi garantir à leur clientèle un service partout semblable et répondant à des critères très stricts : des prix homogènes indiqués dans un guide et garantis toute l'année, un confort très convenable qui suppose que chaque chambre soit équipée d'une salle de bains, d'un téléphone direct, d'une télévision — souvent en couleurs, — que les clients disposent d'une blanchisserie, d'un service de change, de photocopie, de télex et puissent régler leur note avec trois cartes de crédit — Diner's, carte bleue et American Express. On notera pour finir que 25 des 42 hôtels possèdent une piscine.

Excepté ce dernier, tous ces services se retrouvent dans les deux hôtels que la chaîne Mercure vient d'ouvrir coup sur coup à Paris : *Paris-Montmartre*, à *l'emplacement du regretté* Gaumont-Palace, place de Clichy et *Paris-Vanves*, à la porte du même nom.

Ces hôtels comptent respectivement 308 et 400 chambres climatisées, pour un investissement total de 106 à 120 millions de francs hors taxes. Le premier dispose d'un bar, le *Montmartre*, et d'un service en chambre de 6 h à 24 h. Le second est pourvu d'une brasserie et d'un bar, et de six salons qui peuvent recevoir jusqu'à 300 personnes, moins un hôtel de passage, donc qu'un hôtel de congrès et de réunions.

La société escompte un taux de remplissage de 60 % pour les dix premiers mois de fonctionnement de ces hôtels, puis un taux supérieur à 80 % en rythme de croisière. Ces chiffres devraient donc être supérieurs au taux moyen de remplissage des hôtels Mercure qui a été de 58 % en 1981. Cette même année, la chaîne a enregistré 1 202 500 *nuitées* et servi 987 102 repas. Elle emploie actuellement 1 400 personnes.

Elle possède 33 des 42 hôtels *en propre et rassemble 9 franchisés*. C'est de son association avec le groupe Novotel qu'est née en 1977 la formule associant la restauration à l'hôtellerie.

Près des villes moyennes

Depuis dix ans, la chaîne a poursuivi un développement qui correspond *aux besoins* des grands centres d'activités économiques : 8 hôtels en Ile-de-France, 8 hôtels dans le Nord et dans l'Est, 16 hôtels dans le Sud-Est et la région Rhône-Alpes. Les établissements sont généralement situés *dans* ou près des villes moyennes de plus de 50 000 habitants.

Avec bientôt 10 Mercure dans la région parisienne, dont 4 à Paris, soit près de 1 000 chambres et 5 Mercure dans l'agglomération lyonnaise, les responsables *du développement* veulent répondre aux besoins d'hébergement des deux plus grandes villes de France, notoirement sous-équipées *dans* la catégorie des trois étoiles.

Le chiffre d'affaires total de *la société* a atteint un peu plus de 246 millions de francs en 1981, dont 38,6 % ont été réalisés par la restauration (26,8 %) et les banquets (12 %). Ce chiffre a donc progressé de 30 % par an depuis 1975, année où le chiffre d'affaires total était de 41,3 millions de francs. Le budget consacré cette année au renouvellement et à la modernisation de 29 hôtels et de 2 950 chambres représente un investissement de 11,5 millions de francs, soit 3 900 F environ par chambre.

L'année 1982-1983 devrait connaître l'ouverture de 9 hôtels nouveaux (Auxerre, Angers, Salon, Saint-Malo, Colmar, Poigny-la-Forêt, Paris-Pantin, Lyon-Pont-Pasteur et Lyon-la Part-Dieu) pour 961 chambres. L'objectif est donc que Mercure regroupe à la fin de 1983 50 hôtels et plus de 5 000 chambres.

OLIVIER SCHMITT.

DE PARIS A NEW-YORK

Nuits réservées

LES hôteliers parisiens se professionnalisent. Lentement, ils s'organisent pour répondre à la demande d'une clientèle étrangère et française qui souhaite acheter des produits touristiques complets dans la capitale. Les activités de l'Association hôtelière et touristique (A.T.H.) participent à cette évolution en offrant aux groupes une centrale de réservation qui rassemble neuf mille chambres dans Paris, le Val-de-Loire, la Champagne, la Normandie et la Bretagne.

Pas facile de se loger à Paris ! La majorité des hôtels sont de petite taille avec cinquante chambres au maximum, ce qui ne peut satisfaire les groupes. Ceux-ci se trouvent éparpillés entre plusieurs établissements et s'en plaignent. L'hôtelier parisien gagne trop bien sa vie. Son établissement se remplit sans qu'il ait beaucoup à se battre.

Au début des années 50, A.T.H. avait commencé à effectuer de la réservation hôtelière de façon plutôt artisanale. L'association a passé, depuis 1980, la vitesse supérieure en s'associant avec l'agence de voyages Elifra Travel. Tout d'abord, elle s'est engagée auprès de ses adhérents à régler les notes qui ne l'auraient pas été par leurs clients. Du côté de la clientèle, elle est en mesure de garantir des chambres, mais aussi des restaurants (mille places), des cabarets, des tours de ville, des accompagnateurs multilingues, en somme la totalité des prestations qui constituent un séjour à Paris pour un groupe de jeunes provinciaux de l'association Léo-Lagrange comme pour un autocar de vieilles dames britanniques.

Depuis cet hiver, A.T.H. a élaboré un nouveau produit pour les week-ends. Compte tenu de la morte saison, les professionnels avaient accepté de serrer leurs prix et ont construit pour les Hollandais un week-end à Paris au prix de 280 F, comprenant l'autocar, une nuit d'hôtel et deux repas. « *Nous comptions remplir un car ; nous en avons reçu quatre,* se félicite M. Daniel Camellini, directeur de la centrale de réservation et restaurateur. *Ce succès nous a incités à préparer pour l'hiver prochain des forfaits identiques, par exemple sur la Côte d'Azur, où les périodes creuses nous permettent de pratiquer des prix coûtants.* »

Projets d'avenir

Les projets d'avenir ne manquent pas. Les pourparlers sont en cours avec les hôteliers afin d'élargir la gamme des catégories proposées. C'est ainsi que l'hôtel Sheraton et le P.L.M. Saint-Jacques pourraient rejoindre, dans la centrale, Ramada-Velizy, Minimote et Climats. La gamme des prix pratiqués s'étage depuis 100 jusqu'à 250 F pour les chambres d'hôtel et de 32 F à 100 F pour les repas (24 F pour le menu réservé aux enfants).

A.T.H. ne s'occupe que des groupes. Se tournera-t-elle avec Elifra Travel vers la clientèle individuelle ? « *Sûrement pas,* selon M. Camellini. *Car, avec l'individuel, se pose le problème du « no show », de la réservation non honorée. Car le client particulier a la manie de bloquer une chambre par téléphone et de ne pas venir... Quand on sait qu'une réservation par l'intermédiaire d'A.T.H. coûte en moyenne 30 F, on comprend mieux pourquoi nous continuerons à nous consacrer aux groupes qui veulent visiter Paris et la France* ».

AL. F.

★ A.T.H., 43, avenue Trudaine, 75009 Paris. Tél. : 874-88-51.

Le défi du Méridien

OUVERT depuis un an sur la 57e Rue, le Parker-Méridien a, en dépit de la récession ambiante, conquis sa réputation d'hôtel de luxe français. Son nouveau directeur a une mission : accentuer et améliorer l'image française de l'établissement. Robert Bergé sait ce que cela veut dire. Il a lancé le Méridien du Caire, puis celui de Rio, en 1979. Dans les deux cas, il a été « envoyé au feu » quelques mois après l'ouverture. Et chaque fois il a appliqué sa méthode : changer l'atmosphère des lieux, puis changer un grand hôtel en grand restaurant. Un restaurant français, bien sûr.

« *Au Caire, où aucun établissement de ce genre n'avait été ouvert depuis le roi Farouk, on mangeait mal,* dit Robert Bergé. *Nous avons fait venir une brigade de cuisine. Le restaurant de l'hôtel est très vite devenu le rendez-vous de* l'establishement *cairote, qui soudain pouvait manger et boire des vins comme à Paris.*

» *A Rio, nous avons bénéficié du prestige dont jouit la France là-bas. Mais la concurrence était plus dure sur les plages de Copacabana. J'ai eu l'idée de faire appel à Paul Bocuse, qui a refait l'installation des cuisines et défini la carte du restaurant, sur le toit de la tour, comme à Lyon. Ici aussi l'hôtel est d'autant plus vite devenu le rendez-vous du Tout-Rio que, au troisième, Annette Bergé a animé le* Café des arts, *grâce à des manifestations d'art contemporain et des expositions d'artistes brésiliens et français. C'est une innovation qui a porté ses fruits, car les expositions d'art international sont rares au Brésil, et le public en est friand. Dans ce pays, les « locomotives » sociales et culturelles aident à bâtir la réputation d'un établissement.*

» *Naturellement la situation est différente à New-York, qui est, comme chacun sait, une capitale culturelle, et il serait vain de vouloir s'y tailler une place. Mais nous organiserons des manifestations, car je pense qu'un grand hôtel n'est pas seulement la somme de ses chambres, qui, à catégories égales, tendent à être toutes les mêmes. En septembre prochain, nous fêterons le premier anniversaire de l'hôtel, dans le grand hall néoclassique, avec un show de Miralda, le baroque sculpteur d' « art comestible » qu'on a vu ces dernières années au Musée des arts décoratifs, et une performance théâtrale et musicale de la chanteuse Laurie Anderson.* »

Le Méridien soutient un défi dans le domaine de la restauration, à New-York, où, depuis dix ans, de nombreux restaurants se sont ouverts. Son restaurant-buffet, dont les tables sont déployées sous la haute voûte du patio, propose quotidiennement un menu français de tradition bourgeoise et paysanne. On y trouve (à prix fixe) de la terrine, diverses charcuteries, des fromages et, selon le jour, en soulevant les couvercles, des marmites où mijotent doucement du navarin d'agneau, du coq au vin, du pot-au-feu.

Foie gras

La cuisine créative, on la trouve de l'autre côté du patio, dans un espace surélevé tout décoré de bleu, au *Maurice,* restaurant où règne une atmosphère plus feutrée. C'est *L'Archestrate* à New-York, puisque sa carte a été établie par Senderens sur le modèle de son restaurant parisien. On y trouve, notamment, le même foie gras enrobé d'une croquante feuille de chou blanchie. Senderens a également créé un petit déjeuner raffiné (nouveau breakfast) qui s'achève par une merveille de soupe aux fruits exotiques.

« *Les restaurants du Méridien connaissent une fréquentation plus élevée que la moyenne des grands hôtels new-yorkais,* dit Robert Bergé, *12 % des recettes contre 10 %. Même s'ils ne devaient pas réaliser de bénéfices — ce qui est loin d'être le cas, — ces restaurants servent l'image de notre Méridien. C'est un hôtel qui ne veut pas ressembler aux autres.* »

Cette différence, Robert Bergé veut la maintenir grâce à la qualité de l'accueil. « *Au Méridien,* dit-il, *nous ne courons pas après le remplissage à outrance, cela risquerait de gâter l'accueil et l'atmosphère qui règne ici. Notre clientèle est américaine à 80 %. Ce sont généralement des gens qui aiment y trouver une ambiance européenne, plus particulièrement française, qui n'est pas celle de l'hôtellerie à l'emporte-pièce de style international. La proportion des Français y est d'environ 15 % et celle des Européens de 5 %. Nous jouons sur plusieurs tableaux à la fois. Notamment sur un snobisme social de bon aloi auprès du public américain. Et, si l'on peut dire, sur le « mal du pays » auprès de la clientèle française.*

» *Les gens du show biz de la côte Ouest aiment bien venir chez nous. Pas seulement en raison de la proximité des studios de télévision de l'avenue des Amériques, tout proches, ni de Broadway, ni de Carnegie Hall, mais, aussi, pour l'atmosphère qui y règne : jeune, moderne, de bon goût, française pour tout dire. Et ils le sentent bien, les visiteurs qui nous disent en plaisantant : « Il est inutile d'aller » en France, Paris est dans la » 57e Rue, au Parker-Méridien !* »

JACQUES MICHEL.

A AIX

Goûts de Provence

ON était venu là pour une célébration, à peine un peu chauvine. De distingués universitaires, éthnologues, ethnobotanistes, historiens, etc., se rassemblaient autour d'une table — ronde — pour s'entretenir de la cuisine provençale. En bon indigène, on s'en léchait les doigts d'avance.

Hélas ! D'entrée, un universitaire aixois, reculant abusivement les bornes de notre courtoise « hospitalité traditionnelle », situait les débats à partir de l'effarante question de l'un de ses collègues parisiens : « Y *a-t-il une cuisine provençale ?* » De quoi tomber du haut mal ! Et ce blasphème retentissait dans le cloître du couvent royal de Saint-Maximin (1), en pleine Provence !

Une vraie provocation ! Le fort parti des Aixois allait évidemment se ruer sur le Parisien pour le rouler dans la farine ou le réduire en bas morceaux pour le mettre en daube *(avec* laurier et, bien sûr, *sans tomate).* Or, deuxième hélas ! on vit au contraire se manifester tous les méfaits de l'objectivité scientifique. Penchés sur leurs fiches, références et documents sérieux, les Aixois allaient prendre en considération cette question sacrilège. Interrogeant l'histoire, on les entendit admettre, sans la moindre trace d'une saine mauvaise foi, que la cuisine provençale telle qu'elle fut codifiée par le Félibrige — et par Mistral lui-même, en particulier dans *le Poème du Rhône* — ne fut jamais « une » dans le temps ni dans l'espace. Chaque ville, chaque village, chaque milieu social aurait sa tradition, et chaque époque, la cuisine de ses moyens. On apprit d'horribles choses. Longtemps l'huile d'œillette, le lard et la graisse animale l'emportèrent sur l'huile d'olive, ce symbole de la Provence. Son compère l'ail, pourtant deux fois plus doux chez nous que dans le « Nord », est universellement considéré comme *« un condiment fruste ».* Quant au safran de notre bouillabaisse — faite à l'origine *« avec des poissons épineux et invendables » !* — il s'est seulement maintenu dans cette pauvre Provence quand Paris dès le dix-septième siècle, ne voulait plus en entendre parler...

Légumes, viandes, mets, provençaux depuis toujours ? Illusions ! A la barigoule ou non, l'artichaut ne fut là qu'à la Renaissance, exporté par les Italiens. Même pas de soupe au pistou avant le quatorzième siècle puisque les haricots, notamment, nous arrivèrent des Amériques — comme la dinde calendale, si traditionnelle pourtant que les plus pauvres familles marseillaises *s'endettaient* pour la faire figurer au repas de Noël.

Et la pompe à l'huile, du même jour de fête, est d'origine grecque ! Et la daube (l'adaubo) ne fut inventée que pour rendre mangeable un bœuf ou un taureau trop dur ! Pauvres de nous !

Qu'allaient-ils nous laisser, ces savants chercheurs du Nord et du Midi traîtreusement associés pour massacrer tous nos mythes ? Seules rescapées, finalement, les herbes : les « herbes de Provence », sèches et follement odorantes, et la manière — subtile — de s'en servir. C'était peu, malgré la rouille (roulho) des pêcheurs marseillais, et hormis que jadis, pour une population bien moins nombreuse, la mer était beaucoup plus poissonneuse.

Pomme d'amour

Toutefois, quitte à pourfendre les idées reçues, les historiens rappelèrent au passage que jamais les progrès du Progrès ne suivirent une courbe linéairement ascendante. Relevés de comptes de cuisine en main, ils prouvaient qu'on mangeait bien mieux dans le Bas Moyen Age — et notamment beaucoup plus de viande — qu'à la veille de la Révolution. Mais voilà précisément que la grande revanche approche avec l'époque révolutionnaire. Notre cuisine de pays « pauvre » — mais riche d'autres richesses, — jusque-là ignorée ou méprisée au nord de la Loire, fait une entrée triomphale à Paris. Avec *la Marseillaise,* les Marseillais « montent », pour commencer, la tomate, la pomme d'amour. La consécration vient avec les Trois Frères provençaux, installés au Palais-Royal, très officiellement classés parmi les grands chefs européens du dix-neuvième siècle, et qui n'en finissent pas de servir aux Parisiens élégants aïoli, brandade, bouillabaisse, bourride, pieds-paquets, tians, boumiano, carbonadou, galeto (caillette), gigot piqué à l'ail, paquetoùn de counieù (paquets de lapin), tapenade, poutargue, chapon aux chapons, gibassié, brigadeù, pan coudoùn, cachat roudoulent... et la suite. Toute la suite, qui n'en finit pas, et qui vous la fait un peu grosse, nom de Dioù ! quand on vient vous demander si la cuisine provençale existe.

JEAN RAMBAUD.

(1) Le Collège d'échanges contemporains, ancien couvent royal (83470 Saint-Maximin), annonce d'autres rencontres : « l'Artiste et son temps » (3 au 5 juillet), avec Georges Duby ; « la Lecture » avec Roger Chartier (17 au 19 septembre) ; « la Mémoire et l'Oubli », avec Philippe Joutard et Anne Roche (22 au 24 octobre). Le Festival de musique française se tient du 10 au 18 juillet.

« Les enfants ne sont pas admis dans l'établissement »

(Suite de la page 19.)

Les chambres ont un lavabo d'appoint dans le couloir d'entrée. Dans la salle de bains se trouve une tablette pouvant servir de table à langer ainsi qu'une lampe chauffante. Des menus spéciaux sont prévus au restaurant.

Chez Novotel, toutes les chambres comportent un lit double et un petit lit, un menu spécial enfants à 29 francs est proposé dans tous les établissements, qui ont aussi des piscines et aires de jeux. Cette chaîne a fait un effort systématique de promotion enfantine à partir de 1978 avec l'édition d'une bande dessinée intitulée *Boule et Bill à Novotel,* suivie d'une autre : *Gaston-Lagaffe à Novotel.*

Cette saison, elle lance un nouveau slogan : *« Les enfants à l'hôtel, ça coûte souvent cher, mais pas chez Novotel. »* Elle a étendu de douze à seize ans tous les avantages enfants : menus spéciaux, gratuité dans les chambres, accès au buffet, petit déjeuner à moitié prix.

Mais ce sont les chaînes plus économiques, s'adressant aux classes moyennes, qui aujourd'hui tentent de ravir aux hôteliers indépendants la clientèle enfantine. Dans les hôtels Ibis, un troisième lit est installé à demeure dans toutes les chambres sous forme d'une banquette qui peut servir également de siège ou de repose-bagages. Tout enfant de moins de huit ans y partage gracieusement la chambre de ses parents. Des berceaux pliants sont mis à la disposition des clients. Un menu spécial enfants est servi dans la plupart des établissements.

Plusieurs chambres des hôtels Arcade sont équipées de banquettes suspendues à la façon des couchettes de train, pour loger les enfants. Un menu-enfant est proposé dans tous les restaurants de la chaîne, qui ont tous un coin de jeux insonorisé appelé l'Acrobate. A Paris, il est fait d'une bulle géante transparente située dans le patio intérieur. Cette bulle a deux niveaux reliés par un toboggan, et les enfants y trouvent des jouets en peluche et des cubes de mousse. Une petite bande dessinée récapitulant les services ainsi offerts est distribuée avec le matériel publicitaire de la chaîne.

Petit lit

Climats de France offre, également, lits d'appoint, banquettes-lits, tables à langer, menus-enfants. La moitié des chambres comportent deux lits jumeaux et un petit lit. Au restaurant, où les hors-d'œuvre et les desserts sont servis selon un système de buffet, les enfants ont accès gratuitement au buffet « desserts » jusqu'à douze ans. Cette chaîne reçoit, en outre, de plus en plus de groupes d'enfants en voyage scolaire, déplacement sportif, etc.

Chez Campanile, les lits d'enfants sont gratuits jusqu'à dix ans, on sert des menus enfant à 31 francs, et on a adopté le système « buffet » pour les hors-d'œuvre et desserts au restaurant. Des dispositions analogues ont été prises par la chaîne Mimote, dont les enfants apprécient l'emblème représentant une chouette. Toutes ces chaînes travaillent l'image de marque d'un accueil familial et décontracté.

En restauration, ce sont surtout les Quatre pentes et les Courtepaille, tous situés à proximité des autoroutes, qui ont pensé aux enfants.

Les premiers ont un menu illustré et un set de table à leur intention. Les seconds offrent une tirelire Courtepaille à leurs jeunes clients. « *Standardisés ?* », « *Tous, construits pareils ?* » Peut-être. Force est de constater que ce sont ces établissements qui, pour l'heure, accueillent le mieux les enfants. Hôtels de ville moyenne ou d'étape, ils ne sauraient, pour la plupart, assurer de séjours prolongés. C'est pourquoi les mamans continuent encore de rêver à des vacances *« sans vaisselle, sans course et sans ménage ».*

MADELEINE MELQUIOND.

● **Créer une entreprise dans l'hôtellerie et la restauration.** — Pour la quatrième année consécutive, le CECOD, service spécialisé de l'assemblée permanente des chambre de commerce et d'industrie, organisera au mois d'octobre 1982 un stage conventionné par l'Etat pour aider à « créer une entreprise dans l'hôtellerie ou la restauration ». Il s'agit d'une formation de six mois destinée aux cadres issus d'autres branches progressionnelles et désireux de se reconvertir. L'hôtel et le restaurant présentent des particularités techniques, comptables et sociales, qu'il importe de connaître pour réussir. La participation aux frais s'élève à 7 000 F.

★ CECOD, service hôtellerie-tourisme, 19, rue de Calais, 75009 Paris, tél. 281-91-33.

EXPOSITION AU CENTRE POMPIDOU

Le grand air dans un recoin

Le centre Georges-Pompidou a concocté une petite, toute petite, exposition pour tous ceux qui ne partiront pas en vacances tout de suite. Une poignée de très belles photos, des affiches, des diaporamas ; la France des vacances de 1860 à nos jours en une douzaine de fiches explicatives très succintes ; on espérait se mettre l'eau à la bouche, las ! ; un tel sujet dans un tel lieu eût mérité qu'on y prêtât plus d'importance. Le visiteur restera sur sa faim.

VICHY 1860. Ravissantes aristocrates et bourgeoises argentées s'en viennent prendre les eaux à la source des Célestins. Les transports s'améliorent, les liaisons sont plus faciles, plus rapides : deux mille curistes arpenteront cette année-là les allées du bord de l'Allier.

Ainsi apparaît pour la première fois en France ce qui s'appellera bientôt le tourisme, un vilain mot venu de l'anglais et inventé en 1811, tourisme ou voyage d'agrément. Dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, l'évasion se paie, hélas ! fort cher. Il n'est pas encore venu, le temps de la villégiature, pieds dans l'eau, sable, soleil, sexe, en rangs serrés sur les plages de la Riviera.

Il faudra attendre encore un peu, le Front populaire, pour briser le cercle restreint du tourisme chic d'alors : hôtel particulier-maison de campagne-hôtel de plage-hôtel particulier. Quelques expériences avaient bien commencé comme celle du Club alpin français, fondé en 1874, ou du Touring Club de France, créé en 1890. Mais la législation sociale ne permettait pas qu'une couche importante de la population bénéficie de ces initiatives.

Le Touring, fort de ses deux cent mille membres en 1930, influera pourtant de manière décisive sur la reconnaissance d'un nouveau droit, celui des loisirs et des vacances.

A l'exemple de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne qui permettent déjà à des millions de travailleurs de bénéficier des congés payés, le gouvernement de Léon Blum, porté au pouvoir par un formidable mouvement populaire, institue la semaine de quarante heures, les contrats collectifs et deux semaines de congés payés par an.

Train, autocar, vélo, tous les moyens sont bons pour partir, une première fois, et, pendant l'été de 1936, on verra plus d'un million et demi de Français bénéficier des billets de congés payés.

Après guerre, les vacances deviennent une réalité de plus en plus accessible, le tourisme une industrie. Aux côtés des associations apparues dans les allées du pouvoir, clubs Léo-Lagrange, auberges de jeunesse, bientôt suivies de Tourisme et Travail, des maisons familiales de vacances, des Glénans, etc., va s'organiser une profession nouvelle, commerciale, dont le moindre des symboles ne sera pas le Club Méditerranée, inventé en 1950 par Gérard Blitz et qui deviendra société commerciale en 1961.

Le début des années 60 connaîtra ainsi le premier boom des agents de voyages et des « tour-opérateurs », aujourd'hui voyagistes. Un peu plus tard apparaîtra l'égouement pour la montagne et le lancement de stations d'importance comme, en 1965, celle de La Plagne par exemple.

Puis viendra le temps des gros-porteurs, jets à grande capacité qui, quelques siècles plus tard, rouvrent les routes de l'aventure d'abord aux plus fortunés puis, après l'avènement du charter, à la quasi-totalité des bourses.

De la cure d'il y a cent ans aux randonnées sac au dos entre Puno et Cuzco, l'évolution des vacances des Français est ainsi retracée par Françoise Cribier, géographe au C.N.R.S., et illustrée de très belles photographies de Cartier-Bresson, Lartigue, Doisneau, Seeberger entre autres.

L'actualité des Français en vacances est présentée sous la forme de sept projections de diapositives, un peu tristes et ennuyeuses, et complétée par des tableaux statistiques rassemblant des chiffres déjà bien connus. Seul sourire de cette exposition, des vitrines où des couples de mannequins arborent les costumes de plage ou de randonnée des temps passés et les collages de pages de catalogues et de publicité rassemblées en panneaux.

Coincée, repoussée dans un coin de la Bibliothèque publique d'information, cette exposition laisse comme un goût de revenez-y. Peut-être aurait-on pu donner un peu d'espace à l'illustration du « grand air ». Et puis, peut-être aurait-on pu demander quelque conseil au père Hulot pour donner souffle et drôlerie à tout ça, et puis peut-être on aurait pu projeter ses films, et puis...

O. S.

★ Vacances en France 1860-1982. Galerie de la bibliothèque publique d'information, centre Georges-Pompidou, jusqu'au 4 octobre 1982.

Hippisme

De l'eau dans les épinards

ALLONS, le pouvoir socialiste ne veut pas la mort du petit cheval !

Il était exsangue (le petit cheval...). Il s'était épuisé à essayer de courir *aussi vite que le franc. D'une part,* 6 % par an, en valeur nominale, d'augmentation du montant des paris ; d'autre part, 15 % (la « dérive » monétaire) d'accroissement des charges ; autant dire que chaque année, depuis 1980, le cheval prenait neuf longueurs de retard. On ne savait plus s'il allait pouvoir atteindre le poteau de l'exercice en cours. La Société d'encou*ragement, notamment (celle de* Longchamp, Deauville et Chantilly), était menacée de se trouver, à partir d'octobre, en état de cessation *de paiement. Alors l'Etat a mis non* pas du beurre, mais du moine de l'eau dans les épinards.

C'est son second geste.

En décembre, à l'occasion du vote de la loi de finances, il avait accepté de rétrocéder aux sociétés de courses ce qu'on appelle les « décimes », c'est-à-dire la masse des fractions de franc inférieures à cinquante centimes, qui ne sont plus payées aux parieurs gagnants, faute d'une unité de monnaie adéquate. Cela n'a l'air de rien, vingt ou trente centimes impayés sur cha*que pari gagnant, mais, à la fin de* l'année, le profit est de l'ordre de 60 millions de francs. En abandonnant cette somme aux sociétés de courses, *l'Etat, cependant, s'était fait* plaisir à lui-même. Il avait posé comme condition que cet argent servit intégralement à équiper en terminaux d'ordinateur les quelque quatre mille bureaux de P.M.U. qui doivent être dotés de ce matériel *d'ici à 1988, an I du rêve hippique* électronique.

Or, sait-on qui va construire et mettre en place les terminaux ? Matra, société nationalisée... *En* somme, l'Etat avait donné de la main droite de quoi apaiser les fourmillements impatients chatouillant la main gauche.

Cette fois, il dessarre les cordons de la bourse sans poser de condi*tion préalable. Le ministre du budget* a accepté que, pour 1982, une part du montant des paris qui devait être affectée aux adductions d'eau reste dans les caisses des sociétés de courses.

Car les turfistes continuent de payer pour l'adduction d'eau. C'est une disposition qui remonte à la création même du P.M.U., en 1931. Il avait alors fallu faire taire les élans vertueux d'un Parlement à qui les idées reçues d'Offenbach et de Feydeau représentaient les courses comme le début de la ruine et du vice. On avait décidé que 6 % environ des sommes jouées seraient *affectées aux adductions d'eau, ce* qui avait permis aux parlementaires ayant *« bien voté »* (pour le P.M.U) de promettre dans leur circonscrip*tion « l'eau sur l'évier », comme on* disait alors, à bref délai.

Un grand moment

Le système se survit. Depuis un quart de siècle, c'est-à-dire depuis le début du succès du tiercé, les courses ont rapporté, bon an mal an, 300 millions de francs par exercice au Fonds national d'adduction d'eau. Elles ont, à elles seules, assuré environ 30 % des subventions que l'Etat a versées aux collectivités locales au titre de ce chapitre de l'équipement.

Mais il n'y a plus beaucoup de communes sans « eau de ville » (à *tel point que, ces dernières années,* une partie des crédits étaient affectés à des travaux contre la pollution). L'Etat va donc réduire d'environ 70 millions de francs, soit d'à peu près un quart, la dîme aquifère 1982 des courses.

Il ne s'agit, soulignons-le, que d'une mesure de secours d'urgence, à la portée limitée à l'exercice en cours.

Il reste à trouver des solutions moins épisodiques.

Il ne faut pas se faire d'illusions : ce n'est pas du côté de l'Etat mais du côté du public qu'il faut les rechercher. Actuellement, le public boude les courses de *galop. Il n'y avait probablement pas* dix mille spectateurs, dimanche, à Longchamp, pour le Grand Prix de Paris qui, jadis, en réunissait cent mille.

Belle victoire pourtant du « Roth*schild » Le Nain Jaune. Celui-ci* venait d'être battu par *Chem*. Cette fois, il l'a laissé à deux bonnes longueurs. Derrière cette inversion, toute la maîtrise d'un entraîneur de grande expérience. Le jour de la victoire de *Chem*, on n'en était encore qu'à une joute préparatoire, et avant l'heure ce n'est pas l'heure. Dimanche, c'était l'heure.

Un grand moment : celui où, dans le Prix d'Ispahan, à mi-ligne droite, *The Wonder*, *Al Nasr* et *Melyno*, probablement les trois meilleurs chevaux français sur la distance de 2 000 mètres, se sont retrouvés botte à botte. *Al Nasr* est sorti vainqueur de la lutte. Beaucoup reprochent à *Melyno* — qui, au début du mois, s'était joué de *Zino*, lui-même vainqueur des « Guinées » — sa troisième place. Mais si *Al Nasr* était meilleur encore qu'on ne le jugeait jusqu'à présent ? Ce cheval n'a trouvé devant lui, cette année, que *Bikala* et *Lancastrian*, et sur *des distances excédant ses aptitudes*. Peu ont fait mieux.

LOUIS DENIEL.

Stages de golf à Saint-Aubin

Le golf public de Saint-Aubin, dans l'Essonne, organise durant l'été une série de stages.

STAGES 3 JOURS : Mercredi, jeudi, vendredi. 8 personnes. 500 F. 9 heures à 12 h 30 - 14 heures à 17 h 30.

7-8-9 juillet. (II et III), perfectionnement initiation parcours ; 21-22-23 juillet. (III et IV), proche du classement ; 4-5-6 août. (II et III), perfectionnement initiation parcours ; 25-26-27 août. (III et IV), proche du classement.

STAGES 2 JOURS : Week-end samedi-dimanche. 8 personnes. 500 F. 9 heures à 12 h 30 - 14 heures à 17 h 30.

10-11 juillet. (III et IV), proche du classement ; 24-25 juillet. (II et III), perfectionnement initiation parcours ; 7-8 août (III et IV), proche du classement ; 21-22 août. (II et III), perfectionnement initiation parcours.

STAGES 2 SOIRS : Semaine, mercredi, jeudi. 8 personnes. 250 F. 17 h 30 à 21 heures.

28-29 juillet. (I), initiation ; 12-13 août. (I), initiation ; 18-19 août. (II et III), perfectionnement initiation parcours.

★ ACCES : autoroute F 18 au pont de Sèvres, direction Chartres-Orléans, sortie Saclay, puis 2 kilomètres sur RN 306 vers Rambouillet. Tél. 941.19.25.

Plaisirs de la table

ILES...

« NUL n'est une île... » J'emprunte cette formule au passionnant roman de Mario Simmel. Il me semble en situation, comme on dit au théâtre. Une île n'est jamais aujourd'hui un monde clos. Sa cuisine n'est jamais plus « sa » cuisine.

Ainsi, tenez, Jersey ! A l'apport ancestral de la cuisine normande est venue s'ajouter la cuisine anglaise (et surtout, à l'hôtel, son mode de vie, qui est merveilleux !). Puis la cuisine française dans son cosmopolitisme. Enfin, les cuisines alluvionnaires, italienne en tête.

Le Festival gastronomique, cette année, a couronné à peu près les mêmes, et mon favori, le *Seacrest*, à Petit-Port (tél. 42-687). Aussi, la *Capannina* (à Saint-Helier, tél. 34-602), avec une promotion pour l'*Atlantic Hotel* (La Pulente, tél. 44-101). Mais la promotion spectaculaire est celle du *Longueville Manor* (Saint-Saviour, tél. 25-501), qui passe d'une à trois étoiles. A vrai dire, ce relais de campagne était de cadre charmant. Mais il vient, avec John Dickens, un jeune chef de cuisine anglais, de gagner le gros lot. De la quiche au Stilton à la « *romance of the sea* » (panaché de poissons), des ravioli de homard au roast-beef (accompagné de cette merveille qu'est un Yorkshire pudding), tout est excellent avec un menu (déjeuner à 6,75 livres et dîner à 9,50 livres).

Jersey, une île ? Non, un morceau de paradis posé sur la mer...

∴

La Guadeloupe, à présent... Ici, la cuisine caraïbe s'est enrichie de la cuisine africaine avec un peu de cuisine yankee, un zeste de chinoiseries et, bien entendu, la cuisine française.

Mais cette cuisine française utilise les étonnants et succulents poissons de là-bas : capitaine, vivaneau, tazar, etc. Au Gosier vous découvrirez l'*Auberge de la vieille tour* (tél. 84-04-40), avec son chef breton Jean Le Bihan, son menu (84 F net) et la carte où le velouté de palourdes aux cives voisine avec le boudin antillais sauce chien, le feuilleté d'accouba avec l'inévitable magret au poivre vert. A noter aussi, au petit havre du Gosier, le *Bistrot* (tél. 84-13-82).

Plus loin, voici Saint-François-en-Guadeloupe (35 km de Pointe-à-Pitre) avec le *Hamak*, très bel hôtel animé par J.-F. Rozan, avec son gril (snack à midi, dîners à la carte), ses bars, etc. Et plus loin, sur la Marina, le *Prunier-Hamak*.

Aldo Fumaro a été planter là-*bas le pavillon de la rue Duphot*, et l'on retrouve la salade Prunier, le chèvre chaud en salade, la bouillabaisse, le magret (encore lui !) de canard à l'orange, avec aussi un émincé de bonite, le filet de vieille au curry, la brochette de poulet à l'indienne, une salade de fruits exotiques voisinant avec les profiteroles. *Prunier-Hamak*, Marina de Saint-François, tél. 84-41-81.

∴

Nul n'est une île, et encore moins la Corse. Je voudrais signaler ici, à Ajaccio, *Chez Fredante* (1, rue des Glacis, tél. : 21-31-85). Le meilleur cuisinier de Corse n'est-il pas Antoine Villa ? Goûtez son estouffade de chevreau à l'ail doux et vous en *serez convaincu*. Mais, à défaut et pour vous donner le goût du voyage, notez à Paris la *Casa Corsa* (47, rue de l'Arbre-Sec, 1er, tél. : 260-18-04) et son cabri « à l'istretu » accompagné de polenta.

LA REYNIÈRE.

● PRECISION. — Deux coquilles ont écorché le nom d'un restaurant, et celui de sa propriétaire, que nous conseillions dans l'encadré pratique de l'article intitulé « L'autre Gironde » publié le 12 juin dernier dans « le Monde des loisirs et du tourisme ». Ce restaurant s'appelle le Prévôt et sa propriétaire Mme Kints et non le Précôt et Mme Kuits, comme nous l'avons malencontreusement écrit. Rappelons son adresse : rue Charles-*Dopter, 33670 Créon.*

GENTIL «CROQUANT»

LE charmant et minuscule restaurant du 28, rue Jean-Maridor, « le Croquant », tél. 558-50-83, ambassade du Périgord dans le quinzième, ne régale pas seulement ses clients de *souris de gigot* aux haricots blancs, de l'émincé de peaux de canard aux choux blancs, du filet de saumon frais à la citronnelle d'anchois et de remarquables pâtisseries (ce qui n'étonnera personne puisque Hervé Rumen a travaillé longtemps avec Christian Constant).

On trouve parmi ces desserts la gourmelandise (35 F). Où « la vie d'un cognac fin bois » ajoute à la carte. On sait que Gourmel, par de bons achats aux producteurs, livre au commerce trois bouteilles : âge des fleurs — âge des épices et quintessence. Ici, il s'agit d'une dégustation. Sur un petit plateau doré, trois verres et, en accord avec chaque, successivement, des tartelettes aux raisins noirs et blancs, un pain d'épice « maison » et un chocolat amer au cognac. Un accord parfait, une découverte, une réussite ! — L. R.

Le prix des vins

A la suite de notre campagne et à propos du coefficient 3 souvent appliqué, plusieurs parlementaires ont posé, on le sait, une « question écrite » au ministre des finances. Un fidèle correspondant, M. Max Bondil, agent commercial intéressé par ces problèmes, me demande d'en redonner la réponse que voici :

« Pour apprécier le degré de sincérité des comptabilités ou pour reconstituer les résultats déclarés lorsque la comptabilité n'est pas régulière et probante, l'administration recommande à ses agents de ne pas se référer à des pourcentages de bénéfices uniformes pour toutes les entreprises appartenant à une même branche professionnelle, mais de retenir les taux effectivement pratiqués par l'entreprise vérifiée, calculés par comparaison des prix d'achat, de vente constatés pour les produits en cause. Les services fiscaux se bornent donc à tirer les conséquences des conditions réelles d'exploitation telles qu'elles sont créées par les exploitants eux-mêmes. »

La cause en est-elle entendue pour autant ? La promotion 84 A de l'I.S.G. de Paris vient de publier une étude *Cartes sur table*, « Vers une nouvelle consommation du vin au restaurant » (juin 82). J'y lis que nombre de restaurateurs font « amèrement » remarquer que l'administration fiscale soupçonne toute déclaration faisant état d'un coefficient multiplicateur de moins de 3.

Et, ajoutent les auteurs : *« La doctrine de l'administration fiscale posée, il reste à vérifier que ses agents l'appliquent... »*

Du moins le client saura ainsi s'il est estampé ou non. Et le restaurateur honnête saura qu'il peut se *défendre d'une imposition injustifiée.* — L. R.

Philatélie

Nº 1746

FRANCE : Eclairage public.

La première réalisation d'un éclairage public à l'électricité a été conçue, le 14 juillet 1882, à Grenoble, et le centenaire de cet événement sera souligné par l'émission d'un timbre-poste commémoratif. Vente générale le 12 juillet (58e/82).



1,80 F, violet.

Format 36 × 22 mm. Dessiné et gravé par Jacques Gauthier. Tirage : 10 000 000 d'exemplaires. Taille-douce. Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 10 et 11 juillet, de 9 h à 18 h, au bureau de poste temporaire installé au Palais des Sports de Grenoble (Isère). — Oblitération « P.J. ».

— Le 10 juillet, de 8 h à 12 h, au bureau de poste de Grenoble R.P. — *Boîte* aux lettres spéciale pour « P.J. ».

★ Collonges-la-Rouge : le bureau de poste temporaire fonctionnera à la Chapelle des Pénitents, au lieu de la mairie, les 3 et 4 juillet.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 54000 Nancy, à partir du 1er juillet, ouverture d'un guichet philatélique utilisant un cachet à date grand format illustré représentant la porte Stanislas et la porte Desilles et portant la mention « 54 Nancy, porte Desilles Philatélie ».

⊙ 59157 Fontaine-au-Pire (8, rue Roger-Salengro), le 7 juillet. — Etape du Tour de France cycliste.

⊙ 70300 Luxeuil-les-Bains (Base aérienne 116), le 11 juillet. — Journée « Portes ouvertes ».

⊙ 24200 Sarlat (gare), le 9 juillet. — Centenaire de la ligne Sarlat à Siorac.

⊙ 75016 Paris (Stade Roland-Garros), du 9 au 11 juillet. — Coupe Davis France-Tchécoslovaquie.

⊙ 30430 Méjannes-le-Clap (hall des expositions), les 10 et 11 juillet. — Première Foire aux timbres.

⊙ 29150 Châteaulin (24, quai Charles-de-Gaulle), le 11 juillet. — Huitième étape du Tour de France cycliste.

Vient de paraître...

☒ Catalogue spécialisé des timbres de France, tome II (XXe siècle, 1re partie), éditions Yvert et Tellier, Amiens. Format 228×229, 320 pages, impression noire, sous couverture toilée et jaquette en couleurs. Réalisée avec la collaboration de *cinquante-six spécialistes et le Musée de la Poste*, l'ouvrage décrit les timbres de 1900 à 1938 et contient des rubriques : entiers, préos, poste aérienne, oblitérations, guerres 1914-1918 et 1939-1945, timbres-taxe, franchise, cours d'instructions, blocs et feuillets, pour terminer avec les colis postaux. Prix 300 F, en vente chez l'éditeur et les négociants, ou à l'ancienne maison Th. Champion, 13, rue Drouot, 75009 Paris (C.C.P. 38278 M Paris). Par la poste, 23,50 F de port en plus.

Tour Eiffel en « entier »

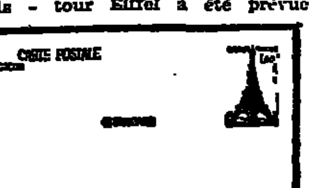
Dans notre information de la semaine dernière, sous ce même titre, nous prions nos lecteurs de modifier la troisième ligne comme suit :

tour Eiffel, il a été émis le

au lieu

« Tour Eiffel — prévue pour le ».

L'ouverture du bureau de poste Paris - tour Eiffel a été prévue



pour le 1er juillet, mais les bureaux n'étant pas terminés, elle est reportée au 10 juillet.

MONACO : émission et retraits.

— Une nouvelle valeur d'usage courant sera émise, à partir du 5 juillet, 1,80 F, trichocereus grandiflorus, de la série « Jardin exotique ». Vendue également aux guichets philatéliques habituels. Les abonnés seront servis en novembre.

— Ce vendredi, il a été retiré de la vente trois timbres : 1,40 F, « Hoya bella » et les deux valeurs du « Concours international de bouquets », 1,40 F, composition, et *2,00 F*, Ikebana.

En bref...

● BAHAMAS. — Un paysage avec un groupe de flamants roses, cinq timbres de 25 cents imprimés, se tenant en bande horizontale, donc sujets divers pour chaque valeur.

● BARBADES. — La visite du président Reagan aux Barbades est commémorée par deux feuillets de huit *timbres, avec au centre, en vignettes*, les portraits de Reagan et le premier ministre Tom Adams. Les deux sujets, se tenant, sont identiques 2 × 4 de 20 cents et 2 × 4 de 55 cents. Inscriptions, en haut et en bas de chaque feuillet.

● CANADA. — La Constitution actuelle, rapatriée d'Angleterre, par une loi, peut désormais être modifiée et il est possible aux Canadiens de proclamer enfin la pleine indépendance de leur pays, 30 cents; format 60 mm × 24 mm, par feuilles de 40 timbres.

● GAMBIE. — Trentième anniversaire du conseil des examens de l'école supérieure de l'Afrique occidentale, 60 B., salle des examens ; 85 B., première école supérieure ; 1,10 D., office du conseil.

● NORVEGE. — Tableaux, 175 öre, « Jeunes filles de Telemark », de Werenskiold Erik (1855-1938) et 200 öre « Tone Veli devant la haie », par Sörensen Henrik (1882-1962).

● PORTUGAL. — Série intitulée « Philexfrance 82 », dont les quatre valeurs représentent des oiseaux de la réserve naturelle de l'estuaire du Tejo, 10, 19, 27 et 33,50 escudos. — Ornement d'autel du dix-septième siècle, 10 escudos.

● SWAZILAND. — Première conférence internationale d'anti-tabac en Afrique, 5 et 10 cent., avec sigle de *l'O.M.S.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 976

UNE VARIANTE DIFFICILE : LA MÉRAN

(Tournoi international de Dortmund, 1982)
Blancs : V. HORT
Noirs : S. MARIANOVIC
Gambit - D. Variante de Méran

1. d4	Cf6	14. 0-0 (i)	Fb7 (j)
2. ç4	é6	15. Té1	h6 (k)
3. Cf3	d5	16. Ff4 !	Cç5
4. Cç3	ç6	17. Ff1 ! (l)	Tç8
5. é3	Cb-d7	18. Tç1 !	T×a2 (m)
6. Fd3	d×ç4	19. C×d4	T×b2
7. F×ç4	b5	20. Cf5!! (n)	T×f2 (o)
8. Fd3	a6 (a)	21. Cd6+ (p)	Ré7
9. é4	ç5 (b)	22. Fé3	T×f1+ (q)
10. é5 (c)	c×d4 (d)	23. T×f1	Fd4 (r)
11. C×b5 ! (é)	a×b5 (f)	24. T×f7+	R×d6
12. é×f6	Db6 (g)	25. D×d4+	Abandon (s)
13. f×g7	F×g7 (h)		

NOTES

a) Préparant l'avance ç6-ç5. 8..., b4 et 8..., Fb7 sont également jouables.

b) 9..., b4 est douteux ; 10. Ce4 !, ç5 ; *11. é5, Cd5* ; 12. 0-0, Fb7 ou 12..., ç×d4 ; 13. Té1 ; de même, si 9..., Fb7 ; 10. é5, Cd5 ; 11. C×d5, ç×d5 ; 12. 0-0, Fé7 ; 13. Fd2, 0-0 ; 14. Db1, g6 ; 15. Dé1 avec un net avantage aux Blancs (Najdorf-Guimard, 1968).

c) L'« attaque Blumenfeld » connut une grande vogue au lendemain de la deuxième guerre mondiale. On lui préfère aujourd'hui l'« attaque Reynold », 10. d5. Par exemple, 10..., ç4 ; 11. d×é6, f×é6 (11... ç×d3 ; 12. é×d7+, D×d7 ; 13. 0-0, Fb7 ; 14. Fg5, Fé7 ; 15. é5 !, Cé4; 16. F×é7, C×ç3 ; 17. b×ç3, D×é7 ; 18. D×d3 est bon pour les Blancs (Farago-Iakov, Esbjerg 1981) ; 12. Fç2, Fb7 ; 13. 0-0, Dç7 ; 14. Dé2, 0-0-0 ; 15. é5, Cd5 ; 16. a4, b4 ; 17. C×d5, F×d5 ; 18. Fg5 ! avec des complications favorables aux Blancs.

d) Le seul moyen pour les Noirs *de conserver leur équilibre : si 10...,* Cg4 ; 11. Cg5, ç×d4 ; 12. C×f7 ! et si 10..., Cd5 ; 11. Fg5, Fé7 ; 12. F×é7 et 13. Cé4.

é) La pointe de l'« attaque Blumenfeld » qui, seule, permet aux Blancs de conserver l'initiative.

f) La réponse classique mais les Noirs peuvent aussi envisager la suite compliquée 11..., Cg4. Par exemple, 12. Da4, Fb7 ; 13. Cb×d4, Db6 ; 14. 0-0, Fç5 ; 15. h3 (ou 15. Fé3 !), F×f3 ; 16. h×g4, Fd5 ; 17. Cb3, 0-0 ; 18. D×d7, F×b3 ; 19. F×h7+, R×h7 ; 20. Dd3+, Rg8 ; 21. a×b3, Tf-b8 avec une nullité proche. Enfin, certains théoriciens préfèrent à la suite 11..., a×b5 la réplique de Sosin 11..., C×é5 ! ; 12. C×é5, a×b5; 13. Df3, Fb4+ ; 14. Ré2, Tb8.

g) Il est nécessaire de défendre le pion d4 ainsi que le dernier pion noir de l'aile - D. Si 12..., Fb7 ; 13. 0-0, g×f6 ; 14. C×d4 ! ; si 12..., g×f6 ; 13. C×d4 ; si 12..., é5 ; 13. f×g7, F×g7 ; 14. Dé2, Dé7 ; 15. 0-0, Fb7 ; 16. Té1, Dd6 ; 17. Ch4 !

h) Une position intéressante : les Noirs ont une grande liberté de mouvement, des pièces actives, des diagonales et des lignes ouvertes ainsi que des pions centraux. Les Blancs ont une position solide et une majorité de pions sur l'aile - D. A noter que si les pions centraux noirs peuvent devenir dangereux, la position du R noir n'est pas exempte de risques ni au centre *ni sur les ailes. L'insécurité du R* noir est ainsi l'atout important de la politique des Blancs.

i) 14. Dé2 est également bon : si 14..., 0-0 ; 15. 0-0, Cç5 ; 16. F×h7+!, R×h7 ; 17. Cg5+, Rg6 ; 18. Dg4, f5 ; 19. Dg3, Rf6 ; 20. Ff4! avec une très forte attaque même si les analyses théoriques parviennent à trouver la nullité.

j) Ou 14..., Cç5 ; 15. Ff4!, Fb7 ; 16. Té1, Td8 ; 17. Tç1 !, Td5 ; 18. Fé5 !, F×é5 ; 19. T×é5, T×d5 ; 20. C×é5, C×d3 ; 21. D×d3, f6 ; 22. Dg3!!, f×é5 ; 23. Dg7, Tf8 ; 24. Tç7 et les Blancs gagnent (Botwinnik - Euwe, 1948). Ou bien 16..., C×d3 ; 17. D×d3, F×f3; 18. D×f3, 0-0; 19. Ta-ç1, Ta-ç8 ; 20. Dg3, Rh8 ; 21. h4! (Szabo - Foltys, 1948). Après 14..., 0-0 ; 15. Té1, Fb7 ; 16. Ff4, Fd5 (si 16..., Cç5 ; 17. F×h7+!) ; 17. Cé5, C×é5 ; 18. F×é5, F×é5 ; 19. T×é5, f5 (en raison de la menace 20. F×h7+) ; 20. Dd2 les Blancs ont un clair avantage.

k) L'élimination du sacrifice en h7 est fort douteuse. Probablement fallait-il en revenir à la partie Szabo - Foltys précitée et poursuivre après 21. h4 par 21..., Tf-é8 ; 22. h5, T×ç1!.

l) Le temps perdu (15... h6) donne aux Blancs la possibilité de soustraire à l'échange le F-R, renforçant ainsi la protection de son R. Les Noirs ne peuvent plus se permettre de roquer sur l'aile - R affaiblie.

m) Naturellement la prise du pion a2 est une erreur. Dans la revue *Schach-Echo*, Theo Schuster recommande la défense du pion d4 par 18... Td8! mais les Blancs conservaient leur avantage selon nous par 19. b4 ! (meilleur que 19. Fç7, D×ç7; 20. b4, F×f3 ; 21. D×f3, Db7!), Ca6 ; 20. Cé5! menaçant 21. C×f7.

n) Exploitant la situation du R noir au centre. La position des Noirs est maintenant désespérée, en raison des menaces Cd6+ ou C×g7+ et Dd4.

o) Tentant le tout pour le tout.

p) Si 21. R×f2?, Cé4++.

q) Ou 22... T×g2+ ; 23. F×g2 : Fé5 ; 24. C×b7 ; etc.

r) Un peu tard.

s) Avant le mat. Si 25..., Fd5 ; 26. Df4+, Rç6 ; 27. T×ç5+, D×ç5 ; 28. Dç7 mat et si 25..., Rç6 ; 26. Dd7 mat.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 975

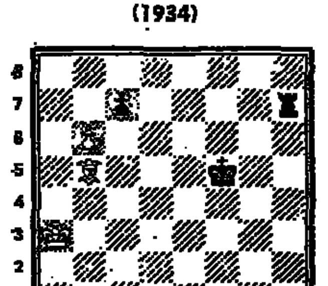
(G. K. MATTISON,
« Chakmatny listok »,
1925. Premier prix.)

(Blancs : Rd2, Td6, Pb6, ç6. Noirs : Rg7, Tç5, Fh3, Ph4.)

1. b7, Tb5 ; 2. Td8, Fg2 ; 3. b8=D, T×b8 ; 4. ç7!!, Tb2+ ; 5. Rç1!!, Tb6; 6. Tg8+!, R joue ; 7. T×g2, Tç6+ ; 8. Tç2 et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

G. N. ZACHODJAKIN
(1934)



BLANCS (3) : Ra3, Fb5, Pb6.
NOIRS (3) : Rf5, Th7, Pç7.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 973

NE LUI DONNEZ PAS LA MAIN

Cette donne, qui est un excellent exercice de technique, a été jouée au cours du championnat régional de Golden-Gate.

♠ A 9 4
♥ A 9 7 5
♦ R 10 4 2
♣ D V

Ouest		Est
♠ RDV10 6 3	N	♠ 8
♥ 3	O E	♥ V 4
♦ D 8 6	S	♦ A 9 7 5
♣ 8 5 2		♣ A R 9 7 6 4

♠ 7 5 2
♥ R D 10 8 6 2
♦ V 3
♣ 10 3

Ann : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
2 ♠	contre	3 ♣	3 ♥
passe	passe	passe	

Ouest a entamé le Roi de Pique pour *l'As du mort* et *le 8 d'Est.* Après avoir tiré Roi et Dame de Cœur (sur laquelle Ouest n'a plus fourni), le déclarant a joué Trèfle. Est a pris avec le Roi, puis il a joué l'As de Trèfle (Ouest fournissant le 2 et le 5) Enfin, Est a contre-attaqué le 5 de Carreau *pour le 3, le 6 et le 10. Comment Kauder, en Sud, a-t-il gagné* TROIS CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Pour éviter la perte mortelle de deux Piques, il fallait que Ouest *ne prenne* jamais la main et que le déclarant fasse un placement de main sur Est afin que cet adversaire soit obligé de jouer dans coupe et défausse.

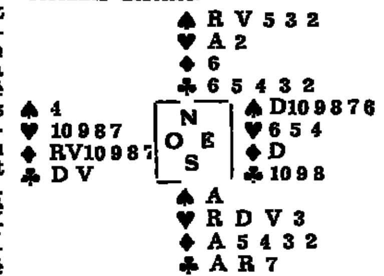
L'élimination des Trèfles étant faite, il était nécessaire de continuer *celle des Carreaux tout en* évitant que Ouest puisse faire la levée. Le déclarant a donc joué le Roi de Carreau pris par l'As d'Est, qui n'a pas eu d'autre ressource que de rejouer Carreau coupé par Sud, tandis que Ouest *fournissait la Dame de Carreau.*

Le déclarant est alors remonté au mort grâce au 9 de Cœur pour jouer *le dernier Carreau, sur lequel il a défaussé un Pique.* Resté maître avec le 9 de Carreau, Est a dû contre-attaquer Trèfle pour la défausse du dernier Pique de Sud *et la coupe par le dernier* atout de Nord.

Sud a ainsi concédé au total : deux Trèfles, l'As et le 9 de Carreau.

L'écart mortel

Composé vers 1950 par le fameux spécialiste anglais Ernest Pawle, ce problème semble très facile si on ne pense pas à une certaine défense.



Ouest entame la Dame de Trèfle et Sud gagne QUATRE CŒURS contre toute défense.

Note sur les enchères :

Avec des annonces normales on aboutirait à 3 SA et non pas à 4 Cœurs :

Sud	Nord
1 ♦	1 ♠
2 ♥	2 ♠
3 SA	passe

COURRIER DES LECTEURS

Le Roi localisé (964)

« *Je m'étonne,* écrit C. Dubois, *que personne n'ait protesté contre la solution. J'ai vainement cherché à résoudre ce problème où vous faites jouer deux fois le Roi de Cœur...* »

Plusieurs lecteurs (Mme Pascal Dupuy, MM. Maendly, Authier, Bismut, Henon...) m'ont signalé cette regrettable erreur, mais, en regardant le schéma explicatif, on comprend la façon de gagner ce chelem grâce à un squeeze placement dont je rappelle la position (en jouant l'As de Cœur, au lieu du Roi puisque celui-ci a été joué à la première levée) :

♥ A 4 ♦ A 8 3
♥ V 10 ♦ R V 10 ———
♦ D 7 6 4 ♣ R

Sud tire le Roi de Trèfle et Ouest jette le 10 de Carreau pour *ne pas libérer le 4 de Cœur. Alors* le déclarant défausse le 4 de Cœur du mort et joue l'As de Carreau et Carreau pour affranchir le troisième Carreau.

Bref ce chelem était réalisable à condition, comme le dirait La Palice, de ne pas jouer... deux fois la même carte.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 175

AFFATATI IN EXTREMIS

Demi-finales
du championnat du monde
Zone de l'Europe de l'Ouest
Bordeaux, février 1982
Blancs : V.D. BORST (Pays-Bas)
Noirs : AFFATATI (Italie)
Ouverture : RAPHAEL

1. 32-28	18-23	30. 29×20	15×24 ! (q)
2. 33-29 (a)	23×32	31. 37-31	11-17
3. 37×28	20-25	32. 27-22 (r)	18×27
4. 41-37	17-21	33. 31×11	6×17
5. 39-33 (b)	21-26 (c)	34. 42-37	13-18
6. 44-39	15-20	35. 36-31	3-8
7. 50-44	19-24 ! (d)	36. 48-43 (s)	8-13 (t)
8. 37-32	26×37	37. 31-26	24-30 (u)
9. 32×41 (e)	14-19	38. 34-29	18-23
10. 41-37	10-4	39. 29×18	13×22 (v)
11. 46-41	5-10	40. 26-31 ! (w)	17×26
12. 38-32 (f)	16-21 (g)	41. 28×8	2×13
13. 43-38	21-26	42. 45-40 (x)	7-12
14. 36-31	12-18 ! (h)	43. 40-34 (y)	19-23
15. 41-36	7-12	44. 32-27	9-14 ! (z)
16. 31-27	1-7	45. 38-32 ! (aa)	13-19
17. 49-43 (i)	18-23 (j)	46. 33-28 (bb)	23-29 (cc)
18. 28×18	13×31	47. 34×23	30-34
19. 36×27	10-15 ! (k)	48. 39×30	25×34
20. 47-41	9-13 (l)	49. 27-22 ! (dd)	34-40
21. 41-36	4-9 (m)	50. 23-18 ! (ee)	40×27
22. 34-29	24-30 (n)	51. 18×7	27×18
23. 35×24	19×30	52. 7-1	19-24 ! (ff)
24. 40-34	30-35		NULLE
25. 37-31	26×37		
26. 32×41 (o)	14-9		
27. 38-32	12-18		
28. 41-37	8-12 (p)		
29. 43-38	20-24		

NOTES

a) 2. 34-29 23×34) ; 3. 40×29 (12-18) ; 4. 44-40 (8-12) ; 5. 37-32 (17-21) ; 6. 31-26 (12-17) ; 7. 41-37 (20-25) ; 8. 46-41 (18-22) ; 9. 36-31 (19-24) ; 10. 29×20 (15×24) ; 11. 50-44 (7-12) ; 12. 31-27 ! (22×31) ; 13. 28-22 (17×28) ; 14. 26×30, etc., B+ (Spasskaïa-Nizic, championnat du monde, 1974).

b) 5. 29-24 (19×30) ; 6. 35×24 (12-18) ; 7. 37-32 (7-12) ; 8. 39-33 (1-7) ; 9. 44-39 (11-17) ; 10. 31-26 ! (14-20) ; 11. 28-22 ! (17×37) ; 12. 42×31 (20×29) ; 13. 26×17 (12×21) ; 14. 34 ×1 !. + (H. Jansen-P. Vernin, championnat des Pays-Bas, 1981, *le Monde* du 12 septembre 1981).

c) 5. ... (15-20) ; 6. 44-39 (19-24) ; 7. 38-32 (14-19) ; 8. 50-44 (21-26) ; 9. 43-38 (16-21) ; 10. 49-43 (10-14) ; 11. 31-27 (11-16) ; 12. 37-31 (26×37) ; 13. 42×31 (7-11) ; 14. 46-41 (12-17) ; 15. 31-26 (5-10) ; 16. 41-37 (1-7) ; 17. 48-42 (10-15) ; 18. 47-41 (7-12) ; 19. 36-31 !! (12-18) ; 20. 28-22 !!, etc., les Blancs gagnent par une combinaison de haute lignée, en 8 temps, avec variantes (H. Kemperman-N. Scholten, championnat interclubs des Pays-Bas, 1980, *le Monde* du 28 mars 1981).

d) Enchaînement toujours redoutable par le baron.

e) Pour perdre des temps, opération positive dans les débuts.

f) Flèche défensive ou offensive (pions à 28, 32, 37) pour neutraliser les effets de l'enchaînement du flanc droit par le baron.

g). 12... (11-17) serait illogique. 13. 28-23 (19×28) ; 14. 33×11 (6×17) ; 15. 36-31 (24×33) ; 16. 39×28, la formation d'enchaînement est détruite.

h) Coup positionnel fort avec un jeu actif vers le centre et le maintien du baron.

i) 17. 35-30 (24×35) ; 18. 29-23 (18×29) ; 19. 33×15 (14-20 !) ; 20. 15×24 (19×30), avantage positionnel aux Noirs, dont les trois pions à 25, 30 et 35 clouent très dangereusement cinq pions (pions à 34, 39, 40, 44 et 45) dans une situation d'inhibition, à tout le moins durable, du fait de l'absence d'un pion à 50.

j) Hâte qui s'explique peut-être par la crainte du coup de boutoir au centre 28-23, etc.

k) Interdit 20. 28-23 (19×28) ; 21. 32×23 (24-29), etc., N+1.

l) 20. ... (12-17) ; 21. 27-21 et (7-12) ou (8-12) livrent le + 22. 28-23 (19×28) ; 23. 33×22 (17×28) ; 24. 32×23 (26×17) ; 25. 34-30 (25×34) ; 26. 39×10, +.

20. ... (12-18), les Blancs dament très simplement 21. 27-21 (26×17) ; 22. 28-22 (17×28) ou (13×27) ; 23. 33×1, +.

m) Passage à dame en 6 temps sur 21. ... (13-18) ; 22. 27-22 (18×27) ; 23. 32×21 (26×17) ; 24. 28-23 (19×28) ; 25. 33×22 (17×28) ; 26. 34-30 (25×34) ; 27. 39×10, +.

n) (12-18) et (13-18) étaient interdits.

o) Judicieusement, les Blancs perdent des temps en maintenant, dans toute sa cohésion, le bastion central.

p) Les Noirs semblent craindre le contrôle de la case 23 par les Blancs.

q) Attaque de flanc, vers la zone du tric-trac.

r) 32. 34-29, les Noirs auraient le choix entre (7-11) ou (18-23).

s) Formation compacte, équilibrée, dotée de plusieurs colonnes d'attaque ou de défense.

t) S'opposant à 37. 31-27 en raison du +1 par 37. ... (25-30) ; 38. 34×25 (24-29) ; 39. 33×24 (19×30) ; 40. 25×34 (18-22) ; 41. 27×18 (13×31), N+1 et + par débordement.

u) Intensification de la pression dans le tric-trac.

v) 39. ... (12×23) était-il plus fort ?

w) Disloquant la structure ennemie, rejetant un pion à 26, à la bande et coupé de son camp, les Blancs conservent, à ce stade où s'engage la fin de partie, la cohérence de leur bastion central.

x) Ote provisoirement un rôle actif aux pions à 25, 30 et 35.

y) Sans tenter bien sûr (13-18) ou (12-17). B+ par 37-31.

z) Le seul puisque sur :

z 1) 44. ... (13-18) ou (12-17) ; 45. 37-31 (26×37) ; 46. 38-32, etc., +.

z 2) 44. ... (13-19) ; 45. 27-22 (9-13) ; 46. 37-32 !, la situation des Noirs est très délicate.

aa) Interdisant toujours (12-17).

bb) 46. 33-29 (23-28 !) ; 47. 32×23 (19×28). N+ très proche.

cc) Un gambit pour passer à dame par le tric-trac.

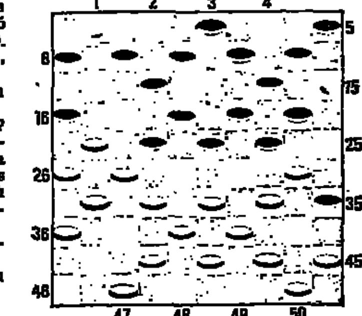
dd) L'ultime tentative de gain, (34-40) étant ensuite forcé.

ee) Jolie finesse que ce collage.

ff) L'unique arme de salut. Un sauvetage *in extremis !*

PROBLÈME

A. BELARD
(1921)



Les Blancs jouent et gagnent en dix temps.

● *Solution :* 32-28 (23×32) 33-29 (24×33) 39×17 (35×24) 17-11 (6×17) 34-30 ! (24×35) 43-39 ! (32×34) 44-39 (34×43) 42-38 (43×32) 27×38 (16×27) 31×22 !!, rafle 9 pions et + par un *joli mécanisme décelé par ce maître international.*

JEAN CHAZE.

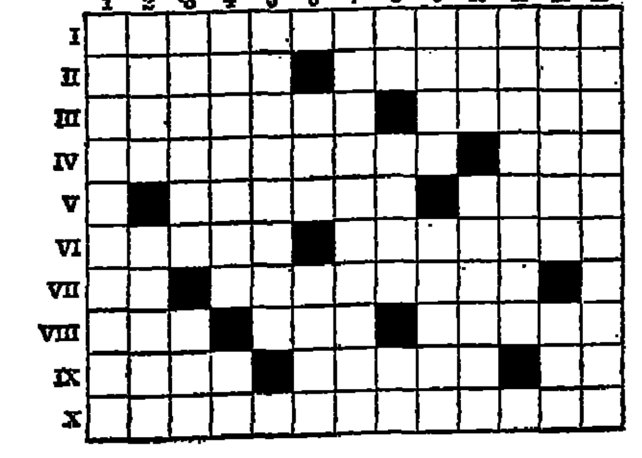
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 204

Horizontalement

I. La gloire à quatre pattes. — II. La guerre à quatre pattes. Un avare qui, bien que coulant, est impitoyable. — III. Provient d'un empereur, mais a eu sa monarchie. Sont pour le changement. — IV. Après la casse. Un destin abrégé. — V. Si l'on vous propose sa botte, sauvez-vous. Plus ou moins particulière selon les individus. — VI. C'est loin d'être une réussite. Pris une responsabilité. — VII. La première est éclipsée par la seconde. Outil de travail. — VIII. A faire peur. Mystérieux. Régna sur la terre, voire au ciel. — IX. C'est un grand. Une sorte de caillou, dont il est parent. Voyelles. — X. Pour les piédestals.



Verticalement

1. Présent mais fugitif. — 2. On l'a dans le baba. Souriant ou désagréable, c'est selon. — 3. Il achète ou on l'achète. On l'a acheté depuis longtemps. — 4. Rafraîchissent les pieds nus. Possessif. — 5. Elles sont vraiment déplacées. — 6. On vient d'y arriver. Crié. — 7. Où les 5 sont probablement soulagées. — 8. Pronom inversé. Dans la balance. Symbole. — 9. Mesurent des résistances. Sur le haut mais de bas en haut. — 10. Il est vraiment trop ému. Ce n'est pas moi. — 11. Une espèce d'hypothèse. — 12. Tint parole. N'est pas toujours facile à dire. — 13. Elles ont subi le sort des 5.

Solution du n° 203

Horizontalement

I. Amérique du Sud. — II. Naval. Rustine. — III. Grisonne. Iris. — IV. Lit. Tué. Flots. — V. Etamai. Fripee. — VI. Ta. Agréait. Sr. — VII. Eludées. Sac. — VIII. Nos. Cueilli. — IX. Rien. Phi. Raie. — X. Effervescents.

Verticalement

1. Angleterre. — 2. Marital. If. — 3. Evita. Unef. — 4. Ras. Malone. — 5. Ilotages. — 6. Nuire. PV. — 7. Urne. Esche. — 8. Eue. Fa. Mis. — 9. DS. Frise. — 10. Utilitaire. — 11. Sirop. Clan. — 12. Unités. Lit. — 13. Desservies.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

N° 204

Horizontalement

1. AILMNOOR. — 2. ELORST (+ 1). — 3. AACEINR (+ 2). — 4. CEGNOOTY. — 5. CEEMMOTY. — 6. CEORSUU (+ 2). — 7. AAIOPTY. — 8. ACCEILU. — 9. EEELMNT. — 10. EEENRSV (+ 1). — 11. CEEOORST. — 12. AEEGRST (+ 4). — 13. ACEEHLPS. — 14. ABEINRSU (+ 1). — 15. AACORTU. — 16. ACEINNR (+1). — 17. EGIRRSU.

Verticalement

18. AADEMSSU. — 19. AGIOTU (+ 1). — 20. CEEMNOO. — 21. ACCEEILS. — 22. AAEERSSY (+ 1). — 23. AEEGINRY. — 24. ADEIMN (+4). — 25. ACILNOSU. — 26. AEGOPT (+ 1). — 27. CEILOOPT. — 28. EHIMNTY — 29. DEEOORSV. — 30. AEILNTU (+ 2). — 31. AELRUTV (+ 1). — 32. EEIKLST.

Solution du n° 203

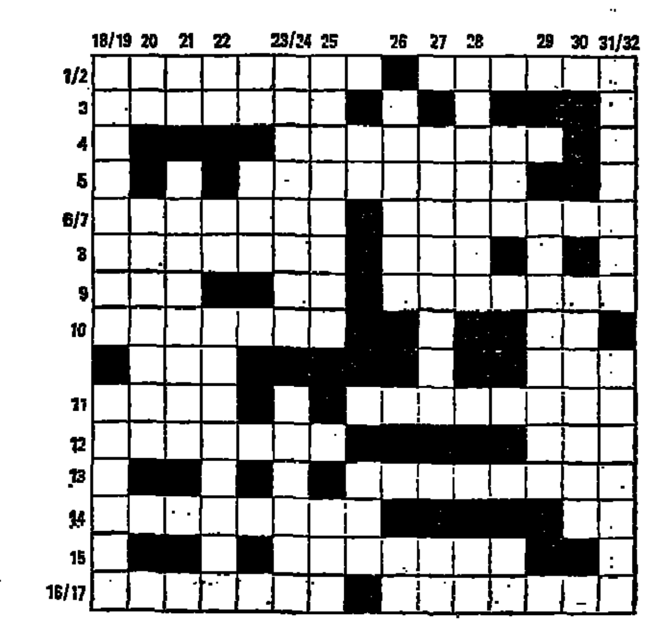
Horizontalement

1. FIDELISA (DEFILAIS). — 2. MIHRAB, niche décorée de mosquée (BRAHMI). — 3. ECERVELE. — 4. GERSOISE. — 5. PISTEUR (PERTUIS, PURISTE, PUTIERS). — 6. MAINATE (AIMANTE, AMANITE, AMENAIT, AMIANTE, ANEMIAT, EMANAIT, ENTAMAI). — 7. ROUQUINE. — 8. VENDEEN. — 9. RINGARD (GRANDIR). — 10. LAIUSSE. — 11. OTOCYON, carnassier de l'Afrique du Sud. — 12. AZUREEN. — 13. TOSCANE (CANOTES, OCTANES). — 14. TERZETTO.

Verticalement

15. FIGEMENT. — 16. EPISTEME, savoir à une époque donnée. (SEPTIEME, EMPIETES). — 17. DERVICHE. — 18. AGACIEZ. — 19. LEOPARD (DEPLORA, POLARDE). — 20. VARLOPAT. — 21. SESTERCE (SECRETES). — 22. DINANT. — 23. DILUANT. — 24. MENISQUE (MNESIQUE, ENQUIMES, MESQUINE). — 25. UREMIQUES. — 26. HERTZIEN. — 27. ESPERAT (APARTES, PARATES, RAPATES, RETAPAS, SATRAPE, SEPARAT, TAPERAS). — 28. APEURENT. — 29. VERNIER (ENIVRER, REVENIR).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

société

JUSTICE

Neuf inculpations ont déjà été prononcées dans l'affaire des fausses factures de Marseille

Dix autres personnes sont gardées à vue

De notre correspondant

Marseille. — *L'enquête sur les fausses factures établies par des sociétés ayant passé des marchés négociés « de gré à gré » avec la Caisse primaire centrale d'assurances maladie des Bouches-du-Rhône et avec la ville de Marseille a connu dans la journée de jeudi 1er juillet de nouveaux rebondissements puisque les policiers de la brigade financière du S.R.P.J. de Marseille ont présenté à Mme Marie-Chantal Coux, juge d'instruction, chargée du dossier, quatre employés municipaux — qui s'ajoutent aux cinq autres déjà inculpés — accusés de s'être rendus coupables d'escroquerie, de faux et usage de de faux, et ont été placés sous mandat de dépôt après inculpation.*

C'est l'enquête financière sur la gestion de la caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, après la mort de René Lucet, qui a permis d'établir que des dirigeants de sociétés ayant passé des marchés « de gré à gré » pour des travaux de réfection, entretien ou aménagement de locaux avaient établi de fausses facturations concernant des travaux effectués partiellement, ou non effectués. C'est ainsi que la semaine dernière, MM. Julien Zemmour de Nice, Roger Sallel, Pierre Truc, Jacques Girardin et Jacques Cohen, de Marseille, tous gérants ou directeurs de sociétés, ont été arrêtés et écroués à la prison des Baumettes pour abus de confiance, abus de biens sociaux, faux et usage de faux (*le Monde* du 2 juillet).

Les enquêteurs établissaient bientôt que ces mêmes sociétés avaient passé de nombreux marchés avec la ville de Marseille pour l'entretien de bâtiments communaux (peinture, gros œuvre, voirie, etc.) et avaient procédé également à de fausses facturations. Pour ce faire, il fallait aux responsables bénéficier de complicités à l'intérieur même des services municipaux. Mercredi matin 30 juin, six fonctionnaires étaient interpellés sur leur lieu de travail. Quatre d'entre eux, MM. Jean-Claude Bonino, Alfred Bernard, Jacques Tassy et Philippe Esposito, tous agents techniques, ont été inculpés de corruption de fonctionnaires et complicité d'escroquerie. Les deux autres fonctionnaires interpellés en même temps qu'eux sont toujours gardés à vue.

Pendant ce temps, les policiers arrêtaient encore cinq autres personnes appartenant au personnel communal, une sixième, actuellement en congé, est recherchée.

Tous ces fonctionnaires, au nombre de onze, qu'ils soient ou non inculpés, ont été suspendus. Il est à présent certain que M. Gaston Defferre demandera au conseil municipal, le 3 juillet, d'adopter une délibération permettant à la ville de se porter partie civile.

Enfin, toujours dans la journée du jeudi 1er juillet, trois autres dirigeants de sociétés ayant passé de nombreux marchés concernant les bâtiments communaux de la ville ont été placés à leur tour en garde à vue.

L'interpellation de M. Jacques Venturi

L'un d'eux est M. Jacques Venturi, fils de M. Dominique Venturi, fondateur, en septembre 1953, de la Coopérative d'entreprises générales de peinture du Midi, devenue en 1979 société de coopération ouvrière sous l'appellation Coopérative d'entreprises générales du Midi (C.E.G.M.). M. Jacques Venturi a été président du conseil d'administration de la société jusqu'en 1980, date à laquelle il a démissionné. La C.E.G.M. a été reprise par la Société de pavage et d'asphalte de Paris (SPAPA) où M. Dominique Venturi est demeuré comme associé.

La société était présidée depuis 1980 par M. Jean-Christophe Le Guen également interrogé par les policiers. Le troisième homme, M. André Valgallier, qui occupe depuis 1979 les fonctions d'administrateur, était à l'époque le représentant de la SPAPA à Marseille et a facilité la transaction lors de la reprise de la C.E.G.M. L'essentiel des activités de cette dernière porte notamment sur le gros œuvre, rénovation, peinture, voirie des bâtiments communaux. A noter que MM. Roger Sallel et Jacques Girardin, précédemment arrêtés et inculpés, ont aussi appartenu à la C.E.G.M

JEAN CONTRUCCI.

FAITS ET JUGEMENTS

Nominations de magistrats

Au terme du Conseil supérieur de la magistrature que présidait le 1er juillet M. Mitterrand ont été rendues publiques les nominations suivantes : M. Fernand Joubrel, soixante-trois ans, devient président de la première chambre civile de la Cour de cassation ; M. Jean-Michel Auboin, soixante ans, président de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation ; M. Jean-Paul Léon, soixante et onze ans, président de la troisième chambre civile de la Cour de cassation.

Ont été nommés conseillers à la Cour de cassation : MM. Jacques Massip, Jacques Devouassoud, Paul Didier et François Nérault.

M. Maurice Chanaron, soixante ans, qui était président de chambre à la cour d'appel de Lyon, devient premier président de la cour d'appel de Grenoble. M. Lucien Lassaque, soixante et un ans, président de chambre à la cour d'appel de Montpellier, devient premier président de la cour d'appel d'Angers.

Un psychothérapeute condamné

Un psychothérapeute de Havelu (Eure-et-Loir) a été condamné, jeudi 1er juillet, pour homicide involontaire à trois mois de prison avec sursis et 6 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Chartres. M. Yves Donnars, trente-deux ans, avait animé, en 1979, une séance de psychothérapie de groupe au cours de laquelle un patient était mort.

Ce dernier, Pierre Beaumard, trente-sept ans, qui souffrait d'une psychose grave, avait subi une opération au cerveau. Il n'avait pas supporté la technique du « cocon », un exercice couramment pratiqué en psychothérapie consistant à placer le malade entre deux matelas pour libérer son angoisse. M. Beaumard était mort étouffé.

Les dirigeants d'une société de distribution de meubles sont écroués

Nancy. — Le P.D.G. de la société Gésame, M. Jean Heymann, cinquante ans, et son frère Guy, cinquante-trois ans, directeur de la société, ont été écroués le 30 juin à la prison de Nancy, inculpés d'abus de biens sociaux, de présentation et de publication de faux bilans, de faux et d'usage de faux en écriture de commerce. Bien qu'il soit difficile de chiffrer avec exactitude les détournements de trésorerie, le montant d'une dizaine de millions est le plus souvent avancé.

La société Gésame est une importante société de distribution de meubles dont trois magasins sont installés près de Nancy, à Jarville (Meubles Heymann), à Gondreville et en Moselle à Moulins-lès-Metz, les deux derniers sous *franchising* Atlas. Les détournements effectués par les deux dirigeants ne trouvent pas leur mobile dans une situation financière difficile puisque le dernier bilan de la société laisse apparaître pour les trois magasins une situation commerciale et financière saine.

Début 1981 une restructuration de Gésame avait abouti à la fermeture de deux dépôts-vente à Fameck (Moselle) et à Saulxure-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle) et au licenciement de soixante-treize personnes. Le tribunal de Nancy avait condamné peu après M. Jean Heymann à soixante-treize amendes de quatre mille francs pour licenciement collectif économique sans autorisation. Aussi à l'annonce de la nouvelle de l'arrestation des frères Heymann beaucoup s'interrogent à Nancy sur l'utilité d'avoir procédé à cette restructuration, compte tenu du fait que les abus de biens sociaux se sont étalés sur plusieurs années. Après avoir été interrogés par la section économique et financière du S.R.P.J de Nancy qui mène l'enquête, les épouses des deux hommes ont été inculpées de recel d'abus de biens sociaux et laissées en liberté. — *(Corresp.)*

● *Le sort des deux religieuses françaises disparues à Buenos-Aires.* — Au nom de MM. Antoine Domon et Aimé Duquet, respectivement père et frère des deux religieuses françaises disparues après avoir été arrêtées à Buenos-Aires les 8 et 10 décembre 1977, sœurs Alice Domon et Léonie Duquet, Mes Jacques Miquel et Francis Szpiner se sont constitués partie civile le 30 juin auprès de M. Philippe Texier, le juge d'instruction chargé de l'information ouverte contre X... le 14 mai par le parquet de Paris pour arrestations illégales et séquestrations. Le magistrat a déjà recueilli les témoignages de plusieurs Argentins réfugiés en France, en Suisse et en Espagne qui ont mis en cause le capitaine Alfredo Astiz, fait prisonnier par l'armée britannique après le débarquement en Georgie du Sud et relâché depuis. Interrogé entre-temps par des magistrats britanniques, sur commission rogatoire de M. Texier, le capitaine Astiz avait refusé de répondre.

ÉDUCATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Des professeurs titulaires volontaires seront affectés à des remplacements

Une expérience consistant à affecter des enseignants titulaires à des remplacements dans les lycées et collèges sera mise en œuvre à la rentrée de 1982 (1). Les conditions d'organisation de l'expérience, à laquelle seront réservés cinq cents postes budgétaires (soit 10 % du total des emplois de remplacement), sont précisées dans une note du directeur de cabinet de M. Savary, publiée au *Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale* du 1er juillet.

La création de ces postes — qui ne pourront en aucun cas être utilisés pour des enseignements à caractère permanent — résulte de la transformation de crédits de suppléance. Les enseignants titulaires affectés à des postes de remplacement seront des volontaires. L'expérience concernera cette année un nombre limité de disciplines (lettres, mathématiques, langues vivantes et éducation physique.)

Les titulaires remplaçants assureront en priorité les remplacements de « moyenne durée » : deux à vingt semaines. La mobilité de ces personnels pourra être plus grande que celle des autres enseignants exerçant des remplacements (maîtres auxiliaires, adjoints d'enseignement). « *En aucun cas,* ajoute la note de service, *il ne pourra être fait appel à des maîtres auxiliaires pour pourvoir ces postes* ». En revanche, l'appel de candidatures pourra être élargi aux adjoints d'enseignement nouvellement recrutés ou aux titulaires mis à disposition, à condition qu'ils ne soient pas en formation.

Les recteurs sont invités à choisir, parmi les canditats, « *des enseignants expérimentés ayant si possible déjà exercé dans différentes classes et types d'établissements* », eux-mêmes étant remplacés dans leurs postes — dont ils demeurent titulaires — par des personnels mis à disposition ou, à défaut, par des maîtres auxiliaires reemployés.

Les titulaires-remplaçants bénéficieront d'une « *bonification spécifique de points* » dans leur barème de mutation et percevront des indemnités de déplacement. Quel que soit leur statut, leurs obligations de service seront identiques et calculées en un volume d'heures annuelles, soit cinq cent soixante heures. Ce dispositif ne préjuge en rien la formule qui sera définitivement retenue.

Pour les remplacements de courte durée, la note rappelle les « *possibilités traditionnelles* ». Il est ainsi « *recommandé de prévoir la mise en place, pendant tout ou partie des heures ainsi libérées, d'un enseignement suplémentaire dans une autre discipline ou de toute autre activité pédagogique, en fonction des objectifs pédagogiques de l'établissement* ».

(1) Un corps d'instituteurs titulaires-remplaçants a été créé dans les écoles en septembre 1973.

LES MAITRES AUXILIAIRES :
● Priorité absolue aux réemplois
● Très peu de recrutements

M. Jean-Paul Costa, directeur du cabinet du ministre, demande aux recteurs « *d'exclure le recrutement de nouveaux maîtres auxiliaires et d'assurer aux maîtres auxiliaires en fonction au cours de l'année précédente et ayant donné satisfaction dans leur service des conditions de réemploi identiques à celles de la rentrée 1981* » (1).

Insistant sur la nécessité de limiter strictement le nombre des maîtres auxiliaires rémunérés de façon permanente, M. Costa explique que « *la crédibilité de la politique de résorption de l'auxiliariat ne saurait être assurée à l'égard de l'ensemble des partenaires de l'éducation nationale sans une décélération très nette des recrutements* ». M. Costa fait allusion aux recrutements qui pourraient se révéler quand même nécessaires dans « *certaines disciplines déficitaires* » ; les auxiliaires ainsi engagés devront remplir les conditions pour passer les concours de recrutement. Il est d'autre part précisé qu'en éducation physique et sportive tout recrutement de maître auxiliaire est interdit.

(1) Note de service publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 24 juin.

Au congrès des institutrices d'école maternelle

« Les rythmes de vie inhumains auxquels sont soumis tant de jeunes enfants »

De notre correspondant

Rennes. — « *Aider les enfants à réaliser leurs potentiels* », tel est l'objectif réaffirmé à l'occasion du cinquante-cinquième congrès de l'Association générale des institutrices des écoles maternelles et des classes enfantines (AGIEM), qui a réuni trois mille participants du 28 au 30 juin à Rennes. « *Nous devons éduquer le regard des enfants et provoquer leur questionnement sur les réalités qui les entourent* », a déclaré Mme Marie-Claire Rolland, inspectrice générale de l'éducation nationale, en présentant les conclusions du congrès.

Insistant sur l'importance du jeu et de l'action dans l'éducation des jeunes enfants, Mme Rolland a estimé que ceux-ci ne devaient pas être trop faciles : « *Il importe que chercher et trouver ait un sens et que vaincre ait une dimension de récompense et de satisfaction.* »

Parmi les thèmes étudiés à Rennes, celui des rythmes scolaires avec cette suggestion de M. Hubert Montagner, professeur au laboratoire de psycho-physiologie de Besançon : « *Des périodes scolaires de sept semaines, séparées par des petites vacances d'une durée de deux semaines.* » Mme Andrée Bertin, de Besançon, qui quittait la présidence de l'AGIEM, où lui succède Mme Jeannette Moerel, de Sélestat (Bas-Rhin), a attiré l'attention des congressistes sur « *les rythmes de vie inhumains auxquels sont soumis tant de jeunes enfants et qui sont étroitement liés aux horaires de travail de leurs parents : ils en sont le décalque* ».

Elle a aussi évoqué le chômage, qui n'est pas sans influence sur les jeunes enfants : « *Assister deux millions de chômeurs dont la santé physique et morale se dégrade dans l'inaction et le sentiment de leur inutilité, alors que ceux qui sont au travail ont des horaires qui les privent d'une vie personnelle sensée et les empêchent d'élever leurs enfants dans de bonnes conditions, c'est une absurdité criante.* »

CHRISTIAN TUAL.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur d'Autriche auprès de l'O.C.D.E. et Mme Peter Jankowitsch ont donné une réception jeudi au château de la Muette à l'occasion de leur départ.

Décès

— Alger, Philippeville, Montpellier.
M. Paul ANGLADE,
magistrat honoraire,
a la douleur de faire part du décès de sa chère épouse,
Renée,
née Vitale,
survenu dans leur cinquante-quatrième année de mariage.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu le 30 juin 1982, à Montpellier, dans l'intimité et l'affection familiale.
« Résidence de May », (bât. A, n° 6),
179, rue du Fesquet,
34100 Montpellier.

— La Maison Pierre Balmain
a la douleur de faire part du décès de
M. Pierre BALMAIN,
survenu le 29 juin 1982.
La cérémonie religieuse aura lieu à Saint-Pierre de Chaillot (avenue Marceau, Paris-8e), le lundi 5 juillet, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Maison Pierre Balmain.

— Mme F.H. Berny,
son épouse,
Monique et Pierre Legrand,
Hélène et Henri Bonnet,
Odile et Jean Morin,
Brigitte et Marcel Dumas,
Marie-Françoise et Jean-Claude Vincent-Falquet,
Louis et Claudette Berny,
ses enfants,
Ses dix-huit petits-enfants,
Et tous les siens,
ont la douleur de faire part du décès du
général François-Henri BERNY,
commandeur
de la Légion d'honneur,
rappelé à Dieu, le 29 juin 1982, à l'âge de quatre-vingt-un ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Saint-Georges-Nigremont (Creuse).
Priez pour lui.
40, rue Joliot-Curie.
69005 Lyon.
[*Le Monde* du 2 juillet.]

— Mlle Marguerite Bolo,
M. et Mme Jacques Bolo,
Sœur Geneviève Bolo,
M. et Mme Anicet Sénéchal,
Mme Hélène Bolo,
M. et Mme Pierre Bolo,
M. Roland Assathiany,
Mme Madeleine Legrand,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Bolo et Lucas,
font part du décès de
Jean BOLO,
comédien.
L'inhumation aura lieu le lundi 5 juillet 1982, à 16 h. 15, au cimetière de Bagneux-Parisien (entrée principale, 45, avenue Marx-Dormoy, 92000 Bagneux).
Cet avis tient lieu de faire-part.
22, rue de la Tombe-Issoire.
75014 Paris.

— Mme Georges Bouez, née Gilardi, et sa famille,
M. Fateck Bouez et sa famille,
Le professeur Albert Bouez et sa famille,
M. Nouhad Bouez et sa famille,
Mme Najla Mereb et sa famille,
Mme Alice El-Saad et sa famille,
Mmes Zahia et Adèle Bouez,
Mme Wadith Bouez,
ont le regret de faire part du décès de
Maître Georges BOUEZ
leur époux, frère et beau-frère, survenu le 29 juin 1982.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 juillet 1982, à 14 heures, en l'église Notre-Dame du Liban (17, rue d'Ulm, Paris-5e), où l'on se réunira.

Nos abonnés bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Marguerite Chamming's
Mme Odette Pain,
M. et Mme Patrick Chamming's
M. et Mme Gérald Chamming's,
et leurs enfants,
M. et Mme Christophe Chamming's,
Frédérick, Gaële et Indrick Chamming's,
ont la douleur de faire part du décès de
Willy CHAMMING'S,
survenu brutalement le 27 juin 1982, dans sa soixante et unième année.
Les obsèques auront lieu le mardi 6 juillet 1982, à 9 h. 30, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La direction,
Les conseillers de formation,
Les animateurs,
Et tout le personnel du CNOF,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Willy CHAMMING'S,
psychosociologue.

— Le Père Maurice Philippe DAGONET (o.p.),
a été rappelé à Dieu, le 1er juillet 1982, à l'âge de soixante-deux ans.
Ses funérailles seront célébrées le lundi 5 juillet, à 11 heures, en l'église conventuelle de l'Annonciation (222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e).
De la part :
Du Père provincial des dominicains de la Province de France,
Du Père prieur et des religieux du couvent de l'Annonciation,
De sa famille.

[Né le 25 août 1919 à Châlons-sur-Marne (Marne), le Père Philippe Dagonet (dont le nom de baptême était Maurice) avait été ordonné en 1950. Dominicain, aumônier des artistes, il fut pendant dix-huit ans animateur de l'émission télévisée dominicale « Le Jour du Seigneur ». Il accomplit cette tâche avec beaucoup de ferveur et dut faire preuve, durant la période post-conciliaire, de courage pour défendre ses convictions. Le Père Dagonet avait aussi collaboré à « la Croix ». Spécialiste des questions bibliques, il laisse divers ouvrages.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Roland DEVAUGES,
survenu le 29 juin 1982, à Paris.
De la part de :
Mme Roland Devauges,
son épouse,
Mme Louis Devauges,
sa mère,
M. Jean-Denys Devauges,
son fils.
L'inhumation aura lieu le lundi 5 juillet, à 14 h. 30, au cimetière de Chazeuil, 58700 Prémery.
8, chemin Scribe,
92190 Meudon-Bellevue.

— Le docteur et Mme Claude QUETIN, ses parents,
Hélène, Emmanuel, Elisabeth, Paul, Etienne et Marianne, ses frères et sœurs,
Tous les parents et amis,
ont la douleur d'annoncer la mort accidentelle, à l'âge de vingt ans, de leur très cher
Gilles,
survenue le 26 juin 1982.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, à Villeneuve-de-Chavagné.
Il n'a pas été envoyé de faire-part.
« Les Terrasses »,
79028 Niort.

Remerciements

— M. et Mme Christian Choquet et leurs enfants,
M. et Mme Michel Niro et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
Le conseil d'administration de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.),
remercient chaleureusement toutes les personnes, amis et camarades, qui ont témoigné leur sympathie et attachement lors du décès de
M. JULIEN Jacques,
président-délégué
de la F.N.D.I.R.P.

Anniversaires

— En ce jour, 2 juillet 1982, qui serait celui de son soixante-dix-huitième anniversaire,
Son épouse et ses enfants rappellent à tous ceux qui l'ont connu et estimé le souvenir de
Maurice LARROUTIS,
ancien élève de l'E.N.S.,
agrégé de lettres,
professeur honoraire,
décédé subitement le 31 décembre 1981.
23, rue Carnot,
84000 Avignon.

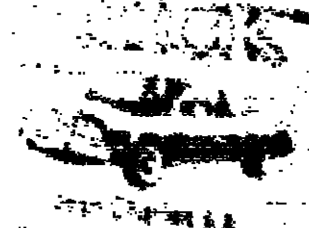
Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université Paris-V (René-Descartes), vendredi 2 juillet, à 14 heures, amphithéâtre E.-Durkheim, Mlle Janine-Josette Zarka : « Conseil et psychologie paradoxale ».

— Université de Reims, samedi 3 juillet, à 14 h. 30, salle du conseil, M. Ngoy Nduba : « Le principe de l'intangibilité des frontières africaines issues de la décolonisation »

— Université Paris-II, samedi 3 juillet, à 9 heures, salle des commissions, Mlle Joëlle Simon : « Le commerce international des céréales ».



LA DOUZIÈME COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Éclaboussures

Pas facile, la tâche de la presse au Mundial. D'abord, parce que six mille deux cents accréditations ont été accordées. Allez demander un rendez-vous particulier ! C'est démesuré, quels que soient l'importance de l'événement et son intérêt public. Ensuite, parce que jamais les rapports entre sportifs et organisateurs, d'une part, et journalistes, d'autre part, n'ont été aussi *tendus*.

Le surnombre et la surenchère y sont pour beaucoup. Chacun veut faire, comme il est compréhensible, son métier, mais on s'est trop déchaîné, pour ne parler que de la presse européenne, à propos de tout et de rien.

Du coup, une animosité s'est installée et l'on se boycotte mutuellement, dans les délégations belge, italienne, autrichienne, voire espagnole. Dans l'entourage des équipes de France, de R.F.A., d'Angleterre, le climat est à peine plus serein.

Trop, c'est trop, quand chaque vedette du football a des vapeurs de diva, quand chaque dirigeant veut qu'on déploie un tapis rouge sous ses pas, quand trop de journalistes trempent indifféremment leur plume dans l'ambroisie ou dans la fiente, étalant la vie privée, le jardin secret de l'un, arrosant l'autre de myrrhe et d'encens. D'un côté, le refus exacerbé de toute critique, de l'autre, la recherche effrénée du scandale.

Il est peut-être facile de renvoyer tout le monde dos à dos. Mais il faut savoir que le Mundial, plus encore que les Jeux olympiques, constitue un microcosme. On vit, pendant un mois, dans la promiscuité. Le sport de haute compétition a engendré ces excès-là. Le malheur est que les éclaboussures rejaillissent, *via* les médias, sur tout le monde. Que faire ?

MICHEL CASTAING.

Les sélections de l'Europe de l'Est : désavantagées, mais toujours présentes

De notre envoyé spécial

Barcelone. — La capitale de la Catalogne s'est mise à son tour à l'heure brésilienne. Les ramblas, le rendez-vous préféré des flâneurs, vivent jusqu'à une heure avancée de la nuit au rythme des « torcitas ». C'est là que s'achetèrent, dix fois leur prix, au marché noir, les précieux billets pour l'entrée en scène des Brésiliens contre les Argentins, ce vendredi, dans un stade de la Sarria, bien exigu, pour un tel événement, avec ses 44.000 places.

Les Barcelonais ignorent presque la présence discrète, dans leur ville, des trois autres sélections qui se disputent aussi une place en demi-finale. Pour les adieux de la Belgique à la Coupe du Monde, contre l'Union soviétique, jeudi 1er juillet, le stade du Nou Camp, même réduit à cent mille places pour les besoins de la presse, était aux trois-quarts vide. Les organisateurs craindraient même, financièrement, le pire pour la dernière rencontre du groupe entre l'Union soviétique et la Pologne, si les aspects extra-sportifs de ce match ne suscitaient pas une certaine curiosité.

Partout en Occident, les footballeurs de l'Est, dont la réputation n'égale pas celle de leurs compatriotes d'autres disciplines olympiques, ne provoquent pas en effet un grand engouement populaire. Aucune de leurs équipes nationales ou de clubs n'a réussi à inscrire son nom au palmarès de la Coupe du Monde ou de la Coupe d'Europe des champions. Ces échecs répétés peuvent sembler d'autant plus surprenants que la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie ou la Yougoslavie ont, de tout temps, été des pépinières de joueurs de grande valeur, très appréciés des clubs occidentaux.

Nul n'a oublié, par exemple, l'extraordinaire équipe de Hongrie, avec *Puskas, Kocsis, Czibor ou Hidegkuti*, qui fut la première à triompher de l'Angleterre à Wembley en 1953. Invaincue durant quatre années, pendant lesquelles elle avait disputé trente-deux matchs, dont vingt-huit victorieux, marquant cent quarante-quatre buts et n'en concédant que trente-quatre (soit un score moyen de 4-1 par rencontre), elle avait pourtant échoué en finale de la Coupe du Monde 1954 contre l'Allemagne (2-3), qu'elle avait battue 8 à 3 au premier tour.

Les soviétiques, qui restaient sur vingt-trois matchs sans défaite, *avant leur échec discutable contre le* Brésil (pour les deux pénalties refusés) connaîtront-ils un meilleur sort ou leur manquera-t-il encore quelque chose pour accéder enfin à la consécration ? Le bilan de pays de l'Est au premier tour n'incitera pas à l'optimisme puisque, sur les quatre équipes européennes éliminées, se trouvaient la Hongrie, la Tchécoslovaquie et surtout la Yougoslavie.

Au niveau de la préparation des équipes nationales, les sélections de l'Est sont pourtant loin d'être handicapées par rapport à leurs rivales occidentales. Les longues trêves hivernales sont le plus souvent mises à profit pour effectuer des tournées à l'étranger qui parfont la cohésion et rapportent des devises fortes.

Polonais contre soviétiques

Ces sélections ne manquent pas non plus de joueurs d'expérience. Les Tchécoslovaques alignaient, au premier tour contre la France, cinq de leurs champions d'Europe 1976. La Polognecompte également, dans ses vingt-deux sélectionnés, cinq éléments qui ont déjà participé aux coupes du monde en 1974 et 1978. *« C'est une question de professionnalisme,* explique Josef Venglos, l'entraîneur tchèque. *Les jeunes se révèlent plus tôt en Occident parce qu'à l'âge de seize ans ils sont déjà professionnel. Ils vivent en fonction de leur future carrière de footballeur. Chez nous, le système d'éducation est le même pour tous. Un jeune doit aller à l'école et étudier une bonne partie de la journée. Sa maturité de footballeur vient plus tard »*. Mais ces joueurs, une fois passée la trentaine, ne perdent-ils pas, inconsciemment, une partie de leur ambition ?

La différence avec les professionnels occidentaux se situerait surtout au niveau de la motivation. La plupart des sélectionnés des pays de l'Est affirment n'avoir pas discuté de leurs primes avant de venir en Espagne. *« Porter le maillot national est déjà un très grand honneur »*, souligne Josef Venglos. Mais cet honneur n'est-il pas plus motivant encore, quand il s'accompagne de plusieurs dizaines de milliers de francs pour les matchs décisifs ?

L'environnement des grandes compétitions ne favorise pas non plus les sélections de l'Est. Ce ne sont pas les quelques centaines de supporters discrets qui peuvent les *encourager efficacement* et moins encore influencer l'arbitrage. Le refus de siffler des pénalties qui sont manifestes pour les Soviétiques peut en témoigner. Malgré ce contexte, peu favorable, la Pologne ou l'Union soviétique joueront en demi-finale, jeudi 8 juillet.

Plus brillante et moins constants, à l'image de Zbigniew Boniek, auteur des trois buts de son équipe contre la Belgique, les Polonais rencontreront sans doute la plus forte sélection de *l'histoire du football soviétique*. Constantin Beskov, le sélectionneur, a, semble-t-il, renoncé à retenir les meilleurs footballeurs des quinzes républiques, *pour bâtir, à l'image de* l'équipe de France stéphano-bordelaise, un ensemble à partir des Dynamo de Kiev (cinq joueurs) et de Tbilissi (quatre) complétés par deux éléments du Spartak de Moscou.

La cohésion et les automatismes de jeu plaideraient plutôt en faveur de l'Union soviétique qui aligne, de surcroit, des joueurs de grand talent comme Oleg Blokhine l'ex-premier violon de Kiev devenu chef de l'orchestre rouge, le défenseur Alexander Tchivadze ou le buteur Ramaz Chenguelia. Reste à connaître le degré de motivation de certains polonais qui, à l'instar de Boniek, n'ont jamais caché leur attachement à Solidarnosc et auront sans doute de leur côté le public de Barcelone.

GÉRARD ALBOUY.

SCIENCES

Les débuts du ministère de la recherche et de l'industrie

Les cartons d'invitation portaient : « Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie vous prie d'assister à la réception qu'il offrira pour l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France ». Mais c'est le ministre de la recherche et de l'industrie qui accueillait ses invités et c'est bien de lui qu'on attendait quelques indications sur son activité future.

Qu'en-est-il de l'organisation du cabinet ? M. Louis Gallois reste directeur. M. Roland Morin, qui était chargé de mission auprès du ministre garde le même titre. il avait supervisé la préparation de la loi d'orientation et de programmation ; il en suivra l'application, lourde tâche : « il faudra des années pour la faire passer dans la vie ». *M. Loïc Le Floch-Prigent, qui dirigeait le cabinet de M. Pierre Dreyfus à l'industrie, est lui aussi chargé de mission auprès de M. Chevènement. Il retrouve en M. Roland Morin un homme avec lequel il a longtemps travaillé à la délégation générale à la recherche scientifique et technique.*

Quant au ministère dont il a la charge, M. Chevènement le voit « par grands blocs ». *Pour l'un de ceux-ci, la recherche,* « un édifice a été construit ». *Pour les autres.* « énergie, industrie... il faudra voir ». *Sans doute verra-t-on vite. Les derniers invités n'étaient pas partis que M. Chevènement s'était isolé sous les ombrages du jardin de l'hôtel de Clermont pour parler avec M. Edmond Hervé, ministre délégué chargé de l'énergie.*

MAURICE ARVONNY.

Un fiasco économique

(Suite de la première page.)

Mystère, en effet, de ces stades à moitié vides quand, officiellement, les places sont toutes vendues ; mystère de ces labyrinthes parallèles où se sont égarés des milliers de billets.

Pour autant, ce problème, qui agace les autorités et choque le pays, n'est guère qu'un symptôme. L'interrogation est plus vaste: Et si l'Espagne avait manqué ce Mundial ? Si elle était passée réellement à côté du légitime profit touristique, financier, et peut-être plus que tout, du bénéfice en relations publiques qu'elle pouvait en espérer ?

Des attaques virulentes de la presse espagnole aux questions écrites adressées au gouvernement par plusieurs députés, socialistes notamment, tout contribue à le confirmer, même si les chiffres, connus de façon officieuse, ne permettent pas de le prouver formellement. Quelques jours avant l'ouverture des épreuves, un journaliste de l'Agence France-Presse avait recueilli une déclaration de M. Miguel Angel Martinez, représentant du Parti socialiste et ouvrier espagnol (PSOE). Celui-ci, pour caractériser l'épreuve à venir, le *« Mundial des multinationales »*, avait dit : *« Le projet de la FIFA* [Fédération internationale de football association], *tout à fait légitime en ce qui la concerne, est d'organiser un grand festival de football-spectacle au profit de diverses multinationales dont elle est l'instrument ; je veux notamment parler d'une multinationale d'équipements sportifs. La Fédération espagnole n'est que la succursale de la FIFA, mais le gouvernement aurait dû infléchir le projet dans un sens plus favorable aux intérêts nationaux et populaires de l'Espagne. »*

Là est effectivement tout le problème d'une compétition écartelée entre les intérêts de plusieurs grandes sociétés internationales et les investissements du pays organisateur, entre les bénéfices des unes et les risques courus par l'autre. Tout se passe comme si la Coupe du monde était une épreuve planétaire jouée, de façon circonstancielle et tout à fait secondaire, en Espagne, un grand show universel à double visage.

Deux marchés

A cela une raison fondamentale : la présence parallèle et permanente de deux marchés, de deux publics. *L'un, immense, un milliard et demi* de téléspectateurs ; l'autre, nécessairement limité, quelques centaines de milliers de spectateurs. Deux marchés qui se chevauchent et qui, de ce fait, créent une confusion d'intérêts aboutissant à une série de conflits virulents.

Au centre, un personnage, M. Raimundo Saporta. Homme d'affaires, ancien trésorier du Real de Madrid, ex-directeur de la radio-télévision espagnole, M. Saporta a été nommé, le 29 novembre 1978, *par décret royal, président du Co*mité royal espagnol d'organisation de la Coupe du monde. Ce comité est composé notamment de représentants du gouvernement, du ministère du tourisme, du secrétariat d'État aux sports, etc., mais aussi de membres de la Fédération espagnole de football, dont son président, M. Pablo Porta.

M. Raimundo Saporta a les pleins pouvoirs et le fait savoir : *« Je n'ai qu'un seul chef, le roi »*, affirme-t-il, et il dira sa conviction de faire de la Coupe du monde une affaire rentable : *« Quand tout sera fini, je donnerai au roi un chèque de 1 000 millions de pesetas. »*

Il va donc, de façon très dirigiste et fort de ses pleins pouvoirs, procéder à la répartition des deux « Mundial », celui de l'extérieur et celui de l'intérieur.

Pour l'extérieur, le *comité* d'organisation passe avec une société, la West Nally, une série d'accords commerciaux. La West Nally, société à capitaux suisses, allemands et britanniques basée à Monaco, et dont, jusqu'à une date récente, l'actionnaire majoritaire était la firme Adidas, obtient, *grosso modo*, l'exclusion de la commercialisation publicitaire. Une de ses sociétés filiales, Rofa Sports Merchandising, a l'exclusivité des contrats publicitaires et conclut différents contrats avec plusieurs multinationales, une dizaine au total. Celles-ci seront représentées par des panneaux publicitaires sur les dix-sept stades espagnols pour une somme équivalant à *18 millions de francs par société*.

Une autre filiale, le Consortium mondial de télévision, a l'agrément de la FIFA et du Comité royal pour la gérance des droits des radios et des télévisions. Enfin, West Nally crée, à parité avec la Fédération espagnole de football, une société, Ibermundial, chargée de l'exploitation des symboles de la Coupe du monde, ces petits logos publicitaires présents désormais sur toutes les grandes compétitions sportives. Le marché est important car plus de quatre-vingts sociétés vont, au prix fort, faire figurer Naranjito, la petite orange mascotte de l'épreuve, et différents symboles sur leurs produits.

Grogne généralisée

Pour l'ensemble de ces opérations, la West Nally ou ses filiales auront investi environ 350 millions de francs. Elles pourraient, selon des chiffes nécessairement approximatifs, escompter un bénéfice net de *100 à 150 millions de francs*.

Ce problème réglé, sans que l'on sache toujours, dans ces différentes tractations, les parts revenant à la FIFA, à la Fédération espagnole ou au comité organisateur, il restait l'autre aspect : l'exploitation du Mundial en Espagne.

L'organisation d'une telle épreuve, par la *multiplicité* des investissements, coûte extrêmement cher. Sans que l'on ait pu avoir confirmation officielle de ces chiffres, il semble que le budget primitif, 500 millions de francs environ, ait été largement dépassé pour atteindre environ 1,3 milliard de francs. De là, probablement, la création en mai 1982 de la commission de surveillance gouvernementale présidée par le vice-premier ministre, M. Rodolfo Martin Villa. De là aussi les recours répétés à de nouvelles subventions par le biais de trois tirages spéciaux de la Loterie nationale. De là enfin la nécessité pour le comité d'organisation, de rentabiliser au maximum l'exploitation touristique du Mundial.

Dans ce sens, le comité devait passer un autre accord d'exclusivité avec une société créée pour la circonstance, Mundiespaña. Cette *société, regroupement de quelques* puissantes agences de voyage et de chaînes hôtelières, va d'abord se réserver et payer comptant à la FIFA 50 % des billets d'entrée sur les stades, environ un million deux cent cinquante mille billets. Ensuite, elle va s'efforcer de revendre ces billets accompagnés de forfaits de séjour à des prix prohibitifs. C'est-à-dire dissuasifs.

Selon les prévisions du secrétariat d'État au tourisme, cette Coupe du monde devait rassembler environ un million trois cent mille supporters étrangers. L'Espagne espérait même, grâce à cette affaire, battre son record : 40 129 801 touristes venus en 1981, qui ont laissé une recette de 27,6 milliards de francs.

Entre la nécessité et la réalité, il y a une marge. A trop vouloir rentabiliser ce Mundial, Mundiespaña l'a très probablement tué. Là encore, des chiffres non officiels, mais crédibles, font état d'un échec total. De deux cent cinquante mille à trois cent mille supporters seulement seraient venus en Espagne pour les épreuves. Mundiespaña n'aurait réussi à revendre que cinq cent mille billets d'entrée. Le reste, payé mais non vendu, n'a pas été racheté par la *Fédération espagnole. Contrairement* à ce qui a été affirmé par Mundiespaña, la Fédération s'est contentée de reprendre les billets d'entrée pour les matches les plus commerciaux. C'est-à-dire ceux concernant l'équipe espagnole, et bien sûr la finale.

Cette situation explique la grogne généralisée de l'industrie touristique espagnole, les risques de faillites encourus par quelques agences de voyage, la virulence des affrontements entre partenaires : Mundiespaña et *la Fédération s'accusent* aujourd'hui mutuellement de malversations. Elle explique aussi la dernière fuite en avant de Mundiespaña, la tentative d'organisation, aussi filandreuse que le reste, d'un Mundial culturel.

Et elle annonce, sans doute, quand viendra l'heure des vrais comptes, une crise économique et politique en Espagne. Dans un pays qui compte aujourd'hui deux millions de chômeurs, une dette extérieure en 1981 de 2 500 milliards de pesetas, *un déficit budgétaire* de 750 milliards de pesetas et un déficit de la balance commerciale de 1 067 milliards de pesetas, ce Mundial ne pouvait être qu'une chance *ou un luxe dangereux*.

PIERRE GEORGES.

LES RÉSULTATS

Jeudi 1er juillet

Groupe A

A Barcelone : U.R.S.S. bat Belgique 1-0.

Classement : 1 - Pologne et U.R.S.S. (1 match) 2 points ; 3 - Belgique (2 matches) 0 point. La Belgique est éliminée.

Groupe D

A Madrid : Irlande du Nord et Autriche 2-2

Classement : 1 - France (1 match) 2 points ; 2 - Irlande du Nord (1 match) 1 point ; 3 - Autriche (2 matches). 1 point. L'Autriche est éliminée. Pour être qualifiée, la France devra, dimanche, battre l'Irlande du Nord ou faire match nul.

TENNIS

AU TOURNOI DE WIMBLEDON

Gerulaïtis et Wilander battus

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Les plats les plus consistants de la nouvelle cuisine du tennis-dollar étaient servis jeudi 1er juillet sur des courts annexes. Particulièrement le court 2 où fut disputé le quart de finale Edmondson-Gérulaïtis. Ce terrain est le cauchemar des joueurs. Non seulement la concentration y est presque *impossible en raison du brouhaha en*vironnant, mais encore la surface irrégulière réserve toujours de faux rebonds.

Avec sa calvitie prononcée et ses cuisses d'haltérophile, l'Australien, âgé de vingt-huit ans, qui fut champion à Melbourne en 1976 et qui se maintient dans les vingt meilleurs joueurs mondiaux, a en effet provoqué la sensation du jour et pour tout dire de la décade. Gérulaïtis avait fait jusqu'alors la plus forte impression contre le Tchécoslovaque Smid et l'Américain Tanner notamment.

Le New-Yorkais parut bien parti pour aligner une huitième victoire consécutive sur l'Australien, lorsqu'il mena 3-0 dans la première manche. *Puis, brusquement, son jeu de Stradivarius* devint un horrible crincrin : ses passing-shots furent régulièrement cinq centimètres hors des lignes et, à la volée, la balle resta collée au bout de sa raquette.

L'Américain retrouva ses sensations pendant la seconde manche où il prit trois fois le service de l'Austra*lien, perdant néanmoins l'un des* siens. Mais, dans les deux dernières manches, la poisse recommença. Deux retours d'Edmondson achevèrent de mettre la tête sous l'eau au milliardaire lituanien (7-6, 3-6, 6-4, 6-3).

Le tic de Teacher

Brian Teacher qui, pour un huitième de finale, avait les honneurs du court 1, le plus rapide de l'avis général, est également d'origine lituanienne. Et il a un tic tout aussi étrange que celui de Gérulaïtis pour servir : il tient sa raquette comme une canne à pêche et donne des coups de poignet comme pour ferrer un poisson. Or il avait précisément un gros au bout de sa ligne ce jeudi : Mats Wilander, le jeune champion de Roland-Garros..

Le Suédois ne nourrissait pas de folles ambitions en venant à Londres. *Il avait annoncé qu'il lui faudrait au* moins deux ans pour adapter au gazon son jeu ultra-défensif qui a fait merveille sur la terre battue de la porte d'Auteuil. Borg ne procéda pas différemment, qui conquit son premier titre à Wimbledon deux ans après avoir triomphé à Paris.

Aux tours précédents, Wilander n'avait pas eu d'adversaires à sa mesure. En revanche, Teacher était un bon étalon. Champion d'Australie en 1980, le Californien est le prototype du joueur sur herbe : la foudre au service, l'envergure au filet. Deux conditions insuffisantes mais nécessaires pour réussir à Wimbledon.

Wilander, qui avait battu Teacher en deux sets au début de l'année à *Bruxelles, en a fait l'expérience au* cours du match qu'il perdit cette fois 6-4, 6-4, 6-3. A chacune des trois manches, l'Américain réussit à gagner un de ses services sans que le Suédois fasse le moindre point. Au reste, celui-ci fut dans la quasi-incapacité de passer ou de lober le 17e joueur mondial qui, en montant au filet, fermait complètement les angles d'attaque de Wilander.

L'Américain dont la silhouette rappelle les caricatures de Don Quichotte n'avait pas été plus à son avantage *depuis le début du tournoi* : cent trente-trois jeux lui avaient été nécessaires pour parvenir en huitième de finale.

Connors qui eut droit au « Centre court » pour son quart de finale contre Gene Mayer n'eut guère plus de soucis (6-1, 6-2, 7-6), pour gagner le droit de disputer une demi-finale contre Edmondson.

ALAIN GIRAUDO.

culture

DANSE

LES JOURNÉES CHORÉGRAPHIQUES DE HAMBOURG

Stravinsky non stop

L'intense activité déployée par John Neumeier à la direction du ballet de l'Opéra de Hambourg, trouve son épanouissement dans les « Journées chorégraphiques » centrées chaque année sur un thème différent. C'est l'occasion d'inviter d'autres créateurs et de tenter d'élargir le goût d'un public inconditionnel qui aurait tendance — le même phénomène se produit à Bruxelles avec Béjart — à réduire la danse aux seuls ballets de Neumeier.

Étalées sur une quinzaine de jours, ces manifestations se terminent par un non stop, de six heures du soir à minuit, où toutes les compagnies invitées, réunies sur la scène de l'Opéra, sont littéralement couvertes de bouquets lancés de tous les points de la salle. Tout au long de la soirée, John Neumeier, micro en main, vient expliquer la genèse des ballets programmés dans des termes simples, précis, très appréciés des spectateurs.

Ceux-ci ont été préparés tout au long de la saison par des répétitions publiques, des « portes ouvertes », des ateliers consacrés aux essais chorégraphiques et même des interventions de Neumeier à la télévision. Il a aussi obtenu, depuis un an, de disposer d'une seconde scène — l'ancien théâtre d'opérette du Reeperbahn — où il donne des représentations qui touchent un public populaire. Son prochain objectif : accueillir Pina Bausch à Hambourg, ce qui n'est pas une mince affaire lorsqu'on connaît le côté bourgeois et conservateur de la ville.

Ces Huitièmes journées, qui se sont achevées le 27 juin, étaient placées sous le signe de Stravinsky, dont la musique est étroitement liée à la création chorégraphique. Non seulement elle est associée à une période brillante des Ballets russes de Diaghilev, mais elle a aussi inspiré de nombreuses productions de Balanchine. Aujourd'hui encore, par sa riche palette orchestrale, sa complexité rythmique, elle attire de jeunes chorégraphes comme Pina Baush, Christopher Bruce, Jiry Kylian ou Douglas Dunn.

Faute de pouvoir inviter le New York City Ballet, John Neumeier a fait appel à la filiale balanchinienne de l'opéra de Zurich dirigée par Patricia Neary. Elle a présenté l'âpre capriccio pour piano et orchestre, Les Rubis, *joliment enlevé par deux modèles réduits, Élise Flagg et sandor Nemethy ; un extrait d'*Apollon Musagète, *dansé par une Collen Neary très « victorienne », et une sorte d'hatlète de plage sans aucun style, Reda Sheta, tandis que deux danseurs de Hambourg, Robyn White et François Klaus conservaient à* Agon *son caractère d'épure.*

C'était l'occasion aussi de rendre hommage à John Cranko — qui fut le maître de Neumeier — avec Jeu de cartes, *interprété par la troupe de Stuttgart, épaulée par max Midinett en facétieux joker. Ce ballet paraît cependant assez cahothique : raisonnablement, on peut préférer celui de Janine Charrat.*

La génération des jeunes chorégraphes était représentée par l'Américain Lar Lubovitch, avec une version des Noces *très mouvante, et inspirée de l'original de Nijinska où se distingua Sylvie Bayard. L'Argentin Oscar Araïz proposait sur* Ebony Concerto *une chorégraphie un peu facile façon « cartoons », qui joue sur les tailles contrastées de quatre danseurs genèvois. Un extrait du* Baiser de la fée *de Neumeier mettait en valeur son sens de la composition classique, sans qu'on y retrouve cependant la distanciation de la version balanchinienne. Il faut une étoile pour ce genre de ballet ; on en avait invité une, Marcia Haydée, la seule peut-être aujourd'hui avec Plissetskaïa à pouvoir doser ses effets jusqu'au sublime.*

Plusieurs créations étaient à l'affiche. Gigi Caciuleanu, qui représentait la France, est venu monter, à l'intention de la Compagnie hambourgeoise, Les piétons, *sur de courtes pièces de Stravinsky. Il y a donné libre cours à son goût du burlesque et du cocasse dans une suite de petits tableaux de rue à la manière des dessins de Steinberg. Il a eu au moins l'avantage d'intéresser les danseurs et de divertir le public.*

Murray Louis, également sollicité, incarnait la « modern dance ». Il a choisi un montage de musiques montrant les différentes facettes du compositeur, son goût de la mélodie russe aussi bien que son rapport au jazz américain. Les danseurs de hambourg ont eu quelques difficultés à faire leurs, des éléments « préfabriqués », mis au point a New York avec la troupe experte de Murray Louis.

John Neumeier, quant à lui, avait imaginé sur les Suites numéros un et deux, *une pochade,* I.G.O.R., *sorte de portrait des danseurs sous forme de gags où deux invités, Patrick Touron et Shonah Mirk, du Ballet du XXᵉ siècle, se taillèrent un beau succès. La compagnie hambourgeoise, manifestement, n'avait guère eu le temps de répéter cet impromptu composé à la hâte. Mobilisée également par les reprises de deux grands ouvrages, un Malher,* Leib un Leid un Welt und Traum, *et l'admirable* Passion selon saint Matthieu, *ils jetaient leurs dernières forces dans la création finale de ces journées,* Petrouchka, *qui a reçu un accueil enthousiaste.*

Avec ce ballet, Neumeier a renouvelé la performance réussie par Béjart avec le Sacre. *Il a transposé matériellement, charnellement, le thème suggéré par la musique. En gommant l'environnement folklorique russe, il crée à travers un jeu de lignes horizontales et verticales, un univers abstrait noir et blanc, servant d'écrin au trio du clown, du Maure et de la poupée, dont les membres superposés, confondus, font penser aux ondulations d'une étrange fleur marine. Entre le tendre Kaivin Haigen, le sombre Ronald Darden, et Lyn Charles à la technique implacable, un thème cher au chorégraphe et véritablement vécu par une compagnie entièrement à l'écoute de ses sollicitations.*

MARCELLE MICHEL.

★ *La Passion selon saint Matthieu* et *Petrouchka* seront présentés à Paris par le Ballet de hambourg au cours de la saison 1982-1983, du Théâtre de la Ville.

MUSIQUE

AU FESTIVAL D'INDONÉSIE

Les secrets d'une tradition

(Suite de la première page.)

Et cependant la « leçon » que Claude Debussy fut l'un des premiers à percevoir, lorsqu'il découvrit la musique javanaise à l'exposition universelle de 1889, n'a cessé depuis lors de porter ses fruits, à tel point que si les turqueries appartiennent au dix-huitième siècle, les espagnolades au dix-neuvième, les esthéticiens de demain ne manqueront pas de rassembler, sous un vocable qui reste à inventer mais péjoratif à coup sûr, les œuvres de Cage, Messiaen, Xenakis, Boulez, Phil Glass, Stockhausen et tant d'autres, où ils croiront déceler une impardonnable influence indonésienne.

Cela deviendra peut-être un « sujet-bateau » pour examen d'histoire de la musique, mais fort heureusement nous ne serons plus là pour assister à ces errements inévitables. « Vous ne croyez donc pas au progrès ? », dira-t-on... Au contraire : dans cent ans, au lieu de les dénoncer comme on le fait aujourd'hui si légèrement, on rendra hommage aux emprunts faits à un folklore espagnol en voie de disparition par des compositeurs du siècle dernier qui en avaient saisi la richesse, et qui ont su le transformer pour l'intégrer à leur propre langage puisque l'art commence où s'arrête l'aveugle fidélité au modèle.

L'espèce de fascination qu'exercent les musiques de Bali et de Java sur les compositeurs occidentaux s'explique par la complexité d'une polyphonie réalisée principalement sur des jeux de cloches retournées, des gongs, des métallophones et (sauf à Bali) des xylophones. On a beau savoir qu'il s'agit le plus souvent d'une simple mélodie ornée ou, si l'on veut, d'une superposition de valeurs longues, moyennes, courtes et syncopées, on reste émerveillé par la fluidité et le caractère imprévisible du déroulement. Les pièces purement instrumentales qui servent de préludes aux spectacles offrent des structures moins répétitives que celles qui accompagnent la danse, mais alors le contrepoint des gestes introduit un élément de diversité parfois assez déroutant. En effet, alors que la synchronisation entre les pas, les mouvements du corps ou des doigts atteint une perfection impressionnante, on observe rarement des coïncidences évidentes entre les symétries des gestes et celles que présente la musique. Ce sont deux formes de variations indépendantes et complémentaires liées entre elles par des pulsations communes.

Contrastes

La diversité d'origine de ces spectacles (diversité géographique, les uns venant de Java, d'autres de Bali et de Madura, mais aussi diversité de caractères — danses de temples, danses de palais — contribuait à faire ressortir, à travers les traits communs, la sensibilité dont ils sont le reflet et, à la lumière de différences faciles à observer, les contrastes entre des traditions voisines. Ainsi la musique balinaise semble plus organisée, plus orchestrale, avec des arêtes vives, celle de Java ou de Madure plus mouvante, plus libre. Il reste difficile de percevoir ou s'arrête l'héritage traditionnel et ce qui appartient à notre époque puisque dans la plupart des cas, ces musiciens et ces danseurs travaillent à retrouver un art dont les raffinements les plus subtils n'auraient pas tardé à disparaître sans le témoignage de quelques anciens, mais cette reconstitution est en même temps une recréation et c'est là que se situe sa véritable authenticité.

Il ne saurait être question de décrire des spectacles qui rivalisent entre eux par l'abondance et la richesse des détails. L'un fait oublier l'autre et la place qu'y tiennent le mime, la danse, le chant, obligerait à des développements sortant du cadre étroit de la critique musicale. D'ailleurs, cela ne se raconte pas, il faut le voir, comme il faut observer les relations de connivence qui unissent les musiciens dont l'ensemble, toujours irréprochable, étonne plus encore lors de lentes modifications de tempo ; il faut noter aussi l'attention qu'ils portent aux moindres évolutions des danseurs qui, dans certaines pièces, tiennent lieu de chef d'orchestre et parfois même, comme dans le Jauk de Bali, s'appliquent à mettre en difficulté, par des gestes inattendus, le joueur de tambour chargé de les suivre. Il n'existe décidément rien de comparable en Europe, mais c'est peut-être bien ainsi : l'Orient n'a-t-il pas toujours été le lieu des merveilles ?

GÉRARD CONDÉ.

★ Le Festival d'Indonésie est présenté par l'Association Acanthes. Renseignements : tél. 563-61-51.

Fin des concours du Conservatoire

TROMPETTE. — *Premiers prix :* Pierre Gillet, Alain Longearet, Mauro Maur.

Deuxiemes prix : Dominique Bougard, Thierry Aubier, Bruno Gorce, Maurice Jankowski.

CORNET. — *Premiers prix :* Jean-Bernard Beauchamp, Olivier Sergent.

Deuxième prix : Yvon Welmane.

BASSON. — *Premiers prix :* Sylvain Lhuissier, Jean-Christophe Dassonville, Jean-Michel Javoy.

Deuxième prix : Stéphane Tanguy.

CONTREBASSE. — *Premiers prix :* Thierry Barbe, Vincent Pasquier.

ALTO. — *Premiers prix :* Françoise Gneri, Jacques Chirinian, Tomas Kwaede.

Deuxièmes prix : Nathalie Baudoin, Marc-Olivier Dupin, Laurent Verney.

ROCK

DEFUNKT ET SAX PUSTULS AU BATACLAN

Prévisions déjouées

On a été déçu, un peu, par Sax Pustuls en première partie de Defunkt au Bataclan le 29 juin. Non que le groupe n'ait pas été à la hauteur, c'est juste qu'on s'attendait à plus de fantaisie, plus d'imagination.

Toutes tendances confondues, le groupe de l'ancien saxophoniste de Marquis de Sade avait trouvé une formule excentrique, bien à lui, qui encadrait le jazz, le funk, le rock, dans un format chanson galvanisé et pétillant. Il faisait chanter le jazz, ce qui n'est pas courant, et il le faisait chanter en français avec un travail de voix expressif, cocasse, sur des textes astucieux. La Danse du Marsupilami *était déjà la carte de visite d'un groupe qui promettait de briser pas mal de conventions en France et ailleurs. Au lieu de cela, on a vu des musiciens bavards, qui se laissaient un peu trop aller à la démonstration d'un jazz rock bien maîtrisé mais laborieux.*

Une semaine auparavant, on avait vu en première partie de Tom Verlaine au Palace un autre transfuge de Marquis de Sade : Philippe Pascal, avec son groupe Marc Seberg. C'était la prestation de musiciens qui se cherchent encore, avec des défauts, une absence trop prononcée de lignes mélodiques.

Mais il y avait quelque chose de magique, une dimension dramatique captivante, celle de ce chanteur qui s'impose décidément comme le plus impressionnant en France.

Au Bataclan, on était là pour Defunkt. La salle était pleine pour accueillir le groupe de Joe Bowie, qui s'est séparé de son frère Byron, remplacé par John Mulkein. Là, c'était l'inverse, on avait peur : leur second album, plus « classique » que le premier, semblait abandonner la démarche du groupe new-yorkais, qui consiste à pervertir le jazz par le funk. Une expression qui, pour Bowie, est celle des ghettos des métropoles américaines.

Dès qu'ils sont entrés en scène, on a été rassuré : le groupe n'a rien perdu de sa virulence. La voix de Bowie, un peu à la manière d'Hendrix, est aussi chaude et sensuelle, introduisant avec vigueur un funk rapide, mouvementé et capricieux, tiraillé par des interventions tonitruantes sur des rythmes pressants. Devant tant d'aisance, de succès, il a bien fallu se promettre, une fois pour toutes, d'éviter les idées préconçues.

ALAIN WAIS.

★ Discographie : Defunk chez Phonogram ; Sax Pustuls chez C.B.S.

■ Le scénariste Jean-Pierre Petrolacci et le réalisateur Jean Marbeuf remplaceront à la commission des avances sur recettes deux des membres démissionnaires (*le Monde* daté 13 et 14 juin).

■ Le Centre culturel de Mâcon organise, du 1ᵉʳ au 4 juillet, le premier Festival de théâtre des personnes âgées avec dix-neuf groupes, notamment les Farfadets, dont la moyenne d'âge est de soixante-quinze ans.

THÉÂTRE

LES JOURNÉES DU CONSERVATOIRE

Un courant un peu froid

Plus de trente heures de théâtre, cent comédiennes et comédiens se succédant sur la scène : les journées 1982 du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, du 28 juin au 1ᵉʳ juillet, n'ont pas été une plaisanterie.

Cette année 1982, les étudiants ont présenté leurs travaux classe par classe ; il y a au Conservatoire six professeurs, nous avons donc vu défiler six classes.

Les élèves de Michel Bouquet pratiquent un art assez traditionnel. Leur diction reste nette. Ils semblent éviter une approche trop brûlante de l'œuvre qu'ils interprètent ; ce qui suscite une manière de vide, d'absence, qu'ils comblent avec des jeux de scène parallèles, extérieurs au propos. Une petite personnalité se détache de cette classe, Agnès Dewitte, qui serait peut-être capable de bien jouer des choses comiques avec une juste simplicité.

Les élèves de Pierre Vial ont paru plus libres, moins noués. Ils ont proposé, entre autres choses, une belle présentation du premier acte de *la Mouette*. Florence Marty a donné une Nina très attachante, d'une forte lumière intérieure, et François-Noël Bing un Treplev subtil.

Aucune orientation définie ne semble avoir animé, ou bridé, les natures individuelles des élèves de Pierre Dabauche, qui ont manifesté diligence et réflexion. Recherche inspirée, de Nathalie Epron, sur les *Cantos Pisans* d'Ezra Pound. Dans un texte d'une vitalité merveilleuse, *l'Amour en visite* d'Alfred Jarry, Camille de la Grandville a prouvé une belle gaieté d'imagination.

∴

L'heure la plus détendue, la plus heureuse, de ces journées, nous la devons sans doute aux jeunes élèves de première et seconde année de la classe de Jean-Pierre Miquel, qui ont joué avec un métier léger et sûr, une fraîcheur charmante, un allant et une gentillesse contagieux, un chef-d'œuvre de Marivaux, sa comédie en un acte *les Sincères*.

Interprétation claire, vivante, précise, qui donnait à toucher la richesse entière du texte. Ces bons comédiens s'appellent Françoise Pinkwasser, François Bourcier, Paul Borne, Roch Lafortune, et Zazie Bierme.

Plus posés, plus tacticiens, les élèves de Jacques Lassalle ont donné des mises en scène savantes des *Soldats* de Lentz, du *Woyzeck* de Buchner. Cette classe a un défaut : on y prend le parti de prononcer très bas, de chuchoter, de murmurer, ce qui oblige le spectateur à tendre douloureusement l'oreille, souvent en pure perte. Mais Stéphane Bierry, élève de première année, a su bien se faire entendre, en Prince de Hombourg. Et Dominique Frot, Laurent Rey, Christian Cloarec, ont retrouvé la voix pour jouer avec un vrai talent la pièce de Michel Vinaver *Nina c'est autre chose*. Dominique Frot avait donné quelques minutes plus tôt une interprétation marquante de la Sonia de *l'Oncle Vania* : cette comédienne a une vraie présence, une approche singulière des œuvres, elle est à coup sûr l'une des fortes personnalités de ce Conservatoire.

∴

Il serait difficile de dire son sentiment sur les comédiens de la classe de Claude Régy, car ils ont joué des textes d'une substance très particulière, des textes très « intellectuels », de Pinter, Sarraute, Muller, par exemple. Textes de qualité, en tout cas celui de Nathalie Sarraute, mais qui placent l'acteur dans une situation-limite : il s'agit d'un travail très poussé sur le langage, d'une sorte de modelage technique des paroles, et l'acteur est conduit à manipuler ces paroles comme de loin, les bras tendus, dans un espace mental serré. Anne Lévy, Laurent Ogée, Anne Roussel, Isabelle Janier, Frédéric Bazin, Jean-Luc Porraz, Bruno Madinier, ont accompli ces exercices structurels avec brio et même chaleur, mais ils méritent de vivre l'art de l'acteur dans des conditions plus aérées.

Ces journées ont un peu déçu en un sens, car aucun futur monstre sacré des planches n'y a montré le bout de son nez. Dans l'ensemble des classes se manifestait plutôt un parti pris du travail exact, un peu froid, exécuté d'un peu loin, sans investissement passionné. Oui, c'est la passion qui faisait défaut avant tout, le risque, une certaine folie.

MICHEL COURNOT.

■ RECTIFICATIF : Contrairement à ce que nous indiquions, Maria Blanco et Agnès Denèfle ont obtenu un second *prix, et non un accessit,* lors du concours du Conservatoire (*le Monde* du 25 juin).

INSTITUT

M. LOUIS PAUWELS, CANDIDAT A L'ACADEMIE FRANÇAISE

L'Académie française a enregistré le 1ᵉʳ juillet une nouvelle candidature au siège précédemment occupé par le duc de Lévis-Mirepoix, celle de Louis Pauwels.

[Né le 2 août 1920 à Paris, M. Louis Pauwels a d'abord été enseignant avant de commencer une longue carrière de journaliste qui l'a amené à être actuellement rédacteur en chef du *Figaro Magazine*. Il est l'auteur de romans, d'essais et de pièces de théâtre : *Saint quelqu'un, les Voies de petite communication, M. Gurdjieff, l'Amour monstre, le Matin des magiciens, l'Homme éternel* (ces deux ouvrages en collaboration avec Jacques Bergier), *Lettre ouverte aux Français, Lettre ouverte aux gens heureux et qui ont bien raison de l'être, Président Faust, Blumrock l'admirable, le Mythomane*, etc.

Rappelons qu'après le vote sans résultat du 3 juin dernier, notre collaborateur Bertrand Poirot-Delpech s'est porté candidat à ce siège le 10 juin, suivi le 17 par M. Jean Edern-Hallier.]

● *Le prix Tocqueville*, qui récompense cette année l'écrivain soviétique en exil Alexandre Zinoviev pour l'ensemble de son œuvre (voir *le Monde* du 20 mai), a été remis, jeudi 1ᵉʳ juillet, au lauréat par Mᵐᵉ Simone Veil, à Valognes (Manche), dont Alexis de Tocqueville fut député. Le prix Tocqueville, qui a été décerné pour la troisième fois, est attribué par un jury que préside M. Alain Peyrefitte, et composé de MM. Raymond Aron, Georges Balandier, Raymond Boudon, Olivier Chevrillon, Michel Crozier, Jean-Marie Domenach, François Goguel, Stanley Hoffmann, Jesse Pitts et Mᵐᵉ Laurence Wylie. M. Alexandre Zinoviev, qui vit à Munich depuis son expulsion d'U.R.S.S. en 1978, a déjà reçu le prix Médicis étranger 1978 pour *l'Avenir radieux*. Tous ses livres ont été publiés — en russe et en français — aux éditions de l'Age d'homme.

PRESSE

LE NOUVEAU BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CARTE

La commission de première instance de la carte d'identité des journalistes professionnels, qui a été renouvelée le 16 juin, a élu son bureau pour l'exercice 1982-1983 :

Président (en vertu de la règle d'alternance), M. Louis-Olivier Lecorre, représentant patronal (*Figaro-France-Soir*) ;

Vice-présidents : M. René Finkelstein (*Télé-Journal*, représentant patronal) et M. Philippe Dominique (Antenne 2-INA, journaliste C.G.T.) ;

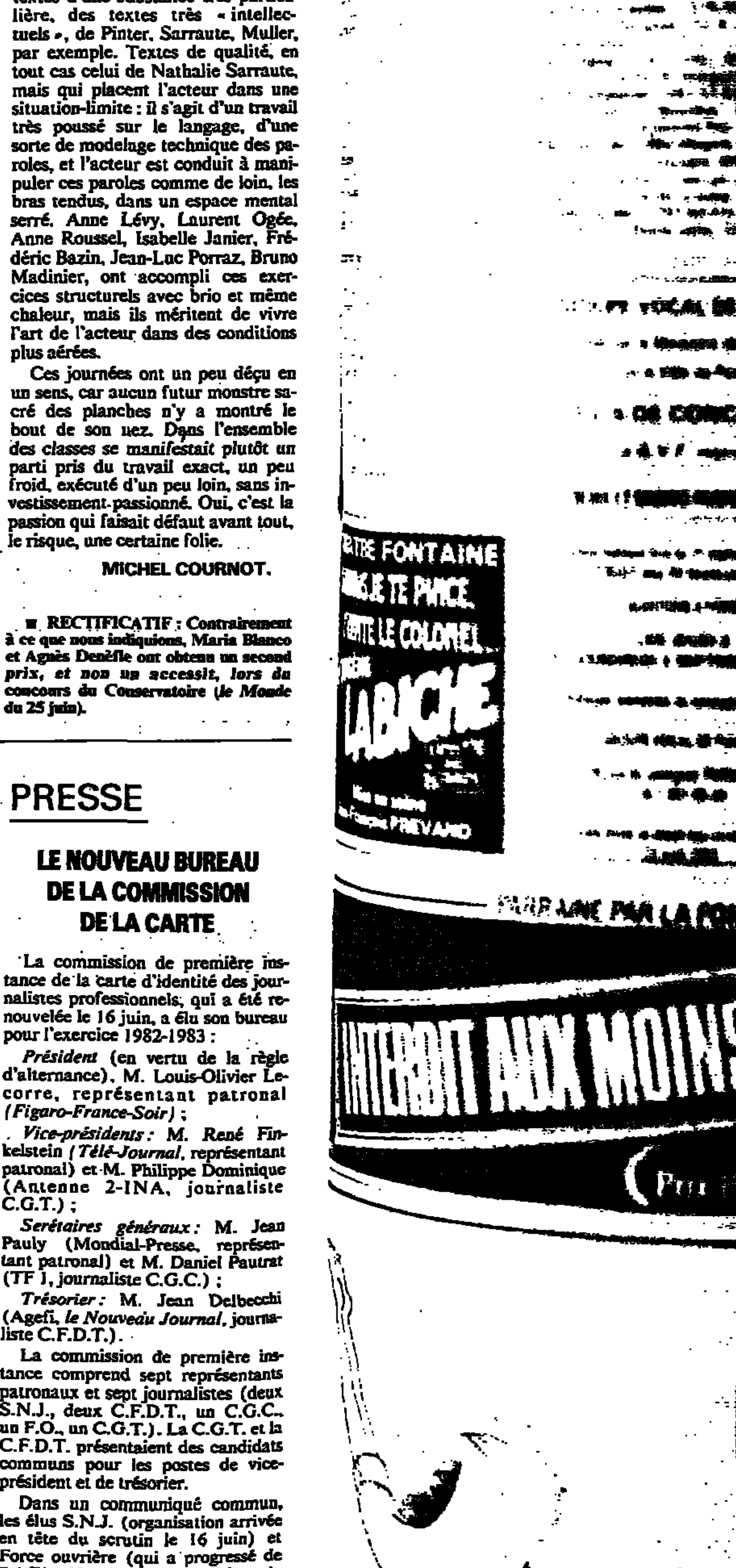
Serétaires généraux : M. Jean Pauly (Mondial-Presse, représentant patronal) et M. Daniel Pautrat (TF 1, journaliste C.G.C.) ;

Trésorier : M. Jean Delbecchi (Agefi, *le Nouveau Journal*, journaliste C.F.D.T.).

La commission de première instance comprend sept représentants patronaux et sept journalistes (deux S.N.J., deux C.F.D.T., un C.G.C., un F.O., un C.G.T.). La C.G.T. et la C.F.D.T. présentaient des candidats communs pour les postes de vice-président et de trésorier.

Dans un communiqué commun, les élus S.N.J. (organisation arrivée en tête du scrutin le 16 juin) et Force ouvrière (qui a progressé de 7,6 %), dénoncent les conditions de désignation du nouveau bureau : *« Les patrons ont fait un choix qui va à l'encontre de la volonté exprimée par les journalistes. Ils ont désigné, avec l'appui de la C.F.D.T., le représentant de la C.G.T. comme vice-président de la commission. Ainsi, le syndicat le plus minoritaire dans la profession se voit-il offrir le poste le plus important pour les journalistes au bureau.*

« La manœuvre a abouti à éliminer le S.N.J. et F.O. du bureau de la commission. Les patrons ont choisi leurs alliés. Les journalistes sauront reconnaître leurs véritables défenseurs. »



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Il Tabarro ; I Pagliacci.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : les Corbeaux (dernière).
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h : Les luttes de réhabilitation des cultures africaines ; David Hockney.

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h 30 : les Bonnes.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 21 h : En revoir.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 21 h : Antigone.
Centre culturel du Marais (272-73-52), 20 h 30 : Boustifilles.
Comédie italienne (321-22-22), 18 h 30 et 22 h 30 : Mamma Marcia ; 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 22 h : Virage.
Deux Portes (361-24-51), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt.
Escalier d'or (523-15-10), 21 h : Diableries amoureuses (dernière).
Espace-Gaîté (327-95-94), 22 h : la Forêt des bienfaits.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.
Esplanade Champerret (758-21-34), 20 h 30 : Hamlet.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : Entertaining M. Sloane.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : l'Ile des esclaves ; 20 h 15 : Sylvie Joly ; 22 h 15 : le Cratère de Chicago ; le Sang des fleurs. – Théâtre Rouge, 18 h 30 : Eon ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Gustave Parking. – Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : l'Alouette.
Marie Stuart (508-17-80), 21 h : Archi-truc.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : la Cagnotte. – Petite salle, 22 h : Hommage à Pierre Dac.
Nouveautés (770-52-76), 20 h 30 : Folle Amanda.
Œuvre (874-42-52), 20 h 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France !
Plaisance (320-00-06), 20 h 30 : la Camarde.
Potinière (261-44-16), 20 h 30 : Une fille drôlement gonflée.
Ranelagh (288-64-44), 20 h 15 : Franz Kafka.

Vendredi 2 juillet

T.A.I. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les Babas-cadres ; 22 h : Zouaves d'aujourd'hui.
Théâtre du Lys (327-88-61), 20 h 30 : Histoires de bouffe.
Théâtre Présent (203-02-55), I. 20 h 30 : Drôles de bobines.
Théâtre des 400 Coups (633-01-21), 20 h 30 : les Pantins.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h 45 : le Troisième Témoin.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (256-29-35) 20 h 30 : Tohu Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. – II., 20 h 30 : Praline et Berlingotte. – 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau.
L'Envol (347-33-06), 19 h : P. Quirni.
Fanal (233-91-17) 20 h : Une saison en enfer ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
La Soupap (278-27-54), 20 h 30 : le Mur mort ; 21 h 30 : F. Margarita, A. Duclos.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : C. Epinal, D. Bourdon ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : Les voyages déforment les valises ; 21 h 30 : C'est ça ou les îles Baléares ? ; 22 h 30 : Cerise.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : A. Burton. Petite salle, 22 h : Catherine Zarcate.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : J.-P. Sasson Quintet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Agbavia et Patato Valdes.
Connétable (277-41-40), 20 h 30 : Diaphane Trio.
Dépôt-Vente (637-31-87), 21 h 30 : Rockabilly.
Dunois (584-72-00), 20 30 : J. Mac Phee, A. Jaume, R. Bon, F. Mechali.
L'Écume (542-71-16), 20 h : Assuration ; 22 h : Le Nguyen, S. Merland.
Feeling (271-33-41), 22 h : J. Ruocco, C. Loos, J.-L. Rassin.
New Morning (523-51-41), 21 h 45 : J. Griffin Quartet.
Olympia (742-25-49), 20 h : le rock d'ici.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Metropolitan Jazz Band.
Petit Opportun (236-01-36), 20 h 30 : J.-M. Bernard, D. Broquaire, M. Uzan, P. Allant.
Radio-France, auditorium 106 (524-15-16), 18 h 30 : A. Hervé, M. Valois, J. Bardi, F. Laizeau.
Slow-Club (233-84-30), 21 h 30 : J. Caroff Jazz Band.
Vieille Grille (707-60-93), 18 h 30 : M. Père.

Le music-hall

Casino de Paris (874-26-22), 20 h 45 : Daemonia.
Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : Ricardo d'Afrique.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h. : Sexteto Mayor.

Les concerts

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : J. Savall (Able, Sainte Colombe, Hume).
Église Saint-Merri, 20 h 30 : Solistes de l'Orchestre de Paris (Mozart).

La danse

Palais des sports (828-40-90), 20 h 30 : Ballets Mazowsze.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Rush Dance Company.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

Centre culturel de Belgique, 20 h 45 : Mudra International.
Essaïon I, 18 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; 20 h 15 : le Blanc cassé ; 22 h : Il s'appelle peut-être Dupont. – II, 20 h 30 : la Kabbale selon Aboulafia ; 22 h 15 : De quelle falaise dites-vous ?
Cour de l'hôtel d'Aumont, 21 h 30 : le Bavard imprudent.
Café de la Gare, 21 h 15 : Yalta.

MUSIQUE EN SORBONNE (251-69-11)

Grand Amphithéâtre, 18 h 30 : Ensemble de cuivres Da Camera (Gabrieli, Guami, Lappi, Palestrina) ; 21 h : Chœur national, Ensemble d'instruments anciens Apollon, dir. J. Grimbert (Monteverdi).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : l'Idole, d'A. Esway ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de la revue « Positif » (19 h : Femmes entre elles, de M. Antonioni ; 21 h : Poursuite dans la nuit, de J. Tourneur).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : le Dernier des Mohicans, de M. Tourneur ; 17 h : Hommage à Samuel Fuller : les Bas-Fonds new-yorkais ; 19 h : Perspectives du Cinéma français, Cannes 1982 : Televres, de S. Monclaire ; Gong, de T. Hernandez ; A quoi rêve l'araignée, de M. Nedjar.

LES FILMS NOUVEAUX

BLUE HOLOCAUST, film italien de Joe d'Amato (**), v.o. : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (604-34-25).
TERREUR A L'HOPITAL CENTRAL, film américain de Jean-Claude Lord (**), v.o. : Quintette, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) : v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont–Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
INTERDIT AUX MOINS DE TREIZE ANS, film français de Jean-Louis Bertucelli (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 1er (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE FANTOME DE MILBURN, film américain de John Irvin (*), v.o. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE SECRET DE VERONICA VOSS, film allemand de Rainer Werner Fassbinder, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).
THE FRENCH, film français de William Klein : Ciné-Beaubourg, 1er (271-52-36) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SUPER LES NANAS, film américain de Roger Corman, v.f. : George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LA MÉMOIRE FERTILE, film belgo-palestinien de Michel Khleifi : St-Séverin, 5e (354-50-91).
POUR LES PALESTINIENS, UNE ISRAÉLIENNE TÉMOIGNE, film israélien d'Edna Politi, v.o. : St-Séverin, 5e (354-50-91).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare Pasquier, 9e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
BREL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 14e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CANNIBAL FEROX (**) (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
LA CHÈVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE CHOC (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
CONVERSA ACABADA (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
200 000 DOLLARS EN CAVALE (A.), v.o. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
DIVA (Fr.) Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DOUX MOMENTS DU PASSÉ (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
FITZCARRALDO (All. v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
LA GALAXIE DE LA TERREUR (**) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
HALLOWEEN II (*) (A., v.o.) Normandie 8e (359-41-18). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
HAMMETT (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Berlitz 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

SPECTACLES

LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

JEUX D'ESPIONS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA MAISON DU LAC (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (Ang., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.

MEURTRE AU SOLEIL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

MEURTRES A LA SAINT-VALENTIN (**) (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Max Linder, 9e (770-40-04); Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; U.C.G. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

N'OUBLIE PAS TON PÈRE AU VESTIAIRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) : Ambassade, 8e (359-19-08) : Calypso, 17e (380-30-11).

ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) : Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PARSIFAL (All., v.o.) ; Pagode, 7e (705-12-15).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (franç.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

PASSION (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Bré.) (*) — V.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) : Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) : Maxéville, 9e (770-72-86) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

REDS (A., v.o.) : George V, 15e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) : Le Paris, 8e (359-53-99) : St-Lazare-Pasquier, 9e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

THE MAFU CAGE (A., v.o.) (*) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : V.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) : Fauvette, 13e (331-56-86) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE TOUR DU MONDE (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

UN MATIN ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) : Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

Y-A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Colisée, 8e (359-29-46).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*). Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) : V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) : Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A.). Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Napoléon, 17e (380-41-46).

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.), 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*). Élysées Point Show, 8e (225-67-29).

BANANAS (A., v.o.), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.o.), Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) : Secrétan, 19e (241-77-99).

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (A., v. ang.), Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Montparnos 14e (327-52-37).

CABARET (A., v.o.), Forum 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Olympic, 14e (542-67-42) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

CALIGULA (Ang., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

CHER PAPA (It., v.f.), Bergère, 9e (770-77-58).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA CINQUIEME VICTIME (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA CIOCIARA (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56).

CLAIR DE FEMME (F), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

COLLEGE (A.), Marais, 4e (278-47-86).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.), Élysée Point-Show, 8e (225-67-24) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-41).

EMMANUELLE (F.) (**), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES ENFANTS DU PARADIS (F.), Ranelagh, 16e (288-64-44).

EXCALIBUR (Angl., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FELLINI-ROMA (It., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.), Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

HELLZAPOPPIN (A.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

LES INDOMPTABLES (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'INTROUVABLE (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

JOURS TRANQUILLES A CLICHY (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

LE LAURÉAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

MARATHON MAN (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.), Olympic-Halles, 1er (278-34-15) ; Action-Écoles, 5e (325-72-07) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE MASSACRE DE KAFR KASSEM (F.), Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

MOULIN ROUGE (A., v.o.), Movies, 1er (260-43-99).

MORT A VENISE (Ital., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71) h. sp.

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.), St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

OPÉRATION DRAGON (H.k., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-53-27) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**), Capri, 2e (508-11-69) ; Studio Galande, 5e (354-72-71), h. sp.

PAPILLON (A., v.o.), U.C.G. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

LA PÊCHE AU TRÉSOR (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

LE PRÉ (It., v.o.), St-Ambroise, 11e (700-89-16).

RAGTIME (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44) h. sp. ; V.f. : Bergère, 9e (770-77-58) ; A. Bazin, 13e (337-74-39).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA RIVIÈRE SANS RETOUR (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SALO (It., v.o.), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UNE HISTOIRE SIMPLE (F.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

VACANCES ROMAINES (A., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).

Les festivals

L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h et 22 h : les Visiteurs du soir ; 18 h : Alexandre Nevski ; 20 h : Quand la ville dort.

CYCLE J. DEMY, J. RENOIR : Action République, 11e (805-51-33) : le Testament du docteur Cordelier.

CYCLE FASSBINDER (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) : le Marchand des quatre saisons ; Despair ; Gibier de passage.

LUIS BUNUEL (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) : le Fantôme de la liberté ; Cet obscur objet du désir.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 2 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Variétés : Les cent ans de la petite reine.
Réalisation : Gérard Thomas.
Avec les Blue Bell Girls, Michèle Torr, Jean Piat, Régine, Nicole Croisille, etc.

21 h 40 Feuilleton : Marion.
Réalisation : Jean Pignol, avec M. Demongeot, P. Guers, J. Rispal.
Taillet et fils se recyclent dans l'électronique. Or, la mémoire magnétique d'un appareil efface le fichier complet des indemnités, ce qui entraine Marion dans les méandres de l'espionnage industriel.

22 h 50 Sport : Cyclisme.
Le Tour de France (prologue).

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Jeu : Des chiffres et des lettres.

20 h 55 Eurovision : Mundial 82.
En direct de Madrid, Espagne-R.F.A.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club : Ligne rouge 7000.
Film américain de H. Hawks (1965), avec J. Caan, L. Devon, G. Hire, C. Holt, J.-R. Crawford, M. Hill, J. Ward.
Trois pilotes de voitures de course partagent leurs vies entre leur dangereux métier (lorsque l'aiguille du compte-tours dépasse la ligne rouge 7000, la mort n'est pas loin) et les conquêtes féminines.
Très beau film, d'une simplicité totale dans la double aventure du sport et de l'amour, d'un dépouillement rigoureux dans l'écriture cinématographique.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le Nouveau Vendredi : Les milliards des Malouines.
Dans la série « Feux croisés », une enquête d'A. de Coudenhove, G. Brousmiche et A. Campana. Réal. : R.-J. Bouyer.
La guerre des îles Malouines est terminée. Il faut faire les comptes. Quelles sont les conséquences économiques et financières pour les deux pays. A. de Courdenhove et R.-J. Bouyer ont interrogé M. Roberto Alemann, ministre de l'économie d'Argentine, et M. Churchill, petit-fils de Winston Churchill, député conservateur.

21 h 35 Document INA : Merci M. Compas.
Réal. : B. Mousigny.
Le portrait d'un homme qui a consacré sa vie à l'entreprise Boussac, aux ouvriers et à leurs familles.

22 h 30 Journal.

23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.)
Numéro 4 : Le cinéma forain.
Le cinéma balbutiant du début du siècle, en quête de sensationnel. Gina, la femme à barbe. Monsieur Bernard, un géant de 2,35 mètres.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Claude Debussy, par Anne Queffelec.

FRANCE-CULTURE

20 h, Relecture : Joe Bousquet
21 h 30, Black and blue : Jazz cool.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert : « Symphonie n° 1 », de Henze ; « Concerto pour piano et orchestre, n° 25 en ut majeur », de Mozart ; « Symphonie n° 5 en mi mineur », op. 64 de Tchaïkovski par l'orchestre symphonique de Südwestfunk, dir. K. Kord, M. Dichter (piano).
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de F. Xenakis ; 23 h 5, Ecrans : Portrait de J. Williams.

Samedi 3 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Philatélie-club.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'homme qui valait 3 milliards.
14 h 25 Document : Les grandes aventures de l'Himalaya.
Réal. : D. Costelle ; de M. Herzog.
Les débuts de l'exploration de l'Himalaya, aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.

15 h 25 Croque vacances.
Dessin animé, variétés.

16 h 50 Magazine auto-moto.
Spécial Pays-Bas.

17 h 25 Magazine : S.O.S. animaux perdus.

17 h 35 Série : Le chevalier de Maison Rouge.
Réalisation C. Barma, avec A. Ducaux, J. Desailly.

19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
(Résumé).

20 h Journal.

20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
Vampirisme.
Une enquête sur les meurtres macabres de strip-teaseuses d'une boîte de nuit.

21 h 30 Variétés : Lionel Hampton.
Réal. : G. Seligman.
Batteur, vibraphoniste, pianiste, chef d'un des plus grands orchestres de l'histoire du jazz...

22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
La télévision des autres : la Louisiane, « la télé des Bayous » ; L'amnistie des baleines.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 Ces gens du tour.
12 h 30 Journal.
13 h 35 Série : Wonder woman.
14 h 25 Les jeux du stade.
Tennis à Wimbledon ; Tour de France.
18 h 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Spécial Coupe du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Messieurs les jurés, l'affaire Tromsé.
12 h 30 Réalisation J.-M. Coldefy, avec R. Gérome, P. Vernier, F. Legris.
Le 16 avril 1981, un cargo libérien tombe en panne au large des côtes bretonnes. Haakon Tromsé, le capitaine norvégien, tente de se faire passer pour l'officier mécanicien afin d'éluder sa responsabilité.

22 h 45 Catch à Alfortville.
Les Lilliputiens.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 30 Horizon.
Magazine du ministère des armées.
16 h 50 Mulhouse, ville des musées.
18 h 55 Pour les jeunes.
Mon ami Guignol ; à 19 h 40, En direct du passé : année 1664.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 On sort ce soir : Le bavard imprudent.
D'après Goldoni. En direct du Festival du Marais, réal. Dominique Giuliani, par le Théâtre Puzzle-Jean Bouchaud, mise en scène par Jean Bouchaud et Georges Werler. Avec Danièle Gilbert, Patrick Besse, Catherine Davenier, etc.
Béatrice, veuve riche et vieillissante, a pris pour locataire Octave qu'elle aime. Ce dernier se dit fils de marquis et tente par tous les moyens de sortir de sa condition. Octave fera la cour à Rosanna, fille d'un puissant marchand vénitien.

22 h 15 Journal.

22 h 45 Prélude à la nuit.
« Concerto en sol mineur », de Durante, par l'Ensemble La Follia.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science (le contexte écologique et social du Moyen Age).
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : La formation de l'ingénieur peut-elle rester ce qu'elle est ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Louis Erlo, à propos du Festival d'Aix-en-Provence.
11 h 2, La musique prend la parole : « Parsifal » 1882-1982.
12 h 5, Le pont des Arts.
14 h, Sons : Foot...
14 h 5, Il y a cent ans... Darwin, par E. Noël.
16 h 20, Le livre d'or : Musique américaine.
17 h 30, Pour mémoire : Nicolas de Staël, par J. d'Astier.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada présente : Dixième rencontre internationale des écrivains *(Ecrire l'an 2000)*.
20 h, Le banc, d'A. Didier-Weil. Avec : A. Reybaz, G. Darrieu, J. Guigui, etc.
21 h 26, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : Œuvres de Mozart, Dvorak, Corelli, Enesco, Debussy, Vivaldi.
8 h 2, Avis de recherche : Œuvres de Kuhnau, Rautatavaara, Paganini, Wiener ; 11 h : La tribune des critiques de disque : « Roméo et Juliette », de Prokofiev ; 12 35 : Œuvres de Jolivet, Roussel.
13 h 30, Tous en scène : Carmen McRae.
14 h 4, Concert-Lecture : Atelier des chœurs de Radio-France, œuvres de Dufourt ; 15 h 30, Dossier disque : Les opéras de jeunesse de Mozart.
16 h 30, Studio-Concert : Musique traditionnelle du Nord.
18 h, Le disque de la tribune : « Roméo et Juliette », de Prokofiev (dernière parution).
19 h, Concours international de guitare : Œuvres de Bennett, Mertz, Telemann.
19 h 35, Les pêcheurs de perles : Œuvres de Prokofiev, Poulenc, Ibert.
20 h 30, Concert : Festival de Berlin 1981, œuvres de Moscheles, Chopin (études de mazurkas), du prince Louis-Ferdinand, de Liszt, par M. Ponti (piano), R. Zimansky (violon), J. Polaszek (violoncelle).
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Hommage à Jean Wiener.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 3 JUILLET

— *M. Philippe Alexandre*, éditorialiste à R.T.L. participe au « journal inattendu » sur R.T.L. à 13 heures.

DIMANCHE 4 JUILLET

— *M. Robert Badinter*, ministre de la justice, garde des sceaux, est l'invité de l'émission « Le grand jury- R.T.L.-*Le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15.

LE DOSSIER DE T.S.F. 93 EST AJOURNÉ

Le dossier de T.S.F. 93, la station de Seine-Saint-Denis soutenue par le conseil général et les municipalités de gauche du département (*le Monde* du 30 juin), a été ajourné le 30 juin par la commission Holleaux. Un complément d'information sur son budget, et notamment ses « ressources propres », lui est demandé.

De son côté, la radio versaillaise C.V.S. bénéficie d'un avis favorable. Une puissance d'émission de 500 watts lui est accordée pour émettre sur la ville ainsi qu'à Radio-Télé-Yvelines, l'autre station de Versailles.



INFORMATIONS « SERVICES »

Service national

DE NOUVELLES CONDITIONS POUR LES SURSIS D'INCORPORATION

Une nouvelle loi au *Journal officiel* du mercredi 30 juin modifie certaines dispositions du code du service national.

Les quatre modifications principales sont les suivantes :

1) Le report supplémentaire d'incorporation, qui est actuellement d'un an (23 ans), est porté respectivement à deux et trois ans (24 et 25 ans) en faveur des étudiants titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieur (P.M.E.).

2) Le report d'incorporation, qui était porté à l'âge de 27 ans pour les étudiants médecins et vétérinaires, est étendu aux étudiants pharmaciens et chirurgiens dentistes.

3) La durée du service militaire est ramenée de seize à douze mois pour ces quatre catégories de personnels mentionnés ci-dessus. Seuls, désormais, les appelés servant à l'étranger, en coopération et en aide technique , feront un service supérieur à douze mois.

4) La durée du service militaire des scientifiques du contingent est ramenée de seize à douze mois. Ont droit à cette appellation les jeunes Français admis par une commission spéciale à travailler dans des laboratoires ou organismes de la défense nationale.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 2 juillet 1982 :

DES DÉCRETS

- Portant modification de certaines dispositions relatives à la régularisation des cotisations dans le régime général de sécurité sociale et dans le régime des assurances sociales agricoles.
- Relatif au plafond à prendre en compte pour le calcul du montant de certaines catégories de cotisations liquidées annuellement par référence au plafond des cotisations de sécurité sociale.
- Fixant le montant de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.
- Fixant le montant de divers avantages de vieillesse et d'invalidité.
- Modifiant le décret du 20 mars 1969 relatif à l'organisation financière du régime d'assurance-maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles.
- Portant création des diplômes nationaux de luthier et d'archetier d'art.

DES ARRÊTÉS

- Relatif aux prix-témoins des logements à usage locatif bénéficiant des prêts aidés par l'État et au prix de vente des logements en accession à la propriété financés au moyen de prêts aidés par l'État.
- Relatif aux tarifs des courtages des agents de change.

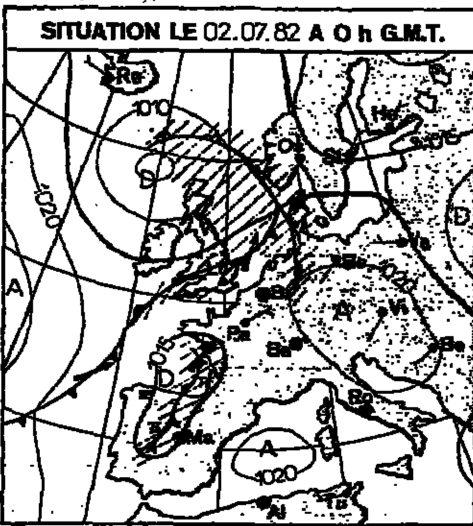
COLLOQUE

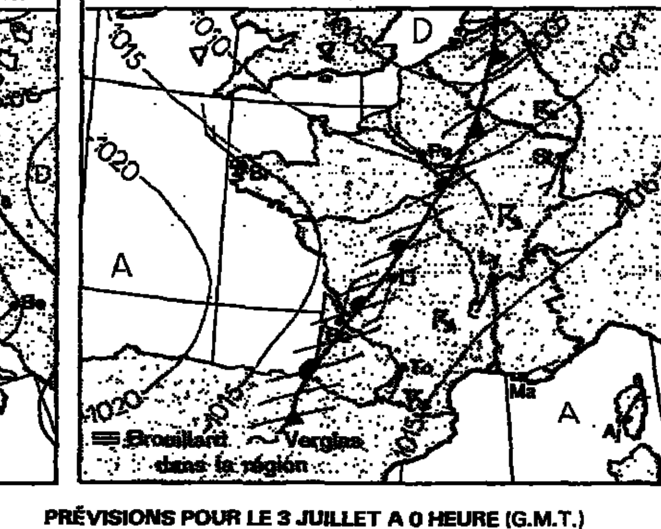
LE QUEBEC EN CHARENTE-MARITIME. – L'université francophone d'été Saintonge-Québec, de Jonzac, en Charente-Maritime, organise depuis cinq ans une série de manifestations culturelles ouvertes au grand public.

Du 5 au 8 juillet aura lieu, notamment à Rochefort, au palais des congrès, un colloque franco-québécois d'histoire comparée intitulé « Structures, fonctionnement et évolutions différentielles des sociétés rurales françaises et québécoises (XVII[e]-XX[e] siècles).

★ *Centre culturel des Carmes*, 17500 Jonzac. Tél. : (46) 48-23-95.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 2 juillet à 0 heure et le samedi 3 juillet à 24 heures :

L'air chaud, humide et instable qui circule sur la France dans un flux de sud-ouest sera repoussé vers le sud-est à l'approche d'un thalweg qui abordera le pays par le nord-ouest. Samedi matin, si l'on excepte d'une part les régions Bretagne et Normandie où le temps sera variable et frais, avec formation de nuages bas, et d'autre part les régions méditerranéennes où le ciel sera clair, c'est un temps lourd et orageux qui prédominera sur les autres régions, les *orages seront localement forts, en particulier* sur le relief, et occasionneront des précipitations parfois abondantes mais très irrégulières. Dans la journée, le temps variable et plus frais, avec des vents modérés tournant à l'ouest, s'étendra à une moitié nord-ouest du pays tandis qu'ailleurs le temps orageux persistera et gagnera les régions méditerranéennes excepté la Corse. Les températures minimales resteront élevées, excepté sur le quart nord-ouest où elles avoisineront 10 à 12 degrés. Dans l'après-midi, les températures atteindront 18 à 28 degrés du nord-ouest au sud-est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 2 juillet à 7 heures, de 1 012,7 millibars, soit 759,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1[er] juillet ; le second, le minimum de la nuit du 1[er] au 2 juillet) : Ajaccio, 25 et 17 ; Biarritz, 31 et 18 ; Bordeaux, 30 et 18 ; Bourges, 29 et 18 ; Brest, 20 et 13 ; Caen, 25 et 13 ; Cherbourg, 21 et 12 ; Clermont-Ferrand, 29 et 17 ; Dijon, 26 et 14 ; Grenoble, 28 et 14 ; Lille, 22 et 14 ; Lyon, 27 et 16 ; Marseille-Marignane, 30 et 19 ; Nancy, 24 et 12 ; Nantes, 30 et 18 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 21 ; Paris-Le Bourget, 28 et 16 ; Pau, 33 et 17 ; Perpignan, 30 et 20 ; Rennes, 27 et 14 ; Strasbourg, 24 et 12 ; Tours, 29 et 17 ; Toulouse, 35 et 20 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

PRÉVISIONS POUR LE 3 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 17 degrés ; Amsterdam, 18 et 13 ; Athènes, 30 et 23 ; Berlin, 21 et 14 ; Bonn, 20 et 14 ; Bruxelles, 20 et 13 ; Le Caire, 35 et 22 ; îles Canaries, 29 et 19 ; Copenhague, 20 et 9 ; Dakar, 30 et 25 ; Djerba, 32 et 22 ; Genève, 25 et 12 ; Jérusalem, 29 et 17 ; Lisbonne, 30 et 15 ; Londres, 18 et 14 ; Luxembourg, 21 et 13 ; Madrid, 38 et 19 ; Moscou, 22 et 12 ; Nairobi, 23 et 13 ; New-York, 24 et 17 ; Palma-de-Majorque, 30 et 16 ; Rome, 27 et 17 ; Stockholm, 13 et 10 ; Tunis, 33 et 18 ; Tozeur, 40 et 24.

Le temps pour la fin de semaine

Le temps prévu pour le dimanche 4 juillet : encore des orages le matin des Vosges aux régions méditerranéennes et aux Alpes, puis amélioration progressive. Sur les autres régions, le temps restera assez frais le matin, nuageux avec des éclaircies ensuite. Les vents de nord-ouest seront assez forts près de la Manche et sur les régions voisines où quelques averses se produiront.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BREF

AUTOMOBILE

PARE-BRISES. – Le pare-brise en verre feuilleté devrait obligatoirement remplacer à partir du 1[er] juillet 1983 (modèle 1984) le pare-brise en verre trempé sur toutes les automobiles neuves vendues en France. C'est ce qu'annonce le magazine de la Prévention routière, *Auto-Moto*. Cette décision que pourrait prendre prochainement le ministre des transports *mettrait fin à une longue querelle* entre partisans du verre trempé et partisans du verre feuilleté, ce dernier étant réputé plus résistant et non susceptible de fragmentation en cas de choc.

RÉTROMANIE

FOIRES ET SALONS EN JUILLET (Antiquités : A. Brocante : B) – *Amboise* (37) A.B. Grange de Négron, 3-11 juillet. *Méounes* (83) B, 10-14 juillet. *Arcachon* (33) A, 10-18 juillet. *Toulon* (83) A, Salon des antiquaires, 10-25 juillet. *Prunoy* (89) A-B, Antiquaires au château, 10 juillet-31 août. *Mirandes* (32) A-B, 10-14 juillet. *Coulogne* (62), B, 11 juillet. *Cusset* (03) A-B, 13-19 juillet. *Saint-Pierre-le-Moutier* (58) B, 13-14 juillet. *Ruille* (72) B, 15 juillet. *Bagnères-de-Luchon* (31) A, 16-21 juillet. *Etaples* (62) A-B, 16-18 juillet. *Mouans-Sartoux* (06) B, 17-19 juillet. *Saint-Eipoc* (48) B, 18 juillet. *Montbard* (21) A-B, 18 juillet. *Saint-Jean-Cap-Ferrat* (06) A-B, 23 juillet-3 août. *Draguignan* (83) B, 23-25 juillet. *Cour-Cheverny* (41) B, 25-26 juillet. *Valence-d'Agen* (82) A-B, 29 juillet-4 août. *Apt* (84) B, 31 juillet-3 août.

STAGES

THÉATRE. – Le Centre d'animation Mathis organise deux stages à Paris, du 5 au 9 juillet : stage de théâtre proposé par le Forum du mouvement (appréhension de l'espace et maîtrise de la voix à travers l'écriture d'une histoire) et stage intensif de mécanique automobile.

★ 15, rue Mathis, 75019 Paris. Tél. : 241-50-80.

BOURSE

LE PRIX « DÉCOUVERTE DU JAPON »

Le prix « Découverte du Japon », fondé en 1976 par l'Association de presse France-Japon, a été décerné cette année à M. Daniel Sallier, ancien élève de l'École Polytechnique, élève de l'École supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, qui a proposé comme sujet d'étude « l'organisation et l'implantation des *moyens japonais de collecte d'informations* internationales dans les domaines politiques et économiques. »

Le lauréat recevra, au cours d'un déjeuner présidé le 6 juillet, à la Maison de l'Amérique latine, par l'ambassadeur du Japon, un billet d'avion offert par Air-France et Japan Air Lines, et une bourse pour un séjour d'un mois à laquelle ont participé, outre l'association, plusieurs firmes françaises (Air Liquide, Guerlain, Rhône-Poulenc) et la Maison franco-japonaise de Tokyo.

★ *Association de presse France-Japon*, 14, rue Cimarosa, 75116 Paris – Tél. 727-30-90.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 4 JUILLET

« Moulin du vieux Montmartre », 10 h 30, arrivée du funiculaire, Mme Bachelier.

« Le Sénat », 10 h 30, 15, rue de Vaugirard, M[lle] Garnier-Ahlberg.

« Château de Maisons-Laffitte », 14 h 30 et 15 h 45, entrée, M[me] Hulot.

« Le Conseil d'Etat », 15 heures, grilles du Palais-Royal sur la place, M[lle] Garnier.

« Crypte de Notre-Dame », 15 heures, entrée sur le parvis, M[lle] Leclerc (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Folie Saint-James », 15 heures, 34, avenue de Madrid à Neuilly (Approche de l'art).

« Village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h 15, 2, rue des Ciseaux, Mme Barbier.

« Vieux village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h 30, 145, boulevard Saint-Germain, M[me] Camus.

« Services secrets 1939-1945 », 15 heures, métro Invalides, M. Czarny.

« Le Sénat », 10 h 30, 20, rue de Tournon, Mme Imbert.

« Le Marais », 15 heures, métro Saint-Paul, Mme Moutard.

« Le Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs.

« Hôtel de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau, M[me] Ferrand.

« L'Assemblée nationale », 14 heures, métro Chambre-des-Députés, Mme Hauller.

« L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, portail (Histoire et Archéologie).

« Montmartre », 10 h 30, métro Abbesses, M. Jaslet.

« L'Assemblée nationale », 15 heures, quai d'Orsay M. Jaslet.

« Basilique Saint-Denis », 14 h 30, portail central (Lutèce-Visites).

« La Chapelle Louis-XVI », 14 h 45, entrée rue Pasquier, M. de La Roche.

« Les Catacombes », 10 heures, 2, place Denfert-Rochereau.

« L'île Saint-Louis », 15 heures, 45, quai Bourbon.

« L'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« Vieux village de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

« L'Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Tourime culturel).

« La place des Vosges, hôtels du Marais », 14 h 30, 1, place des Vosges, E. Romann.

« Synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 3, rue Malher (le Vieux Paris).

« Le Sénat », 16 heures, angle rues de Vaugirard et de Tournon (Visages de Paris).

LUNDI 5 JUILLET

« L'Opéra », 13 h 45, devant l'entrée, M[me] Raguenau.

« Du canal Saint-Martin à l'hôpital Saint-Louis », 15 h, métro Jacques-Bonsergent, M[me] Moutard (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, M[me] Ferrand.

« Vitraux et peintures du treizième siècle », 15 h, musée des Monuments français (Histoire et Archéologie).

« La Cité », 15 h, métro Cité, marché aux Fleurs, M. Jaslet.

« Exposition, Naissance de l'écriture », 17 h 30, Grand Palais, M. Jaslet.

« Delacroix dans son appartement, son atelier... », 15 h, 6, place de Furstenberg.

« Le château de Saint-Ouen », 15 h, métro Mairie-de-Saint-Ouen (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« *L'UNESCO : conférence et film* sur Malte », 15 h, place Fontenoy (Tourisme culturel).

« Crypte de Notre-Dame », 14 h 30, entrée, parvis, E. Romann.

« Hôtels, église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

Conférences

DIMANCHE 4 JUILLET

15 heures, 163, rue Saint-Honoré, J. Phaure : « Le symbolisme de la rose » ; Natya : « Le pouvoir magique des arbres ».

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs tourisme » page 23.

LOTO

TIRAGE N°26

DU 30 JUIN 1982

14	31	34	35	39	48

NUMERO COMPLEMENTAIRE **6**

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	6	1 907 946,70 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	27	211 994,00 F
5 BONS NUMEROS	1 184	14 502,90 F
4 BONS NUMEROS	93 041	184,50 F
3 BONS NUMEROS	1 971 959	12,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 7 JUILLET 1982

VALIDATION JUSQU'AU 6 JUILLET 1982 APRES-MIDI

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

- **DIRECTEUR REGIONAL DES VENTES**
  Second-œuvre bâtiment — Réf. VM 14600 D
- **CONSEIL ET CONTRÔLE DE GESTION**
  (7 régions à pourvoir) — Réf. VM 11324 AB

Spontex Beauvais :

- **INGENIEUR RESPONSABLE SERVICE MAINTENANCE** — Réf. VM 6626 D
- **INGENIEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PROCESS** - Génie chimique — Réf. VM 14626 B
- **RESPONSABLES DES METHODES INDUSTRIELLES** - Génie chimique — Réf. VM 14626 C

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

média-system

egor

PARIS LYON MILANO PERUGIA LONDON NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

Jeune ingénieur
Adjoint au chef du service entretien

UNE IMPORTANTE SOCIETE METALLURGIQUE FRANÇAISE, réalisant des biens d'équipement mettant en œuvre des techniques variées : mécanique, mécano-soudure, électricité... recherche pour un établissement industriel de taille européenne (1.200 personnes) un **jeune Ingénieur AM** ou équivalent, ayant de préférence une première expérience industrielle (la candidature d'un débutant peut être envisagée si personnalité très affirmée).

Il secondera le Chef du Service sur tous les plans : techniques, gestion, animation du personnel (effectif 60 personnes).

Poste intéressant, évolutif pour candidat dynamique et ayant le goût de la technique.

Poste : Valenciennes.
Ordre de grandeur de rémunération :
130.000 F

Ecrire sous référ. VU 545 AM.



4, rue Massenet 75016 Paris

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
Clientèle variée (P.M.E., Stés cot. en Bourse) recherche
STAGIAIRES DÉBUTANTS
Pour missions d'expertise comptable et de révision. Les candidats issus d'une grande école de commerce ou Paris-Dauphine seront titulaires du D.E.C.S. et auront une bonne connaissance de l'anglais. Adr. vos candidatures avec C.V. et prétentions à : Cabinet Jean DELBOR, 3, rue de Lyon, 75012 PARIS.

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE MÉDICALE recherche
JOURNALISTES SPÉCIALISÉS
pour son service MÉDICO-PROFESSIONNEL. Seules les candidatures de journalistes confirmés dans cette spécialité seront étudiées.
Envoyer lettre manuscrite et C.V. à RÉGIE-PRESSE sous n° T 034.452 M 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Ville banlieue Sud de Paris, petite couronne, recrute pour le 1er août prochain :
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE
pour fonctions d'accueil, d'informations et de documentation locales dans nouvelle bibliothèque-médiathèque. CAFB indispensable, DUT documentaliste souhaité. Adresser d'urgence candidature avec C.V. à la Mairie, B.P. 78, 92321 Châtillon Cedex.

ORCHESTRE recherche :
RESPONSABLE COMPTABLE
expérimenté, diplômé BTS, comptabilité ou DUT administration, connaissance problèmes du personnel, expérience milieu artistique appréciée.
Envoyer lettre manuscrite et C.V. détaillé à : E.I.C. — 9, rue de l'Échelle, 75001 PARIS.

SNCF OFFRE
140 emplois de chef de district stagiaire et 85 emplois de chef de circonscription stagiaire

Possibilité de postuler pour les deux emplois.
Recrutement par concours (2 et 3 septembre)

ERRATUM :
Dans l'annonce parue à ce sujet dans nos colonnes lundi 28 juin, en haut de page 31, lire : Concours ouvert aux jeunes gens nés entre le 1er avril 1953 et le 1er avril 1965 (au lieu de 1er avril 1955)

secrétaires

CABINET D'ASSURANCES recherche secrétaire sténodactylo notions assurances. Lib. de suite. Tél. 706-27-42. S'adr. 95 bis, av. de la République, 94500 CHAMPIGNY.

capitaux propositions commerciales

Entreprise suisse disposant d'une bonne assise financière, bien organisée, réputée pour sa fiabilité et pour la qualité de son service cherche contact avec des entreprises industrielles françaises dans les branches suivantes :

CHIMIE
(matières premières, produits chimiques pour l'industrie, produits finis chimico-techniques) ;

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(équipements, produits chimiques, installations)
en vue d'assurer la représentation ou même la fabrication sous licence de leurs produits pour la Suisse et le Liechtenstein.

ASEOL S.A., B.P. 2716, CH-3001 Berne.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jne femme recherche emploi vente alimentaire en Charente, La Rochefoucault-au-Chasseneuil-s/Bonnieure. URGENT. Ecr. s/n° 6.329, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉTAIRE BILINGUE FRANÇAIS/ALLEMAND STÉNO-DACTYLO Notions : anglais, très expérimentée cherche remplacement juillet-août. Tél. le matin 329-55-73.

JEUNE MONITRICE STAGIAIRE (17 ans) cherche emploi pour mois d'août (colonies de vacances en France ou centre aéré près de Saint-Prix, Val-d'Oise). Écrire à Mlle Nathalie Rivière, 27, rue G.-Ribordy, 95390 Saint-Prix.

Collaborateur journal, éducateur-moniteur diplômé cherche emploi pour mois d'août (colonies de vacances ou centre d'adolescents) France ou Etranger. Ecr. s/n° 6328 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 23 ans, notion anglais, cherche emploi standardiste ou réception. Tél. : 805-10-00.

Sc. Po, langues O., psycho. J.F., 12 ans expérience dans les relations publiques, la rédaction et la communication, anglais, russe. Etudie toutes propositions. Accepte 7.000 F pour commencer. Ecr. s/n° 8.413 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune femme, 24 ans, interprète français-espagnol. Traduction de tous doc. anglais et espagnol. Libre le 1er août. Ecr. s/n° 6.326 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ex-collaboratrice du journal recherche emploi stable pour octobre. Tél. : 473-99-40.

propositions diverses

L'Etat offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à ttes et ts avec ou sans diplômes. Demandez une doc. sur notre revue spécialisée *FRANCE-CARRIÈRES* (C 16), B.P. 402-09 Paris.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amérique, Asie, Europe). Demander une documentation sur notre revue spécialisée *MIGRATIONS* (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris cedex 09.

Visas U.S.A. Conseil pr avocat améric. pr diff. visas temp. et perm. Me Grasso : 786-07-69.

traduction demande

Traduct. franç. en R.F.A. ch. œuvres à trad. (F.A.) : Hist. de l'art, Psychologie, Naturopathie, Touristique. R.M. Osthei-mer, Am-Entenbusch 127, D 3510 Hann. Münden 1, R.F.A.

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

A vendre 4 L. année 1977. Blanche, en très bon état. Prix Argus à débattre M. Claude Stéfan. Tél : aux heures de bureau au 634-08-80, ou le soir : 075-51-17.

de 5 à 7 C.V.

Part. vd Ford Taunus 1600 GL, gris métallisé, intér. noir, 1978, 94.000 km. Très bon état. Pneus neufs. 15.000 F. Tél. : 020-45-46, apr. 19 h 30.

Particulier vend Fiat 127 sport carrosserie impeccable noire, intérieur noir, 34.000 kms. Prix 23.000 Frs Tél. 012-43-57.

de 8 à 11 C.V.

Particulier vend BMW 520, année 1973, toit ouvrant, très bon état, 85.000 km. Prix : 17.000 F Téléph. H.B. : 805-16-27, domicile : 876-35-68.

R-18 G.T.S.
Direction assistée MODÈLE 1982 2.000 km. Téléph. 732-30-30.

A vendre CX 2000 Pallas 1977 — 85000 Kms — Argus 17.400 F. Vendue 16.000 F. Tél. entre 19 et 20 heures Téléphone : 563-78-26.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE PRIX

Volvo 264 GL	77
110.000 km - 30.000 F	
Volvo 345 DL	81
42.510 km - 35.000 F	
Opel Ascona LS	79
50.700 km - 18.000 F	
Opel Rekord break diesel	80
108.000 km - 33.500 F	
Mazda 323 1,5	82
14.500 km - 41.000 F	
CX 2200 diesel	77
138.000 km - 17.000 F	

VOLVO-NEUILLY
747-50-05
16, R. D'ORLEANS - NEUILLY

l'agenda du Monde

Animaux

CHIOTS. Dogue allemand noir, pure race, 1.200 F. Tél. : 16 (22) 25-17-94.

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. Tél. 731-36-11.

Bateaux

V. Fifty 10 m, plan harlé-dmonerie. Très équipé. Tél. Marché du Bateau au 94/89-10-13.

Je recherche pr clients Marché du Bateau Toulon, voiliers 8 m à 12 m polyester. Vis. Méditerranée. Faire offre l'après-midi. Téléphonez au 94/41-45-47.

V. Dufour 31.76. Bon état, bien équipé. Tél. l'après-midi Marché du Bateau au 94/41-45-47.

V. Sigma 30 - Sloop 9 mètres Bois moulé plastifié. Très joli, très marin. Téléphonez Marché du Bateau au 94/89-10-13.

V. chalutier Baltique - Ketch 13 m., transformé plaisance. Bateau de caractère. Peut convenir habitation, école de plongée, etc., bon marcheur. Tél. l'après-midi au 94/41-45-47.

V. Sloop plastique 8,25 mètres Flush Poker. 6 couchettes. Excellent état. Moteur inbord nf. 7 unités. Téléphonez l'après-midi au 94/41-45-47.

V. Sloop plastique 7,40 mètres Samouraï. Mot. H.-B. Bon état. Tél. av. 10 h. 94/25-96-79.

A vendre Antarès Croisière 7,50 m, 1980, moteur Volvo 130 CV Diesel, équipement 5e cat., nombr. options, lock, radio, téléph., 2 batt., plage arrière - Grand Tau - guindeau Goyot. Parfait état. Visible à Bandol. Tél. heures bureaux : 16 (94) 20-47-94. — Le soir : 16 (94) 46-59-18.

Carrelages

DIRECT USINES BOCAREL - 357-09-46
113, av. Parmentier, Paris-11e.

Cours

LUCIE MORGAN, professeur d'anglais, diplômée, donne cours particuliers, ts nivx.
- Grammaire
- Littérature — 60 F/h
- Conversation

Téléphonez au 278-53-58.

Garde d'enfants

DAME garderait ENFANTS EN VACANCES dans le MIDI. Dans villa avec jdin, pinède. Vie de fam. Piscine. Week-end à la mer. (90) 94-20-66.

Literie

MATELAS DES PRIX DE TOUT REPOS

Pour acheter un très bon matelas de grand luxe garanti 5 ans, il faut compter 2.500, 3.000 F pour un 2 places en 140 cm. Maintenant C.A.P., spécialiste des prix directs vous propose son matelas catégorie grand luxe pour 1.590 F (en 140 cm) GARANTI 8 ANS. Version normale ou ferme, toutes les dimensions de largeur et longueur. Sommiers et dosserets assortis, couvertures piquées, couettes.

Votre sommeil mérite cette visite.

CAP
37, rue de Cîteaux - 75012 Paris
Tél. 307.24.01

Éditions

DEVENEZ VOTRE PROPRE PATRON
avec une petite entreprise à forte rentabilité. Rapports détaillés, chiffres, adresses, conseils, créneaux paraissent ds une publication sans précédent. Demandez les RÉSUMÉS GRATUITS à *IDÉES LUCRATIVES* (LM 71). Place du Lycée, 68000 Colmar.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES Refaits et garantis par artisan *facteur* DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52

PIANO MÉCANIQUE STECK. Bon état, 9.500 F. 542-25-86/258-78-99.

Enseignement

Devenez secrétaire artistique ou de publicité en suivant les cours de l'ISSAP. Admission directe ou examen d'entrée. Renseignements au : (1) 272-93-04.

Institut du Châtelet accueille les élèves de 4e à Terminales A, B, C, D. Effectif réduit, *résultats hebdomadaires.* Renseignements : 236-09-12.

Moquettes

INCROYABLE
50.000 m² DE MOQUETTE ET REVÊTEMENTS DE MURS Papiers japonais CHINTZ... Prix d'usine, pose assurée Renseignements : 757-19-19.

Cuisine

Vends cuisine stratifiée vert amande, meubles haut et bas, four auto-nettoyant, hotte et plaque 4 feux électr., état neuf. 4.000 F. Appel jeudi au : 206-83-12.

Stages

Sports Etude Jeunes propose en juillet et en août des séjours en Corse, en Grèce, ds les Cévennes et des séjours linguistiques. Renseignements au 272-93-04.

STAGES INFORMATIQUES (cours du jour et du soir) EMPLOI ASSURÉ TRAITEMENT DE TEXTES *OPÉRATEUR/PUPITREUR* PROGRAMME/ANALYSTE CADRE BUREAUTIQUE
CEFIP - 523-06-26
18, r. des Messageries, Paris-10e.

Vacances Tourisme Loisirs

URGENT
A LOUER 1er/15 JUILLET 82, à Saint-Cast-le-Guildo (22) (Côtes-du-Nord) APPARTEMENT 2 pièces, dans villa au rez-de-ch., tout confort, w.-c., salle de bains, cuisine. STUDIO indépendant tout confort, au fond d'un jardin, proximité plages et commerçants. Tél. : CHARVIN, 22, rue du Sémaphore, (96) 41-90-18.

LE SOLEIL, LA MER ET... Un certain sens de la communauté sur la splendide île de Skyros. LE CENTRE SKYROS Groupes de développement de soi-même, événements créatifs et activités de loisirs. Détails sur demande au Dr Dina Glouberman, 20 Dingwall Gardens, London NW11 7ET. Téléphonez au (1) 458-37-83.

HTES-ALPES. Soleil. Nature. Montagne, dans maison associative du Parc du QUEYRAS. ÉTÉ 1/2 PENSION : 75 F. Tél. au (92) 45-70-82 le soir.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

20, r. Sévigné. Original 40 m² + 10 m² jardin, poutres. 450.000 F. S/pl. sam. 14/18 h.

5e arrdt

PRÈS LUXEMBOURG
SUR JARDINETS
Luxueux appts de caractère 1°) 2 P., cuis., bns, cft. 2e ét. 2°) Gd Appt 3 P., cuis., bns. Conft. Placards. Cheminée. 7, RUE ROYER-COLLARD S/pl. vendredi, samedi de 14 h 30 à 17 h 30.

6e arrdt

A vendre, quai des Grands-Augustins Living, chambre, cheminées w.-c., salle d'eau, cuisine, débarras, cave. 420.000 Frs Téléphone : 288-48-26.

7e arrdt

16, r. Université, 354-95-10.
JARDINET D'HIVER
100 m². Sam., lundi 13/17 h.

DUROC, IMMEUBLE RÉCENT Séjour + chambre 57 m², 3e étage, vue sur jardin. GARBI, téléph. : 567-22-88.

3, RUE CHOMEL
MÉTRO SÈVRES-BABYLONE. Bon immeuble pierre de taille, séjour, salle à manger, 3 chambres, cuisine, bains, balcon, chauff. central, 110 m² s/rue. Sam., dim., lun. 15/18h.

MÉTRO BAC
2 pces s/rue, entrée, cuisine, bains. 31, rue de Beaune sam., dim., lundi 15/18 H.

SÈVRES-LECOURBE
Imm. pierre de taille, sud. Propriétaire vend libres : 2 pces 43 m² 320.000 F. 3 pces 66 m² 600.000 F. 2 p. occupé 82 A. 220.000 F. 32, rue Lecourbe. — 14-18 h.

18e arrdt

18e Arrt
RUE RAMEY, Me JOFFRIN, Bus Mairie 18e
APPARTEMENTS A RÉNOVER

3 p. 48 m²	320.000 F TTC
5 p. 65 m²	500.000 F TTC
Tél. bureau :	(42) 27-98-60.
Domicile :	(42) 22-30-58.

Métro Simplon. Particulier vd confortable studio (28 m²), cuisine, salle de bains, w.-c., balcon, cave. Dans petit immeuble de standing 1972, pierre de taille. Px 250.000 F. Téléphone : 844-48-15.

20e arrdt

Pptaire vd studios et 2 p. tt équipés, neufs, depuis 145.000 F, petit imm. rénové, jardin. 75, rue Pixerecourt, Me Télégraphe. S/pl. 15/19 h. 7 jours sur 7 ou 590-86-06.

78-Yvelines

St-Germain-en-Laye. Appt dans résid. 1964, calme, verdure. 5' RER. Dble séj., 3 ch., 2 bns, cuis. équip. Cellier. *Cave. Park. 750.000 F. Tél. :* 973-74-90, apr. 19 h et W.-E.

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro 2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE Rez-chauss. + 3 et 4 étages, du studio au 4 pièces et grands duplex de 4 et 5 pièces. Livraison prévue 1er trim. 83. *S.P.D.I. - 350-14-80.*

NEUILLY-SAINT-PIERRE Vaste séjour, 2 chbres 110 m², 4e étage, immeuble récent + terrasse privative 100 m². GARBI, téléph. : 567-22-88.

BOURG-LA-REINE
Petit immeuble neuf pierre de taille, très calme. Proche R.E.R. Livraison oct. 82. Reste 2 pces 600.000 F, gar. cpris ou 4 p. 1.250.000 F gar. et park. cpris. ERBE, téléph. : 663-26-54.

94 Val-de-Marne

BRY-SUR-MARNE
Près R.E.R., ds petit imm. de qualité, très beau 3 pièces neuf, 100 m². 3e et dernier étage, plein Sud, verdure. Grande terrasse. Garages. Tél. 491-83-14 - 391-67-78.

Part. vend Me Mairie-d'Ivry duplex 4 pièces, 104 m², immeuble étoile renaudie. Px 680.000 F. T. 670-22-94.

95- Val-d'Oise

DEUIL-LA-BARRE, près Enghien, part. vend : beau F4, résidence calme, faibles charges, sans ascenseur, chauff. indiv. gaz, 3e dernier ét., séjour double, écoles, commerces, gare, bus 5', aménagements nombreux. 320.000 F. Téléph. : 660-35-95, soir.

LES CHARMILLES A MONTIGNY LE BRETONNEUX

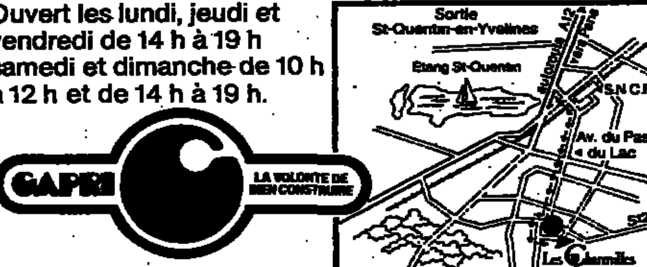


Ce week-end, venez aux Charmilles à Montigny-le-Bretonneux, nous avons aménagé et décoré à votre attention les maisons de notre Hameau témoin. Vous y découvrirez un petit havre de 4 hectares, avec 55 belles maisons d'un étage. Chacune avec son jardin, les unes isolées et les autres jumelées. Des maisons qui offrent de 4 à 6 pièces allant de 141 m² à 177 m².

Confort, espace, espace vert, tout est là pour que vous retrouviez une seconde nature.

Bureau de vente : Avenue Eric-Satie. Tél. : 043.01.41.

Ouvert les lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.



Pour recevoir une documentation "Les Charmilles", retournez ce coupon à :
Capri, 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris. Tél. : 321.47.93.
Nom : ______
Adresse : ______
Tél. privé : ______ Professionnel : ______

12e arrdt

12e MAISON PARTICULIÈRE Jardin, charme, soleil, sans vis-à-vis. 690.000 F. 271-65-20.

13e arrdt

JARDIN PRIVÉ, près bd Arago, 2 appts, 60 m² (à rénover) et 90 m² (en duplex, cft), 500.000 et 900.000 F. Peuvent être réunis. Calme et charme. Tél. : 272-97-28, avant 8 h et après 19 h.

14e arrdt

Me PORTE D'ORLÉANS agréable 2 pièces cft, balcon, ascenseur, bon placement. 350.000 F. — 17, rue Morère samedi 13/16 h.

15e arrdt

Métro LOURMEL
Immeuble récent, bon standing, grand living, 2 chambres, cuisine, bains, dressing, loggia, parking. PRIX INTERESSANT. 313, rue Lecourbe, escal. B. Sam., dim., lundi, 15/18 h.

NOISY-LE-ROI, résidence standing, 6 pces, 142 m² + balcon, park. Prix 880.000 F. Téléphone : 296-63-33.

78-PLAISIR, à vdre appt 110 m² ds résidence appréciée, très beau F5, 3 chbres, 2 dressings, 1 s. de bs, 1 dche, w.-c., cellier, cuis. équipée, gd séjour 38 m², balcon, cave s/sol, écoles mat., prim., de résidence. Ds rayon 800 m² : CES, lycée, stade, tennis, tous commerces, Gare (30' Montparnasse). Prix : 460.000 F. Téléphone : 055-74-90.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY, dans hôtel particulier, pierre de taille
ATELIER LOFT
à aménager, gde hauteur sous plaf., 5.000 F/m². 325-33-08, après 18 h 326-13-00.

BOULOGNE PT-DE-SEVRES 12e ét., asc., 2/3 pces, 60 m² + terrasse + penthouse + parking. 700.000 F SIGEDIM. — 296-63-33.

Province

Bourg-St-Maurice, Les Arcs. Vente dir. par le construct. Studio + mezzan., px janvier 81. Expos. pl. Sud. Cuis. équ., chff. électr. ind., calorifugé exter. Téléph. : 07-02-51 (79).

SUR LA PLAGE
Front de mer Situation exceptionnelle Studios à partir de 145.000 F, 2 pièces à partir de 222.000 F, « LES PORTES DE LA MER », près du « LYDIA ». 66420 PORT-BARCARÈS. Tél. : (68) 86-12-17.

73-MÉRIBEL - Partic. vend Séj. + 2 chbres. 450.000 F. Tél. : (16-79) 08-63-24, hres bur. ou 08-51-81, domicile.

TRÈS GRAND STANDING à l'IMPÉRIAL
MENTON
MER et MONTAGNE part. vd 120 m² à moderniser. 4e étage. Prix : 900.000 F. Téléphone : 271-54-54.

économie

AFFAIRES

Les négociations entre I.T.T. et la France

Et si l'on oubliait la nationalisation

Rien ne va plus entre I.T.T. et la France. Les négociations sur la francisation de la Compagnie générale de construction téléphonique traînent en longueur. Si l'on ne peut pas, à proprementdt parler de rupture, le climat est quelque peu tendu. M. Araskorg, le P.-D.G. du groupe américain devait rencontrer M. Pierre Dreyfus lundi. Mais, remaniement oblige, ce rendez-vous a été annulé. *C'est donc M. J.-P. Chevènement* qui va reprendre ce dossier qui traîne, en fait, depuis plus d'un an.

La C.G.C.T., filiale d'I.T.T. assure environ *15 %* du marché français du téléphone. Elle fabrique des centraux « spatiaux » Metaconta dont les P.T.T. ne vont bientôt plus avoir l'utilité puisque l'on équipe, aujourd'hui, le réseau en « temporel ». Les centraux téléphoniques E.10 de C.I.T.-Alcatel sont installé dans le réseau depuis plusieurs années et la D.G.T. (Direction générale des télécommunications) avait prévu, en 1978, que Thomson serait son second fournisseur avec ses centraux « M.T. ».

Surpris par le succès temporel, I.T.T. va tenter de rattraper son retard sur le marché mondial. Depuis deux ans, le groupe cherche donc a faire adopter par la France son futur central temporel, le « Système 12 », qui doit prendre le relais du Metaconta. Bien avant le 10 mai, on expliquait chez I.T.T. que la C.G.C.T. ne pouvait pas vivre sans les commandes des P.T.T. *« Si vous ne prenez pas notre Système èë, nous ne pouvons plus assurer la charge de travail ni l'emploi des sept mille cinq cents personnes de la C.G.C.T. ».*

Une partie de bras de fer s'était alors engagée entre la D.G.T. et le groupe. Celui-ci était prêt à garantir des marchés important à l'exportation à sa filiale française... à condition que l'administration française choisisse son central.

Vint le 10 mai. I.T.T.-France figurant *sur la* liste des *nationalisations*, le rapport de force allait, curieusement, s'inverser. Ce n'était plus I.T.T. qui était demandeur, mais l'État français qui souhaitait nationaliser ce qui reste des intérêts du groupe en France : en fait, la C.G.C.T. et le laboratoire central de télécommunications. Belle aubaine pour I.T.T. qui fait donner ses lawyers et autres audits. Après de savants calculs, le groupe évaluerait sa filiale à près de 400 millions de dollars (2,6 millions de francs environ). Stupeur des négociateurs français qui ne comprennent pas comment une entreprise que l'on présentait comme « étant au bord de la faillite », peut bien valoir autant d'argent. « La C.G.C.T. vaut le franc symbolique, et encore... », entendait-on dire depuis des mois dans les ministères.

Certes, I.T.T. était prêt à négocier, à donner même à la France 51 % de la C.G.C.T. Mais, toujours à une condition : que les P.T.T. adoptent le Système 12. Cela aurait pu se faire dans l'hypothèse où la C.G.E. auraient absorbé la division « téléphonie » de Thomson-C.S.F. pour former Téléphone de France. Dans ce cas il y aurait une place pour la C.G.C.T. française et pour le Système 12 qui aurait alors joué le rôle d'aiguillon du mastodonte national.

Les P.T.T. en ont décidé autrement. A juste raison. M. Mexan*dreau l'a précisé ces dernières semaines* : pas question de faire « Téléphonie de France ». Il l'a encore affirmé jeudi 1er juillet lors de l'inauguration, en grande pompe, du *premier central MT20, à Amiens.* Pour le ministre il ne faut pas disperser ses efforts si l'on veut reconquérir la filière électronique. Ainsi, deux entreprises seulement doivent rester en compétition pour le téléphone, Thomson-C.S.F. et C.I.T.-Alcatel. Quant à la C.G.C.T. « elle peut se reconvertir. Les P.T.T. ne sont pas là pour donner de fausses solutions à de vrais problèmes d'emploi. Nous n'avons jamais laissé se développer l'espoir d'un troisième système ».

La fait que Thomson ait, finalement, résolu les problèmes de mise au point de son M.T.20 a, incontestablement, joué un rôle dans l'attitude des P.T.T. : Thomson et C.I.T.-Alcatel faisant l'affaire, il n'était pas question de prendre le « Système 12 ».

Cette position a été notifié à I.T.T., il y a quelques jours, assortie d'une contre-proposition *financière.* La France propose 100 millions de francs pour racheter la C.G.C.T., celle-ci pouvant être, par la suite, rattachée à un des deux pôles français.

On en était là au début de la semaine. Apparemment, personne ne veut céder. Soutenue par l'administration Reagan, I.T.T. s'estime dans son bon droit, « victime » du programme de nationalisation. A Paris, on n'entend pas surpayer une entreprise dont les difficultés financieres *existaient bien avant le 10 mai.*

La solution ne passerait-elle pas, finalement, par une entorse à la sacro-sainte liste de nationalisation. Pourquoi ne pas faire une croix sur la nationalisation d'*I.T.T.-France*, et renvoyer ainsi la balle dans le camp du groupe américain. A lui d'assumer son devoir d'actionnaire ».

J.-M. QUATREPOINT.

Le groupe britannique I.C.I. rachète les colorants de P.C.U.K.

Après des mois de recherche et de négociations avec différents groupes chimiques européens (Hoechst, Sandoz, Bayer), P.U.K. a finalement trouvé un acheteur *pour la division « colorants » de sa filiale* P.C.U.K. (Produits chimiques Ugine Kuhlmann). C'est le géant britannique I.C.I. qui va reprendre l'essentiel des actifs possédés par la firme française dans cette branche d'activité (nos dernières éditions), cette dernière ne devant conserver qu'une très faible participation dans l'ensemble destiné à s'intégrer à l'empire industriel du numéro quatre de la chimie mondiale (72 milliards de francs environ de chiffre d'affaires).

Cet ensemble comprend les usines d'Oissel (Seine-Maritime), de Saint-Clair-du-Rhône (Isère) et de Villers-Saint-Paul (Oise), mais aussi de la Société des produits chimiques et des matières colorantes de Mulhouse, de la division « colorants » de la filiale brésilienne Fosfanil et des deux filiales britanniques *Alliance Dye and Chemical et Patco Chemicals.*

Le prix de cession n'a pas été communiqué, mais il devrait être de l'ordre de 600 millions de francs (moins de 1 % des actifs consolidés d'I.C.I.).

La réalisation définitive de l'accord entre P.U.K. et I.C.I. est encore soumise à l'approbation des pouvoirs publics. Mais, en raison des *garanties fournies par I.C.I. en matière* d'investissements, d'emplois, de recherche et d'exportation, tout porte à penser que le feu vert sera rapidement donné.

Reste à savoir si les syndicats ne vont pas ruer dans les brancards. Non pas tant pour le problème social posé : il paraît à peu près résolu. Sur les deux mille personnes employées dans la division « colorants » de P.C.U.K., mille deux cents environ sont concernées (usines d'Oissel et de Saint-Clair-du-Rhône). I.C.I. les *reprend. Les six cents travaillant* à Villers-Saint-Paul conserveront leur casquette P.C.U.K. La firme française agira en tant que prestataire et louera leurs services au groupe britannique. Reste les deux cents personnes du siège social dont le cas devrait être réglé soit par reclassement soit par mise à la retraite anticipée.

Les syndicats, en revanche, ne manqueront pas de faire valoir qu'un nouveau pan de notre industrie s'en va à l'étranger. Force leur sera bien d'admettre qu'aucune so*lution française n'était envisageable.* Descendant d'une longue lignée, P.C.U.K. est le dernier à s'être accroché à l'industrie des colorants, une industrie mondialement bien malade qui plus est ; malade de l'interminable crise du textile (premier débouché) malgré la réduction de la dépendance (69 % du chiffre d'affaires *contre 80 % en 1973*), malade de la saturation du marché du papier, de la stagnation de la consommation de détergents, de la faible croissance de la demande de cuir, des contraintes écologiques et toxicologiques, enfin et surtout, de ses capacités hâtivement accrues en 1974 après une reprise prometteuse mais *fugitive. En Europe* occidentale, les excédents de capacité sont évalués entre 35 % et 40 %.

Pratiquement tous les producteurs sont dans le rouge, à l'exception de CIBA-Geigy, qui, placé sur des positions très pointues, parvient à équilibrer son compte d'exploitation. P.C.U.K. pour sa part a perdu 200 millions de francs en 1981 dans cette activité (1 milliard de francs courants en dix ans), soit près du tiers de son chiffre d'affaires (700 millions environ). I.C.I. lui même n'est pas en très bonne posture (350 *millions de perte en 1981). Aux Etats-Unis, Du Pont a* jeté l'éponge depuis longtemps et American Color, en faillite, a été racheté par CIBA-Geigy. Krompton and Knowles restant la seule société américaine en lice.

Dans ces conditions, l'on peut se demander quelle folie peut avoir poussé le groupe britannique à *s'alourdir quand l'heure* est au désengagement général.

La nécessité d'acquérir une dimension suffisante pour jouer sur les économies d'échelle ? Avec P.C.U.K., I.C.I. fera 2,8 milliards de francs environ de chiffre d'affaires dans les colorants, ce qui le placera à la quatrième place mon*diale derrière Hoechst, Bayer et* CIBA-Geigy (numéro un). Mais dans la profession l'on est formel : la taille ne garantit pas la rentabilité. En fait l'objectif recherché par I.C.I. est d'élargir ses gammes de production. Le marché des colorants est en effet très fragmenté (huit cents à neuf cents produits), et le *groupe britannique est loin de les fabriquer tous,* comme Bayer. Avec P.C.U.K. la complémentarité est parfaite, la firme française lui apporte notamment les colorants pour coton, les colorants métallifères, les colorants pour cuir et les pigments pour cuves. Doté de moyens puissants, I.C.I. est donc en mesure de relever *le défi.*

ANDRÉ DESSOT.

Le premier pôle de regroupement de la machine-outil est créé

Le ministre de la recherche et de l'industrie a annoncé, jeudi 1er juillet, la constitution du premier pôle de regroupement de la machine-outil, dont le principe avait été décidé il y a quelque temps (*le Monde* du 5 juin 1982).

Une société holding, dénommée « Machine française lourde » (M.F.L. S.A.), au capital de 250 millions de francs, sera prochainement créée. Comme prévu, le principal actionnaire en sera l'Institut de développement industriel (IDI), avec 35 % du capital, les autres actionnaires étant la SNECMA, la SNIAS, Dassault, Sacilor, Usinor, Creusot-Loire, Alsthom-Atlantique, Renault et Peugeot S.A.

Cette société holding aura deux filiales. La première, dans le fraisage, regroupera, sous le nom de Liné-Forest, les établissements d'Albert, dans la Somme, appartenant à la société Liné, et de Capdenac (société T.M.I.). La seconde filiale, dans le tournage, dénommée « B.S. », reprendra les activités de la *société Saint-Étienne machines*-outils et celles de la société Berthiez à Givors. Au total, ces quatre sociétés réalisaient moins de 600 millions de francs de chiffre d'affaires en 1981 et employaient environ 2 000 personnes. Selon un document remis aux syndicats, les investissements nécessaires sont évalués à 800 millions de francs pour les quatre prochaines années.

Il est envisagé la suppression de 250 emplois par mise en préretraite, l'usine Berthiez à Givors (420 personnes) devant être fermée : la SNECMA s'engage, toutefois, à ouvrir, dans cette ville, une nouvelle usine de mécanique de précision employant 250 personnes. A Albert, le nombre de salariés devrait être ramené à 250 personnes.

Quant aux autres sociétés appartenant au groupe Liné, *« elles feront l'objet de décisions spécifiques en fonction de la nature de leur activité principale,* précise le ministère. *Dans l'immédiat, seules les dispositions nécessaires aux départs en préretraite doivent être engagées pour Gendron, Gambin, Liné Précision et Amo ».*

Il convient de relever que le tribunal de commerce de Péronne a prononcé, jeudi 1er juillet, la mise en règlement judiciaire de la société Liné : le ministère public a fait immédiatement appel pour éviter sa dislocation.

L'immobilier

villas

10' R.E.R., BOISSY (94), 25 km Paris, particulier vend dans domaine grand standing (piscine, tennis, forêt, écoles, CES, centre ccial). VILLA living 54 m², 5 chambres, 3 bains, cuisine équipée, garage 2 voitures, sur terrain de 850 m². Px 800.000 F. T. 887-48-49.

maisons individuelles

CLAMART

Maison en construction Livrable fin 82, architect. originale, ardoise, terrasse, chemin., 6 pces, double garage, cave, cellier. 1.350.000 F. Tél. 644-89-06.

manoirs

Dans village Eure, 75 kms Paris, magnifique PETIT MANOIR, tt cft + maison gardiens + garage, ds très beau jard. clos de murs.

555-05-79/(32) 55-04-84.

locations non meublées demandes

Paris

Etudiante lycée Henry-IV, 19 a., cherche studio, 5e ou 6e de préférence, maximum 1.000 F. Ecr. s/nº 6.326, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PROPRIÉTAIRE LOUEZ sous *24 H. Clientèle assurée. Service* gratuit. Tél. : 770-88-65.

Pr notre client. rech. CHBRES, STUD., 2, 3, 4, p. sans frais. **Téléphone 254-62-30.**

locations meublées offres

Paris

RÉSIDENCE DU CLARIDGE
74, Champs-Elysées, PARIS-8e.
UNE NOUVELLE FORMULE POUR VOS SÉJOURS A PARIS
STUDIOS ET 2 PIÈCES
A PARTIR DE 9.400 F
Tél. : 359-67-97.

locations meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. toutes banl. Loyer garanti. 8.000 F. 283-57-02.

hôtels particuliers

NEUILLY, PRÈS BOIS

CHARMANT H.P. 8 pièces, 2 bains, 250 m², garage, jardin. Soleil, Environnement de verdure. SOGEVIM, tél. : 293-38-82.

locaux commerciaux

A MONTREUIL, 85, rue Etienne-Marcel
(métro : CROIX-DE-CHAVAUX)

LA SEMIMO réalise des locaux commerciaux (professions libérales). Rez-de-chaussée, immeuble standing (de 5 étages), brut de béton, avec vitrines, prêts à être aménagés.

Renseignements sur place, ou téléphoner :
SOREC, 658-00-57.

viagers

F. CRUZ, 266-19-00

8, RUE LA BOÉTIE (8e)
Prix rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

Libre 15e, 4 pièces Sud. Px : 450.000 F + 3.500 F. VIAGER FINANCES - 268-05-43.

15e, 2/3 P. 70 m² tt cft. Séj., ét., asc., park. 240.000 F + 2.600 F. Loué 2.200 F mens. Revenu pour acquéreur - 266-19-00.

fonds de commerce

Cause retraite, artisan en tôlerie fine industrielle céderait atelier et clientèle. Bail à renouveler. Bon rapport. Téléphone : 253-65-10.

Pyr.-Orient. Cause santé, vends TABAC-Presse-Libr.-Pap. Prix 495.000 F. Pour couple. Ecrire 6855/66 HAVAS, 66004 PERPIGNAN, B.P. 442.

Grande maison seigneuriale-respectiv. hôtel (à 40 lits) avec des annexes et jardin à partir d'été 1983. Cherche à prendre bail par 2 couples allemands. Achat postérieur possible. Les provinces préférées : *Bretagne du Sud, Pays de la* Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Auvergne, Limousin. Offres avec des photos, des esquisses de la maison et du fonds demandés à : H. Ed. Gatzke, Alte Dorfstrasse 2, 3100 Celle, Allemagne

LUBERON

Restaurant, Thé, Galerie, 30 couverts + 50 terrasse sur *place ombragée, marché.* Maison pierre 18e s. Formation assurée à débutant. Murs, fonds + habitation : 900.000 F. Ecr. à Mme M.-C. BECART, 34, rue de la Montagne-Ste-Geneviève, 75005 PARIS.

Part. vd rais. santé. Centre gde ville. Rég. Est (Lorraine). SALON DE COIFFURE et INSTITUT DE BEAUTÉ 500 m² en pleine exp., très gde renom. Install. réc., gd stand. Très gros C.A. (il n'est pas import. que le successeur soit un prof. mais très bon gestion.). Ecrire sous le nº T 034.298 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

immeubles

A vendre, PARIS (16e), Hameau du RANELAGH, 4 pces + loggia 130 m², grand standing sur parc. Pour tous renseignements : Etude de Me BLANPAIN, Notaire à ARLEUX 59151. Téléphonez au (27) 89-52-53.

pavillons

Pavillon à vendre (cause départ), à Valenton (94), dans la résidence calme des Tourelles, à 12 km de Paris. A quelques minutes : R.E.R., Mº, train. Proximité tout commerce. Ecoles, C.E.S. *Pavillon* tout confort, sur s/sol, garage. Rez-de-chaussée : cuisine, séjour, toilettes, tél. A l'étage : 3 chbres, salle de bains. Grenier. Jardin. Superficie totale : 195 m². Chauffage central charbon. L'ensemble en parfait état. Téléphone : 389-29-62, sauf août.

LA VARENNE

7' R.E.R., PROX. ÉCOLES Solide construct. meulière, sur s/sol. 6 P. ppales s/230 m². gar. CH. CENT. gaz. 675.000 F. **THUMAL - 883-12-11.**

A VENDRE TAVERNY (95) Dans quartier pav., très agréable. Près commodités. construction trad. réc. 1981. Chauf. électr., jardin privatif 150 m². Compr. entrée, séjour mezzanine, cuisine, cellier, buanderie, atelier, garage. A l'étage 4 chambres avec placards et balcons, 2 w.-c., s. de bs, douche. Prix : 590.000 F. Possibilité reprise crédit. Tél. : 038-42-08 après 20 h.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIE COMPT chez notaire. 873-20-67, même le soir.

terrains

Part. cède terrain 22.000 m² dt 1/3 boisé et surf. planes 600 à 2.000 m². Midi, calme tot. Non constr. actuel. mais. EDF proche *Pr camping-chalet famille* ou groupe. A enlever avec 110.000 F. T. : 16 (66) 89-91-37, entre 18/20 h.

LE PECQ

Domaine privé, 2 BEAUX TERRAINS boisés, 800 m². gdes façades, viabilité à la rue. AGENCE de la TERRASSE LE VÉSINET - 976-05-90.

maisons de campagne

GRATUITES, LISTES MAIS. CAMPAGNARDES RESTAURÉES, Loire, Haute-Loire, Ardèche. Tél. : (75) 33-45-11.

VENDÉE (85) LA FAUTE-SUR-MER Proximité mer. Maison + jar*din, à partir de 185.000 F.* CRÉDIT et LOC. ASSURÉS, CGL, 78, Chps-Élysées, Paris-8e. Téléph. : sem. (1) 359-68-04, sam. (1) 359-34-10.

Maison rurale dans Hameau. *A PLAINEFAS* près lac de Chaumeçon (Morvan). Maison d'habitation comprenant 3 pièces au rez-de-chaussée, 2 pièces à l'étage, 2 caves dessous, 3 sur le côté, remise et grange à la suite, hangar séparé, jardin et terrain derrière. MAUGRAS. Téléphone : (86) 20-60-04.

fermettes

EURE-ET-LOIR

120 km Paris autor. s/400 m², fermette, *gde cuis.,* cham., poutres, séj., 2 ch., s. bns, ch. ctl + jdin 600 m² sépar. 193.000 F crédit. Tél. : 285-38-96 ou week-end : (16-37) 22-05-00.

35 Kms de PARIS ferme aménagée 200 m² habitables Tout confort Terrain 1870 m² 750.000 F. Tél. 003-26-89.

propriétés

Particulier vend, 100 km Paris, *chaumière normande.* Séjour 36 m², poutres, cheminée, 4 chambres, confort. Dépendances, fournil avec four. Terrain 1.500 m² clos de murs avec agrément et fruitiers. Prix : 450.000 F. Téléphone : (1) 783-41-34.

Part. à part., CHATILLON-SUR-CHALARONNE (AIN), belle maison 1975, 200 m², sur terrain paysagé 3.300 m². Calme. Vue. 850.000 F. *Téléphonez le soir* (74) 55-06-70, jour 21-21-41.

A vendre à SAINT-JUNIEN, station verte, prox. de Limoges, BELLE MAISON BOURGEOISE, 8 pièces, construction granit tout confort, parc 9.000 m², exposit. Midi, vue sur vallée de la Vienne. Prix très avantageux. Me GUION, notaire à SAINT - JUNIEN - 87200.

25 kms, Sud Valence, *PROPRIÉTÉ DE CARACTÈRE* 18 pces, grands cèdres, bassin, enclos 1 ha. : 1.300.000 F. Part. Tél. : (75) 33-17-82, préférence heures repas.

Achèterais VASTE PROPRIÉTÉ de chasse en Sologne. Ecr. Havas Orléans nº 201707.

ÉTRANGER

Les Dix acceptent sous condition le compromis sur les crédits à l'exportation

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). – Les ministres des finances des Dix ont le 30 juin donné le feu vert à *la Commission européenne* pour accepter, au nom de la C.E.E., la dernière proposition de compromis sur les crédits à l'exportation présentée par M. Wallen. Il s'agit du président suédois du groupe de travail de l'O.C.D.E., rassemblant les vingt-deux pays signataires du « *consensus* » qui définit les conditions d'octroi de ces crédits.

Le consensus – ce qui est pour tous le plus important – va ainsi pouvoir être renouvelé (l'actuel arrangement expirait le 30 juin) et, par là même, une guerre des crédits évitée. De la sorte, disparaît aussi un des sujets de friction entre la Communauté et les États-Unis.

Les crédits à l'exportation, en particulier ceux accordés aux pays de l'Est, coûteront plus cher qu'auparavant. Mais en raison de l'action de la Communauté, ce renchérissement ne sera pas aussi sensible que le souhaitaient les États-Unis.

A vrai dire l'accord intervenu entre les Dix n'a pas constitué une surprise : à l'issue d'une négociation très longue, les positions de la Communauté et celles des autres membres de l'O.C.D.E. s'étaient déjà considérablement rapprochées.

Les Dix ont, semble-t-il, subordonné leur accord à deux aménagements du projet de compromis de M. Wallen : 1) Les pays signataires prendraient l'engagement de s'abstenir de toute entorse sur les taux et sur la durée à compter du 15 octobre 1982, et non pas comme cela figurait dans le projet Wallen, du 1er janvier 1983 ; 2) La Grèce et l'Irlande (toujours inscrits dans le groupe I – celui des pays industriels, – alors qu'ils auraient voulu être reclassés dans le groupe II – celui des « pays intermédiaires » – qui paie les crédits moins chers) bénéficieraient jusqu'au 1er mai 1983 des taux de l'ancien consensus, donc d'un léger avantage par rapport aux autres pays industriels.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'aide publique au développement a baissé en 1981

L'aide publique consacrée au développement du tiers-monde par les pays industrialisés a diminué – en termes réels – d'environ 4 % en 1981, revenant de 0,38 % du produit national brut de ces pays en 1980 à 0,35 %. De plus, les perspectives à court terme n'apparaissent guère favorables, compte tenu de la persistance de la récession. Tel est le constat dressé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'issue de sa réunion des 28 et 29 juin. Le CAD regroupe les dix-sept pays de l'organisation qui versent des fonds en faveur des nations en développement et se sont engagés à consacrer à cette fin 0,7 % de leur P.N.B.

En 1981, les versements de ces pays ont atteint 25,5 milliards de dollars, au lieu de 27,3 milliards en 1980 – aux prix et taux de change courants, – soit une *régression* de 6,6 %. Cependant, une fois effectués les ajustements nécessaires pour corriger les effets des taux de change (appréciation du dollar qui sert de base aux statistiques) et les fluctuations des prix (ceux-ci ont augmenté de 9 % pour les pays du CAD en 1981), la baisse en volume de l'aide publique au développement a été un peu moins forte. En pourcentage du P.N.B., l'effort des pays industrialisés n'a guère varié depuis dix ans, puisqu'il se situait à 0,34 % en 1970.

La France en progrès

Ce sont les pays du nord de l'Europe qui figurent toujours en tête du classement. Les Pays-Bas ont dépassé, pour la septième année consécutive, l'objectif de 0,7 % et même franchi la barre de 1 %. L'objectif international a également été dépassé par la Suède, la Norvège et le Danemark. En revanche, la contribution des Etats-Unis est revenue de 0,27 % en 1980 à 0,20 %, l'aide publique au développement ayant baissé de 26 % en termes réels. Cette régression est presque entièrement due à une réduction de moitié des apports aux organisations multilatérales, comme l'Association internationale de développement (AID) et les banques régionales de développement, qui ont été amputées respectivement de 500 et 700 millions de dollars.

Cependant, l'aide accordée par la France a augmenté de 11 % en volume, passant de 0,64 % à 0,71 % du produit national brut. En fait, la seule aide à prendre en considération, comme l'a reconnu le gouvernement, est celle qui est accordée aux pays en développement *indépendants : exclusion faite des DOM-TOM*, l'aide française a augmenté de 28 %, ayant représenté 0,46 % du P.N.B. au *lieu* de 0,38 %. L'intention affirmée officiellement en 1981 est de porter cet effort à 0,7 % d'ici à 1988.

Si l'aide publique a diminué l'année de Cancun, au point d'être inférieure de moitié à l'objectif international, les autres flux financiers en direction des pays en développement ont augmenté. Ainsi les crédits bancaires sont passés de 17,7 milliards de dollars en 1980 à 26,2 milliards en 1981, les investissements directs de 9,5 à 11,3 milliards. Au total, les apports du secteur privé, compte tenu d'une diminution des crédits à l'exportation (revenus de 12,6 à 9,1 milliards), ont atteint 49,1 milliards de dollars contre 41,2 milliards.

Addition faite des dons des organismes privés bénévoles (2 milliards) et des contributions du secteur public aux conditions du marché (4,9 milliards), l'apport de ressources financières de toutes catégories en provenance des pays du CAD s'est élevé à *81,4 milliards en 1981*, contre 76,1 milliards en 1980, ayant progressé de 11 % en termes réels et représentant 1,13 % du P.N.B., au lieu de 1,04 %. Sur cette somme globale, l'aide publique n'a plus représenté que 31 % (36 % en 1980 et 44 % en 1970), alors que les crédits privés sont intervenus pour 60 % (contre respectivement 54 et 44 %).

Ce changement de structure se retrouve *dans la composition* de la dette des pays en développement, évaluée à 525 *milliards* de dollars à la fin de 1981 (437 milliards pour les seuls pays qui ne sont pas membres de l'OPEP). Ainsi, les créances du secteur privé, toutes assorties des conditions du marché, en ont représenté environ les deux tiers (343 milliards) contre la moitié en 1971. Il en est de même pour le service de la dette, qui a atteint 109 milliards de dollars l'an dernier (26 milliards en 1975) et dont la charge par rapport aux exportations s'est alourdie sensiblement : 85 % des versements sont liés aux emprunts sur le marché des capitaux et aux crédits à l'exportation.

MICHEL BOYER.

LA MOITIÉ DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL

	1981		1980	1970
	en millions de dollars	en % du P.N.B.	en %	en %
Pays-Bas	1 510	1,08	1,03	0,61
Suède	916	0,83	0,79	0,38
Norvège	467	0,82	0,85	0,32
Danemark	405	0,73	0,73	0,38
France	4 022	0,71	0,64	0,66
(DOM-TOM exclus)	(2 638)	(0,46)	(0,38)	(0,43)
Belgique	574	0,59	0,50	0,46
Autriche	317	0,48	0,23	0,07
Allemagne fédérale	3 182	0,46	0,43	0,32
Royaume-Uni	2 194	0,43	0,35	0,39
Canada	1 187	0,43	0,43	0,41
Australie	649	0,41	0,48	0,62
Nouvelle-Zélande	67	0,29	0,33	0,23
Finlande	135	0,28	0,23	0,06
Japon	3 170	0,28	0,32	0,23
Suisse	236	0,24	0,24	0,15
Etats-Unis	5 760	0,20	0,27	0,32
Italie	670	0,19	0,17	0,16
CAD	25 461	0,35	0,38	0,34

(Source O.C.D.E.)

AUX PAYS-BAS

Le gouvernement souhaite un allégement du système de protection sociale

De notre correspondant

Amsterdam. – Une commission d'experts nommés par le gouvernement a recommandé des changements dans le système de protection sociale qui joueront un rôle important dans la campagne pour les élections législatives du 8 septembre.

Cette commission dirigée par M. Gerrit Wagner, ancien président de Royal Dutch Shell, propose notamment que soit mis fin à l'indexation des allocations sociales sur le salaire minimal légal. Les experts proposent aussi l'annulation de la compensation automatique de la hausse des prix dans les salaires.

Avant même que les conclusions ne soient connues, le premier ministre, M. Andries Van Agt (chrétien-démocrate), avait affirmé que le gouvernement qui sera installé après les élections devrait les exécuter dans leur totalité. Il aurait ainsi hypothéqué une éventuelle collaboration postélectorale avec les socialistes.

Le parti socialiste P.V.D.A. s'est en effet fixé comme objectif primordial de sauvegarder autant que possible l'État providence néerlandais. M. Van Agt par contre a pris une fois de plus place parmi ceux qui trouvent que le « *paradis social* » est devenu trop coûteux dans la situation économique actuelle. Pour sa part, le grand syndicat F.N.V., qui compte plus d'un million de membres, a d'ores et déjà rejeté les recommandations de la commission Wagner comme étant unilatéralement en faveur du patronat.

La commission, composée principalement de cadres supérieurs du secteur privé, avait été rassemblée par le ministre de l'économie, M. Jan Terlouw, dans le but de le conseiller sur la modernisation de l'industrie néerlandaise. Les experts sont d'avis qu'une adaptation de la politique économique et sociale en est une condition absolue. Ils prônent dans les grandes lignes une « *désétatisation* » du système social. Ainsi les salaires des fonctionnaires ne devraient plus suivre automatiquement les conventions collectives conclues dans le secteur privé.

La publication des recommandations de la commission Wagner est un événement de premier ordre dans la politique intérieure néerlandaise, où les questions économiques et sociales domineront la campagne pour les élections législatives anticipées. Celles-ci sont liées à la démission, au mois de mai, des ministres socialistes du second gouvernement de M. Van Agt. Les socialistes auraient refusé de donner leur aval à des réductions des dépenses publiques susceptibles, selon eux, de frapper avant tout les Néerlandais en bas de l'échelle salariale et ceux qui dépendent des allocations sociales.

RENÉ TER STEEGE.

● *Accord de cofinancement entre l'Italie et la Banque mondiale.* – L'Italie et la Banque mondiale ont signé, le 30 juin, à Washington, un accord de cofinancement de projets dans les pays en voie de développement. Aux termes de cet accord, le plus important de cette sorte jamais conclu entre la Banque et un pays membre, l'Italie mettra d'ici à juin 1985 – sous forme de prêts et de dons – 450 milliards de lires (321 millions de dollars) à la disposition de la Banque mondiale et de sa filiale, l'Association internationale de développement (A.I.D.). Ces fonds seront consacrés d'un commun accord au financement conjoint de projets dans les pays en développement. Au cours des dix dernières années, la Banque a obtenu un cofinancement de quelque 32 milliards de dollars pour la réalisation de plus de sept cents projets de développement qu'elle avait pris en charge. – *(A.F.P.)*

● *Pour une meilleure connaissance des importations.* – Aux Etats-Unis, le personnel chargé du contrôle des importations est plus de trente fois supérieur (un millier de personnes) à celui dont dispose la Communauté économique européenne (une trentaine), indique un rapport sur « l'amélioration de la *connaissance des courants d'importation* » présenté à Paris, au Conseil économique et social. Ce rapport, rédigé par M. François Ceyrac, ancien président du C.N.P.F., et adopté par 129 voix et 22 abstentions, survient au moment où s'intensifie la tension commerciale entre les Etats-Unis et la C.E.E. Il s'inscrit dans la perspective de la réunion ministérielle du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) prévue en novembre à Genève. La précédente avait eu lieu en 1973. Le rapport estime « *indispensable de poser en préalable* » que les règles du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) établies en 1945 « *soient appliquées dans le même esprit et la même efficacité par les Etats-Unis et par la C.E.E.* ».

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication.
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

SOCIAL

A L'EXCEPTION DU BLOCAGE DES SALAIRES

Les syndicats et les grévistes de Talbot accueillent avec satisfaction les propositions du médiateur

Les propositions du médiateur M. Jean-Jacques Dupeyroux ont dans l'ensemble été bien accueillies par les grévistes, qui devaient se prononcer vendredi après-midi par un vote à bulletin secret sur l'éventuelle reprise du travail. La C.S.L. se déclare *« satisfaite »*, estimant que M. Dupeyroux *« a voulu faire de Talbot un laboratoire expérimental pour les O.S. »*. M. Sainjeon, secrétaire général de la fédération des métallurgistes C.G.T., a relevé pour sa part *« plusieurs points intéressants » « notamment en ce qui concerne les O.S. ! »*. Mais sur les salaires, la C.G.T. est plus réservée, estimant la recommandation *« insuffisante »*. Un tract cégétiste diffusé à Poissy titre sur *« la victoire »* des ouvriers de Talbot.

La recommandation : blocage des salaires et promotion des O.S.

Dans un préambule, le médiateur affirme que *« les conflits très âpres qui agitent tour à tour certaines entreprises de l'automobile sont révélateurs de l'impuissance de la société française à donner une réponse satisfaisante à une immense question, celle de la condition des O.S. »* Citant *« l'exécution des tâches répétitives et, trop fréquemment, l'utilisation de procédés de pure contrainte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises pour prévenir ou réprimer toutes contestations »*, il ajoute : *« Force est de constater que cette politique se solde par un échec »* et qu'en refusant d'en prendre acte *« notre société ferait preuve d'un aveuglement qui pourrait, en définitive, lui être fatal »*.

Estimant que le confit Talbot *« doit être l'occasion privilégiée d'une réflexion en profondeur sur le sort réservé aux O.S., et sur un point crucial, celui de leur carrière »*, le médiateur propose *« l'institution d'une commission d'étude pour le développement de la formation des O.S. »* Se référant à l'exemple japonais, où l'O.S.reçoit *« une formation équivalente à un baccalauréat français »*, ce qui a permis *« l'introduction des technologies les plus avancées dans les processus de production »* et dénonçant *« le poids excessif* (en francs) *d'un encadrement trop souvent pléthorique »*, le médiateur propose en fait une réforme progressive des tâches ouvrières.

Le médiateur recommande ensuite quatre séries de mesures.

I. – DROITS ET LIBERTÉS, DIGNITÉ DU TRAVAILLEUR

La direction et les syndicats *« s'engagent de la façon la plus solennelle à mettre en œuvre tous les moyens... pour faire respecter l'ensemble des libertés collectives et individuelles »* et il cite : non prise en compte de l'appartenance syndicale pour la détermination des salaires ; révision du règlement intérieur dans les trois mois suivant la promulgation des lois Auroux avec la précision selon laquelle *« aucune sanction ne pourra être infligée à un salarié sans que celui-ci soit informé par écrit des griefs retenus contre lui »* ; disposition pour garantir la libre circulation des délégués, la libre communication ; attribution d'un local syndical *« convenablement équipé »* ; *« mise en œuvre loyale »* du droit d'expansion des travailleurs avec ouverture des négociations pour son application dans un délai de trois mois après la promulgation des lois Auroux ; mise à la disposition des immigrés d'un lieu de culte. Enfin, le médiateur recommande la création *« d'une commission des libertés »*, présidée par une personnalité désignée par le ministre du travail et comprenant des représentants de la direction et des représentants de chaque syndicat. Cette commission prévue pour un an devra se réunir au moins une fois par mois. Elle *« aura pour mission de s'assurer de la bonne application des présentes recommandations »* et devra étudier *« en priorité le problème des discriminations qui, sou le couvert d'éventuelles interférences entre les activités sociales et parasociales pourraient avantager « un syndicat »*. Au bout d'un an, un rapport sera remis au ministère du travail et rendu public.

II. – SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaires : outre une information sur les éléments du salaire auprès des travailleurs, la recommandation prend acte d'une augmentation de 130 à 250 F selon les coefficients à compter du 1er juin. Sont prévus pour la sortie du blocage des salaires le versement au 1er novembre d'une prime de 400 F pour le lancement de la Samba et, à la même date, une augmentation minimale de 200 F, les partenaires devant négocier, dès septembre, les modalités exactes de réajustement des salaires de base.

Classification : sont prévus deux nouveaux échelons pour les O.S. à partir du 1er juillet, une promotion à l'ancienneté et, à compter du 1er juilllet avec effet sur le salaire le 1er novembre (+ 2 %), la promotion de 1 450 salariés (soit environ la moitié des O.S.).

D'autres mesures sont aussi recommandées sur l'affichage des cadences, l'ouverture de négociations sur la grille des salaires, les mutations, les congés (possibilité de prendre cinq semaines en été quand la famille réside dans un département ou un État éloigné). Une *« commission »* mixte présidée par le directeur départemental du travail pourra être saisie durant un an en cas d'échec dans l'application de ces mesures.

III. –FORMATION

Outre la présentation d'un plan de formation et le renforcement des programmes pour enrichir les tâches, le médiateur recommande la création de la commission citée dans le préambule, afin d'assurer *« une ouverture de la carrière des agents de production »*. La commission devra aussi étudier *« la possibilité de mettre en place un dispositif progressif de formation et de promotion, conduisant à l'obtention d'un titre homologué par l'enseignement technologique »* (une sorte de C.A.P.) – permettant de préparer d'autres formations.

IV. – MODALITÉS DE REPRISE DU TRAVAIL

Un prêt spécial égal à 50 % du salaire perdu pendant la grève et remboursable à raison d'une demi-journée de salaire par mois à compter du 1er novembre ; le maintien des droits aux congés d'été ; l'absence et même l'annulation de sanctions et licenciements pour faits intervenus pendant le conflit.

Un succès à double tranchant

Est-ce la fin des citadelles patronales dans l'automobile ?

Comme dans le conflit Citroën, mais dans des circonstances beaucoup plus difficiles, le médiateur a proposé à la direction et aux syndicats de chez Talbot, à Poissy, une modification profonde des relations sociales en y ajoutant de façon insistante une réforme des conditions de travail des O.S.

La recommandation sur les libertés syndicales et individuelles, la possibilité pour les délégués de circuler et la révision de certains avantages sociaux qui permettaient jusqu'à présent de favoriser les adhérents C.S.L. constituent, comme chez Citroën, une nette victoire pour la C.G.T., les autres syndicats et les grévistes. Une victoire pour la dignité des salariés qui ont longtemps pâti *« de procédés de pure contrainte »*, difficiles à imaginer pour ceux qui ne travaillent pas chez Talbot.

De même la mise en place d'une commission des libertés constitue une garantie pour les grévistes et signifie bien que la direction et la C.S.L. sont, sinon mises en tutelle, du moins placées sous haute surveillance.

Autre volet important de cette recommandation : les mesures qui tendent à assurer la dignité, individuelle cette fois, des ouvriers et notamment des immigrés en prévoyant par exemple l'affichage des cadences, l'installation de lieux de culte, l'information par écrit des sanctions, etc... Autant de mesures, qui, si elles se concrétisent, ont une *signification* plus que symbolique pour le travailleur de Poissy.

Mais, par rapport à la recommandation de Citroën, celle de Talbot comporte deux innovations.

La première est de taille : elle propose, par la création d'une commission de formation, la recherche et la mise en place progressive d'une nouvelle politique qui permette, outre la promotion des O.S. et la possibilité d'avoir *« une carrière »*, d'élargir les tâches actuellement très répétitives des *ouvriers*. Objectif trop ambitieux, voire impossible à atteindre ?

La recommandation, il est vrai, ne propose qu'une commission d'étude mais l'appel de spécialistes extérieurs et la volonté des partenaires sociaux de s'attaquer au scandale et au gaspillage qu'est toujours le « boulot » de l'O.S. sont autant de facteurs positifs.

Conscient de l'importance mais aussi de la fragilité de sa proposition le médiateur répond fermement aux sceptiques : en citant l'exemple japonais, il veut démontrer que la formation des O.S. peut être à la fois un facteur d'épanouissement humain et aussi d'efficacité économique ; aux plus incrédules, il indique qu'une société qui accepterait le maintient de tâches aliénantes cultiverait les germes de sa désagrégation.

La deuxième innovation est plus terne : appliquant à la lettre le blocage des salaires (à l'exception d'une majoration de 130 F. prévue avant le 11 juin), le médiateur reporte au 1er novembre des augmentations nettement inférieures à celles réclamées par la C.G.T. Par rapport au salaire perdu pour raison de grève (au moins 4 000 F.) et au blocage des rénumérations, les grévistes paieront cher cette victoire. En outre, la recommandation, si elle est acceptée, démontre le réalisme de la C.G.T. qui cautionne finalement le blocage. Il s'agit cependant d'un réalisme relatif car le compromis coûte cher aussi à la direction.

En fin d'année, les traitements des ouvriers n'auront pas augmenté de 15 à 20 % comme le demandait la C.G.T., *mais* pour les plus bas salaires, la majoration sera néanmoins de 12 à 13 %, c'est-à-dire plus que le souhaite le gouvernement (+ 10 %). N'y a-t-il pas là cependant une sorte d'accord pilote de régulation des rénumérations avec une priorité pour les bas salaires ?

Mais le compromis et le pari du médiateur (et des partenaires sociaux s'ils acceptent la recommandation) sont aussi d'un autre ordre. Chez Talbot comme chez Citroën, la recommandation, toute fondée sur un retour aux libertés, risque d'affaiblir à court terme la compétitivité des firmes automobiles, mais surtout, elle donne aux courants les plus durs de la C.G.T. un pouvoir qui à la limite serait contraire aux libertés.

Avec ses succès récents et répétés, la C.G.T. qui, par la voix de Mme Nora Drehel parle *« d'événement national »* prend de lourdes responsabilités. Sera-t-elle le vecteur qui permet de créer dans les usines automobiles la démocratie et de meilleures conditions de travail, ou au contraire sera-t-elle le cheval de Troie qui instituera dans les ateliers un système de délégués de chaîne très *puissants* ?

En Italie, en Grande-Bretagne, et peut-être déjà chez Citroën à Aulnay, un tel système non maîtrisé appauvrit ou risque d'appauvrir notre société. Le succès des grévistes et des cégétistes est une victoire à double tranchant.

JEAN-PIERRE DUMONT.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

● Grève des cheminots dans la région Rhône-Alpes
● Blocages de voies ferrées dans l'Isère et dans l'Est

A l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., un mouvement de grève a été lancée du 1er juillet à 20 heures au 3 juillet à 8 heures dans les dépôts S.N.C.F. de la région Rhône-Alpes. D'importantes perturbations sont attendues dans les départements de la Haute-Savoie, de l'Isère et de l'Ain, 40 % du trafic ferroviaire risquant d'être suspendu à Grenoble. Les agents de la direction *régionale* de la S.N.C.F. de Chambéry à l'origine de ce mouvement demandent un renforcement des effectifs à Annemasse (Haute-Savoie) et une amélioration des conditions de travail.

L'interruption du trafic ferroviaire ou routier est un moyen d'action utilisé par les salariés de plusieurs usines en grève. *La gare* de Saint-Avold (Moselle) a été bloquée à partir du 1er juillet à *10 heures* par *deux cent cinquante* salariés de la société Bauknecht Industrie, qui, à la suite du dépôt de *bilan de la* maison mère en Allemagne en mai, craignent la fermeture de l'usine qui emploie huit cent trente-six personnes. *Ce même jour,* le trafic ferroviaire entre Lyon et Marseille a été interrompu pendant deux heures aux Roches de Condrieu (Isère) par des salariés de Produits Ugine-Kuklmann, qui entendaient protester contre les projets de restructuration de leur entreprise.

Environ deux cents sidérurgistes de la S.N.A.P. de Pompey (Meurthe-et-Moselle) ont bloqué le 1er juillet de 13 heures à 16 heures la R.N. 57 et les voies ferrées qui traversent la commune de Frouard, nous indique notre correspondant. Le trafic ferroviaire Nancy-Metz et Paris-Strasbourg a été perturbé. *« Le temps des pique-niques, c'est terminé »*, ont déclaré des manifes*tants déçus des réponses obtenues* le 28 juin à Paris par M. Dollé, P.-D. G. de Sacilor. La C.G.T. a mis en cause la désinvolture des pouvoirs publics à l'égard des travailleurs de Pompey et la C.F.D.T. a incriminé à la fois l'erreur économique de Sacilor – condamnant le marché français des aciers spéciaux – et son erreur politique *« en permettant à la droite de revenir au grand galop »*. Dès la semaine prochaine, les actions de protestations pourraient se durcir.

Trois blessés à Caen

A Caen, deux *manifestants* et un C.R.S. ont été blessés le 1er juillet alors que les forces de l'ordre *dégageaient dans le centre ville l'un des* ponts de l'Orne, barré par des sidérurgistes C.F.D.T. et C.F.T.C. de la Société métallurgique de Normandie (S.M.N.), nous signale notre correspondant. La C.F.T.C. et la C.F.D.T. ont sévèrement condamné cet incident, cette dernière demandant la démission du nouveau préfet de région, M. Alex Gobin. Les syndicats se demandent si la S.M.N., aujourd'hui filiale de Sacilor, sera demain, dans le cadre de la nouvelle politique de l'acier, l'un des sites retenus pour l'implantation d'une nouvelle aciérie électrique. Ils craignent alors l'abandon de la filière fonte à Caen qui équivaudrait, à terme, à la suppression de quatre mille des cinq mille emplois de l'usine sidérurgique.

A Saint-Dizier (Haute-Marne), trois cadres de l'entreprise International Harvester France ont été séquestrés le 30 juin pendant quelques heures par des militants de la C.G.T., leur syndicat ayant déclenché un mouvement de grève contre le blocage des salaires. Au Pontet (Vaucluse), la Société européenne de produits réfractaires (S.E.P.R.) est occupée depuis le 30 juin par plusieurs centaines de grévistes C.G.T. qui ont fermé les grilles d'accès de l'usine, nous indique notre correspondant. Pour la C.G.T. (63 % aux élections), *« la direction n'a jamais voulu entamer de véritables négociations et a bafoué le droit de grève en installant des non-grévistes à des postes où ils n'étaient pas titulaires »*. Le 1er juillet, à l'appel de la C.F.D.T., de la C.F.T.C., de la C.G.C. et du syndicat autonome, cinq cents non-grévistes (sur mille huit cent cinquante employés) se sont rassemblés autour de la direction pour protester *« contre l'atteinte à la liberté du travail exercée par la C.G.T. »*. La direction a rappelé que les salaires ont été augmentés de 14,75 % en 1981.

ÉNERGIE

L'embargo américain sur le matériel à destination de l'Union soviétique

Les Européens éprouvent des difficultés à trouver une réplique commune

Le gouvernement britannique a fait savoir qu'il protègerait les entreprises nationales qui pourraient être soumises à une action en justice de la part des Etats-Unis pour n'avoir pas respecté l'embargo décidé à Washington sur le matériel – sous licences américaines – destiné à la construction du gazoduc sibérien *« l'intention d'appliquer le droit américain est inacceptable pour le gouvernement, inacceptable dans le droit international »* déclare un communiqué du ministère du commerce publié le 30 juin à Londres.

Cette mise en garde aux Etats-Unis est le premier pas dans l'application de *« l'acte sur la protection des intérêts commerciaux » britannique*.

La Grande-Bretagne est aussi le premier pays européen à répondre concrètement à l'initiative américaine d'étendre l'embargo américain aux licenciés de la firme General Electric dont la technologie avait été choisie par les Soviétiques pour les turbines. La société britannique John Brown qui avait conclu avec *les Soviétiques un contrat de* 104 millions de livres (1,1 milliard de francs) pour la livraison de vingt-une turbines à gaz et des pièces détachées de compresseurs pourrait donc passer outre à la décision américaine. A ceci près qu'elle ne fabrique pas de rotors de turbines. Ces pièces devraient lui être fournies par General Electric.

Alsthom Atlantique est la seule firme européenne à pouvoir fabriquer la totalité des pièces de turbines par elle-même. Avec le renforcement de l'embargo américain une décision politique française serait indispensable à Alsthom-Atlantique pour passer outre et suppléer G.E. Mais à Paris on préfererait une approche *communautaire de cette* question à une décision purement française ce qui risque fort d'allonger les délais. Alsthom-Atlantique dont le carnet de commande est plein pour plus de deux ans, devrait en outre accroître la capacité de production de son usine proche de Belfort pour faire face à ce marché (cent-quarante turbines sont prévues), autre cause de retard.

Les Soviétiques qui ont toujours annoncé qu'ils tiendraient les délais pourraient cependant décider de relever eux-même le défi au détriment des firmes européennes (outre John Brown et Alsthom-Atlantique, A.E.G.-Kanis (R.F.A.) et Nuevo Pignone (Italie).

A en croire le correspondant à Moscou du *Washington Post* – qui cite des sources occidentales – l'U.R.S.S. à déjà construit plusieurs prototypes de turbines de 25 mégawatts et serait disposée à équiper par elle-même le gazoduc qui amène *le gaz sibérien en Europe. Les* Européens perdraient ainsi ce marché – de l'ordre de 10 milliards de dollars – ainsi que celui des cent-trente turbines nécessaires au réseau intérieur soviétique.

AUTOMOBILE

SAAB-SCANIA CRÉE UNE FILIALE DE DISTRIBUTION EN FRANCE

Le second constructeur suédois d'automobiles et de camions, Saab-Scania, a annoncé, mercredi 30 juin, *la création d'une filiale de distribution* en France, Saab France, qui commercialisera les voitures de la gamme haute, notamment équipées de moteurs turbo – pour des prix allant de 64 200 à 99 600 F. Saab, qui a vendu trois cent cinquante voitures en France l'an passé par l'intermédiaire d'un importateur, espère dépasser le chiffre de deux mille voitures par an en 1984, a annoncé le *directeur général de la nouvelle filiale*, M. Dierer Merz. Il va constituer un réseau, qui, de vingt-cinq *concessionnaires actuellement*, devrait passer à une centaine de points de vente d'ici trois ans.

Le groupe Saab (quarante mille salariés, 16 milliards de couronnes suédoises de chiffre d'affaires, 1 milliard de couronnes de bénéfices avant impôt en 1981), qui produit, *outre des automobiles*, des camions de gros tonnage, des avions civils et militaires et divers produits (chaudières, soupapes, etc.), est l'un des plus petits constructeurs mondiaux d'automobiles. Après une tentative manquée de rapprochement avec le numéro un suédois Volvo, il a signé il y a cinq ans un accord de coopération technique et commerciale avec le groupe Fiat-Lancia. Les deux entreprises étudient actuellement, a annoncé la direction du groupe, la fabrication en commun d'une nouvelle voiture (probablement de haut de gamme) qui sera produite à la *fois en Suède et en Italie* et commercialisée par les deux marques – sauf en Scandinavie, où Saab distribue sous sa marque les véhicules Lancia et Autobianchi.

CONJONCTURE

Référence obligatoire des nouveaux baux locatifs

L'INDICE TRIMESTRIEL DU COUT DE LA CONSTRUCTION S'ÉTABLIT A 697 (+ 10,63 % en un an)

L'indice du coût de la construction de l'INSEE s'est établi au premier trimestre 1982 à 697, en progression de 3,57 % par rapport au quatrième trimestre de 1981, et de 10,63 % par rapport au premier trimestre 1981. Cet indice a été publié au *Journal officiel* du 1er juillet.

Utilisé de droit comme indice de référence des baux locatifs depuis la promulgation de la loi sur les rapports entre propriétaires et locataires (*Journal officiel* du 23 juin) il sert habituellement à calculer l'évolution des loyers venant à révision, *et de base de discussion* à la commission nationale des rapports locatifs. Depuisle 11 juin, les loyers étant bloqués, comme les autres produits et services, aucune augmentation de loyer ne peut être pratiquée, sans qu'on connaisse encore les modalités de sortie de ce blocage à fin octobre.

Cependant, les baux qui vont se signer à partir du 1er juillet (pour les locataires entrant dans un appartement), devront porter comme indice de référence : 697, ce qui servira lors des réunions ultérieures au calcul des progressions du loyer, sauf accord de modération différent de l'évolution de l'année.

LES PRIX DE L'ACIER SONT BLOQUÉS AU 1er JUILLET

L'augmentation des prix de l'acier français que davait avoir lieu au 1er juillet 1982, à hauteur de 3 % à 4 %, est « gelé ». Cette augmentation s'inscrivait dans un dispositif européen de rattrapage des prix après la grande crise de 1980, qui prévoit des augmentations régulières depuis avril 1981.

La dernière hausse, d'environ 2 %, avait eu lieu en janvier 1982, et, en principe, celle du 1er juillet devait échapper eu blocage il n'en a rien été, un mécanisme de sortie du blocage devant être appliqué graduellement.

● *M. Francis Mer, directeur général adjoint de la Compagnie Saint-Gobain*, où il était plus particulièrement chargé de la politique industrielle, a été nommé président de Pont-à-Mousson S.A. Il succède à M. Jean-Louis Beffa, qui vient d'être *récemment nommé directeur* général du groupe.

● *Le taux de l'usure en France* a été fixé à 33,92 % pour le second semestre 1982 contre 35,38 % *pour les* six premiers mois. Ce taux, qui fixe l'intérêt maximum autorisé que peuvent pratiquer les banques et les établissements de crédit, est calculé par l'INSEE en multipliant par deux le taux de rendement brut à l'émission des obligations des sociétés privées.

ÉDITION

Le prix du livre

● Un décret va compléter la loi Lang
● Un net ralentissement de la hausse est enregistré

MM. Robert Badinter, ministre de la justice et Jack Lang, ministre de la culture, viennent de signer un décret qui paraîtra très prochainement et qui complète la loi sur le prix unique du livre limitant les rabais à 5 %. Ce décret veut empêcher, *sous peine d'amende de 150 F* à 300 F, des rabais supérieurs à celui autorisé par la loi, par des opérations d'importations fictives ou de courtage, d'abonnement et de vente par correspondance, ne respectant pas le délai de neuf mois après la première édition fixé par la réglementation. Sont concernés aussi les éditeurs et les importateurs ayant omis de fixer un prix de vente au public, ainsi que les détaillants ne respectant pas un prix de vente entre 95 % et 100 % de celui qui est indiqué par l'éditeur ou l'importateur.

Cette dernière disposition vise, de toute évidence, les centres Leclerc qui pratiquent des rabais supérieurs sur les livres, en dépit de plusieurs procès intentés devant le tribunal de commerce et gagnés par les libraires. Les éditions du Seuil, de *leur côté, ont refusé de fournir* les centres Leclerc tant que ceux-ci ne respecteraient pas la réglementation. Cette fois, l'amende, comptée pour *chaque ouvrage* en infraction, devrait avoir un effet dissuasif.

Le ministère de la culture a bien *choisi son moment pour contraindre* ceux qui violent la réglementation en invoquant le caractère « inflationniste » de la loi. Pour la première fois depuis longtemps, un net ralentissement de la hausse des prix du livre a été enregistré. En mai, en effet, l'indice général a progressé de 0,8 % contre 0,59 % pour les ouvrages non scolaires et 0,44 % pour le scolaire.

Le syndicat national de l'édition enregistre avec satisfaction ces résultats qui interviennent après plusieurs mois de forte hausse. Par exemple, l'INSEE notait, pour les ouvrages non scolaires et scolaires, une progression en janvier de 1,9 % et 1,6 % ; en février, de 2,1 % et 2 % ; en mars, de 3,3 % et 2,4 %. Selon le S.N.E., les chiffres de mai indiquent que les « hausses mécaniques » et cumulatives entraînées par l'application de la loi Lang et la révision annuelle des tarifs des catalogues sont « épongées ».

Au ministère de la culture, si l'on se réjouit de ces bons résultats qui arrivent après deux années de hausse régulière, on reste néanmoins prudent. D'une part, parce que des éditeurs avaient procédé à des augmentations de « précaution » importantes au risque de faire porter le « chapeau » à la loi, avant même son application, et que, d'autre part, certaines maisons n'ont pas respecté d'accord de modération signé par la profession en janvier.

Aussi, à côté de « l'observatoire des prix » où figurent des représentants de la profession et de l'administration, on veut mettre en place à la direction du livre une « cellule de recherche autonome » qui étudiera la formation des coûts, avec un panel « affiné » ne dépendant pas des éditeurs. De même, on entend profiter *au ministère de la culture pour* négocier avec les éditeurs, une sortie anticipée du blocage général des prix – la date est à fixer – en échange d'un nouvel accord de modération de dix-huit mois.

A cause du blocage, les éditeurs *doivent déposer un dossier pour* chaque ouvrage auprès de la direction générale de la concurrence et de la consommation (*le Monde* du 30 juin). Pour éviter un casse-tête aux professionnels et un embouteillage possible en raison du millier de titres qui paraissent chaque mois, ces « dossiers » resteraient disponibles chez les éditeurs. La direction du livre voudrait aussi inciter « à chaud » les éditeurs et les libraires à régler leur différend sur les marges qui dure depuis de trop longs mois.

B. A.

M. Charles-Henri Flammarion nouveau P.-D.G. de J'ai lu

M. Charles-Henri Flammarion est nommé président-directeur général des éditions J'ai lu, spécialisées dans les livres au format de poche. M. C.-H. Flammarion succède à M. Frédéric Ditis, qui reste, toutefois, administrateur, et *qui avait donné* sa démission, il y a une dizaine de jours, à la suite d'un désaccord portant sur un rapprochement éventuel avec la branche « grande diffusion » du groupe Hachette (voir *le Monde* des 20 et 21 juin 1982). Flammarion *détient 68 % du capital* de J'ai lu contre 22 % à M. Ditis.

En prenant directement la gestion de J'ai lu, Flammarion veut « poursuivre la politique d'indépendance » de sa filiale, deuxième producteur d'ouvrages de poche, après « le livre de poche » de Hachette. Elle se propose aussi de « créer de nouvelles marques et de nouveaux produits de grande diffusion ».

De son côté, M. Ditis entend poursuivre l'étude de « structures nouvelles » afin de faire baisser, à *moyen terme*, le prix de vente de livres au format de poche.

[Fils aîné de M. Henri Flammarion, qui dirige les éditions du même nom, M. Charles-Henri Flammarion est né le 27 juillet 1948, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Licencié en sciences économiques, diplômé de l'Institut des sciences politiques et de l'université Columbia de New-York, membre du bureau du Syndicat national de l'édition, il est directeur général de l'entreprise familiale depuis juin 1982.]

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Les entreprises de travaux publics ont enregistré un recul de 6,3 %* du montant de leurs travaux (en francs constants) à la fin avril et pour les trois derniers mois, par rapport à 1981. La Fédération nationale de travaux publics note que, malgré l'engagement des crédits publics, le niveau observé reste déprimé. Seul l'emploi, contrairement aux mouvements saisonniers habituellement observés, est resté stable depuis janvier.

● *Renault holding a augmenté sa participation dans le capital du constructeur américain de poids lourds Mack*, en transformant, comme il était prévu dans l'accord conclu en mai 1979 entre Renault et le groupe Signal (principal actionnaire de Mack), les obligations convertibles qu'il détenait en actions pour une somme de 65 millions de dollars. La part du capital détenue par Renault holding (filiale suisse du groupe français) passe donc ainsi, comme prévu de 10 % à 20 %, le groupe Signal détenant les 80 % restant.

Social

● *Grève de la faim du leader du Syndicat de lutte des travailleurs d'Usinor-Dunkerque.* – Le secrétaire du Syndicat de lutte des travailleurs d'Usinor-Dunkerque, constitué de dissidents des syndicats C.G.T. et C.F.D.T., a entamé, mardi 29 juin, une grève de la fail pour protester contre la procédure de licenciement engagée à son encontre par la direction d'Usinor. M. Flatisthler, témoin de l'acciden mortel du 4 juin à Usinor-Dunkerque, qui avait fait deux morts, s'était porté partie civile en mettant en cause la responsabilité des deusj dirigeants de l'entreprise.

● *Appel à la fermeture des cabinets médicaux et des officines le 30 septembre :* le centre national des professions de santé appelle à une fermeture des cabinets médicaux, dentaires et des pharmacies d'officine le 30 septembre ainsi qu'à « *une manifestation de masse de tous les professionnels de la santé à Paris* ». Selon le C.N.P.S. (qui regroupe dix-sept professions médicales et paramédicales) cette initiative se situe dans le cadre d'une semaine d'action du 27 septembre au 2 octobre, destinée à protester contre le blocage des honoraires, des salaires et revenus pendant quatre mois prévu par le plan anti-inflation du gouvernement. En outre, le C.N.P.S. a proposé à l'U.N.A.P.L. (union nationale des professions libérales) de s'associer à toutes ces initiatives.

Economies étrangères

ÉTATS-UNIS

● *L'indice composite de l'économie américaine*, censé annoncer l'évolution de la conjoncture, s'est inscrit en légère amélioration en mai, pour le troisième mois de suite. Selon le département du commerce, cet indice a progressé de 0,3 % contre 1,3 % en avril et de 0,2 % en mars (chiffres révisés, les experts ayant annoncé précédemment une hausse de 0,8 % et une baisse de 0,5 %). En outre, les commandes et les ventes de produits manufacturés se sont améliorées en mai, indique le département du commerce qui fait ainsi état d'un nouveau dégonflement des stocks. Les commandes ont progressé de 1,5 % et les ventes se sont accrues de 2,6 %, soit leur plus forte augmentation mensuelle depuis octobre 1981. Les stocks de produits manufacturés ont fléchi de 1 %. – *(A.F.P., Reuter.)*

ÉQUIPEMENT

FAITS ET PROJETS

UN PLAN DE CHASSE PROVISOIRE SERA APPLIQUÉ DANS LA FORÊT D'ARC-EN-BARROIS.

M. Crépeau, ministre de l'environnement, a reçu ce 1er juillet le commissaire de la République de la Haute-Marne, M. Landouzy et le représentant de l'Office des forêts M. Toussaint venus l'entretenir du plan de tir sur les grands animaux de la forêt d'Arc-en-Barrois. On sait que le nombre de bêtes qui doivent être *tirées ont provoqué dans la région* divers remous (*le Monde* du 29 juin).

A l'issue de cette entrevue M. Crépeau a donné instruction au préfet pour que la Commission du plan de chasse qui se réunira lundi pro*chain, fixe le nombre des animaux* à tuer sur les bases des plans de tir habituellement retenus les saisons précédentes.

Le ministre a d'autre part décidé qu'un nouvel inventaire des animaux serait fait en utilisant toutes les méthodes de comptages modernes (observations au sol, utilisation des procédés par infra-rouge, photos aériennes, etc). Le ministre a rappelé que des représentants des protecteurs de la nature devaient être présents lmlors des comptages.

Enfin, dans le cas où le plan de tir se révélerait insuffisant à [trc-en-Barrois, M. Crépeau souhaite que l'on s'oriente désormais vers des reprises d'animaux vivants que l'on déplacerait du massif, plutôt que vers une solution plus radicale.

DEUX GRANDS CHANTIERS NAVALS

Au cours d'une conférence de presse le 1er juillet, le ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, a dressé à partir d'une brochure intitulée *Un ministère pour onze millions de kilomètres carrés*, le bilan d'un an d'action de son ministère. A cette occasion, il a précisé que la restructuration des chantiers navals français prévue dès décembre 1981 par les pouvoirs publics (*le Monde* du 4 décembre 1981) aurait bien lieu.

M. Le Pensec a déclaré que cette restructuration des chantiers navals se fera autour de deux groupes : le premier sera composé des Chantiers de France-Dunkerque, de la Ciotat et les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (C.N.I.M.). Le second groupe rassemblera les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire et de Dubigeon-Normandie à Nantes.

BAIGNADE, INTERDITE, DANS L'ARDÈCHE

L'Ardèche et ses affluents du sud, ainsi que le Doux et l'Eyrieux, connaît un étiage des plus bas et une pollution accrue.

La direction départementale de l'action sanitaire et sociale de l'Ardèche effectue des prélèvements chaque semaine et communique les résultats des analyses aux maires des communes concernées, à charge pour eux de prendre les interdictions de baignade qui s'imposent. Tâche difficile. Les avis placardés le long des rives disparaissent, dit-on, aussitôt posés.

Les derniers résultats des analyses ne sont pas pourtant encourageants. Sur les trente et un prélèvements effectués entre l'Alevate et à la sortie des Gorges de l'Ardèche, vingt-cinq sont mauvais.

M. Pierre Benazet, commissaire de la République, a réuni une conférence de presse et a présenté les moyens utilisables « *pour soutenir les étiages des cours inférieurs du Cassezac et de l'Ardèche* ». Dans l'immédiat, les 2,5 millions de mètres carrés du barrage E.D.F. du Royanel dans les Cévennes ardéchoises vont être libérés tout au long de l'été. Ultérieurement, l'Ardèche pourrait acheter si nécessaire, un *million de mètres cubes d'eau de* ce barrage chaque été. Une convention devrait être pour cela signée entre E.D.F. et le département. – *(Corresp.)*

UNE CENTRALE NUCLÉAIRE SERA CONSTRUITE A CIVAUX

M. Edmond Hervé, ministre de l'énergie, vient au cours d'une visite à Poitiers de donner des précisions sur le projet de construction d'une centrale électronucléaire à Civaux, dans la Vienne.

Ce projet avait été annoncé le 2 février 1980 au cours d'une séance du conseil général de la Vienne par M. René Monory, alors ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement Barre. Il prévoyait la construction d'une centrale de quatre tranches de 1 200 mégawatts, système P.W.R. (eau pressurisée). Gelé depuis treize mois, le projet avait donné lieu à la constitution d'une commission locale d'information, présidée par M. Raphaël Touze, ambassadeur de France honoraire. Cette commission avait transmis son avis aux instances gouvernementales à la mi-avril : un oui timide.

« *J'ai tenu à venir sur place* », a dit M. Hervé, « *pour annoncer que nous avons décidé le principe de la construction d'une centrale électronucléaire à Civaux. Le projet, qui comporte la construction de deux tranches, et non de quatre, sera mis à l'enquête publique en septembre ou octobre. Le décret d'utilité publique pourrait intervenir vers le 1er juillet 1983. Viendront ensuite les travaux préparatoires pour une durée de dix-huit mois à deux ans, puis la construction prévue sur une période de six ans. C'est donc en 1991 ou 1992 que la centrale sera terminée.* »

Commentant cette décision, M. René Monory a déclaré : « *C'est une bonne nouvelle pour la Vienne* ». – *(Corresp.)*

UN SERVICE DE TÉLÉCONFÉRENCE OUVERT AU PUBLIC

Le premier service de téléconférence international ouvert au grand public sera mis en place par la chaîne hôtelière britannique Inter-Continental, en décembre prochain, à New-York et à Londres. Paris en *sera équipé à la fin de 1983.*

M. Enst Van Dam, directeur des ventes de la chaîne pour l'Europe, a annoncé que ce nouveau service avait fait l'objet d'un accord d'exclusivité entre Inter-Continental et la Comvat General Corporation, pour le développement d'un système international de téléconférence vidéo bilatéral par satellite. Cette opération représente un investissement total de 25 millions de francs environ, réparti également entre les deux partenaires.

Certaines grandes sociétés multinationales disposent déjà de systèmes internes de ce genre, mais celui-ci sera le premier ouvert au public. Les tarifs envisagés seront de l'ordre de 10 000 à 15 000 francs pour une demi-heure aux « heures de pointe » (entre 8 et 13 heures en semaine), a noté M. Van Dam. Les conférenciers disposeront dans chacun des deux lieux de communication de deux écrans d'un mètre trente de côté, l'un en couleur montrant les intervenants de l'« autre camp » et l'autre en noir et blanc pour reproduire des documents.

La chaîne Inter-Continental, ancienne filiale de la Pan American Airways a été rachetée en septembre 1981 par le groupe britannique Grand Metropolitan. – *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E-U.	6,8175	6,8225	– 60	– 15	– 140	– 75	– 390	– 290
$ can.	5,3090	5,3178	– 105	– 55	– 250	– 175	– 675	– 560
Yen (100)	2,6730	2,6760	+ 170	+ 195	+ 350	+ 385	+1025	+1085
DM	2,7720	2,7755	+ 125	+ 150	+ 255	+ 290	+ 745	+ 803
Florin	2,5063	2,5090	+ 120	+ 140	+ 235	+ 270	+ 690	+ 740
F.B. (100)	14,5105	14,5275	– 260	– 55	– 490	– 240	–1110	– 760
F.S.	3,2535	3,2580	+ 268	+ 305	+ 548	+ 600	+1435	+1525
L (1 000)	4,9275	4,9340	– 285	– 220	– 565	– 475	–1665	–1520
£	11,8505	11,8635	+ 150	+ 265	+ 300	+ 450	+1100	+1325

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 5/16	9	9 3/8	9 3/16	9 9/16
$ E-U.	14 7/8	15 3/8	15 1/16	15 7/8	15 5/8	16	16	16 3/8
Florin	8 1/4	9	8 9/16	9 3/16	8 11/16	9 5/16	9 1/16	9 11/16
F.B. (100)	13 3/4	16 1/4	15 1/4	16 3/4	15 3/8	17	15 3/4	17 1/4
F.S.	2 3/8	3 1/8	4 1/8	4 1/2	4 3/4	5 1/8	5 3/4	6 1/8
L (1 000)	19 3/4	25 1/4	20	21 1/2	20 1/2	21 3/4	21 3/4	22 3/4
£	12 3/8	13 1/8	12 3/4	13 1/4	12 3/4	13 1/4	12 13/16	13 7/16
F. français	14 3/4	15 5/8	14 7/8	15 3/4	15 1/2	16 3/8	17 1/2	18 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SCREG

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 25 juin 1982, sous la présidence de M. J.-P. Bustière et a approuvé les comptes de l'exercice 1981.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 10 086 millions de francs T.T.C., en progression de 17,2 % par rapport à celui de l'exercice précédent. L'activité à l'étranger a représenté 40 % du total et a géographiquement évolué ainsi :

	1980	1981
	–	–
Afrique	47 %	49 %
Continent américain	16 %	18 %
Europe	11 %	11 %
Extrême-Orient	11 %	7 %
Moyen-Orient	15 %	15 %

Aux États-Unis, l'ensemble des filiales directes ou indirectes du groupe se sont honorablement comportées. Malgré une conjoncture préoccupante dans l'industrie et le bâtiment, MONARCH TILE a équilibré ses résultats, AMERICAN S.C.R.E.G. CONSTRUCTION et S.C.R.E.G. FINANCE CORPORATION ont dégagé chacune un profit de plus de 1 million de U.S.D. Sur ces marchés, les filiales du groupe sont bien placées pour bénéficier de la reprise toujours espérée.

Après 369,4 millions de francs d'amortissements contre 300,5 millions de francs en 1980, le bénéfice consolidé s'élève à 74,7 millions de francs contre 59,9 millions de francs pour l'exercice précédent. La part de S.C.R.E.G. ressort à 54,3 millions de francs, soit 23 francs par action contre 20,48 francs. Le bénéfice a été affecté par une provision complémentaire constituée pour le chantier routier de Libye.

La marge brute d'autofinancement a progressé de 23 % d'une année sur l'autre, atteignant 444,1 millions. Les investissements se sont élevés à 432,8 millions. Il s'agit essentiellement du renouvellement et du renforcement des parcs de matériel.

Au 31 décembre, les fonds propres du groupe étaient de 802,5 millions de francs.

L'assemblée a décidé la mise en paiement, à compter de 20 juillet 1982, contre remise du coupon n° 35, d'un dividende de 11 francs assorti d'un avoir fiscal de 5,50 francs, soit un revenu global de 16,50 francs contre 15 francs au titre de *1980.*

L'assemblée s'est associée au conseil dans l'hommage rendu à la mémoire de M. André Marion, secrétaire général de la société, décédé le 4 novembre 1981.



L'assemblée générale annuelle de la société d'investissement à capital variable Amérique Gestion, tenue le 24 juin 1982 sous la présidence de M. Henri Parent, a approuvé les comptes de l'exercice 1981-1982.

Durant cet exercice, la valeur de l'action est passée de 272,02 F le 31 mars 1981 à 284,25 F le 31 mars 1982, ce qui représente, compte tenu du dividende *mis en paiement en 1981*, une progression de 8,3 %.

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 14,55 F, matérialisé par le coupon n° 7, qui sera mis en paiement le 1er juillet 1982.

Les actionnaires auront la faculté, pendant un mois à compter de la mise en paiement, d'affecter le montant des dividendes encaissés à la souscription d'actions nouvelles en franchise de commission.



SICAVIMMO

Société d'investissement à capital variable
SICAV INDOSUEZ

L'assemblée générale annuelle de la Société d'investissement à capital variable Sicavimmo, tenue le 25 juin 1982 sous la présidence de M. René Bartholoni, a approuvé les comptes de l'exercice 1981-1982.

Durant cet exercice, la valeur de l'action est passée de 364,76 francs, le 31 mars 1981 à 306,51 francs le 31 mars 1982, ce qui représente une moins-value de 9,60 % si l'on tient compte du dividende de 23,10 francs distribué en juillet 1981. Cependant, sur une période de cinq ans, l'augmentation a été de 116,7 % (dividendes nets inclus).

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 24 francs, matérialisé par le coupon n° 27, qui sera mis en paiement le 1er juillet 1982.

Les actionnaires auront la faculté, pendant trois mois à compter de la mise en paiement, d'affecter le montant des dividendes encaissés à la souscription d'actions nouvelles en franchise de commission.



L'assemblée générale des actionnaires, *réunie le 28 juin 1982, sur* deuxième convocation, sous la présidence de M. Olivier Moulin-Roussel, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1982, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 10 F, assorti d'un impôt *déjà payé au Trésor (avoir fiscal)* de 1,96 F soit un revenu global de 11,96 F en progression de 26,56 % sur l'exercice précédent.

Ce dividende a été mis en paiement le 1er juillet 1982, à 12 heures, aux guichets du Crédit industriel et commercial et des banques affiliées à son groupe.

Les actionnaires auront la possibilité de réinvestir une somme équivalente au montant de leurs dividendes bruts, avoir fiscal compris pour souscrire des actions nouvelles en franchise totale du droit d'entrée jusqu'au 1er octobre 1982.

DUMEZ

L'assemblée générale ordinaire de la société Dumez s'est réunie le mardi 29 juin sous la présidence de M. André Chaufour, président du conseil de surveillance.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1981, qui dégagent un bénéfice net de 70,3 millions de francs. L'assemblée a décidé le maintien d'un dividende net de 35 francs (c'est-à-dire une rémunération globale de 52,5 francs pour l'actionnaire français) aux 1 500 000 actions composant le nouveau capital. Le dividende sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

Le rapport du Directoire précise que le chiffre d'affaires du groupe en 1981 a été de 5 654 millions de francs T.T.C. et de 5 476 millions hors taxes, soit 4,5 % du chiffre d'affaires. Les amortissements et dépréciations représentent 270 millions (5 %), la marge brute d'autofinancement ressort à 518 millions, soit près de 9,5 % du chiffre d'affaires.

Les travaux restant à exécuter au début de l'année 1982 représentaient 14 500 millions de francs, chiffre porté à plus de 17 milliards de francs à fin juin 1982 après l'obtention d'importants contrats, notamment au Nigéria, au Cameroun et au Maroc. Cela représente plus de deux ans et demi d'activité. La part des travaux à l'étranger est toujours prédominante.

Le développement constaté depuis plusieurs années au Nigéria et en Arabie Saoudite se prolongera dans les années à venir. En Amérique, la présence du groupe est assurée par les filiales du Canada, des Etats-Unis, du Brésil et du Chili. Les prospections et les soumissions dans d'autres pays devraient permettre de nouvelles implantations, à l'exemple de l'Indonésie.

En conclusion, les perspectives d'activité ainsi diversifiée sont bonnes avec une rentabilité d'ensemble satisfaisante.

PUBLICIS S. A.

L'Assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin 1982 sous la présidence de M. Marcel Bleustein-Blanchet a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1981, qui font apparaître un solde bénéficiaire de 19 325 480,74 francs.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 3 702 507 000 francs, le bénéfice consolidé du groupe s'est établi à 40 063 000 francs.

L'Assemblée a décidé que le dividente fixé à 20 F, – par action de 100 F. nominal, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 10 F, – sera mis en paiement à compter du 20 juillet 1982 contre remise du coupon n° 12.

COPAREX

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 juin 1982 sous la présidence de M. Jean-Noël Mathieu a approuvé les comptes de l'exercice 1981 qui se soldent par un bénéfice net de 22 457 530,61 F. Après paiement du précompte mobilier, un montant de 7 202 592 F a été affecté à la distribution du dividende. L'assemblée a fixé le dividende à 12 F net par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 6 F, ce qui représente un revenu global de 18 F. Il est rappelé que le capital social est composé de 600 216 actions au nominal de 100 F.

Les comptes présentés à l'assemblée font apparaître pour l'exercice 1981 un chiffre d'affaires consolidé de 139,4 millions contre 121,3 l'année précédente. Le bénéfice net consolidé s'établit à 23,7 millions (contre 16,4 en 1980) après dotation de 57,8 millions aux comptes d'amortissements et de provisions (49,3 millions en 1980).

STEMI

L'assemblée générale des actionnaires de la STEMI, qui s'est tenue le 8 juin 1982 sous la présidence de M. Raymond de Blegiers, a approuvé les comptes de l'exercice 1981 qui se soldent, après 25 604 704,25 F d'amortissements, par un bénéfice net de 14 168 134,75 F.

Après dotation aux réserves de 6 millions de francs, elle a décidé la répartition aux 301 153 actions qui composent le nouveau capital social depuis son augmentation de 1981, d'un dividende de 22,80 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 11,40 F.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet 1982 contre le coupon n° 36.

Les comptes consolidés du groupe STEMI font ressortir une situation nette de 101 089 961,93 F, soit 335,68 F par action, chiffre qui reste très inférieur à ce que donnerait actuellement une évaluation réelle des actifs, notamment des parcs de wagons.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1981 s'est élevé à 183 millions 905 142,37 F contre 168 176 044,69 F pour l'exercice précédent.

Après 55 772 276,02 F d'amortissements et 13 355 479,12 F d'impôts sur les sociétés, le bénéfice net consolidé propre au groupe ressort à 16 millions 835 695,85 F.

Dans son allocution, le président a rendu compte de la politique d'investissement et de diversification résolument suivie en 1981 (72 582 000 F) et 1982 (45 600 000 F), et notamment de l'élargissement du secteur des conteneurs destiné à rendre la STEMI moins dépendante de la conjoncture ferroviaire européenne en la dotant d'un second pilier d'exploitation à caractère international.

Il a rappelé enfin que l'augmentation de capital en numéraire de 30 115 300 F à 39 149 800 F, destinée au financement partiel de ces investissements, était définitivement réalisée depuis le 16 juin 1982.

Le conseil d'administration, qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée, a confirmé M. Raymond de Blegiers, dont le mandat d'administrateur vient d'être renouvelé, dans sa fonction de président-directeur général de la société.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

1er juillet

Forte baisse

« Trop c'est trop », *affirmait-on avec vigueur jeudi sous les colonnes. Faisait-on allusion à la légère diminution des taux de courtage des agents de change qui prendra effet au 2 juillet ?*

Non, le propos avait davantage de hauteur ; de hauteur politique d'ailleurs puisque cette exclamation visait la décision annoncée mercredi en Conseil des ministres de créer à Paris vingt municipalités « de plein exercice », *élues au suffrage universel direct dès les élections municipales de 1983.*

La politique ne se fait peut-être plus à la corbeille, mais elle y suscite encore de vigoureuses réactions. Dans le cas présent, le « piège » tendu à M. Jacques Chirac, selon l'expression de certains, ne faisait guère de doute dans la communauté boursière où l'actuel maire de la capitale a su trouver, de tous temps, de chauds partisans, à défaut de solides appuis...

Résumer la forte baisse du marché (1,3 % environ) à ce seul élément serait exagéré, cette première séance de juillet coïncidant également avec la fin des ajustements de portefeuille des investisseurs institutionnels.

Le fait est que de nombreux titres abandonnent plus de 4 % à 5 %. Parmi ceux-ci figurent Leroy-Somer, initialement « réservée à la baisse », Fichet-Bauche, Lafarge, Elf-Aquitaine, Crouzet.

A l'inverse, Matra dont le président, M. Lagardère a réaffirmé la confiance qu'il plaçait dans le groupe (voir en Vie des sociétés) gagne 7,5 %, suivie de Kléber (+ 8,6 %) et P.L.M. (+ 6,5 %).

En repli à 311,75 dollars l'once à Londres, le métal fin abandonne 200 F, à 68 000 F pour le lingot à Paris, le napoléon se haussant de 2 F, à 600 F.

NEW-YORK

Net repli

Les ajustements de portefeuille auxquels *procèdent traditionnellement les opérateurs* en cette période de l'année se sont achevés mercredi dernier, et le marché est en *« roue libre »* depuis lors, font remarquer les observateurs.

Ils en veulent pour preuve la nette contraction du volume des affaires constatée jeudi lorsque seuls 47,90 millions d'actions ont changé de mains contre 65,28 millions la veille. De son côté, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui n'avait guère varié mercredi, adopté pour une baisse prononcée le lendemain, cet indicateur du marché abandonnant en fin de séance 8,66 points pour s'établir à 803,27.

Le renchérissement de l'argent constaté sur les taux à court terme a incontestablement fait mauvais effet dans l'enceinte du Big Board. Certes, la dernière adjudication de bons du Trésor, portant sur la somme de 4 milliards de dollars, a été bien accueillie par les professionnels en raison de la légère baisse constatée sur les taux de rendement à cette occasion ; mais on doute que la prochaine mise aux enchères confirme cette tendance. Ce pronostic s'appuie sur les propos tenus par M. Murray Weidenbaum, et selon lesquels l'administration américaine n'anticipe pas de hausse des taux à brève échéance.

Tous les marchés américains seront clos le lundi 5 juillet au lendemain de la fête nationale (« Independance Day »).

VALEURS	Cours du 30 juin	Cours du 1er juillet
Alcoa	22 3/4	23
A.T.T.	51	50 7/8
Boeing	15 1/2	15 3/8
Chase Manhattan Bank	41 5/8	41
Du Pont de Nemours	33	33
Eastman Kodak	73 3/4	73 3/8
Exxon	27 7/8	27 3/8
Ford	24	23 1/4
General Electric	63 5/8	63 1/2
General Foods	37 3/4	37 5/8
General Motors	44 3/4	44 1/4
Goodyear	24 1/2	24 1/2
I.B.M.	60 5/8	60 5/8
I.T.T.	23 5/8	23 3/4
Mobil Oil	22 3/8	22
Pfizer	56 1/4	54 7/8
Schlumberger	38 1/4	36 7/8
Texaco	29 4/4	28 3/8
U.A.L. Inc.	18 3/8	17 3/4
Union Carbide	42 3/8	42 1/4
U.S. Steel	18 1/2	18 3/8
Westinghouse	26	25 3/8
Xerox Corp.	32 1/4	31 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

POMPEY. – Au cours de son assemblée annuelle, la Compagnie industrielle et financière de Pompey a présenté les comptes consolidés du groupe.

Le chiffre d'affaires hors taxes des filiales consolidées a été de 2 780 millions de francs contre 2 391 millions, dont 42 % réalisés sur les marchés étrangers.

La part de la Compagnie dans le bénéfice net du groupe s'est élevée à 38,7 millions contre 28,1 millions en 1980, soit par action 34,2 F contre 25,6 F.

Ces chiffres ne sont pas entièrement comparables d'une année à l'autre, en raison de la restructuration de la principale filiale, les Forges de Strasbourg, précise la société.

AGENCE HAVAS. – Les actions de la société Agence Havas, négociées actuellement sur le marché *« au comptant »* de la Bourse de Paris, seront admises *« à terme »* à compter du 8 juillet prochain.

A l'occasion de son assemblée annuelle, la société a précisé qu'elle avait réalisé en *1981 un chiffre d'affaires consolidé de* 179 millions de francs, en augmentation de 9,4 % sur le précédent exercice, le bénéfice net enregistrant une progression supérieure (14,8 %), pour s'établir à 111,2 millions de francs. Havas prévoit de continuer à améliorer sa rentabilité en 1982 compte tenu des bons résultats qu'affiche sa filiale Eurocom depuis le début de l'année.

Au total, la société devrait consacrer quelque 120 millions de francs à ses investissements cette année, dont 60 millions ont d'ores et déjà été consacrés au rachat de la société Goulet.

MATRA (*rectificatif*). – Le bénéfice net de la société pour l'exercice 1981 ressort à 157,3 millions de francs et non pas 211 millions comme nous l'avons indiqué par erreur, ce chiffre concernant l'exercice 1980.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	30 juin	1er juillet
Valeurs françaises	99,2	–
Valeurs étrangères	105,7	–

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	99,2	–

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 2 juillet .... 15 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	1er juillet	2 juillet
1 dollar (en yens)	256,95	255,00

BOURSE DE PARIS — Comptant — 1er JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 252
5 %	36 70	2 068
3 % amort. 45-54	71	2 753
4 1/4 % 1963	99 40	3 566
Emp. N. Eq. 6 % 67	109 10	0 510
Emp. 7 % 1973	6230	..
Emp. 8,80 % 77	95 80	0 964
Emp. 9,80 % 78	78 60	9 532
E.D.F. 7,8 % 61	....	6 710
E.D.F. 14,5 % 80-82	94 60	1 216
Ch. France 3 %	218 50	..
CNB Bques janv. 82	101 90	0 043
CNB Paribas	101 60	0 043
CNB Suez	101 90	0 043
CNI janv. 82	101 50	0 043

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	58	57 50
Actibail	116 70	121 30
Agence Havas	252 40	262 50
A.G.F. (St Cent.)	359	357
A.G.P. Vie	3045	3042
Agr. Inc. Madag.	43	40 50 o
Air-Industrie	13 30	14 20 d
Alfred Herlicq	53	54
Allobroge	342	335
Alsacienne Banque	....	....
André Roudière	71	70
Applic. Hydraul.	211	215
Arbel	77	74
A. Thiery-Sigrand	18 10	....
Artois	271 20	....
At. Ch. Loire	34 10	34 10
Aussedat-Rey	20	19 50
Bain C. Monaco	86	85
Banania	371	372
Banque Hervet	....	....
Banque Hypoth. Eur.	232	230
B.N.P. Intercontin.	82	82
Banque Worms	....	....
Bénédictine	725	725
Bernard-Moteurs	27	....
Bon-Marché	87	84 90
Borie	300	300
Bras. Glac. Int.	440	440
Bretagne (Fin.)	81 20	....
B. Scalb. Dup.	....	....
Cambodge	149	149
C.A.M.E.	100	100
Campenon Bern.	138	240
Caout. Padang	195	195
Carbone-Lorraine	39 90	38 30
Carnaud S.A.	44 90	....
Caves Roquefort	570	565
C.E.G.Frig.	119 80	123
Centen. Blanzy	480	....
Centrest (Ny)	125	....
Cerabati	100	100
C.F.F. Ferrailles	109	111 20
C.F.S.	638	639
C.G.I.B.	5 10	4 90 o
C.G.Maritime	13 50	....
C.G.V.	95 10	91 50
Chambon (M.)	250	249 c
Chambourcy (M.)	900	....
Champex (Ny)	126	111 c
Chim. Gde Paroisse	55	54
C.I. Maritime	245	235
Ciments Vicat	221	220
CIPEL	94 20	88 o
Coram (B)	121 50	....
Clause	291	....
CL.MA (Fr.-Bail)	300	300
CMM-Mar Madag.	20 45	....
Cochery	77	75
Cofradel (Ly)	501	495 o
Cogifi	146 50	....
Comindus	310	310
Comiphos	145	145 50
Comp. Lyon-Alem.	132	131 50
Concorde (La)	247 50	254
C.M.P.	29 80	6 80 o
Comte S.A. (Li)	24 90	23 o
Crédit (C.F.B.)	148 50	138 20
Créd. Gén. Ind.	227 80	207 c
Crédit Lyonnais	....	....
Crédit Univers.	300	300
Créditel	88 40	89 10
C. Sabl. Seine	131	....
Darblay S.A.	85 10	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
De Dietrich	340	....
Degremont	99	99
Delalande S.A.	131	130
Delmas-Vieljeux	441	451
Dév. Rég. P.d.C (Li)	115	....
Didot-Bottin	285	295
Dist. Indochine	386	380
Drag. Trav. Pub.	180	187 20
Duc-Lamothe	240	242
Dunlop	4 95	4 95
Eaux Bass. Vichy	1098	....
Eaux Vittel	510	510
Ecco	828	851
Economats Centre	485	480
Electro-Banque	151	150
Electro-Financ.	305	305
Elf-Antargaz	192	192
E.L.M. Leblanc	311	323
Entrepôts Paris	165	166
Epargne (B)	1299	1299
Epargne de France	277	....
Epeda-BF	891	890
Escaut-Meuse	195 10	195 20
Europ. Accumul.	30 45	30
Eternit	290	291
Félix Potin	972	977
Ferm. Vichy (Ly)	195	....
Files-Fourmies	3 75	3 80
Finalens	73	71 30
FIPP	130	121 o
Fnac	275	268
Focep (Chât. eau)	1515	....
Foncière (Cie)	152	146
Fonc. Agache-W.	342	86 50 o
Fonc. Lyonnaise	1015	1030
Foncina	100	101
Forges Gueugnon	14	....
Forges Strasbourg	131	130
Fougerolle	152	165
France I.A.R.D.	89	89
France (La)	468	435 c
Frankel	153 70	....
Fromageries Bel	237	....
From. P.-Renard	222	194 50 o
GAN	853	851
Gaumont	429	416
Gaz et Eaux	737	736
Genvrain	170	170
Gér. Arm. Hold.	29 95	28 75
Gerland (Ly)	385	383
Gévelot	36 20	36 20
Gr. Fin. Constr.	128 50	128
Gds Moul. Corbeil	124 90	125
Gds Moul. Paris	270	270
Goulet S.A.	300	309
Groupe Victoire	271 10	270
G. Transp. Ind.	96 70	94
Huard-U.C.F.	53 70	51 55
Hutchinson	17 80	18 50
Hydro-Energie	46	....
Hydroc. St-Denis	70 40	....
Immindo S.A.	116 10	120
Imminvest	97	99
Immobail	161 10	180 10
Immobanque	230	235 80
Immob. Marseille	1025	1032
Immofice	232	228
Imp. G.-Lang	2 30	2 20
Industrielle Cie	407	409
Interbail	171 30	172 10
Jaeger	89	87
Jaz S.A.	40 20	40 50
Kinta S.A.	315 50	322
Lafitte-Bail	170	150 c
Lambert Frères	48 50	....
Lampes	174	....
La Brosse-Dupont	86 10	....
Lebon Cie	325	336
Lille-Bonnières	227	236
Locabail Immob.	271	272 50
Loca-Expansion	112	111
Locafinancière	126	131
Locatel	364	....
Lordex (Ny)	117	....
Louvre	210 20	205
Luchaire S.A.	97	98
Magasins Uniprix	69	70 10
Magnant S.A.	51	....
Maritimes Part.	98	95 10
Marocaine Cie	23 20	....
Marseille Créd.	....	....
Maurel et Prom.	24 20	25 20
Métal Déployé	329	330
Mic	242	....
Mors	185	185

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Nadella S.A.	7 90	7 90
Naval Worms	105	105
Navig. (Nat. de)	68 70	....
Nicolas	360	345
Nodet-Gougis	134	139 50
Occident. Part.	28 15	....
OPB Paribas	83 80	82
Optorg	68	68
Origny-Desvroise	105 60	101 60
Palais Nouveauté	300	302
Paris-Orléans	92 20	96
Part. Fin. Gest. Im.	144	144
Pathé-Cinéma	124 80	120
Pathé-Marconi	43	....
Piles Wonder	70	....
Piper-Heidsieck	258	251
Porcher	210 20	203
Profils Tubes Est	8 65	8 65
Prouvost ex-Lain.R.	33	32
Providence S.A.	271	272
Publicis	500	481
Raff. Souf. R.	183	188
Ressorts Indust.	116 40	97 60 o
Ricqlès-Zan	110	113
Ripolin	64 50	....
Risle (La)	7	6 70 o
Rochefortaise S.A.	73 40	....
Rochette-Cenpa	20 90	....
Rosario (Fin.)	120 50	125 30
Rougier et Fils	80 20	80
Rousselot S.A.	317	....
Sacer	40 60	40 60
SAFAA	30 30	27 o
Safic-Alcan	180	....
SAFT	262 50	262 50
Sainrapt et Brice	137	132
Saint-Raphaël	85 10	86 40
Salins du Midi	216	215
Santa-Fé	122	....
Satam	72	76
Savoisienne (M)	85	....
SCAC	180	183 50
SCDB (Cent. B.)	....	....
Sellier-Leblanc	216	220
Semelle Maubeuge	120	124 80
S.E.P. (M)	78	80
Séquanaise Banq.	....	....
Serv. Equip. Véh.	25 90	25 90
Sicli	61	61
Sicotel	140	125 c
Sintra	385	387
Sinvim	102 10	103 30
Siph (Plant. Hévéas)	135	136
Siminco	289	279 50
SMAC Acieroïd	158 50	155
Société Générale	....	....
Sofal financière	327	331
Soffo	153	155
Soficomi	236	....
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	403	410
Sogepal	275	280
Soudure Autog.	102	105 50
Sovabail	263	263
S.P.E.G.	145	145
Speichim	209 50	210
S.P.I.	150 10	151 10
Spie Batignolles	161	165
Stemi	258	258
Synthelabo	115 20	117 40
Taittinger	370 50	385
Testut-Aequitas	77 50	78
Thann et Mulh.	51 10	49 50 c
Tissmétal	35 80	34 40
Tour Eiffel	215	206 50
Trailor S.A.	130	....
Ufimeg	73	....
Ufiner S.M.D.	84 50	86
Ugimo	125 10	127
Unibail	289 50	287
Unidel	75	78
U.A.P.	555	555
Union Brasseries	40 50	....
Union Habit.	186 10	....
Un. Imm. France	173 10	171
Un. Ind. Crédit	225	225
Union Ind. Ouest	300	309
Unipol	153 60	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	40 60	41
Waterman S.A.	170	....
Brass. du Maroc	144	....
Brass. Ouest-Afr.	23 50	22 80

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	109	....
Akzo	70	....
Alcan Alum.	145	144
Algemeine Bank	891	890
Am. Petrofina	450	480
Arbed	180	....
Asturienne Mines	49	47 50
Bco Pop Espanol	105	105
B. N. Mexique	11 70	13 05
B. Régl. Internat.	39500	39500
Barlow Rand	40 90	....
Bell Canada	115 50	....
Blyvoor	53	....
Bowater	28 40	28 30
British Petroleum	40 50	40
Br. Lambert	195	....
Caland Holdings	86 50	....
Canadian-Pacific	180 20	180 20
Cockerill-Ougre	27 50	28 50 o
Cominco	216	....
Commerzbank	440	....
Courtaulds	11 50	....
Dart. and Kraft	420	....
De Beers (port.)	26 50	....
Dow Chemical	180	181
Dresdner Bank	475	....
Femmes d'Auj.	60	....
Finoutremer	211	....
Finsider	0 40	....
Foseco	28 10	28 10
Gén. Belgique	182 10	184
Gevaert	268	....
Glaxo	96	97
Goodyear	202	200
Grace and Co	294	279 50
Grand Metropolitan	32	32
Gulf Oil Canada	85 50	89 50 c
Hartebeest	240	....
Honeywell Inc.	558	....
Hoogoven	42 20	....
I. C. Industries	251	255 c
Int. Min. Chem	225	225 50
Johannesburg	325	309
Kubota	10 40	10 40
Latonia	180 50	182 50
Mannesmann	489	....
Marks-Spencer	22 20	....
Midland Bank Ltd	45 50	45
Mineral-Ressourc.	38	38
Nat. Nederlanden	345	342
Noranda	80	....
Olivetti	11 50	10 70
Pakhoed Holding	113 50	114
Petrofina Canada	716	....
Pfizer Inc.	476	476
Phoenix Assuranc.	34 10	....
Pirelli	6 50	....
Procter Gamble	703	701
Ricoh Cy Ltd	15 15	15 90
Rolinco	610	623
Robeco	627	638
Shell fr. (port.)	55	....
S.K.F. Aktiebolag	155	147
Sperry Rand	188	....
Steel Cy of Can.	115	115
Stilfontein	75	74
Sud. Allumettes	145 50	....
Tenneco	206	....
Thorn EMI	59 50	....
Thyssen c. 1 000	268	....
Vieille Montagne	316	320
Wagons-Lits	225	225
West Rand	9 90	9 25

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	747	750
Entrepose	165 80	160
Métallurg. Minière	159 20	147 c
Novotel S.I.E.H.	1020	1020
Sarakreek N.V.	205	205
Sicomur	119 80	112
Sofibus	219	....
Rodamco	390	390

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alsar	138	....
Cellulose du Pin	22 80	....
Caparex	345	340
F.B.M. (Li)	70	23 o
Iena Industries	13	....
La Mure	86	....
M.M.B	150	150
Océanic	45	....
Petrofigaz	336	....
Pronuptia	156	144 o
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Rorento N.V.	473 50	478 80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sabl. Morillon Corv.	120	120 d
S.K.F.(Applic. méc.)	60 80	....
Total C.F.N.	74	....
Ufinex	221	....
Voyer S.A.	1 25	....

SICAV

1/7	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	148 80	142 05
Actions-Investiss.	180 46	172 28
Actions sélectives	204 45	195 18
Aedificandi	232 67	222 12
A.G.F. 5000	175 73	167 76
Agfimo	249 39	238 08
Altefi	184 02	175 68
A.L.T.O.	163 85	156 42
Amérique Gestion	319 71	305 21 c
Bourse-Investiss.	196 53	187 62
Capital Plus	1021	1021
C.I.P.	571 30	545 39
Convertimmo	203 32	194 10
Cortexa	655 96	626 21
Credinter	230 45	220
Croiss. Immobil.	234 18	223 56
Déméter	52049 71	51894 03
Drouot-France	186 70	178 23
Drouot-Investiss.	413 54	394 79
Energie	176 80	168 59
Epargne-Croiss.	922 84	880 99
Epargne-Industr.	307 75	293 79
Epargne-Inter	417 25	398 33
Epargne-Oblig.	146 51	139 87
Epargne-Unie	550 28	525 33
Epargne-Valeur	235 29	224 62
Euro-Croissance	256 68	245 05
Financière Privée	574 45	548 40
Foncier Investiss.	417 31	398 39
France-Garantie	233 56	228 98
France-Investiss.	267 30	255 18
Fr.-Obl. (nouv.)	331 47	316 44
Francic	177 66	169 60
Fructidor	171 58	163 80
Fructifrance	306 59	292 69
Gestion Mobilière	391 71	373 95
Gest. Rendement	387 97	370 38
Gest. Sél. France	255 20	243 63
I.M.S.I.	243 40	232 36
Indo-Suez Valeurs	411 60	392 84
Interoblig.	7437 09	7099 65
Intersélect France	188 20	179 67
Intervaleurs Indust.	276 35	263 82
Invest. St-Honoré	429 64	410 16
Laffitte-Expansion	454 23	433 63
Laffitte-France	138 88	132 57
Laffitte-Oblig.	125 55	119 86
Laffitte-Rend.	168 95	161 29
Laffitte-Tokyo	521 11	497 48
Livret portefeuille	308 14	294 17
Mondial Investiss.	220 19	210 21
Multi-Obligations	358 82	342 56
Multirendement	122 45	116 90
Natio.-Epargne	10959 70	10851 19
Natio.-Inter.	669 01	638 67
Natio.-Valeurs	374 42	357 44
Oblisem	132 05	126 06
Pacifique St-Honoré	284 02	271 14
Paribas Gestion	339 38	323 99
Pierre Investiss.	292 58	279 31
Province Investiss.	210 88	201 32 ◆
Sécur. Mobilière	340 09	324 67
Sélcourt terme	10914 38	10833 13
Sélec. Mobil. Div.	230 55	220 10
S.P.I. Privinter	173 65	165 78
Sélection-Rendem.	141 35	134 94
Sélect. Val. Franç.	147 63	140 94
S.F.I. fr. et étr.	281 51	268 74
Sicavimmo	337 98	322 65 c
Sicav 5000	147 38	140 70
S.I. Est	674 32	643 74 ◆
Silvafrance	249 28	237 98
Silvam	203 86	194 62
Silvarente	159 64	152 40
Silvinter	219 40	209 45
S.I.G.	492 88	469 99
S.N.I.	681 68	650 77
Sofrinvest	293 48	280 17
Sogepargne	286 39	273 40
Sogevar	533 50	509 31
Soginter	694 72	663 22
Soleil Investiss.	330	315 04
U.A.P. Investiss.	226 79	216 51
Unifrance	176 92	168 90
Unifoncier	459 63	438 79
Unigestion	395 48	377 55
Uni-Japon	619 23	591 15
Unirente	1406 48	1360 23
Univer	11120 58	11120 58
Valorem	258 10	246 40
Valréal	107373	107286
Worms Investiss.	466 89	445 72

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1695	4,5 % 1973	1705	1690	1692	1681
3085	C.N.E. 3 %	3158	3180	3186	3180
465	Air Liquide	459 80	450 80	453	458 90
310	Als. Superm.	308	308	308	308
67	A.L.S.P.I.	67	67	67 10	65 70
142	Alsthom-Atl.	136 50	133	133	134
850	Amrep	895	895	895	895
162	Applic. gaz	161 10	161	161	160 10
110	Arjom. Prioux	98	98 70	98 70	98 70
830	Aux. Entrepr.	825	770	765 c	770 c
525	Av. Dass.-Br.	483	483	483	474
145	Bail-Equipem.	148	148	147	146
315	Bail-Investiss.	323	324	324	320
163	Cie Bancaire	162 50	157	157	160
114	Bazar H.-V.	115 90	115 50	111 60	117 80
85	B.C.T. Midi B.	83 50	83 10	83 10	83
205	Béghin-Say	190 50	195	195	191 10
490	Bic	490	471	471	462 10
154	B.I.S.	154 50	141 50	141 c	144 50 c
375	Biscuit (Géné.)	360	365	365	371
910	Bongrain S.A.	949	947	947	950
626	Bouygues	637	621	617	633
1340	B.S.N.-G.D.	1330	1305	1306	1305
1320	– (obl.)	1290	1290	1290	1270
1380	Carrefour	1410	1380	1382	1380
285	– (obl.)	285	285	285	285
1220	Casino	1220	1205	1205	1205
735	Cedis	693	690	675	675
28	CEM	28	27 80	28	28 40
167	Cetelem	165	168	168	168
530	C.F.A.O.	510	510	510	505
59	C.F.D.E.	58 50	56 50	56 50	56 90
188	Charg. Réunis	177 50	172	174	172
10 60	Chiers-Châtil.	10 05	10 20	10 20	10
130	Ciments franç.	115 80	116 50	116 30	116 50
800	C.I.T. Alcatel	725	725	725	710
510	Club Méditerr.	526	515	516	515
86	Codetel	88 90	88	88	88 95
119	Cofimeg	119 40	120	120	118 50
200	Colas	185	182	182	185
90	Compt. Entrepr.	89	90	90	90
320	Compt. Mod.	305	292	292	286 20
320	Créd. Foncier	322	320	320	320
179	Crédit F. Imm.	181	184	187 10	184
290	Crédit Nat.	285 50	285 50	285 50	291
78	Creusot-Loire	76 10	74	73 60	73
188	Crouzet	183 20	176	176 20	175 50
255	C.S. Saupiquet	253	260	260	258
810	Damart-Servip	765	780	780	776
775	Darty	742	738	738	750
690	Docks France	641	625	625	614
30	D.M.C.	28 50	29 20	29 20	29 80
1040	Dumez	1070	1100	1080	1120
300	Eaux (Gén.)	290	282	282	278 10
117	Elf-Aquitaine	119 60	114 30	115 30	114 30
118	– (certific.)	118	115 50	115 50	113 50
570	Essilor	578	576	572	585
210	Esso S.A.F.	217	198 80	195 c	202 70 c
330	Eurafrance	340	330	330	323 40
980	Euromarché	1030	1020	1010	1010
485	Europe n° 1	480	490	490	490
555	Facom	538	527	527	527

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1100	Fichet-Bauche	1020	950	980	969
143	Finextel	152	153	153	152 20
141	Fives-Lille	141	141 10	141 10	138 20
50	Fonderie (Gén.)	50 10	52	50 10	53
85	Fraissinet	80	83	83	82 20
400	Francarep	400	400	400	392 50
165	Gal. Lafayette	152 50	150	146	153
320	Gén. d'Entrep.	273	269 50	269 50	263 70
1350	Gén. Géophys.	1385	1385	1385	1385
456	G.T. Mars.	442	448	448	449 90
355	Guyenne-Gasc.	356	349 50	349	356
440	Hachette	461	462	461	462
340	Hénin (La)	339 50	335	335	334
50	Imétal	52	51 50	51 30	50 50
220	Imm. Plaine-M.	209 80	206 50	206 50	206 50
173	Ind. et Particip.	152	156	157	156
700	Inst. Mérieux	702	702	702	712
940	Intertechnique	960	930	930	930
179	J. Borel Int.	178 50	....	....	....
188	J. Lefebvre	193	186	187	185 20
154	Jeumont Ind.	138	138	138	140 60
18 50	Kléb.-Colombes	17 50	19	18 50	18 80
290	Lab. Bellon	270	267	267	262
235	Lafarge-Coppée	226 80	219	218 50	219
295	– (obl.)	287	282	282	282
210	Lafarge nouv.	214	203	201 60	201 60
1460	Legrand	1442	1420	1400 c	1392 c
745	Lesieur	740	720	711	720
161	Locafrance	161	162	162	160 10
340	Locindus	337 90	338	338	338
410	Lyonn. Eaux	407	401	400 90	393
31	Machines Bull	30 95	30 50	30 50	30 15
246	Mais. Phénix	247	238	243	240
1250	Majorette (Ly)	1220	1195	1195	1195
315	Manurhin	345	335	335	341 70
43	Mar. Wendel	43 50	43 50	43 50	44
755	Martell	765	765	765	765
750	– (obl.)	745	734	734 c	734 c
535	Merlin-Gerin	500	498	498	500
1310	Matra	1340	1440	1428	1440
9 80	Mét. Nav. D.-N.	8 60	8 70	9	8 85
660	Michelin	613	605	603	610
585	– (obl.)	572	581	581	580
640	Midi (Cie)	624	621	621	621
103	Mines Kali (Sté)	101	99 90	99 90	101 70
39	M.M. Penarroya	39 25	38 60	38 60	38 10
695	Moët-Hennessy	737	728	728	721
780	– (obl.)	870	857	857	857
400	Mot. Leroy-S.	347	332	332	338 60
53	Moulinex	53 20	53 50	54 50	54 50
320	Mumm	320	308	308 c	314 c
169	Navig. Mixtes	168	158	157 50 c	154 90 c
15	Nobel-Bozel	14 40	14 70	15	14 90
46	Nord-Est	48 20	48	47 50	48
200	Nordon (Ny)	187 60	183 50	183 50 c	180 10 c
82	Nouvelles Gal.	80 50	78 50	78 50	79
410	Occident. (Gén.)	415	414	414	413 40
188	Olida-Caby	180	180	178	178
675	Omn. F. Paris	678	682	682	669
115	Opfi-Paribas	122 20	122 20	122 20	120
900	Oréal (L')	912	912	909	920
66	Paper. Gascogne	64 70	65	65	65

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
121	Paris-France	116	115	115	112 80
285	Paris-Réescomp	266	260	260	256 10
100	Pechelbronn	95 80	97	97	99
350	Penhoet	355	355	355	356
335	Pernod-Ricard	349 90	345	341 50	346
135	Pétroles (Fse)	134 70	133 50	133	133 90
172	– (obl.)	175	182	180	178 50
34	– (certific.)	34	33 50	33 50	33 50
40	Pétroles B.P.	42 50	43 50	43 50	44 30
146	Peugeot S.A.	133 90	131	129 20	128 10
320	– (obl.)	322 50	322 50	322 50	318 10
61	P.L.M.	64	68 20	66	67 90
117	Poclain	111	111	111	109 10
370	Poliet	327	330	330	330
104	Pompey	98	99	99	98 50
182	P.M. Labinal	175 60	174	171	177
685	Presses Cité	680	650	647	648
495	Prétabail Sic.	441	470	465	479 40
280	Primagaz	282	281 50	281 50	279
138	Printemps	142	139	136	141 60
1080	Promodès	1072	1085	1085	1085
920	Radar S.A.	880	880	880	880
275	Radiotechn.	255	262	253	257
88	Raffin. (Fse)	86	86	84	84 50
930	Redoute (La)	898	895	880	885
500	Révillon	485	475	480	481
320	Roussel-Uclaf	279	277	278	272
785	Rue Impériale	784	775	775	771
....	Sacilor	30 80	30 40	30 40	30 40
118	Sade	118 50	123 50	123 50	123 50
860	Sagem	840	825	825	839
157	St-Louis B.	139	139	137	139
295	Sanofi	277 20	275	275	280 50
395	– (obl.)	364	367	367	357
320	S.A.T.	289	290	290	295 80
26	Saulnes	24 80	24 80	24 80	24 35
50	Saunier-Duval	49 80	49	50	49 90
130	Schneider	128 40	126	124	123 50
31	S.C.O.A.	30 10	30 20	30 20	30 20
115	S.C.R.E.G.	108	107 90	107	108
128	– (obl.)	126 10	129	129	127 10
205	Seb	186 50	185	183 50	187 40
155	Sefimeg	155 90	154	154 50	154
770	S.F.I.M.	759	755	750	769
345	Sign. Ent. El.	345	360	352	360
305	Silic	300	304	304	303
171	Simco	175	171	171	170
102	Simnor	101 80	101 80	101 80	101 80
580	Skis Rossignol	562	564	564	565
295	Sogerap	316	309	309	312 10
127	Sommer-Allib.	121	122	122	122
167	Source Perrier	162	161 10	160 10	161 10
280	Talcs Luzenac	275	275	275	275 10
770	Té. Elect.	768	745	745 c	745 c
122	– (obl.)	122 30	122 30	122 30	122 20
142	Thomson-C.S.F.	134	129	129	127 10
195	– (obl.)	195	195	195	195
1050	T.R.T.	1001	995	995	980
115	U.F.B.	115 10	114	114	112 10
310	U.I.S.	336	315	315 c	317 c
106	U.C.B.	106 50	109	108	108
3 72	Usinor	3 50	3 60	3 50	3 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
148	U.T.A.	147 50	148 50	148 50	151 30
182	Valéo	180	177 10	178	180
115	Vallourec	116	116	115 50	114
1060	V. Clicquot-P.	960	970	980	988
780	Viniprix	820	810	820	810
148	Amax Inc.	181 50	179	174 90	179 90
335	Amer. Express	341 20	345 50	345 50	347 50
425	Amer. Teleph.	437	436	434 c	437 c
58	Anglo Amer. C.	64	62 85	62 70	62 50
360	Amgold	394 80	387	387	393
710	B. Ottomane	725	732	732	740
390	BASF (Akt)	383	400	400	407
375	Bayer	365	380	375	378
184	Buffelsfont.	207 50	199 50	195	203
25	Charter	27 10	27 10	27 10	27
325	Chase Manh.	346 50	347	348 10	347
141	Cie Pétr. Imp.	148	149	149 c	147 c
24	De Beers	28 50	28 05	28 05	27 55
870	Deutsche Bank	901	906	906	919
45	Dome Mines	56 10	55	54 50	55
123	Driefontein Ctd	141 50	138 40	137	140
255	Du Pont-Nem.	275 50	277 50	277 50	275
970	Elf-Gabon	1027	1020	1020	1010
560	Eastman Kodak	623	620	620 c	613 c
37	East Rand	41 30	38 05	38 05	38 80
275	Ericsson	283 50	293	291 50	290
220	Exxon Corp.	232 50	234	234	235
180	Ford Motors	200	199 50	199 50	199
123	Free State	147	140	140 50	140
84	Gencor	91 10	92 80	92 80	92 80
177	Gén. Belgique	183	187	187	184
490	Gén. Electr.	530	549	539	550
365	Gen. Motors	379	377	376	371
45	Goldfields	47 50	48	48	48 80
53	Harmony	59 90	57 70	57 60	58 30
21	Hitachi	20 35	19 90	19 80	19 90
350	Hoechst Akt.	368	379	372	378 80

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
44	Imp. Chemical	46	45	45 10	44 20
69	Inco. Limited	70 50	70 50	70 50	70 50
470	IBM	510	512	509	506
27	Ito-Yokado	27 90	27 50	27 45	27 95
186	ITT	185 10	197	195 50 c	194 10 c
34	Matsushita	35	34 40	34 30	33 95
560	Merck	568	568	568 c	570 c
410	Minnesota M.	444	444 10	444 10	442
183	Mobil Corp.	188 40	188 40	188 40	185 10
12490	Nestlé	12950	13100	13100	13140
345	Norsk Hydro	352	354	352	350 10
690	Petrofina	726	736	734	733
395	Philip Morris	432	437	435	432
68	Philips	70 50	70	70	70
154	Pres. Brand	175	172 80	171	172
137	Président Steyn	159 50	155 80	154 50	156
795	Quilmès	898	901	891	895
275	Randfontein	309	292	293	292
255	Royal Dutch	258 50	264	264	259 10
51	Rio Tinto Zinc	55	54 30	53 90 c	53 30 c
158	St Helena Co	161	153 50	153 50	156 50
315	Schlumberger	326 50	329	328	322 50
58	Shell transp.	56	56 40	56 40	55 80
685	Siemens A.G.	724	742	740	742
107	Sony	110 80	110	109 10	110
125	T.D.K.	134	129 80	129	131
435	Unilever	449 50	451	451	445
285	Unit. Techn.	319	327	325	325
310	Vaal Reefs	335	337	335	340
143	West Deep	171	165 50	167	165 50
177	West Hold.	192	191	190	191
260	Xerox Corp.	269 20	270	269 50 c	269 80 c
1 52	Zambia Corp.	1 90	1 83	1 89	1 87

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES — COURS DES BILLETS AUX GUICHETS

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/7	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 829	6 830	6 680	7 010
Allemagne (100 DM)	277 400	277 490	269	283
Belgique (100 F)	14 565	14 525	12 900	14
Pays Bas (100 fl.)	250 890	251 070	246	257
Danemark (100 krd)	80 250	80 200	77	83
Norvège (100 k)	108 930	108 370	107	113
Grande-Bretagne (£ 1)	11 865	11 856	11 550	12 250
Grèce (100 drachmes)	9 852	9 861	10	12 500
Italie (1 000 lires)	4 942	4 945	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	324 310	325 400	313	331
Suède (100 krs)	111 960	111 870	107	114
Autriche (100 sch)	39 390	39 365	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 147	6 136	0 605	0 650
Portugal (100 esc.)	8 175	8 165	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	5 277	5 281	5 190	5 450
Japon (100 yens)	2 674	2 680	2 590	2 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/7
Or fin (kilo en barre)	68200	67800
Or fin (en lingot)	68200	68000
Pièce française (20 fr)	598	600
Pièce française (10 fr)	468	452
Pièce suisse (20 fr)	495	492
Pièce latine (20 fr)	475	470
Souverain	565	576
Pièce de 20 dollars	2510	2515
Pièce de 10 dollars	1360	1312 50
Pièce de 5 dollars	700	700
Pièce de 50 pesos	3005	2995
Pièce de 10 florins	480	498

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 2 juillet 1982 a été tiré à 523 659 exemplaires.





LE VOL FRANCO-SOVIÉTIQUE

Jean-Loup Chrétien plantera un arbre à Baïkonour comme tous les cosmonautes de retour de mission

De notre envoyé spécial

Moscou. — Après avoir passé près d'une semaine dans l'espace, dont une grande partie à bord de la station orbitale Saliout-7, l'équipage franco-soviétique composé des cosmonautes soviétiques Vladimir Djanibekov et Alexandre Ivantchenkou et du Français Jean-Loup Chrétien, s'apprêtait ce vendredi 2 juillet, en début d'après-midi, à rentrer sur Terre. Il quittait ainsi l'équipage principal de la station appelé à une mission de plus longue durée et qui aura, entre autres tâches, la charge de mener à bien des expériences françaises d'élaboration des matériaux dans l'espace et des observations astronomiques dans les domaines des rayonnements X et gamma.

L'atterrissage du vaisseau Soyouz-T-6 au retour était fixé à 16 h 19 (heure française) par le centre de contrôle de Kaliningrad, situé dans la banlieue nord-est de Moscou. Il devait se faire avant que soit bouclée la cent vingt-septième orbite. La récupération des trois hommes devait avoir lieu dans le Kazakhstan, à quelques centaines de kilomètres au nord-est de Baïkonour, non loin de la ville d'Arkalik.

Le 3 juillet, si tout s'est bien passé, la ville de Leninsk, située près du centre de lancement de Baïkonour, devrait compter un arbre de plus. Comme le veut la tradition, le cosmonaute Jean-Loup Chrétien se transformera pour un temps en jardinier et ira planter un arbre aux côtés de ceux déjà plantés par tous les cosmonautes soviétiques au retour de la première mission.

Ce geste, bien sûr, n'a qu'une valeur symbolique dans cette région *de steppes où l'herbe est rare au* milieu des cailloux, mais les Soviétiques y attachent de l'importance. On en voudrait pour témoignage le fait que, même les cosmonautes morts en vol — Komarov, Patsaiev, Dobrovolsky et Volkov — ont leur arbre à Leninsk, planté par ceux qui leur servaient de « doublures » pendant la préparation de leur mission. Pour cette cérémonie, Jean-Loup Chrétien, le cent huitième homme à avoir volé dans l'espace, sera seul, car Djanibekov et Ivantchenkov, vétérans de la conquête spatiale, ont déjà sacrifié à cette coutume.

Période critique

Avant d'en arriver là, Jean-Loup Chrétien aura dû, avec ses deux compagnons de vol, afronter avec succès une dernière épreuve : celle de la rentrée dans l'atmosphère, au cours de laquelle le module de commande de la capsule Soyouz-T-6 devrait faire passer sa vitesse de 7 800 mètres par seconde (28 000 kilomètres à l'heure) à environ 230 mètres par seconde, en *allumant les rétrofusées du vaisseau,* mais aussi en freinant l'engin sur les couches denses de l'atmosphère pour évacuer l'essentiel de l'énergie cinétique acquise au cours de la mise en orbite. C'est pendant cette *période* critique de quelques minutes que les liaisons radio entre le sol et l'équipage sont coupées, que le frottement des molécules dans l'atmosphère porte le bouclier thermique de la capsule à très haute température. La cabine est alors entourée de flammes, et l'équipage, qui tourne le dos au danger dans la mesure où il est couché contre le fond de la cabine, retrouve alors, de façon peu agréable après ce séjour d'une semaine en apesanteur, les *effets de la gravitation. Les trois* hommes « encaissant » alors entre 4,8 et 5 G. Le corps devient plus lourd et les gestes plus difficiles pendant ces quelques minutes qui doivent paraître une heure.

Puis c'est le silence et le ciel d'un bleu d'encre apparaît à nouveau par les hublots de la capsule. La décélération se fait moins forte. Soyouz-T-6 tombe alors comme une pierre et réduit progressivement sa vitesse à près de 900 kilomètres à l'heure. *Une dernière angoisse :* l'extraction en cascade des différents parachutes qui permettent de casser progressivement la vitesse restante. L'altitude est alors de 12 000 mètres.

Soyouz poursuit sa chute. Un choc. Les parachutes d'extraction du premier parachute de freinage s'ouvrent. Avec ses 3 tonnes, le module de descente, durement secoué, pend à un morceau de toile de 25 mètres carrés seulement. La vitesse tombe à moins de 300 kilomètres à l'heure. Nouvelle attente. Et bientôt c'est le parachute principal de 1 200 mètres carrés qui se déploie dans un claquement sec, au-dessus du Soyouz. La vitesse est à nouveau cassée.

Tandis que les corps se tassent une fois encore sous l'effet de la décélération, Soyouz « plonge » vers le sol, mais à un « train de sénateur » cette fois, tandis que les hélicoptères de récupération bourdonnent autour du site d'atterrissage. Plus que quelques mètres encore ; 3 mètres, 2 mètres, 1,50 mètre. Le système de détection du sol par rayons gamma entre alors en action et déclenche automatiquement l'allumage de petites rétrofusées pour empêcher que la capsule ne touche trop violemment le sol. Lors d'une précédente mission, un équipage, dont le vaisseau avait été à cet instant déporté par le vent au-dessus d'un trou, n'avait eu ni cette chance ni ce confort. Contact. Le premier Français dans l'espace aura volé. *A quand le second ?*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

PREMIÈRE EXPLOITATION POLITIQUE DANS LA PRESSE MOSCOVITE

Moscou. — Le premier commentaire politique du vol franco-soviétique a été publié, vendredi 2 juillet, dans le quotidien *Industrie socialiste.* La presse s'était gardée, jusqu'à ce jour, de toute exploitation politique et ne s'était étendue, pendant la durée du vol, que sur l'intérêt qu'il suscite en France.

Industrie socialiste annonce franchement la couleur : le vol franco-soviétique a une signification politique incontestable puisque la France socialiste l'a maintenu en dépit de l'opposition américaine. Faisant de manière un peu forcée l'amalgame entre l'embargo américain sur l'équipement du gazoduc eurosibérien et l'expérience spatiale, le journal remarque que le vol se situe à un moment où l'administration américaine, tentant de *« ranimer la guerre froide, exerce une pression grossière sur ses alliés d'Europe occidentale pour les contraindre à réduire leur coopération mutuellement avantageuse avec les pays socialistes, notamment dans les domaines technique et scientifique ».*

Le journal va même plus loin puisqu'il laisse entendre que le gouvernement français a choisi son camp : *« La France vient d'effectuer sa première expérience dans l'espace et elle l'a fait non avec les Américains mais avec nous, Soviétiques. »* — (Intérim.)

● *Une seconde navette spatiale, Challenger,* a été livrée mercredi 20 juin à la NASA. — Il s'agit d'un prototype, construit il y a plusieurs années pour réaliser divers essais au sol, et qui a ensuite été « récupéré » et équipé de systèmes opérationnels. Challenger doit accomplir sa première mission spatiale au début de 1983 pour mettre en orbite un gros satellite TDRS-1 destiné à relayer les transmissions entre le sol et la navette quand celle-ci n'est pas en vue directe d'une station de la Terre. Deux autres navettes, Discovery et Atlantis, viendront *compléter cette « flotte » en* 1983 et 1984.

L'invasion du Liban

MM. MENDÈS FRANCE, GOLDMANN ET KLUTZNICK : Israël et l'O.L.P. doivent négocier un règlement

MM. Pierre Mendès France, Nahum Goldmann et Philip Klutznick ont fait parvenir au Monde *la déclaration suivante :*

« La paix ne se conclut pas entre amis, mais entre ennemis qui ont lutté et ont souffert. Notre sens de l'histoire juive et les impératifs de l'heure nous conduisent à affirmer que le temps est venu pour la reconnaissance réciproque d'Israël et du peuple palestinien. Il faut mettre fin au *débat stérile dans lequel le monde* arabe conteste l'existence d'Israël et les juifs contestent le droit des Palestiniens à l'indépendance.

» La véritable question n'est pas de savoir si les Palestiniens ont ce droit, mais comment le réaliser tout en garantissant la sécurité d'Israël ainsi que la stabilité de la région.

» Des concepts tels que l'« autonomie » ne suffisent plus, car ils ont été davantage utilisés pour esquiver que pour clarifier. Ce qui s'impose, maintenant, c'est de trouver un accord politique entre les nationalismes israélien et palestinien.

» La guerre au Liban doit cesser. Israël doit lever le siège de Beyrouth pour faciliter des négociations avec l'O.L.P. qui conduiront à un règlement. La reconnaissance réciproque doit être recherchée sans relâche. Des négociations doivent être entamées en vue de réaliser la coexistence entre les peuples israélien et palestinien sur la base de l'auto-détermination. »

Dr ISSAM SARTAOUI : une contribution majeure à la paix.

Le dirigeant palestinien, le docteur Issam Sartaoui, nous a adressé sa réponse, dont voici le texte :

La déclaration sans précédent publiée aujourd'hui par trois des plus importantes personnalités du judaïsme mondial a une très grande signification. Cette déclaration contient un programme pour nous sortir de la crise qui sévit au Liban. Elle est une contribution majeure à la recherche d'une paix juste et honorable au Proche-Orient.

Cette paix ne pourra être conclue que par le peuple palestinien s'exprimant par sa représentation légitime, l'O.L.P. Mais uniquement une direction palestinienne forte, fière et indépendante sera capable de conclure une telle paix.

L'exceptionnelle importance de la déclaration de ces trois courageuses personnalités juives réside dans leur reconnaissance de cette réalité et leur affirmation que le processus de paix doit être fondé sur les efforts communs des deux peuples.

» Je souhaite que leur appel pressant, imprégné de sagesse, en vue d'un règlement honorable soit entendu à travers le monde.

Stabilité du dollar à 6,83 F

Dans un marché très fluctuant et soumis à d'assez larges variations, le cours moyen du dollar a été d'environ 6,83 F à Paris et de 2,46 DM à Francfort, le vendredi 2 juillet. Les taux d'intérêt américains se sont maintenus à leurs niveaux antérieurs, ce qui a stoppé tout fléchissement du « billet vert ».

● *Erreurs au bac parisien.* — Les candidats au baccalauréat de technicien F 3 (électrotechnique) des académies de Paris, Créteil et Versailles (mille neuf cent douze candidats) ont dû recomposer, le 23 juin, pour l'épreuve d'électrotechnique. Le sujet, qui n'était pas hors programme, avait été introduit récemment dans le programme et n'avait pas été traité par de nombreux professeurs.

D'autre part, une erreur relevée en série C ne portait que sur vingt candidats qui, parce qu'ils étaient dans la même salle que des candidats de série D, ont composé en mathématique sur un sujet plus facile (mais également au programme). Les correcteurs ont été invités à noter plus sévèrement les copies de série C.

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Il ne doit pas y avoir d'opposition entre les « vendeurs de voyages » et les associations

déclare le premier ministre

Le conseil supérieur du tourisme a reçu, le 1er juillet, à l'occasion de son assemblée plénière annuelle, la visite du premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui souhaitait par sa présence et son discours témoigner que « le développement des activités touristiques s'inscrit au premier rang des préoccupations du gouvernement ».

M. Mauroy avait un handicap à remonter face aux professionnels des loisirs et du tourisme que le blocage des prix, l'alourdissement de la fiscalité et les panégyriques officiels de la vie associative avaient mécontentés. Ancien président de la fédération Léo-Lagrange, le premier ministre a abordé les problèmes les plus brûlants et notamment : l'opposition entre le tourisme commercial et le tourisme associatif. *« J'estime,* a-t-il dit, *que le tourisme dans notre pays ne peut se développer et progresser que dans sa diversité. Ce qui compte c'est que la France puisse proposer un tourisme de qualité. Car un tourisme commercial fort ce sont des entreprises florissantes, des emplois de plus en plus nombreux et le pays y puise une part de sa vitalité. Un tourisme associatif dynamique et attractif constitue un élément de développement touristique dont l'ensemble du secteur en définitive tire bénéfice. (...) Je me propose de réunir avant la fin de cette année comme je le fais pour tous les grands secteurs économiques une conférence pour le développement touristique à laquelle seront invités à participer tous ceux qui sont concernés par cette activité. »*

La promotion de la France à l'étranger ? *« Notre pays, qui a une longue tradition d'hospitalité et des ressources infinies,* déclare sur ce point le premier ministre, *doit considérer le tourisme comme une véritable industrie et en prendre conscience, je ne le redirai jamais assez. Le tourisme rapporte à la France autant que l'agro-alimentaire. Essayons de faire mieux encore. C'est pourquoi je constate avec satisfaction la réouverture en Suisse, en Suède et à San-Francisco de bureaux qui avaient été fermés il y a plusieurs années, l'ouverture d'un bureau à San-Paolo et l'installation d'une antenne dans les pays du golfe Persique. (...) Le secrétariat d'Etat au tourisme va engager la mise en place d'un système informatique permettant, sur le territoire national comme à l'étranger, d'établir à partir de réalisations régionales, départementales et avec le secteur privé un vaste réseau de communication, de publicité et de renseignements. »*

Le blocage des prix et des salaires enfin ? *« Je considère,* dit M. Mauroy, *le tourisme comme un instrument de développement économique et de solidarité. C'est ce qui m'autorise à vous demander à tous de suivre le gouvernement dans cet appel à l'honnêteté, à la transparence, à la loyauté et au courage que réclament les mesures dont il a dû demander l'adoption. Que les agents du tourisme prennent bien la dimension de leurs responsabilités. »* — A. F.

A LA SUITE D'UNE REQUÊTE D'ANCIENS ACTIONNAIRES

Le tribunal de commerce de Namur met sous sequestre les actions détenues par Saint-Gobain dans sa filiale belge

Le président du tribunal de commerce de Namur (Belgique) a décidé de placer sous séquestre les actions détenues par le groupe Saint-Gobain dans les Glaceries de Saint-Roch. Cette décision est consécutive à une action intentée par le Syndicat des actionnaires et copropriétaires de Saint-Gobain (ACSYNGO).

Constituée à l'automne dernier pour défendre les intérêts des actionnaires mécontents de l'indemnisation offerte, l'ACSYNGO (1) a intenté deux actions à l'étranger contre la nationalisation de Saint-Gobain.

L'une en Suisse où un holding du groupe détient des participations dans plusieurs filiales à l'étranger. L'autre en Belgique où Saint-Gobain détient 50,1 % des Glaceries de Saint-Roch (1 milliard de francs environ de chiffre d'affaires, deux mille cinq cents personnes). Cette filiale possède elle-même des actions dans les sociétés verrières du groupe en R.F.A.

Ces requêtes s'appuient en fait sur l'argumentation développée par certains juristes selon laquelle les nationalisations ne s'étendent pas au-delà des frontières françaises. Le syndicat, qui regroupe pour l'essentiel des actionnaires français, demande donc aux tribunaux belge et suisse de placer sous séquestre les actions détenues par Saint-Gobain dan ses filiales, en attendant de se prononcer sur le fond du dossier.

Les actions, détenues par le groupe français dans les Glaceries de St-Roch, sont, nous précise notre correspondant en Belgique, Pierre De Voos, des actions nominatives inscrites au registre de la ville de St-Roch. Il était donc possible au tribunal de commerce de Namur d'en ordonner la mise sous séquestre.

Cette mesure se traduit pour St-Gobain par le gel patrimonial de ses actions : le groupe ne peut ni les vendre, ni percevoir de dividendes. Cette seconde disposition ne gêne pas, à vrai dire, le groupe français, sa filiale belge n'en distribuant pas.

St-Gobain, où l'on n'a pas été véritablement surpris, va faire appel de cette décision et se battre aussi sur le fond du dossier. Il n'est pas impossible que le groupe attaque le président de l'association en dommages et intérêts pour le préjudice subi. Il est vrai que la loi de nationalisation a été votée par le Parlement, approuvée par le Conseil constitutionnel, et doit donc s'appliquer comme telle à des citoyens français. A Paris, on n'apprécie guère en tout cas cette action contre un groupe industriel national, et l'on dénonce ce *« mauvais coup porté à la France ».* — J.M.Q.

(1) ACSYNGO déclare compter six mille adhérents sur cent dix mille actionnaires avant la nationalisation), représentant environ 4 % du capital.

Un mort huit blessés

INCENDIE DANS UN IMMEUBLE DE VINGT ÉTAGES A NANCY
Le sinistre pourrait être d'origine criminelle

(De notre correspondant.)

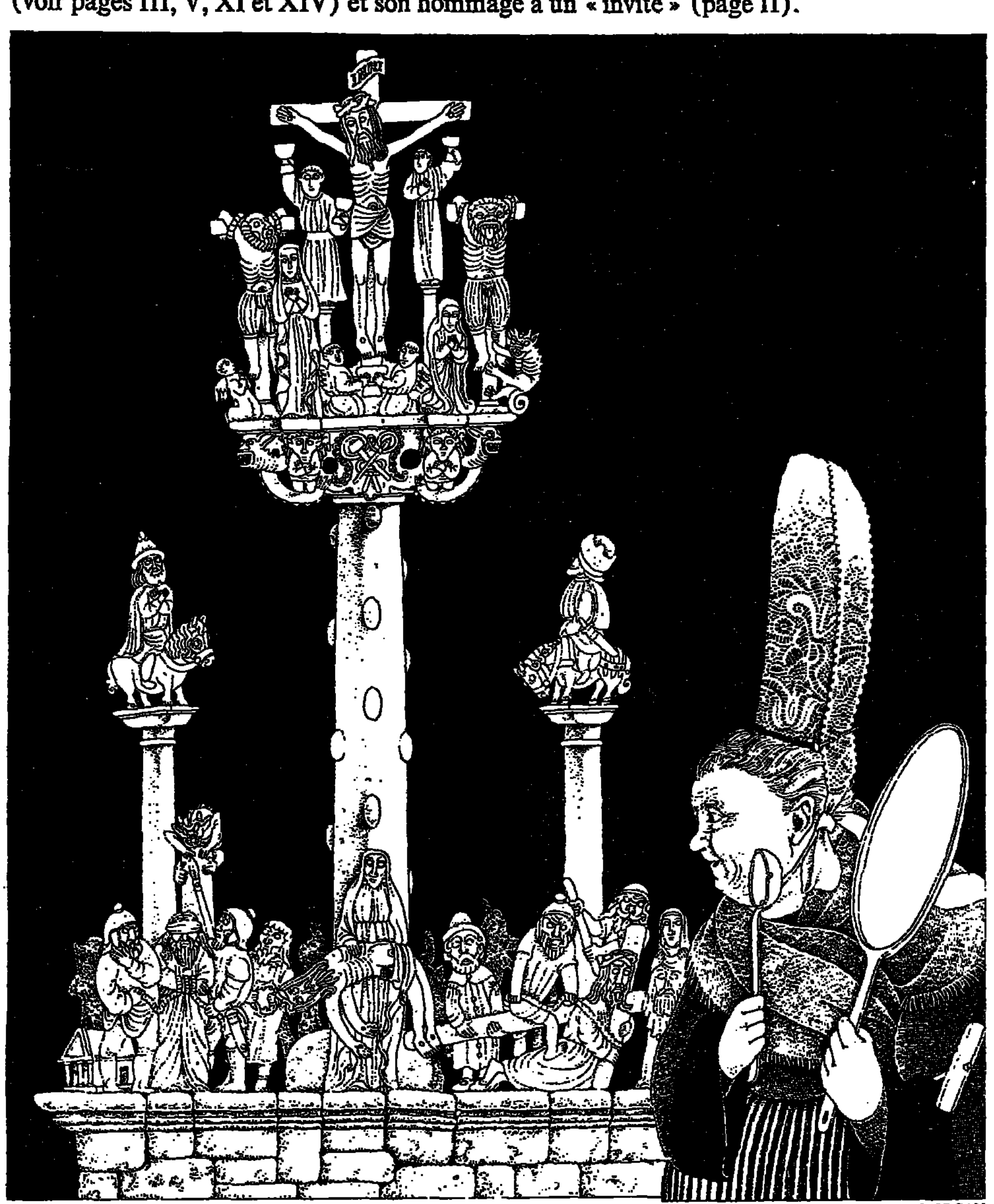
Nancy. — Dans la nuit du 1er au 2 juillet, vers 3 du matin, un violent incendie, qui est peut-être d'origine criminelle, s'est déclaré au centre de Nancy. Avec rapidité les flammes ont attaqué les *magasins* d'une galerie marchande située à la base d'une tour de vingt étages. Les huit cents personnes habitant l'immeuble ont du être évacuées. Le veilleur de nuit, M. Jacquot, est mort asphyxié dans l'ascenseur, huit autres personnes ont été intoxiquées. L'une d'elles est dans le coma.

Il a fallu quatre casernes de pompiers et douze lances pour venir à bout du sinistre. Un geste criminel n'est pas exclu : la police avait reçu un appel téléphonique quelques minutes avant le début de l'incendie pour signaler que des cambrioleurs étaient en action. En outre le sinistre semble s'être déclaré simultanément en trois endroits différents. A une centaine de mètres de là, le 19 juin, un incendie dont l'origine criminelle a été établie avait complètement détruit le parking abritant les trente étals mobiles du marché de Nancy. — J.-L. B.



Fêtes bretonnes de MORGAN

Dans chaque numéro d'été, la bride sur le cou à un illustrateur (voir pages III, V, XI et XIV) et son hommage à un « invité » (page II).



MORGAN

Le Monde

DIMANCHE

« Voulez-vous m'épouser (à blanc) ? »

Le « mariage blanc » se pratique pour hâter une intégration à la société française (immigrés) *ou une mutation difficile à obtenir* (fonctionnaires). Leur nombre est toutefois bien faible et les désillusions fréquentes.

« JAMAIS *je ne serais retournée au Maroc. Je vivais ici depuis sept ans, j'y avais mes amis, mes projets. Je n'avais jamais envisagé de me marier pour devenir française. Et puis, un jour, au cours d'une discussion sur mes problèmes de papiers, Paul me l'a proposé. On se connaissait bien, depuis longtemps, et son amie était d'accord.* » Aujourd'hui française et divorcée, Leïla voue une profonde reconnaissance à Paul (1) : « *Il a toujours été très droit, très généreux. Jamais il n'a cherché à me faire payer d'une façon ou d'une autre le service qu'il me rendait.* »

L'oiseau rare. Car tout mariage blanc est une affaire difficile, risquée, qui, même en cas de réussite, laisse le souvenir d'une épreuve longue et pénible.

Et pourtant, les candidats ne manquent pas. Les étrangers sont les plus nombreux : en épousant un (e) Français (e), ils obtiennent titres de séjour et de travail et peuvent demander la naturalisation. Les enseignants et autres fonctionnaires utilisent également le procédé pour une mutation. D'autres, enfin, *n'ont pas hésité à épouser* des prisonniers afin de pouvoir leur rendre visite. Difficiles à quantifier – ceux qui le pratiquent ne s'en vantent pas, – les mariages blancs semblent en nombre limité : le ministre de l'intérieur peut dormir sur les deux oreilles, le tout-venant de l'immigration ne recourt guère à ce procédé. Face aux milliers de clandestins sans papiers, les étrangers qui parviennent ainsi à passer à travers les mailles des filets tendus par nos polices ne sont pas légion.

« *Le vrai mariage blanc, où les gens n'ont aucun rapport entre eux, n'existe pas en milieu ouvrier*, explique une assistante sociale spécialisée dans les problèmes d'immigration. *En revanche, certains immigrés marginaux, qui ont roulé leur bosse, n'hésitent pas à chercher la Française qui leur permettra de prolonger une autorisation de séjour qui risque d'être remise en cause. Les femmes d'origine algérienne, mais de nationalité française, sont les premières victimes de ces beaux parleurs qui, sitôt mariés, se désintéressent de leur jeune épouse ou leur rendent la vie impossible.* » Mais de telles pratiques demeurent l'exception, car, pour l'immense majorité de la population immigrée, le mariage est une chose trop sérieuse pour être ainsi détournée de son sens.

PHILIPPE FRÉMEAUX.

(Lire la suite page III.)

(1) Les lieux, prénoms et circonstances cités dans cet article ont été évidemment modifiés de façon à préserver l'anonymat des personnes qui ont bien voulu apporter leur témoignage.

Le cafetier persécuté

Un coup de bouteille sur le crâne d'un professeur d'éducation physique. Une condamnation. Le cafetier de Melle et sa famille crient à l'injustice. (Page V.)

Le Loto s'équipe en terminaux d'ordinateurs

Quatre secondes et demie : c'est le temps nécessaire aux nouvelles « valideuses » du Loto pour digérer votre bulletin. (Page VIII.)

SI J'ÉTAIS...

Chronique du fantasme de la mégalomanie et des règlements de compte imaginaires

...MOI

Par ROLAND TOPOR

MAIS enfin, ils s'imaginent quoi, les gens ?

Sous prétexte que je dessine des choses horribles et que j'écris des histoires affreuses, ils se figurent que je suis un sale type, un obsédé sexuel, un sadique, un psychopathe, une brute, un mal poli ! Je proteste énergiquement. Je n'ai jamais déterré une jolie morte pour la violenter, ni cloué un bébé à ma porte, ni fourré des tripes fumantes dans mon pantalon. Peut-être de tels personnages ont-ils surgi au détour d'un dessin ou d'une nouvelle, c'est possible, j'ai oublié, mais je tiens à rappeler que toute ressemblance entre eux et moi n'est que pure coïncidence. Je suis un malheureux mortel fait de chair, d'os et de sang, alors que mes créatures sont imaginaires et qu'elles ont la chance d'avoir une chair en papier, de l'encre au lieu de sang et que l'os c'est celui qui me reste à ronger avec ce que l'on me paie.

« Vous ressemblez à vos dessins »

Toute proportion gardée, Cézanne n'avait pas une tête de pomme, Rubens n'a jamais eu de problème de cellulite, Mondrian ne se peignait pas le visage au carré et Picasso avait les yeux en face des trous. Loin de moi la tentation de me comparer à ces trop illustres confrères, mais la coupe est pleine, il faut qu'elle déborde.

Une femme me quitte ? On me dit avec un clin d'œil complice : « *Tout de même, ça ne doit pas être facile de vivre avec toi. Avoue que tu la battais ?* »

Je rencontre des amis ? Ils s'écrient : « *Tiens, on a vu un rat crevé dans le caniveau, hier, il avait la tête toute écrabouillée : on a pensé à toi !* » Charmant.

Au retour des vacances ? « *Dommage que tu ne sois pas venu à la mer avec nous, il y a eu plein de noyés, tu te serais amusé !* »

J'ai droit à la récolte de tous les événements sordides, de toutes les anecdotes nauséeuses, de tous les faits divers macabres, et cela avec un bon sourire d'humaniste essayant de comprendre « la bête ».

Aux vernissages, il n'est pas rare que je sois abordé par des inconnus : « *C'est drôle, vous ressemblez à vos dessins !* » Et si, malgré mes dénégations, la conversation se poursuit, elle prend cette tournure : « *Je parie que vous aimez faire l'amour avec les animaux ? Non ? Vous préférez les plaisirs plus raffinés ? Solitaires ? Sadique ou masochiste ? Vous aimez vous faire coincer les parties génitales dans une porte ? Non ? Alors, c'est les putes ? Je parie que vous êtes toujours fourré rue Saint-Denis ! Ça doit vous revenir cher avec ce que vous leur demandez ! La merde ? Vous mangez de la merde, non ? Non ? Tiens, bizarre ! Vous avez un curieux rire. On a un ami qui rit comme vous, il faut qu'on vous le présente, vous irez très bien ensemble. Il est fou des petites filles. Oui, six sept ans, pas plus.* »

Impossible de les arrêter, ils sont intarissables. Ils ont tellement de vilaines choses en tête qu'ils ont besoin de se soulager c'est naturel mais il me donnent la chair de poule. Et puis, ce qui les fait enrager, c'est que moi, avec leurs idées malsaines, soigneusement refoulées, je gagne ma vie. Ils en deviennent chèvre ! J'excite les femmes. Elles me dévisagent en plissant les yeux, la langue au coin des lèvres, une légère rosée de transpiration suintant du maquillage. Là, je ne me plains pas trop, il vaut mieux exciter les femmes que les laisser indifférentes. Si c'étaient de belles femmes, au moins ! *Mais non, il ne faut pas rêver.* Je vois bien que ce sont des femmes à leur corsage bombé et à leurs jeans mais les indices sont maigres. Des femmes pour moi, en somme, que les mâles me signalent l'index pointé : « *Je parie que celle-ci, avec la barbe, vous tente ? Allez-y mon vieux ne vous gênez pas pour nous... Je n'ai rien contre l'homosexualité...* »

Parfois, pourtant, l'accent *est différent :*

Surpris : « *Il a caressé le chat !* »

Stupéfié : « *Il a donné des caramels au gosse, et tu sais, ils ne sont pas empoisonnés.* »

Abasourdi : « *Il a réglé l'addition !* »

Incrédule : « *Il n'a pas sa carte du parti !* »

Démonté : « *Il possède une salle de bains et il s'en sert !* »

Un être ignoble, à peine humain

Ah, je serais chouette si j'étais moi ! Si j'étais comme les gens m'imaginent ! Un être ignoble, à peine humain, la bave aux lèvres, la morve au nez, le sexe à l'air, le rasoir à la main, barbouillé d'excréments, grouillant de vermine, *la panse tendue sur d'immondes* aliments, l'haleine putride capable de pulvériser tous les alcootests, la tête à la place du cul et le cœur baignant dans la vessie.

Je dois confesser qu'il m'arrive d'éprouver des regrets à me voir banal comme *je suis :* j'ai l'impression d'être un imposteur, un humoriste indigne de sa réputation. Si j'étais le moi que les autres imaginent, si je ressemblais à leurs fantasmes, je serais plus proche du public, j'en ferais partie.

Il est tellement merveilleux, le public ! Non ? ■

COURRIER

Barrières

Lors de l'Année des handicapés, ceux-ci ont, l'année dernière, reçu partout (ou presque partout) un accueil favorable, sympathique, voire chaleureux. Beaucoup de promesses ont été faites. Certaines ont été tenues ou sont en voie de l'être. Mais il reste des problèmes et qui seraient faciles à résoudre avec un peu de bonne volonté.

Le premier : un adolescent, prépare un examen. Il a un accident : jambe cassée. Au moment de l'examen il est encore plâtré. L'administration lui refuse le droit de passer l'examen : celui-ci a lieu au premier ou au deuxième étage d'un établissement, le candidat ne peut monter seul, et il lui faut de la place pour sa jambe plâtrée. Impos-si-ble !

C'est uniquement un problème d'organisation matérielle *nullement insurmontable.* Refus. Tant pis, le garçon passera son examen l'année prochaine. Une année perdue ? Qu'importe !

Encore ce premier cas est-il temporaire, car l'adolescent sera bientôt rétabli.

Mais voici le second. Jean-Luc, enfant vif, éveillé, observateur, est atteint à l'âge de quatre ans d'un virus qui attaque le nerf optique et le laisse amblyope, voyant tout juste pour se conduire, et cela d'une manière irréversible. Malgré cela et grâce au dévouement de sa famille, il fait une scolarité normale, primaire, puis secondaire. Chaque fois qu'il a changé de classe, il a trouvé des professeurs compréhensifs qui lui ont facilité le travail (enregistrement des cours sur cassettes par exemple). Il a passé l'épreuve de français du bac sans problème. Le voilà en terminale C, la plus difficile. Mais les mathématiques et la physique le passionnent. Ce n'est pas un surdoué, mais un bon élève. Et il a une ambition : il veut devenir ingénieur. Est-ce viser trop haut ? Chaque fois que ses parents se sont adressés à des conseillers d'orientation, ceux-ci ont levé les bras au ciel : il n'y arrivera jamais ! Il s'obstine, il prépare les examens, et enfin un concours d'entrée. Mais là il rejoint le premier exemple que je vous ai donné. Dossier refusé pour difficulté d'organisation matérielle.

Voilà. Un garçon capable de préparer un concours, qui se trouve intellectuellement au même niveau que les autres, se voit refuser l'accès à l'examen parce qu'il faudrait prévoir quelque chose d'inhabituel. Difficile peut-être, mais pas irréalisable. Ce garçon ne demande pas qu'on lui accorde l'entrée d'une école d'ingénieurs simplement sur sa bonne mine. Il demande qu'on le laisse tenter sa chance comme les autres. Car, s'il est presque aveugle, il n'est pas diminué mental. Il veut avoir sa vie, comme les autres. Ne lui laissera-t-on le choix qu'entre rempailleur de chaises, accordeur de piano ou kinési ?

JEANNE DUHAIN
(Lens).

Le 18 mai 1942, à Lyon

Jacques Lonchampt, dans une rubrique « Disque » nous a rappelé que la *Philharmonique* de Berlin était centenaire. La longévité du célèbre orchestre réjouit tous les mélomanes du monde, même les Lyonnais qui célébrèrent, à leur manière, le 18 mai 1942, le soixantième anniversaire de la Philharmonique de Berlin.

A cette date en effet, fut proposé un concert dirigé par Clemens Krauss, directeur de l'Opéra de Munich, avec au programme une place de choix réservée à Wagner. L'initiative était pour le moins maladroite. La réaction lyonnaise fut spontanée. En quelques heures, plusieurs centaines de billets de location étaient achetés par paquets de dix ou vingt billets. Les organisateurs ne furent pas dupes. La location fut suspendue. La presse quotidienne annonça que quelques erreurs s'étaient produites dans la vente des billets. Puis on demanda aux personnes ayant pris leur billet avant le mercredi 13 mai de les changer, les anciens n'étant plus valables. La Philharmonique de Berlin ne jouera pas devant des fauteuils vides.

Il n'était cependant pas question d'en rester là. Le 18 mai dans l'après-midi, les musiciens allemands occupent la salle Rameau. D'importantes forces de police française, protègent le bâtiment. Dans la soirée, un millier de Lyonnais se rassemblent entre la place des Terreaux et la « Rameau ». Des cris hostiles s'élèvent contre les officiels, les représentants des commissions d'armistice allemande et italienne et un public collaborationniste qui se rend au concert.

L'art musical n'a plus sa place dans cette atmosphère crépusculaire. Au-delà des protestations contre la dramaturgie wagnérienne, l'orgueil germanique vainqueur est en cause.

A 20 heures, Cussonac, responsable du maintien de l'ordre, fait charger les G.M.R. Le choc est violent. La salle Rameau est totalement isolée. L'ouverture de *Tannähäuser* s'achève pendant que les bagarres se poursuivent. Les vibrations des cuivres sont totalement étouffées par les cris des manifestants. Le lendemain aucun compte rendu du concert ne figure dans les quotidiens locaux.

Par contre, on peut lire un communiqué : « Le préfet régional informe que, par arrêté du 19 mai, il vient de prononcer l'internement administratif de soixante personnes, sans préjudice des poursuites judiciaires. »

Clemens Krauss et son orchestre ne donneront pas d'autre spectacle. Ils repasseront la ligne de démarcation dans la nuit.

JEAN BAIRAN
(Lyon).

Musée

Dans le numéro du 6 juin 1982 du *Monde-Dimanche*, j'ai lu avec intérêt l'article « L'histoire en s'amusant », sous la signature de Ginette Guitard-Auviste. Mais j'y ai relevé avec étonnement ce membre de phrase : *« Navré qu'il n'existe en France aucun musée de la guerre de 1914-1918, il* (l'animateur)... » Votre collaboratrice aurait bien dû signaler à son interlocuteur qu'au musée des Invalides tout un étage est consacré à un musée des deux guerres mondiales, riche de nombreux souvenirs.

Ce musée, qui souffre sans doute de la proximité prestigieuse du tombeau de Napoléon, reste à coup sûr peu connu du grand public ; j'ai pu cependant constater que de nombreux groupes d'écoliers le visitaient. Ne serait-ce pas l'occasion de le signaler ?

Jean-Marie D'HOOP,
maître-assistant honoraire à la Sorbonne, secrétaire de rédaction de la Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains.

PRÉCISION. — La Société nationale des pétroles d'Aquitaine, créée en 1941, a eu pour P.-D.G. l'ingénieur général André Blanchard (1945-1961), puis Jean-Paul Delcourt jusqu'en 1965, date à laquelle la S.N.P.A. fusionna avec la société Elf. M. Pierre Guillaumat fut alors désigné à la tête de la nouvelle société nationale.

PARTI PRIS

Une nouvelle classe

Dix millions de Français qui s'ennuient ? Presque. Leur nombre en tout cas augmente tous les jours. Leur frustration aussi. Les retraités se sentent exclus, castrés, dans une société où n'être plus un rouage de la production c'est n'être plus rien. Avec interdiction d'être quelque chose.

Des hommes et des femmes dans la cinquantaine et la soixantaine — et souvent leurs aînés — pleins de vigueur physique et intellectuelle n'ont nulle envie d'être considérés comme de vieux enfants, cajolés, traités avec la gentillesse condescendante qu'on accorde à ceux qui sont dépassés par leur temps.

On ne peut leur offrir des chaussons, un chat, la télévision pour le soir et un banquet annuel. Dans leur cas, les professionnels de la vieillesse sont désarmés, leur technique dérisoire et leur dévouement sans objet.

Pas de place dans le travail rémunéré. Le travail bénévole se resserre progressivement devant la multiplication des spécialistes des secteurs sociaux. « Je ne vais pas à cinquante-cinq ans me mettre à coller des enveloppes pour une œuvre... »

Un énorme capital inemployé : le savoir aujourd'hui évolue vite, le savoir-faire aussi, mais les hommes changent peu et l'expérience demeure.

Des associations, certains syndicats, cherchent des formules pour ne pas cantonner les retraités dans l'honorariat. Et, en même temps, éviter que leur nombre et leur bonne volonté bénévole ne les écrasent. Equilibre difficile. Mais qu'il faudra bien réaliser. Sinon, aux conflits de génération se substitueront vite des conflits créés par une nouvelle classe. Une classe d'âge.

JEAN PLANCHAIS.

Allemand

Dans *Le Monde Dimanche* du 6 juin 1982 un de vos lecteurs, M. Chauvet, écrit : *« Pourquoi la langue allemande s'est-elle si peu répandue, alors que les Allemands ont à leur actif tant de réussites techniques, musicales, philosophiques... parce que cette langue est lourde, longue, compliquée. »*

L'argument n'est pas valable car la République fédérale d'Allemagne, plus la République démocratique allemande, plus l'Autriche, plus le Tyrol du Sud (Haut-Adige pour les Italiens), la Suisse allemande, plus les Allemands en Amérique du Sud et en Afrique du Sud, sans oublier le grand pourcentage de Tchèques, Hongrois, Polonais, Hollandais, Danois qui connaissent l'allemand, le total dépasse largement 100 millions.

Il est exact que les Allemands ou plutôt les germanophones sont moins nombreux que les anglophones et francophones qui disposaient d'empires immenses, et il était normal que les petits Algériens, Marocains, Tunisiens apprennent le français à l'école comme les petits Irakiens, Égyptiens apprenaient l'anglais. Ils sont assez intelligents pour comprendre que la connaissance de ces langues constitue un atout énorme pour réussir dans la vie.

En ce qui concerne l'allemand, il y a eu des « obstacles ». C'est ainsi que Frédéric le Grand ne parlait que français, sauf pour appeler ses domestiques et ses chiens, ce qu'il faisait en allemand, et connaître le français signifiait d'être distingué.

L'allemand pris comme langue à côté d'autres langues n'est ni lourd, ni long, ni compliqué. Prenez dix personnes lisant le même texte dans une même langue, et les uns seront plus rapides que les autres. Chicaner sur quelques secondes est ridicule. Pratiquement l'on ne met pas plus de temps en disant salle de séjour au lieu de living-room.

HANS KATZER.
(Paris).

RECTIFICATIF. — Un membre de phrase a sauté dans notre article du 20 juin « Des hommes à la mer », inversant le sens du texte. Il fallait lire : *« Sans doute ne s'agit-il pas ici de cette recherche appliquée qui plaît aux industriels, mais d'une recherche fondamentale pour une architecture différente. »*

VOUS ET MOI

Méditation dans un cimetière

Pour cueillir le thym et le romarin, on va au vignoble abandonné, derrière le cimetière de Saint-Fulcran-de-Fobis. Il paraît que les herbes de Provence, en petits pots faits main avec certificat d'origine, se vendent au prix du *caviar beluga, à Atlanta* (États-Unis). En envoyer 50 grammes par avion pour 9,60 F, et un kilo par bateau pour 12,60 F à mon aimable correspondant Gus, ex-Belge, gavé de *T-bone steaks* et de cacahuètes mais à court de fines herbes, c'est une occasion à saisir. Faut-il reconnaître qu'on est en Languedoc ? Non, car nos herbes fulcranaises sont les plus fines et, d'ailleurs, pour les voisines de Gus, la Provence s'étend de Monte-Carlo jusqu'à Perpignan.

En revenant, j'entre dans le cimetière, saluer les ancêtres du village. J'admire le gros tombeau, flambant neuf, de la famille Rataboul. Il est vide, et le restera longtemps, espère-t-on. C'est le résultat de l'offre spéciale de l'entrepreneur de monuments funèbres, lors du dernier enterrement : deux pour le prix d'un et *demi. Encore une bonne affaire.*

Lieu lugubre, lieu commun, lieu de propos sentencieux ! Ici gît peut-être un Victor Hugo analphabète, sans gloire ; là, un Danton incompris hors du village, et là un Bonaparte qui n'a guerroyé que contre les sangliers. On dort ici aussi paisiblement qu'aux Invalides. Merci, Thomas Gray, et je n'utiliserai pas plus avant ton *Élégie dans un cimetière de campagne* — d'ailleurs, Baudelaire en a chipé les plus beaux vers. Déjà se forme dans mon esprit un papier pour un journal anglais, quelque chose sur midi le juste qui répand ses feux et la mer toujours recommencée ; cela devrait décrocher la timbale.

Suis-je mortel ? Dois-je m'acheter une concession à perpétuité ? Je ne sais pas. L'Anglais moyen se contente des racines des pissenlits les plus proches : *Keats à Rome, Smollet à Livourne*, Wilde à Paris. Seules les grosses légumes se transplantent. Les Anglais se préoccupent peu de leurs morts ; par contre les Français aiment passer un week-end de novembre autour de leurs tombeaux dans leur pays natal. Grattez un Parisien, il revient au galop — fulcranais. Mais le monde est parsemé d'Anglais morts. Près d'ici, dans un chaos dolomitique, repaire du maquis Bir-Hakeim, se trouve la dépouille d'un capitaine des Royal Fusiliers tué à l'ennemi en 1944 avec deux camarades français. Eux sont partis ailleurs l'année suivante, lui reste ; seuls les villageois fleurissent son tombeau. C'est normal.

Par contre, la perpétuité dure moins longtemps en France. En flânant dans un cimetière anglais on apprécie les pierres tombales du dix-septième siècle, avec tête-de-mort-et-tibias du pavillon des pirates, époque où l'on appelait la mort par son nom et où on *osait artifices — cette dame, par* exemple, à Malmesbury *« mangée par un tigre »* (ce qui laisse le lecteur sur sa faim... un cirque ?) ; — ou plaisanteries : cet horloger de Lydford avec son paragraphe : comment son ressort s'est cassé, mais comment il attend une soigneuse réparation et nettoyage par le Grand Horloger là-haut. Puis au dix-huitième siècle, éloquence, élégance : jeunes filles distinguées, accoudées langoureusement à une urne. Ennui au dix-neuvième : on n'y meurt plus, il n'y a plus de cadavres, ni de bons mots, ni de faits divers ; on prend son repos, le Seigneur vous appelle. Mais il y a toujours assez de vieux tombeaux dans un cimetière de campagne en Angleterre pour mériter le détour. Les Fulcranais étaient ici avant les Wisigoths, mais on a recyclé ceux d'avant 1850.

Evelyn Waugh dit dans son journal : *« Nous sommes tous des Américains à la puberté, nous mourons français. »* Profond, peut-être, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Il est vrai que des deux côtés de la Manche les jeunes font semblant d'être mal élevés et ont trop d'argent, délaissant la musique pour l'hystérie douloureuse et oubliant comment lire — mais en France on dit « il faut que jeunesse se passe ». Mais mourir français ? Je soupçonne que Waugh pensait au bon vin dans sa cave et à son dîner, et c'est tout. *On meurt citoyen du monde.*

Il y a une belle étude socio-historique à faire sur les cimetières de mes deux pays. Pas par moi ! J'entends le klaxon de l'épicier qui fait joyeusement le tour du village. Il nous faut du bleu d'Écosse (ce fromage de brebis, fait en Lozère près d'ici). Vivent les vivants !

JOHN HARRIS.



L'invité de Morgan : Pierre Bruegel (1525-1569). « L'Alchimiste ».

« Voulez-vous m'épouser (à blanc) ? »



(Suite de la première page.)

« Le mariage blanc n'est guère pratiqué que dans les milieux culturels favorisés et marginaux, mieux préparés à affronter le marathon administratif qui s'ensuit et à jouer de manière crédible la comédie requise », explique un avocat. Les étudiants étrangers forment le plus gros contingent de demandeurs. Leurs raisons sont simples : ils veulent travailler. Avec deux millions de chômeurs en France, les pouvoirs publics leur refusent systématiquement les titres de travail.

L'application stricte de ce principe aboutit à des situations absurdes : certains étudiants, après de longues années de séjour, se sont intégrés à la société française et disposent d'une qualification qui permet de trouver facilement du travail. Samia, algérienne, vingt-sept ans, titulaire d'une thèse de 3e cycle de pharmacie, travaille aujourd'hui dans un centre de recherche hospitalier de haut niveau tout en conservant un statut fictif d'étudiante : *« Elle ne pourrait mener ces recherches en Algérie. Pourquoi lui refuser une autorisation de séjour de salariée alors qu'elle est en France depuis près de dix ans ? »* s'étonne l'avocat qui défend ses intérêts. Conclusion : c'est le manque de souplesse de l'administration qui incite certains, en dernier recours, à pratiquer des mariages blancs.

Autres candidats potentiels : les Sud-Américains, qui préfèrent aujourd'hui vivre en France, mais qui ne peuvent ou ne veulent pas obtenir le statut de réfugié politique qui les condamne à attendre un hypothétique retour de la démocratie pour retourner dans leur pays.

Concubinage entre mariés blancs

Reste à trouver celui ou celle qui acceptera de dire « oui ». Pas facile. Car si on voit clairement l'intérêt du demandeur, les motivations du comparse sont moins claires. *« On ne saurait rendre un tel service gratuitement »*, explique une psychologue. Et, à entendre les témoignages des uns et des autres, on en vient à se demander s'il existe de vrais mariages blancs. Bien souvent, la relation qui s'établit entre les deux époux n'est pas placée uniquement sous le signe de l'indifférence. *« Ce n'est pas par hasard qu'on demande un tel service à tel ami plutôt qu'à tel autre »*, avoue Sylvie. *« Et qu'il accepte »*, renchérit Bernard. Enseignants tous deux, amis de longue date, Sylvie avait épousé Bernard il y a quelques années afin d'obtenir les fameux points qui allaient lui donner la mutation tant espérée. *« Nous nous aimons bien*, poursuit Bernard, *le mariage nous a rapprochés et, sans nous prendre au sérieux, nous nous sommes mis à vivre ensemble et depuis ça tient ! »* Un concubinage entre mariés blancs, en quelque sorte !

Mais tous les témoignages n'ont pas ce petit air de roman-photo avec *happy end*. *« Quand Martine m'a dit qu'elle allait se marier avec Jean-Pierre pour lui permettre de se rapprocher de Paris, j'ai dû lui faire admettre qu'au fond elle était amoureuse de lui*, témoigne une enseignante. *Or Jean-Pierre, qui est homosexuel et vit avec un ami, n'avait pas du tout le désir de sortir avec Martine. Finalement le mariage ne s'est pas fait et je pense que cela a été mieux pour tout le monde. »* Hélas ! Tous n'ont pas la sagesse de Martine et de Jean-Pierre. Et le mariage tourne vite au psychodrame, puis au drame tout court, quand se révèlent des motivations non prévues au départ. Pour une personne réellement désintéressée, combien ne manquent pas de vous rappeler que vous leur devez gratitude et reconnaissance pour leur geste...

D'autres, à l'inverse, abusent sans vergogne de la générosité de celui ou de celle qui s'est prêté(e) au service demandé. Un symptôme de cette ambiguïté : le taux de réponse aux demandes de mariage blanc passées dans le quotidien *Libération* : de vingt à quarante réponses pour une annonce signée par une femme. Aucune pour celle émanant d'un homme. Le dévouement des mâles français force l'admiration... Reste que, en rendant service ainsi à une femme, on espère surtout obtenir d'elle ce que vous refusent celles qui ne vous doivent rien. Résultat : une fois éliminées les propositions douteuses, il ne reste pas grand monde.

La grande majorité des mariages blancs ne dépassent pas le stade du projet : bien des personnes prêtes à rendre service se récusent une fois mieux informées. *« On vient nous demander : « Qu'est-ce qu'un mariage » blanc ? » comme s'il existait deux mariages dans le code, un pour de vrai et un pour de rire !* rapporte Jacques, un des animateurs de la « boutique de droit » du XIIIe arrondissement de Paris (2). *La question reflète l'ambiguïté du rapport que chacun entretient à la loi : on espère pouvoir bénéficier des effets positifs du mariage et échapper aux contraintes qu'il implique. Or, une fois passé à la mairie, on se retrouve bel et bien marié, pour le meilleur et pour le pire. »*

Enquête policière

Le pire ? Ce peut être l'ami-sur-qui-on-peut-compter qui disparaît dans la nature avec de solides dettes qu'il va falloir régler, ou celui qui, une fois marié, se satisfait tant de sa nouvelle situation qu'il refuse désormais d'entendre parler de divorce... *« Bien des mariés blancs regrettent amèrement d'avoir cru pouvoir jouer avec la loi*, poursuit Jacques, *c'est pourquoi, sans nous immiscer dans une décision qui ne concerne que celui ou celle qui vient nous demander conseil, nous nous efforçons d'éclairer leur choix en leur expliquant toutes les difficultés possibles. Ainsi, peu de gens savent qu'il ne suffit pas d'être marié pour obtenir la nationalité française. »* La loi du 9 janvier 1973 donne un an à l'administration pour rejeter la demande de naturalisation par mariage au motif du défaut d'assimilation ou de l'absence de communauté de vie entre les époux.

En clair, la police effectue une courte enquête pour dépister un éventuel mariage blanc (3). D'où la nécessité d'une cohabitation prolongée qui ne simplifie pas les rapports entre les jeunes époux ! Mieux vaut choisir son mari dans une cité de banlieue où l'anonymat est la règle : deux noms sur la boîte aux lettres, quelques vêtements féminins qui traînent lors de la visite des enquêteurs peuvent suffire. Encore faut-il pouvoir joindre sa « femme » à tout moment pour qu'elle rejoigne au plus vite le domicile conjugal... Malheur par contre à ceux qui habitent un petit immeuble convivial où tout le monde se connaît. Il faudra alors jouer une pénible comédie toujours génératrice d'ambiguïté : on ne badine pas facilement avec l'amour légalisé.

« Le mariage blanc peut bien se passer lorsqu'il est conclu entre deux personnes très liées, dont l'ambiguïté réciproque peut justifier l'importance du service rendu et qui ont, chacun de son côté, une vie autonome, satisfaisante, propre à éviter tout dérapage post-nuptial », explique Paul Daniel, qui a rendu il y a quelques années ce service à une amie étrangère. Sinon, n'y a-t-il pas disparité entre l'engagement que constitue le mariage et le résultat obtenu ? On ne résoudra pas le problème du statut des étrangers ou celui du droit de visite dans les prisons à coup de mariage blanc. Pourquoi alors aider l'un plutôt que l'autre ? *« Certains individus vivent comme une faute personnelle toute l'injustice sociale*, explique une psychologue. *En prenant une décision qui engage leur vie privée, ils se libèrent du poids de cette responsabilité. L'autre n'est plus alors un individu, mais l'incarnation du phénomène social. »* D'où d'amères désillusions quand derrière l'image idéalisée de l'opprimé à laquelle on croit s'être marié apparaît la réalité de l'autre, pas toujours décidé à jouer le rôle attendu.

La fascination du monde occidental

A verser également au dossier du mariage blanc, la triste histoire de Christian. Un beau gosse, Christian : cheveux noirs mi-longs, yeux bleus, 1,80 m, guide-accompagnateur de voyages organisés. Pas du genre à tomber follement amoureux aussitôt qu'on lui dit *« je t'aime »*. Et pourtant, quand il rencontre Tatiana à Leningrad, c'est le coup de foudre. Mais le séjour ne dure qu'une semaine et il faut bientôt se quitter. Qu'à cela ne tienne, fini la Grèce, les Baléares, Christian truste désormais tous les voyages en U.R.S.S. et finit par emmener sa belle Soviétique au Palais des mariages. Encore quelques mois d'attente et Tatiana quitte l'Union soviétique pour le deux-pièces de Christian, à Montparnasse. Mais le visa de sortie a transformé le carrosse de l'amour en une vilaine citrouille. A peine installée à Paris, Tatiana fait comprendre à son mari que, désormais, il vaut mieux faire chambre à part... Trois mois plus tard, elle demande le divorce assorti d'une confortable pension alimentaire.

Longtemps, Christian n'a pas voulu comprendre, cherchant tous les prétextes pour refuser la réalité, et puis, il lui a bien fallu admettre l'évidence : il s'était fait manipuler d'un bout à l'autre. *« Cette histoire ne me surprend pas*, rapporte Alain, chercheur scientifique qui a longtemps vécu à Moscou. *J'ai moi-même repoussé les avances de jeunes femmes qui s'affirmaient très amoureuses de moi sans que les raisons de leur engouement pour ma personne m'apparaissent avec évidence... »* Plus souvent, Alain s'est vu proposer des offres de mariage assorties de solides compensations matérielles : bijoux, avoirs en roubles qu'il pourrait dépenser lors de ses voyages en U.R.S.S. *« Tout cela n'a rien à voir avec le problème des dissidents et de l'opposition en Union soviétique*, poursuit Alain. *Les propositions émanent généralement de personnes peu politisées, fascinées par le monde occidental, pour qui l'émigration semble la voie de la réussite. »*

Selon les textes, on peut se marier librement en U.R.S.S. et suivre son nouvel époux dans son pays d'origine. Mais, de la théorie à la pratique, il y a une distance longue à franchir. Agnès, qui s'est mariée à Leningrad pour permettre à un ami russe d'émigrer, peut en témoigner : *« La date fixée pour le mariage dépassait la période de validité de mon visa. J'ai dû négocier avec l'OVIR une prolongation de celui-ci (4). La prolongation à peine obtenue, le Palais des mariages décidait sous d'obscurs prétextes que la cérémonie aurait lieu deux mois plus tard, précisément une semaine après l'expiration de mon nouveau visa. »* Le petit jeu allait durer six mois. Après le mariage, la course d'obstacles se poursuit : *« Tu dois prouver que tu ne laisses rien derrière toi. Il faut obtenir le quitus du téléphone, du gaz, de l'électricité, le tampon de départ de l'emploi... jusqu'à une attestation de la bibliothèque de quartier certifiant que tu as bien rendu les livres en ta possession ! Toutes ces formalités sont d'autant plus épuisantes que, officiellement, on peut sortir librement et que rien ne permet de dire pourquoi à tel moment les tracasseries administratives s'arrêtent, les papiers sont jugés en règle et le départ enfin possible. »*

Lorsqu'on arrive à l'Ouest, le passage du mythe à la réalité est souvent très dur. Ici aussi, il faut se battre même si les règles du jeu sont différentes. Bien souvent alors, l'émigré s'accroche à celui qui lui a permis de partir, bien obligé d'assumer jusqu'au bout la logique de son geste : le nouvel arrivant ne parle généralement pas le français, trouve difficilement du travail et reste donc à la charge de son conjoint. *« Au bout de quelques mois, j'ai dû lui dire « C'est fini, désormais, » tu n'auras plus un centime »*, raconte Agnès. *Il a bien fallu qu'il se débrouille pour trouver du travail, un logement et s'intégrer à la société française. »* Consciente d'avoir été utilisée, Agnès ne regrette rien. Son bénéfice : le plaisir d'avoir arraché quelqu'un des griffes de la bureaucratie soviétique, la satisfaction d'avoir joué avec l'autorité, et d'avoir gagné.

Les rabatteurs

Les ressortissants des pays de l'Est ne sont pas les seuls à chercher à gagner la France par le biais du mariage. Des Maghrébines recourent au même procédé, selon certaines rumeurs. *« Au Maroc, des filles te proposent près de 20 000 F pour t'épouser. Pour obtenir l'autorisation de mariage, il faut un certificat de logement en France, un engagement d'héberger la fille chez toi pendant un an et d'assurer son entretien. Alors, tu l'épouses et la ramènes en France, et puis, au revoir... »* Si l'on en croit Pierre, vieux routard qui a pas mal bourlingué, des intermédiaires jouent les rabatteurs : à eux les 20 000 F, le marié, lui, ne touche que 5 000 F. Les candidats se recrutent parmi les milieux marginaux, qui n'ont rien à perdre : *« Le mariage au Maroc est un coup comme un autre, comme le passage des 404 au Togo*, poursuit Pierre, *ça ne rapporte pas grand-chose, mais ça permet de vivre quelques mois et c'est tout de même moins dangereux que de trafiquer le shit* (5). »

Pratique courante ou cas individuels érigés en généralité ? La seconde hypothèse paraît la plus probable : sur les treize mille demandes de naturalisation par mariage déposées en 1981, seules une trentaine ont dû essuyer l'opposition des pouvoirs pour absence de communauté de vie entre les époux. Toute la France s'est apitoyée récemment sur les amours contrariées d'un diplomate français et d'une jeune Chinoise : quoi de plus bouleversant, pour nous autres, champions des droits de l'homme, qu'une histoire où la logique froide des Etats vient contrarier les vertiges de l'amour ? Pourtant, il est inutile d'aller si loin pour s'émouvoir : avant le 10 mai, seuls les étrangers munis d'un titre de séjour d'au moins trois ans obtenaient l'autorisation préfectorale requise pour se marier.

Aujourd'hui, la pratique qui s'est instaurée semble plus libérale et plus conforme à l'esprit de la loi. Mais certains n'ont pas désarmé et tirent argument des mariages blancs pour réclamer une législation plus sévère et des contrôles plus stricts. La naturalisation par mariage ne serait plus un droit — auquel l'administration peut s'opposer sous certaines conditions, — mais une faveur que l'Etat pourrait accorder ou refuser selon son bon vouloir. Mauvais prétexte : en admettant que les trois quarts des mariages blancs échappent à la vigilance de l'administration, ce ne serait guère plus de cent vingt personnes qui obtiendraient ainsi chaque année la nationalité française. En y ajoutant même quelques centaines de titres de séjour et de travail, il n'y aurait manifestement pas de quoi justifier une restriction des libertés. ■

PHILIPPE FRÉMEAUX.

---

(2) 11, rue Barrault, 75013 Paris.

(3) La délivrance des titres de séjour et de travail aux étrangers qui contractent mariage avec une personne de nationalité française n'est pas soumise systématiquement à une enquête. Selon l'euphémisme employé au ministère de l'intérieur, seules « certaines nationalités » en font l'objet. En clair : les ressortissants des Etats du tiers-monde.

(4) Organisme officiel qui assure la délivrance des visas.

(5) Haschisch.

Centimètres

La capitale de la moustache

Si elle mesure plus de 16 cm, si vous savez l'entretenir, la tailler juste ce qu'il faut, alors, vous avez toutes les chances de devenir un jour « roi de la moustache »...

DEPUIS quatre ans, chaque premier samedi de mai, Saint-Aignan (Loir-et-Cher) est envahi par des visiteurs de tous poils. On doit y élire le roi de le moustache. Et si cette journée internationale a un petit goût de farce, au moins est-ce une farce sérieusement montée, car le club des moustachus de Saint-Aignan ne compte en son sein que des membres d'humeur joviale. Aucune chance de les prendre à rebrousse-poil !

Pourquoi la moustache et pas la barbe, symbole de la virilité naissante de l'adolescent, étape importante dans sa vie d'homme (*« attends donc d'avoir du poil au menton »*...) ? Parce que la moustache a longtemps été le signe certain du charme masculin. Parce que, ne pas porter de moustache c'était, il n'y a pas si lontemps, aussi indécent que de sortir sans chapeau. Las ! rien n'y fait. On oublie la moustache pour porter la barbe au pinacle. On la juge plus distinguée. Plus personnalisée. Elle est le signe de ralliement des intellectuels ou des révolutionnaires. Elle se révèle féroce ou hypocrite. Rêveuse ou volontaire. Bref, on psychanalyse la barbe pour mieux délaisser une moustache débonnaire ou arrogante.

Les moustaches, devrait-on dire, car celles de nos ancêtres les Gaulois n'avaient rien à voir avec celle, ridiculement petite, d'un Clark Gable séducteur. Et la moustache historique, même ac*compagnée d'une barbiche, a eu* beau faire ses preuves, il s'en est fallu d'un poil pour que son image de marque soit ternie à tout jamais.

Heureusement, à Saint-Aignan, on veillait au grain. Et, en 1978, sous l'impulsion de François Bodin, dynamique *coiffeur-barbier, naissait* le club des moustachus. Il compte aujourd'hui cinq cent vingt-sept membres dans toute la France. Il communique volontiers avec ses homologues d'Espagne, de Yougoslavie, de Grande-Bretagne ou de Bulgarie. Et, comme il se veut sans frontière, il pratique assidûment le jumelage. Notamment avec le Snorrenclub d'Anvers, ô combien illustre puisqu'il abrite en son sein le champion d'Europe des moustachus : 1,40 mètre d'un bord à l'autre...

D'où la nécessité d'enrouler cet encombrant système pileux autour de ses joues. Façon général Dourakine. Mais, pour le moment, le record est toujours détenu (c'est le cas de le dire !) par un certain M. Bhill, enfermé à la prison de New-Delhi : 2,38 mètres. Pas moins.

Défense de toucher !

Mais revenons-en à ce fameux samedi de mai où Saint-Aignan devient la capitale de la moustache. Des sandwiches aux lampions de la ville, des bannières à la médaille de l'ordre, tout ici prend les allures d'une moustache conquérante. Les membres réunis ne vont pas tarder à défiler. Les Français, coiffés du traditionnel béret, enfilent, par-dessus leurs vêtements de « civils », une toge fleurie. Qui ressemble à s'y méprendre à un boubou africain ! Et, comble de raffinement, lorsque les frères de cet ordre très spécial vous tournent le dos, ce n'est pas par impolitesse. Bien plutôt pour vous permettre d'admirer des bacchantes provocantes, collées ou peintes, qui occupent toute la largeur de leur dos.

Quant aux Belges, fort bien représentés par une délégation de soixante membres, ils ont opté pour le côté *« bon chic, bon genre »* et arborent une tenue grande école : pantalon gris, chemise bleu pâle, blazer, canotier et cravate portant, comme une signature, une délicate moustache en fils d'or.

Précédé par les sempiternelles majorettes, le pas rythmé par les flonflons de la fanfare, on se retrouve bien vite devant la mairie, pour la cérémonie de l'intronisation, au cours de laquelle on accueille les nouveaux membres. Mais vous n'aurez pas vos chances si ladite moustache ne mesure pas 12 centimètres au *moins d'une pointe à l'autre. La* cérémonie s'achève sur un serment. Dans un bel ensemble, les nouveaux chevaliers jurent, pour la vie, de ne pas la couper...

Il ne reste plus qu'à attendre le soir. Car c'est au cours du bal que l'on élira le nouveau roi de la moustache. Le schéma de l'élection est assez classique. Si toutes les moustaches qui viennent au bal sont adhérentes, une vingtaine d'entre elles seulement s'estiment éligibles et postulent au titre de roi. Avant de monter sur scène, leurs propriétaires les lissent une dernière fois. Voilà, elles sont parfaites et peuvent attendre *sans émoi le verdict du jury.*

Un jury tiré au sort, uniquement composé de femmes, et sans limite d'âge. Que l'on se rassure : ces dames n'ont pas le droit de toucher. Elles doivent juger *de visu.* La plus belle moustache ne sera pas forcément la plus longue. Mais surtout, surtout, que le jury veille bien à ne pas considérer l'homme dans son ensemble.

Hélas ! c'est comme si l'on demandait à un sourd s'il veut entendre ! Pourtant, cette moustache, elles l'évaluent. Elles accrochent leur décision à des critères assez imprécis qui vont de la douceur (apparente) à l'esthétique, de la bonne tenue à la souplesse. Le choix se révèle cornélien. On se perd dans une infinie variété. François Bodin en a déjà répertorié une bonne quinzaine : la « française », bien sûr, à poils longs, avec raie au milieu, gominée de préférence. La « poilu », qui a fait ses preuves en 14 mais pousse de façon un *tantinet désordonée.* La « Pélissier », en hommage au champion cycliste des années 1925, et qui doit beaucoup au guidon de vélo. La « romantique », très échancrée, la « polonaise », très fournie, façon Walesa. La « Second Empire », la « hippie »... La liste *n'est pas exhaustive puisque* le club traque sans relâche les différents types de moustaches, définit leurs caractéristiques propres. De jour en jour, la liste s'allonge.

Un musée à sa gloire

Cruelle déception... Les Français ont beau s'enorgueillir de moustaches à la Vercingétorix, cette année encore ils sont battus. Déjà, l'an dernier, le prix était revenu à un Yougoslave qui jouait avec une moustache de 38 centimètres. Et, en 1982, c'est un Belge qui remporte la victoire à l'arraché. Même si la longueur s'efface devant la bonne tenue, elle a son mot à dire ! Et les poils du nouveau roi dépassent largement le vulgaire duvet puisqu'ils atteignent les 52 centimètres. Léo d'Hoogbe, trente-huit ans, avoue modestement qu'il fait pousser une moustache dont il est fier depuis deux ans et demi. Elle est si épaisse, d'ailleurs, qu'elle dévore littéralement le bas de son visage, s'enroule autour de ses joues, de ses lèvres, comme un serpent. Pour mesurer, allez, faut bien oser, on tire dessus. Mais oui. Et on la tient fermement des deux mains. Devant cette prouesse, la foule applaudit à tout rompre, tandis que le gagnant, ému, un rien gêné, rit doucement dans sa barbe...

C'est le moment de remettre le trophée : une gigantesque moustache en plaqué or. Et des billets pour un voyage à Venise. La moustache en gondole. Même les fleuristes se sont mis de la partie pour offrir aux dauphins une gerbe de fleurs en forme de... Ne répétons pas le mot. On nous accuserait d'être « rasoir »...

Le club a décidé d'aller plus loin. De remonter aux sources pour retrouver les origines de la moustache, son rôle psychologique, son évolution dans l'histoire. *Et si François Bodin exulte à* l'idée que son mouvement prend de l'ampleur, s'il est fier d'avoir réussi à convaincre Max Meynier d'être président d'honneur, de compter dans ses rangs Salvador Dali et bientôt Moustache lui-même, il aimerait que la municipalité augmente ses subventions. Car les 30 francs de cotisation annuelle versés par chaque membre lui permettent mal de boucler le budget. Et de réaliser son grand rêve : ouvrir un musée qui chanterait la gloire de la moustache et réunirait tous les livres traitant de son sujet favori.

Alors, en attendant, il donne des conseils, multiplie les expériences. Comment mieux faire pousser sa moustache ? Comment la rendre plus épaisse, plus vive, plus légère ? A ses adhérents, il propose même des recettes pour redonner du tonus aux moustaches anémiées.

L'année prochaine, peut-être, le roi sera français... ■

JOËLLE ILOUS

Dix petits nains

(Suite de la page XIV.)

Le ton était pourtant donné, il fallut que Ferrier renchérisse sur ces sombres considérations *pour paraître crédible.* Comme il avait été élevé à la dure, loubard à quinze ans, deux ans de maison de redressement et la brusque révélation du monde du théâtre dans une maison de la culture de banlieue, cela ne lui fut guère difficile.

Lui aussi dressa un tableau apocalyptique du radeau des artistes, gens de théâtre et autres comédiens et intellectuels de tous bords perdu sur l'océan des incertitudes, tourbillonnant dans la tempête des contradictions et emporté comme un fétu de paille par le raz de marée d'une prise de conscience collective dont il était, par essence, exclu. Comme chacune de ses mises en scène, applaudies à New-York ou à Paris par des bourgeois en smoking, coûtait deux à trois mille fois le salaire mensuel d'un travailleur au SMIC, il n'avait pour lui-même et pour ses pairs qu'un mépris cinglant. Aussi conclut-il en reprenant pour partie la jolie formule bien sentie de Jean-Pierre Strauss.

« Travailleur de l'éphémère au service d'une élite en voie de disparition, je sais que dans la grande vague d'espérance qui nous balaiera tous, mes heures sont comptées : je ne demande, au bout du chemin, que le bâton de merde du Père Ubu pour badigeonner les murs de ma dernière demeure ! » il avait parlé d'un trait, l'air inspiré, avec ce regard de grand enfant fiévreux qui faisait que toutes les femmes qu'il croisait se sentaient une âme de mère, et tous les garçons qu'il ramenait chez lui, le cœur d'un dur : cette fois, les doigts de la dame en rouge étaient cramoisis. Et c'est comme les autres, également fascinés par son discours, l'applaudissaient à tout rompre, que Patrice Bonifacio, dont l'oreille était exercée à l'ampleur sonore des succès comme des échos, nota enfin qu'outre lui-même, cinq paires de mains seulement s'agitaient en cadence.

« Il manque encore quelqu'un... », dit-il d'une voix blanche.

∴

ON compta, on se recompta, mais Tony Dupond était si discret dans ses façons de n'affirmer sa présence que par ses Rollex et son odeur de brillantine, qu'il fallut quelques secondes à ses compagnons pour se rendre compte que c'était lui qui manquait à l'appel.

« Partez tout de suite à sa recherche ! lança alors Patrice Bonifacio. *Il ne peut pas être loin. »*

Lui aussi avait pensé avec inquiétude : *« Jamais deux sans trois »*. Les autres se regardèrent : une brusque inquiétude les avait saisis, et c'est par groupe de deux — sait-on jamais ? — que, sous la houlette de Bertrand de Saint-Prix, de sa tante et de la vieille bonne sourde, ils se lancèrent à l'assaut des recoins les plus obscurs du château.

Jean-Pierre Strauss avait pris la main de Catherine Arthus ; seul Gilles Ferrier avait choisi la voie hasardeuse de l'explorateur solitaire.

∴

Il suivit d'abord la grande galerie, qu'il connaissait bien, et passa sous les portraits des sept noyées de Nantes. La plus jeune — Isabelle de Saint-Prix — avait un sourire à la fois enfantin et désarmant qui fit penser à Gilles Ferrier que, s'il avait aimé les femmes, il aurait pu se damner pour celle-là. Mais aurait-elle eu un petit frère, qu'*il l'aurait préféré* ; aussi préféra-t-il encore prendre, au bout de la galerie, un escalier dérobé qui conduisait à une minuscule tour circulaire. De là, il traversa un corridor, entendit au loin des éclats de voix étouffés et se perdit tout à fait.

« Tout cela est ridicule, et je n'ai pas peur », se dit-il.

Mais il ne se sentait pas rassuré.

Dieu merci, il était parvenu à une lourde porte de bois sculpté qu'il poussa et, aux échos qui animèrent l'obscurité dans laquelle il se trouvait, il devina qu'il était dans la chapelle.

Il allait faire deux pas en avant quand la lumière d'une torche l'éblouit.

∴

« Tu peux dire que tu nous a flanqué la trouille ! » Gilles Ferrier s'était laissé tomber sur un banc de bois.

« Et toi, donc ! Je suis là, tranquille, à explorer cette maison et tout d'un coup, tu me débarques dessus. »

Les yeux de Ferrier s'habituaient maintenant aux ténèbres, et le visage débonnaire de Tony Dupond souriait en face de lui, cheveux luisants et œil rond.

« Moi, tu sais, j'aime mieux me promener. Tu as vu la taule ? »

Tous deux étaient de vrais fils de prolétaires ; comme l'un et l'autre avaient sur bien des sujets des points de vue semblables, un courant passait entre eux. Gilles Ferrier posa une main sur l'épaule de son compagnon.

« Montre-moi, veux-tu ? »

Le rayon de la torche se remit à balayer le décor baroque de la chapelle. Ce n'était qu'un déchaînement d'ors et de stucs, où des chérubins graciles montaient à l'assaut de nuages de fleurs sous le regard langoureux de longs archanges nus au sourire doré.

« Celui-là ressemble à Catherine Arthus, tu ne trouves pas ? »

Seul, dans une niche près de l'autel, un maître archange montait une garde solitaire.

« Il est beau... », souffla Tony Dupond. Son haleine était un peu douteuse, mais son sourire rêveur.

« Et quel décor ! »

La main de Gilles Ferrier accentua sa pression sur l'épaule de son camarade. Il allait peut-être ajouter quelque chose, *quand une voix s'éleva, tout* près d'eux :

« N'appuie pas si fort, tu vas me faire mal. »

C'était la voix de Catherine Arthus, et la chapelle était pourtant déserte : l'un comme l'autre fixèrent avec étonnement l'archange dans sa niche.

∴

Il leur fallut un moment pour se rendre compte que la voix, qui continuait à exprimer des états d'âme au moyen de considérations philosophiques bien précises et de soupirs qui n'en étaient pas moins éloquents, venait du confessionnal, mais que le confessionnal *était lui-même* désert.

« Ecoute, murmura Ferrier, *ils sont en haut. Ce devait être un truc du curé pour surveiller ce qui se passe en haut. »*

Pressés l'un contre l'autre dans le confessionnal, ils entendirent la jeune comédienne passer par tous les degrés de l'émotion qui conduit à la philosophie — puisqu'il apparut vite que c'était Jean-Pierre Strauss qui lui donnait quelques leçons — puis un fou rire leur annonça que le spectacle était terminé. La voix de Strauss s'éleva alors :

« Quand je pense que les autres idiots font la chasse au Dupond pendant que tu me fais ton petit cinéma ! »

Catherine Arthus, qui avait le sens de l'humour, gloussa. Puis Strauss reprit :

« Je te parie que c'est cette pièce qu'ils appellent la petite bibliothèque. »

— Et c'est ici que tu vas dormir ?

— En dehors de toi, je ne vois pas d'autre fantôme et puis il y a un canapé, non ? »

Le grincement allègre d'un ressort rouillé salua sa question.

« Tu parles d'un canapé, oui ! »

Il y eu de nouveaux soupirs et Gilles Ferrier laissa retomber la porte du confessionnal.

« Tout cela vient de me donner une idée de mise en scène, tiens ! »

Et il se mit, dans l'ombre du confessionnal, à l'expliquer au critique aigri, dont il se dit que l'odeur de bouc sentait délicieusement le soufre au milieu d'une chapelle désaffectée.

∴

CEPENDANT, et après quelques nouveaux grincements de ressorts rouillés qui alternaient parfaitement avec les chuchotements qui s'échappaient du confessionnal, Catherine Arthus et Jean-Pierre Strauss avait quitté la petite bibliothèque et dérivaient maintenant au gré des corridors de cette aile écartée de la maison. Descendant un escalier de pierre nue, ils se retrouvèrent ainsi à leur tour dans la chapelle. Du premier coup, Strauss trouva l'interrupteur électrique que Dupond, cramponné à sa torche, avait négligé, et lui aussi s'exclama devant la ressemblance entre l'ange de la niche et sa compagne.

« J'ai quand même quelques rondeurs en plus, non ? », protesta Catherine. Comme il venait d'en avoir la preuve, le jeune philosophe la rassura ; d'une main, il voulut ouvrir la porte du confessionnal — histoire de donner à la jeune fille une ultime absolution — mais celle-ci était fermée de l'intérieur. Il l'entraîna alors vers d'autres horizons et, après un bon quart d'heure d'errance, retrouva le chemin de la grande galerie.

Comme elle l'avait fait pour Gilles Ferrier, la septième fille du septième marquis de Saint-Prix l'arrêta du regard :

« Celle-là, au moins, on se damnerait pour elle ! » s'exclama-t-il.

Il allait continuer à disserter sur la beauté touchante de la malheureuse noyée de Nantes lorsque des coups sourds résonnèrent très loin dans la maison. Catherine Arthus serra très fort la main de son compagnon. La voix de Bertrand de Saint-Prix s'éleva alors, au bout de la galerie :

« Il se passe quelque chose : pourvu que ça ne vienne pas de chez Marie-Thérèse. »

Catherine Arthus et Jean-Pierre Strauss se regardèrent : pour la première fois, la jeune comédienne remarqua que la philosophie faisait transpirer des mains...

La semaine prochaine :

IV. — L'ESPRIT FRAPPEUR A FRAPPÉ

TRANCHES DE DRAMES

Le cafetier persécuté

UNE lettre, comme chaque semaine en déverse dans les salles de rédaction. Un cri de révolte photocopié, co-destiné à *« M. le président de la République française, M. Mitterrand »*, *« M. Chirac, président du R.P.R. »*, et, pour faire bonne mesure, *« M. Touzot, conseiller général de Melle »* (Deux-Sèvres). Roland Marlet, trente-cinq ans, cafetier à Melle, s'y proclame victime innocente de l'injustice des temps avec la calligraphie tremblante de tous les désespérés.

D'abord, ne pas ricaner. Ne pas réduire le scandale à de mesquins verres cassés, une dérisoire bouteille de Pepsi sur le crâne, une banale empoignade de zinc. D'abord rappeler les faits. Un soir d'août 1981, le drame éclate dans le bar Le Renoir, sur la route de Poitiers à Saintes, près de l'hypermarché de Melle. Serge Lecellier, dix-sept ans et dix mois à l'époque, cherche noise depuis un moment aux consommateurs. Commande-t-il alors, comme l'affirment aujourd'hui les Marlet, *« un blanc »*, ou, comme l'assurent les Lecellier, *« un coca »* ? Danièle Marlet, la patronne, refuse de le servir.

Le mineur revient bientôt avec son oncle, professeur d'éducation physique à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), de passage à Melle. L'oncle s'énerve, projette à terre un panier contenant des verres. Nadège Marlet, dix-huit ans, aînée des enfants Marlet, croyant sa mère menacée, assène sur le crâne de l'oncle un coup de bouteille de Pepsi-Cola. Affolement, arrivée des gendarmes, et le lendemain, en l'absence d'excuses des Lecellier, plainte de Roland Marlet.

Et voilà le scandale. Si le tribunal d'instance de Melle a lourdement condamné les Lecellier, la cour d'appel de Poitiers a réduit leurs amendes, et surtout condamné Nadège Marlet, la fille du cafetier, à 600 F d'amende, *« alors qu'elle défendait sa mère »*, fulminent les Marlet.

Depuis, c'est la guerre froide entre les clans. Le père Lecellier, ancien chauffeur-routier, maugrée dans son pavillon de Buffageas. Et de terribles accusations fusent dans les granges : Le Renoir aurait baptisé « triples » de simples cognacs avec des glaçons *« gros comme ça »*. On y aurait poussé à la beuverie les jeunes rugbymen de l'Olympic mellois, qui s'y retrouvaient après chaque match. Des *« demi-drogués »* y tiendraient d'inquiétants conciliabules.

Les Lecellier et les Marlet, avant l'« affaire », vivaient pourtant en bonne entente. Nadège Marlet avait trouvé en Serge Lecellier *« un de ses rares amis véritables »*, soupire-t-elle aujourd'hui, le cœur gros. Mieux, le frère aîné de Serge, Roland Lecellier, avait failli racheter Le Renoir. Il était même passé plusieurs fois derrière le comptoir, pour se familiariser avec le métier. Et si l'affaire avait échoué faute de capitaux, ni l'une ni l'autre partie n'en avait conçu de rancœur.

Il serait exagéré de prétendre que l'affaire a soulevé dans le Mellois une émotion démesurée. Les bagarres d'après bal sont rares, et *« la brave jeunesse de ce beau pays »*, selon la forte parole du conseiller général Touzot, sait se tenir. Quelle divine fureur peut donc amener Roland Marlet à en appeler à l'arbitrage des grands de ce monde ?

Seize heures de travail par jour

Pour les Marlet, le Renoir, c'était leur vie. L'un et l'autre s'y sont lancés avec au cœur l'espoir acharné de *« s'en sortir »*. Respectivement représentant en huiles et serveuse — *« chez des patrons »*, — ils sont arrivés à Melle en 1976, après une course aux petits boulots et aux logements dans plusieurs villes du centre, avec leur quatre enfants. Le Renoir, lors de l'implantation de l'hypermarché, ils l'ont acheté en s'endettant jusqu'au cou. Ils l'ont meublé avec toute leur âme, gravant sur les banquettes les lettres « L.R. » (Le Renoir) en approximatives et amoureuses gothiques.

Et vogue la galère ! Seize heures par jour de travail pour Danièle. Roland, qui a gardé son emploi de V.R.P., l'aide en rentrant le soir. Les Marlet y croient. Voient grand. Très grand. En témoigne leur somptueuse maison de La Bernardière, à quelques kilomètres de Melle, elle aussi achetée à crédit. Haute comme une cathédrale, fière comme un rêve de limonadier. Et depuis deux ans en chantier. Inhabitable. Les Marlet n'ont ni le temps ni l'argent nécessaires à sa restauration. Alors, le clan y vient passer le dimanche sur ses terres, bivouaque dans la future cuisine, vaste comme trois livings de H.L.M., en brûlant quelques morceaux de contreplaqué pour jouer les résidents secondaires.

« Arrivistes », murmure Melle. Peut-être, mais pas affairistes. Les Marlet ont l'ardoise facile, et le sandwich généreux pour les désargentés. Le baby-foot reste plusieurs mois veuf de serrure. On ne pousse pas à la consommation les jeunes du lycée agricole désireux de venir manger leurs gâteaux. On les laisse même lire les magazines, à condition de les remettre sur le présentoir. On gère, explique Roland, *« merdique mais familial »*. Les livres de comptes partent bientôt à la dérive, et les Marlet restent sourds aux relances du fisc, ce qui leur vaut aujourd'hui un redressement salé, autre *« criante injustice »*. Roland parle d'entamer une grève de la faim rue de Rivoli, Danièle s'affirme prête à s'ouvrir les veines dans le bureau de l'inspecteur des impôts de Melle.

Très vite, Le Renoir, seul bar de Melle ouvert jusqu'à 1 heure du matin, attire les jeunes. Etudiants à quart de temps, chômeurs entre deux stages, jeunes paysans fauchés, y viennent tuer la soirée. On s'y donne rendez-vous le samedi soir avant d'aller danser, ou à la sortie du cinéma. Jusqu'à cent vingt personnes, les grands soirs. Ambiance famille garantie. Danièle Marlet recueille les confidences des adolescentes, *« qui n'ont personne à qui parler »*. Roland, retour de ses tournées, est un grand frère comme on en rêve sur les bancs du lycée.

Le Renoir dévore les Marlet. *« Avant, on voyait nos parents tout le temps,* explique Nadège. *Ils ne voulaient même pas qu'on parte en colo. Depuis le bar, on ne se voyait plus. »* Pis encore, la chienne de la famille a été écrasée en traversant la nationale qui sépare le bar de la demeure des Marlet. Inconsciemment, toute la famille en veut au Renoir. *« Et chez nous, les chiens sont aussi importants que les enfants »*, explique Nadège. Au printemps 1982, renonçant à leur grand rêve, les Marlet, exténués, vendent.

Un homme d'ordre : vouvoiement de rigueur

Tenancier de bar, ça ne s'improvise pas. Prenez Besingrand, l'autre bar de jeunes, dans le centre-ville, surtout prisé des lycéens. Chez « Bèse », le comptoir est une barrière et entend le rester. Ancien intendant de marine, « Bèse » est un homme d'ordre. Vouvoiement de rigueur. *« Je les respecte, ils me respectent aussi. »* Essayez de mettre les pieds sur la banquette ou de chahuter un ton trop haut chez Besingrand. Il n'appellera pas les gendarmes, ça jamais. Il est un peu en froid avec eux depuis qu'à l'en croire il les a « sortis » de son établissement où ils venaient discourtoisement perquisitionner. Pas le genre à sortir ses chevrotines, non plus. Il s'expliquera simplement avec le perturbateur. Entre hommes. Et le perturbateur cessera de perturber. *« Les radotages du vieux, on en a vite marre »*, résume respectueusement Didier, dix-neuf ans, chômeur. Disons-le : mis à part les Marlet, les bars, à Melle, c'est couche-tôt et porte de prison. A la fermeture du Renoir, les jeunes ont un peu erré dans les rues mortes. Et, miracle, ont trouvé un nouveau havre, presque tout de suite. Une toute belle et toute neuve radio locale, comme à Niort, comme à Poitiers, poétiquement appelée D 4 B, du nom des cinq rivières qui arrosent le pays mellois : Dive, Belle, Boutonne, Berlande, Beronne.

Un havre très disputé. D 4 B est le jouet tout neuf d'un quarteron de barbus loquaces et socioculturels, dont le plus grand plaisir est de s'accuser mutuellement de *« faire du José Artur »* et d'exercer, les uns envers les autres, un enthousiaste terrorisme verbal. Les jeunes, certes, disposent de leur « tranche » : ils y diffusent des variétés, ce qui leur a valu de la part des animateurs l'accusation infâmante d'être *« commerciaux »*. Le reste du temps, ils se tiennent dans la salle adjacente, et un loquace vient leur faire « chut » de temps en temps, pour suppléer à l'insonorisation défaillante du studio.

Ce soir, à D 4 B, grand débat sur le concert qui vient de faire vibrer le tout-Melle à l'église de Saint-Savinien. En mai et juin, médecins et ingénieurs de l'usine Rhône-Poulenc — qui fait vivre et empuantit la bourgade — se pressent au festival musical. D 4 B, bien sûr, s'en fait l'écho, les uns vilipendant cet art bourgeois, les autres s'insurgeant contre le terrorisme des premiers. Imaginez Polac à Melle. *« Tous les soirs, ça recommence »*, soupire un jeune hermétique à cette libération de la parole melloise.

Le charcutier tiers-mondiste

La radio, c'est vrai, a suscité des débats sur des sujets brûlants. Hier, les parents d'élèves qui organisent une classe sauvage à Saint-Léger-de-la-Martinière, en bordure de Melle, réclamaient un poste d'instituteur à l'inspecteur départemental. Leur succédait le maire de Melle, pour se laver des accusations d'antimilitarisme lancées contre lui par le président du conseil général. Une drôle d'histoire.

Jean Bellot, charcutier à l'enseigne des *Trois petits cochons*, a été élu en 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche. Deux ans plus tard, ce militant chrétien, tiers-mondiste et un peu autogestionnaire, qui paie son commis plus cher que lui-même et n'ajoute pas de polyphosphates à ses pâtés, refuse de présider une prise d'armes à Melle. *« Refus spontané,* explique aujourd'hui le maire, regard malicieux et moustache à la Brassens. *Devant son retentissement, croyez-moi, je m'en suis bien félicité, de cette spontanéité. »*

On croyait l'incident oublié : vlan ! en mai 82, en pleine séance, le président du conseil général des Deux-Sèvres qualifie la municipalité de Melle d'« antimilitariste et anti-gendarmerie ». Pourquoi anti-gendarmerie ? Les bâtiments de la maréchaussée attendent des travaux depuis quelques années. Le capitaine n'a même pas de baignoire, *« alors qu'en France, aujourd'hui, qui n'a pas sa baignoire ? »*, glisse-t-il à l'oreille des conseillers généraux à chaque inauguration , entre le pineau des Charentes et le tourteau fromagé. Municipalité et département se renvoient les travaux. Ainsi va la vie melloise.

Soir d'été à Melle. Au volant de la R 16 de papa, des téméraires jouent au dérapage contrôlé sur l'esplanade. Quelques lycéens palabrent autour du kiosque. Comme dans la chanson, les fenêtres les guettent. Les Marlet déménagent leurs dernières bouteilles, la tête pleine de projets avortés et de projets nouveaux. Inquiets, les jeunes attendent le nouveau patron du Renoir. Nadège allaite sa petite Virginie de deux mois sous les éternuements attendris de Christian, son ami agriculteur, en proie au rhume des foins. Serge Lecellier se morfond en garnison à Angoulême, et son frère Roland donne la dernière becquée à ses faisans. Si Melle n'a pas oublié certain soir de panique, certaine bouteille de Pepsi assenée sur le crâne d'un prof de gym de passage, elle le cache bien. Melle et son capitaine sans baignoire, ses églises romanes et son cafetier persécuté. ■

DANIEL SCHNEIDER.

CROQUIS

L'autre ville

C'est une ville moderne, sans grand intérêt, qui s'est développée près d'un champ de fouilles célèbre dans le monde entier. Une place avec une statue, des rues qui se coupent à angle droit, des hôtels, des restaurants : la ville n'a d'existence que par le tourisme. Et en dehors de la saison, quand les amateurs d'histoire et d'antiquités du reste de l'Europe sont à leur travail sous leurs cieux gris et pluvieux, les habitants de la capitale du Sud, toute proche (vingt minutes par l'autoroute), y viennent se promener, le samedi et le dimanche.

Près des ruines sombres et silencieuses qui dorment derrière leurs grilles vertes, c'est la fête. Manèges, ballons, barbe à papa, glaces. Les marchands de souvenirs débordent sur les trottoirs : cartes postales, reproductions en plastique des bronzes trouvés à côté, mais aussi vierges de douleurs, christs en croix, discoboles, Vénus de Milo, baromètres, vases grecs, n'importe quoi. Les garçons des restaurants accrochent les promeneurs. D'immenses affiches annoncent un tournoi de rugby organisé par la municipalité. Au sommet de l'église saint-sulpicienne toute blanche, un christ illuminé d'ampoules électriques étend ses bras au-dessus de la foule, en bas, sur la place, qui parle autant avec les mains qu'avec les mots. Les filles, bras dessus, bras dessous, marchent de long en large ; les garçons vont dans l'autre sens.

Et là-bas, au loin dans la nuit, au-dessus du bruit, des cris, de la musique, des klaxons et des rires, de temps en temps, fume le Vésuve. Car cette autre ville, elle aussi, s'appelle Pompéi.

JEAN GUILOINEAU.

Une belle histoire

Ça avait vraiment été une « belle histoire », avec des épisodes de vie très intense, une recherche farouche de l'esthétique et de l'authenticité alliée au savoir ironique que cette recherche était la seule vérité. Déjà une belle complicité, n'est-ce pas ? Puis une transparence quasi totale dans les jeux de langage — leur jouet favori — pour se sentir vibrer à l'unisson, ou se décocher des pointes assassines. Un bel atout encore. Et cette quête acharnée de hauts lieux secrets et sauvages pour vivre hautement la marginalité : elle devait marquer l'un des deux, au moins, au fer rouge, avec tous ces parfums des paysages, ces lumières éparpillées dans le noir et, plus tard, ces caresses...

Oui, vraiment une « belle histoire », angoissante de vibrations uniques... ou qu'ils avaient fait semblant de croire telles. Une belle histoire avec une digne fin : dix ans après, il leur restait certainement encore en commun une marque de dentifrice.

Z. R.



SUD-OUEST

De cargolade en garbure

LE Sud-Ouest, bordé par la *chaîne des Pyrénées,* s'étend jusqu'aux contreforts du Massif Central et va mourir en *Languedoc*-Roussillon, sur les *falaises* et sur les plages de Collioure, Port-Vendres ou Argelès. *Là, les marins hissent les* barques colorées sur les graviers du port, déversant les rougets, les loups, les gambas et les anchois. La tradition veut que les poissons soient farcis au thym et au romarin, servis avec *des olives noires. Les plus petits* sont jetés dans les soupes, avec des poivrons et des tomates. Des petits croûtons tartinés de rouille (aïoli rougi de safran) accompagnent ces soupes. Les filets d'anchois se dégustent à l'apéritif, avec l'ail « cremat » en beurre. *Sur la* plage, les marins organisent des sardinades, des cargolades — les escargots cuits au feu de bois se mangent avec des tartines d'aïoli ou de sauce catalane (tomates, poivrons).

En Roussillon toujours, les « bolas de piculat » sont des boulettes de viande hachée servies avec des haricots blancs. L'« ollada » est la potée de chou et de haricots aux anchois.

Si les haricots apparaissent même au bord de la mer, ils sont encore plus présents en Languedoc et dans tout le Sud-Ouest. Le *roi* des plats est sans conteste le cassoulet, de Carcassonne, de Castelnaudary et de Toulouse. A Limoux (Aude), ces « mounjetos » accompagnent les cous d'oie farcis de truffe, de chair à saucisse, de raisins et d'échalotes.

L'Aveyron est renommé pour ses charcuteries rouergates et ses tripoux. On peut choisir les foies crus de canard et d'oie sur tous les marchés des départements de Midi-Pyrénées et des Landes. Le plus important marché de truffes se trouve à Lalbenque, à côté de Cahors (Lot), où elles se vendaient 1 200 F le kilo en février dernier.

A Montauban (Tarn-et-Garonne), les plus belles pêches, les beaux brugnons, sont vendus tout l'été par cageots entiers. Tandis que les prunes tiennent le haut du pavé à Agen (Lot-et-Garonne). Le Gers est célèbre pour ses foies frais aux pommes, à la pêche, aux raisins ou à l'échalote.

Dans les Pyrénées, les saucis*sons et les jambons pendent* aux poutres des chalets. Les montagnards, au moment de la chasse, préparent des civets d'isards qu'ils ont tués. Une curiosité ! A Bagnères-de-Luchon, on déguste le « peteram » (plat de tripes de mouton). Du *côté* de Tarbes, la « garbure » (soupe de chou et de poule) réchauffe les cœurs !

En Languedoc-Roussillon, les fromages sont *rares* et les fromages de « brousse » frais, au lait de brebis, s'arrêtent au nord de Montpellier. Le fromage *roi* est *le* roquefort, fait au lait des brebis qui paissent sur les causses de l'Aveyron. Son petit frère, le « pérail », est traditionnel, plat comme une galette, très frais, moelleux ou sec, selon les goûts. En Aveyron tou*jours, le lait de vache se transforme* en bleu des Causses.

Dans le Lot, aux contreforts de l'Auvergne, règnent les chèvres. Les « cabecous » de Rocamadour, moelleux, crémeux ou secs, se mangent à tous les stades, de toutes les façons : trempés dans l'Armagnac, confits dans une feuille de châtaigner, macérés dans le marc et poivrés.

Dans le Comminges, près de Toulouse, quelques petits producteurs ont créé un *bon* fromage de chèvre, le « cabriou », et de la tome d'oc. Dans les Pyrénées enfin, on passe du pur lait de brebis, du côté atlantique, au pur lait de vache vers la Méditerranée. Les fromages sont des tomes de qua*tre ou cinq kilos, qui portent* généralement le nom de leur vallée. La plus célèbre tome est celle de la vallée de Bethmale, en Ariège.

Le Sud-Ouest ne manque pas de vins, et le vin rouge de Cahors (Lot), dont les vignes poussent notamment au soleil de la vallée de Parnac, est le plus connu. Mais il ne faut pas sous-estimer les vins de Madiran (Gers), de Villaudric, de Fronton ou d'Ondes, en Haute-Garonne, de Gaillac (Tarn) ou des côtes de l'Aude, de l'Hérault et du Roussillon. Dans ces mêmes régions, poussent des vignes de raisin blanc, le pétillant de Gaillac et la blanquette de Limoux. En Occitanie, un repas ne commence jamais sans un petit muscat, sans un pousse-rapière ou un floc gascon, servis très frais, et ne finit pas sans une eau-de-vie, sans un armagnac des coteaux chers à Dartagnan.

CATHERINE LAURENS.



Le « farci » et la « sanguette »

« QUAND *j'étais jeune, on mangeait ce qu'il y avait à la ferme, des cochons, des oies, des canards, des poulets.* » Elida Lagarouste, soixante-dix-huit ans, habite une maison de pierre, construite le long des fortifications du village de Montricoux (Tarn-et-Garonne). Elle crochète du coton blanc à l'ombre de sa glycine, et se souvient avec émotion des fleurs d'oranger en cire qu'elle avait piquées dans ses cheveux le jour de son mariage, en 1927. C'était au mois de mai, il y avait des petits pois frais au menu. Les traditions culinaires suivaient le rythme des saisons, même si la poule était présente de janvier à l'hiver. *« On n'était pas très riche, mais on n'était pas malheureux. Mon mari était instituteur et gagnait 250 francs par mois. C'était bien beau ! »*

A ce moment-là, un lapin de 3 livres coûtait 21 sous, et un litre de vin rouge 6 sous. La robe de mariée était en crêpe de Chine, les bas en soie, et les souliers de toile blanche avaient été achetés sur le marché, *« à un monsieur qui venait de Nègrepelisse, la bourgade voisine »*. On était allé « en » hôtel, et on avait commencé le repas de noce par un « bouilli », un pot-au-feu de poule, dont on dégustait le bouillon gras avec du vermicelle ; suivaient le plat en sauce, un *civet au vin rouge du pays,* avec des carottes et des couennes, puis les rôtis, rôtis de poulets ou gigot de pré-salé. Venait alors le plat de petits pois frais servis avec une salade de laitue. Le cantal était le seul fromage de la région, traditionnellement appelé « fromage de table », et le dessert était composé d'une pièce montée à la crème anglaise et de « pâtisseries professionnelles. ».

« Il se mangeait beaucoup de pain », de grosses tourtes de 5 livres, *cuites* dans le four du boulanger. Pendant la guerre de 1914, lorsque le gouvernement avait rationné le pain, les hommes avaient souffert : *« Ils n'avaient droit qu'à 500 grammes par jour,* se souvient Elida, *la louche ne se tenait plus droite dans la soupière ! »*

Aux petits pois et aux fèves de l'été succédaient les choux et les châtaignes de l'hiver. Dans les marmites, les maîtresses de mai*son confectionnaient un « farci » :* aux larges feuilles de choux, elles ajoutaient du pain, des œufs, de l'ail et un peu de lard. Quant aux carcasses, elles allaient tout droit au saloir, et *« on en prenait tous les jours un morceau pour mettre dans la soupe ».*

Les oies, gavées quotidiennement, à la même heure, à l'entonnoir, étaient cuites dans la graisse, confites, et leurs foies réservés dans les graissiers, de solides pots de terre. A Montricoux, on ne les truffait pas, parce que *« des truffes, il y en avait pas ! Il aurait fallu passer les collines et monter 20 ou 30 km au nord pour en trouver, au pied des petits chênes ».* Certains soirs, les omelettes avaient le goût un peu acide de l'oseille ou de la ciboulette ; d'autres fois, elles sentaient bon les morilles ou les girolles. Après l'orage, les escargots jeûnaient deux jours, avant d'être accommodés avec les « aillets », l'ail vert.

Le temps des moissons et des vendanges rassemblait familles et voisins autour des longues tables de campagne. Les tomates étaient assaisonnées au vinaigre de vin fort et aux cornichons confits. Pour les fêtes carillonnantes à Pâques, à Noël ou les dimanches de premières communions, les enfants accrochaient de petits sujets de sucre aux arbres et aux rameaux de buis, et mordaient à belles dents dans les croustades aux pommes. *« Ma mère, en 1885, allait cuire la pâte de ses gâteaux chez le boulanger, qu'elle payait en blé. ».* Mais ce n'était pas tous les jours fête, et quand, dans le village, le boucher-charcutier tuait les volailles ou le cochon, *« on achetait des « sanguettes », carrés de sang caillé cuit dans un chaudron avec de l'ail, du persil, un peu d'eau et un filet de vinaigre. Une « sanguette » et des cèpes frits dans l'huile nous faisaient un délicieux repas pour deux sous ».* ■

C. L.

Le retour de la fève

DU Gers au Lot et des Landes à l'Aude, les paysans élèvent des cochons, des oies et des canards, *récoltent haricots, fèves,* pommes, pêches, prunes et raisin. La cuisine s'enrichit *naturellement* de tous ces produits et c'est à Toulouse que naquit l'une des plus anciennes sociétés gastro*nomiques de France, la Confrérie* de la jubilation (1734). Les traditions gastronomiques ont la vie dure : elles se maintiennent, renaissent et évoluent grâce aux maîtresses de maison occitanes et aux chefs de la région.

Un bon repas doit d'abord être digeste et les cuisinières d'aujourd'hui dégraissent les plats riches en huile et graisse d'oie, préparent à la vapeur les légumes, les viandes et les poissons, grillent les *magrets* de canard, *oubliant* quelquefois que leurs grands-mères ne dégustaient les volailles que confites ou bouillies.

Le cassoulet est certainement le *plat le plus célèbre, qu'il* soit de Toulouse, de Castelnaudary ou de Carcassonne, que les haricots blancs soient accompagnés de jarret de porc, de saucisses de Toulouse, de gigot de mouton, de confit d'oie ou de perdrix.

André Daguin, en son hôtel de France à Auch (Gers), retourne aux sources et remplace désormais les haricots venus d'Amérique par les fèves ancestrales, écossées assez petites pour n'avoir pas besoin d'être épluchées. Ce chef recherche les vieilles recettes, non pour les refaire (elles sont généralement trop lourdes), mais pour les « réinventer ». Ainsi, ses heureux mariages de coquilles Saint-Jacques et de foie gras en papillotes, ses confits d'oie au couscoussier (pour que la graisse extérieure fonde et que la viande reste moelleuse), ses escalopes de canard traitées au fumoir norvégien (qui permet une cuisson intermédiaire entre le rôti et la vapeur), servies avec une vinaigrette tiède, témoignent-ils de *son imagination.* Sa *dernière* trouvaille consiste à mettre sous vide le foie cru dans un sac en plastique qui peut supporter une chaleur de 180° une fois plongé dans l'eau bouillante. Le foie, assaisonné deux ou trois jours plus tôt, cuit « en lui-*même* », à l'étouffée.

Plus traditionnellement, les foies des Landes, du Lot ou de Dordogne sont mis en conserve avec des truffes, ou consommés frais avec des raisins, des pêches, du porto ou des échalotes. Les paysannes du Sud-Ouest se souviennent que leurs parents et grands-parents cueillaient des brassées d'orties *pour les transformer en purée,* une purée qui accompagne aujourd'hui les magrets marinés dans le madiran, un vin rouge produit aux confins du Gers et des Pyrénées-Atlantiques.

Lucien Vanel, Lotois installé à Toulouse, estime que, si l'on *mange* moins *qu'autrefois,* les goûts eux-même ont changé. Il donne pour exemple cette vieille recette tarnaise d'un foie de porc salé et séché aux émincés de radis. *« Le foie de porc est immangeable »,* affirme-t-il. Aussi l'a-t-il remplacé par des foies de lapin savoureux, et a métamorphosé ce plat « pauvre » en un mets sophistiqué.

Jacques Depeyre, à Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), réutilise dans sa cuisine des légumes un peu délaissés, comme le topinambour poché, salé et poivré, les navets et les poireaux de vigne que les cuisinières d'antan jetaient aux cochons.

Marie-Louise Galey vit sur sa propriété du Perdigat, dans le Gers. Elle est très fière de ses quelques rangs de vieux fraisiers aux fruits ronds et sucrés, de ses pêches de vigne qu'elle prépare à l'eau-de-vie (« *la blanche* ») et au poivre, de ses mûres, dont on fait des sorbets. Elle parle de son enfance. Des tartes aux pommes marinées pendant vingt-quatre heures dans l'eau-de-vie, cuites dans une tourtière et recouvertes de languettes de pâte brisée. Elle se souvient aussi de la « macole », ce pain au levain et aux grains d'anis dans lequel on introduisait une pomme entière. Elle sait encore réaliser le « pastis », gâteau fait de fines couches de pâte feuilletée et de pommes à l'armagnac et à la fleur d'oranger, très sucré, que l'on sert chaud.

« La mode du retour à la terre, de l'écologie, a incité des petits producteurs à s'installer dans nos terroirs ; il est plus facile qu'il y a quinze ans de trouver des produits de qualité », affirme un chef toulousain. Aujourd'hui les marchés de l'Occitanie *regorgent* de poulettes élevées au grain et au lait, de cabécous, petits fromages de chèvre, et *de légumes frais qui ont poussé* sans engrais. les traditions gastronomiques ne sont pas près de mourir... ■

C. L.

Le foie de lapin aux émincés de radis

par Lucien Vanel, restaurateur à Toulouse

Pour quatre personnes : 8 foies de lapins, 1 petite botte de radis, 15 oignons grelots, 200 grammes de poitrine de porc demi-sel, sel, poivre, une pincée de sucre, vinaigre maison rouge du vinaigrier, 4 petits œufs, 1 gousse d'ail et de la graisse de porc.

Emincez les radis sans les éplucher, faites-les suer trois ou quatre minutes dans une noix de graisse. Faites suer les petits oignons dans une noix de beurre, avec une pincée de sel et de sucre. Faites *rissoler la poitrine taillée* en petits dés et réservez les lardons.

Dans la graisse des lardons, faites blondir les foies de lapins. Réunissez ensuite les foies, les lardons, les oignons et les radis, après avoir jeté le gras et ajoutez un verre de vinaigre réduit des deux tiers. Ajoutez une pointe d'ail écrasé, deux tours de moulin à poivre et redonnez un petit bouillon.

Servez dans des petites assiettes à calotte après y avoir posé un œuf cuit sur le plat.

(Un vin de Gaillac, des coteaux de La Bastide-de-Lévis (Tarn) ou un vin rouge de Marcillac (Aveyron) accompagnera ce plat.)

Ce plat typiquement paysan est originaire du Tarn, un département pauvre en traditions culinaires, en comparaison du Lot, avec ses canards et ses truffes, de l'Aveyron et ses tripoux, du Tarn-et-Garonne et ses fruits et légumes, du Gers et ses oies gavées, de la Haute-Garonne avec son cassoulet. Les foies de lapins sont savoureux et moins coûteux que certains produits de luxe.

Le magret de canard mariné

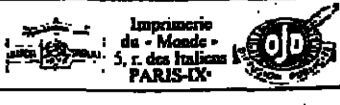
par André Daguin, restaurateur à Auch

— **Pour six personnes :** *six ailes de canard* ; 1 carotte ; 1 céleri-rave ; 1 oignon ; graisse d'oie et de beurre ; 2 gousses d'ail ; 4 épices et thym ; 1 bouteille de vin de Buzet et 1 verre d'armagnac.

Pelez et dégraissez six ailes de canard. Parez le tour des ailes pour en éliminer les parties trop minces, dénervez, s'il y a lieu, l'insertion de l'aileron que vous aurez réservé préalablement. Disposez les ailes dans un récipient de verre, avec un oignon et une carotte en rondelles, du thym, une pincée de 4 épices et 2 gousses d'ail, le tout mouillé d'une bouteille de vin de Buzet.

Le lendemain, égouttez les magrets et faites-les sauter vivement dans un mélange moitié graisse d'oie-moitié beurre, cinq minutes de chaque côté, puis réservez-les *au chaud, où ils finiront de cuire.* Dégraissez la casserole et déglacez-la avec un verre d'armagnac, puis versez-y immédiatement la marinade et sa garniture. Laissez réduire largement (au moins quinze à vingt minutes), puis passez au chinois et faites *bouillir de nouveau, en incorporant* sans cesser de fouetter 5 ou 6 noix de 10 grammes de beurre chacune. Cette sauce doit napper parfaitement vos magrets et il doit en rester pour assaisonner les légumes d'accompagnement. De larges rondelles de céleri-rave, épaisses de 2 à 3 millimètres, ébouillantées et égouttées, puis étuvées au beurre une dizaine de minutes, feront, une fois nappées du reste de sauce, un légume somptueux.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
André Laurens.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

ETRANGER

Rouletabille chez le roi des Belges

Vilipendé par le droite, accablé de procès, incendié par des nazillons, l'hebdomadaire *Pour* est une sorte de *Canard enchaîné* belge, en plus gauchiste et en moins prospère.

BRUXELLES, le 11 mai. Sur l'écran, des gendarmes en tenue bleu sombre descendent de leurs véhicules blindés et déploient en un temps record une barrière métallique en travers d'une rue. Vingt sur vingt aux travaux pratiques. Quelques petites bavures, en revanche, lorsque nous voyons ensuite les policiers, en « action réelle », s'acharnant sans délicatesse aucune à coups de matraque et de rangers contre des sidérurgistes venus manifester dans la capitale. Les Français qui se représentent la Belgique comme un pays d'un comique irrésistible, peuplé de moules et de frites et parfumé à la bière, seraient sans doute estomaqués d'apprendre qu'elle a l'appareil policier le plus développé d'Europe après la France (1), et qu'en 1974 la police judiciaire, sans en référer à personne, avait entrepris de ficher sur ordinateur cent mille citoyens coupables d'être syndicalistes, militants politiques ou homosexuels.

Ce visage inquiétant d'une Belgique intégrée à l'« *espace judiciaire européen* », c'est celui qui émerge du film de Stéphane Lejeune *le Processus des ombres*, projeté pour la première fois ce soir. Dans la salle, un public averti qui a suivi de près les affaires évoquées par le film. Et en invité d'honneur, l'hebdomadaire *Pour* (2), célèbre dans tout le pays pour ses dossiers fumants et ses révélations fracassantes, presque le seul souffle d'air frais — voire sulfureux — dans la presse francophone alors que le quotidien flamand *De Morgen* adopte un ton nettement plus cinglant. *Pour* (sous-titre : « Ecrire la liberté »), c'est un peu *le Canard enchaîné* belge en plus gauchiste et en beaucoup moins prospère.

Dossiers confidentiels

Mais avec déjà une longue histoire, et, comme dans la plupart des histoires de presse, c'est aussi celle d'une passion. Barbu, le regard bleu derrière ses lunettes à monture de métal, une allure invariable d'« intello » de base des années 60, Jean-Claude Garot fait partie de ces gens qui ne changent pas, pour le meilleur et pour le pire. En 1965, il avait lancé *le Point* — titre repris ensuite en France par Hachette — sous le triple parrainage du mouvement étudiant, des luttes du tiers-monde et de la pensée sartrienne. En 1969, contraint de se faire imprimer en France en raison d'un boycottage des imprimeurs belges, il est interdit par le ministre de l'intérieur d'alors, M. Marcellin. On ne l'y reprendra plus : l'année suivante, il fonde avec quelques proches une imprimerie qui permettra de financer, à partir de 1973, le futur journal *Pour* et garantira son indépendance.

L'heure de gloire de l'hebdomadaire va sonner lorsque, après plusieurs années d'un journalisme de dénonciation et de soutien aux luttes populaires, l'équipe parvient à « sortir » des informations inédites particulièrement embarrassantes pour le pouvoir. Premier gros coup, en octobre 1979 : le V.M.O., un mouvement d'extrême droite qui a joué un rôle décisif dans les troubles des Fourons, organise des camps d'entraînement militaire en plein territoire belge. *Pour* publie les photos et l'emploi du temps détaillé d'un « week-end de Pentecôte » au cours duquel des Hitler au petit pied ont fait joujou avec des grenades d'exercice de l'armée allemande et des fusils-mitrailleurs Schmeisser. Le V.M.O. était si *peu inquiet des réactions de la* police politique qu'il avait inscrit plusieurs mois à l'avance ce week-end au calendrier officiel de ses activités.

Quelques semaines après ce dossier qui a fait grand bruit et dont la justice s'est saisie, *Pour* revient à la « une » de l'actualité grâce à un document percutant : une lettre « *personnelle et confidentielle* » du commissaire général de la police judiciaire, datée de 1974, mentionnant le fichage clandestin sur ordinateur, les fameuses microfiches « *B rubriques morales* », qui doivent, selon le commissaire, rester « *excessivement secrètes, car elles concernent des personnes qui ne font pas l'objet de recherches ou d'enquêtes, mais des personnes qui, par leur passé juridique ou leur conduite, justifient l'attention particulière de la police* ». L'hebdomadaire, bientôt relayé par toute la gauche et le mouvement démocratique, y voit la preuve d'une fascisation de l'appareil d'Etat qu'il accuse de protéger les groupes d'extrême droite.

Poursuivi en justice, mais soutenu par de nombreux journalistes — notamment de la R.T.B.F., — *Pour* va surtout s'acharner à démontrer qu'il existe des liens entre l'extrême droite et le CEPIC, c'est-à-dire l'aile droite du parti social chrétien, dinosaure abonné d'office aux coalitions gouvernementales. Paul Latinus, un ancien dirigeant du Front de la jeunesse (groupuscule auquel on attribue plusieurs attentats racistes, et dont le local bruxellois est dans le même immeuble que le siège du CEPIC), se retrouve à un poste important dans un cabinet ministériel sur recommandation de membres du CEPIC : *Pour* donne sa biographie complète. Le trésorier du CEPIC, le baron de Bonvoisin, a aimablement et discrètement reçu en 1975, dans son château, la fine fleur du fascisme européen — des représentants de la Fuerza Nueva espagnole, du M.S.I. italien, du P.F.N. français etc. *Pour* publie des documents. « *Sales flics* », bombent rageusement sur leurs locaux les militants du Front. « *Nous faisons le travail que la police ne veut pas faire* », répliquent les journalistes, qui concoctent des rapports impressionnants de précision. Les noms, les dates, les adresses, les fonctions au sein de l'organisation, les véhicules utilisés, tout y est... jusqu'à l'âge du capitaine.

« Poto-Poto »

Ça fait grincer des dents. Une crise grave s'ouvre dans le CEPIC. Le président de la Ligue belge des droits de l'homme, Marc de Kock, est un vieux compagnon de route du journal, même s'il lui reproche son manque de prudence et de modération : « Pour *m'irrite souvent par sa façon de mettre « toute la gomme ». Mais j'ai aussi de l'admiration pour le travail de détectives des journalistes, leur documentation qui vient du fait que l'équipe a un réseau énorme de relations : quand les gens ont vu que* Pour *n'hésitait pas à publier, les informations ont afflué.* »

Lorsqu'il parvient à occuper cette position redoutée, un journal court très vite le risque d'être manipulé et de servir des règlements de comptes plus ou moins obscurs. On murmure que Jean-Claude Garot a vu arriver sur son bureau des papiers fort compromettants concernant la vie privée de très hautes personnalités belges. « *L'équipe*, souligne Marc de Kock, *n'a jamais utilisé contre ses adversaires des informations d'ordre personnel.* » En revanche, elle ne recule devant aucun sous-entendu lorsqu'il s'agit d'évoquer les malversations, dont se serait rendu coupable, selon elle, l'ex-premier ministre Paul Vanden Boeynants (V.d.B. pour le public et ses amis du CEPIC), dont l'immunité parlementaire vient d'être levée.

Patron d'une grosse société de boucherie-charcuterie, il aurait fraudé plus de 100 millions de francs belges (13 millions de francs) et profité de ses contacts officiels avec le Zaïre et l'Empire centrafricain pour favoriser de juteux contrats, ce que *Pour* appelle « *le « poto-poto » politico-affairiste de notre primitif politicien tout droit sorti de sa brousse anderlechtoise* ». V.d.B. a beau attaquer *Pour* en diffamation, le reste de la presse ne lui est guère favorable, et, devant les éléments accablants apportés au procès par la défense, le très conservateur quotidien *la Libre Belgique* va jusqu'à titrer : « *Il y a quelque chose de pourri dans ce royaume.* »

Bien habillé

Au même moment, fin mai 1982, se déroule le procès des incendiaires de *Pour*. Ils sont accusés de s'être introduits, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1981, dans les locaux de l'hebdomadaire, et d'y avoir allumé treize foyers d'incendie. Tout a brûlé, fondu, tout est noirci. Les machines sont inutilisables, la documentation détruite, l'émotion énorme : c'est le premier attentat perpétré contre un journal dans ce pays depuis 1830 ! Pendant que l'équipe prépare fiévreusement un numéro spécial, le soutien s'organise et les témoignages de solidarité se multiplient. Le Sénat demande au gouvernement que soit accordée au journal une aide financière exceptionnelle, et même V.d.B. y va de sa larme, quoiqu'il « *n'approuve pas toujours les méthodes de* Pour ». « *Cela étant dit, je condamne de la façon la plus formelle ce genre d'opération*, ajoutait le président du P.S.C., *et je souhaite vivement que les auteurs en soient découverts et bien entendu sévèrement condamnés.* » Mais voilà, quand la rédaction suggère qu'il faudrait chercher les responsables du côté de l'extrême droite, les policiers prennent un air dubitatif : « *Tiens donc, qu'est-ce qui vous fait croire ça ?* » Alors, pendant que ses concitoyens se bronzent au soleil des vacances, l'inspecteur Garot mène sa propre enquête. Grâce aux contacts du journal, il va retrouver les incendiaires : des membres du Front de la jeunesse qui avoueront avoir été commandités par « *un homme bien habillé* ». Quant aux policiers, ils devront expliquer aux magistrats pourquoi ils avaient, sur avis de la Sureté de l'Etat, rejeté *a priori* l'hypothèse d'un attentat fasciste.

A l'automne, *Pour* reparaît avec des perspectives optimistes : le lancement d'un « *quotidien de gauche* », dans des locaux entièrement reconstruits grâce à une coopérative, Média libre, à laquelle participent déjà plusieurs centaines de journalistes, enseignants et syndicalistes. « *Dans ce pays, 50 % des gens votent « progressiste » et 80 % d'entre eux lisent un journal produit par la droite* », remarque l'équipe, qui s'est étoffée après l'attentat. Des journalistes sans emploi, des graphistes, des photographes, s'enthousiasment pour le projet.

« *La perception des médias contemporains influera largement sur le style et l'image de notre travail. Nous n'écrirons donc pas pour résister à la télévision. Nous n'imprimerons pas un journal, mais une banque de données. Un listing qui aurait du style.* »

Bruxelles, mai 1982. La douceur du printemps enchante les touristes attablés aux cafés de la Grand-Place, dont le soleil fait étinceler les ors et les vitres — rêve flamand d'une vertu enchâssée dans l'opulence. Sur les hauteurs de la ville un architecte fou a disposé la maquette géante de la cité idéale : le parc, le palais royal, l'église et, au début de l'avenue du Régent, le musée d'art ancien, juste en face de la Société générale. Ordre trompeur. La Belgique en crise ressemble davantage à l'immense saignée de l'avenue Louise, éventrée par les chantiers du métro en construction. La richesse et le pouvoir se sont déplacés vers la Flandre, vers la mer, et les Wallons voient mourir lentement leur région, qui fut longtemps au cœur de l'ancienne puissance industrielle bâtie sur le couple charbon-acier (3). Cockerill-Sambre comptait trente mille ouvriers en 1974, elle n'en a plus que quinze mille aujourd'hui. Dans les vieux quartiers de Bruxelles, les maisons désertées sont des coquilles vides où viennent s'installer les plus pauvres, les immigrés maghrébins et turcs.

« *On peut craindre*, dit Marc de Kock, *le développement d'une sorte de poujadisme dans la région francophone, en particulier à Bruxelles. L'extrême droite utilise en ce moment le racisme comme moyen de propagande, en préparation des élections communales d'octobre prochain. Or il y a des indices inquiétants : maintenant, nous voyons arriver à la Ligue des lettres racistes signées, et ce sont les « antiracistes » qui hésitent à signer des pétitions ! Dans ce contexte, un quotidien comme* Média Libre *aurait pu jouer un rôle important, comparable à celui de* « De Morgen » (4) *en Flandre* ».

Vieux grognards contre « branchés »

Il aurait pu. Mais, pour l'instant, le projet de quotidien a du plomb dans l'aile. Les contraintes financières, des erreurs de gestion, la durée des travaux, ont eu raison de lui. Et, surtout, la crise profonde qui a secoué la rédaction de l'hebdomadaire et abouti au départ de seize personnes sur les trente et une que comptait l'équipe depuis le mois de septembre. Ceux qui restent : essentiellement des membres de l'ancienne équipe, les « vieux grognards » attachés aux valeurs du gauchisme. Le mélange n'a pas pu se faire avec les nouveaux venus, qui se définissent volontiers comme « branchés » ou « professionnels des médias » et louchent du côté d'*Actuel* et de *Libération*. Fait significatif, c'est un papier favorable à l'introduction de la publicité dans *Libération* qui va cristalliser les divergences. « *Là, ils savaient très bien qu'ils remettaient en cause un principe fondamental*, expliquait Jean-Claude Garot. *Pas de publicité ! Nous avions déjà eu des discussions à propos de la rubrique « culture », que nous jugions intéressante mais souvent trop élitiste. Et certains papiers nous paraissaient scandaleux, par exemple un article faisant l'éloge de la photo de mode.* »

« *On avait simplement osé suggérer que la photo de mode pouvait être belle et créative*, rétorque Michel Gheude, l'ancien responsable de la rubrique culturelle. *De toute façon, l'expérience ne pouvait pas durer : Garot a conservé l'idée qu'un journal est un moyen pour mener une politique. Pour nous, il faut faire d'abord du bon journalisme, adapté à la sensibilité de notre époque. Et le faire en professionnels compétents : les habitudes de la vieille équipe sont contradictoires avec le fonctionnement efficace d'un quotidien.* »

Il n'y a plus de compromis possible entre ceux pour qui « *ce n'est pas la première crise, c'est cyclique, les conflits* », comme le constate avec philosophie André Lahou, un typographe de formation farouchement opposé à une hiérarchie des salaires, et ceux qui ont accepté pendant des mois de bas salaires — 20 000 FB, à peine plus bas que le Minimex, le SMIC belge — dans l'espoir d'un réel démarrage professionnel. « *Toujours le même scénario*, accuse un autre. *Une minorité usée s'en va, la majorité reste et profite de la plus-value réalisée avec le travail des autres.* » Jean-Claude Garot se défend, bien sûr, d'avoir « *exploité* » qui que ce soit, assure que des indemnités seront payées aux pigistes démissionnaires, mais reconnaît avoir conservé — avec les six autres actionnaires fondateurs du journal — le contrôle absolu de la société Offpress, propriétaire des machines et maintenant de l'immeuble sinistré en reconstruction (5).

« *Nous ne sommes pas naïfs au point de donner le même pouvoir à ceux qui travaillent depuis le début au journal et à ceux qui sont arrivés depuis huit mois*, déclare-t-il. *Et nous n'avons pas milité pendant quinze ans pour faire un sous-*Actuel. » Jalonnée de réussites tonitruantes et d'échecs paralysants, l'histoire de *Pour* offre le reflet ironique des contradictions vécues par la presse « contestataire » chaque fois qu'elle a voulu se donner les moyens d'une croissance structurelle sans s'intégrer à l'*establishment* des médias. Pour le moment, l'équipe prépare un numéro spécial avant de « *s'arrêter pour réfléchir* » à l'avenir du projet de *Média libre*. Beaucoup de gens attendent avec intérêt la suite du feuilleton : ce serait le premier quotidien francophone créé en Belgique depuis 1945 ! ■

JOELLE STOLZ.

(1) Proportionnellement à sa population.

(2) *Pour*, 14, rue de la Tulipe, 1050 Bruxelles.

(3) Voir Michel Quévit, *la Wallonie : l'indispensable autonomie*, éditions Entente, 1982.

(4) *De Morgen* tire à environ cinquante mille exemplaires. Il faut multiplier les chiffres par 12 environ pour comparer avec les tirages de la presse française.

(5) Les recettes du journal sont bloquées à la suite des procès intentés à *Pour* : plus de 500 000 FB de dettes.

REFLETS DU MONDE

Tous les prétextes sont bons

Der Spiegel rapporte la mésaventure arrivée à une retraitée bavaroise qui traversait en train la République démocratique allemande. La femme avait ouvert un paquet de biscuits dont l'emballage s'était envolé par la vitre ouverte du compartiment. L'emballage, qui portait la marque Biscuits Leibniz était ainsi tombé sur le territoire, est-allemand. Quelques minutes plus tard, deux Vopos armés pénétraient dans le compartiment pour demander qui avait commis ce geste éminemment suspect. La voyageuse fut condamnée 10 marks d'amende pour détérioration de l'environnement. L'hebdomadaire précise que ce genre d'incident se produit fréquemment et que les Allemands de l'Ouest qui voyagent en R.D.A. sont rarement à l'abri des amendes pour les moindres « délits ». Les plaintes présentées contre la police est-allemande n'aboutissent généralement jamais.

International Herald Tribune

Changement de nom

« Un habitant de Kansas City rapporte l'« International Herald Tribune, *s'est vu refuser récemment la possibilité de troquer son nom pour un autre de son choix. l'homme voulait en effet exprimer son amour pour le peuple grec en adoptant le nom de Xartheohadjimadurokaszemnoupoulos. Rien d'arbitraire dans de choix, que l'homme a expliqué : « Xar, c'est pour Stevros Zacheros, l'un des plus jeunes compositeurs grecs ; Theo, pour Mikis Théodorakis, Hadji, pour Manos Hadjidakis, l'un des plus vieux compositeurs grecs, » etc. Le fonctionnaire à qui il présentait sa requête a cependant dû lui opposer un refus. Non qu'elle n'était pas légale, mais les ordinateurs des diverses administrations n'ont prévu que des noms de quinze à dix huit lettres maximum. Il faudra donc abréger. ».*

DEMAIN

Frank Oppenheimer : un musée pour explorer la science

Pour le créateur du célèbre « Exploratorium » de San-Francisco, un musée scientifique doit permettre de faire prendre conscience au visiteur qu'il fait partie de la nature.

FRANK OPPENHEIMER est le créateur et le directeur d'un des plus célèbres musées des sciences du monde, l'Exploratorium, à San-Francisco. Ce musée est installé depuis 1969 dans un bâtiment municipal qui a servi tour à tour d'entrepôt, de garage, de galerie d'art et de station de pompiers. Ce n'est ni un chef-d'œuvre de l'architecture ni une énorme exposition à la gloire de la science. Son originalité vient de la méthode utilisée pour aider le public à découvrir des phénomènes scientifiques : l'exploration.

Frank Oppenheimer, frère de Robert Oppenheimer, le père de la bombe A, a consacré sa vie à l'enseignement de la physique. Sa conception d'un musée est celle d'un pédagogue. Mais il a dû interrompre ses activités scientifiques entre 1949 et 1959. Victime du maccarthisme et de sa *« chasse aux sorcières »* pour avoir appartenu pendant quatre ans au parti communiste, il fut privé d'enseignement et dut se retirer dans un ranch du Colorado et élever du bétail. Ce n'est qu'avec le lancement de Spoutnik par l'U.R.S.S. que son pays lui demanda à nouveau de former des ingénieurs pour relever le défi de la conquête spatiale.

Cet homme chaleureux et plein de sagesse estime qu'à l'heure où l'univers quotidien devient de plus en plus complexe, nous devons disposer d'outils faciles à utiliser pour « lire » la nature. L'Exploratorium – qui fait appel autant à l'art qu'à la science – est un de ces outils qui permet d'éviter le divorce entre l'être humain et son environnement. Les responsables du futur Musée national des sciences et de l'industrie de La Villette, qui devrait ouvrir ses portes en 1985, ont récemment accueilli Frank Oppenheimer et veulent s'inspirer de ses travaux.

∴

« *D'où vient votre intérêt* pour les musées ?

– Du fait que j'y ai toujours beaucoup appris. Mon premier *souvenir est celui des armures du* Metropolitan de New-York. J'étais alors à l'école primaire et cette visite a beaucoup stimulé *mon imagination. J'ai ensuite* voyagé, en particulier en Europe. Dans les musées je n'ai pas seulement appris à connaître la peinture ou la porcelaine chinoise, mais une méthode d'apprentissage basée sur la répétition.

» Ainsi à Burlington, dans le Vermont, *je suis resté en admiration* dans une salle remplie de canards de leurre. Grâce à la multiplicité des exemples, j'ai plus appris sur l'art de fabriquer les leurres et sur les canards eux-mêmes que je ne l'aurais fait avec d'autres médias comme des cours, des livres ou des films. J'ai pensé qu'on pourrait utiliser cette méthode de la répétition dans un musée des sciences dont il n'existait que très peu d'exemples aux Etats-Unis.

» Dans l'Exploratorium nous laissons le public découvrir une réalité à travers plusieurs expériences qui portent sur le même sujet, par exemple la lumière, l'électricité, le magnétisme ou la résonance. Ainsi nous avons une vingtaine d'expériences sur la résonance dans divers types de matériaux. Cela est nécessaire pour bien saisir un phénomène. Sans cette diversité, comment comprendre ce qui unit une onde à la *surface d'un liquide, une* onde sonore ou lumineuse. Cette démarche a été plus souvent suivie dans les musées d'histoire naturelle ou d'anthropologie que de sciences.

– Comment s'organisent les relations entre le personnel et le public de l'Exploratorium ?

– Dans notre salle de 10 000 mètres carrés, nous avons installé environ cinq cents éléments d'exposition que les visiteurs peuvent eux-mêmes toucher, mettre en marche. Une visite commence toujours par une action et non par une question. S'ils le désirent ils peuvent demander des renseignements à des jeunes lycéens que nous employons à temps partiel, les *explainers. Ils* sont choisis pour leur facilité de contact avec le public plutôt que pour leurs connaissances scientifiques. Leur rôle est autant d'expliquer que de donner confiance aux visiteurs, de les décontracter, de les convaincre qu'ils peuvent toucher à tout, que rien ne se cassera ni ne les blessera.

» Nous réalisons nous-mêmes tous les éléments d'exposition dans un atelier qui est ouvert au public. Le premier stade est toujours un prototype que nous tes*tons d'abord sur le personnel. Il* est ensuite mis en place et modifié en fonction des réactions des visiteurs. Les gens viennent nous voir travailler, sentir l'odeur du bois, du métal qui brûle quand nous faisons des soudures, entendre les bruits des outils, découvrir des machines. Aucune réalisation n'a de caractère monumental ou ne sert à glorifier une figure scientifique. Mais, derrière une apparente *simplicité,* se cache un haut niveau de réflexion. Nous mettons parfois plus d'un an avant de trouver le moyen de monter une expérience *et si elle n'intéresse pas le public,* nous la supprimons.

Comme un morceau de musique

– Pourquoi avez-vous appelé votre musée Exploratorium ?

– En partie en réaction contre le terme de musée qui a pour une partie du public une connotation négative, due au fait que certains musées n'évoluent pas. Nous avons essayé de lever tous les obstacles qui pourraient empêcher le visiteur d'explorer ce lieu, par exemple en évitant de le compartimenter. Les visiteurs en retirent souvent l'impression que tous les phénomènes qu'ils voient sont reliés entre eux, comme c'est le cas dans la *nature. Celui qui veut créer un* tel espace doit se comporter comme un compositeur de musique : même si un auditeur ne *comprend pas exactement* la structure d'une pièce, il doit sentir une certaine cohérence dans la composition.

» *On peut avoir l'impression* que les visiteurs ne font que passer devant les expériences. Mais si on fait attention, on remarque *qu'ils s'intéressent de près à certaines* d'entre elles, qu'ils restent un long moment devant, qu'ils la montrent à ceux qui les accompagnent. Si vous allez dans un musée de peinture, à combien de tableaux prêtez-vous vraiment *attention, cinq, dix, vingt ? Nous* ne voulons pas montrer, *mais* apprendre au public à remarquer des choses auxquelles ils n'avaient jamais prêté attention auparavant ou qu'ils avaient appris à ignorer.

– Est-ce que cet apprentissage de l'exploration a des prolongements dans la vie quotidienne du public ?

– Certainement. D'autant plus que nous essayons de relier ces expériences à une *réalité* de tous les jours. Ce n'est pas toujours apparent au premier abord. L'important, dans un tel musée est de convaincre les gens qu'ils peuvent comprendre le monde qui les entoure, à une époque où il devient de plus en plus complexe. L'expérience, le sens de l'intuition, la curiosité que peuvent acquérir et développer les visiteurs peuvent être transposés à d'autres secteurs de la connaissance, comme la vie sociale et politique. Cette confiance que les « explainers » doivent insuffler aux visiteurs leur permet de réaliser qu'ils font partie de la nature, et leurs actes également.

» Les résultats sont parfois surprenants. Un jour une femme nous a raconté qu'après une visite à l'Exploratorium elle avait, pour la première fois de sa vie, fixé une prise électrique au *bout d'un fil de lampe. Rien,* dans sa visite ne lui indiquait comment faire, mais elle était persuadée que si elle avait pu *comprendre les expériences compliquées* qui étaient exposées au musée, elle pouvait aussi comprendre bien d'autres choses dans sa vie quotidienne.

L'art et la science

– Malgré son aspect ludique et bon enfant, l'Exploratorium est considéré comme un véritable outil pédagogique. Quelle est *la place d'un tel lieu dans* l'éducation ?

– Le musée est un outil de la connaissance parmi d'autres. *Mais il a été négligé, à la fois* par le public et par les responsables de l'éducation. Une des raisons est que les novateurs se sont davantage intéressés aux médias comme le cinéma, la radio ou la télévision qu'aux musées. Quant à *l'école ou à l'université, elles* réagissent surtout en fonction des possibilités de contrôler les connaissances des élèves. La visite d'un musée, comme celle d'une bibliothèque, échappe à tout contrôle.

» L'Exploratorium est utilisé directement par certains éducateurs avec un impact certain. Des classes y font des séjours dans le cadre d'un programme éducatif de trois à cinq semaines à raison d'une journée par semaine. Une école « alternative » installée près de chez nous base une partie de son enseignement sur l'utilisation du musée.

» Mais le rôle de l'Exploratorium dans l'éducation est encore plus large. Ce n'est pas un lieu où seul le personnel ou les professeurs enseignent le public. Les gens s'enseignent les uns et les autres. Les enfants apprennent à leurs parents et réciproquement. Des amis échangent des questions et des réponses. Ce musée est un ensemble d'expériences et de manipulations, qui donne aux gens la possibilité d'échanger des informations sur des sujets qu'ils n'évoqueraient pas s'ils étaient assis dans leur salon ou dans leur voiture.

– Vous faites souvent référence à l'art. Quelle place occupe-t-il dans l'Exploratorium ?

– L'art joue un rôle très important. Nous avons fait appel à des artistes au même titre qu'à des professeurs de sciences pour monter des expériences. Les deux s'intéressent aux mêmes phénomènes naturels : comme la lumière ou le mouvement. Cela est particulièrement évident dans l'art abstrait. L'art permet de rendre certaines expériences belles – ce qui n'est pas négligeable pour attirer le public – mais surtout l'approche de l'artiste nous aide à découvrir des aspects de la nature que nous ignorons. La science et l'art sont, tous les deux, nécessaires pour comprendre la nature et ses relations avec l'être humain. ■

RICHARD CLAVAUD.

JEUX

Le Loto s'équipe en terminaux d'ordinateurs

Le Loto adopte une voie informatique originale, qui en fait un artisan inattendu de l'innovation technologique et de l'exportation

MARDI midi. Dans cette brasserie de Marseille, deux *files de longueurs* inégales s'étirent parallèlement : les joueurs de Loto se hâtent de faire leurs jeux avant la clôture de 16 heures.

La file la plus courte avance vers la « valideuse » classique, celle qui *équipe les dix mille points* de vente du Loto depuis que ce jeu a été lancé en France. La plus longue est pour la nouvelle « valideuse » électronique, un véritable terminal ordinateur. Est-ce à dire que le nouveau procédé que le Loto expérimente, à raison de cinquante exemplaires dans la région depuis le mois de juillet 1981, est moins rapide que l'actuel ? Certainement pas, mais le public, séduit par la nouveauté, a choisi le prototype.

Le détaillant ne cache pas sa satisfaction. Son travail est en effet singulièrement simplifié. Il lui suffit de glisser le bulletin rempli par le joueur – le même qu'aujourd'hui, mais d'un seul volet au lieu de trois – dans la fente du terminal qui le lit instantanément : *quatre secondes et demie* plus tard (au lieu des neuf secondes en moyenne, manuellement), l'appareil édite un reçu qui portera, outre le prix à payer, les numéros joués et leur transcription en « code barres ». A la publication des résultats, le détaillant *n'aura plus à comparer le* bulletin à sa liste. Il lui suffira de poser le reçu contre un lecteur incorporé à l'appareil qui lira le « code barres » et affichera sur le petit écran le gain éventuel du joueur chanceux.

Mais ce terminal a bien d'autres fonctions. Il signale instantanément sur l'écran les erreurs que le joueur aurait pu commettre dans la rédaction de son bulletin, il affiche les sommes à payer, les gains éventuels et, enfin, il tient en permanence la comptabilité du détaillant qui n'a plus qu'à comparer chaque jour avec l'argent qu'il a en caisse. Le clavier numérique et les touches d'instructions que comporte ce terminal serviront, si le détaillant et le client sont d'accord, pour rectifier le bulletin mal rempli sans avoir à en utiliser un nouveau, le reçu édité par la machine faisant foi de la transformation. *Installés à raison de deux* cents par mois à partir de juin 1983, les dix mille terminaux seront tous en place en 1987, les deux systèmes cohabitant jusque-là.

Coût de l'opération : 750 millions de francs sur cinq ans. *Rendu possible par l'exceptionnelle* réussite commerciale du Loto, cet investissement était-il nécessaire ? Le ramassage des quinze millions de bulletins hebdomadaires par camions et avions, leur traitement informatisé dans les centres de Moussy-le-Vieux (dans la région parisienne) *et de Vitrolles* (près de Marseille), coûtent de plus en plus cher. Economie de transport, de papier (un seul volet au lieu de trois), de personnel : la télématique s'imposait. La vitalité de l'équipe qui dirige le Loto national et en particulier de son « inventeur » en France, Claude Kretzschmar, a fait le reste.

La « pointe » du mardi

Une solution existait : le P.M.U., confronté à la même augmentation des coûts de fonctionnement, aggravés par la sta*gnation actuelle des paris* et par une infrastructure plus lourde parce que plus ancienne, travaillait depuis près de dix ans sur la question. Mais à une tenace concurrence entre les deux grands jeux nationaux s'ajouta une exigence différente pour le Loto qui lui fit rejeter le système *choisi par le P.M.U.* Une exigence de sécurité : *« Un bulletin de P.M.U. ne peut rapporter plus de 20 000 F. Une grille gagnante du Loto peut représenter jusqu'à 9 millions de francs. »* Les dangers de fraude ou d'erreur étaient impensables, il y allait de la crédibilité du Loto.

D'où cette spécification draconienne contenue dans l'appel d'offres aux entreprises intéressées : les dix mille terminaux devraient être reliés vingt-quatre heures sur vingt-quatre à deux ordinateurs centraux (pour enregistrer immédiatement les jeux, contrairement aux terminaux du P.M.U. qui les stockent sur place) ; le système devrait être entièrement automatique (pour éviter les fraudes), et les terminaux ne pourraient délivrer les reçus qu'après avoir vérifié que la grille était conforme, que le détaillant avait bien été identifié (grâce à son code secret), en un mot qu'aucun « intrus » ne s'était glissé dans le réseau.

Concrètement, il fallait deux machines capables d'absorber les *quinze millions de bulletins* hebdomadaires, la « pointe » du mardi les obligeant à en avaler quatre cent cinquante à la seconde... Désormais avec ce système, les jeux pourront être enregistrés jusqu'au mercredi à 18 heures, soit deux heures avant le tirage à 20 heures sur TF 1 et le rapport donné trois heures plus tard au journal de 23 heures. Les gagnants seront payés le lendemain matin.

La C.S.E.E. (Compagnie de signaux et d'entreprises électri*ques)* emporta le marché des dix mille terminaux. Pour Jean-Marie Hannebert, directeur du département informatique, outre le plaisir de travailler avec l'équipe de choc du Loto (1), c'était l'occasion pour son entreprise généralement peu connue du public, malgré son milliard et demi de chiffre d'affaires annuel, d'élaborer son premier produit « grand public ». La C.S.E.E. est une entreprise française : c'est ce qui a permis de faire accepter aux pouvoirs publics – qui contrôlent étroitement le Loto – que les deux ordinateurs centraux soient de fabrication étrangère. Burroughs fut choisi et, pendant deux ans, les neuf informaticiens du Loto planchèrent sur ce logiciel qui devait donner toutes les garanties possibles de sécurité (coût de ces recherches : 15 millions de francs) :

Le quatrième client des P.T.T.

Restait le problème de la liaison vingt-quatre heures sur vingt-quatre entre les dix mille terminaux et les deux ordinateurs centraux. La C.S.E.E. possédait depuis longtemps une bonne expérience dans ce domaine puisque c'est elle qui a mis au point les systèmes de transmission de la marine nationale et de la gendarmerie. Le système Transpac des P.T.T. fut choisi. Mais Transpac coûte cher ! *« Avec 60 millions de francs de redevances par an, nous serons le quatrième client des P.T.T. et cela représentera le premier poste de notre budget de fonctionnement »,* explique Claude Kretzschmar. Pour limiter ces coûts, environ deux cents « concentrateurs » (de type « Coralis » de la C.S.E.E.) seront installés entre les deux ordinateurs centraux et les terminaux (à raison de soixante-dix terminaux par concentrateur) et Transpac ne sera utilisé que pour relier ces concentrateurs aux centraux. La *liaison terminaux-concentrateurs* se fera par des lignes spécialisées (également installés par les P.T.T.) d'un moindre coût.

L'ensemble du système de transmission est géré automatiquement par les ordinateurs centraux, la liaison avec le terminal s'établissant en 1,7 seconde.

« Une grande première mondiale », résume avec fierté Claude Kretzschmar, le maître d'œuvre de ce pari technologique. *Dix mille terminaux* reliés en temps réel à deux ordinateurs, 4,5 secondes entre le bulletin glissé dans la machine et l'édition *du reçu, six cent vingt bulletins* enregistrés par seconde *si* nécessaire, un système testé depuis plusieurs mois : le pari semble gagné.

L'exceptionnelle pugnacité de l'équipe dirigeante du Loto, qui dépasse avec un plaisir manifeste son seul rôle de gestionnaire du jeu national, transforme du coup le Loto en artisan d'innovations technologiques et... d'exportations. Car les clients étrangers dressent *l'oreille. Jean-Marie* Hannebert reste discret sur leur identité. Mais les jeux de hasard ne se sont jamais aussi bien portés de par le monde et la percée technologique du Loto français en fait réfléchir plus d'un. Que les milliards d'enjeux brassés chaque semaine participent un tant soit peu au redressement de notre économie, consolera peut-être ceux qui trouvent que les jeux d'argent sont vraiment trop immoraux. ■

PATRICK BENQUET.

(1) Avec Claude Kretzschmar, l'équipe comprend *Alain Friot*, directeur, Pierre Neveux, son adjoint, et Marc Berthet, directeur administratif.



FS

nouveaux fauves

tre l'art moderne



J.-P. FAVREAU/VIVA

CLEFS

Les nouveaux fauves contre l'art moderne

Les « jeunes Turcs » de la peinture refusent la fuite en avant triomphale vers toujours plus de modernisme. Mêlant l'ancien et le nouveau, ils prônent un art banal, cynique, reflètant le nihilisme de notre époque.

DEPUIS l'époque du cubisme, du premier manifeste du futurisme, des soirées dadaïstes du cabaret Voltaire de Zurich, l'art moderne s'est érigé comme notion absolue et a semblé se développer selon une logique, ou une dialectique, qui lui était propre. Apparue au dix-neuvième siècle, l'attitude avant-gardiste est devenue synonyme de modernisme. L'histoire des mouvements, des groupes, des tendances, et bien entendu celle des *ruptures*, des excommunications, des luttes de factions rivales, est devenue indissociable de celle du prétendu art moderne. Aux différents « ismes » de la période héroïque qui précédèrent et suivirent de peu la Grande Guerre, comme le surréalisme, le constructivisme, les futurismes, le vorticisme..., ont succédé les innombrables néo-avant-gardes.

Les années 60 et 70 ont favorisé l'épanouissement de courants contradictoires, dont l'existence est sans cesse plus brève, mais toujours conçus pour s'inscrire dans la chronologie de la grande épopée esthétique de notre temps. Spatialisme, pop art, art pauvre, land art, art minimal, art post-minimal, support/surface, art conceptuel, B.M.P.T..., n'ont été que quelques-unes des expressions émiettées de la pensée et de la réalisation de l'art moderne.

On pensa que cette machine infernale à faire et à défaire du sens était destinée à poursuivre sa marche en avant selon des lois parfaitement établies qui incluaient même le hasard et l'inattendu. Mais brusquement le mécanisme s'enraye ; la foi inébranlable qui en permettait le fonctionnement imperturbable vient à manquer. De nombreux jeunes peintres ont commencé à afficher une grande réticence à l'encontre d'un univers plastique dont les codes sont trop lourdement chargés. Ils manifestent un mépris appuyé pour les rites stylistiques, les oppositions de genres, les conventions formelles. Ils ne veulent plus se reconnaître dans les derniers développements de l'art qui visent un approfondissement théorique trop aride des questions qui touchent aux présupposés de la création.

De l'irrespect en peinture

Sans nier l'héritage de l'art moderne, ils s'efforcent d'échapper à la rigueur inexorable d'une genèse qui les oblige à s'ériger comme les perpétuateurs d'un système mandarinal, chacun devant démontrer sa capacité à assimiler les hypothèses de la génération précédente, à les exploiter et à les dépasser. Tous refusent de continuer à travailler dans le sens de l'avenir avec la conscience d'un rôle dans une stratégie culturelle dont les perspectives sont de plus en plus floues.

Si ceux qu'on appelle « nouveaux fauves », « nouveaux expressionnistes » ou qu'on regroupe sous le terme de *« trans-avant-garde »* ne vivent pas les choses comme de Chirico, qui a eu la révélation de la grande peinture en regardant une toile du Titien au musée de la Villa Borghèse, ils n'hésitent pas à plonger dans ce passé tant honni pour y puiser leur inspiration, en manifestant une haine consommée pour tout ce qui se veut « nouveau » à tout prix.

A partir de 1980, une série impressionnante d'expositions plus ou moins rétrospectives faisaient *apparaître dans* les musées européens la mesure et l'importance des bouleversements en cours dans la sphère préservée des arts plastiques. Celle qui a été organisée par la Royal Academy sous le titre de *« A New Spirit in Painting »* (un esprit nouveau en peinture) a montré ce qui est désormais en jeu : des artistes quasiment *inconnus*, comme Georg Baselitz, A.R. Penk, Sandro Chia, Julian Schnabel, sont accrochés aux *mêmes cimaises* que Picasso, Willem de Kooning, Matta ou Francis Bacon. Des *toiles figuratives* et abstraites voisinent, et les travaux conceptuels de Mario Merz sont rapprochés des portraits pop art d'Andy Warhol. Les distinctions sacro-saintes entre les époques et les écoles sont abolies avec désinvolture, pour mettre en évidence des expériences picturales s'inspirant sans complexe des différents styles représentés par leurs illustres prédécesseurs.

Bien qu'elles soient de factures formelles extrêmement distantes, les œuvres de ces jeunes Italiens, Allemands, Suisses ou Américains, ont en commun l'hétérogénéité de leurs influences, de leurs emprunts et de leurs plagiats, une volonté de provoquer une sensation de non-fini, de légèreté d'exécution, de laisser-aller dans la conception. Leur iconographie tire ses sources autant de la peinture ancienne, expressionniste ou cubiste, que de la bande dessinée ou de la pochette de disque. Ils prônent une liberté absolue et réfutent toute dogmatique et tout formalisme.

Un autre trait commun est le désir de dédramatisation et d'ironie : même les tableaux régis par *une organisation très élaborée* comme ceux de Gérard Garouste introduisent avec insistance une dimension parodique ou dérisoire. La représentation du monde est d'abord irrespectueuse d'elle-même. Elle ne prétend pas à la maîtrise du sens, mais plutôt à une ambiguïté qui désigne à la fois le triomphe de la peinture et sa défaite. En effet, la mythologie qui domine dans la plupart de ces œuvres est d'une nostalgie avérée, compensée par un humour autodestructeur.

Dans sa défense de l'artiste américain Julian Schnabel, René Ricard note dans *Artforum* que, dans son cas, *« il est impossible de maintenir longtemps un point de vue car le tableau suivant peut facilement le réfuter, toutes choses étant égales quand elles sont consommées par la mâchoire dévorante de son œuvre picturale »*. Le peintre qui va au-delà du principe d'avant-garde s'arroge le droit de se dépouiller d'un style pour un autre et de se déplacer sans cesse dans un espace éphémère et mouvant, aux antipodes du grand art.

La « petite émotion esthétique ».

« L'éclosion d'une multitude de vérités contradictoires ou ambivalentes », dont parle Catherine Millet dans la préface de son catalogue de l'exposition *Baroques 81*, qu'elle a présentée à l'ARC 2 du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, se concrétise nécessairement par un abandon du bon goût et de la notion de chef-d'œuvre. Suzanne Pagé *remarque qu'il s'agit de « débordements »* par les *« mauvais genres »*, *« le non-encore art »*, *« le vulgaire, l'insignifiant, le dérisoirement intimiste... »*

Pour sa part, le critique italien Achille Bonito Oliva se fait l'apôtre de ce qu'il nomme le *« strabisme »*, s'insurge contre le *« purisme de la cohérence »*, décrète l'impossibilité du projet et le *« nomadisme »*. S'il pense que l'art de transition se manifeste par l'affirmation de la présence, le plaisir de la facture et de l'image, comme il le déclare dans un entretien paru dans *Artistes*, il écrit dans son étude sur la « trans-avant-garde » italienne que ce mouvement choisit une attitude *« ne respectant aucun engagement définitif, n'ayant aucune éthique privilégiée »*, tirant les conséquences de la dislocation des totalités métaphysiques, se satisfaisant de l'éclatement et de la chute des idéologies. Il conclut en faisant appel à une *« miniaturisation de la sensibilité »* qui serait l'inverse du romantisme, et à un *« amour pour le détail »* qui est *« l'exigence de cueillir de petites sensations et de petites pensées »*. En somme, l'art accepte sa dévalorisation et ne trouve plus d'issue que dans ce qu'il formule comme étant la *« petite émotion esthétique »*.

Si cette exploration de la subjectivité est réduite à sa plus simple expression, à sa petitesse privée et résignée, qui est érigée ici au rang de métaphysique et de création *« solaire »*, elle s'appuie *sur un total aveu d'échec de l'artiste* devant un monde qui lui fait peur et dont il ne peut avoir qu'une connaissance fragmentaire, mais dont il ne peut même plus esquisser une dimension imaginaire qui le fasse apparaître comme un individu ayant la force de donner à voir et à sentir la proximité d'une existence virtuelle dont les œuvres seraient le dévoilement.

Avec la *« petite émotion esthétique »*, l'ouverture promise est en fait un enfermement pathétique. Le *« tout est permis »*, la liberté de s'engager dans des voies transitoires, permutables à volonté, est un *reductio ad absurdum*.

GÉRARD-GEORGE LEMAIRE.

(Lire la suite page X.)

LANGAGE

Le foot : du très bon journalisme

LE foot, on aime ou on n'aime pas. On en redemande, *dans tous les journaux*, sur tous les postes et toutes les chaînes ; ou on refuse d'en lire une ligne, d'en entendre un mot, d'en voir une image. C'est l'affaire de chacun.

Mais une chose est de considérer l'univers du football-spectacle comme dénué de tout intérêt ; autre chose est de lui refuser toute cohérence et toute valeur esthétique.

Il est remarquable que bien peu d'intellectuels, volontiers méprisants pour cet univers du football, surtout quand il se fait obsessif comme en ce moment, en saisissent la structure classique. A *quel spectacle aujourd'hui* peut-on, mieux qu'à un match de foot, appliquer les vers connus :

Qu'en un lieu, en un jour,
[un seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le
[théâtre rempli ?

Remplacez *lieu* par *stade*, *jour* par *heure*, et *fait accompli* par *rencontre* ou *match*, tout est dit. Et ce *théâtre rempli* l'est en fait, *grâce à la radio*, à la *télévision* et à la presse, par des dizaines de millions d'hommes (et quelques dizaines de femmes) à travers le monde.

En nombre, l'univers culturel *du football est de loin le plus important* et le plus international de notre époque.

Des guerriers sans tache

L'univers du rock, celui de la chanson ou de la musique classique, s'ils donnent lieu parfois à des manifestations spectaculaires, *sont loin de provoquer une* adhésion aussi large et aussi durable. Ne parlons que pour mémoire de la littérature : le total de ce qui est dit, écrit et lu en France à propos de celle-ci, fait *petite figure à côté de l'énorme* « littérature » engendrée constamment par le football.

De quel droit, au nom de quelles valeurs, décréterait-on qu'il y a « culture » du côté du petit nombre, « inculture » du côté du très grand ?

Mais l'univers du football est fermé sur lui-même. Si remarquable que soit le nombre de ces pratiquants effectifs, il ne représente qu'une petite part de ses spectateurs, immédiats ou lointains. De ce fait, il est éminemment fantastique, comme n'importe quel spectacle : une corrida, une course de chevaux, *bien sûr, mais aussi bien un ballet, Britannicus, les Femmes savantes* ou *le Mécano de la Générale ;* une bonne définition du spectacle étant : *« Ce qui est donné à voir dans des formes convenues, par peu d'hommes, à beaucoup. »*

Le football ajoute à cela l'incertitude du dénouement. Celle-ci est présente théoriquement dans tout spectacle : épousera, *épousera pas ? Mourra, mourra* pas ? Mais le dénouement d'une tragédie littéraire, d'un roman, d'un film, est fixé, figé ; celui d'un match ne l'est jamais, quelles que soient les prévisions *raisonnables*.

Ce que l'on peut nommer connivence, complicité ou communion du public en est évidemment accru.

Les grognons diront que cet *univers du football est idéologiquement pervers.* Il exalte, c'est vrai, des valeurs mâlistes et guerrières. Les joueurs sont des guerriers symboliques, chastes (ils n'ont que des épouses ou des fiancées), *grands dans le combat*, discrets dans le triomphe et dignes dans la défaite. Patriotes de leur club, de leur ville ou de leur pays, certes ; mais somme toute à un degré très acceptable.

Ici encore, nous n'avons pas à nous plaindre de nos nationaux : j'entends les supporters. Compte tenu de ce qui pourrait être, et qui est dans des pays moins « raisonnables », le football français fait bonne figure collective.

Un grand coup de chapeau

Son immense succès, national et planétaire, *tient sans doute à* ce qu'il a cristallisé peu à peu autour de lui des représentations collectives inemployées dans un univers qui a perdu, ou est en voie de perdre, les grandes repré*sentations qu'offraient les reli*gions, les parades militaires et les carnavals.

Il y a là la matière d'un beau travail interdisciplinaire, réunissant des sociologues, des sémiolo*gues, des journalistes et des lin*guistes.

Pour celui-ci, je surprendrai certainement nombre des lecteurs de cette chronique en disant sans restriction tout le bien *que je pense, d'une façon géné*rale, de la littérature du football, qu'elle soit parlée ou écrite.

La télévision a sans doute un peu gâché le métier des reporters de foot de la grande époque, en *« faisant voir » ce que le com*mentateur devrait suggérer et dire. Ces reporters de match étaient (beaucoup le sont encore) de prodigieux coryphées, à la fois précis et sachant d'instinct doser leurs effets, maîtrisant bien une syntaxe simple en apparence, du genre : *« Et c'est la touche, reprise par N., qui passe à N., qui passe à N., qui dribble et qui tire, mais oui, c'est dans la lucarne, et N. a été pris à contre-pied »*, etc. Simple ? Mais, à cette allure-là, il faut le faire...

Le grand reporter sait d'ailleurs rythmer son compte rendu, marquer subtilement des phases ascendantes, des paliers et une phase de... *décongestion. Ceux-là* méritent un grand coup de chapeau professionnel ; ils font sans le dire, et peut-être sans le savoir, beaucoup pour la vitalité du français. Quant aux moins grands et *aux « ringards », ils sont moins* mauvais que ceux de la littérature et de la politique.

Pour la presse écrite, autre grand coup de chapeau professionnel. Pourquoi ne pas écrire en *toutes lettres que la qualité de ré*daction, de correction et de mise en page des pages de football de notre confrère *l'Equipe* fait mon admiration, alors que, circonstance notable, le contenu lui-même de ces pages footballistiques (et des autres) ne m'intéresse absolument pas ?

Même notation très positive pour le mensuel *Onze*, entièrement voué au foot, comme son ti*tre l'indique, dont les pages d'in*terview du joueur brésilien Socratès Brasileiro de Souza Vieira (j'abrège son nom !), étaient remarquables (numéro de mai). Authentique, un peu ou *très arrangé, l'homme-*footballeur y apparaît bien comme le héros populaire de notre époque.

Une remarque de vocabulaire : celui du foot ne fait qu'une petite part aux anglicismes. Ils y sont beaucoup moins nombreux et irritants qu'en tennis, et, surtout, que pour le golf, comme si le caractère populaire, ouvrier si l'on veut, du football avait conduit et presque forcé les journalistes à franciser le plus possible ce qui leur venait de l'anglais.

C'est l'occasion de signaler le monumental *Dictionnaire de la langue des sports*, de Georges Petiot, dans la collection des « Usuels du Robert », résultat de vingt ans de collection méthodique de fiches, dans une très belle présentation (1). ■

JACQUES CELLARD.

(1) *Le Robert des sports*, dictionnaire de la langue des sports, par Georges Petiot ; environ trois mille termes définis et expliqués : Index thématique ; 570 p., 1 vol. relié rouge et bleu, « le Robert » éditeur, 139 F.

POESIE

ANDRÉ FRÉNAUD

André Frénaud est né à Montceau-les-Mines en 1907, mais sa première œuvre n'est parue qu'en 1943. Cet amoureux de Rimbaud est entré presque en même temps en poésie et en Résistance. On suivra l'itinéraire de l'auteur des *Rois mages*, de *la Sainte Face*, dans *Notre inhabileté fatale*, entretiens avec Bernard Pingaud (N.R.F.).

CHRISTIAN DESCAMPS.

Construire en marguerite

La clairière indiscernable, incernable,
d'où partent et reviennent, que traversent,
échappées, formes obscures...
[et le poète rêve
d'une construction en marguerite,
avec les pétales qui formeraient
[collerette blanche,
alentour du flux d'or intarissable,
insoutenable.

L'arbre et l'enfant

L'arbre peut-être ne se plaît pas par ici,
trop de froidure, la mauvaise terre, la couleur
[des nuages.
L'enfant peut-être ne se plaisait pas par ici,
parenté trop assidue, louanges, mauvais rêves,
l'inaltérable lumière, arides larmes...
[Mal à l'aise,
il l'était, dans l'ordre de la réalité,
dépéri, déperdu, mis en terre.

Des chevaux

Nous étions devenus ces chevaux dans la prairie,
nous l'aurions voulu !
nous mettant à courir quand il nous plaît,
[puis, équanimes,
sur l'herbe et les fleurs qui souffleraient,
[et comme eux,
si l'abattoir s'approche — c'est demain —
[qui ne le sauraient pas.

Les nouveaux fauves contre l'art moderne

(Suite de la page IX)

Ce qui s'annonce sous le couvert d'un *« hybride flagrant »* ou d'un *« art montre »*, selon les expressions de Severo Sarduy, s'actualise comme un éclectisme affolé, en perte de référence et en perte de sens, tout juste bon à donner le spectacle morcelé de ce qui couve sous la cendre de la culture occidentale.

Si *« se dégager du discours normatif pour accéder à ses sentiments, les rejoindre et les habiter »*, comme le propose Bernard Lamarche-Vadel, se traduit par une réhabilitation honteuse de la fonction symbolique de l'art, si le dionysiaque *nietzschéen se dé*ploie en fin de compte comme une pauvre imagerie d'Épinal barthienne, si le laid et le révoltant, qui étaient l'annonce d'une beauté en cours de création, sont remplacés par l'effronté et le cynisme, il ne semble pas sûr que cette génération montante, qui fait l'effet d'un raz de marée, entraînant un bouleversement irréversible dans le statut de l'œuvre d'art, déclenche autre chose qu'un gigantesque mauvais rêve.

Pourtant, ces tableaux, qui ne sont ni vraiment beaux ni vraiment vulgaires, ni tout à fait corrompus ni complètement extatiques, qui se cantonnent à des objets et à des motifs sans grandeurs, mais non plus sans bassesses, ne sont pas indifférents, car ils signifient, avec une crudité sans précédent, l'avènement de *ce nihilisme banalisé qui est* celui du temps présent.

La douce provocation de ces ennemis du nouveau, qui ne sont en rien des nostalgiques, pose la question dérangeante de la finalité de l'art. La *mise en pièces* des théories esthétiques laisse un vide formidable. A partir de cet instant, il nous est encore offert de rêver un autre rêve et d'accepter cette épreuve comme la nécessité de traverser le désert artistique pour découvrir, au terme de cette quête, la véritable possibilité d'être *« modernes »*, comme l'entendait Baudelaire. ■

GÉRARD-GEORGE LEMAIRE.

III. - Le désir

Notre époque plaide pour la réhabilitation du désir. Soit. Mais à condition de ne pas le confondre avec son ombre.

PAR VINCENT DESCOMBES

LA philosophie, je crois, est d'abord analytique. Les philosophes sont peu faits pour prononcer des sermons ou donner des consignes. Ils sont plus à l'aise quand on leur demande : le langage qui se tient a-t-il un sens ? Si le désir se prête à l'enquête philosophique, c'est justement en ce qu'il fait beaucoup parler de lui, d'abord parce que toute la culture nous parle de nos désirs, ensuite parce que nous cherchons nous-mêmes à dire ce que nous désirons.

« Prenez vos désirs pour des réalités » ; tel était vers 1968 le mot d'ordre de *« la libération du désir »*. Trop longtemps, nous expliquait-on, le désir humain a été calomnié, défiguré. Il est temps de le justifier et de l'émanciper. Des siècles de pensée idéaliste et de morale chrétienne ont fait croire que le désir était un état négatif (désirer, c'est manquer de quelque chose), alors qu'il est un état positif et productif *(désirer*, c'est déborder de vie). Qui plus est, la morale répressive a tenu ce négatif pour irrémédiable (le désir est insatiable, il faut des lois pour le limiter, une discipline pour le fixer). Les libérateurs prenaient le contre-pied de ces vues traditionnelles. Le désir, disaient-ils, n'est pas un trou sans fond capable de tout avaler, il est une source inépuisable d'énergie.

Pris à la lettre, le message libérateur n'est pas clair. Est-ce une invitation à la rêverie (inutile de faire, il suffit de désirer) ou à l'agitation (tout est possible, il suffit de désirer) ? Peut-être faut-il y voir plutôt l'application ingénieuse d'une vieille recette pédagogique au cas des personnes gagnées par le nouveau mal du siècle, la dépression (*« je n'ai plus goût à rien »*). La morale du désir émancipé est la morale de l'éducateur contemporain, lequel, on le sait, n'est plus un pion maniant le *« Zéro de conduite consigné dimanche »* (comme dans le chef-d'œuvre de Vigo).

Tous les pédagogues aujourd'hui le disent : leur problème n'est pas tant de réprimer que d'« éveiller », c'est-à-dire d'exciter chez les enfants le désir de faire ce qu'ils ne savent pas encore faire et, par suite, le désir d'apprendre. Ainsi compris, le désir est bien une force active, productive de nouvelles potentialités.

A la jointure de l'âme et du corps

Toutefois, il convient de préciser qu'on éveille le désir actif de l'un en l'invitant à faire aussi bien que l'autre. *« Pourquoi lui et pas toi ? »* C'est la question qui accompagne chacun, de l'école maternelle à la retraite (la société méritocratique étant une école élargie). Le désir est productif chez l'un dans l'exacte mesure où il est reproductif — « mimétique » — des succès de l'autre.

L'opinion du pédagogue est respectable, elle ne vaut pourtant pas celle d'experts en fait de désirs, tels que les entremetteurs, les confiseurs, les démagogues, les couturiers, les maquerelles, les parfumeurs, les étalagistes..., sans oublier les grands écrivains. Tous ces connaisseurs témoignent que les désirs humains composent un monde trop souvent prévisible, un monde qui ressemble moins à un grand concours Lépine de la libido *qu'à une distribution* de la commedia dell'arte avec ses rôles stéréotypés : la jeune fille, *le vieux beau, le fat... Les désirs* sont reproduits les uns sur les autres plutôt que génialement *inventés*.

Dire cela n'est pas nier qu'ils soient volontiers fantasques. Les mêmes témoins de nos concupiscences peuvent être cités contre la philosophie du désir qui domine dans la culture classique et dont la doctrine n'est pas ascétique, mais plutôt rationaliste. Rien n'est sans raison : le désir, lui aussi, a sa raison d'être. Selon les psychologies issues du dualisme cartésien entre l'âme et le corps, le désir se produit à la jointure des deux. Éprouvé, ressenti, il est une « donnée de la conscience ». En même temps, il s'accompagne de symptômes physiques (la « morsure » du désir, avec selon les cas salivation, érection...). Sa raison d'être serait donc d'avertir l'âme de ce qui est utile au corps. Le désir place le corps en état de mobilisation, prêt à poursuivre le bon et à fuir le mauvais.

Tant qu'il en est ainsi, la faute la plus commune *« n'est jamais qu'on désire trop, c'est qu'on désire trop peu »* (Descartes). Bien entendu, la psychologie classique n'ignore pas *ce qu'elle appelle le « dérèglement du désir »*. Il faut entendre ici : le fonctionnement défectueux d'*un mécanisme*. La machinerie du désir étant délicate, il n'y a pas à s'étonner des cas de désir inutile, ou même dangereux pour la sûreté du corps désirant. Mais il s'agira toujours de désirs excessifs, d'aversions puériles, d'envies malencontreuses, de convoitises dégradantes, jamais de désirs à proprement parler inexplicables. Or les désirs disproportionnés ne sont pas sans raison, puisqu'ils cherchent une satisfaction : il se trouve que cette satisfaction coûte trop cher. On les expliquera donc par l'erreur de jugement ou la faiblesse de caractère.

La déraison de l'amour fou

Sont franchement déraisonnables, en revanche, les désirs promis au malheur, les désirs fixés sur l'impossibilité de toute *satisfaction*, dont on observe au moins deux espèces : les contradictoires et les indéfinis. Un désir contradictoire est assuré de rester insatisfait, ne voulant pas dire ce qu'il veut. Peut-être d'ailleurs n'y a-t-*il* pas là un désir unique, mais l'amalgame absurde de deux désirs sensés et opposés. Un désir indéfini peut l'être ouvertement, en se donnant un objet insuffisamment défini, ou bien de façon détournée, en se portant sur une infinité d'objets.

Un exemple du premier cas est l'« amour fou », ou amour d'un homme pour la femme (car si on peut désirer rencontrer une femme sans penser précisément à une certaine femme, c'est à condition d'accepter que la femme qu'on rencontrera sera forcément une certaine femme).

Un exemple du second cas serait la démesure de Cecil Rhodes se désolant de ne pouvoir annexer les étoiles du ciel à l'Empire britannique. Or un désir impossible n'est en aucune façon un désir déréglé, c'est un pseudo-désir qui ne tient que par le sophisme. Rien de surprenant, du reste, à ce que l'ordre libidinal soit un terrain propice aux aberrations logiques. Fait plus étonnant, la sophistique libidinale a investi depuis l'âge romantique des pans entiers de notre culture, qui en a reçu une coloration indélébile d'irréalité.

Un sophisme est un faux raisonnement, c'est-à-dire non pas un raisonnement qui serait faux, mais un faux-semblant de raisonnement. Mais, bien sûr, celui qui raisonne de travers se figure sincèrement qu'il est en train de raisonner. De même, un désir logiquement impossible n'est pas un désir qui par malchance serait impossible à satisfaire, c'est un faux-semblant de désir. Ici encore, la victime de l'égarement aura l'impression de désirer et de désirer quelque chose, *ce qui montre que la conscience* de désirer ne suffit pas à garantir la réalité du désir.

De façon générale, la description du désir est soumise à la logique de la description (on ne comprendra pas la phrase *« Pierre désire être le maître du monde »* tant qu'on n'aura pas compris *ce que pourraient* vouloir dire *« Pierre est maintenant devenu le maître du monde »* ou *« maintenant Pierre jouit de la maîtrise du monde »*). Or il arrive ceci : quand un calcul devient complexe, *son auteur* craint de s'y perdre et fait appel, à défaut d'une épreuve formelle, à l'aide de ses semblables pour le vérifier. Il est naturel que j'accepte mon propre calcul s'il est généralement accepté par autrui.

Les choses se gâtent lorsqu'on adopte la politique suivante : si je trouve quelqu'un *pour* me croire, fût-ce un seul, mon histoire est vraie ; si je trouve *quelqu'un pour m'entendre*, mon désir, quel qu'il soit, n'est pas vain. On sait le parti que Freud et *ses disciples ont tiré de* cet effet en retour d'une écoute sur les croyances de qui se *confie. Tant que* le psychanaliste prête l'oreille, le désir impossible acquiert un semblant *d'existence, qu'il devrait perdre* ensuite avec la terminaison de l'analyse.

Sur le fond de cette pratique, certains ont prétendu construire une « science » ou « théorie » par une manœuvre qu'on croirait empruntée aux personnages de Cocteau : puisque ces mystères nous dépassent, feignons de les expliquer par des concepts plus mystérieux encore (« l'inconscient », « le fantasme », « le signifiant », « l'objet *a* », etc.). Par exemple, comment puis-je réprimer mon désir, ou l'expression de mon désir, si ce désir, conformément à la théorie, doit être tenu pour inconnu de moi ? Autant demander à un censeur de couper dans un texte qu'il n'aurait pas lui non plus le droit de lire en entier. La question ne sera pas posée. Ainsi glisse-t-on d'une description des conduites aberrantes — description sensée tant qu'elle est donnée au conditionnel (tout se passe comme si... et si pourtant en même temps...) — à la piteuse tentative d'expliquer ce qu'on n'a pas compris par ce qu'on ne peut pas comprendre.

Quatre sophismes libidinaux

Voici quelques-uns des principaux sophismes libidinaux :

1) **Sophisme du principe et *du symptôme*** : prendre ce qui signale le désir pour le désir lui-même. Ordinairement, un désir *s'atteste par un commencement* d'action, en ce sens qu'il est permis d'attribuer un désir de *prendre des vacances à Paul qui* modifie son emploi du temps de façon à se libérer, non à Pierre *qui multiplie ses rendez-vous*. Or une initiative pratique se réduit matériellement à quelques *gestes. Si nous confondons* le désir et ses symptômes, nous soutiendrons que le désir est un message *venu du corps* (ce *qui* revient à le naturaliser).

Désirer, ce serait esquisser un geste sous le coup d'un émoi : en m'avisant du geste esquissé, je prendrais connaissance de mon désir. Mais, en fait, rares sont les désirs exprimables dans un langage purement physique. On conçoit peut-être que le corps réclame à dîner, on comprend déjà moins bien qu'il exige précisément du canard, et on ne comprend plus du tout qu'il demande celui qu'on sert à la Tour d'Argent.

2) **Sophisme de l'objet et du motif** : remplacer l'expression directe du désir (celle qui en dit l'objet) par une expression psychologisante (mentionnant les sensations attendues de cet objet). Selon cette tournure bizarre, le désir ne porterait pas sur les choses, mais sur l'expérience des choses.

Si c'était vrai, *quelqu'un* désirant dormir ne voudrait pas se reposer, mais plutôt avoir l'im*pression d'être reposé. Un excitant* ferait son affaire aussi bien qu'un bon lit. De plus, autant de *désirs différents, autant de* sensations plaisantes différentes. On devrait pouvoir spécifier les *sensations correspondant au dé*sir de vengeance, au désir d'être demain à Paris.

3) ***Sophisme du nom et du* verbe** : faire comme si l'objet du désir pouvait être nommé, alors *qu'il ne peut qu'être décrit. Par* exemple, Harpagon ne désire pas sa chère cassette, il désire que sa cassette lui soit rendue. Ce sophisme, qui fait confondre le désir et le simple attrait, s'observe fréquemment chez les professionnels de l'interprétation auxquels il permet de trouver « dans le texte » n'importe quelle intention inconsciente selon les besoins de la thèse soutenue. Exemples : « je désire aider ce jeune homme » donne : « je désire ce jeune homme », et : « je désire promener Médor » donne : « je désire Médor ».

4) **Sophisme du futur et du conditionnel** : tenir un « je voudrais » pour égal à un « je veux ». Ce sophisme permet de faire passer un simple souhait pour un authentique désir. Il engendre toute la variété des désirs romantiques (être ce mon*sieur qui* passe, être *de l'autre* sexe, être né plus tôt...). On peut voir dans l'indistinction du *désir et du souhait un* trait spécifiquement infantile. L'enfant, privé qu'il est d'une capacité indépendante d'action, n'a pas lieu de faire la différence entre un désir et un souhait, entre ce *qui se peut et ce qui ne se peut* pas.

La philosophie romantique du désir professe une doctrine fondée sur cette confusion conceptuelle, et qui utilise *« la preuve par les aspirations humaines »*. Voici cette preuve : on observe que l'être humain veut (en réalité, voudrait) qu'il y ait autre chose que ce qu'il y a ; or désirer est s'engager dans un chemin dont on espère qu'il mène au but visé ; donc il y a un chemin menant peut-être à ce qu'il y a d'autre que ce qu'il y a ; donc il y a peut-être autre chose que ce qu'il y a. Les aspirations, puisqu'elles sont du désir, ne sont pas vaines. Si on peut prouver que l'humanité aspire à des lendemains qui chantent, alors il est permis d'espérer que les lendemains chanteront, etc.

Mais de même qu'un tel désir est un semblant de désir qui reçoit son apparence d'existence d'une suite d'équivocations, de même la philosophie qui se charge d'authentifier ces faux est un semblant de philosophie. Elle n'est pas, contrairement à ce qu'elle soutient, une autre façon de philosopher, pas plus qu'un paiement en fausse monnaie n'est une autre façon de payer son dû. ■

Prochaine leçon :

IV. — L'IMAGINAIRE PAR CLÉMENT ROSSET



MORGAN



JEUX

L'invité JACQUES SEGUELA

Chaque semaine un invité vous propose de jouer avec lui.
Le portrait chinois : notre invité pense à quelqu'un ou à quelque chose puis répond à une série de questions sur le modèle : « Et si ce quelqu'un ou cette chose était... » A vous de deviner à qui ou à quoi pensait notre invité.
Les mots croisés. Une grille traditionnelle, si ce n'est qu'elle a été entièrement réalisée par notre invité.

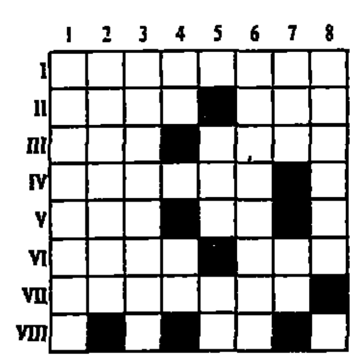
PORTRAIT CHINOIS

Le « portrait chinois » de notre invité est celui d'une marque connue de distribution.

SI C'ÉTAIT...	CE SERAIT...
Un homme politique	Jacques Delors
Une carte à jouer	Le valet de carreau
Un héros de roman	Saint-Exupéry
Une couleur	Orange
Un plat cuisiné	Un verre de lait
Un pays	L'Australie
Un sport	Le cyclisme
Un numéro	59
Un accessoire ménager	Une penderie
Une voiture	Une Visa-2 break
Un vêtement	Une robe d'été
Un monument	La gare d'Orsay
Un chanteur	Julien Clerc
Un élément naturel	Le soleil
Un événement historique	L'invention de l'imprimerie

MOTS CROISÉS

Les mots à découvrir sont des sigles et marques de produits.



Horizontalement. — I. Il fait tous les métiers. — II. Il mousse bleu pour les Jaunes. Il libère la femme. — III. Il met la France en boîte (initiales). *Gros loto.* — IV. *Un thé* brouillé. — V. A l'envers : une société qui manque de tête. Une consonne de plus et elle ordonne le monde. — VI. Deux ailes pour la nuit. Concurrente d'Hollywood lave plus blanc ? — VII. Les ailes de l'Amérique. — VIII. Phon. : il roule pour vous. Un grand suisse pas énervant.

Verticalement. — 1. De France, il est garanti cinq ans. — 2. La mode des minis. — 3. Elle ne réussit pas sans biscuits. — 4. Initiales : département d'adoption de l'auteur de cette grille. *Avec son patron,* met la France sous verre. — 5. A remettre à l'heure. On en a besoin. — 6. Bêêê ! Phon. : le publiphobe à la lecture de cette grille. — 7. Deux chevaux pour la guerre de Troie. Princesse chevronnée. — 8. Vieille *voiture* à la casse. Il *roule* pour vous.

TEST

Un village de rêve

Dérivé d'entretiens avec des psychologues et d'un excellent ouvrage spécialisé (1), ce test du village est ici présenté sous une forme délibérément simplifiée et moins rigoureuse que dans sa version originelle : le dessin remplace en effet la manipulation des volumes, certains types de bâtiment ont été supprimés et les explications retenues privilégient la configuration générale du village au détriment d'aménagements souvent moins visibles mais qui ont leur importance. Il a cependant le mérite de faire apparaître les traits les plus évidents du caractère et du système de valeurs de celui qui s'y soumet.

A partir de la liste ci-dessous, vous dessinerez sur une feuille blanche un village dans lequel vous habiterez. Il n'y a pas d'obligation d'utiliser tous les matériaux proposés.

Liste : une épicerie, un hôtel, un coiffeur, une boucherie, une gendarmerie, une école, une gare, les P.T.T., un café, une mairie, une boîte de nuit, un hôpital, une usine, une bibliothèque, une prison et une église.

(1) *Le test du village imaginaire,* de R. Mucchielli. Ed. Etablissements d'applications psychotechniques.

KIADIKOI

1) A qui attribuer cette citation datant de 1968 : « *Les démocrates socialistes perdraient leur figure dans une alliance avec le centre* » ?

a) Guy Mollet ;
b) Gaston Defferre ;
c) Jean-Pierre Chevènement.

2) Qui s'est interrogé en ces termes : « *Peut-on concevoir utilement la pause sans la confiance ? La pause n'implique-t-elle pas un changement de majorité symbolisé par un changement de gouvernement ou par un remaniement et un élargissement du gouvernement actuel* » ?

a) Jacques Delors ;
b) Pierre Mendès France ;
c) Léon Blum.

3) De qui Lucien Rebatet, polémiste d'extrême droite et de l'entre-deux-guerres réputé pour sa violence, parlait-il lorsqu'il écrivait après un défilé du Front populaire : « *...n'y manquait jamais, avec sa figure de maniaque sexuel dévoré de tics, le sieur..., espèce de sous-Barrès bolcheviste rigoureusement illisible* » ?

a) Louis Aragon ;
b) André Breton ;
c) André Malraux.

SÉRIES LOGIQUES

Ces nombres se suivent selon un système logique chaque fois différent. Si vous percez le secret de chaque série vous devez deviner le nombre suivant.

2,	5,	14,	41,	122,	.?.
1031,	1181,	11081,	1648,	138881,	.?.
19,	21,	25,	33,	49,	.?.

QUIZZ

Dix questions sur l'actualité récente. Faites preuves de mémoire ou de flair.

1. — Les dirigeants du P.S. et du P.C. réunis en janvier au siège du P.C.F. constataient sur la question de la Pologne :
a) Des différences ?
b) Des divergences ?
c) Des désaccords ?

2. — Le *Washington Post* a publié des propos tenus par le général Haig devant ses collaborateurs. Le « *salaud hypocrite* » dont parlait M. Haig était :
a) M. Genscher ?
b) M. Cheysson ?
c) Lord Carrington ?

3. — Sur les quatre élections législatives partielles de janvier, l'opposition en avait gagné :
a) Deux ?
b) Trois ?
c) Quatre ?

4. — La présidence de l'ONU est revenue à M. Perez de Cuellar. Sa nationalité :
a) Péruvienne ?
b) Colombienne ?
c) Vénézuélienne ?

5. — Un nouveau P.D.-G. pour la Société générale :
a) M. René Thomas ?
b) M. Guy Raoul-Duval ?
c) M. Jacques Mayoux ?

6. — Lee Strasbe, l'ancien directeur de l'*Actor's Studio* n'a fait qu'une apparition au cinéma. Dans ?
a) *Un Américain à Paris ?*
b) *Le Parrain ?*
c) *La Fureur de vivre ?*

7. — Premier match de la coupe du monde de football 1982 :
a) Italie-Pologne ?
b) Brésil-U.R.S.S. ?
c) Argentine-Belgique ?

8. — Le nombre des trois étoiles du *Guide Michelin* est passé à ?
a) 12 ?
b) 17 ?
c) 21 ?

9. — *Seize millions de francs* : c'est la dette fiscale pour les années 1968-1976 de :
a) Guy des Cars ?
b) Gérard de Villiers ?
c) Roger Hanin ?

10. — L'arrestation du directeur du cirque de Moscou est consécutive à ?
a) Un trafic de diamants ?
b) Un vol des ours du cirque ?
c) Un numéro de clowns ?

A CHACUN SA VÉRITÉ

Ce jeu se présente comme un problème de mots croisés, à cette différence près que les définitions ont été remplacées par des affirmations. Selon que vous estimerez vraie ou fausse chaque affirmation, vous inscrirez dans la grille le nombre correspondant. Tous les nombres ainsi reportés doivent se croiser parfaitement.

HORIZONTALEMENT	VRAI	FAUX
1. L'Italien nationaliste Garibaldi fut député en France	3174	3276
2. *La Tosca* est un opéra de Rossini	16	15
Sophie est le titre d'une chanson des « prénoms » de Jacques Brel	425	525
3. L'UPEB est l'Union des pays exportateurs de bananes	379	487
« Diplomacy » est un jeu où la trahison est hautement recommandée	39	46
4. *Les Amours d'Ondine*, un film d'Andy Warhol, dure vingt-quatre heures	624	524
5. *Caligula* est le titre d'une pièce d'Albert Camus	780	810
6. Le record du monde de saut en longueur est de 9,90 mètres depuis 1968	95	89
Tanguy et Laverdure sont des pilotes de course	936	834
VERTICALEMENT		
1. Le poiseuille mesure la viscosité dynamique d'un fluide	3136	3146
2. Django Reinhardt est né en Belgique	157	268
L'*incumbit probatio* est le nom latin de l'expropriation	85	79
3. L'Australie est plus peuplée que le Canada	751	968
4. Il existe un jeu sur le thème de mai 68	45	64
Les Frères Marx étaient quatre	208	209
5. Le mouvement surréaliste est né du dadaïsme	234	244
6. La mention « Liberté, Égalité, Fraternité » figure au-dessus du chiffre sur la pièce de 20 centimes	459	456
Jean-Sébastien Mouche est le fondateur des bateaux-mouches	36	24

SIGLES

QUI SONT-ILS ?

F.D.E.S.
O.C.D.E.
M.B.A.
I.N.S.E.E.
O.N.I.C.
Z.A.D.
C.E.A.

DANS LE DÉSORDRE

Trois mots cachés à découvrir

EVENERERC
IZEALINAR
SEILAORFL

PAGE RÉALISÉE PAR BERNARD SPITZ ET ALEXANDRE WICKHAM

SOLUTIONS

PORTRAIT CHINOIS

LA REDOUTE

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8
I	M	A	N	P	O	W	E	R
II	O	B	A	O	■	O	B	E
III	B	S	N	■	L	O	T	O
IV	I	O	T	N	P	L	■	N
V	L	R	A	■	I	M	■	D
VI	I	B	I	S	■	A	L	A
VII	E	A	S	T	E	R	N	■
VIII	R	■	E	■	D	K	■	X

SIGLES

F.D.E.S. : Fonds de développement économique et social.

O.C.D.E. : Organisation de coopération et de développement économiques.

M.B.A. : Marge brute d'autofinancement.

I.N.S.E.E. : Institut national de la statistique et des études économiques.

O.N.I.C. : Office national d'intervention des céréales.

Z.A.D. : Zone d'aménagement différé.

C.E.A. : Commissariat à l'énergie atomique.

DANS LE DÉSORDRE

révérence
alizarine
floralies

QUIZZ

1. a-b ; 2. c ; 3. c ; 4. a ; 5. c ; 6. b ; 7. c ; 8. c ; 9. b ; 10. a.

KIADIKOI

1) a ; 2) c ; 3) c.

SÉRIES LOGIQUES

— 365

Chaque nombre est obtenu en multipliant le précédent par trois et en soustrayant un.

— 1233281

Le 1 initial et le 1 final du premier nombre sont conservés dans toute la série. Le nombre restant au milieu (03) est ensuite multiplié par six à chaque fois.

— 81

Les écarts doublent à chaque fois : écart de deux entre premier et second nombre, de quatre entre le second et le troisième et ainsi de suite...

A CHACUN SA VÉRITÉ

Horizontalement
2. Puccini.
6. 8.90 mètres ; Ce sont des aviateurs.

Verticalement
3. Non : 14 millions d'Australiens contre 24 millions de Canadiens.
6. Faux : il s'agit d'un canular de Robert Escarpit.

	1	2	3	4	5	6
1	3	1	7	4	■	4
2	1	5	■	5	2	5
3	3	7	9	■	3	9
4	6	■	6	2	4	■
5	■	7	8	0	■	2
6	8	9	■	8	3	4

TEST

Le dessin doit, autant que possible, occuper rationnellement l'ensemble de l'espace disponible. Frileusement coincé dans la partie droite ou gauche de la feuille, il traduira toujours un déséquilibre — manque affectif, difficulté à organiser ses activités, crainte du contact — *que la répartition des bâtiments* devrait aider à éclairer. Traversé par des « vides » trop voyants (entre les maisons, entre les axes de circulation), le dessin sera l'indice d'un tempérament angoissé et plutôt passif.

La structure dominante du village doit normalement permettre de dégager des indications plus précises. Structure concentrique (le village est presque complètement replié sur lui-même) : comportement égocentrique, parfois infantile, obstination intellectuelle. Structure verticale (une route relie directement le haut et le bas de la page) : désir de contact, d'épanchement, caractère plutôt direct. Structure éclaté (toutes les voies convergent vers un centre unique) : souci de paraître, de s'imposer en groupe, signe d'ambition. Structure cloisonnée (les différents « quartiers » ne sont pas vraiment reliés entre eux mais placés les uns à côté des autres) : capacité à jouer des « personnages » différents selon les milieux ou les circonstances, désir conscient ou non de séparer les divers aspects de sa vie, volonté d'indépendance mais aussi difficultés, parfois, à conduire des projets complexes.

Les multiples bâtiments ont, d'autre part, chacun leur symbolique. Selon qu'ils sont ou non présents, dessinés avec plus ou moins de soin, soigneusement reliés ou pas à des voies de circulation.

L'épicerie : l'alimentation, l'intendance, le poids de la vie quotidienne. L'hôtel : l'anti-foyer, le refuge des aventures coupables mais aussi, plus simplement... des professions itinérantes, donc prudence. Le coiffeur : ciseaux, castration et autres présages rassurants d'après les interprétations traditionnelles. La boucherie : pulsions violentes, voire franchement agressives mais qui peuvent être exprimées ou refoulées. La gendarmerie : image de l'ordre, de la loi, de *l'autorité en général et « figure* du père », comme disent les *psychanalystes lacaniens*... L'école : évocation du milieu scolaire, des années d'enfance, des souvenirs de famille et de la nostalgie plus ou moins avouée de cette époque. La gare : c'est le départ, le goût des voyages, la crainte de l'éloignement (par exemple pour ceux qui travaillent loin de l'endroit où ils habitent), le symbole d'un changement de vie. Les P.T.T. : factures, préoccupations financières mais aussi communication avec ceux qui sont loin, crainte d'être oublié. Le café : le non-travail, le goût des pauses, sans oublier, évidemment, celui de la boisson et des « beuveries » collectives « entre hommes ». La mairie : image du pouvoir local, des règlements, des formalités administratives. La boîte de nuit : les sorties, les mondanités, les femmes, la « drague ». L'hôpital : image de la mise « hors circuit » par rapport à la vie sociale, besoin d'être materné, mais aussi peur de la maladie grave, de l'accident. L'usine : le symbole type de la promotion sociale et hiérarchique. La bibliothèque : le livre, les connaissances, le désir d'apprendre et de se cultiver par soi-même. La prison : c'est l'image de la culpabilité et de la punition mais également, par extension, de tout ce qui est contraignant et étouffant, sans espoir de jamais en sortir. L'église : symbole religieux évidemment, sentiment du sacré mais aussi attachement aux traditions, aux règles sociales.

Quelques sages recommandations pour conclure. Ni masure misérable (signe d'autodévalorisation, de manque de confiance en soi), ni château (narcissisme exagéré, prétention, égocentrisme aveugle) pour figurer sa maison. Eviter aussi de l'installer complètement en dehors du village (nature solitaire, sociabilité qui risque d'être perçue comme forcée...) ou le plus loin possible de l'usine. Enfin, certaines fréquentations (la gendarmerie, la boucherie, la prison...) ne sont pas sans dangers...

AUDIOVISUEL

Petit glossaire de la vidéo

La vidéo suscite toute une série de questions. Pour tenter d'y répondre, nous vous proposons pendant l'été un petit glossaire en douze mots-clés, douze entrées, pour mettre en perspectives des techniques et des stratégies d'utilisation.

Caméras

A la différence de l'image photographique, dont la réalisation complète passe par des travaux de laboratoire, l'image électronique est intégralement fabriquée par la caméra sous forme d'un signal vidéo codé transmis au magnétoscope qui se contente de le stocker. La production de cette image est obtenue à l'aide d'un tube tout à fait comparable à celui qui équipe les téléviseurs, mais dont les fonctions sont en quelque sorte inversées.

Une optique traditionnelle forme une image sur la face antérieure du tube, composée de minuscules cellules photoconductrices rangées en 625 lignes. Chacun de ces points réagit à la lumière, formant ainsi un premier équivalent électrique de l'image. Cette image électrique est ensuite analysée par un faisceau d'électrons qui parcourt successivement les 625 lignes en 1/25e de seconde, donnant naissance au signal vidéo. A la sortie du tube, le signal passe par les circuits électroniques de la caméra qui l'amplifient, séparent les valeurs de lumière (luminance) et les valeurs de couleurs (chrominance), les codent et expédient le tout vers le magnétoscope avec un signal de synchronisation.

Ce bref résumé de la genèse d'une image électronique est nécessaire si l'on veut comprendre quelques particularités fondamentales des caméras vidéo et de leur fonctionnement.

Tout d'abord, l'image étant intégralement produite par la caméra, il est possible en vidéo de contrôler avec précision les prises de vues. C'est le rôle du viseur électronique, qui remplace sur la plupart des modèles le viseur optique. Il s'agit d'un mini-téléviseur noir et blanc qui permet de régler la mise au point, les contrastes et de vérifier la profondeur de champ. Ces réglages peuvent être effectués avant la prise de vues et modifiés tout au long de celle-ci.

Autre possibilité de contrôle – et non des moindres, – celle de la luminosité de l'image. En vidéo, une image insuffisamment éclairée génère un signal de faible intensité. En amplifiant ce signal, le contrôle automatique de gain (C.A.G.) permet de passer sans trop de dommages des scènes de plein soleil aux zones d'ombres et d'atténuer les contre-jours.

Autre réglage indispensable, celui de la température des couleurs. En photographie, le rendu des couleurs est assuré par des émulsions différentes pour chaque situation d'éclairage (artificiel ou naturel). En vidéo, le réglage se fait électroniquement grâce à la *balance des blancs*. La caméra mémorise la valeur d'une zone blanche de référence, dans une situation donnée, et équilibre automatiquement toutes les autres couleurs. Le réglage doit être renouvelé dès que l'on change d'éclairage.

La présence dans le tube de matériau photoconducteur oblige l'utilisateur à certaines précautions. En effet, une trop forte luminosité sature le tube et provoque un phénomène de rémanence. Ainsi un mouvement rapide sur des points trop lumineux fait apparaître des traînées blanches sur l'image. De la même façon la visée directe du soleil risque de fortement endommager le tube.

Autre contrainte, qui concerne moins directement l'utilisateur : le codage de la couleur par la caméra s'effectue selon des systèmes différents. En France, le standard adopté est le S.E.C.A.M., les autres pays se partageant entre le P.A.L. et le N.T.S.C. Cette singularité de la situation française a quelques inconvénients tant au niveau de l'approvisionnement en matériel qu'à celui de l'échange des programmes.

Les caméras vidéo couleur présentent aujourd'hui des performances tout à fait remarquables : compacité, légèreté, sensibilité, qualité de l'image. Ces caractéristiques sont le fruit d'un très rapide progrès technique. Les premiers tubes électroniques Orthicon étaient trop encombrants et complexes pour permettre la mise au point de caméras portables. Il y a encore quatre ou cinq ans, l'analyse de la couleur supposait trois tubes et une électronique complexe qui mettaient ces appareils hors de la portée financière de l'amateur.

Aujourd'hui, il suffit d'un seul tube Vidicon, Saticon ou Trinicon pour obtenir une image de qualité, ce qui donne des caméras compactes, pesant entre 2 et 5 kilos et coûtant entre 5 000 et 10 000 F. La prochaine étape est sans doute incarnée par la Vidéomovie, prototype présenté récemment par Sony. Le tube y est remplacé par un circuit beaucoup moins encombrant, ce qui permet d'intégrer un magnétoscope miniature au corps même de la caméra. Le tout n'étant ni plus grand ni plus lourd qu'une caméra super-8 (1).

En attendant, la caméra a toujours un fil à la patte : le câble qui la relie au magnétoscope et lui fournit son alimentation. Une caméra peut être toutefois reliée à un magnétoscope de n'importe quel standard ou format sous réserve de vérification du câblage.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 4 avril : « *Des progrès dans les caméras électroniques* ».

La semaine prochaine : CASSETTES

PHOTO

Ni chaleur ni humidité pour vos films en couleurs

Les films en couleur actuels sont fabriqués selon des techniques d'une extraordinaire complexité. Sait-on, par exemple, qu'une émulsion moderne comporte jusqu'à seize couches totalisant quelques microns d'épaisseur ?

Un tel produit ne peut donner satisfaction que si, à son tour, le photographe l'utilise avec un minimum de soins. En cette période estivale, deux facteurs sont particulièrement dangereux pour les surfaces sensibles, la chaleur et l'humidité. Ainsi, il importe de ne jamais ranger des pellicules ou un appareil photo au soleil. En particulier, il ne faut pas les laisser dans une automobile que l'on abandonne quelques heures au soleil, ou bien dans un sac sur une plage. Dans ces conditions, la température a tôt fait de monter à 70 °C ou même de dépasser ce niveau. Cela suffira souvent pour modifier l'équilibre des couleurs des films, pour changer leur sensibilité ou même pour détériorer l'émulsion. De telles altérations ne permettront plus de prendre de bonnes photos ou détruiront celles qui auraient déjà été prises.

L'humidité provoque autant de dégâts, mais, pendant les quelques semaines que durent les vacances, le risque est plus faible que pour la chaleur. Il est en effet plus rare de laisser des films entrer en contact avec l'eau (pluie ou mer par exemple). Quant au degré hygrométrique élevé de l'atmosphère, il n'est dangereux que s'il se prolonge durant quelques semaines, ce qui ne peut être le cas que lors de voyages en pays tropicaux. Au surplus, même dans cette hypothèse, le risque n'est réel que pour les pellicules sorties de leurs emballages hermétiques.

Enfin, après les prises de vues, il faut faire développer les films le plus rapidement possible (dès le retour des vacances). Un film exposé s'altère s'il reste plusieurs mois sans être traité. L'image s'efface progressivement, se voile et son équilibre chromatique peut se rompre, provoquant l'apparition de dominantes colorées désagréables.

ROGER BELLONE.

VIDEOCASSETTES SELECTION

LE CIRQUE RUSSE

Du dressage des éléphants à la femme désarticulée, en passant par un jongleur qui utilise des boules d'acier et des numéros de voltige dans la grande tradition cosaque, ce film nous présente les attractions les plus spectaculaires de ce que l'on peut considérer comme l'un des plus grands cirques du monde.

Notre guide est Iouri Martschewski, un clown-mime étonnant, disciple du célèbre Popov. La réalisation d'Alfred Maria Schwarzer est plus qu'honorable et cette cassette constitue un excellent divertissement pour les enfants.

● *Le cirque russe*, une production I.P.A., éditée par Cinéthèque et distribué par G.C.R.

LE MONDE EN GUERRE

Les films de montage historique qui font les bonnes séries télévisées font souvent également de bons produits d'édition vidéo. Le support audiovisuel permet de conjuguer l'impact des archives, mémoire vivante des faits, et les souvenirs des acteurs, célèbres ou anonymes, qui restituent la dimension essentielle du vécu.

C'est le parti pris judicieux de cette série anglaise, qui retrace en vingt-six épisodes l'histoire de la seconde guerre mondiale à partir de documents d'actualité souvent inédits. L'édition complète prévoit treize cassettes d'une heure quarante. Les premiers épisodes disponibles traitent de la montée du nazisme en Allemagne, des campagnes de France et de Norvège, de la résistance de l'Angleterre, de l'offensive allemande en Russie et de l'entrée en guerre du Japon.

● *Le monde en guerre*, édité par Thorn EMI Vidéo et distribué par R.C.V.

FILMS

● **Parmi les films français récents :**

Hôtel des Amériques, d'André Téchiné, avec Catherine Deneuve et Patrick Dewaere. Distribué par Parafrance Vidéo.

Coup de torchon, de Bertrand Tavernier, avec Philippe Noiret, Isabelle Huppert et Jean-Pierre Marielle. Distribué par Parafrance Vidéo.

Une étrange affaire, de Pierre Granier-Deferre, avec Michel Piccoli, Gérard Lanvin et Nathalie Baye. Distribué par Parafrance Vidéo.

Dites-lui que je l'aime, de Claude Miller, avec Gérard Depardieu et Miou-Miou. Distribué par Proserpine éditions.

● **Dans les grands classiques :**

Les Yeux sans visage, de Georges Franju, avec Pierre Brasseur et Alida Valli. Distribué par I.L.M.

Horizons sans frontières, de Fred Zinnemann, avec Robert Mitchum, Deborah Kerr et Peter Ustinov. Distribué par Warner Home Video.

Petulia, de Richard Lester, avec Julie Christie. Distribué par Warner Home Video.

● **Pour les enfants :**

La Guerre des boutons, d'Yves Robert. Edité par La Guéville Vidéo et distribué par R.C.V.

J.-F. L.

ACTUALITE DU DISQUE

Classique

Le Roman de Perceval le Gallois

Par l'Ensemble Perceval le Bien-nommé, cette adaptation du conte du Graal se voulant non pas restitution fidèle d'une œuvre musicale qui n'existe pas en tant que telle, mais « *rêve de ce qui a été* » pour revivre aujourd'hui, ne peut être liée qu'à l'imaginaire.

Pour cette approche, s'adressant autant à l'imagination du poète qu'au savoir-faire du musicologue, Guy Robert s'en est remis à l'excellente traduction du cinéaste Eric Rohmer pour son film sur le même sujet. Restait à recréer la partie musicale dans le droit fil du ton exigé par la légende. Travail de reconstitution pure, où l'invention et l'intuition des interprètes sont déterminantes dans l'utilisation des thèmes, des modes et des formes du temps (ballades, pastourelles, chansons d'aube), et qui perpétue en quelque sorte la démarche des jongleurs du treizième siècle, artistes de l'instant, à la frontière de l'improvisation.

Comme dans leur récent enregistrement du *Jeu de Robin et Marion*, d'Adam de la Halle, Guy Robert et ses camarades s'y montrent tout à fait convaincants, mêlant une heureuse touche de réalisme à ce voyage initiatique lié à l'errance spirituelle de l'homme, à son angoisse existentielle. Et tous et toutes maîtrisent au mieux la difficile technique des instruments médiévaux, avec leur éventail fascinant de sonorités mordantes ou « luthées ». (Disque Arion – référence ARN 38646.)

ROGER TELLART.

Octuors avec baryton de Haydn

Pendant une dizaine d'années, le prince Nicolas Esterhazy manifesta une grande passion envers le baryton, instrument à sept cordes de la famille des violes, pour lequel Haydn dut donc composer un très grand nombre d'œuvres (dont 126 trios). En 1775, Haydn mit un terme à cette production avec une série d'octuors, dont trois nous sont proposés par le Trio pour baryton de Munich assisté de cinq solistes.

Ces octuors sont pour baryton, deux cors, deux violons, alto, violoncelle et contrebasse, ce qui permet des combinaisons instrumentales et des effets de couleur très savoureux : opposition du baryton et des instruments à cordes de la famille du violon, traitement des deux cors avec une virtuosité, à la fois dans le grave et dans l'aigu, qu'on a peine à imaginer. Ces pages audacieuses, relevant du divertissement et de la musique de chambre et dotées notamment d'admirables mouvements lents, sont interprétées avec style et surtout avec un enthousiasme des plus communicatifs. (Archiv, 2533 465.)

MARC VIGNAL.

Rock Variétés

DOLLY PARTON : « Heartbreak Express »

Originaire du Tennessee où elle a acquis très jeune un héritage musical qui l'a portée tout naturellement à devenir en 1969 membre du Grand Ole Opry de Nashville, puis une superstar de la country music développant une tradition rénovée et un rock country assez sage, Dolly Parton semble au physique avoir emprunté l'image qu'avait autrefois exploitée Jane Mansfield et qui reposait sur une certaine mythique érotique et féminine hollywoodienne. Il est vrai qu'aujourd'hui Dolly Parton flirte avec la capitale du cinéma, sans abandonner l'enregistrement d'albums. Le dernier en date *(Heartbrak Express)* pratique la diversification des genres : de la country music, des ballades, de la variété bien ficelée et un soupçon de rock. C'est un album agréable, sans prétention (33 t. R.C.A. HL 14289).

MILTON NASCIMENTO : « Caçador de Mim »

D'abord, c'est la surprise d'entendre Milton Nascimento reprendre un vieux standard américain : *Riders in the Sky (les Cavaliers du ciel)*. Et puis parfois il y a une certaine gêne à l'écoute d'orchestrations trop présentes, trop polies. Mais Nascimento, qui est certainement aujourd'hui l'un des auteurs-compositeurs les plus créatifs du Brésil, a appris naturellement à ne pas dissocier la musique et la vie, à exprimer dans ses chansons et dans celles des autres les sentiments, les frémissements du quotidien. Et sa voix chaude, nonchalante et raffinée, s'élève, module, développe de superbes et quelquefois déchirantes mélodies *(De Magia, de dança e Pés, Vida, Noticias do Brasil, Caçador de Mim, Bela Bela)*. Bien qu'il ait été à l'affiche du Théâtre de la Ville, il y a deux ans, Milton Nascimento est encore mal connu en France. Cet album de musiques fraternelles, entre la vie et la mort, est une bonne introduction à l'univers d'un musicien né dans l'Etat de Minas-Gerais il y a près de quarante ans et qui chante les vibrations des gens de son pays (33 t. dist. Polydor 2393313).

MARIA ROANET : « L'Eternitat »

Loin d'une mode régionaliste qui, dans le show-business, a fait son temps, Maria Roanet s'est livrée à un travail personnel, original, dont elle nous offre quelques éléments dans un album publié à Béziers. Les paroles (occitanes, avec une traduction en français sur la pochette) et les musiques sont de Maria Roanet. Les ballades expriment le souffle et le pas de la vie, décrivent avec émotion les vieilles occitanes, un pays « *à la hauteur des yeux* » (33 t. Ventadour, Carriera de Lorena, 34500 Béziers).

CLAUDE FLEOUTER.

Jazz

BILLIE HOLIDAY : « Song for Distingués Lovers »

Billie, en janvier 1957 à Los Angeles, avec Harry Edison et Ben Webster. Toute sa vie, elle a faufilé les mélodies du jazz dans l'étroit canal d'une octave et demie qui délimitait son registre. Vers la fin de sa carrière (c'est le cas, pour cet album) sa voix perdit en légèreté insinuante, se fit plus âpre, acerbe et cassée, tandis qu'était accentué, en une sorte d'étirement douloureux, le décalage rythmique. Ceux qui aiment Billie retrouveront là ce qui n'appartient à nulle autre : des accents désenchantés, une gouaille attristée, une anxiété qui dramatise la plus doucereuse chanson (Verve 2304 243. Distribution Polydor).

LAURENT CUGNY : « Lumière »

Quinze jeunes musiciens français font l'ensemble de Laurent Cugny, excellent pianiste. Parfois, une incontestable réussite dans la recherche de couleurs sonores, un style d'écriture ambitieux qui s'inspire de ceux de Gil Evans *(Bleu)* ou d'Hodeir *(Phaeton)*, une pulsation haletante *(Gena Rowlands)* font bien augurer de l'avenir d'une équipe sympathique. A suivre, en tout cas (Open JZ 03. Distribution Musica).

LUCIEN MALSON.

Le Monde
DIMANCHE
FEUILLETON

Dix petits nains

PAR PIERRE-JEAN REMY

Résumé du chapitre précédent : le séminaire de Saint-Prix, qui réunit, sous la houlette de Patrice Bonifacio, dix penseurs patentés amenés là pour réfléchir, commence mal : après l'accident de Terrenoire, Flavien Dulac, génial et poète, trouve une mort horrible, électrocuté par un ordinateur prénommé Marie-Thérèse.

3
Les secrets du confessionnal

ALERTÉ par la jeune personne en rouge qui gardait pour la postérité et pour le bon fonctionnement de l'ordinateur la trace indélébile des débats historiques qui se déroulaient à Saint-Prix, Bertrand pénétra dans la chambre de Marie-Thérèse quelques instants après l'accident. La dame en rouge lui avait parlé à voix basse. Il avait pâli et immédiatement quitté la salle à manger.

« *Je reviens tout de suite* », avait-il seulement murmuré.

Mais il n'en était pas encore revenu.

Il faut dire que le spectacle offert par le malheureux Flavien Dulac électrocuté dans le réseau d'alimentation de l'ordinateur était pour le moins terrifiant. Le nommé Alain avait coupé le courant et le corps de l'écrivain, marqué par le sceau du génie, mais ce matin-là par le sceau du destin, s'était écroulé au milieu des câbles dans une horrible odeur de cochon brûlé. L'ironie du sort avait voulu que l'index de sa main gauche, qui était à l'origine du désastre, se dressât au-dessus du cadavre dans un geste accusateur qui semblait indiquer à tous l'auteur du drame.

« *Marie-Thérèse !* » s'exclama Bertrand.

Il y avait presque un ton de reproche dans sa voix. Mais déjà Alain, qui était préposé à l'entretien de l'ordinateur-femelle, expliquait les circonstances de l'accident.

« *C'est lui qui s'est jeté sur elle : elle n'a fait, en somme, que se défendre.* »

Dans la voix du jeune homme au chapeau mou, ce n'était pas du reproche mais une manière d'ironie désabusée.

« *Mais pourquoi ? Pourquoi ?* », interrogeait Bertrand.

A genoux devant l'ordinateur, il en vérifiait machinalement les bobines et les câblages : Dieu merci, Marie-Thérèse n'avait subi aucun dommage, et cela le rassura en partie. Lorsque Alain lui eut montré sur l'imprimante les quelques lignes qui avaient suscité la colère de Flavien, il soupira :

« *Pauvre garçon !* ». Puis il se hâta de les faire disparaître dans une poche de son blouson.

« *Vous n'aurez qu'à dire la vérité et raconter ce qui s'est passé*, se borna-t-il à dire à Alain et à la dame en rouge. *Je vais quand même prévenir les autres.* »

Carbonisé, le sourire de Flavien Dulac était devenu une grimace amusée... Dehors, son chien Mao, qui aurait dû hurler à la mort, faisait à Jojo, le fox-terrier de Bertrand, toute une portée de petits bâtards...

∴

Averti le premier du désastre, Patrice Bonifacio hocha la tête d'un air sombre : décidément, son séminaire commençait mal.

« *Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable d'en rester là et que vous rentriez tous à Paris ?* », suggéra Bertrand.

Mais, celui qui était, de par la volonté du président, amené à réfléchir au rôle et aux destinées de toute l'intelligentzia française, dans une société meilleure parce qu'à venir, lui lança un regard étonné :

« *Vous voulez rire ? Que deux imbéciles — pardonnez ma franchise, mais Terrenoire comme Flavien n'étaient pas des gens très sérieux et, s'il n'avait tenu qu'à moi, ils n'auraient participé ni l'un ni l'autre à nos travaux ! — que deux imbéciles, dis-je, n'aient rien trouvé de mieux que de se tuer pour se faire remarquer ne doit en rien modifier le cours de notre mission. On attend de nous quelque chose de précis et je ne prendrai pas sur moi de me dérober.* »

Il eut un petit rire amusé.

« *D'ailleurs, il est pour le moins équitable que ce champion de l'individualisme d'hier qu'était notre ami Dulac ait été foudroyé par un ordinateur de demain...* »

Bertrand de Saint-Prix, un peu étonné tout de même de tant de cynisme de la part d'un garçon, au demeurant si sympathique, n'osa lui expliquer que Marie-Thérèse était un ordinateur qui ne ressemblait à aucun autre...

∴

Devant les compagnons de leur ami défunt, Bonifacio tint toutefois un autre langage. Il n'osa se lancer dans un nouvel éloge funèbre, mais il évoqua en deux mots la passionnante communication que leur avait faite Flavien Dulac avant de disparaître, puis passa la parole à Bertrand de Saint-Prix, pour que celui-ci leur expliquât les circonstances de l'accident.

Mais le jeune homme, que la vision qu'il avait eue dans la chambre de Marie-Thérèse avait particulièrement frappé, parla d'abord de fatalité pour faire ensuite allusion, en termes voilés, aux « *présences* » qui, selon lui, habitaient la maison.

« *Vous l'avez compris*, acheva-t-il. *Saint-Prix n'est pas une maison comme les autres. Aussi, et au vu des deux événements qui viennent de s'y produire en si peu de temps, je vous demanderai d'être — comment dire ? — prudents, et de ne pas défier le sort.* »

Ce discours n'était pas du tout ce qu'attendait Bonifacio, qui allait l'interrompre, mais ce fut Jean-Pierre Strauss qui parla le premier. Il était d'abord parti d'un grand éclat de rire narquois :

« *Vous n'allez tout de même pas nous parler de fantômes, maintenant ?* »

Le visage de Bertrand s'empourpra : il n'aimait pas que l'on raillât sa maison et les croyances qui y étaient attachées. Aussi répliqua-t-il vertement :



« *Je vous ferai seulement remarquer que le malheureux Flavien Dulac avait précisément passé la nuit dans une pièce que nous appelons « la chambre rouge », et qui a la réputation d'être parfois visitée par des « présences ».* »

Véronique de Saint-Prix voulut l'arrêter, mais ni ses efforts ni ceux de Bonifacio, qui n'appréciait pas du tout le tour que prenaient les explications, ne parvinrent à endiguer l'ironie de Strauss ni l'indignation de Bertrand.

« *Des présences ! Allons donc !* » s'exclama le philosophe.

Il fit un sourire en coin à Catherine Arthus qui était à côté de lui, et enchaîna :

« *S'il ne s'agit que de cela, j'y passerai la nuit prochaine, moi, dans votre chambre rouge !* » Bernard devint écarlate. La fureur l'étranglait.

« *Si vous êtes si courageux que cela, ce n'est pas dans la chambre rouge qu'il faut passer la nuit. Les « présences » de la chambre rouge sont amicales ; et si elles se sont manifestées à ce pauvre Dulac, ça n'a pu être que pour le mettre en garde contre d'autres dangers. Non, mon vieux, si vous voulez faire une véritable expérience...* »

Il s'arrêta : le regard de Véronique était fixé sur lui et le suppliait. Mais le beau Jean-Pierre Strauss rejeta en arrière son écharpe blanche : son visage était celui d'un Saint-Just adolescent.

« *Allez-y : continuez ! On dirait que c'est vous qui avez peur.* »

Alors Bertrand de Saint-Prix acheva d'une voix blanche :

« *C'est dans la petite bibliothèque de l'aile de la chapelle qu'il faut passer la nuit, si vous n'avez vraiment peur de rien...* »

« *Bertrand !* »

La voix de sa tante Véronique était moins chargée de reproche que d'angoisse. Mais entre ces deux garçons — beaux tous deux, mais le blond animé de toute la colère du timide qui se fâche, et l'autre sombre et pâle, le visage figé par une grimace ironique et méprisante,— c'était un véritable défi qui venait de se lancer.

« *Ne vous inquiétez pas pour moi, mon vieux : j'y dormirai, dans votre bibliothèque* », se contenta de répondre Jean-Pierre Strauss.

Membres du séminaire sur la place des intellectuels dans la société française de demain, réunis au château de Saint-Prix en mai 1982

- — **Marie-Claude Antoine : écrivain et journaliste de télévision.**
- — **Catherine Arthus : comédienne.**
- — **Daniel Benoit : journaliste de télévision.**
- — **Patrice Bonifacio : romancier, fin politique.**
- — **Tony Dupond : critique littéraire.**
- † **Flavien Dulac : génie poète romancier (mort).**
- — **Gilles Ferrier : metteur en scène.**
- — **Bernard Kermeur des Petits-Champs : producteur de cinéma.**
- — **Jean-Pierre Strauss : philosophe.**
- † **Jean-Claude Terrenoire : cinéaste (mort).**

Il fit un nouveau clin d'œil qui se voulait complice à Catherine Arthus. Mais déjà Patrice Bonifacio enchaînait :

« *Ecoutez mes enfants, tout ce qui s'est passé est terrible, mais nous avons une mission à accomplir. Je vous propose de reprendre nos travaux.* »

Il y eut un brouhaha parmi les hôtes du château : bien sûr, il fallait travailler. Mais, tout en gagnant sa place, Marie-Claude Antoine se pencha vers Bernard Kermeur dont la moustache virulente la faisait défaillir :

« *Terrenoire, Dulac : on dit, jamais deux sans trois, non ?* » lui murmura-t-elle à l'oreille, faute d'oser lui en dire davantage.

Quand à Gilles Ferrier, les derniers mots de Bertrand de Saint-Prix le faisaient déjà rêver :

« *La bibliothèque fatale et la chapelle mystérieuse... : on dirait le titre d'un roman noir des années 1790*, remarqua-t-il à l'intention de Catherine Arthus. *Moi aussi, j'aimerais bien y faire un tour.* »

∴

Ils étaient déjà tous assis et Bonifacio tapait de son crayon sur la table pour obtenir le silence.

« *Jean-Pierre, puisque c'était à toi de diriger les débats de ce matin, tu continues...* »

Strauss renvoya ses jolis cheveux noirs rejoindre en arrière de son cou sa belle écharpe blanche, et commença :

« *Face à la nouvelle montée d'intolérance que nous constatons tous les jours de la part d'une réaction qui n'a pas encore compris que l'unique vertu de l'opposition était le silence, il nous importe à tous de nous battre encore davantage.* »

Il s'arrêta pour regarder un à un ses compagnons : Flavien Dulac disparu, tous paraissaient l'écouter avec attention. Mais la place de Tony Dupond, romancier impuissant qui trempait sa plume dans la sueur de ses petits camarades pour leur apprendre à ne pas écrire, était vide.

« *Merde...*, pensa Jean-Pierre Strauss. *Ça continue !* »

Mais comme il était le seul à avoir noté cette absence, il ne voulut pas qu'on interrompît son intervention pour autant, et poursuivit :

« *Toutefois, je ne peux manquer de marquer ici, d'entrée de jeu, mon pessimisme absolu.* »

∴

PESSIMISTE, l'exposé de Jean-Pierre Strauss le fut, en effet, et d'une manière si totale que tous ses auditeurs en furent surpris, jusqu'à Gilles Ferrier, qui, pour rêver des charmes flamboyants d'une bibliothèque dressée à l'ombre d'une chapelle, ne s'en était pas moins préparé à une intervention presque aussi noire. La thèse que soutenait le jeune et séduisant philosophe était cependant simple : en ces années de montée de périls, l'individu n'était rien, et l'intellectuel moins encore, puisque seule une prise de conscience collective des masses pouvait encore détourner le danger.

« *Si bien que les petits signes que nous pouvons laisser sur le papier, nos misérables articles, nos pamphlets et autres chroniques, ne sont que la virgule équivoque laissée sur le mur des toilettes du* Café du Commerce *par celui qui vient de crever le papier journal qui lui sert de torche-cul !* »

La formule était percutante : chacun regarda ses doigts, ceux de Jean-Pierre Strauss étaient longs et fins, d'une blancheur immaculée.

La demoiselle en rouge, qui sténotypait pour le compte de Marie-Thérèse, ne quittait pas des yeux le cadran de son terminal, mais ses doigts à elle étaient fatigués.

(Lire la suite page IV.)